This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06660795 7

INDEXED
SERVICE BELGE DES ÉCHANGES
RUE DU MUSÉE, 4, BRUXELLES

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE.

En vente chez M. **HAYEZ**,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES
1902

Imp. van Langhendonck, succ^r de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

MOT UNDER
SLEEP
WAGES

Belgium. L'Intérieur, Min. de.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE.

BRUXELLES
IMPRIMERIE VAN LANGHENDONCK, RUE DES CHARTREUX, 60

1902

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1909

NOV 15 1909
JERSEY
WARD

LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1902

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. Lagasse-de Locht (Ch.), ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. Hellebutte (G.), professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain, et Helbig (J.), artiste peintre, à Liége.

Membres : MM. Acker, architecte, à Bruxelles.
Blomme (L.), architecte provincial, à Anvers.
Bordiau (G.), architecte, à Bruxelles.
Cluysenaar (A.), artiste peintre, à Bruxelles.
Delacenserie (L.), architecte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.
Maquet (H.), architecte, à Bruxelles.
Reusens (E.), chanoine, archéologue, à Louvain.
Van Assche (A.), architecte, à Gand.
Van Wint (B.), statuaire, à Anvers.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : Massaux (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. SMEKENS (Th.), président honoraire du tribunal de 1re instance, à Anvers.

Membres : MM. BILMEYER (J.), architecte, à Anvers.
DE BRAECKELEER (J.), statuaire, à Borgerhout.
DE VINCK DE WINNEZEELE (Bon), archéologue, à Anvers.
DIERCKX, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre de la ville de Turnhout.
MAST (E.), archéologue, échevin, à Lierre.
NÈVE (L.), ingénieur, à Saint-Léonard (Brecht).
VAN CASTER (abbé), archéologue, à Malines.
VAN DER OUDERAA, artiste peintre, à Anvers.
VAN LEEMPUTTEN (F.), artiste peintre, à Anvers.

Membre-Secrétaire : M. DONNET (F.), administrateur de l'Académie des Beaux-Arts, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : M. JACOBS (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. VAN EVEN (E.), archiviste de la ville, à Louvain.

Membres : MM. CARDON, artiste peintre, à Bruxelles.
DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.
DELVIGNE, chanoine, archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.
DE VRIENDT (J.), artiste peintre, à Bruxelles.

MM. Dumortier (V.), architecte provincial en chef, à Bruxelles.
Hanon de Louvet, archéologue, à Nivelles.
Janlet (E.), architecte, à Bruxelles.
Janssens (W.), architecte, à Bruxelles.
Langerock (P.), architecte, à Louvain.
Licot (C.), architecte provincial, à Schaerbeek.

Secrétaire-adjoint : M. Destrée (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Membres : MM. Bethune (Bon F.), chanoine-archidiacre, à Bruges.
Bethune (Bon J.-B.), membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à Bruges.
De Geyne (L.), architecte, à Courtrai.
De Meyer (D.), docteur en médecine, à Bruges.
Vandermersch (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : M. Van Ruymbeke (J.), archéologue, bourgmestre d'Oedelem.

Secrétaire-adjoint : M. Axters (H.), docteur en droit, chef de division à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Serrure (E.), architecte-archéologue, à Gand.

Membres : MM. Cloquet (L.), professeur à l'Université de Gand.
De Waele (J.), architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.
Lybaert (T.), artiste peintre, à Gand.

MM. Tytgadt (L.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.
Van Biesbroeck (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.
Vanderhaegen (F.), bibliothécaire à l'Université de Gand, à Saint-Denis-Westrem.

Membre-Secrétaire : M. De Ceuleneer (A.), professeur de l'Université, à Gand.

Secrétaire-adjoint : M. De Landtsheer (J.), chef de division à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Membres : MM. Cador (A.), ancien architecte de la ville, à Charleroi.
Devillers (L.), archiviste de l'État, président du Cercle archéologique, à Mons.
Soil (E.), juge d'instruction, à Tournai.
Sonneville (C.), architecte, à Tournai.
Van Bastelaer (D.), archéologue, à Saint-Josse-ten-Noode.

Membre-Secrétaire : M. Hubert (J.), architecte-ingénieur, à Mons.

LIÉGE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Renier (J.), artiste peintre, à Verviers.

Membres : MM. Bormans, administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liége.
Drion (M.-P.), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liége.

MM. Feuillat (F.), architecte, à Huy.
Francotte (G.), Ministre de l'industrie et du travail, à Bruxelles.
Jamar (E.), architecte, à Liége.
Schuermans (H.), premier président honoraire de la Cour d'appel, à Liége.
Schoolmeesters (E.), archéologue, vicaire général, à Liége.

Membre Secrétaire : M. Lohest (P.), archéologue, à Liége.

Secrétaire-adjoint : M. Angenot (H.), greffier provincial, à Liége.

LIMBOURG.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Van Neuss (H.), archiviste de l'État, à Hasselt.

Membres : MM. Courroit (J.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Hasselt.
Daniels (l'abbé P.), archéologue, à Zolder.
De Grünne (Cte G.), sénateur, à Russon.
Jaminé (L.), architecte provincial, à Hasselt.
Schartzen (Chevalier O.), à Tongres.
Serrure (E.), architecte, à Saint-Trond.

Membre-Secrétaire : M. De Borman (Chevalier C.), membre de la Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire-adjoint : M. Van Weddingen (A.), commis à l'Administration provinciale, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Tandel, commissaire d'arrondissement, à Arlon.

Membres : MM. CUPPER (J.), architecte provincial, à Bastogne.
DÉOME, avocat, à Neufchâteau.
DE MATHELIN, statuaire, à Liége.
le P. GOFFINET, membre de l'Institut archéologique d'Arlon.
KURTH (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liége.
VAN DE WYNGAERT père, directeur de l'école industrielle, à Arlon.
VAN LIMBURG-STIRUM (Cte A.), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
WILMAR, archéologue, à Amonines.

Secrétaire : M. ANDRÉ (A.), chef de bureau au Gouvernement provincial, à Arlon.

NAMUR.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BEQUET (A.), président de la Société archéologique, à Namur.

Membres : MM. BOVEROULLE, architecte provincial, à Namur.
DARDENNE, ancien régent d'école moyenne, à Andenne.
DEL MARMOL (Bon F.), archéologue, à Dinant.
LÉANNE (F.), architecte honoraire de la ville de Namur, à Etterbeek.
SOREIL, ingénieur, à Maredsous (Sosoye).
SOSSON, chanoine titulaire, à Namur.

Secrétaire-adjoint : M. VANDENNEUKER, chef de division à l'Administration provinciale, à Namur.

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. Hellepütte (G.), architecte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain.

Membres : MM. De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.
Helbig (J.), artiste peintre, à Liége.
Hennebicq (A.), artiste peintre, à Bruxelles.
Marchal (le Chevalier Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Reusens (le chanoine Edm.), archéologue, à Louvain.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Massaux (A.), à Etterbeek.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 janvier; des 1er, 8, 15 et 22 février 1902.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif au placement d'un chemin de la croix peint dans l'église de Ghoy (Hainaut); auteur, M. Ch. Janssens; Église de Ghoy. Chemin de la croix.

2° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église de Teuven (Liége). Il conviendrait de conserver aux écoinçons les anges que l'auteur a supprimés par erreur dans le projet modifié. L'attention du conseil de fabrique a été appelée sur la convenance qu'il y aurait de placer des vitraux dans l'édifice avant de commencer la peinture. On évitera ainsi des mécomptes dans l'effet d'ensemble de la coloration, celle-ci étant susceptible d'être modifiée par le placement ultérieur des vitraux; auteurs, MM. Scheen et fils; Église de Teuven. Décoration.

Église de Huysse. Décoration.

3° Le projet concernant la décoration picturale de l'église de Huysse (Flandre orientale). L'auteur, M. Coppejans, a été engagé à développer l'Arbre de Jessé sur toute la surface du pignon, à mieux pondérer la frise du chœur en donnant plus d'importance aux anges et en réduisant l'arc, enfin, à vérifier si l'enduit sur lequel il doit peindre est suffisamment résistant et dans un état de siccité tel qu'il n'y ait pas à craindre des mécomptes dans l'avenir. Il devra être tenu scrupuleusement compte de ces recommandations;

Église de Montegnée. Vitraux.

4° Le projet relatif au placement de vitraux dans l'église de Montegnée (Liége), sous réserve de prolonger l'architecture au-dessus des figures inférieures de façon à former un soubassement aux figures de la rangée supérieure, afin d'éviter le damier intermédiaire, dont l'effet n'est pas heureux;

Église de Reninghelst. Vitraux.

5° Les projets relatifs au placement de vitraux dans l'église de Reninghelst. Au cours de l'exécution, il y aura lieu de donner un caractère plus architectural aux soubassements, de mieux encadrer les sujets et de revoir les nuages qui manquent de style. Il importera aussi que l'auteur, M. Dobbelaere, tienne la main à ce que la coloration ait la même vigueur dans l'ensemble des verrières;

Église de Saint-Boniface, à Ixelles. Vitraux.

6° Le dessin-spécimen de deux vitraux destinés au chœur de l'église de Saint-Boniface, à Ixelles (Brabant). Cette étude a rencontré l'assentiment unanime du Collège. Aussi, il l'a revêtue de son approbation sans aucune réserve; auteur, M. Ladon;

Église de Saint-Nicolas, à Dixmude. Vitrail.

7° Le projet d'un vitrail à placer dans l'église de Saint-Nicolas, à Dixmude (Flandre occidentale). Lors de l'exécution, l'auteur, M. Dobbelaere, devra s'attacher à masquer

les tons bruns des costumes, le brun étant incompatible avec la peinture sur verre; par sa nature même elle doit être essentiellement translucide;

8° Le projet élaboré par M. Ladon en vue du placement d'une verrière dans l'église de Notre-Dame, à Saint-Trond (Limbourg). Cette étude remarquable a rencontré l'approbation unanime et sans la moindre réserve du Collège.

Église de Notre-Dame, à Saint-Trond. Verrière.

— A la suite du rapport du 18 décembre 1901, de nouveaux échantillons ont été présentés en vue des modifications proposées à l'entourage des stations du chemin de la croix de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles.

Église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. Chemin de la croix.

Lors de l'inspection du 1er février 1902, il a été reconnu que le fond d'or diapré pour les stations devrait être lozangé plutôt que quadrillé; l'effet en serait plus satisfaisant.

Le dernier type présenté vers le côté ouest de l'église pour le diaprage des arcatures semble, par son aspect plus tranquille, devoir obtenir la préférence; il convient de lui donner la tonalité rouge du premier compartiment vers le transept.

Pour la délimitation du champ d'or des stations, le Collège préfère le modèle à trois petites arcatures rouges; celles-ci seront délimitées, au-dessus, par un filet d'or les séparant du diaprage. Ces arcatures encadrent bien le sujet et délimitent mieux le diaprage qui les surmonte.

Il faut éviter de dorer les chanfreins longeant les arcatures; les chanfreins doivent être traités dans le ton des colonnettes; ils se rattachent à l'ossature de l'édifice, par conséquent, ils ne peuvent se confondre avec les fonds.

Il sera utile de renforcer un peu le ton des anges; ceux-ci doivent davantage se détacher des fonds diaprés.

Église de Saint-Roch, à Deurne. Vitrail.

— Le vitrail dont le dessin a reçu le visa le 16 mars 1899, a été entièrement placé dans l'église de Saint-Roch, à Deurne.

Les auteurs se sont inspirés des recommandations faites par la Commission en ce sens qu'ils ont remplacé la partie incolore par des verres de couleur translucide dessinant une bonne architecture. Quoique le soubassement, sous ce dernier rapport, laisse à désirer, l'œuvre artistique est convenable et mérite le subside de l'État.

Église de Leeuw-Saint-Pierre. Vitraux.

— Il a été procédé, le 30 décembre 1901, à l'examen des vitraux placés dans le chœur de l'église de Leeuw-Saint-Pierre.

Les verrières dont il s'agit ayant été convenablement exécutées, rien ne s'oppose à leur approbation.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Hôtel de ville de Mons.

1° Le projet présenté par l'administration communale, en vue de la restauration de la salle des Saquieaux à l'hôtel de ville de Mons (Hainaut). L'attention de l'auteur de ce projet, M. l'architecte Delacenserie, a été appelée sur la convenance de s'assurer, au cours de l'exécution, s'il ne serait pas possible, au point de vue de l'aspect de la salle, de placer l'escalier parallèlement au mur ;

Hôtel de ville de Bruges.

2° Le décompte final des travaux de restauration effectués au vestibule de l'hôtel de ville de Bruges (Flandre occidentale), dont le montant s'élève à fr. 42,607-36.

Poterne de Humelghem.

— Il a été procédé, le 23 décembre 1901, à l'examen, sur place, des propositions relatives au couronnement de la

façade principale et de la tourelle d'escalier de l'ancienne poterne de Humelghem (Brabant).

Étant donnée l'importance du chéneau et surtout des arcatures qui le supportent, il semble qu'il a existé autrefois un parapet. Il y a donc lieu de le rétablir mais en réduisant sa hauteur au strict nécessaire pour ne pas trop changer l'aspect de l'édifice qui est fort intéressant, même dans sa situation actuelle.

L'escalier qui dessert non seulement les combles et les échanguettes mais en même temps l'étage de la poterne qui a été régulièrement habité, a dû nécessairement être couvert. Mais le voisinage du pignon à gradins permet de supposer que cette couverture était peu élancée; il est même probable qu'elle se composait de dalles superposées à recouvrement dont l'aspect ne jouait guère de rôle dans la vue d'ensemble du bâtiment. L'architecte, présent à l'inspection, a été engagé à étudier un projet dans ce sens.

Les lucarnes projetées pour éclairer les combles sont inutiles; il suffit, pour assurer cet éclairage, de ménager une petite baie rectangulaire dans le sommet du pignon qui doit être reconstruit.

Les observations qui précèdent ayant été communiquées à M. Van Nooten, cet architecte a apporté au projet les modifications nécessaires. Cette étude a été revêtue du visa.

Les travaux de restauration déjà effectués à l'édifice sont bien exécutés. Seulement, l'appareil des contreforts nouveaux est trop régulier; on fera bien de le rendre un peu plus fruste au moyen de quelques coups de ciseau. Il conviendra aussi de remonter le gradin inférieur établi pour neutraliser la poussée de la voûte sur le pignon sud; ce

gradin devra s'arrêter à proximité du gradin supérieur et les deux se termineront en glacis.

Le rejointoyage des parements devra être effectué à fleur des maçonneries; il n'empiétera en aucune façon sur les pierres.

Avant l'acquisition de la poterne par l'État, le propriétaire a vendu à M. Delacre, pharmacien, à Bruxelles, une espèce de crédence qui se trouvait encastrée dans le mur de la salle de l'étage. Ce récipient avait un écoulement au dehors par un petit caniveau. Il serait extrêmement intéressant de remettre ce récipient à la place qu'il occupait. Il parait que M. Delacre serait disposé à le revendre à l'État, moyennant le prix qu'il lui a coûté, soit 125 francs.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction et restauration de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Assebroucke (Flandre occidentale); architecte, M. Charels;

2° A la reconstruction du presbytère du Nukerke (Flandre orientale), à la condition que l'on aura égard aux observations présentées dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 21 janvier 1902; architecte, M. Vossaert;

3° A la construction d'un presbytère à Buysinghen (Brabant); architecte, M. Toen ;

4° A la construction d'un presbytère à Morhet (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

5° A la restauration et à l'amélioration du presbytère de Stabroeck (Anvers); architecte, M. Gife.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Koekelberg, paroisse de Sainte-Anne (Brabant), sous les réserves suivantes : *a*) La partie de l'édifice exposée directement sur le boulevard Léopold II est seule construite en pierre, tandis que le reste du monument, également visible du boulevard, est en brique. Il en résultera un effet malheureux. Il importerait que tout l'extérieur fût ou en pierre ou en brique. Si on adoptait la brique, il faudrait faire choix de matériaux de toute première qualité. Si on adoptait la pierre on pourrait employer à cette fin celle qui est prévue pour les parements intérieurs et se borner à crépir ceux-ci. La quantité de pierre prévue pour l'intérieur suffirait pour construire les parements extérieurs; *b*) le faux triforium doit être supprimé. La Commission s'est ralliée à l'avis de M. l'architecte provincial en chef, que les colonnes doivent avoir un diamètre plus fort si on les exécute en brique; que l'on doit prévoir les moyens de chauffage et de ventilation du temple; que des citernes doivent être construites pour recueillir les eaux pluviales; que la surface des sacristies et du refuge doit être augmentée; architecte, M. Ramaekers; Église de Sainte-Anne, à Koekelberg.

2° A Wépion (Namur); architecte, M. Van Gheluwe; Église de Wépion.

3° A Lierre, paroisse de la Sainte-Famille (Anvers); architecte, M. Careels. Église de la Sainte-Famille, à Lierre.

Ont aussi été visés les projets relatifs :

1° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Passchendaele (Flandre occidentale). A la demande du Église de Passchendaele

Collège, l'auteur a apporté au projet certaines modifications, entre autres quelques-unes de celles suggérées par M. le baron Bethune, auxquelles la Commission s'était ralliée, d'autres indiquées lors d'une conférence avec l'auteur, M. Depauw. La Commission avait engagé l'architecte à examiner si la voûte de la nef centrale est suffisamment contrebuttée et posé la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux y établir un plafond en bois. M. Depauw a répondu que ses calculs établissent qu'aucun danger n'est à craindre. Au point de vue de la construction de cette voûte, on ne peut que lui laisser pleine liberté, tout en regrettant cependant qu'il n'adopte pas un plafond en bois, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué autrefois dans les anciennes églises romanes de notre pays. Le transept et le chœur de l'église de Passchendaele peuvent être rangés dans la 3e classe des monuments du culte;

Église de Clermont-sur-Berwinne.

2° A la construction d'une chapelle contre l'entrée sud de l'église de Clermont-sur-Berwinne (Liége); architecte, M. Salée;

Église de Goé.

3° A la construction d'une sacristie à l'église de Goé (Liége); architecte, M. Jamar.

Objets mobiliers d'églises.

Ainsi que les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Montegnée (Liége) : maitre-autel;

Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant) : autel et banc de communion;

Saint-Servais, à Schaerbeek (Brabant) : deux autels latéraux;

Neerpelt (Limbourg) : maitre-autel et banc de communion;

Opitter (Limbourg) : banc de communion;

Lommel (Limbourg) : maître-autel ;

Torgny (Luxembourg) : bancs ;

Callenelle (Hainaut) : buffet d'orgues.

— Il a été procédé, le 20 février 1902, à l'examen du maître-autel placé dans l'église de Nokere. Église de Nokere.

M. Van Biesbroeck, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cet examen, dont il résulte que le meuble dont il s'agit a été exécuté dans de bonnes conditions. En conséquence, rien ne s'oppose à la liquidation du subside alloué par l'État en vue de sa réalisation.

— Les deux autels latéraux et le lambris de la chapelle de la Sainte-Vierge, placés récemment dans l'église de Braine-le-Comte, ont fait l'objet d'un examen, le 19 décembre 1901, de concert avec MM. Van Bastelaer, Devillers, Hubert et Soil, membres du Comité des correspondants du Hainaut. Église de Braine-le-Comte.

Il a été constaté que les œuvres dont il s'agit sont exécutées d'une façon très satisfaisante. Il y a lieu, conséquemment, de liquider le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet de restauration de l'église d'Angreau (Hainaut) ; architecte, M. Dosveld ; Église d'Angreau.

2° Le projet concernant la restauration de l'église d'Hyon (Hainaut) ; architecte, M. Lenain ; Église d'Hyon.

Église de Tohogne.

3° Le projet de divers travaux de restauration à effectuer à l'église de Tohogne (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église de Frasnes lez Gosselies.

4° Le projet relatif à la restauration de l'église de Frasnes lez Gosselies (Hainaut); architecte, M. Simon;

Église de Villers-sur-Semois.

5° Le projet de restauration de l'église de Villers-sur-Semois (Luxembourg);

Église de Saint-Loup, à Namur.

6° Le projet relatif à la restauration des vitrages des fenêtres de l'église de Saint-Loup, à Namur;

Église de Jeneffe.

7° Le projet concernant des travaux divers de réparation à effectuer à l'église de Jeneffe (Namur);

Église de Wilskerke.

8° Le projet de restauration de l'église de Wilskerke (Flandre occidentale); architecte, M. Pil;

Église des Haies, à Marcinelle.

9° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église des Haies, à Marcinelle (Hainaut);

Église de Moorslede.

10° Le projet relatif à la restauration de l'église de Moorslede (Flandre occidentale);

Église de Xhignesse.

11° Le projet de restauration de l'église de Xhignesse (Liége); architecte, M. Lohest;

Église de Saint-Jean-Baptiste, à Wavre.

12° Le projet d'une première série de travaux de restauration à exécuter à l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Wavre (Brabant); architecte, M. Langerock;

Comptes de travaux de restauration.

13° Les comptes des travaux de restauration effectués aux églises de :

Saint-Martin, à Hal (Brabant) : exercice 1900;

Notre-Dame, à Anvers : premier semestre de 1901.

Église de Rhode-Saint-Brice.

— La délégation qui a procédé, le 20 janvier 1902, à l'inspection de l'église de Rhode-Saint-Brice, sous Meysse (Brabant), a constaté que cet édifice mérite, autant par l'aspect original que présente la succession et la disposition des toitures de chacune de ses parties que par l'époque

reculée de leur construction, d'être compris dans la 3e classe des monuments. Son état exigeant des travaux de restauration et d'appropriation assez importants, il conviendra de faire effectuer un relevé soigné de l'église et un projet complet de restauration. Il sera utile aussi que l'architecte, à ce commis, s'assure si la charpente et la voûte sont anciennes et qu'il fasse procéder à la mise à nu d'une partie des murs intérieurs, cette opération devant révéler la nature des matériaux mis en œuvre.

Église de Werchter.

— Pour satisfaire à la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 10 février 1902, à l'inspection de l'église de Werchter (Brabant), à l'effet d'apprécier si elle peut être rangée au nombre des édifices monumentaux du culte.

Le vaisseau de cette église remonte tout entier à la dernière période ogivale, mais la construction du chœur paraît avoir précédé quelque peu celle du reste du temple. La base de la tour appartient également à cette période, tandis que sa partie supérieure est plus récente; elle porte, du reste, la date de 1657. Son couronnement bulbeux ne manque pas d'une certaine élégance.

Quelques parties de ce temple, notamment le transept et peut-être aussi le haut de la grande nef, ont subi des remaniements.

Les voûtes en maçonnerie de la haute nef et du transept sont d'une époque plus récente que la construction ; elles ont probablement été substituées à des voûtes en bardeaux dont des fragments sont encore visibles sous les combles du transept sud.

Le chœur est recouvert par une belle voûte ogivale

remontant à l'époque de la construction de cette partie de l'église.

Tous les parements extérieurs de l'édifice sont construits en belles pierres ferrugineuse et grise.

Les fenêtres de la haute nef et celles du chœur sont ornées de meneaux d'un beau tracé et d'un bon profil.

En somme, l'église de Werchter offre un bel ensemble, d'un caractère imposant; son mérite artistique et archéologique est suffisant pour qu'il y ait lieu de la ranger dans la 3e classe des monuments du culte.

L'église de Werchter possède une cuve baptismale en marbre blanc très curieuse. A cause du caractère étrange de ses sculptures, il est difficile de lui assigner une date approximative; en tous cas, elle remonte à une époque très reculée. Le couvercle en bronze, d'une forte épaisseur, semble appartenir au XVIe siècle; il a visiblement été confectionné pour la cuve dont il suit tous les mouvements; la potence en fer forgé qui le fait mouvoir date de la dernière période ogivale; elle est intéressante.

L'église possède également une croix triomphale du XVe siècle, d'un travail soigné et délicat.

Église de Sainte-Waudru, à Mons.

— Il a été procédé, le 16 décembre 1901, dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons, à l'examen du programme d'ensemble de tous les ouvrages qu'il est désirable de voir effectuer à l'intérieur de cette ancienne collégiale.

MM. Devillers, Hubert et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cet examen.

Le programme tracé par le conseil de fabrique, d'accord avec son architecte, M. Mortier, est accompagné d'un

mémoire rédigé par M. le doyen Lemaître, notamment pour ce qui concerne les orgues et leur emplacement.

Après un examen attentif de ces documents et une inspection minutieuse de l'édifice, la délégation s'est trouvée d'accord avec M. le doyen et le conseil de fabrique pour admettre l'établissement d'un petit orgue d'environ quinze jeux dans la première travée au côté nord du chœur.

Il y a eu également accord unanime pour admettre la proposition de M. le doyen, de dégager immédiatement la partie inférieure de la tour, des constructions informes qui y ont été élevées en 1817 pour l'établissement d'un jubé. La nécessité de ce dégagement, au point de vue de l'aspect du temple et des convenances, ne peut être mise en doute.

L'emplacement du grand orgue serait réservé. Il pourrait être choisi soit sous la grande verrière de la tour, soit dans le transept nord. Cette dernière disposition permettrait de réédifier l'ancien jubé de Jacques Dubroeucq, artiste qui a exécuté pour l'église de Sainte-Waudru des œuvres remarquables. Il est d'ailleurs indispensable que les bas-reliefs soient placés à la même hauteur et dans les mêmes conditions où ils l'étaient autrefois dans le jubé démoli; tout leur effet artistique en dépend.

Avant de rien décider au sujet de l'une ou de l'autre de ces deux solutions, il y a lieu de prier M. l'architecte Mortier de soumettre une esquisse du projet de rétablissement du jubé dans le sens de ce qui précède et une esquisse d'après ses idées personnelles, c'est-à-dire du rétablissement à l'entrée près de la tour. Ces esquisses doivent être très sommaires et indiquer, par une teinte, ce qui existe encore de l'ancien jubé.

La délégation partage encore l'avis de M. le doyen en ce qui concerne les nouvelles stalles du chœur, lesquelles doivent être conçues en style gothique, dans le goût de celles de Saint-Pierre, à Louvain. Les stalles actuelles, appropriation peu heureuse des stalles chorales de l'ancienne église de Saint-Germain, de Mons, seraient déplacées, divisées en panneaux et reportées dans les chapelles, en forme des anciens bancs des maîtres de confréries.

Le style gothique devra aussi être adopté pour les clôtures du chœur comme pour celles des chapelles; le type de ces dernières clôtures a été adopté le 15 juin 1901.

Le conseil de fabrique rappelle l'urgence de restaurer les toitures et les voûtes de l'église. Il ajoute qu'il y a lieu de restaurer encore les bases et les fûts des colonnes, les larmiers des fenêtres et de remplacer par la pierre bleue diverses réfections faites au ciment, aux colonnes et aux nervures, entamées pour le placement de l'ornementation en style renaissance, aux siècles passés.

Il y a accord parfait avec le conseil de fabrique sur le point qui précède : il faut enlever le ciment aux colonnes et aux nervures. Il faut aussi remplacer toute pierre endommagée; mais il faut écarter, autant que possible, le ciment, même pour les joints trop ouverts, pour la réparation des ébréchures ou écornures des pierres, etc.

Il y a lieu également d'adopter le programme concernant les vitraux : ceux de la haute nef et du transept seront reconstitués en style renaissance, des fragments de cette époque, retrouvés dans les combles, étant suffisants pour rétablir au moins dix verrières. Les autres baies du vaisseau principal et la grande fenêtre du portail ouest recevront une

décoration de même style lorsque les ressources le permettront. Quant aux vitraux des basses-nefs et des bas-côtés du chœur, ils seront en style ogival approprié au caractère de la construction, soit dans le type de ceux placés récemment, lesquels ont obtenu les approbations requises.

Pour le maître-autel, la délégation estime, contrairement à l'avis du conseil de fabrique, qu'il serait opportun d'adopter le style gothique comme pour les stalles et les clôtures, bien entendu si l'on adopte la reconstitution du jubé de Dubroeucq. En tous cas, cette question, comme celle du jubé, doit être réservée jusqu'après la réception des études réclamées ci-dessus à l'architecte.

C'est à l'unanimité que l'on adopte l'idée d'exécuter les confessionnaux en style gothique.

Mais, à l'unanimité aussi, on repousse l'idée d'établir deux autels nouveaux dans le transept.

Dans les murailles de plusieurs chapelles, le décapage de l'église a ouvert des baies bordées de forts moellons. On adopte la proposition de les fermer par des portes parcheminées comme celles qui sont placées déjà à la chapelle de Notre-Dame de Tongres.

On adopte également l'idée d'exécuter en marbre la statue du Christ au tombeau qui manque dans la petite chapelle en hors-d'œuvre située à l'angle formé par le mur extérieur de la nef nord et celui du transept. Les deux portes d'entrée de ladite chapelle peuvent être en chêne sculpté avec des armatures en fer forgé.

On est de même d'accord pour admettre que les retables à exécuter pour les dix-sept chapelles qui en sont dépourvues, seront traités dans le style de l'église. Mais on appelle

toute l'attention du conseil de fabrique sur la nécessité de doter la collégiale de Sainte-Waudru de retables dignes de cet admirable monument; qu'ils soient, dans leur variété, à la hauteur de ceux existants et surtout de celui de la chapelle de Saint-Joseph. Il va sans dire que cette assimilation s'applique aux anciens retables et nullement à celui placé récemment dans une chapelle de la nef sud, lequel laisse beaucoup à désirer au point de vue de la conception et de l'exécution.

Il paraît qu'il existe un projet ayant pour but d'abaisser le niveau du sanctuaire de Sainte-Waudru. Ce projet devra, le cas échéant, être mûrement examiné.

Le rapport du 19 décembre 1896, dressé à la suite de l'inspection du 19 novembre précédent, signalait la nécessité de déplacer la châsse de Sainte-Waudru qui occupe l'arcade derrière le maître-autel et empêche la vue de s'étendre au fond de la chapelle absidale. Il importe d'étudier le projet de ce déplacement.

Il doit être formellement entendu qu'aucun travail, quel qu'il soit, ne pourra être entamé et poursuivi qu'après que le projet en aura été régulièrement soumis aux Autorités compétentes et approuvé par elles.

Les avis relatés ci-dessus ont été formulés à l'unanimité des membres de la Commission royale.

Église d'Hautrage.

— Il a été procédé, le 16 janvier 1902, à l'inspection de l'église d'Hautrage, à laquelle il est question d'exécuter des travaux de restauration tant intérieurs qu'extérieurs.

MM. Hubert, Devillers, Soil et Sonneville, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cette inspection.

La tour de l'église d'Hautrage semble remonter au

XVIe siècle, et le vaisseau date, paraît-il, de 1829. C'est un ensemble de constructions n'ayant aucune valeur artistique.

L'entretien de cet édifice a été très négligé.

A l'extérieur de l'édifice il n'y a pas d'écoulement d'eau au pied des murailles, celles-ci se détériorent, pourrissent littéralement. Les toitures sont en mauvais état; les gouttières et les tuyaux de descente sont dégradés, insuffisants et manquent même à certains endroits; les seuils des fenêtres du vaisseau et la retraite de l'étage de la tour n'ont pas de larmier, de sorte que les eaux coulent sur les murs et s'y introduisent. Des travaux de rejointoyage en recherche s'imposent à toutes les maçonneries et surtout aux faces sud et ouest de la tour.

L'intérieur de l'édifice est aussi dans un état précaire. Certaines parties des plafonds et des enduits sont tombées, d'autres, crevassées, menacent ruine. L'humidité transperce les murs et les plafonds. Les soffites qui relient les colonnes s'affaissent. Bref, tout l'édifice réclame une restauration sérieuse et urgente; on devra l'entamer dans le plus court délai possible en commençant par l'extérieur. Parmi les mesures les plus pressantes il convient de citer celle ayant trait à la vérification des soffites dont l'état de situation ne peut être déterminé exactement sans procéder à l'enlèvement des plâtrages qui les recouvrent. Le soffite du jubé a subi un mouvement inquiétant; on fera chose prudente en l'étançonnant, en attendant qu'il soit possible d'en entamer la restauration. Sa situation paraît assez grave pour que l'autorité locale prenne des mesures sérieuses en vue de mettre sa responsabilité à couvert.

Deux devis ont été dressés par M. l'architecte Sonneville,

l'un au montant de 7,480 francs pour les travaux extérieurs, le second s'élevant approximativement à 7,835 francs pour les ouvrages intérieurs.

Estimant que ces dépenses sont exagérées, le conseil communal a fait dresser un devis par M. l'architecte Lhoest dont le total s'élève à fr. 5,226-58; il comporte la restauration des toitures et du plafonnage.

Étant donné l'état de situation de l'édifice, le travail ainsi limité par le conseil communal ne constituerait qu'un palliatif. Il importe de procéder à un travail sérieux et, à cette fin, il est à prévoir que les deux devis réunis de M. Sonneville constitueront une estimation qui se rapprochera de la réalité.

Les travaux devraient être exécutés par voie d'adjudication restreinte, à bordereau de prix, entre quelques entrepreneurs connus.

L'église d'Hautrage possède une œuvre de sculpture intéressante, en pierre blanche, qui paraît remonter au xve siècle; elle représente l'Ensevelissement du Christ.

Il y a lieu de prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour qu'elle ne subisse aucune détérioration pendant les travaux qui s'exécuteront à l'intérieur de l'édifice. On devrait même profiter de ces ouvrages pour lui assigner un emplacement définitif autre que celui d'à présent; elle est simplement déposée sur le pavement de la chapelle latérale sud. On pourrait peut-être l'installer dans une niche à creuser dans le mur séparant le chœur de ladite chapelle ou l'utiliser comme retable d'autel.

Église de Nieuport.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 3 février 1902, à l'inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Nieuport.

M. le baron Bethune, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, assistait à la visite.

Il résulte de cet examen que les travaux dont il s'agit s'effectuent dans de très bonnes conditions. On ne peut que louer les artistes chargés de ce travail, leurs collaborateurs et les autorités civiles et ecclésiastiques qui les inspirent et les appuient.

Des recherches opérées dans la façade longitudinale de la chapelle sud bordant le chœur, ont permis de constater que des fenêtres géminées primitives, semblables à celles récemment restaurées de la chapelle nord, ont existé; elles ont été remplacées postérieurement par des fenêtres simples. Il y aura lieu de rétablir la situation primitive infiniment plus intéressante que celle qui lui a été substituée.

Au côté nord, contre le chœur, il existe une ancienne tribune ou oratoire d'une architecture très intéressante et d'une grande légèreté de construction. Il importe que cette annexe soit débarrassée des objets de toute espèce qui l'encombrent et qu'on procède à sa restauration complète.

Le projet de restauration de l'édifice, adopté par les Autorités compétentes, prévoit une voûte en bardeaux pour la croisée du transept. Des culs-de-lampe en maçonnerie semblent démontrer qu'il a existé à cet endroit ou que l'on a eu l'intention de construire une voûte en maçonnerie. Cette partie du projet devra être revue et étudiée avec grand soin avant de passer à l'exécution du travail.

On a soulevé la question d'abaisser le seuil de la grande fenêtre du transept sud au niveau de celui des autres baies de l'édifice en vue d'obtenir plus d'unité. Ce parti est à conseiller, car rien ne fait prévoir, dans l'avenir, le rétablis-

sement des chapelles érigées autrefois par des corporations et qui ont été démolies vers 1835.

Il n'y a pas lieu de compléter les contreforts du chœur par des pinacles, les dispositions architectoniques de l'édifice ne demandent pas cet amortissement.

Aux angles du chœur, il a existé des tourelles; leurs points d'appui sont encore en place. Il y a lieu de les rétablir en s'inspirant, pour leurs proportions, de celles qui cantonnent le porche d'entrée.

L'ancienne sacristie offre un type de construction très curieux; il faudra étudier avec le soin le plus scrupuleux le projet de sa restauration. Il semble que cette annexe était couronnée par un chéneau à bahut avec plate-forme. En tous cas, il faudra conserver le plus possible les anciens fragments de sa corniche d'un caractère aussi original que distingué.

Parmi les travaux à effectuer en premier lieu, il faut noter ceux ayant pour but d'éloigner de l'église les eaux pluviales et celles provenant des habitations voisines, lesquelles séjournent contre les murailles du temple. On devra profiter de ce travail pour rétablir à son ancien niveau le sol formant le pourtour de l'édifice; du côté de la place, l'abaissement devrait être opéré à partir de la dernière rangée d'arbres.

Il est désirable aussi de voir dégager la vue des deux principaux édifices de Nieuport, son église majestueuse et sa halle qui témoigne et rappelle une prospérité florissante; il suffirait de démolir quelques maisons de peu de valeur pour obtenir un résultat remarquable au point de vue de l'embellissement de la ville.

— La délégation du Collège qui s'est rendue à Saint-Hubert, le 20 janvier 1902, en vue de résoudre définitivement la question relative à la restauration intérieure de l'église de cette localité, a été, comme les délégations antérieures, unanime pour réclamer l'enlèvement des crépis teintés appliqués sur les murs et les voûtes du côté nord, opération très peu artistique déjà critiquée lors des précédentes visites. Église de Saint-Hubert.

Après une longue étude de cette affaire importante, la majorité du Collège (7 voix contre 4) est d'avis que le dérochage ne doit pas se faire sur toute l'étendue des parois de l'église ; il peut être continué sur toutes les surfaces de parements en pierre taillée. Ces parties peuvent être rejointoyées ; plus tard, si on peint l'édifice, on peindra sur la pierre même.

Le dérochage peut, de même, être poursuivi sur les murs soit en moellons, soit en briques, dans tous les endroits où l'adhérence et la solidité du crépi seraient compromises, mais on doit s'abstenir de faire cette opération à ceux des crépis des voûtes qui seraient solides et bien secs. Les parties des voûtes où le décrépissage devra avoir lieu seront récrépies au fur et à mesure de l'enlèvement de l'enduit en mauvais état.

Il y a lieu de conserver telles qu'elles sont actuellement les parties de murs et de voûtes déjà dérochées. On conservera aussi aux parements en briques, aux deux côtés de l'entrée de l'édifice, le crépi qui y a été appliqué dans le ton général dominant de la pierre.

La proposition du conseil de fabrique de donner aux voûtes en briques une teinte uniforme pour les harmoniser

n'est pas admissible. On ne peut davantage admettre le ciment teinté pour donner aux nervures en briques résultant de la restauration de l'église, après l'incendie de 1568, l'apparence de nervures en pierre. Il est préférable d'enlever les nervures en briques, si ce travail est praticable, et d'y substituer la pierre en suivant le profil des parties primitives de ces nervures restées intactes à leur point d'appui.

Étant donné que le soubassement des murailles du côté nord de la nef est approprié, il n'y a pas lieu d'insister pour qu'on y apporte des changements en vue de le mettre en rapport avec celui du côté sud.

Lors de la restauration des bases des colonnes des nefs extrêmes, on devra conserver le moellonnage tel qu'il est aux parties où lesdites bases étaient masquées par les marches donnant accès à ces nefs, afin que l'on puisse reconnaitre, plus tard, quel était leur niveau primitif.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

MARQUES & MONOGRAMMES

DE

FAÏENCIERS ANDENNAIS

PRÉCÉDÉS DU

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

FABRIQUES DE FAÏENCE D'ANDENNE

d'après des documents authentiques inédits

SUIVIS D'UNE

NOTICE SUR JACQUES RICHARDOT

SCULPTEUR-FAÏENCIER

PAR

E.-J. DARDENNE

Membre correspondant de la Commission royale des monuments, à Andenne

FAÏENCES D'ANDENNE

Le Comité du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* avait encouragé M. DARDENNE, auteur d'un très intéressant travail sur les « Faïences d'Andenne », à des recherches complémentaires dans les anciens actes de notaires, des paroisses et de l'état civil ; il est résulté de là un afflux considérable de renseignements précieux, et la nécessité de remettre le travail entier sur le métier, pour le transformer en monographie spéciale, du genre de celles que M. Soil a consacrées aux porcelaines et aux faïences de Tournai.

Mais pour ne pas priver le public de la communication de détails dès à présent parachevés, le Comité les distrait de l'œuvre, avec l'assentiment de l'auteur et les communique aux lecteurs du *Bulletin*.

(*Note de la rédaction.*)

I

Tableau chronologique des fabriques de faïence d'Andenne

I. Première fabrique fondée par Joseph Wouters. (Société anonyme des Terres plastiques et Produits réfractaires d'Andenne, actuellement.)

Joseph Wouters.

J. Wouters, G. Shoan et J.-C. Hennich, 30 avril 1783.

J. Wouters, J.-J.-E. baron Van de Wardt-d'Onsel et L.-J.-W. de Kessel, 21 décembre 1784.

Van de Wardt et de Kessel (Harell, chef de fabrication et séquestre), 10 juillet 1786.

Van de Wardt, de Kessel, d'Hondt et Boucquéau, 31 août 1786.

Van de Wardt, de Kessel, Hennisch et Boucquéau, 23 janvier 1787.

Directeurs : Hennisch;
Van de Wardt et de Kessel, 13 avril 1787;
de Kessel;
Harell, 30 août 1791;
Hennisch;
Van de Wardt, 30 juin 1795;
Boucquéau.

Partage de la fabrique entre Van de Wardt et Boucquéau, 14 février 1804.

a) Boucquéau.
Jacques Fourmy, 1813.
En faillite, 21 mai 1818.

b) Van de Wardt.
Mathieu Servais, 30 octobre 1815.
Leroy.

Les deux parties sont réunies par la Société Pastor-Michiels et Cie, devenue en 1836 Société anonyme Pastor-Bertrand et Cie, fabricants de produits réfractaires.

II. Seconde fabrique fondée par J. Wouters (usine E. et L. Godin et Cie).
Joseph Wouters, 1794.
J. Wouters, J.-P. Verdussem et B. Lammens, 21 mars 1805.
J.-P. Verdussem et B. Lammens, 12 décembre 1806. (B. Lammens et Cie.)
Cockerill, papeterie et impression de coton.

III. Jean-François Kreymans, 1804. Place du Chapitre. Concordat, 17 mai 1806. Emmanuel Malevé, curateur.
Jean-Philippe Becquevort, 28 février 1806.
Aimé-Victor Bécherel, 4 juillet 1829.
Bâtiments vendus à la ville d'Andenne, 1837.
(École moyenne et école primaire de garçons.)

IV. Rue des Polonais.
Lambert Crefcœur, fabricant.
Michel Fonder, 31 juillet 1816, propriétaire.
Emmanuel-Fulgence Richard, 13 octobre 1817, propriétaire.

Amand-Joseph Pire, fabricant, 16 juillet 1816.
Rose Bonhivers et Cie, 1821.
Antoine-Fossion et Joseph Rouleau, 1822.
Arnold Bonhivers.
Emmanuel Deville, 9 mai 1832.
Marcellin Deville.
Vendue à divers propriétaires et démolie.

V. Charles Smet, rue des Passettes, rue Neuve actuelle.
Smet et Joseph Nihoul, 20 juin 1833.
Joseph Nihoul.
Édouard Lapierre, 1848.
Camille Renard, fabrique de porcelaine.
Jules Dothée, fabrique de porcelaine.
Démolie.

VI. Famille Richard au Stappe, 1812-1862.
Démolie. Mlles Ramelot, propriétaires.

VII. Henneau, rue d'Hornilles.
Leroy.
Ferdinand Boulanger.
Tiburce Courtoy.
Transformée en maisons ouvrières.

VIII. Joseph Lapierre, rue des Chats.
Joseph Lapierre, place du Chapitre; finit vers 1844.
Transformée en habitations.

IX. Mentions isolées.
Charles Nihoul, époux Charlotte Polet, 1814.
Louis Winand, Grand'Rue, 1817.
Transformée en fabrique de porcelaine, actuellement en démolition.

II

Marques et monogrammes des faïences d'Andenne

Nous passerons en revue les marques et monogrammes de faïences d'Andenne que nous avons relevés ; ils nous paraissent incontestables. C'est à dessein que nous avons négligé quelques monogrammes de pièces que nous nous croyons autorisé à attribuer à Andenne, soit parce qu'ils ne nous semblent pas revêtir un caractère suffisant d'authenticité, soit parce qu'ils sont appliqués sur des pièces de qualité inférieure, ne méritant à aucun titre de figurer dans une collection quelque peu sérieuse.

1. Wouters, Andenne, en bleu, au pinceau. (Pl. V, n° 1.)

Plat à marly blanc ; diamètre extérieur : 0m265 ; diamètre du bassin, 0m185.

Le fond est décoré d'un paysage en camaïeu exécuté à la main. Le premier plan est très accentué, le second est en lointain et le ciel vaporeux est légèrement nuagé.

Pour sujet, un château à donjon carré, campé sur un rocher ; au pied, un chemin à profondes ornières, bordé de broussailles, d'où s'élance un arbre assez élevé, d'une belle silhouette et très bien détaillé. Une large rivière semble couler derrière le château ; elle sépare les deux plans, rejetant perspectivement le second à une assez grande distance ; dans ce second plan, on aperçoit un vaste château

avec escalier extérieur, pont, tourelles, etc. On le voit, nous sommes loin du réalisme ; c'est une composition assez compliquée, arrangée de toutes pièces. Tenant compte de la difficulté inhérente à la décoration céramique, où les couleurs et les teintes ne prennent leur valeur réelle qu'après la cuisson, cette pièce témoigne d'une grande habileté, d'une main sûre et délicate. Bref, c'est un très beau spécimen d'une exécution irréprochable, avec cette particularité que le marly, assez large pourtant, ne porte aucun ornement.

2. Même marque, mais interposée, c'est-à-dire Andenne, Wouters, imprimée en creux dans la pâte, sous le vernis. (Pl. V. n° 2.)

Assiette au marly festonné, 0m225 de diamètre; c'est un modèle lourd, peu gracieux, à cause de la forme concave trop accentuée du marly. Le modèle est une imitation malhabile de celui de Luxembourg; les festons manquent d'élégance et de souplesse dans la courbe, de modelé dans la forme. Cette pièce est d'une pâte commune; le vernis en est jaunâtre, épais; le décor en est original, curieux par sa naïveté, manquant absolument de beauté.

3. J. Wouters, à Andenne, marque en creux sous vernis (1). (Pl. V, n° 3.)

Beurrière ou compotier ovale, adhérant à son plateau, 0m22 × 0m165. Récipient 0m15 × 0m10. Hauteur 0m165.

Le couvercle est surmonté, en guise de bouton, d'une vache couchée, que nous supposons avoir été modelée par J. Richardot. Cette superbe pièce, au vernis quelque peu

(1) Feu Renard-Soubre, de Liége, attribuait cette marque à Van de Waardt. Rien ne nous paraît justifier cette manière de voir.

Huilier décoré en bleu par de simples filets accentuant les contours. Le plateau est de forme losangée presque régulière, mesurant 0m17 de longueur sur 0m09 de largeur. Le bord est formé d'une côte arrondie, s'épanouissant à ses extrémités en deux ou trois feuilles de laurier qui, par leur rencontre deux à deux affrontées, accusent les quatre angles du losange. Les logettes destinées à recevoir les carafes sont de forme cylindrique ; les parois en sont formées de rubans plats entrelacés, donnant huit festons pour le pourtour ; elles mesurent 0m07 de hauteur et 0m08 de diamètre.

Modèle simple, élégant, de belle exécution.

7. Bernard Lammens et Cie, en creux, sous vernis. (Pl. V, n° 7.)

Plat au marly ajouré ; diamètre intérieur 0m265 ; diamètre supérieur du bassin, 0m18 ; hauteur, 0m027.

Sous le monogramme une étoile au tampon, en creux, sous vernis ; les deux marques furent appliquées séparément, car leur position relative n'est pas fixe sur les deux pièces que nous avons sous les yeux. Sur une assiette décorée de festons bleus, notre sigle est accompagné du n° 13, toujours en creux, simple marque ou numéro de série, sans aucun doute.

Le profil de notre plat est très élégant ; il est peu profond et le marly s'étale presque horizontalement. Le fond du bassin est orné d'une sorte de guillochis formé de rayons et de cercles concentriques de plus en plus rapprochés vers le centre. La partie extérieure du marly, imitant assez bien les brindilles d'osier tressées des vanniers, est enlacée dans un ruban bleu en spirale, coloré en bleu foncé. Entre le marly et le bassin court une mince corde en bleu clair. Le marly

offre autant de jours que de pleins, les uns et les autres déterminés par le prolongement des rayons du guillochis central. Ce plat portait une corbeille à fruits ajourée, de forme sphérique surbaissée, d'un travail analogue, mais plus léger et plus délicat que celui du marly, véritable moulage de vannerie, qui figura à la vente de feu Eug. Lapierre, d'Andenne.

8. Bernard Lammens et Cie, en creux, sous vernis. (Pl. V, n° 8.)

Cette marque se trouve sur deux pièces décorées à la molette.

a) Pot à lait, hauteur, 0m10; grand diamètre, 0m085, exécuté en pâte gris-cendré, avec incrustations de pâte blanche. Vers le bas, formant en quelque sorte le pied, se voit un rang de perles enserré entre deux très minces filets noirs au pinceau. Plus haut, immédiatement au-dessus du grand diamètre, c'est une frise, blanche aussi, formée de trois rangs de petites rosettes très serrées, bordée de deux rangs de petites perles ou grènetis et aussi cernée de deux lignes ou filets noirs au pinceau (1).

b) Encrier en pâte brun clair, — brun Campana, — avec incrustations noires. Il est de forme cylindrique, mesurant 0m165 de diamètre et 0m055 de hauteur. En somme, c'est un simple plateau au bord relevé verticalement, portant à

(1) Le même pot à lait, identique de forme, de dimensions et de décor, — sauf la couleur, — fut aussi fabriqué en pâte rouge vermillon très fine, polie, sans vernis.

Cette dernière pièce nous permet de fixer l'origine andennaise d'un sucrier de forme ovoïde, avec couvercle surmonté d'un bouton et de même exécution. Hauteur 0m11; diamètre supérieur de la coupe, 0m076; il est aussi molletté de grènetis et de frises à rosettes.

est plus étalée, moins lourde et plus large que celle du service (1).

10. Bernard Lammens et Cie. Cachet ovale, en creux sous vernis, 0m031 sur 0m018. (Pl. V, n° 10.)

L'étoile marquant le point initial de l'inscription en exergue, se trouve placée en bas; contrairement à la marque précédente, la lecture se fait de bas en haut et de gauche à droite. Remarquons que la firme sociale, inscrite dans le champ du cachet, est seulement notée en initiales.

Cette marque est appliquée sur des assiettes et sur des plats à festons bleus au pinceau, pièces de beau modèle, d'excellente fabrication au vernis blanc et pur.

Nous l'avons aussi rencontrée sur le plateau ovale d'une corbeille à fruits au bord ajouré, forme bateau, sorte d'imitation de vannerie, décorée en bleu. Elle est enfin appliquée sur un sucrier ou petit fruitier, ovale, avec couvercle, adhérent à son plateau, accompagné d'une délicieuse petite louche en passoire, décoré en bleu, genre feston, comme les assiettes et les plats renseignés plus haut.

11. Bernard Lammens. (Pl. V, n° 11.)

Assiette au marly festonné, décoré de quatre bouquets en bleu, au pinceau. Dans le fond s'étale un autre bouquet assorti de lignes, de dimensions plus grandes et de composition plus compliquée.

---

(1) Il est intéressant de rapprocher et de comparer, sous le rapport du décor imprimé en noir, les spécimens d'Andenne et ceux de Creil: les premiers sont de beaucoup supérieurs aux seconds comme vigueur de ton, élégance et correction de dessin, intérêt des sujets choisis; faisons aussi cette observation que le marly, lourd, compact, quelque peu empâté à Andenne, est plus léger, plus élégant à Creil, mais parfois étrange, même naïf, dans sa simplicité de composition.

Le modèle est élégant, le vernis blanc pur, gras et brillant; bref, c'est une pièce de très belle exécution, offrant une grande analogie avec des pièces de même forme portant la marque de Tournai.

Diamètre, 0m235; hauteur, 0m025.

12. Bernard Lammens, marque en creux, sous vernis. (Pl. V, n° 12.)

Cette marque se trouve sur deux pièces :

1° Une magnifique corbeille ovale ajourée, genre vannerie, avec son plateau à marly également ajouré; décor bleu clair. Les anses de la corbeille sont formées par de gentils nœuds de rubans.

2° Cache-pot de forme cylindrique, arrondi vers le bas, avec petite moulure formant pied, et une moulure peu saillante cerclant le bord supérieur. Deux anses accolées à la paroi, genre rocaille, à saillie légère, complètent la décoration modelée.

Faïence blanche, légèrement jaunâtre, vernis brillant. Pour décor, des festons bleus (huit pour le contour entier), tombant du cercle supérieur, où ils sont reliés deux à deux par des nœuds; une chute coupe l'angle vers le dessous. Chaque feston porte en son milieu, au bas de sa courbe, une assez grande fleurette; la guirlande est formée d'une simple ligne agrémentée de brindilles latérales s'allongeant à mesure qu'elles se rapprochent des fleurettes. En somme, rien que des lignes, rien qui ressemble à quelque imitation de feuillage.

12bis. Un autre cache-pot de même genre et de même décor, bien que d'un profil légèrement modifié, moins heureux que le premier, porte les deux lettres BL, impri-

mées sur la paroi latérale intérieure du pied; de plus, une lettre est tracée au pinceau, en bleu, sur le fond.

Nous retrouvons le même décor sur deux autres pièces :

a) Un bol à deux anses, de forme hémisphérique avec pied mouluré; l'ensemble est d'un profil élégant et la pièce d'une belle fabrication.

Hauteur, 0m097; diamètre de la coupe, 0m14; diamètre, les anses comprises, 0m21.

b) Un encrier de bureau, de forme cylindrique, légèrement évasé vers le bord supérieur, avec godet au centre, genre du n° 8.

Hauteur, 0m06; diamètre inférieur, 0m11; diamètre supérieur, 0m148.

13. Bernard Lammens, en bleu, au pinceau. (Pl. V, n° 13)

Assiette à dessert : diamètre, 0m22; hauteur, 0m027.

Le bord du marly est découpé en festons circulaires, alternativement larges et étroits; trois bouquets alternant avec trois brindilles décorent le marly. Cette décoration, tout au moins inspirée par celle du n° 11, est toutefois d'une exécution plus artistique.

Dans le fond du bassin s'étale un écusson avec casque fermé en cimier et lambrequins; l'écu est tiercé en bande, de gauche à droite; cette bande est en pointillé, donc de sable, en termes héraldiques, relevée de trois pièces au contour très indécis, presque trois taches sur le caractère desquelles il serait difficile de se prononcer. Elles éveillent en nous, sans trop savoir pourquoi, l'image de la bande aux trois coquilles des Beaufort-Spontin. Le champ de l'écu est hachuré verticalement, donc de gueules; dans le quartier de droite, il est relevé de deux pièces posées de fasce, et dans

le quartier de gauche, vers la pointe, d'une seule de ces mêmes pièces. Cette pièce de l'écu se retrouve enfin posée sur le sommet du casque. Sous l'écusson se déroule, avec fort peu d'élégance, il faut en convenir, une banderole portant en caractères romains majuscules MR : AND : L. FOSSOUL. C'est le nom, non du fabricant, mais bien celui du propriétaire, André-Louis Fossoul, beau-père de François Wouters.

Cette assiette, mince de profil, nette et élégante de forme, fine de pâte, claire, de vernis blanc pur bien égal et bien brillant, est une des plus belles pièces que nous ayons rencontrées.

Les assiettes portant cette marque furent fabriquées pour *André-Louis Fossoul*, beau-père de François Wouters (fils de Joseph), dont le mariage eut lieu le 15 octobre 1817; elles demeurèrent dans la famille, religieusement conservées, jusqu'en ces dernières années. Or, François Wouters travaillait chez B. Lammens et Cie comme ouvrier mouleur en faïence (1). L'interprétation de ce monogramme ne présente pour nous aucune difficulté; c'est bien celui de B. Lammens. Le lire d'une autre façon ce serait attribuer la pièce, comme d'aucuns pourraient peut-être le faire, à la fabrique Boch (Luxembourg). Mais n'oublions pas que cette fabrique était fermée depuis 1809 et qu'alors notre François Wouters comptait seulement quinze printemps. Il serait absurde de supposer qu'à cet âge le jeune Wouters eût commandé au concurrent de son patron, — et encore en admettant qu'il

(1) C'est ainsi qu'il est qualifié à son acte de mariage et que nous l'avons rencontré en divers actes authentiques ou d'état civil.

fût déjà son patron, — le cadeau de mariage qu'il destinait à son futur beau-père.

Il y a seulement quelques années que la famille Wouters se dessaisit de ces intéressants spécimens de faïence andennaise, en faveur du Musée archéologique de Namur et de notre propre collection. Un exemplaire figure au Musée céramique de Sèvres.

14-15. L'interprétation de ces deux monogrammes, qui offrent une étroite analogie et se trouvent sur des pièces de mêmes formes, des assiettes de même fabrication et de décor identique, nous rend assez perplexe.

Ces assiettes à marly festonné à côtes sont bien de la famille luxembourgeoise, mais on ne peut guère lire cette marque Boch ni Bécherel. Nous tenons néanmoins nos exemplaires pour andennais, à cause de leur provenance ou de leur découverte. Nous inclinerions à croire que c'est plutôt la signature du décorateur que la marque du fabricant.

Quoi qu'il en soit, le modèle est joli, à fleur de coin, le décor assez heureux, le vernis de belle qualité, mais non d'une irréprochable blancheur.

16. Bécherel ou Becquevort, marque en bleu au pinceau.

Saucière à côtes en festons, analogue à celle portant la marque n° 5, mais plus aplatie, plus écrasée, le bord de la coupe plus fortement infléchi en dedans; les côtes sont aussi plus saillantes, plus fortement accusées, plus vivement modelées. Le décor en est aussi analogue, quoique plus compliqué, d'une exécution plus lourde; la couleur est un bleu foncé manquant de pureté et qui se rapproche beaucoup de celle du numéro suivant.

17. Marque ou cachet en creux sous vernis, inscrite dans un cœur, $0^m014 \times 0^m015$.

Jean-Philippe Becquevort.

Ce sigle se trouve apposé sur deux pièces qui par elles-mêmes ne présentent pas grand mérite : modèle peu gracieux, pâte épaisse, vernis grisâtre, et, de plus, grattées, détériorées au possible ; mais elles nous sont précieuses comme seuls spécimens de décoration à l'estampille.

1° Un plat de 0^m31 de diamètre, hauteur 0^m04, décoré en bleu franc de teinte foncée, posé sous vernis. Le centre du fond du bassin est marqué par une sorte de rosace ; le pourtour du marly est exécuté en petit motif posé sur un filet extérieur et qui ne se répète pas moins de cent vingt fois sur le cercle entier. On se demande ce qu'il faut le plus admirer dans cet ouvrage, ou la patience du décorateur ou sa dextérité. L'adresse qu'il déployait dans ce travail, d'une régularité presque complète, eût sans nul doute produit un résultat infiniment meilleur si elle se fût exercée avec un pinceau au lieu du rustique tampon de buis.

2° Un saladier ou légumier, mesurant 0^m325 de diamètre et 0^m09 de hauteur ; la paroi latérale est relevée presque en forme cylindrique et terminée en son contour supérieur par six grands festons en accolade. Il conserve quelque aspect des belles décorations au pinceau et sert en quelque sorte de transition entre les deux procédés. En effet, certaines parties de ce qui représente des roses sont faites à l'estampille et complétées par de larges et francs coups de pinceau pour terminer le grand bouquet qui occupe la plus grande partie du fond du bassin. Hâtons-nous de dire qu'on y chercherait en vain la grâce, la légèreté, le sentiment décoratif, délicat

et distingué des pièces andennaises d'une époque même quelque peu antérieure.

18. Cachet en creux, sous vernis, ovale 0m018 × 0m014.

Arnold Bonhivers.

Petit plat ovale de 0m214 sur 0m156.

Pièce d'assez belle fabrication, mince de pâte, légère et élégante de profil, au marly bombé, à vernis blanc, légèrement verdâtre et brillant. Un filet bleu assez large suit le bord extérieur; un autre plus mince marque le milieu du marly, le long duquel serpente un feston barbelé. Malgré sa simplicité, ce décor ne manque ni de grâce ni d'agrément.

19. Marque donnée par Demmin, dans son *Guide de l'amateur de faïence et de porcelaine* (1).

Nous venons de la rencontrer sur une superbe pièce, un plat à marly ajouré, décoré en bleu foncé, de composition identique au modèle n° 7, mesurant 0m30 de diamètre.

Faisons aussi remarquer que le même auteur attribue notre marque n° 1 à Van der Waert (pour Van de Wardt?).

---

(1) 3e édition. Paris, 1867.

III

JACQUES RICHARDOT, sculpteur-faïencier

Pendant vingt années, Jacques Richardot travailla à Andenne, soit dans les ateliers de Wouters, — première et deuxième fabrique, — soit chez Van de Wardt. La quantité de pièces qu'il produisit, le genre de ses sculptures, le souvenir qu'il laissa à Andenne lui méritent, nous semble-t-il, une place spéciale dans notre modeste travail.

Jacques Richardot naquit à Lunéville (Lorraine), le 28 juillet 1743; il était fils de Claude Richardot, attaché à la fabrique de G. Charmette, le doyen des faïenciers lorrains, et tenu en haute estime par son patron (1).

De bonne heure, J. Richardot, filleul de Charmette, s'essaya à façonner l'argile et à manier l'ébauchoir, encouragé sans doute par Charmette lui-même, heureux, comme on le serait en pareille circonstance, de seconder ses belles dispositions naturelles. Jacques reçut probablement les premières leçons de P.-L. Cyfflé (2). Un fatal événement faillit compromettre cette carrière qui s'ouvrait sous de si heureux auspices : en 1758, Charmette mourut; son usine

(1) Notes pour servir à la biographie de Jacques Richardot, par Ed. Niffle-Ancianx. Brochure in-8°, Paris, 1895. (Extrait du *Bulletin des Sociétés des Beaux-Arts des départements*.)

(2) « Les groupes et statuettes de Lunéville, surtout celles dues au sculpteur Cyfflé, sont très recherchées. » Ed. Garnier : Céramique, *Revue encyclopédique de Larousse*, 1899.

se ferma et la famille Richardot dut chercher ailleurs une occupation qui assurât son pain quotidien. Notre jeune sculpteur comptait alors quinze printemps !

Précisément à cette époque, une ardente rivalité existait entre deux fabriques de faïence bruxelloises, celle de Jacques Artoisenet et celle des héritiers Philippe Mombaerts. Ce fut vers Bruxelles que Claude Richardot dirigea ses pas, escorté de toute sa famille ; tout ce que l'on sait, c'est qu'il entra dans l'un des deux ateliers rivaux, M. Niffle ne put découvrir quel patron se l'attacha.

Nous ne savons rien non plus des études sculpturales de J. Richardot ; rien ne transpire ni quant à l'atelier ou l'école qu'il fréquenta, ni quant au maître qui dirigea son éducation artistique. D'après M. Niffle, le caractère de ses œuvres semble avoir subi l'inffluence de Cyfflé (1); toujours est-il que notre jeune sculpteur vécut dans l'ombre durant dix-huit ans.

Au début de l'année 1786, Jacques Richardot travaille à la fabrique de Saint-Servais, près de Namur ; du 15 juin 1786 au 24 octobre, nous le voyons figurer, avec son fils Guillin, parmi les ouvriers de la fabrique J. Wouters et Cie (ouvriers modeleurs) ; le 5 novembre 1786, Guillin Richardot épousa Anne-Joseph Tonglet, de famille andennaise ; J. Harell, directeur de la fabrique, signa l'acte de mariage comme témoin (2).

---

(1) Après la débâcle de Charmette, Cyfflé fonda à Hastière une fabrique de faïence qui fut autorisée par octroi du 6 août 1785.

(2) A la suite de différends survenus avec ses associés (Van de Wardt et de Kessel), Jacques Wouters introduisit au conseil provincial de Namur une demande en dissolution de société. De leur côté, ses adversaires

Dans le courant de cette année 1786, Claude Richardot vint rejoindre son fils Jacques et son petit-fils Guillin à Andenne, où la société Van de Wardt et de Kessel lui ouvrit ses ateliers. Il figure au compte du séquestre comme tourneur en faïence. Guillin est inscrit comme modeleur (1).

Enfin, en 1804, J. Richardot signale sa présence à l'atelier de Wouters par son « Napoléon », signé tout au long : « Fait à Andenne, dans la fabrique du sieur Wouters, le 2 thermidor, au premier de l'empire français. Fait par

---

voulurent faire prononcer son exclusion de la fabrique. Afin de ne pas interrompre le travail à la manufacture, ce qui eût nécessairement entraîné la ruine de l'une et de l'autre des parties, le conseil provincial nomma un séquestre chargé de l'administration de l'usine. Harell, directeur ou chef de fabrication, s'occupa de la direction et de la marche des ateliers et l'on préposa à la caisse le notaire Milquet, d'Andenne. C'est en cette qualité que Milquet reçut les fonds provenant des ventes de marchandises ou versés par Van de Wardt et de Kessel ; d'autre part, il distribua force à-compte aux ouvriers et fournisseurs, mais en ayant soin de se faire donner par chacun un reçu en due forme. Tous ces reçus constituent un volumineux dossier du plus haut intérêt, déposé aux archives de l'État à Namur.

Durant les seize mois de comptabilité de Milquet, Jacques Richardot reçut 34 florins 12 sols 10 deniers, bien maigre salaire sans doute pour un artiste, surtout pendant une telle période. Nous ne nous appesantirons pas sur la triste émotion que nous causa cette constatation ; pour la rendre plus poignante encore, la liasse aux quittances nous fait passer sous les yeux quatre pièces qui ne laissent aucun doute sur la situation gênante où il se trouvait alors et toutes sont antérieures à son mariage ; ce sont des notes de fournisseurs, qui se font payer à la fabrique, en déduction de son salaire. Ce n'est pas à dire cependant que la besogne manquait aux ateliers, puisque son compagnon, le modeleur Soudre, reçoit 305 florins, qu'à tel tourneur on paie 525 florins, qu'un peintre touche 544 florins et même un manœuvre 170 florins. Quelque mystère se cache sans doute là-dessous.

(1) Claude reçut du séquestre 66 florins 7 sols 6 deniers, les à-compte payés à Guillin s'élèvent à 209 florins 7 sols 6 deniers. (Dossier du séquestre.)

Richardot pèr », pièce qui se trouve au Musée des Arts décoratifs de Bruxelles. (Pl. I.)

Quelle que soit l'école à laquelle se forma le sculpteur J. Richardot, ou l'influence du maître qui dirigea ses premiers essais, on ne peut lui contester un réel talent tout personnel; ce fut un sculpteur de mérite, surtout dans la période de floraison de son talent, un artiste consciencieux, une nature richement douée, qui se révéla par les plus heureuses dispositions. Hélas! il s'arrêta en chemin; son génie avait à peine pris son essor qu'il replia ses ailes; l'artiste brillant et radieux au début retombe bientôt, piétine sur place, s'alanguit, pour s'éteindre de la plus poignante façon, à l'âge de soixante-trois ans et dans l'indigence (18 novembre 1806)!

Issu d'une famille de sculpteurs-céramistes, Richardot fut, dès ses plus tendres années, un pétrisseur de terre; sa vocation semble se dessiner de très bonne heure et, sous l'œil paternel, il s'essaie, il réussit. Charmette, le patron de son père, Charmette qui l'a tenu sur les fonts baptismaux de Lunéville, l'entoure de sa bienveillante sollicitude, s'intéresse à ses débuts, encourage ses efforts. Sous l'influence du milieu dans lequel il grandit, son talent de sculpteur se développe, tout en évoluant vers l'application à la céramique. La mort de Charmette, en 1758, faillit briser son avenir. Nous devons supposer que le jeune sculpteur continua de se perfectionner à Bruxelles, car dès 1786, alors qu'il travaillait à Saint-Servais, il produit son œuvre capitale « Andromède », groupe de faïence de 60 centimètres de hauteur.

Cette œuvre est bien d'un sculpteur, la figure principale

est bien d'un artiste dans toute l'acception du terme; c'est une figure classique, d'un classique pur, correct, élégant. Mais, pour terminer ce groupe, il fallait autre chose qu'un sculpteur : le céramiste apparait, et il se montre d'une étonnante habileté dans le groupement des accessoires, dans la disposition, dans l'agencement des branches et des verdures, des blocs de rochers, etc.

En contemplant ce groupe, on sent que l'auteur, tout en le modelant, s'occupe du travail qui s'accomplira à son insu, dans le four de cuisson. Son habileté technique triomphe magistralement des difficultés qu'il a prévues ou pressenties : quand sa pièce sort du four, aucun détail n'a gauchi, aucune ligne ne s'est affaissée, tous les moindres accessoires sont bien restés en place, intimement soudés à la masse.

Les pièces importantes de Richardot sont peu nombreuses ; après Andromède, nous citerons « Le grand vase décoratif » et « la Fontaine », trois pièces du Musée archéologique de Namur.

Le mérite de ces œuvres n'est toutefois pas égal. Andromède est de beaucoup la plus importante par sa valeur artistique, la science de sa composition, l'habileté de son modelé et les qualités mêmes de son exécution. Le « Vase » nous fournit une des caractéristiques du talent personnel de Richardot, c'est-à-dire son habileté, sa surprenante dextérité pour le modelé des fleurs. Cette pièce, qui mesure 45 centimètres de hauteur, est une note typique du talent méticuleux et délicat de Richardot ; une opulente guirlande de fleurs, toutes modelées avec une légèreté, une souplesse étonnante, tombe sur la panse du vase et cela sans entassement, sans

apparence d'encombrement; elle orne, elle décore, mais sans peser, sans étreindre.

La « Fontaine » disputerait peut-être la première place à Andromède. Ici, le céramiste avait moins à compter avec l'action du feu : la pièce est plus condensée, les détails sont mieux fixés, plus intimement massés; l'inégalité ou le caprice du retrait à la cuisson n'offre plus autant de danger pour l'affaissement ou le gauchissement de la masse. Le modeleur est ici seul en évidence et c'est un modeleur travaillant d'inspiration, maniant l'ébauchoir avec une aisance remarquable, une rare fermeté; il fouille sa pâte avec une connaissance approfondie de la figure, une entente parfaite de l'ornementation.

Citons encore, pour terminer notre visite au musée namurois, « les Enfants jouant au bord d'un ruisseau » et la « Scène de chasse », genre Watteau. Ce sont des groupes intéressants, qui dénotent un certain talent de modelage, une grande aisance de composition, une énorme fantaisie d'agencement et une surprenante dextérité d'exécution; mais l'art proprement dit n'y intervient que pour une part assez légère. Ces œuvres marquent en quelque sorte la transition dans l'évolution du talent de Richardot; il devient surtout céramiste.

Deux autres pièces du même musée nous le démontrent plus particulièrement. Voici d'abord une aiguière, genre rocaille, avec son bassin. C'est d'un très joli modelé, d'une forme élegante; les ornements, traités avec beaucoup de grâce et de délicatesse, sont d'une grande pureté de style; le décor, en bleu foncé, appliqué au pinceau, accentue et complète très heureusement la note de la décoration modelée.

Enfin, voici la grande « Écritoire » en faïence blanche, forme carrée; au plan inférieur, en avant, la case pour les plumes et accessoires de bureau ; au second plan et plus élevés, les deux godets; en arrière et pyramidalant sur le tout, le motif décoratif proprement dit, surmonté, pour couronnement, d'un petit vase dont nous retrouvons le profil agrandi, l'ornementation amplifiée, dans le petit fruitier à couvercle ajouré. Ici apparaît le céramiste, tel que nous l'avons retrouvé à Andenne, chez Wouters.

Revenons au sculpteur. Le « Napoléon » du Musée des Arts décoratifs l'emporte, par ses dimensions, sur les autres groupes que nous venons de signaler. Mais il leur est inférieur par son modelé; la figure principale est lourde, massive, le socle peu harmonisé avec le groupe; n'était le petit amour posé sur le bord du piédestal, les divers attributs qui gisent aux pieds de l'impériale effigie et les trophées qui ornent le socle, on aurait peine, à première vue, à reconnaître la main de notre grand sculpteur. (Pl. I.) Quant à la décoration, elle est bonne au point de vue technique, sonorité de la masse, perfection de la cuisson, éclat de transparence du vernis, mais les couleurs ne sont rien moins qu'harmonieuses. A noter toutefois une circonstance atténuante : cette dernière pièce est une œuvre de vieillesse; Richardot avait alors atteint la soixantaine et, chez lui, la vieillesse avait devancé les ans; il avait perdu cette imagination vive des belles années, sa main s'était alourdie, peut-être tremblait-elle par les habitudes prises, car, dans ses dernières années, Richardot ne fut rien moins que tempérant; et c'est avec une poignante émotion que nous relevons dans son acte de décès, — 18 novem-

bre 1806, — la mention officielle « sculteur indigent ».

Les œuvres de Richardot sont actuellement peu communes; d'après ce qui nous en reste, nous pouvons cependant affirmer qu'il fut d'une assez grande productivité. Son œuvre comprend des statuettes, qu'il modelait avec un réel talent, dont il fouillait les détails et les accessoires avec une patience, une dextérité réellement étonnantes. Comme preuve, nous citerons le petit médaillon ovale ($0^m125 \times 0^m10$), « La Vierge à la Chaise », composition toute gracieuse, se rapprochant assez bien de celle de Raphaël, modelée avec science et exactitude; sur le cadre sont jetées deux branches de fleurs, deux guirlandes n'ayant avec la masse du cadre que les adhérences absolument nécessaires; bref, c'est d'une délicatesse inouïe. (Pl. II.)

Notons ensuite les deux « Porte-Montre », l'un qu'on pourrait intituler « Mercure et Vénus » (pl. III), l'autre décoré d'attributs militaires (pl. II); tous deux sont vernissés en blanc, les reliefs accusés par des rehauts bleus (1). Puis deux plaques, la plus grande rectangulaire ($0^m37 \times 0^m33$), « Le Feu » (pl. IV), de très belle exécution; une autre ovale ($0^m24 \times 0^m18$), « Les Quatre Saisons ». Voici un « Christ » isolé, puis un autre plus petit, fixé à une croix plantée sur un massif rocailleux, avec branches de lierre qui poussent dans les interstices. Vient enfin le cortège des bergers et bergères, jardiniers et jardinières, des saints, des vierges, des petits bonshommes gras et dodus, hauts parfois de 8 à 12 centi-

(1) Le premier se trouve au Musée des Arts décoratifs. La reproduction que nous en donnons a été faite d'après un exemplaire en terre rouge, non vernissé, sorti de l'atelier de Richardot.

mètres, assis sur un tertre gazonné et naturellement parsemé de fleurettes, ou bien abrités sous un arbre aux rameaux robustes, chargés de feuilles délicates qui semblent trembler sous le souffle du curieux examinateur. Il y a certainement de l'art dans toutes ces pièces, dans le modelé de tous ces petits corps, mais il est noyé dans un flot de minuties qui font perdre de vue l'ensemble et empêchent la pensée de se dégager complètement ; c'est joli, c'est délicat, mais ce n'est pas d'un artiste.

Vu leurs faibles dimensions et leur fragilité, on s'explique que ces œuvrettes aient facilement disparu ; c'est réellement par un concours de circonstances toutes spéciales qu'il en est arrivé jusqu'à nous, mais combien de détériorées ou mutilées ! Elles montrent néanmoins le talent de leur auteur, elles décèlent sa facilité de composition, sa science du modelé, ses connaissances anatomiques et son admirable dextérité pour l'exécution des détails, fleurs et verdures dont certaines pièces sont parfois surchargées.

Nous avons émis l'opinion que Richardot se trouvait chez Wouters, — première ou deuxième fabrique, — non pas seulement comme sculpteur proprement dit, mais aussi comme modeleur, comme ornemaniste. En rapprochant les œuvres authentiques que nous connaissons, on voit figurer ici un petit génie, un amour que l'on retrouve à peu près dans la même attitude, isolé, posé sur un socle, avec des attributs différents ; ailleurs, c'est un petit vase, ornement tout accessoire, qui échapperait à première vue, et qui donne la silhouette d'une pièce de service de table. Partout, la main du maître sculpteur se retrouve souple, habile, savante et féconde.

L'exposition de Liége de l'an dernier « Exposition des anciennes gildes et corporations » nous fournit un puissant argument en faveur de notre hypothèse. Là figurait, en effet, sous le n° 633, page 82 du catalogue, « Service à café fond saumon, reliefs blancs. » L'une des tasses est signée « Richardot ». Voilà bien la preuve que non seulement notre artiste préparait, combinait les modèles de pièces ou groupes de faïence, mais encore qu'il prenait part à leur décoration. Eh bien ! ce décor de déjeuner, nous le retrouvons sur un vase également fond saumon, décoré dans le style dit premier Empire, en émail blanc ou blanc fixe, très voisin du décor du service à café (1).

Passons rapidement en revue son œuvre sculpturale secondaire, — nous avons renseigné les principales plus haut.

1° *Jardinier* et *bouquetière*, deux figurines se faisant pendant, de 16 centimètres de hauteur, posées chacune sur un simple socle cylindrique que l'auteur, contrairement à ses habitudes, laissa complètement nu. (Pl. IV.) Le jardinier s'appuyait sans doute sur une bêche ou sur un rateau qui a disparu. De sa main gauche, la bouquetière tient une corbeille de fleurs posée sur sa hanche; de la main droite, — qui a disparu, — elle offrait sans doute une fleur à son compagnon. On peut lire dans les yeux de ces minuscules personnages les sentiments qui les animent. Ces deux figures sont bien posées et bien construites, les chairs bien traitées, les vêtements étudiés et bien rendus; quant aux détails, impossible de pousser plus loin la minutie : les deux boucles du

(1) Notre vase fond saumon, avec cercles perlés ou lignes à la molette, est décoré par le procédé d'engobe, non par incrustation.

lacet qui ferme le soulier de la bouquetière sont complètement détachées du pied !

2° *Bergère*, groupe de 22 centimètres de hauteur, accompagnée d'un mouton ; elle rappelle presque trait pour trait la bouquetière de tantôt. La figure pose sur un socle rustique, avec un vieux tronc d'arbre, des racines serpentant à fleur de terre, de la mousse et des fleurettes.

3° *Jardinière*. Elle tient en mains l'arrosoir et arrose les fleurs garnissant la plate-bande sur laquelle elle marche. Hauteur 25 centimètres.

4° *Jardinier* et *bergère* sont du même genre et de mêmes dimensions ; c'est le même travail, le même souci des détails les plus menus.

5° Voici deux *Vierges*, l'une de 40, l'autre de 20 centimètres de hauteur. La première nous paraît bien de Richardot, — seconde période ; — la seconde nous laisse quelque hésitation, à cause des draperies raides et gauchement traitées ; entre les deux il y a cependant certaines affinités.

6° En revanche, nous n'éprouvons aucune hésitation devant le moulage de *l'Enfant Jésus couché sur la croix*. Longueur 19 centimètres, largeur 10. (Pl. III.)

7° *Enfant jouant avec un chien et Enfant tenant un pigeon*. Deux groupes se faisant pendant. Hauteur $0^{m}16$; dimension du socle, $0^{m}11 \times 0^{m}08$. L'enfant est assis nu sur un tronc d'arbre s'élevant d'un tertre rustique tout fouillé de fleurs et de verdure. Le corps est légèrement incliné à droite, les deux bras étendus, l'un vers le haut, l'autre retombant, la tête tournée vers la gauche, semblant fixer un point ou un objet à quelque distance. Le petit épagneul pose ses deux pattes antérieures sur le genou droit de son

jeune maître et, par son attitude et son regard, semble interroger son désir ou deviner sa juvénile taquinerie.

8° Deux statuettes décoratives, de 1 mètre 28 centimètres de hauteur; ce sont et de beaucoup les plus grandes pièces que nous connaissons de Richardot, l'une est signée de son nom en toutes lettres. Elles appartiennent à M. V. Monjoie, d'Andenne.

9° Porte-montre : *Mercure et Vénus*. Hauteur 49 centimètres. Les deux figures sont campées sur le socle, aux deux côtés de la loge de la montre, — ou d'un mouvement de pendule, — surmontée d'un coq aux ailes déployées. Sur la face antérieure du socle est un bas-relief symbolisant la géographie, très délicatement traité, spécimen très pur et très correct de style Louis XVI. Notre exemplaire est en terre cuite; il conserve ainsi les détails dans toute leur netteté. D'ordinaire, cette pièce est en faïence blanche décorée en bleu. (Musée des Arts décoratifs.)

10° Porte-montre avec attributs militaires. Style premier Empire. Hauteur : 0m335; socle : 0m20 × 0m11.

11° Vase en terre cuite, à pâte d'un blanc jaunâtre, d'apparence et de consistance approchant du grès. Hauteur 24 centimètres; diamètre, 13 1/2 centimètres.

12° Vase de 18 centimètres de hauteur. C'est du pur Louis XVI, presque identique aux vases du Musée de Namur, étiquetés Saint-Servais, vernissés de diverses couleurs, réminiscence de Palissy.

13° Vase de 45 centimètres de hauteur et 20 centimètres de diamètre, de forme élégante, de profil très pur, avec deux têtes longuement barbues, servant de base ou d'attache à des anses détachées et disparues.

Quant aux petites bergères qu'on rencontre çà et là sur quelque étagère à bibelots, précieusement abritées sous leur clochette de verre, nous croyons inutile de nous y arrêter.

Pour les œuvres de céramique vernissée, nous retrouvons la main de Richardot dans diverses pièces de faïence, malheureusement privées de marques et de monogrammes, mais qui, rapprochées des documents authentiques, ne laissent subsister aucun doute quant à leur attribution. Rappelons seulement :

1° La grande melonnière. Hauteur : 0m35. Grand diamètre : 0m32. Pied : 0m18.

2° Le petit fruitier. Hauteur : 0m15. Diamètre aux anses : 0m22. Pied : 0m088.

3° La beurrière. Hauteur : 0m17. Plateau : 0m22 × 0m15. La vache du porte-montre sert de bouton au couvercle.

4° Le sucrier. Hauteur : 0m18. Plateau : 0m225 × 0m18.

5° Une salière.

E.-J. Dardenne,
Membre correspondant de la Commission royale des monuments, à Andenne.

Musée des Arts décoratifs
(Parc du Cinquantenaire)

3

$0^{m}195 \times 0^{m}45$.

2

$0^{m}10 \times 0^{m}125$.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

4

0m33 × 0m37.

5

0m16

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

$0^{m}19 \times 0^{m}10$

Hauteur $0^{m}495$.

1 W.AD

2 AD W
8

3 JWAD
I

4 JWD
AB

5 JWD

6 ANDENNES
V · & · W
13

7 BL & Ce
☆ 13

8 B.L & C.
ANDENNE

9 MANUFACTURE ROYALE A ANDENNE
BERND
LAMMENS
& Cie

10 MANUFACTURE A ANDENNE. ★ GRANDE
BDL.S.&CE.

11 B:

12 BL
1

12bis BL
15

13 D

14 V

15 R.
R

16 B.

17 JPB
5

18 A·B·
C AD
2

19 BL&C

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Plate 5

TABLE DES MATIÈRES.

1° Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission roya des monuments en 1902.

2° Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux d séances des mois de janvier et de février 1902.

3° Marques et monogrammes de faïenciers andennais, précédés du table chronologique des fabriques de faïence d'Andenne, d'après des doc ments authentiques inédits, suivis d'une notice sur Jacques Richar sculpteur-faïencier, par E.-J. DARDENNE, membre correspondant d Commission royale des monuments, à Andenne.

Pag

Planches I à V 6

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions roya d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés p les auteurs.

MM. les collaborateurs du BULLETIN *ont droit à 50 exemplaires, tirés à part de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet l'imprimeur du* BULLETIN, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser a M. MASSAUX, Secrétaire de Commission royale des monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

JUN 11 1903
I 3316

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE. — 3, 4, 5, 6, 7 ET 8.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES
1903

Imp. van Langhendonck, succ^r de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 1er, 8, 15, 22 et 29 mars; des 5, 12, 19 et 26 avril 1902.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° La proposition du Comité des correspondants du Brabant de faire rétablir dans l'autel dessiné par Rubens que possède l'église de Saint-Josse-ten-Noode, la copie du tableau de ce maître qui existe dans ladite église et qui faisait autrefois partie de cet autel; *Église de Saint-Josse-ten-Noode. Tableau.*

2° Le projet de vitraux à placer dans une des chapelles de l'église de Vosselaere (Flandre orientale); auteur, M. Coucke; *Église de Vosselaere. Vitraux.*

3° Le projet relatif au placement de vitraux dans la chapelle du Saint-Sacrement, en l'église de Saint-Ursmer, à Binche (Hainaut); auteur, M. Casier; *Église de Saint-Ursmer, à Binche. Vitraux.*

4° Les dessins de vitraux à placer dans l'église de Hozémont (Liége); auteur, M. Grossé; *Église de Hozémont. Vitraux.*

Église de Fontaine-Valmont. Vitraux.

5° Le projet relatif à l'exécution de vitraux pour l'église de Fontaine-Valmont (Hainaut); auteur, M. Vosch;

Église d'Enghien. Vitrail.

6° Le dessin d'un vitrail destiné à la chapelle de Notre-Dame de Messine, en l'église paroissiale d'Enghien (Hainaut); auteur, M. Coucke;

Église de Châtelet. Croix triomphale

7° Le projet de restauration de la croix triomphale et des statues de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean de l'église des SS.-Pierre-et-Paul, à Châtelet (Hainaut); sculpteur, M. Blanchaert;

Église de Tessenderloo. Jubé.

8° Le projet concernant la restauration du jubé de l'église de Tessenderloo (Limbourg) et le rétablissement de cet édicule à l'entrée du chœur, place qu'il a occupée autrefois; sculpteur, M. Peeters;

Église de Wielsbeke. Vitraux.

9° Le projet relatif au placement de cinq vitraux dans le chœur de l'église de Wielsbeke (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere.

Église de N.-D. du Sablon, à Bruxelles. Chemin de la croix.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 5 avril 1902, que les recommandations faites par la Commission, en ce qui concerne des modifications à effectuer à l'entourage des stations du chemin de la croix de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, ont été observées. En conséquence, il y a lieu de poursuivre le travail dans le sens de l'échantillon exécuté à la première travée sud à côté du transept, lequel parait bien compris.

Le projet approuvé de l'autel dédié à Sainte-Anne, de la même église, comporte la polychromie de ce meuble; le conseil de fabrique désire faire exécuter cette décoration; il désire en même temps faire apporter des modifications à la polychromie de la tombe du maître-autel, laquelle n'est pas réussie. Rien ne s'oppose à l'exécution de ces projets. Il y

aura lieu de préparer des échantillons de ces ouvrages pour lesquels des fonds sont offerts par des bienfaiteurs. Le Collège les fera ensuite examiner par des délégués.

Cathédrale de Bruges. Polychromie d'un autel.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, que le travail de polychromie de l'autel du Saint-Sacrement, en l'église cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges (Flandre occidentale), a été exécuté d'une façon satisfaisante.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que ce travail décoratif soit approuvé.

Église de Saint-Pierre, à Louvain. Peintures murales.

— A la suite d'un examen du dossier relatif au projet d'enlèvement de la peinture à l'huile sur les soubassements et du badigeon sur les murs et les voûtes de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant), la Commission a émis l'avis que, pour le débadigeonnage général de l'édifice, on ne peut faire une entreprise publique à forfait; on doit recourir à une adjudication restreinte. Mais, avant tout, il faudra revoir le devis estimatif, qui paraît insuffisant.

Le Collège estime aussi qu'il y a lieu de commencer l'entreprise par le chœur.

Le 4 mars 1902, il a été procédé à un examen minutieux des peintures murales découvertes sur la voûte de la chapelle absidale.

Il résulte de cet examen que le crépissage, dans toute son épaisseur, en dessous et au-dessus de ces peintures, est composé de lamelles de quelques millimètres d'épaisseur qui n'adhèrent les unes aux autres que par places, de sorte que de grandes surfaces ont une tendance à se détacher par le poids et qu'il suffit de les toucher délicatement pour ébranler toute la masse. Leur texture est par endroits pulvérulente et elles tombent en poussière au moindre contact.

Les différentes lamelles de chaux qui se trouvent entre la peinture et les briques prouvent que l'on avait donné déjà beaucoup de couches de badigeon quand on a songé à peindre.

Les peintures ont disparu complètement sur quelques-unes des voûtes; sur d'autres elles n'apparaissent que par places. Une chose digne de remarque et qui peut éclairer sur le procédé de peinture employé, est que les parties conservées sont celles qui offrent le plus d'intérêt, telles que les têtes, les bustes, les bras et les mains. C'est que, probablement, ces parties ont été plus soignées par l'artiste, qui aura ajouté à ses couleurs des gommes pour leur donner plus de transparence ou qui les a revêtues d'un onguent qui les a préservées. Ce qui porte encore à le croire, c'est qu'en frottant avec le doigt humide ces parties on ne les enlève pas.

Les autres places non protégées par cet enduit de gomme ou de résine ont dû disparaître sous l'action de la chaux du badigeon; la chaux, en effet, n'épargne que six couleurs, le blanc de craie, les terres et les ocres métalliques.

Si la chaux a pu faire de tels ravages, il paraît très imprudent d'employer le ciment pour relier les différentes couches de badigeon.

Du reste, comment l'emploierait-on? En soufflant entre les couches du ciment en poudre. Il faudrait, pour cela, écarter plus ou moins les couches, puisque sans être réunies elles se touchent. Ensuite y introduire de l'eau à l'aide d'un vaporisateur.

Le danger de faire tomber le tout est trop grand et la certitude que l'eau aurait fait sa combinaison avec le ciment

trop minime pour permettre de tenter l'expérience ; ce travail si délicat et si difficile devrait se faire pour chaque couche.

On pourrait encore discuter l'avantage qu'il y aurait à conserver les peintures à la place où elles sont. En supposant qu'on y parvienne, ces peintures auraient besoin d'être retouchées presque partout pour être appréciées ou seulement vues du bas de l'église. Que restera-t-il alors d'authentique?

Quoi qu'il en soit, elles valent la peine d'être conservées.

Divers autres moyens de préservation ont été proposés.

Scier la peinture, on ne peut y songer, elle tomberait en poussière et la double courbe concave de la voûte s'y opposerait; les nervures en pierre des voûtes empêcheraient l'introduction d'un instrument.

Il a été question de l'opération qu'on appelle le rentoilage et qui consiste à coller des feuilles de papier juxtaposées sur la peinture jusqu'à former un carton résistant et, ensuite, enlever une à une par au-dessus de la voûte toutes les briques et l'enduit sur lesquels se trouve la peinture.

Il faudrait, pour cela, commencer par étançonner la voûte d'à côté, les voûtes reposant l'une sur l'autre et les nervures, par suite du travail de redressement que l'on a fait, ne les soutenant plus.

Restera alors le danger, quand on aura enlevé une certaine quantité de briques, et qu'on aura détruit la stabilité de la voûte, de voir en une fois tomber toutes les autres.

Aucun des moyens proposés n'est absolument certain ni bon.

Ne serait-il pas préférable, si on arrive à enlever la peinture, ce qui parait douteux, de la transporter dans un musée

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Plate

où on pourrait au moins la juger et l'apprécier convenablement pour ce qu'elle est, sans aucune retouche, et d'y substituer des fac-simile d'après les copies qu'on est occupé à en faire? Dans ce cas, le mieux serait, pour éviter l'effet de la chaux, de coller ces peintures sur un enduit de carton-pierre qui, par sa composition de carton, de gélatine, d'huile et de craie, ne contient aucune substance caustique pouvant avoir une action sur les couleurs.

Reste à voir encore si l'opération terminée, la peinture, faite par un procédé très délicat de détrempe, de peinture à l'œuf ou à l'eau, résistera à l'opération du collage, c'est-à-dire si elle offrira une couche suffisamment épaisse pour ne pas disparaitre complètement dans la colle.

Le plus sage serait de faire une expérience sur une des voûtes où la couleur a totalement disparu. On peindrait cette partie avec des couleurs imitant les tons des originaux par un procédé qui s'en rapproche à l'eau, à l'œuf ou à la détrempe sans aucun empâtement. Puis on essaierait l'enlèvement de cette peinture nouvelle. En cas de réussite au moins partielle, on risquerait l'opération sur les peintures anciennes.

En cas de non-réussite de l'essai, il ne resterait qu'à laisser périr, de leur mort naturelle ces beaux vestiges artistiques.

Université de Gand. Peintures monumentales.

— Lors de la réunion préparatoire à la séance générale du mois d'octobre 1901, un membre correspondant a signalé l'état de délabrement dans lequel se trouvent les peintures monumentales du vestibule de l'Université de Gand.

Il a été décidé qu'une inspection de ces œuvres d'art serait faite lors d'un prochain voyage à Gand.

Cette visite a eu lieu le 25 février 1902.

Il a été constaté, en effet, que certains panneaux décoratifs sont dans un état lamentable. Nulle part, en Belgique, on ne trouverait un second exemple d'une destruction aussi complète et aussi rapide, il y a à peine 25 ans que ces peintures existent. Aussi, cette situation déplorable provient surtout de négligences coupables dans la surveillance et l'entretien des gouttières. La situation de celles-ci est telle que les eaux s'infiltrent dans certains murs, les salpètrent et rongent littéralement les tableaux.

D'un autre côté, l'aérage et le chauffage de la salle sont nuls; l'humidité de l'atmosphère se condense sur les murs froids et baigne constamment les peintures. Enfin, le mur ouest est exposé directement aux vents humides sans le moindre abri. Toutes ces causes contribuent encore à aggraver la situation.

Si l'on veut éviter à brève échéance la destruction totale desdites peintures, il est de la plus grande urgence de prendre les mesures suivantes :

1° Mettre obstacle aux infiltrations d'eau provenant des gouttières par une double disposition de couverture entre la rotonde et le vestibule;

2° Recouvrir d'ardoises ou de zinc les murs à l'extérieur du côté ouest; il sera même prudent de faire semblable opération au côté est;

3° Aérer convenablement le vestibule en y établissant des courants d'air facultatifs; y établir un système de chauffage.

Il importera, d'autre part :

1° D'augmenter l'éclairage central de la coupole;

2° De supprimer facultativement le jour aux deux extrémités, au-dessus des panneaux peints.

Les jours latéraux font le plus grand tort à l'effet artistique desdites peintures; en les supprimant facultativement et en augmentant la lumière centrale, la situation sera sensiblement améliorée.

Quand on aura remis les murs en bon état, on devra prendre les mesures nécessaires pour faire restaurer ces peintures d'une grande importance artistique.

Église de Geystingen. Vitrail.

— Il a été procédé, le 19 mars 1902, à l'examen du vitrail spécimen placé dans le chœur de l'église de Geystingen (Limbourg).

Il résulte de cet examen que la série de vitraux pour l'exécution de laquelle un subside a été promis sur les crédits des Beaux-Arts peut être continuée et que la promesse du subside précité peut être maintenue.

Il conviendra toutefois de recommander à l'artiste de modérer l'emploi du jaune dans la poursuite de son œuvre et de bien étudier la caractéristique des saints à représenter.

Église de Huysse. Chemin de la croix.

— Le 18 mars 1902, il a été procédé à l'examen du chemin de la croix placé dans l'église de Saint-Pierre, à Huysse (Flandre orientale).

Cette entreprise ayant été effectuée dans de très bonnes conditions, il y a lieu d'autoriser la liquidation du subside promis par le Département de l'Agriculture, en vue de sa réalisation.

Église de Denderleeuw. Tombeau.

— Il a été procédé, le 25 février 1902, dans l'atelier de M. Rooms, à l'examen du tombeau de la famille de Liedekerke que cet artiste est chargé de restaurer et de replacer dans l'église de Denderleeuw (Flandre orientale).

M. Rooms procède d'une façon très judicieuse; il rétablit sur le monument même, au moyen de plâtre, les parties

manquantes ou celles qui ont subi des avaries. Quand le monument sera ainsi complété, il passera à l'exécution en pierre des parties à restaurer.

L'entreprise paraît en bonne voie d'exécution.

On a conseillé à l'artiste :

1° De compléter les montants extrêmes par des pinacles, lesquels semblent avoir existé autrefois; ce complément paraît indispensable;

2° D'établir contre les mêmes montants de petits dais pour abriter les statuettes qui, sans aucun doute, y étaient appliquées, leurs supports ou socles étant encore en place;

3° De couvrir le monument d'une voûte légère; certains indices permettent de conclure que l'œuvre primitive était couronnée de cette façon.

M. Rooms a été engagé à revoir la partie restituée de l'ornement supportant les armoiries, dont la courbe manque d'élégance.

Monument du baron Édouard Orban de Xivry, à Arlon.

— L'examen auquel il a été procédé, le 11 mars 1902, de la maquette du monument à ériger à Arlon (Luxembourg), à la mémoire de M. le baron Édouard Orban de Xivry, a donné lieu aux observations suivantes :

1° Donner au médaillon la forme circulaire au lieu de la forme ovale;

2° Améliorer les profils du soubassement du monument surtout ceux de la face principale;

3° Supprimer les rainures dans le mur de soutènement;

4° Simplifier la plinthe de la balustrade;

5° Examiner si on ne pourrait simplifier le sommet des deux pilastres d'avant.

Pour la grille, on donne la préférence au projet le plus simple.

Il y a lieu de conseiller à l'artiste de supprimer le lion; c'est un motif très difficile à traiter et qui n'ajoutera rien à l'effet d'ensemble du monument.

Monument commémoratif de la Bataille des Éperons d'or.

— A la demande de M. De Vreese, il a été procédé, dans l'atelier de cet artiste, à l'examen de la maquette du monument commémoratif de la Bataille des Éperons d'or, laquelle comporte les changements indiqués dans le rapport du 26 avril 1901.

L'ensemble de cette maquette a paru satisfaisant. On a seulement fait à l'artiste quelques observations de détails dont il tiendra compte lors de la poursuite de son entreprise.

Le travail de M. De Vreese est arrivé au point où il y a lieu de lui délivrer l'acompte auquel il a droit en vertu de son contrat.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

Orphelinat et hospice des Chartriers, à Mons.

1° Le projet relatif à la restauration des façades de l'orphelinat et de l'hospice des Chartriers, à Mons (Hainaut);

Maison communale de Dilbeek.

2° Le projet concernant la construction d'une maison communale à Dilbeek (Brabant). L'auteur a tenu compte, dans la mesure du possible, des observations qui lui avaient été faites; dans ces conditions, la majorité des membres présents de la Commission, cinq voix, a estimé qu'il y avait lieu de viser les plans, tout en regrettant qu'ils n'aient pas été rédigés dans le sens indiqué au précédent rapport (style flamand); la minorité, trois voix, insistant sur ce qu'avait

demandé le Collège et sur ce qui n'a pas été fait, a rejeté les plans.

Maison communale d'Overyssche.

— L'attention de la Commission ayant été appelée sur des travaux de restauration que l'on exécute à la maison communale d'Overyssche (Brabant), édifice que l'on signalait comme ayant quelque valeur artistique, il a été procédé, le 10 mars 1902, à l'inspection de ce bâtiment.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants, assistait à cette inspection.

La construction dont il s'agit paraît avoir eu une certaine importance autrefois, mais elle a subi de telles transformations qu'elle est aujourd'hui absolument nulle au point de vue architectural. La remettre dans son état primitif, en supposant que cela soit praticable en présence du peu d'éléments architectoniques qui en subsistent, aboutirait à une reconstruction à peu près totale et à une restitution purement hypothétique.

Dans ces conditions, il ne reste qu'à laisser continuer les travaux de restauration entrepris par les soins de l'Administration communale dans les conditions où ils ont été entamés, c'est-à-dire en réparant purement et simplement ce qui existe.

Ancienne Boucherie d'Anvers.

— L'Administration communale d'Anvers a acquis, il y a quelque temps, l'ancienne Boucherie de cette ville, classée parmi les monuments dont la conservation est d'intérêt public.

Cet édifice, qui est destiné à recevoir le dépôt des archives de la ville, nécessite des travaux de restauration importants.

Avant de faire dresser un projet complet et définitif de ces travaux, la ville désire pouvoir faire exécuter, à titre d'essai,

quelques restaurations, du côté le moins en vue, à la façade nord-ouest.

La visite à laquelle il a été procédé, le 7 avril 1902, a démontré que le système de procéder d'abord à un essai de restauration doit être encouragé. C'est le meilleur moyen d'établir un accord entre les diverses autorités quant aux limites à assigner à cette restauration. Une fois cet accord intervenu, l'entreprise pourra s'exécuter sans interruption dans des conditions satisfaisantes d'après le type arrêté. Toutefois, l'échantillon dont il s'agit ne doit être établi que sur une très minime surface.

Dans tous les cas, la restauration devra être bornée au strict nécessaire, de façon à conserver au monument le caractère ancien qu'il a aujourd'hui et qui donne tant de charme à cette vénérable construction.

On ne pourra renouveler que les matériaux absolument trop détériorés pour être maintenus en place ou dont l'état de vétusté pourrait compromettre la conservation ou la solidité du bâtiment. Comme pour le renouvellement des pierres et des briques, le rejointoyage se fera en recherche; on devra se borner à boucher les seuls joints ouverts et surtout ne pas empiéter sur les matériaux. Dans ce but, le rejointoyage devra être opéré légèrement en creux, c'est-à-dire semblable à l'ancien.

Il doit être entendu qu'avant d'entamer aucun travail de restauration, on fera exécuter des photographies de l'édifice à une assez grande échelle. Ces documents constitueront un procès-verbal de la situation du monument avant sa restauration et permettront de contrôler constamment si les travaux se poursuivent dans les limites d'une stricte nécessité.

Comme la Commission n'a pas été saisie officiellement de la question des abords, elle s'est abstenue ici de s'en occuper.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Stembert (Liége); architecte, M. Monseur;

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant); architecte, M Janssens;

3° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Bouny, commune de Romsée (Liége); architecte, M. Soubre;

4° Le projet relatif à la construction du presbytère de Wesembeek (Brabant); au cours de l'exécution des travaux, il conviendra que l'auteur, M. Symons, ajoute un dormant en bois à la porte d'entrée, afin de lui donner un aspect un peu plus important; qu'il se borne, pour les châssis, à l'exécution d'une seule traverse;

5° Le projet concernant l'agrandissement du presbytère de Mont (Namur), sous la réserve qu'il sera tenu compte des recommandations faites par M. l'architecte provincial, dans son rapport du 7 mars 1902; architecte, M. Lange;

6° Le projet d'agrandissement du presbytère de Merxplas (Anvers); architecte, M. Taeymans;

7° Le projet relatif à la construction de dépendances au presbytère de Surice (Namur);

8° Le projet de restauration du presbytère d'Hacquegnies (Hainaut); architecte, M. Clinquart.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a visé les plans relatifs à la construction d'églises :

Église de Beignée.

1° A Beignée, sous Ham-sur-Heure (Hainaut), sous réserve de prolonger les pilastres de la grande nef jusqu'à la corniche, d'alléger la corniche sous la flèche et de revoir l'amortissement du pied de la flèche qui ne se raccorde pas bien à la maçonnerie de la tour, la hauteur des pénétrations étant insuffisante; architecte, M. Dosveld;

Église de Recogne.

2° A Recogne, commune de Noville (Luxembourg), à la condition de tenir compte des recommandations faites par le comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Cupper;

Église de Liedekerke.

3° A Liedekerke (Brabant); architecte, M. Van Roelen;

Église de Bosson.

4° A Bosson, sous Wérbomont (Liége), sous réserve d'alléger la base de la flèche et d'orienter l'édifice en l'érigeant parallèlement à l'alignement de la route; architecte, M. E. Demany.

Ont aussi été visés les projets relatifs :

Église de Looz.

1° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Looz (Limbourg). L'attention des architectes, MM. Lenertz et Martens, a été appelée sur l'utilité d'étudier avec soin l'emplacement destiné au buffet d'orgue, de façon qu'il ne masque pas la fenêtre de la façade principale de l'édifice;

Église de Cambron-Casteau.

2° A l'agrandissement de l'église de Cambron-Casteau (Hainaut); architecte; M. Sonneville;

Église de Herffelingen.

3° A l'agrandissement de l'église de Herffelingen (Brabant); architecte, M. Demaeght;

Église de Milmort.

4° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de

Milmort (Liége). L'attention de l'architecte, M. Lohest, a été appelée sur l'escalier du jubé, qui paraît trop important; sur le nombre de portes d'entrée, qui pourrait être diminué; sur le porche, qui est trop vaste. Cet artiste a été engagé aussi à abaisser un peu le seuil de la fenêtre éclairant le jubé et à supprimer la corniche du pied de la flèche. Avant de passer à l'exécution des travaux, il conviendra que M. Lohest fournisse un profil longitudinal de la route avec indication de l'escalier d'accès à l'église; qu'il étudie à nouveau cet escalier ainsi que le mur avec grillage de clôture.

Ainsi que les projets ci-après :

5° Établissement d'un pavement dans l'église d'Engsbergen, sous Tessenderloo (Limbourg), et construction de dépendances à cet édifice; Église d'Engsbergen.

6° Établissement d'un carrelage dans le chœur de l'église de Haelen (Limbourg) et placement de meubles dans cet édifice. Au cours de l'exécution du maître-autel il y aura lieu de prolonger davantage la marche supérieure; telle qu'elle figure au plan, sa disposition offrirait du danger pour les officiants lors des grandes cérémonies religieuses; architecte, M. Lenertz; Église de Haelen.

7° Agrandissement du jubé de l'église d'Aye (Luxembourg); architecte, M. Cupper; Église d'Aye.

8° Achèvement de la tour de l'église de Jehanster, sous Polleur (Liége); architecte, M. Vivroux; Église de Jehanster.

Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Bouckhout (Limbourg) : buffet d'orgue;

Nimy (Hainaut) : buffet d'orgue;

Fontaine-Valmont (Hainaut) : mobilier complet;

Notre-Dame-Auxiliatrice, à Tournai (Hainaut) : buffet d'orgue;

Suxy (Luxembourg) : deux autels latéraux et banc de communion;

Florenville (Luxembourg) : buffet d'orgue;

Montplainchamps (Luxembourg) : deux autels latéraux et chaire à prêcher;

Denderleeuw (Flandre orientale) : mobilier complet;

Smetlede (Flandre orientale) : maître-autel et stalles;

Boucle-Saint-Denis (Flandre orientale) : mobilier complet;

Leeuw-Saint-Pierre (Brabant) : autel dédié à la Sainte-Vierge;

Pont-au-Ry, commune de Mettet (Namur) : deux confessionnaux;

Steendorp (Flandre orientale) : maître-autel et stalles;

Neeroeteren (Limbourg) : chaire à prêcher.

Église de Sainte-Walburge, à Furnes.

— Il a été procédé, le 25 novembre 1901, à la visite des travaux d'agrandissement et de restauration de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes, de concert avec M. Van Ruymbeke, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale.

Cette visite avait surtout pour but d'apprécier si les constructions romanes, restes de l'église primitive dont quelques parties subsistent encore, sont suffisamment intéressantes pour mettre obstacle au prolongement éventuel, soit partiel, soit total de l'église.

Un examen minutieux de ces restes de la vieille église a démontré que leur valeur architectonique n'a pas l'importance qu'on paraît leur avoir attribuée. Sans doute, ils offrent un certain intérêt archéologique et un aspect véné-

rable; il est même probable que ce sont les débris de l'église édifiée par Baudouin III dit le jeune. Mais il n'y a plus là aucun élément architectonique important ni aucun détail marquant On n'y retrouve même plus une arcade complète de la nef ni de sa galerie haute ou triforium. Il ne reste, en définitive, que quelques pans de murs en moellons ayant subi de nombreux et importants bouleversements et des remaniements opérés au moyen de briques.

Si, il y a quelques années, on a insisté pour obtenir la conservation de ces restes archéologiques, c'est parce qu'ils ne contrariaient guère le travail d'agrandissement tel qu'il avait été arrêté à cette époque. Mais aujourd'hui qu'un agrandissement plus important est réclamé et qu'il est sérieusement question de réserver la possibilité de poursuivre un jour l'achèvement de cette splendide église sur tout le développement que les chanoines du XIIIe siècle avaient conçu, on ne saurait hésiter un seul instant à sacrifier ces quelques pans de murailles croulantes.

Si, à défaut de ressources on ne peut songer à réaliser dès maintenant cette idée grandiose, il importe au moins que l'on ne fasse pas des travaux qui auraient pour conséquence d'en empêcher la réalisation future. Bien plus, il semble que l'on doive faciliter cette solution, désirable à tous les points de vue, en la préparant dès aujourd'hui par l'édification immédiate d'une couple de travées des nefs. A cet effet, les murs intérieurs édifiés à tort entre les colonnes du transept et entre ces colonnes et le vieux mur roman doivent disparaitre immédiatement.

A la demande de la Commission, M. Van Assche a diminué l'importance de la flèche centrale; au cours de

l'exécution des travaux, il fera bien de remplacer les trompes des tourelles par des culs-de-lampe. On l'a engagé aussi à examiner s'il n'y aurait pas lieu de faire passer le triforium devant la grande fenêtre du transept.

Comme il est probable que l'édifice ne sera pas tout à fait achevé d'ici à longtemps, il semble qu'on ne puisse se dispenser d'ériger une façade un peu plus complète que si elle était absolument provisoire. La dépense n'en sera guère plus élevée et si, plus tard, on reprend les travaux de parfait achèvement, la partie à démolir ne sera pas bien considérable.

Les travaux de construction du transept, en voie d'exécution, s'effectuent d'une façon convenable. On doit toutefois regretter que l'on ait construit en pierre et non en brique le larmier de la petite fenêtre du transept sud. Il n'y a pas, dans tout l'édifice, d'exemple de larmier en pierre.

Une fenêtre des chapelles du pourtour du chœur a été restaurée il y a quelques années. Ce travail est loin d'être irréprochable; les pierres des réseaux sont médiocrement taillées et les briques mises en œuvre sont d'une tonalité beaucoup trop rouge qui contraste avec les briques anciennes. En ce qui concerne cette tonalité de brique, pourquoi ne pas imiter à Furnes ce que l'on fait si bien à Nieuport? Pourquoi tout au moins ne pas rapprocher la manière de Furnes de la bonne manière de Nieuport? Tous les membres de la Commission royale attirent sur ce point la très sérieuse attention de leur distingué collègue, M. Van Assche, le maître des deux œuvres.

Les abords de l'église de Sainte-Walburge sont très mal entretenus. L'humidité y séjourne en permanence par suit

de fumiers, de monceaux d'ordures, etc., accumulés contre les murs de l'édifice par les habitants des maisons dont les cours touchent à l'église. Il importe que l'on prenne des mesures immédiates pour mettre fin à cette situation qui peut compromettre la solidité du monument.

L'église de Sainte-Walburge possède un beau triptyque de Karel Van Ypre, dont le panneau central est enchâssé dans la boiserie de l'autel de Sainte-Catherine, tandis que les volets sont accrochés au mur du transept. Cette œuvre importante paraît nécessiter quelques mesures de conservation. Il y aura lieu d'en profiter pour réunir les trois panneaux à l'effet d'en constituer un retable d'autel.

Église du Tuquet.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 20 mars 1902, que le terrain destiné à l'emplacement de la nouvelle église du Tuquet, sous Mouscron (Flandre occidentale), est convenable.

Rien n'empêche d'orienter l'édifice tout en respectant les intérêts des donateurs de l'emplacement, la partie de terrain réservée par eux, pour la bâtisse, étant sensiblement la même, l'église étant orientée ou non.

D'autre part, les craintes émises par le conseil de fabrique en ce qui concerne l'aspect défavorable que présenterait l'édifice érigé parallèlement à la chaussée, ne sont nullement fondées. Cet effet sera supérieur au point de vue architectural et pittoresque à celui qu'il présenterait si la façade principale seule était vue.

On ne tient pas suffisamment compte des avantages incontestables qui résultent de la bonne orientation des édifices religieux. D'abord il est toujours désirable de voir respecter une ancienne tradition liturgique; ensuite, il

importe de ne pas perdre de vue que cette tradition est aussi en correspondance avec les exigences de notre climat. Sous ce rapport, l'église du Tuquet a plus besoin encore que d'autres d'être orientée. Le terrain sur lequel elle sera assise est situé sur une colline en déclivité vers l'ouest. Il en résulte que l'édifice sera particulièrement exposé aux vents violents et humides. Il est donc indispensable de le protéger dans la mesure du possible en exposant aux mauvais vents l'une de ses petites faces. De plus, la tour étant placée à l'ouest, elle protégera toute la partie haute du vaisseau.

Ces considérations, dictées par l'expérience, méritent de fixer l'attention des autorités locales chargées de l'entretien du monument. Or, l'entretien d'une église qui présente l'un de ses flancs à l'ouest est, à la campagne surtout, à peu près impossible. En tous cas, c'est un entretien très coûteux qui ne suffit même pas à arrêter la ruine de la construction.

De nombreux exemples de constructions érigées il y a peu d'années et qui sont déjà dans un état de conservation déplorable sont là pour nous avertir qu'il faut absolument tenir la main à ce que toute nouvelle église soit orientée à moins d'impossibilité manifeste résultant de la situation des lieux. Ce cas n'existe pas ici ; par conséquent, il importe que l'édifice soit érigé conformément au nouveau tracé joint au dossier. Si la construction telle qu'elle figure à ce tracé est trop rapprochée de la rue du côté du chœur, rien n'empêche de la reculer un peu vers l'ouest ou de remanier la disposition des sacristies.

A la demande du Collège, M. l'architecte Carette a apporté aux plans de l'église quelques modifications. Il a également

revu le projet du presbytère. Ces projets étant susceptibles d'être mis à exécution, ont reçu le visa.

Chapelle de Sainte-Marie, à Ans.

— Il résulte d'une inspection à laquelle il a été procédé, le 13 mars 1902, que la chapelle de Sainte-Marie, à Ans (Liége), n'est pas, à beaucoup près, suffisante pour les besoins du culte. Cette chapelle, ou plutôt cette espèce de hangar, ne peut guère contenir que 250 personnes, alors que la population de la paroisse atteint environ 2,400 âmes.

C'est d'ailleurs une construction aussi insalubre que chétive, élevée dans les conditions les plus parcimonieuses. Il n'y a pas de plafond, la hauteur intérieure est insuffisante. La toiture est en zinc; enlevée totalement avec sa charpente et le sommet des murs, l'année dernière, par un ouragan, elle a encore été menacée d'une catastrophe semblable, il y a peu de temps. Il est même urgent de se préoccuper de cette situation dont il pourrait résulter des accidents graves.

La nécessité de doter cette importante paroisse d'une église convenable est évidente; la situation actuelle ne peut que s'empirer, la population augmentant d'une façon constante. Partant de ce point de vue, on doit même se demander si la superficie indiquée au projet soumis pour la construction de la nouvelle église, est suffisante. Il semble que l'édifice devrait être augmenté au moins d'une travée. En tous cas, la tour devrait être établie en avant de la nef au lieu d'être enclavée dans celle-ci. Ce parti aura encore pour avantage d'étendre la surface réservée aux fidèles.

L'emplacement proposé pour le futur temple est convenable. Toutefois, il importera d'établir l'axe de la construction de façon que le chœur soit dirigé aussi exactement que

possible vers l'orient. Il n'y a nulle nécessité d'ériger l'édifice perpendiculairement à la chaussée.

Église de Bilsen-la-Ville.

— A la demande du conseil de fabrique de Bilsen-la-Ville, il a été procédé, le 5 mars 1902, à l'inspection de l'église paroissiale, qui doit être agrandie et restaurée.

M. l'abbé Daniëls, membre du Comité des correspondants du Limbourg, assistait à cette inspection.

Il s'agissait surtout d'examiner quel est le moyen le plus pratique d'agrandir l'édifice, les autorités locales ne paraissant pas tout à fait d'accord sur ce point.

Après une visite attentive de toutes les parties de la construction, il a été reconnu que du côté de la tour, comme du côté du chœur, il ne peut être question d'opérer des démolitions, ces parties étant les plus intéressantes de l'édifice; du reste, elles figurent au tableau des édifices monumentaux du culte.

Dans cette situation, il ne reste qu'un parti à prendre, celui d'étendre l'église latéralement, en élargissant les bas-côtés dans la mesure du possible, tout en restant dans les limites imposées par les nécessités de la voirie.

Le plan d'agrandissement devra être combiné de façon que les faces latérales de la tour restent dégagées le plus possible.

Il conviendra aussi d'étudier le moyen d'installer le jubé et l'orgue à côté du chœur dans le prolongement de la basse nef sud. De cette façon on pourra dégager l'intérieur de la tour, dont la superficie est importante, en affecter le rez-de-chaussée au service des fidèles et mieux assurer l'éclairage de la haute nef vers l'ouest.

Église de Kessenich.

— Il a été procédé, le 19 mars 1902, à l'examen du

maître-autel, de la chaire et du banc de communion placés dans l'église de Kessenich.

M. l'abbé Daniëls, membre du Comité des correspondants du Limbourg, assistait à cet examen.

Les meubles dont il s'agit étant convenablement exécutés, il y a lieu d'autoriser la liquidation du subside promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de leur réalisation.

L'église de Kessenich possède une croix triomphale avec les statues de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean. Il y aura lieu de faire remettre ces œuvres d'art à leur emplacement normal; avant cette opération, il faudra soumettre aux autorités compétentes le projet de renouvellement de la croix, celle qui existe étant d'une conception et d'une exécution plus que médiocre et de beaucoup postérieure aux figures.

La cuve baptismale en pierre est intéressante; elle remonte à la dernière période ogivale. Son état de conservation est satisfaisant.

Église primaire de Saint-Nicolas.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 17 mars 1902, que les objets mobiliers placés dans l'église primaire de Saint-Nicolas (Flandre orientale), ont été exécutés dans de très bonnes conditions.

Il y a lieu, en conséquence, d'autoriser la liquidation du subside promis par le Département de l'Agriculture en vue de ladite entreprise.

Église de Peer.

— L'autel latéral placé récemment dans l'église de Peer (Limbourg), a fait l'objet d'un examen, le 19 mars 1902, de concert avec M. l'abbé Daniëls, membre du Comité provincial des correspondants.

L'exécution du meuble dont il s'agit a été traitée d'une

façon satisfaisante. Il y a lieu, conséquemment, de liquider le subside promis pour ce travail sur les crédits des Beaux-Arts.

Il est urgent d'appeler l'attention des autorités locales sur l'état de dégradation dans lequel se trouve la tour de l'église de Peer. Cet édifice majestueux, l'un des plus importants de la Campine limbourgeoise, se détériore d'une façon tellement rapide par suite de l'infiltration des eaux pluviales dans les maçonneries, que bientôt il ne sera plus possible d'y porter remède sans recourir à des reconstructions coûteuses et regrettables.

La situation est grave; l'autorité communale fera bien de s'en préoccuper activement, sa responsabilité étant fortement engagée en raison des accidents qui peuvent se produire d'un moment à l'autre par la chute de matériaux. Il est indispensable que les travaux les plus urgents soient effectués pendant la présente campagne.

Église de Saint-Pierre, à Saint-Trond.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé que le mobilier placé dans l'église de Saint-Pierre, à Saint-Trond (Limbourg), a été exécuté d'une façon satisfaisante.

En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du subside alloué par le Département de l'Agriculture en vue de ladite entreprise.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église de Merlaer.

1° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Merlaer, sous Vorst (Anvers). Il y aura lieu toutefois, au

cours de l'exécution des travaux, de tenir compte des observations formulées par le comité diocésain d'art chrétien, dans son rapport du 3 décembre 1901 ; architecte, M Taeymans ;

2° Le projet d'une troisième série de travaux de restauration de l'église de Saint-Quentin, à Louvain (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Saint-Quentin, à Louvain.

3° Le projet de travaux de restauration à effectuer à l'église de Bovesse (Namur); Église de Bovesse.

4° Le projet de restauration des toitures de l'église de Dhuy (Namur); architecte, M. Lange; Église de Dhuy.

5° Le projet de travaux de réparation à effectuer aux toitures de l'église d'Odeigne (Namur); Église d'Odeigne.

6° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Sibret (Luxembourg); architecte, M. Cupper; Église de Sibret.

7° Le projet concernant l'exécution de travaux de réparation à l'église paroissiale de Boussu-en-Fagne et à l'annexe de Géronsart (Namur); architecte, M. Hautier; Églises de Boussu-en-Fagne et de Géronsart.

8° Le projet de travaux de réparation à effectuer à l'église de Tongrinne (Namur); Église de Tongrinne.

9° Le projet de restauration de la tour de l'église d'Hingeon (Namur); architecte, M. Simon; Église d'Hingeon.

10° Le projet de restauration de l'église de Dochamps (Luxembourg); Église de Dochamps.

11° Le projet de restauration des arcatures intérieures et d'exécution de la sculpture des culots sous ces arcatures, à l'église de Neeroeteren, sous la réserve qu'au cours des travaux on variera davantage la sculpture des culots. Si, comme le fait remarquer M. l'architecte provincial, les Église de Neeroeteren.

pierres d'attente n'ont pas les dimensions voulues pour qu'il soit possible d'exécuter les culots tels qu'ils figurent au dessin soumis, rien n'empêche de les rendre plus petits. En tous cas, il ne paraît pas admissible que les blocs bruts dont il s'agit aient été posés pour rester tels quels; s'ils n'ont pas été sculptés, c'est apparemment par suite d'une circonstance indépendante de la volonté du constructeur;

Église de Notre-Dame, à Bruges.

12° Le projet définitif de restauration du triforium de l'église de Notre-Dame, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf;

Église d'Avecappelle.

13° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église d'Avecappelle (Flandre occidentale); sous la réserve de varier le tracé des réseaux des fenêtres; architecte, M. Nolf;

Église d'Ellignies-Sainte-Anne.

14° Le projet de restauration de la tour de l'église d'Ellignies-Sainte-Anne (Hainaut); architecte, M. Leborgne;

Église d'Ormeignies.

15° Le projet concernant la restauration de l'église d'Ormeignies (Hainaut); architecte, M. Risselin;

Église de Moere.

16° Le projet de restauration de la tour de l'église de Moere (Flandre occidentale), moyennant de tenir compte des observations émises par M. l'inspecteur-architecte provincial; architecte, M. Nolf;

Église de Mévergnies.

17° Le projet relatif à la restauration de la toiture du clocher de l'église de Mévergnies (Hainaut); architecte, M. Eyckmans;

Église d'Ellicom.

18° Le projet de restauration de l'église d'Ellicom (Limbourg); architecte, M. Wellens;

Église de Waremme.

19° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Waremme (Liége). Au cours de l'exécution des travaux, la corniche projetée au pied de la flèche devra être sup-

primée; elle produirait un effet déplorable. Il conviendra aussi que le devis soit rectifié en mettant les ardoises indigènes en concurrence avec celles de l'étranger; architecte, M. Bricteux.

— Il a été procédé, le 13 mars 1902, à l'inspection de l'église de Zande (Flandre occidentale). Église de Zande.

L'édifice dont il s'agit est complètement débadigeonné tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, hormis la tour qui s'élève au centre du transept.

Les murs de l'église sont fortement lézardés; la majeure partie des contreforts sont disloqués par suite de tassements dus aux défauts du sol.

Cet édifice, peu intéressant, a été plusieurs fois modifié à plusieurs siècles d'intervalle. On y remarque des agrandissements de nefs et aussi des traces de nefs disparues.

Les voûtes en bardeaux, de bois de sapin, n'offrent rien de remarquable; les meneaux et réseaux des fenêtres qui primitivement devaient être en briques, sont aujourd'hui en petit granit.

La tour seule est remarquable, elle paraît être en très bon état. Cette tour figure déjà dans la troisième classe des édifices monumentaux du culte. Il n'y a pas lieu d'étendre le classement au reste de l'église.

— Il résulte d'une inspection à laquelle il a été procédé le 2 avril 1902, de concert avec MM. Cador, Devillers et Hubert, membres du Comité des correspondants du Hainaut, que la flèche de l'église de Heppignies se trouve dans un état très grave; le danger d'écroulement est très grand; cet accident pourrait se produire d'un moment à l'autre en occasionnant des malheurs irréparables. Il importe donc de Église de Heppignies.

rangée dans la troisième classe des monuments du culte. L'inspection, qui vient d'en être faite, ne permet point d'en douter. Ce modeste édifice est un intéressant type de petite église rurale; il importe conséquemment d'aider les administrations locales à le conserver.

Les travaux de restauration récemment exécutés sous la direction de M. l'architecte De Wulf ont été effectués avec beaucoup de soins. Ceux qui restent à faire pour achever cette restauration sont de peu d'importance et n'auront guère d'influence sur les budgets des pouvoirs publics appelés à y contribuer.

Église de Saint-Bavon, à Gand.

— Il a été procédé, le 25 février 1902, à l'examen, sur place, du projet relatif à la reconstitution des entrées primitives de la crypte de l'église de Saint-Bavon, à Gand.

MM. Van Biesbroeck et Vanderhaegen, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

L'escalier donnant actuellement accès à la crypte doit disparaître par suite de l'installation de l'*Heilig Graf* dans le local où il a son point de départ.

D'un autre côté, étant donnée l'importance artistique et archéologique de cette vaste crypte, il semble nécessaire qu'elle soit desservie, comme l'étaient, du reste, la plupart des cryptes, par deux escaliers et que ces derniers soient établis dans des endroits bien visibles et d'un accès facile. On atteindra ce but en rétablissant tout simplement les deux escaliers primitifs dans leurs dispositions originelles; ce qui est d'ailleurs conforme aux principes d'une bonne restauration. Il faudra veiller toutefois à ce que la première marche descendante de chaque escalier n'avance pas plus

dans le transept que la première marche montante de chacun des escaliers donnant accès à l'ambulatoire du chœur.

Le rétablissement des entrées primitives de la crypte est également très désirable à un autre point de vue : il permettra de reconstruire immédiatement les parties inférieures des colonnes témérairement entaillées au XVIIIe siècle pour l'installation de grandes plaques de marbre. Toutes les colonnes du chœur ont subi les mêmes mutilations ; on les a entamées à droite, à gauche, à une grande profondeur dans leurs œuvres vives. Il n'est pas superflu, la Commission l'a déjà déclaré en 1900, de se préoccuper de cette situation capable de compromettre, à un moment donné, l'existence même du monument.

Dans la crypte sont déposés deux grands monuments funéraires renaissance, en marbre, qui se trouvaient autrefois dans des chapelles du pourtour du chœur, d'où on a dû les enlever pour permettre la restauration desdites chapelles. Ces monuments ont une certaine valeur artistique ou historique. On devra les installer contre les murs de l'entrée sud-ouest de l'église, à l'exemple de ce qui a été fait, à l'intérieur de la tour, pour d'autres monuments de même provenance, et où ils produisent un effet satisfaisant.

Par un rapport du 4 décembre 1897, la Commission a eu l'honneur de prier M. le Gouverneur de la province de vouloir bien charger le Comité des correspondants de dresser un inventaire de tous les objets d'art qui sont remisés dans la crypte de la cathédrale, en indiquant, si possible, la provenance de ces œuvres dont plusieurs semblent présenter un réel mérite artistique.

Il semble utile de ne pas perdre cette affaire de vue.

Église de Leeuw-St-Pierre.

— Le 14 avril 1902, il a été procédé à l'examen des échantillons d'enduit avec tracés d'appareils, effectués à l'intérieur de l'église de Leeuw-Saint-Pierre.

M. Licot, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cet examen.

Le travail décoratif qu'on propose aujourd'hui est tout à fait prématuré. Des modifications importantes devant être exécutées aux fenêtres des bas-côtés pour qu'elles s'harmonisent avec le style dominant de l'édifice, il importe de s'en tenir d'abord à un enduit tout uni et de réserver la partie décorative des murs. Lorsque les travaux de restauration seront entièrement terminés, on examinera quel genre de rusticage convient et quelle est l'échelle qu'il devra comporter pour être en rapport avec celle des chaînages irréguliers des fenêtres. Il semble désirable que le rusticage soit établi suivant les traditions de l'époque; par conséquent, il ne devrait pas se borner à un simple tracé rappelant un appareil ordinaire de pierre.

Les murs du transept faisant face aux bas-côtés offrent deux vastes panneaux très bien aménagés pour recevoir des fresques historiées. Il conviendra de préparer, dès maintenant, un enduit spécial propre à recevoir semblable décoration lorsque les ressources locales le permettront.

Il y a lieu de rappeler au conseil de fabrique le dernier paragraphe du rapport de la Commission en date du 9 mai 1900, concernant la nécessité de faire nettoyer et revernir et de replacer ensuite dans l'église le tableau provenant du maître-autel.

— Il a été procédé, le 17 avril 1902, à une inspection des travaux de restauration qui s'exécutent à l'église de Saint-Gommaire, à Lierre.

Église de Saint-Gommaire, à Lierre.

MM. Smekens, Van Caster et Donnet, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cette inspection.

Il a été constaté que les ouvrages dont il s'agit s'effectuent dans des conditions satisfaisantes.

L'attention de l'architecte, présent à la visite, a été appelée sur l'obligation qu'il y a, pour le renouvellement des pierres, qui sont en trop mauvais état pour être maintenues, de conserver scrupuleusement la hauteur des assises anciennes. Il y a eu un peu de laisser-aller sous ce rapport, notamment aux niches décorant des contreforts du pourtour du chœur.

Il est nécessaire d'employer la pierre de Gobertange pour les renouvellements à faire aux parements; leur faible hauteur d'assises permet de faire usage de cette pierre; la roche d'Euville ne doit être mise en œuvre que quand il s'agit d'assises de hauteur inusitée; elle ferait tache dans les parements.

Le rejointoyage ne doit être effectué que là où il est indispensable pour boucher les joints ouverts. Il doit être naturel, suivre l'irrégularité des joints, être opéré au moyen de mortier ordinaire non teinté et légèrement en creux.

Il est nécessaire d'ouvrir et de restaurer les deux fenêtres bouchées de la belle chapelle s'ouvrant sur le transept nord vers l'orient; l'ouverture de ces baies n'implique nullement la disparition de l'autel renaissance qui y est adossé et qui ne manque pas de mérite.

Il est regrettable de devoir employer le zinc pour les

tuyaux de descente dans un monument de cette importance et de cette valeur artistique. En tous cas, on doit faire en sorte que les eaux qu'ils déversent ne séjournent pas au pied des murailles. A cette fin, il est urgent de remanier le pavage des trottoirs et de lui donner une pente suffisante pour assurer le libre et rapide écoulement des eaux pluviales.

Plusieurs urinoirs sont accolés aux murs de l'édifice, leur entretien laisse à désirer et il est très probable que les moyens d'écoulement font défaut. Par suite, des infiltrations dans les fondations doivent inévitablement se produire. On ne saurait trop conseiller d'enlever ces réservoirs et de les remplacer par un édicule à établir à une certaine distance du monument.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 17, 24 et 31 mai; des 7, 14, 21 et 28 juin 1902.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° L'essai de rentoilage et de restauration de l'un des six tableaux enchâssés dans les lambris du chœur de l'église de Bois-de-Lessines (Hainaut); *Église de Bois-de-Lessines. Tableaux.*

2° Le projet relatif au placement de deux vitraux dans la claire-voie du chœur de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant). L'attention de l'auteur, M. Osterrath, a été appelée sur les types des figures, qui devraient être plus variés. Quand une verrière sera placée, il conviendrait qu'on en avertit le Collège. Il fera examiner ce travail par des délégués; *Église de Saint-Pierre, à Louvain. Vitraux.*

3° Le projet d'une verrière à placer dans l'église de Notre-Dame, à Saint-Trond (Limbourg); auteur, M. Ladon; *Église de Notre-Dame, à Saint-Trond. Verrière.*

Église de Resteigne. Vitraux.

4° Les dessins de vitraux à placer dans l'église de Resteigne (Namur); auteur, M. Bardenhewer;

Église de Westvleteren. Vitrail.

5° Le projet relatif au placement d'un vitrail dans le chœur de l'église de Westvleteren (Flandre occidentale), sous réserve de mettre la translucidité des médaillons du tympan en harmonie avec celle des lumières du vitrail. Le visa est subordonné à une bonne exécution du projet, ce qui devra être vérifié en temps opportun; auteur, M. Casier;

Église de Linsmeau. Calvaire.

6° Le projet relatif à la restauration d'un calvaire qui se trouve dans l'église de Linsmeau (Brabant); auteur, M. Van Gramberen.

Église de Saint-Germain. Peintures murales.

— Il a été procédé, le 21 mai 1902, à l'examen de peintures murales qui se trouvent dans l'église de Saint-Germain (Namur), dont l'existence a été signalée par M. Boveroulle, architecte provincial et membre du Comité des correspondants.

Ces peintures n'offrent d'intérêt à aucun point de vue. Loin de se rapporter à la période romane à laquelle appartient la construction primitive de l'église, actuellement en voie d'agrandissement, ces peintures sont probablement de la seconde moitié du XVIIIe siècle et, par l'exécution, ne méritent pas le nom d'œuvres d'art.

Il n'y a donc aucune mesure à prendre en ce qui les concerne et, dans les travaux de reconstruction dont le chœur de l'église où elles se trouvent est l'objet, elles peuvent disparaître sans inconvénient.

Hôtel de ville de Bruges. Peintures décoratives.

— Il a été procédé, le 19 juin 1902, dans la grande salle échevinale, à l'étage de l'hôtel de ville de Bruges (Flandre occidentale), à l'examen de deux panneaux décoratifs du fond de ladite salle et représentant une foire tenue à Bruges,

peintures laissées inachevées par feu Albert De Vriendt.

M. Julien De Vriendt, chargé d'achever l'œuvre délaissée par son regretté frère, avait exprimé le désir d'être présent lors de la visite à Bruges. Il a renseigné la délégation sur les diverses clauses du contrat intervenu pour l'exécution de l'ensemble du travail décoratif de la salle.

Après avoir examiné attentivement les deux panneaux inachevés et reconnu ce qui reste encore à y faire pour les terminer complètement, la délégation a fixé à 4,000 francs la valeur de ces travaux.

— Le 19 juin 1902, il a été procédé, dans l'atelier de M. Dobbelaere, à l'examen du vitrail-spécimen destiné à l'église de Kessenich (Limbourg). Église de Kessenich. Vitraux.

La verrière dont il s'agit a été convenablement traitée. L'attention de l'artiste a seulement été appelée sur la convenance d'accentuer davantage la baguette qui sépare l'encadrement du sujet, afin que ces deux parties du vitrail soient mieux dégagées l'une de l'autre. M. Dobbelaere s'est engagé à tenir compte de cette observation dans la suite de son travail.

Sous cette réserve, il y a lieu d'autoriser l'exécution de la série des cinq vitraux projetés pour le chœur de ladite église.

— Il a été procédé, le 16 juin 1902, dans le parc de Gand, à l'examen du groupe exécuté par M. Van Biesbroeck représentant « deux hommes plantant un mât » et placé en face du nouveau musée des Beaux-Arts, en voie de construction. Musée de Gand. Groupe.

MM. De Waele et Serrure, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Le groupe dont il s'agit, exécuté en bronze, constitue une

œuvre assez intéressante. Il est posé sur un tertre en forme de cône. Il conviendra de conserver à ce tertre son aspect réel de support en évitant de l'amoindrir par des guirlandes de fleurs d'une coloration claire.

L'intervention de l'État dans les frais d'exécution de l'œuvre paraît justifiée.

Hôtel de ville de Gand. Statues.

— A la demande de M. Dillens, il a été procédé, le 16 juin 1902, à l'examen du modèle en plâtre, grandeur d'exécution, de l'une des statues de la façade de l'hôtel de ville de Gand, dont l'esquisse a été adoptée par la Commission, le 23 novembre 1900.

MM. De Waele, Serrure et Lybaert, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Ce modèle, exécuté par M. De Beule, d'après l'esquisse produite par M. Dillens, est bien traité; toutefois, la partie inférieure de la statue quoique ayant été allégée suivant les indications du Collège, est encore trop volumineuse. Lors de l'exécution en pierre, ce défaut devra être corrigé; il importe que la figure n'empiète pas sur les moulures de la niche.

Les trois statues ornant la tourelle d'angle, dont les modèles en grand ont été exécutés par M. Dillens lui-même, sont exécutées en pierre; ces œuvres sont satisfaisantes.

Les quatre statues placées récemment et définitivement à la gauche du spectateur vers une extrémité de la façade gothique, ne sont pas d'une exécution aussi heureuse que les précédentes. Il est regrettable que les artistes n'aient pas tenu suffisamment compte de la recommandation faite par le paragraphe final du rapport du 23 novembre 1900, quant à la nécessité d'alléger la partie inférieure des figures;

il eût convenu aussi que les modèles en grand fussent présentés sur place. Il semble que la recommandation précitée n'a pas été communiquée aux statuaires, sinon, M. De Beule, lors de l'inspection, n'aurait pas posé la question de savoir s'il faut suivre exactement, dans toutes leurs parties, les esquisses remises aux divers statuaires appelés à concourir à la décoration du monument. La recommandation prérappelée avait, d'avance, résolu cette question.

Quoi qu'il en soit, les quatre dernières figures ont une largeur exagérée et dépassent le cadre qui leur était assigné. La première, à gauche du spectateur, accuse surtout ce défaut; en outre, ses accessoires sont trop lourds.

Il conviendrait d'étudier le moyen d'apporter quelques corrections en vue de faire mieux entrer ces quatre statues dans leurs niches et d'alléger les accessoires de la première.

En tous cas, il importe que tous les socles des statues soient mis en harmonie avec le motif architectural qui leur sert de rapport et restent en retraite sur celui-ci.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Palais de Justice de Gand.

Le projet concernant l'exécution de travaux d'appropriation au Palais de Justice de Gand, a fait l'objet d'un examen, sur place, le 16 juin 1902.

MM. l'ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées de la Flandre orientale, et ses adjoints, ainsi que MM. Moreau et Bouckaert, délégués par M. le Ministre de la justice, M. l'avocat-général près la Cour d'appel, Callier, et MM. De Waele et Serrure, membres du Comité des correspondants

de la Commission royale des monuments, assistaient à cet examen.

Il résulte de l'échange de considérations qui s'est produit lors de la réunion que tout le monde reconnait que des travaux hygiéniques s'imposent dans l'édifice.

Les travaux d'aménagement projetés à l'étage rencontrent également l'assentiment unanime ; ils sont, du reste, en voie d'exécution.

L'inspection des lieux a démontré que la cour basse proposée le long d'une partie de la façade sud est inutile pour le moment ; on est occupé à assainir et éclairer vivement les caves où seront déposées les pièces à conviction.

L'escalier proposé pour desservir le dépôt des pièces à conviction devient également inutile.

Il résulte des constatations faites dans le sous-sol de l'édifice que les fondations sur pilotis sont en bon état, mais les piliers en maçonnerie présentent de nombreuses traces d'écrasement provenant sans doute de tassements irréguliers qui ont occasionné certaines déformations des voûtes des caves. On est unanimement d'accord qu'il faudra consolider lesdits piliers. Il est même prudent, en attendant, de s'assurer, à l'aide de témoins, si les mouvements continuent. C'est ce qu'a d'ailleurs ordonné sur place M. le Président Lagasse-de Locht, à titre d'inspecteur-général des ponts et chaussées chargé de la direction des bâtiments civils du pays.

En somme, il n'y a guère de divergences d'opinions qu'en ce qui concerne la question relative à l'appropriation, au rez-de-chaussée, de l'ancienne salle de la bourse et des locaux voisins en une salle des pas-perdus et deux salles d'audience

pour le tribunal correctionnel, le conseil de guerre et le tribunal de police. Il semble qu'on peut également se mettre d'accord sur cette question sans s'exposer à compromettre la solidité de l'édifice, en adoptant la disposition indiquée par le Département de la justice et en prenant les précautions que la situation commande. Il ne semble pas qu'en adoptant cette disposition, cette partie du palais serait dénaturée au point de vue architectural, puisque le côté le plus intéressant, c'est-à-dire le vestibule, conservera son aspect et sa destination actuels. Il ne paraît pas nécessaire, pour cette transformation, de se livrer à des travaux aussi coûteux que ceux de continuer le système d'arceaux en fonte et colonnes qui règne dans le vestibule, attendu que les locaux transformés et le vestibule ne pourront être vus simultanément.

La nécessité de cette transformation est reconnue, même au cas où l'on transporterait quelques services judiciaires dans les locaux occupés actuellement par la poste, à proximité du Palais de Justice. Il est à remarquer que les locaux de la poste ne seront disponibles que dans un laps de temps assez long et que leur utilisation ne serait pas possible sans qu'ils soient totalement remaniés. Il en résulte qu'il faudrait cinq ou six ans avant qu'on ne soit en mesure d'en disposer.

Il conviendra de rechercher le moyen de mieux éclairer les locaux transformés, en agrandissant les fenêtres au-dessus de l'escalier extérieur.

Les façades de l'édifice réclament certaines restaurations dont il est prudent de s'occuper à bref délai.

Hôtel de ville d'Audenarde.

— A la demande de l'administration communale, il a été procédé, le 9 juin 1902, à l'inspection des travaux de res-

tauration en voie d'exécution à l'hôtel de ville d'Audenarde.

M. De Waele, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cette inspection.

La première série d'ouvrages, qui comportait les plus urgents, est très avancée ; elle sera terminée pendant la présente campagne. La dépense en était évaluée à fr. 117,124-97.

Tous les travaux effectués à ce jour ont été traités dans de très bonnes conditions.

Dans les travaux qui restent à effectuer de la première série, est comprise la restitution des figures d'anges des lucarnes et de la statue de la Sainte-Vierge située au-dessus du portail. Les modèles présentés sur place pour ces figures étant la reproduction aussi exacte que possible des anciennes et ayant été modelés sur les restes de celles-ci, il y a lieu d'en autoriser la réalisation.

Les statues destinées aux niches de la balustrade sont à faire. Il n'en reste rien. D'après les anciens comptes de la ville, ces figures représentaient des souverains ; on en trouvera, sans doute, les noms dans ces comptes. Il y a neuf statues à exécuter ; on s'arrêtera, pour leur choix, si on n'en retrouve pas les noms, à l'époque où s'est terminée la construction de l'hôtel de ville.

Pour ces figures, on se propose d'employer la pierre d'Euville fine ou une autre similaire. On ne peut assez recommander un choix judicieux de la pierre à mettre en œuvre et surtout qu'elle soit bien résistante. Des échantillons ne suffisent pas à cette fin ; il faut que l'on soit fixé, tout d'abord, sur la valeur de la pierre au point de vue de sa résistance à l'action des intempéries.

Il importe de continuer la restauration du monument au

bâtiment tout entier. La deuxième série de travaux peut être estimée approximativement à 110,000 francs. Elle comprendrait le côté latéral vers l'ouest et le pignon en retour vers la face postérieure. D'après les anciens comptes de la ville, la tourelle sur la cheminée de cette dernière façade était autrefois surmontée d'une statue en cuivre de Saint-Michel; elle devra être rétablie.

Les mêmes comptes indiquent que certaines parties de l'édifice étaient rehaussées de quelques points de couleur et de dorure. Rien n'empêche de produire un projet dans ce sens, basé sur lesdits comptes, sauf à en ajourner l'exécution, si celle-ci est décidée, jusqu'après la restauration complète du monument.

La charpente et la toiture de la halle, adossée à l'hôtel de ville, nécessitent des travaux de restauration. Il importe de les entreprendre à bref délai pour éviter des dégâts à cet édifice d'une haute valeur archéologique. La dépense atteindrait approximativement 40,000 francs.

Il est temps aussi de se préoccuper du dégagement de ce groupe de deux monuments (l'hôtel de ville et la halle), afin de les isoler complètement. Les maisons qui les entourent appartiennent, pour la plupart, à la ville, qui les a acquises successivement dans ce but au fur et à mesure qu'une occasion se présentait.

Par suite des nombreux travaux de restauration dans lesquels la ville a dû intervenir, ses ressources sont totalement épuisées. L'État et la Province devront faire ici un sacrifice tout spécial. Il s'agit d'un monument national de premier ordre que le Gouvernement a jugé digne d'être reproduit partiellement pour servir de pavillon belge à

l'Exposition internationale de Paris, en 1900. Il n'appartient pas seulement à la ville d'Audenarde, mais au pays tout entier, qui a un intérêt considérable à en assurer la conservation. On ne saurait laisser ce soin exclusif à une localité ne comptant que 6,000 habitants et assumant des charges au-dessus de ses ressources pour l'entretien de ses grands monuments du moyen âge qui font encore aujourd'hui la gloire de la nation. La démolition des maisons précitées servirait de part contributive de la ville; elle peut être considérée comme un sacrifice énorme pour elle.

Halle aux Draps de Gand.

— Il a été procédé, le 15 mai 1902, à l'inspection des travaux de restauration et d'achèvement en voie d'exécution à la Halle aux Draps de Gand.

MM. De Ceuleneer, Serrure, Lybaert, Van Biesbroeck et Van der Haegen, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cette inspection.

L'entreprise se poursuit activement, aussi bien pour la restauration de la partie ancienne que pour l'achèvement de l'édifice. On a pu se procurer d'anciennes pierres non seulement pour la restauration des parements anciens mais aussi pour l'exécution des parements de la partie nouvelle du bâtiment, de sorte que l'ensemble a un caractère très harmonieux. Mais on ne doit pas, cependant, pousser trop loin le système de l'uniformité. Il n'est pas admissible, par exemple, que l'on retaille les joints pour pouvoir ensuite, par un rejointoyage, donner aux constructions anciennes l'aspect qu'ont les nouvelles. Les parements anciens doivent rester tels qu'ils sont; on se bornera à boucher les joints ouverts.

Dans la partie nouvelle de l'édifice, les joints sont trop

grands; on ne s'inspire pas assez de ceux de la partie ancienne qui sont bien conservés et qui sont très faibles.

On ne saurait trop recommander aux architectes chargés de la direction des travaux, de conserver, dans la restauration, le plus possible les anciennes pierres tant moulurées qu'unies, par exemple les tympans, les encadrements, les arcs et les larmiers des baies, les moulures en général, certains panneaux de la balustrade, etc., etc. En un mot, toutes les pierres dont les avaries ne sont pas de nature à faire disparaître les lignes de l'édifice, doivent être respectées.

Il est regrettable que, pour le renouvellement des poutres, on ait adopté le fer au lieu du bois qui était prévu au projet adopté. Dans un travail de restauration de cette importance on doit toujours, lorsqu'il n'y a pas impossibilité absolue, mettre en œuvre des matériaux de même composition que ceux ayant servi à la construction primitive.

Les glacis déjà restaurés de plusieurs contreforts au niveau du seuil des fenêtres de l'étage laissent à désirer au point de vue de l'écoulement des eaux pluviales. Il y a là une rectification à faire. Quelques sculptures nouvelles ne sont pas non plus irréprochables.

A la façade ouest, les anciennes fenêtres qui avaient été masquées et dont l'état de conservation permet de constater la situation primitive, ont un double glacis séparé par une petite partie verticale; on devra respecter ce profil et examiner avec soin si le glacis des baies de la façade opposée n'avait pas un pareil profil, lequel aurait été modifié par la suite, lors de réparations effectuées à l'édifice.

Le bâtiment de dépendances à annexer à la halle tant pour la conciergerie que pour les installations sanitaires,

devra être érigé de telle façon qu'il laisse dégagée la partie de la façade ouest de la halle comprise entre le beffroi et le second contrefort de ladite façade.

On peut, comme le demande la Commission locale des monuments, conserver, à titre d'expérience, ces deux travées intactes, sans restauration. De cette façon, on pourra restaurer plus complètement la façade est, tout en maintenant, bien entendu, les pierres qui sont encore bonnes. Toutefois, le Collège doit dégager sa responsabilité dans une opération de ce genre où le travail serait limité à ce point qu'il faudrait recommencer dans quelques années.

M. le Gouverneur de la province a été prié de vouloir bien transmettre d'urgence le présent rapport à l'administration communale de Gand.

Ancienne forteresse de Moha.

— Il a été procédé, le 22 avril 1902, à l'inspection des ruines de l'ancienne forteresse de Moha (Liége), à l'effet de s'assurer de l'importance des dépenses restant à faire pour la consolidation de l'édifice et de la situation générale de celui-ci, M. l'ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées de la province de Liége ayant signalé la nécessité de consacrer un nouveau crédit de 12,000 francs aux travaux dont il s'agit.

Sans pouvoir affirmer qu'au moyen du nouveau crédit sollicité on pourra terminer l'entreprise, on peut admettre cependant que ce chiffre constitue une évaluation qui parait assez approximative.

Sans aucun doute, il importe de poursuivre les travaux de déblaiement et de consolidation entamés; il est même désirable qu'une prompte décision intervienne, les fonds sont épuisés et l'entrepreneur va être obligé, sous peu, de

retirer de ce travail des ouvriers qui sont aujourd'hui initiés à ce genre d'opération.

Quant à la situation générale du château, elle est actuellement satisfaisante. Les travaux s'exécutent avec soin et intelligence. Le sommet des murailles reste tel qu'on le découvre, c'est-à-dire dentelé; il est recouvert de gazon. Cette double opération est très louable, car elle conserve parfaitement l'aspect de ruine de la forteresse.

Il est bon de recommander de ne pas employer le ciment pour les travaux de rejointoyage; cette matière a une tendance à se fendiller. Il est préférable d'adopter un bon mortier composé par moitié de chaux et de sable très rude et surtout non teinté. Le rejointoyage doit être exécuté légèrement en creux et non en relief. Il faut tout simplement imiter le rejointoyage primitif tel qu'il se remarque aux parements anciens, qui étaient recouverts par des décombres.

Les déblaiements se poursuivent, à l'intérieur, le long du rempart ouest; en les continuant vers l'extérieur, sans aucun doute on retrouvera l'ancien chemin qui donnait accès à la forteresse. On s'occupe, à l'extérieur du même rempart, à déblayer le fossé creusé dans le roc.

Les fouilles à l'intérieur du château ont mis au jour quelques pavements fort intéressants composés de petits carreaux vernissés. L'action du soleil et de la pluie leur est funeste; il conviendra de rechercher le moyen de les préserver. Peut-être suffira-t-il de les protéger par une couverture en bois et zinc posée à une hauteur suffisante pour qu'on puisse les voir tout en les mettant à l'abri des intempéries.

Le périmètre des murailles de la forteresse est seul la

propriété de l'État. Au côté nord, le terrain appartient à un particulier ; au côté sud, il est la propriété de la commune. Étant donné que l'État s'impose des sacrifices importants pour conserver un des monuments les plus intéressants de l'architecture militaire de notre pays, il est de la plus grande utilité de veiller à ce qu'il ne soit pas un jour défiguré par l'érection de bâtiments sur ces terrains; d'autre part, le sous-sol de ceux-ci pourrait, à un moment donné, être exploité comme carrière. Or, ce serait désastreux, à tous les points de vue, pour l'ancienne forteresse. Pour prévenir ces fâcheuses éventualités, il est indispensable que l'État fasse l'acquisition de ces parcelles, du côté nord jusqu'au chemin, du côté sud ce qui appartient à la commune. Ces terrains, peu étendus, n'ont guère de valeur; une entente, à cette fin, parait de nature à pouvoir se réaliser dans des conditions très peu dispendieuses pour le trésor. Cette solution est d'autant plus désirable qu'il est possible que des fouilles opérées dans le périmètre des terrains précités amèneraient la découverte de restes d'anciens ouvrages avancés du château.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Namoussart, commune de Hamipré (Luxembourg), à la condition que l'on aura égard, sauf en ce qui concerne le troisième paragraphe, aux observations contenues dans le

rapport du Comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Würth;

2° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Ville-en-Waret (Namur), sous la réserve qu'au cours des travaux les citernes soient établies de manière qu'elles ne touchent, en aucune façon, aux murs du bâtiment; architecte, M. Lange;

3° Le projet du presbytère à construire dans la paroisse de Saint-Martin, à Tamines (Namur). Au cours de l'exécution de l'entreprise, l'architecte, M. Van Gheluwe, devra revoir la porte d'entrée dont la forme peut être améliorée; il conviendra aussi qu'il revoie le devis dont le montant est insuffisant pour l'exécution d'un bâtiment de cette importance;

4° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Hemelveerdegem (Flandre orientale), moyennant d'avoir égard aux observations de M. l'architecte provincial et de mettre le pignon en harmonie avec le reste des façades du bâtiment; architecte, M. De Lestré;

5° Le projet relatif à l'établissement d'une grille de clôture au presbytère de Meir (Anvers); architecte, M. Taeymans;

6° Le projet de restauration du presbytère d'Hacquegnies (Hainaut); architecte, M. Clinquart;

7° Le projet des travaux de réparation et d'appropriation du presbytère de Meix-le-Tige (Luxembourg);

8° Le projet des réparations à effectuer au presbytère d'Orchimont (Namur);

9° Le projet concernant l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Lowaige (Limbourg); architecte, M. Christiaens;

10° Le projet de restauration du presbytère de Liernu (Namur);

11° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Reppel (Limbourg).

Presbytère de Wolverthem.

— Il a été procédé, le 15 mai 1902, à l'inspection du presbytère de Wolverthem (Brabant).

Il résulte de cet examen que l'édifice dont il s'agit offre un intérêt artistique suffisant pour qu'il y ait lieu de le ranger dans la troisième classe des monuments civils.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Hamont.

1° A Hamont (Limbourg); architecte, M. Cuypers;

Église de Maldegem.

2° A Maldegem (Flandre orientale), sous la réserve que l'on aura égard à l'observation présentée par M. l'architecte provincial en ce qui concerne la nécessité d'augmenter la profondeur de la sacristie. Le Collège a demandé, en outre, que le faux triforium soit supprimé. Il regrette, tout en adoptant le projet, que l'auteur n'ait pas cru devoir adopter, pour le nouvel édifice, le type d'églises à trois nefs d'égale hauteur qui a été si fréquemment employé autrefois dans la Flandre. Avant de passer à l'exécution des travaux du nouvel édifice, il importera qu'on fasse parvenir une photographie de l'église actuelle et que l'architecte, M. Geirnaert, soit invité à faire connaître s'il y a impossibilité de conserver la tour, qui figure dans la troisième classe des monuments;

3° A Lillois-Witterzée (Brabant); architecte, M. Léonard; Église de Lillois-Witterzée.

4° A Saint-Gilles lez Termonde (Flandre orientale); architecte, M. Vaerwyck; Église de Saint-Gilles lez Termonde.

5° A Horendonck, sous Esschen (Anvers); architecte, M. Gife. Église de Horendonck.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Ransart (Bois) (Hainaut); architecte, M. Leborgne; Église de Ransart (Bois).

2° De Linckhout (Limbourg), sous la réserve qu'au cours de l'exécution du travail, on donne un amortissement plus convenable au pied de la flèche; architecte, M. Martens; Église de Linckhout.

3° D'Aeltre (Flandre orientale). Au cours des travaux, l'architecte, M. Goethals, devra réduire le nombre des lucarnes de la flèche. Il importera qu'il donne aux murs du baptistère et de la sacristie une épaisseur d'au moins une brique et demie. Enfin, on a demandé que le chœur soit mieux dégagé du côté sud par le recul de la sacristie et que le water-closet soit reporté du côté du magasin; il ne peut, en aucune façon, être adossé au chœur; Église d'Aeltre.

4° De Heppen (Limbourg); architecte, M. Martens. Église de Heppen.

Ainsi que les projets ci-après :

5° Construction de deux chœurs latéraux, d'une sacristie et d'un magasin à l'église de Saffelaere (Flandre orientale), sous la réserve de donner aux toits des chœurs nouveaux la même inclinaison que celle des pignons auxquels ils seront adossés; architecte, M. De Lestré; Église de Saffelaere.

6° Construction d'une sacristie à l'église de Meygem (Flandre orientale); architecte, M. Vandenheuvel; Église de Meygem

7° Construction d'une annexe et de clôtures à l'église de Belgrade (Namur); architecte, M. Van Gheluwe; Église de Belgrade.

Objets mobiliers d'églises.

8° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Chératte-Saint-Joseph (Liége) : cloche;

Momignies (Hainaut) : cloche;

Courtil, sous Bovigny (Luxembourg) : mobilier complet;

Saint-Louis, à Marcinelle (Hainaut) : maître-autel;

Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut) : retable pour la chapelle de Sainte-Aye et armoire coffre-fort pour la sacristie;

Saint-Jean-Baptiste, à Tongres (Limbourg) : banc de communion;

Lommel (Limbourg) : banc de communion;

Vosselaere (Flandre orientale) : banc de communion et complément des autels latéraux;

Bassevelde (Flandre orientale) : buffet d'orgues;

Sart-en-Fagne (Namur) : maître-autel;

La Plante (Namur) : deux autels latéraux et chaire à prêcher;

Tombes, sous Mozet (Namur) : maître-autel;

Cul-des-Sarts (Namur) : trois autels;

Belœil (Hainaut) : lambris, confessionnaux, piédestal pour la statue de Saint-Pierre et restauration de cette statue;

Slype (Flandre occidentale) : confessionnaux et stalles;

Grimde, sous Tirlemont (Brabant) : deux autels latéraux;

Deuzeld, sous Schooten (Anvers) : chaire à prêcher, confessionnaux, stalles et buffet d'orgues;

Montenaeken (Limbourg) : complément du mobilier.

Église de Frassem.

— Par suite de la construction d'une nouvelle église dans la section de Frassem, l'ancienne église est devenue hors d'usage; elle est totalement abandonnée. L'adminis-

tration communale de Bonnert sollicite l'autorisation de la faire démolir.

Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 24 avril 1902, de concert avec M. Sibenaler, délégué du Comité des correspondants du Luxembourg, que cette construction n'offre rien d'intéressant sous le rapport artistique ou archéologique. Rien n'empêche d'en autoriser la démolition.

Il est désirable, toutefois, de conseiller à l'autorité locale de conserver la tour de l'édifice; cette tour joue un rôle assez marquant dans l'aspect du site qui se déroule à la vue lorsqu'on le contemple de l'imposante vallée de Frassem, laquelle est visitée, chaque été, par de nombreux étrangers. La localité est donc intéressée à ce que l'on maintienne tout ce qui contribue à la beauté d'un site renommé, d'autant plus que ce maintien ne constituera aucune dépense et ne contrariera en rien la combinaison que l'on semble avoir en vue d'annexer le terrain occupé par l'église au jardin de la cure. La tour conservée se trouvera à la limite du jardin.

Lorsque l'on procédera à la démolition de l'ancien vaisseau, il importera de recueillir avec soin les objets d'antiquité que l'on pourrait y découvrir; de vérifier le sol à l'effet de s'assurer s'il ne renferme pas d'anciens tombeaux; si, dans le massif de maçonnerie qui constituait le maître-autel, il n'y a pas des reliques, etc.

Un délégué du Comité des correspondants pourrait être chargé de surveiller les travaux de démolition.

Église de Wamont.

— A la demande du conseil de fabrique de Wamont (Liége), il a été procédé, le 7 mai 1902, à l'examen de l'église de cette localité dont la reconstruction est projetée.

Cet édifice, dont la construction paraît remonter à la seconde moitié du XVIIIe siècle, n'a aucune valeur artistique; d'autre part, il n'est plus, à beaucoup près, en rapport avec l'importance de la population de la paroisse.

Un agrandissement n'est guère praticable; il équivaudrait, sans en avoir les avantages, à une reconstruction à peu près totale.

On doit tenir compte aussi que cette église n'est pas orientée. Sa reconstruction permettra de réaliser cette mesure. La nouvelle église sera érigée en travers de celle existante. Les ressources ne permettant pas la reconstruction totale immédiate, on se bornera, pour le moment, à construire la moitié du nouveau temple à l'est de l'ancien jusqu'à sa rencontre avec celui-ci. Ce parti, qui remédiera à une situation anormale, aura cet autre avantage de permettre de continuer les offices dans l'ancienne église pendant la construction de la première partie de la nouvelle. De plus, la tour actuelle, qui restera en dehors de la limite de reconstruction et qui est très solide, pourra être conservée; toutefois, il faudra remplacer son misérable couronnement actuel par un autre mieux en rapport avec l'ensemble de la nouvelle construction.

Le mobilier actuel pourra, du moins pour une bonne partie, être utilisé dans la nouvelle église.

Le retable du maître-autel renferme un tableau qui semble appartenir à l'ancienne école liégeoise; il offre un certain mérite. Malheureusement il a été mutilé autrefois, lors du placement du tabernacle.

La cuve baptismale est en pierre bleue; elle est conçue dans le goût du XVe siècle, mais elle porte une date beaucoup

postérieure. Si cette date est celle de la confection de la cuve, il est notoire que l'on se trouve en présence d'une reproduction d'une œuvre plus ancienne.

L'église possède une chape dont l'étoffe est moderne mais dont les broderies appartiennent au XVIe siècle. Celles-ci sont intéressantes et assez bien conservées. Seulement quelques petites parties du tissu sont défilées; elles devront être fixées pour éviter que les détériorations ne s'accentuent. Cette chape n'est plus utilisée.

Église de La Villette, à Marcinelle.

— L'emplacement destiné à l'érection de l'église de La Villette, sous Marcinelle, a fait l'objet d'un examen, le 28 avril 1902.

MM. Cador, Devillers et Hubert, membres du Comité des correspondants du Hainaut, étaient présents à la visite.

Il résulte de cet examen que le terrain donné au conseil de fabrique est bien situé; il est très convenable. Toutefois, sa disposition ne permet pas d'orienter complètement l'édifice le chevet à l'est; il sera exposé au sud-est. Cette légère déviation de l'orientation n'étant pas de nature à porter préjudice à la nouvelle construction, tant au point de vue de sa conservation qu'à celui de son éclairage, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper.

Mais ce qui est plus important, c'est que le nouvel édifice sera situé au milieu de terrains réservés à la bâtisse. Or, la parcelle dont il s'agit est bien étriquée pour y élever un édifice qui doit, en raison de la densité de la population de la paroisse, avoir une certaine importance. Si l'on s'en rapporte aux plans déjà élaborés de l'église, il ne restera, entre le périmètre de celle-ci et la limite extrême du terrain, qu'un espace d'environ sept mètres. C'est bien peu. Les donateurs

devraient compléter leur acte de générosité en portant cette largeur de dix à quinze mètres. Cet espace est indispensable, tant pour l'aspect de l'édifice que pour lui procurer un éclairage convenable et l'isoler d'une façon suffisante pour le préserver des dangers d'incendie. Du reste, les donateurs sont eux-mêmes intéressés à la réalisation de cette mesure, attendu qu'il en résultera un embellissement considérable pour le quartier.

Le bâtiment affecté actuellement à l'exercice du culte n'est pas une église provisoire; c'est une construction destinée à des services paroissiaux, congrégations, patronages, etc. Il est dû à la générosité de quelques paroissiens qui, tout en le laissant momentanément à la disposition du conseil de fabrique, n'entendent évidemment pas prolonger indéfiniment cette situation. Il n'a d'ailleurs pas été aménagé dans ce but et est insuffisant. Par conséquent, la construction d'une église en rapport avec les nécessités de la nouvelle paroisse s'impose à bref délai.

Église de Pin. — Lors de l'approbation du projet de construction d'une église à Pin, sous Izel, la Commission a demandé qu'au cours de l'exécution des travaux l'édifice soit parfaitement orienté.

Le conseil communal d'Izel ayant fait remarquer que l'orientation de l'édifice, dans les circonstances actuelles, présenterait de nombreux inconvénients, il a été procédé, le 5 mai 1902, à un examen de l'emplacement dont on dispose.

M. Sibenaler, secrétaire du Comité des correspondants du Luxembourg, assistait à la visite.

Il résulte, en effet, de cet examen, qu'en présence du plan de distribution adopté pour la nouvelle église, il n'est pas

possible de donner à celle-ci l'orientation normale; ses deux extrémités est et ouest seraient absolument trop rapprochées des maisons voisines pour laisser un passage convenable; la circulation s'en trouverait entravée.

Si l'on s'était préoccupé, dès le début de l'instruction de cette affaire, de l'emplacement qui s'impose à défaut d'autre, l'auteur du projet eût pu étudier et sans doute réaliser une disposition du plan de l'édifice basée sur celle du périmètre du terrain. Mais, étant donné que l'affaire a aujourd'hui passé par toutes les phases d'une instruction déjà très laborieuse, — l'adjudication des travaux a même eu lieu, — il n'est plus possible de la remettre en question.

Dans cette situation, et attendu que le désir unanime des administrations locales et de toute la population est de voir réaliser le plus promptement possible le projet approuvé et la disposition indiquée au plan C joint au dossier, il ne reste qu'à subir la situation et à autoriser la construction suivant cette disposition.

La Commission a, en plus d'une circonstance, fait ressortir combien, à divers points de vue, il est avantageux d'orienter convenablement les édifices religieux. Cette mesure ne devrait jamais être perdue de vue; elle devrait même être imposée partout. C'est aux architectes, chargés de l'élaboration des plans des édifices, à chercher à la réaliser, en tenant compte de la configuration du terrain mis à leur disposition. De nombreux exemples d'églises anciennes nous démontrent que les architectes du moyen âge n'étaient jamais embarrassés dans des cas semblables et que même ils savaient tirer parti de la situation du terrain, de son irrégularité, de ses différences de niveau, pour donner à l'édifice

un aspect pittoresque et un cachet original dont on se préoccupe malheureusement trop peu de nos jours.

Église d'Embourg.

— Il a été procédé, dans l'église d'Embourg (Liége), à l'examen de la chaire à prêcher pour l'exécution de laquelle un subside a été promis sur les fonds des Beaux-Arts.

Il a été constaté que l'exécution de ce meuble est satisfaisante et qu'il correspond aux dessins approuvés. En conséquence, rien ne s'oppose à la liquidation du subside précité.

Église de Neerhaeren.

— Le plan de l'autel que l'on se propose d'ériger dans l'église de Neerhaeren (Limbourg), pour servir de soubassement à l'ancien retable de cette église, a été dressé en 1885. Il est conçu dans le style de l'église bâtie vers 1875 d'après le type roman.

Le contraste entre ce style et celui du retable, qui remonte à la fin du xve siècle, est choquant. Puisque le travail n'a encore reçu aucun commencement d'exécution, il semble préférable d'abandonner le projet approuvé et d'étudier un plan de mensa en concordance de style avec celui du retable, tout en restant, bien entendu, dans des données très simples. L'adoption de ce parti est désirable dans l'intérêt de l'effet d'ensemble de l'œuvre.

Les volets peints qui se trouvent dans l'église n'appartiennent pas au retable précité; ils ne peuvent s'y adapter ni comme hauteur ni comme largeur. Ils proviennent, sans aucun doute, d'un autre retable ayant appartenu à la même église; leur appropriation à l'œuvre de sculpture existante ne pourrait que les mutiler sans aboutir à un résultat satisfaisant. Il y a lieu de les conserver tels quels dans l'église, à moins qu'on ne puisse les utiliser dans la confection d'un autre autel.

Le conseil de fabrique voudrait voir doter son beau retable de volets peints, non seulement pour le compléter, mais surtout en vue de le protéger. Cette sollicitude mérite d'être encouragée. Si l'on y donne suite, il conviendra que l'on fasse choix d'un artiste de talent qui soumettrait un projet complet de ces volets avec esquisses des compositions qu'il compte réaliser et un devis estimatif de la dépense. En transmettant ce projet à l'avis des autorités compétentes, les administrations locales devront faire connaître pour quelles sommes elles sont en situation d'intervenir dans les frais à en résulter.

Un Christ triomphal, d'un certain mérite, est relégué dans le magasin de l'église. Il est désirable de le faire remettre à son emplacement normal, à l'entrée du chœur.

L'église possède aussi un intéressant petit groupe en bois, de la fin de la période ogivale, représentant Sainte-Anne, la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus. On ne peut que recommander au conseil de fabrique de prendre tous les soins que sa conservation comporte.

Église de Rendeux-Haut.

— Il a été procédé, le 11 juin 1902, à l'examen des trois autels placés dans l'église de Rendeux-Haut, moyennant le concours financier du Gouvernement.

Il résulte de cet examen, auquel assistait M. Sibenaler, secrétaire du Comité des correspondants du Luxembourg, que les meubles dont il s'agit ont été exécutés d'une façon satisfaisante. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts soit liquidé.

L'attention du conseil de fabrique devra être appelée sur la nécessité de faire en sorte que les eaux pluviales ne séjournent pas au pied des murs de l'église. Les travaux à

faire à cette fin sont très peu importants; il suffit de régulariser la pente du terrain vers l'extérieur et d'établir un petit trottoir en pavés, posés au mortier, le long des murs. Il y va de l'intérêt du conseil de fabrique, chargé de l'entretien de l'édifice. Le maintien de la situation actuelle ne manquerait pas, dans un avenir peu éloigné, de causer des détériorations aux maçonneries et, partant, d'occasionner des dépenses importantes pour y remédier dans la suite.

Église de Denderleeuw. — Il a été procédé, le 15 mai 1902, à l'inspection de l'église de Denderleeuw (Flandre orientale), au point de vue de la décoration projetée de cet édifice.

Il résulte de cet examen que le plafonnage n'est pas terminé, que, par conséquent, il n'y a pas lieu de songer, d'ici à longtemps, à exécuter un travail décoratif peint.

Le projet présenté devra être renvoyé au conseil de fabrique, qui sera invité à le représenter en temps opportun.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église de Wemmel. 1° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Wemmel (Brabant). Si des travaux de rejointoyage doivent être effectués aux parements anciens, il importera de les borner au strict nécessaire, c'est-à-dire limités aux seuls joints ouverts; ce rejointoyage devra être exécuté légèrement en creux, au moyen de mortier ordinaire, à l'exclusion du ciment; architecte, M. Dhayer;

Église de Roly. 2° Le projet relatif à la restauration de la façade de l'église de Roly (Namur). Au cours de l'exécution des travaux, il

conviendra de supprimer la pierre formant corniche au-dessus de la porte d'entrée; elle est inutile;

3° Le projet de restauration de l'église d'Orchimont (Namur); Église d'Orchimont.

4° Le projet concernant l'appropriation et la restauration de l'église de Gonrieux (Namur); architecte, M. Maréchal; Église de Gonrieux.

5° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Namur, sous la réserve que l'on tiendra compte des observations émises par M. l'architecte provincial; architecte, M. Lange; Église de St-Jean-Baptiste, à Namur.

6° Le projet de restauration des églises de la commune de Samrée (Luxembourg); Église de Samrée.

7° Le projet de divers travaux à exécuter à l'église de Les Bulles (Luxembourg); Église de Les Bulles.

8° Le projet relatif à la restauration des toitures de la chapelle de Grandru, sous Hompré (Luxembourg); Chapelle de Grandru.

9° Le projet de travaux de réparation à effectuer à l'église de Meix-le-Tige (Luxembourg); Église de Meix-le-Tige.

10° Le projet de restauration de l'église de Berg (Limbourg); architecte, M. Christiaens; Église de Berg.

11° Le projet relatif à la restauration de l'église de Lowaige (Limbourg); architecte, M. Christiaens; Église de Lowaige.

12° Le projet de restauration de l'église de Rumbeke (Flandre occidentale); architecte, M. Soete; Église de Rumbeke.

13° Le projet de restauration de l'église de Deerlyk (Flandre occidentale), à la condition que l'on aura égard aux observations émises par la Députation permanente du conseil provincial; architecte, M. Depauw; Église de Deerlyk.

14° Le projet relatif à la restauration de l'église de Lootenhulle (Flandre orientale), sous la réserve qu'il sera Église de Lootenhulle.

tenu compte des observations présentées par M. l'architecte provincial. L'auteur du projet, M. l'architecte Goethals, devra revoir la retombée de la toiture de la tour sur les murs de celle-ci, afin de rester dans le caractère de l'époque romane;

Église de Pecq.

15° Le projet de travaux de réparation à effectuer aux toitures de l'église de Pecq (Hainaut); architecte, M. Cordonnier;

Église de Bois-d'Haine.

16° Le projet de grosses réparations à exécuter à l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Bois-d'Haine (Hainaut). Il n'est pas admissible, toutefois, que l'on mette en œuvre le zinc pour la restauration des couvertures. Les réparations doivent être toutes effectuées au moyen d'ardoises semblables à celles existantes; architecte, M. Simon;

Église de Gosselies.

17° Le projet de restauration de l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Gosselies (Hainaut); architecte, M. Leborgne;

Église d'Hacquegnies.

18° Le projet concernant l'exécution de travaux de restauration à l'église d'Hacquegnies (Hainaut); architecte, M. Clinquart;

Église de Vorsselaere.

19° Le projet de restauration de la tour de l'église de Vorsselaere (Anvers), à la condition que l'on se bornera aux travaux strictement nécessaires; architecte, M. Taeymans;

Église de Walcourt.

20° Le compte des travaux de restauration effectués en régie, pendant le deuxième trimestre de 1901, à l'église de Walcourt (Namur).

Église de Neerlanden.

— Il résulte d'une inspection récente de l'église de Neerlanden (Liége) que l'état où elle se trouve réclame des réparations urgentes.

La plupart des murs sont hors plomb et commencent à se crevasser; les toits sont en très mauvais état et des infiltra-

tions se produisent de toutes parts ; il est évident que si cet état de choses doit encore durer quelque temps, l'église cessera d'être habitable. Il convient donc que des mesures soient prises sans retard.

Cette situation est d'autant plus étrange que, d'après les renseignements pris, la situation financière de la fabrique lui permet de faire face aux dépenses nécessaires pour mettre la construction en bon état. C'est dans un esprit d'économie fort mal entendu que le conseil de fabrique (qui ne rend pas ses comptes) s'est refusé jusqu'à présent à faire exécuter les travaux devenus aujourd'hui très urgents.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que si des travaux de réparation sont indispensables, si l'église doit continuer à répondre aux besoins du culte, ils sont encore hautement désirables pour la conservation des objets d'art qu'elle contient et qui sont loin d'être sans valeur : notamment la statue en marbre blanc de Sainte-Madeleine sur laquelle un rapport a été adressé à M. le Ministre de l'intérieur, le 18 novembre 1893, et un important tableau de De Crayer qui sert de retable à l'autel majeur.

Église de Wolverthem.

— Lors de la visite qui a eu lieu à Wolverthem (Brabant), le 15 mai 1902, il a été constaté que le rejointoyage en voie d'exécution au chœur de l'église ne s'effectue pas dans des conditions satisfaisantes. Il importe de renoncer au système adopté et de s'abstenir dorénavant d'employer le ciment.

Le rejointoyage doit être effectué au bon mortier ordinaire et légèrement en creux comme l'exécutent les maçons. Et cette opération doit se faire en recherche là où elle est

nécessaire pour boucher les joints ouverts. Les joints bien conservés doivent être respectés.

Église de Wesembeek.

— Il a été procédé, le 22 mai 1902, à l'examen du chœur de l'église de Wesembeek (Brabant), dont le classement est sollicité.

Cette demande a donné lieu, de la part de M. l'architecte provincial Licot et de celle du Comité des correspondants, à des avis favorables.

Il y a lieu de se rallier à ces avis et de ranger le chœur de l'église précitée, lequel remonte au xve siècle, dans la troisième classe des monuments du culte.

Le reste de l'édifice date de la seconde moitié du xviiie siècle et ne présente aucun mérite artistique.

Chapelle de Sainte-Anne, à Auderghem.

— L'attention de la Commission ayant été attirée sur l'intérêt qu'offre l'ancienne chapelle de Sainte-Anne, à Auderghem, il a été procédé, le 19 juin 1902, à une inspection de ce petit édifice.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cette visite.

La chapelle en question est celle qui a servi de temple paroissial à la localité avant la construction de l'église actuelle, qui a été érigée vers 1843.

Dans ces derniers temps, la chapelle de Sainte-Anne était affectée à l'usage de métairie; aujourd'hui elle est abandonnée. D'après des renseignements recueillis sur place, la propriété vient d'être achetée par M. Madou, qui réside dans la localité.

Il résulte de l'examen auquel il vient d'être procédé, que l'édifice dont il s'agit est intéressant au double point de vue

de l'art et de l'archéologie; c'est le plus important souvenir historique de la localité.

La tour remonte à la fin de la période romane; ses baies d'abat-son se terminent en plein cintre et sont encadrées par un grand arc extérieur; elles renfermaient deux arcs mineurs en retraite supportés, aux extrémités, par des impostes, au centre par une mince colonnette; elles offrent un type intéressant de construction qui a été très usité à l'époque romane dans nos contrées, mais dont les exemples deviennent tous les jours plus rares. Une seule de ces baies, celle du sud, est à peu près intacte; les autres ont perdu leur colonnette et, par suite, leur tympan. La couverture de la tour est en fort mauvais état; elle est en grande partie ruinée.

Le mur sud de la nef paraît remonter à une époque encore plus reculée que la tour; on y remarque une petite baie romane qui n'a guère que les proportions d'une meurtrière, ouverte en forme d'abat-jour concave.

La nef et le chœur ont été très remaniés vers la fin de la période ogivale; leur couverture était en bardeaux; les bardeaux ont disparu, mais leur ossature en charpente existe encore; on y remarque des clefs intéressantes. Il semble qu'à cette époque la nef a été élargie vers le nord; le mur de ce côté est en briques; au côté sud il est en moellons.

En résumé, la chapelle de Sainte-Anne présente un intérêt assez sérieux. D'autre part, sa situation est superbe. On y arrive par un chemin creux serpentant entre deux coteaux sur l'un desquels elle s'élève; on y avait autrefois accès par un escalier des plus rustiques qui est en partie détruit.

L'abandon de l'édifice à une ruine complète ou à la destruction violente serait regrettable non seulement à cause

de son intérêt artistique et archéologique, mais encore parce que sa destruction entraînerait la disparition d'un site que l'on peut considérer comme l'un des plus ravissants des environs de la capitale.

La chapelle de Sainte-Anne figure déjà sur la liste des édifices civils privés dignes d'être conservés. Si elle appartenait à une administration publique, elle devrait être classée comme monument national.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 5, 12, 19 et 26 juillet; des 2, 9, 16 et 23 août 1902.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif à la restauration des peintures murales du chœur de l'église de Saint-Germain, à Ben, commune de Ben-Ahin (Liége); auteur, M. Tassin; *Église de Ben. Peintures murales.*

2° Le projet de peintures décoratives à exécuter dans l'église de Kessel-Loo (Brabant); auteur, M. Brassinne; *Église de Kessel-Loo. Peintures décoratives.*

3° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église d'Eecloo (Flandre orientale); auteur, M. Coppejans; *Église d'Eecloo. Décoration picturale.*

4° Le projet relatif au placement d'un chemin de la croix peint dans l'église de Glons (Liége); auteur, M. Coppejans; *Église de Glons. Chemin de la croix.*

5° Le projet de vitraux à placer dans l'église d'Aubange (Luxembourg); auteur, M. Ladon; *Église d'Aubange. Vitraux.*

6° Les dessins de trois vitraux destinés au chœur de l'église de Lampernisse (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere; *Église de Lampernisse. Vitraux.*

Église de Saint-Pierre, à Anderlecht. Vitrail.

7° Le projet relatif au placement d'un vitrail dans le chœur de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant); auteur, M. Dobbelaere;

Église de Saint-Pierre, à Louvain. Vitraux.

8° Les dessins de vitraux à placer dans quatre chapelles absidales de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant). Au cours de l'exécution, l'auteur, M. Osterrath, devra être engagé à varier les soubassements ainsi que les réseaux des verrières projetées.

Église de Notre-Dame, de Bon-Secours, à Saint-Nicolas. Peintures.

— Il a été procédé, dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Saint-Nicolas (Flandre orientale), à l'examen des peintures murales de cet édifice qui viennent d'être restaurées.

Il résulte de cet examen que les ouvrages projetés à ces œuvres d'art sont terminés et qu'ils ont été effectués avec tous les soins désirables.

Église des SS.-Michel-et-Pierre, à Anvers. Chemin de la croix.

— Il résulte du rapport des délégués qui ont examiné, à Anvers, les projets des stations du chemin de la croix de l'église des SS.-Michel-et-Pierre, que l'étude qui leur a paru le mieux dessinée, manque de simplicité. On y remarque trop de figures; le fond est trop historié.

Il y aura lieu de soumettre un autre projet, accompagné de l'étude des encadrements, lorsque M. le curé de la paroisse aura, de concert avec son architecte, examiné les cuivres artistiques qui ornent des murs de la collégiale de Nivelles. En attendant cet envoi, M. le curé devra faire parvenir les projets récemment vus par les délégués, afin que le Collège, tout entier, puisse en prendre connaissance.

Hôtel de ville de Louvain. Décoration.

— Il a été procédé à Louvain (Brabant), le 30 juillet 1902, à l'examen de l'avant-projet de décoration picturale de la salle des pas-perdus de l'hôtel de ville.

Ce projet constitue une modification de celui présenté antérieurement; il a subi certaines améliorations, suivant ce qui a été indiqué à l'auteur, M. Dierickx, dans le rapport du 12 décembre 1901. Toutefois, la frise historiée n'a pas été suffisamment descendue; elle devrait, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, rester sous le niveau inférieur des poutres. En descendant cette frise, la bande ornée sous le plafond grandira dans la même proportion et l'auteur pourra y introduire avantageusement les inscriptions se rapportant aux sujets représentés.

Le rusticage pourrait être encore rendu plus calme.

Le lambris peint devra être haussé au détriment du rusticage, de façon à atteindre le niveau supérieur des banquettes des fenêtres. Ce lambris devra être d'une grande simplicité, de façon à pouvoir être facilement retouché au cas où il y surviendrait des avaries.

L'enduit sur lequel on a opéré un essai de décoration est beaucoup trop épais; il doit être aussi mince que possible, et sa composition, imitée des anciens enduits, devra être tout particulièrement soignée pour éviter des mécomptes dans l'avenir. Le petit échantillon d'enduit spécial effectué par M. Brassinne, paraît convenable comme épaisseur, mais il est trop lisse au point de vue de l'adhérence de la peinture.

D'autre part, il est indispensable que l'enduit soit parfaitement sec lorsqu'on entreprendra l'exécution du travail décoratif; à cet effet, il importe qu'on s'en occupe immédiatement. On devra examiner s'il est nécessaire d'appliquer un enduit sur les parements de la salle, qui sont en pierre blanche; il est probable que la peinture pourra être exécutée

directement sur la pierre après que les parements auront été soigneusement mastiqués.

Une fenêtre ogivale avec meneaux, semblable à celles de la façade principale, existe au fond de la salle, à l'angle sud-ouest; elle est bouchée. On devrait étudier le moyen de l'ouvrir, car telle qu'elle se présente aujourd'hui, elle gêne beaucoup l'exécution du travail décoratif.

La grande porte avec entourage de style renaissance constitue un autre obstacle; la Commission avait préconisé son maintien. Mais, tout bien examiné, ce maintien n'est guère pratique; il paraît préférable de la remplacer par une porte avec encadrement du même type que celles percées dans le même mur, d'autant plus qu'on pourra, à ce que l'on assure, l'utiliser ailleurs.

En vue de ne pas retarder le travail décoratif, dont l'exécution est vivement désirée, il importe que l'on procède, de suite, à la restauration du pan coupé et de la porte qui clôturent le petit escalier au côté gauche de la salle.

Sous réserve qu'il sera tenu compte des recommandations qui précèdent, le projet a été revêtu du visa.

Église de Sainte Catherine, à Hoogstraeten. Peinture décorative.

— Un projet de travaux de peinture décorative pour les nefs de l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers), a été soumis officieusement à la Commission, en mars 1900.

A la suite d'un examen sur place de ce projet, le Collège a demandé que la décoration fût tenue dans la plus grande simplicité; il a même émis le vœu qu'elle soit bornée exclusivement à la partie centrale des nervures et aux clefs de voûte.

On devait s'attendre à ce qu'un projet dans ce sens serait soumis régulièrement aux autorités compétentes. Il n'en a

rien été et le conseil de fabrique a fait procéder à l'exécution des travaux. Ceux-ci sont aujourd'hui terminés. Il est vrai qu'ils ont été maintenus dans des conditions très modestes et n'ont dépassé les recommandations indiquées ci-dessus qu'en ce que les chapiteaux des colonnes et des colonnettes ont reçu une polychromie rehaussée de quelques dorures; les nervures ont été bordées sur toute leur longueur de crétages tracés en noir sur les briques; la rencontre des compartiments des voûtes avec les murs a été délimitée par un filet noir.

En somme, le travail décoratif effectué est modéré et ne fait pas tort à l'aspect d'ensemble de l'édifice. Mais il eût pu ne pas en être de même en l'absence de tout contrôle des autorités constituées à cette fin. C'est pourquoi il importe de rappeler au conseil de fabrique qu'à l'avenir il ne pourra plus faire effectuer, à ce remarquable édifice, aucun travail, quel qu'il soit, avant d'en avoir soumis régulièrement le projet et obtenu les autorisations requises.

Église de Libin. Vitraux.

— Les quatre vitraux clôturant la série des verrières du vaisseau de l'église de Libin, dont le placement vient d'être opéré, ont fait l'objet d'un examen, sur place, le 29 juillet 1902, de concert avec M. Sibenaler, secrétaire-adjoint du Comité des correspondants du Luxembourg.

Le travail décoratif dont il s'agit a été exécuté d'une façon satisfaisante. En conséquence, il y a lieu de liquider les subsides promis par l'État en vue de ladite entreprise.

Hôtel de ville de Bruxelles. Statues.

— Il a été procédé, le 28 juin 1902, à l'examen des modèles, grandeur d'exécution, de neuf statues destinées aux niches du second étage de la façade ouest de l'hôtel de ville de Bruxelles.

Les modèles dont il s'agit n'ayant soulevé aucune observation, rien n'empêche d'autoriser les artistes à passer à l'exécution définitive en pierre.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Hôtel de ville de Looz.

La Commission a émis un avis favorable sur le projet relatif à la restauration de l'hôtel de ville de Looz (Limbourg). Elle s'est ralliée à l'opinion de M. l'architecte provincial en ce qui concerne : 1° la nécessité de rechercher si les plafonds primitifs n'ont pas été composés de soliveaux en chêne et voûtelettes en briques ou en pisé; 2° la nécessité d'adopter les poutrelles en bois et de rejeter celles en métal; 3° la convenance de ne pas faire usage de consoles en plâtre pour simuler des corbeaux sous les poutres; toute imitation doit être proscrite dans la restauration d'un monument ancien ; 4° l'importance qu'il y a au point de vue de la construction, de ne pas faire usage de la pierre de sable pour les souches des cheminées. Contrairement à l'avis de M. l'architecte provincial, la Commission estime que le devis doit comprendre les frais d'expropriation des maisons à démolir et la démolition de celles-ci, attendu qu'il n'est pas possible de restaurer le monument sans le dégager. La Commission estime, de même, que les frais de levés des plans doivent être payés à part. Ces relevés sont une nécessité inhérente à la restauration des anciens monuments; ils constituent un travail très important qui ne peut être mis à la charge de l'architecte. D'ailleurs on paie 5 p. c. pour une construction nouvelle alors qu'il n'y a aucun relevé à produire pour en établir le projet. Le Collège admet parfaite-

ment l'article du cahier des charges stipulant que le sculpteur devra être agréé par l'architecte dirigeant. Il est tout naturel que l'architecte qui a la responsabilité de la bonne exécution des travaux s'entoure de toutes les garanties nécessaires pour mettre sa responsabilité à couvert. La Commission est même d'avis que c'est à lui qu'il appartient de choisir les spécialistes quand il s'agit de travaux artistiques. En ce qui concerne le mode de paiement, l'idée émanant de M. l'architecte provincial paraît fort judicieuse et il y a lieu de s'y rallier. La Commission appelle l'attention de l'auteur du projet sur la convenance d'examiner s'il ne pourrait placer les water-closet à l'intérieur de l'édifice, afin de supprimer le petit bâtiment spécial qu'il propose d'ériger à cette fin. Le Collège demande, en outre, qu'il augmente la largeur du palier du grand escalier d'au moins la longueur de l'emmarchement. Avant de passer à l'exécution des travaux, il conviendra qu'on soumette une nouvelle étude de la clôture dont les piliers et la grille laissent à désirer au point de vue de la conception. Sous réserve qu'il sera tenu compte de toutes les recommandations qui précèdent, le projet a été revêtu du visa. Les travaux de restauration et d'appropriation de l'hôtel de ville de Looz sont urgents. Eu égard à la valeur architectonique de ce petit monument, le Département de l'Agriculture peut intervenir dans l'ensemble des travaux projetés.

Ancien château de Turnhout.

— Il a été procédé, le 26 juin 1902, à l'inspection des travaux qui s'exécutent aux abords de l'ancien château de Turnhout, servant actuellement de prison et de palais de justice, travaux qui avaient suscité des protestations de la part du Comité provincial des correspondants.

MM. le chanoine Van Caster, Dierckx et Donnet, membres du Comité précité, assistaient à l'inspection.

Les faits signalés par le Comité sont de tous points exacts : sans en avoir référé aux autorités compétentes, l'administration communale a fait entamer le comblement des fossés qui entouraient l'ancien castel ; déjà ceux-ci sont réduits considérablement de largeur et la partie à l'entrée, sous le pont, est comblée.

Ces fossés étaient autrefois bordés d'une ceinture de beaux arbres ; plusieurs d'entre eux ont déjà disparu, d'autres sont morts et devront être enlevés incessamment.

Le travail en cours paraît avoir été entamé inconsciemment, sans aucune raison légitime. L'emplacement occupé par les fossés ne pourra jamais être utilisé, tandis que l'on est en train de faire disparaître un ensemble caractéristique et pittoresque et qu'on mutile les proportions du monument dont la base a été construite pour rester apparente. On ne saurait davantage donner pour excuse à ce malencontreux projet le danger qu'offrait, pour la salubrité publique, l'eau stagnante des fossés. Il suffisait d'empêcher certains égouts de se déverser dans les fossés et de faire curer ceux-ci de temps en temps. Il paraît d'autant plus déraisonnable de réaliser ce projet, aujourd'hui que la ville va être dotée d'une distribution d'eau, dont une petite partie aurait pu être utilisée pour renouveler celle des fossés.

D'accord avec le Comité des correspondants, la Commission a émis l'avis qu'il y a lieu d'engager l'autorité communale à faire arrêter immédiatement les travaux entamés, à empêcher que la partie encore existante des fossés soit réduite, à rétablir le fossé sous le pont tel qu'il était naguère,

à avoir soin de sauvegarder les arbres non encore enlevés, à faire remplacer ceux qui ont disparu par de jeunes plantations. Il importe, en tous cas, que le château reste baigné par l'eau sur tout son pourtour en vue de maintenir ses proportions imposantes ; il importe aussi qu'il conserve son beau cadre de verdure.

Les protestations qui se sont élevées ne pourront manquer, sans doute, d'amener l'administration communale à réflexion et l'engager à mettre tout en œuvre pour réparer le mal dans la mesure du possible. On doit, d'autre part, lui conseiller de faire curer à fond la partie des fossés qui reste intacte ; on y rencontrera peut-être des objets d'antiquité d'un intérêt suffisant pour former le noyau d'un modeste musée local.

Les façades du château sont badigeonnées ; le caractère monumental de l'édifice en souffre notablement. Il est hautement désirable que ce badigeon soit enlevé et la brique, dont se composent les parements, mise à nu. Cette opération que terminerait un bon rejointoyage des maçonneries, rehausserait sensiblement la masse majestueuse du château et de son imposant donjon.

Mont-de-piété d'Ypres.

— Par lettre du 12 mars 1900, l'administration communale d'Ypres (Flandre occidentale) a signalé l'omission, sur la liste des *édifices civils publics* de cette ville, de l'ancien mont-de-piété, appartenant aux hospices.

Lors de l'inspection du 15 juillet 1902, la délégation de la Commission a constaté que cet édifice, qui constitue un des meilleurs spécimens de l'architecture locale du XVIIe siècle, est susceptible d'être rangé dans la troisième classe des monuments civils publics. La Commission s'est ralliée à cet avis.

Il est regrettable que l'administration des hospices ait fait exécuter récemment à cette intéressante construction des travaux de réparation qui laissent à désirer au point de vue artistique. Il importera, lorsque des travaux y seront encore jugés nécessaires, qu'ils soient effectués sous le contrôle des autorités compétentes.

Anciennes maisons d'Ypres.

— L'administration communale d'Ypres ayant fait remarquer que cette ville compte plusieurs maisons particulières dont les façades présentent un réel intérêt au point de vue artistique et qui méritent de figurer sur la liste des *édifices civils privés*, il a été procédé, le 15 juillet 1902, à l'examen desdites constructions, savoir :

1° La maison du président Biebuyck, rue de Dixmude, 52. Cette habitation date de 1545. Malgré quelques restaurations récentes, sa façade gothique est, sans contredit, la plus belle de la ville ;

2° L'hôtel de Gand, rue des Chiens, 19. Façade à double pignon. Remontant au XVIe siècle, elle peut être rangée parmi les beaux morceaux d'architecture de la ville ;

3° La maison de M. le bourgmestre Colaert, rue Saint-Jacques, 14. Elle est en style Louis XV, d'une belle ordonnance et d'un caractère de réelle grandeur dans sa simplicité ;

4° Trois maisons contiguës, Marché au Bétail, 17, 19 et 21. Anciennes maisons de corporations, elles datent respectivement de 1629, 1624 et 1544. Ces trois maisons offrent beaucoup d'intérêt à cause de leur caractère typique de l'architecture yproise ;

5° L'ancienne Conciergerie, immeuble attenant par un angle au Nieuwerck ; il date de 1633 et appartient à M. C. Boone, brasseur. C'est un bon spécimen de l'archi-

tecture domestique du XVIIe siècle. Quelques travaux de restauration y sont nécessaires.

Les immeubles dont il s'agit sont susceptibles de figurer sur la liste des édifices civils privés dont la conservation est désirable.

Château de Beauvoorde, à Wulveringhem.

— L'administration communale de Wulveringhem (Flandre occidentale) ayant sollicité le classement, parmi les monuments historiques du pays, du château de Beauvoorde, situé au centre de cette localité, il a été procédé, le 15 juillet 1902, à l'inspection de l'édifice.

Le manoir de Beauvoorde est une construction remarquable dont l'intérêt est encore rehaussé par le grand nombre de meubles et d'objets d'art ancien qui le garnissent.

Le château remonte à la seconde moitié du XVIe siècle; il fut réédifié en partie au commencement du XVIIe siècle. Il est entièrement entouré d'eau. Un pont en maçonnerie donne accès à une petite avant-cour protégée par des murs crénelés percés de meurtrières. Son aspect est des plus pittoresque. La cour ainsi que le pignon sud-ouest et la tourelle renfermant l'escalier remontent au XVIIe siècle. Ils constituent, comme le dit M. le baron Bethune, un intéressant spécimen de l'art avec lequel nos anciens maçons agençaient la belle brique du pays. Quelques parties du château ont été refaites par le propriétaire actuel, M. Merghelinck, d'après les vestiges existants ou des renseignements historiques qu'il a recueillis.

En résumé, l'édifice dont il s'agit offre un intérêt artistique et archéologique suffisant pour qu'il soit inscrit sur la liste des *édifices civils privés* dont la conservation mérite d'être assurée.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction et restauration de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la reconstruction du presbytère de la paroisse de Saint-Christophe, à Liége, sous réserve d'améliorer l'escalier donnant accès à l'étage, tant comme forme que comme dimensions et éclairage, et en évitant des marches au palier; architecte, M. Léonard;

2° A la construction du presbytère de Bressoux (Liége); architecte, M. Dejuzaine;

3° A la construction d'un presbytère à Les Hayons, commune de Dohan (Luxembourg); architecte, M. Courtois;

4° A la reconstruction du logement du chapelain de Champlon, sous Waha (Luxembourg). L'attention des administrations intéressées a été appelée sur la convenance d'examiner s'il ne conviendrait pas d'établir le cabinet de travail à la place réservée pour la cuisine et de séparer la salle à manger dudit cabinet par une boiserie mobile. En cas de nécessité, ces deux pièces seraient alors transformées en une seule; architecte, M. Deroché;

5° A la reconstruction du presbytère de Meuwen (Limbourg), à la condition que l'on aura égard aux recommandations consignées dans le rapport de M. l'architecte provincial; architecte, M. Martens;

6° A la reconstruction du presbytère de Baelen-sur-Nèthe (Anvers); architecte, M. Taeymans;

7° A la construction d'un presbytère à Weelde (Anvers); architecte, M. Taeymans;

8° A la construction d'un presbytère au hameau de Geerdegem, sous Malines (Anvers); architecte, M. Van Boxmeer;

9° A la construction d'un mur de clôture au presbytère de Meysse (Brabant), à la condition qu'au cours des travaux, l'auteur diminue un peu l'importance du pignon à gradins qui surmonte la porte d'entrée et qu'il établisse, s'il y a lieu, un petit auvent derrière ce pignon pour justifier la présence de celui-ci. L'auvent dont il s'agit aura, d'autre part, l'avantage de protéger l'entrée de la cour lors des intempéries; architecte, M. Barbier;

10° A l'aménagement du presbytère de Remagne (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

11° A l'exécution de travaux complémentaires d'appropriation au presbytère d'Ollignies (Hainaut); architecte, M. Sonneville;

12° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Wolverthem (Brabant); architecte, M. Van Roelen;

13° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Bouillon (Luxembourg); architecte, M. Adam;

14° A la restauration du presbytère de Borlon (Luxembourg); architecte, M. Deroché;

15° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Spalbeek (Limbourg); architecte, M. Martens;

16° A la restauration du presbytère de Fouleng (Hainaut); architecte, M. Fourdin;

17° A la restauration du presbytère de Thisselt (Anvers); architecte, M. Careels;

18° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Meslin-l'Évêque (Hainaut); architecte, M. Fourdin;

19° A la restauration du presbytère d'Aische-en-Refail (Namur);

20° A l'exécution de travaux de réparation aux presbytères des sections des Flaches, Hymiée et Fromiée, sous Gerpinnes (Hainaut); architecte, M. Heuseval;

21° A l'acquisition d'une maison et à son appropriation à l'usage de presbytère, à Hastière-par-delà (Namur); architecte, M. Joostens.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a visé les plans relatifs :

Chapelle de N.-D. de Lorette, à Ath.

1° A la reconstruction de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à Ath (Hainaut); architecte, M. Hoton;

Église de Remagne.

2° A l'agrandissement de l'église de Remagne (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église d'Ere.

3° A l'agrandissement et à la restauration de l'église d'Ere (Hainaut); architecte, M. Sonneville;

Église de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Pâturages.

4° A l'exhaussement de la tour de l'église de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Pâturages (Hainaut), et à la restauration de cet édifice; architecte, M. Bodson;

Objets mobiliers d'églises.

6° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Longwilly (Luxembourg) : bancs;

Stoumont (Liége) : bancs;

Gomery, commune de Bleid (Luxembourg) : bancs;

Kessenich (Limbourg) : confessionnal;

Mopertingen (Limbourg) : maître-autel;

Genck (Limbourg) : complément du mobilier;

Polleur (Liége) : mobilier complet;

Nokere (Flandre orientale) : complément du mobilier;

Mariakerke (Flandre orientale) : confessionnal;

Lovendegem (Flandre orientale) : autel latéral;

Marcke (Flandre occidentale) : mobilier complet;

Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut) : autel de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de la Salle;

La Croyère, sous La Louvière (Hainaut) : mobilier complet;

Minderhout (Anvers) : horloge;

Borsbeeck (Anvers) : horloge.

Église de Saint-Job, sous Uccle.

— Il a été procédé, le 11 août 1902, à Saint-Job, sous Uccle (Brabant), à l'examen des deux emplacements proposés pour la nouvelle église de cette paroisse.

Le conseil communal d'Uccle estime qu'il y a lieu d'adopter l'emplacement dit « Blanchisserie Schulte », où se trouvait jadis le château de Carloo, à côté de l'église actuelle, parce qu'il est plus au centre de l'agglomération.

Le conseil de fabrique, au contraire, préfère le terrain dit *du Ham*, situé sur une hauteur, parfaitement propre à la bâtisse, tandis que celui de la Blanchisserie Schulte est situé dans la vallée et donnerait lieu pour les fondations à un surcroit de dépense assez considérable.

Il résulte de l'examen qui a été fait des deux emplacements sus-visés qu'en ce qui concerne la différence de leurs positions par rapport à la délimitation de la paroisse, il ne vaut guère la peine d'en tenir compte; ils ne sont distants l'un de l'autre que d'environ 220 mètres. Si l'on tient compte de la limite de la paroisse, c'est évidemment le terrain *du Ham* qui se rapproche le plus du centre.

On peut, sans grands inconvénients, ériger l'église à la

Blanchisserie Schulte, mais l'inspection des emplacements en cause a démontré que le plateau *du Ham* offre des avantages incontestables au point de vue de la dépense, des convenances hygiéniques et de l'aspect pittoresque sous lequel s'y présentera l'édifice, au sommet d'un plateau.

Si cet emplacement est adopté par les autorités compétentes, il faudra, avant d'entamer la construction de l'église, arrêter un plan complet des abords de celle-ci indiquant tous les moyens d'accès au plateau sur lequel s'élèvera le monument.

L'église peut et doit être orientée à l'un comme à l'autre emplacement. La Commission est unanime pour préconiser l'emplacement *du Ham*.

Eglise de Tervueren.

— Le projet soumis en vue de l'agrandissement et de la restauration de l'église de Tervueren (Brabant), a fait l'objet d'un examen sur place, le 8 août 1902.

La superficie de l'église de Tervueren est de beaucoup insuffisante pour les nécessités de cette importante paroisse. On projette donc d'agrandir cet édifice en démolissant et en reconstruisant la partie moderne vers l'ouest et en la prolongeant d'environ 2 mètres sur la voie publique. Cet allongement serait insuffisant. D'autre part, ce serait une faute d'empiéter sur la rue, qui n'est déjà pas trop large ; on aboutirait à un mauvais effet en barrant la perspective de cette rue. Il semble préférable d'étudier le moyen d'établir un bas-côté supplémentaire au sud et de borner l'allongement des nefs, vers la façade principale, à l'alignement de la voie publique.

La nouvelle tour pourra être établie en tête du nouveau bas-côté sud et son rez-de-chaussée servira de porche

d'entrée; la silhouette de cette tour doit être simple et inspirée des nombreux types de clochers qui se rencontrent aux environs de Bruxelles.

Il importe, d'autre part, que l'on respecte la simplicité qui caractérise les parties anciennes de l'église en s'abstenant d'y introduire des éléments architectoniques dont l'existence primitive n'est pas absolument démontrée.

Les parements extérieurs sont assez bien conservés; les restaurations n'y seront guère importantes. Il faudra prévoir le dérochage intérieur de l'édifice dont les moulures et les sculptures sont empâtées par le badigeon.

L'architecte devra examiner s'il ne serait pas possible de rétablir, à l'entrée du chœur, le jubé du commencement du XVIe siècle dont les colonnes et de nombreux bas-reliefs existent encore. Ce serait une opération intéressante qui rendrait à l'intérieur de l'édifice une grande partie de sa beauté première.

Si l'on parvient à reconstituer le jubé, dont les anciens bas-reliefs sont déposés contre les parois du beau porche nord, aujourd'hui transformé en chapelle du Saint-Sépulcre, on pourrait rouvrir le porche et établir le Saint-Sepulcre dans une chapelle à annexer au nouveau bas-côté sud.

— Il a été procédé, le 7 août 1902, à l'examen de deux autels placés dans l'église d'Alken (Limbourg), pour l'exécution desquels un subside a été promis sur les crédits des Beaux-Arts. Église d'Alken.

Sur production des plans conservés au presbytère et après examen des meubles précités, il a été constaté que l'artiste est resté fidèle, dans l'exécution de son œuvre, aux projets approuvés.

Il y a lieu d'approuver aussi l'exécution définitive du travail et de liquider les subsides qui ont été alloués à cet effet.

Église de Wimmertingen.

— Il a été procédé, le 20 août 1902, à l'examen du maître-autel et de la chaire de vérité placés dans l'église de Wimmertingen.

M. l'abbé Daniëls, membre du Comité des correspondants du Limbourg, assistait à la visite.

Il résulte de cet examen que les meubles dont il s'agit ont été exécutés conformément aux dessins approuvés et que le travail a été effectué d'une façon convenable. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de ladite entreprise, soit liquidé.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église de Daussois.

1° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Daussois (Namur); architecte, M. Langerock;

Chapelle de Moulin-à-Vent.

2° Le projet de travaux de réparation à exécuter à la chapelle de Moulin-à-Vent (Namur);

Église de Scy.

3° Le projet concernant des travaux de réparation à exécuter à l'église de Scy (Namur);

Église de Bouillon.

4° Le projet relatif à l'exécution de travaux de réparation à l'église de Bouillon (Luxembourg); architecte, M. Adam;

Église de Borlon.

5° Le projet de restauration de l'église de Borlon (Luxembourg); architecte, M. Deroché;

Église de Châtillon.

6° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration et de décoration à l'église de Châtillon (Luxembourg);

7° Le projet de restauration de l'église de Seneffe (Hainaut); Église de Seneffe.

8° Les projets concernant l'exécution de travaux d'entretien et d'amélioration à effectuer aux églises des sections des Flaches, Hymiée et Fromiée, sous Gerpinnes (Hainaut); architecte, M. Heuseval; Églises de sections, à Gerpinnes.

9° Le projet de restauration de l'église de Meslin-l'Évêque (Hainaut); architecte, M. Fourdin; Église de Meslin-l'Évêque.

10° Le projet de restauration de l'église de Wasmuel (Hainaut); Église de Wasmuel.

11° Le projet de restauration de l'église du centre et du presbytère de Rosseignies, à Obaix (Hainaut); architecte, M. Simon; Église d'Obaix.

12° Le projet de restauration des toitures de l'église de Ronquières (Hainaut); architecte, M. Charbonnelle; Église de Ronquières.

13° Le projet de travaux de restauration à effectuer à l'église de Thulin (Hainaut); architecte, M. Bodson; Église de Thulin.

14° Le projet de restauration de l'église de Fouleng (Hainaut); architecte, M. Fourdin; Église de Fouleng.

15° Le projet de restauration des toitures de l'église de Hantes-Wiheries (Hainaut); architecte, M. Simon; Église de Hantes-Wiheries.

16° Le projet relatif à la restauration de l'église de Zerkeghem (Flandre occidentale); Église de Zerkeghem.

17° Le projet concernant l'exécution de travaux de restauration à l'église de Wolverthem (Brabant); architecte, M. Van Roelen; Église de Wolverthem.

18° Le projet de restauration de l'église de Saint-Martin, à Gand (Flandre orientale); architecte, M. Denoyette; Église de Saint-Martin, à Gand.

19° Le projet relatif à l'exécution de travaux d''entretien à l'église de Kerkom (Limbourg); architecte, M. Serrure; Église de Kerkom.

Église de Smeerhebbe.

20° Le projet de restauration des fenêtres du chœur de l'église de Smeerhebbe (Flandre orientale); architecte, M. Delestré;

Église de Montenaeken.

21° Le projet de restauration du plafond de l'église de Montenaeken (Limbourg); architecte, M. De Hennin;

Église de Ninove.

22° Le projet relatif à la restauration des vitrages de dix-huit fenêtres de l'église de Ninove (Flandre orientale);

Église de Sainte-Walburge, à Bruges.

23° Le projet de restauration des contreforts et des fenêtres de l'église de Sainte-Walburge, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. Delacenserie;

Église de Notre-Dame-aux-Dominicains, à Louvain.

24° Le projet de restauration des toitures de l'église de Notre-Dame-aux-Dominicains, à Louvain (Brabant); architecte, M. Vandenperre;

Église de Notre-Dame, à Anvers.

25° Le compte des travaux de restauration exécutés pendant l'année 1901, au vaisseau de l'église de Notre-Dame, à Anvers.

Collégiale de Nivelles

— Il a été procédé, le 18 juillet 1902, à l'examen, sur place, des études soumises en vue du rétablissement des colonnettes dans les arcatures latérales, à l'intérieur du chœur de la collégiale de Nivelles, études demandées par le rapport du Collège en date du 28 décembre 1901.

MM. Degroot et Dumortier, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

La première des études précitées, tracée d'après les colonnettes d'angles des fenêtres du chœur même, parait devoir obtenir la préférence sur celle traitée avec soubassements d'après le type des angles des anciens portails.

La voûte d'arête en tuf ancien qui vient d'être rétablie au-dessus du chœur, est très réussie.

Les profils des chapiteaux et des bases des colonnettes

d'angles des fenêtres récemment exécutés ne sont pas tout à fait conformes aux profils anciens dont il reste des spécimens en place. Le caractère original et le sentiment artistique qui se dégage des anciens modèles, manquent aux nouveaux. Il conviendra d'y apporter les corrections nécessaires pour les mettre en rapport avec les types anciens; pour cela, il y a lieu de se servir de gabarits, en zinc, découpés sur les modèles primitifs.

Certains tailloirs nouveaux de pilastres débordent trop sur ceux-ci. Il paraît que ces tailloirs sont copiés exactement sur les restes des anciens qu'on a dû renouveler. L'effet qu'ils produisent n'est pas heureux; mais, comme il s'agit d'une restauration, la direction des travaux a jugé prudent de respecter la situation primitive.

Pour le crépissage tant de la voûte que des murs, il faudra absolument s'inspirer des anciens crépis de l'époque dont on retrouve des traces dans le monument même, au-dessus du chœur et du transept. En tous cas, il doit être aussi mince que possible. On insiste tout particulièrement pour que l'architecte surveille soigneusement ce travail d'enduit qui a une grande importance au point de vue archéologique. En cas de doute, il devra en référer immédiatement à la Commission.

La fenêtre en plein cintre établie dans le pignon, au-dessus de la voûte du chœur, pour éclairer le grenier, devra être rétablie dans son état primitif, c'est-à-dire qu'elle sera divisée en deux baies cintrées séparées par une colonnette, comme celles existant dans les pignons du transept. Cette ouverture réclame, à cause de ses dimensions importantes, une fermeture en bois. La direction des travaux devra étudier un

mode de fermeture, soit en arrêtant les volets à la hauteur du tailloir du chapiteau, soit en les étendant jusqu'au sommet des arcs et en y ménageant des vasistas, soit en établissant dans les deux arcs mineurs une partie pleine en pierre en forme de linteau cintré contre laquelle s'arrêteront les volets; ce dernier type se rencontre fréquemment dans les baies romanes.

On doit regretter que le chéneau établi au chœur ait un aspect moderne.

Eglise de Zandvoorde.

— Il a été procédé, le 24 juillet 1902, de concert avec M. De Meyer, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, à l'inspection de l'église de Zandvoorde, dont le classement est sollicité.

Cet édifice se composait anciennement d'un chœur, de trois nefs, d'un transept et d'une tour qui surmontait la croisée. Il est probable que les trois nefs étaient d'égale hauteur, comme à la plupart des églises du littoral

Les deux nefs latérales, les bras du transept, le chœur et la tour ont été démolis, de sorte qu'aujourd'hui l'édifice ne comporte plus que la nef centrale et le croisillon du transept, lequel a été converti en sanctuaire; une sacristie a remplacé le chœur primitif; la tour qui précède la nef, à l'occident, ne date que de quelques années.

Il est aisé de comprendre que toutes ces mutilations ont singulièrement atténué l'importance de l'édifice. Néanmoins, ce qui en reste est encore pourvu de mérite. Les colonnes en pierre de Tournai avec chapiteaux à crochets qui séparaient les trois nefs et qui remontent au XIIIe siècle, sont aujourd'hui en partie noyées dans la maçonnerie, relativement récente, fermant les arcades; ces supports sont inté-

ressants. La nef est actuellement éclairée par des baies ménagées dans le remplissage des arcades; les anciens oculus qui l'éclairaient autrefois ont été bouchés vers l'intérieur; ils sont parfaitement conservés à l'extérieur. Leur profil mouluré en briques forme une tracé aussi gracieux qu'énergique.

A part les colonnes précitées, tout l'édifice était construit en belles briques qui n'ont pas moins de 0m30 de longueur.

Vu la valeur artistique et archéologique que présentent encore la nef et le croisillon du transept, il y a lieu de ranger ces parties de l'église de Zandvoorde dans la troisième classe des monuments du culte.

Tel qu'il est aujourd'hui, l'édifice ne répond plus aux besoins de la population de la paroisse. Il doit nécessairement être agrandi. Cette opération ne rencontrera pas de sérieuses difficultés. Il suffira de rétablir les deux nefs latérales, les bras du transept ainsi que le chœur dont l'arc triomphal est encore visible à l'extérieur; enfin, d'ériger une nouvelle sacristie. Un projet dans ce sens, basé sur un relevé très exact de la situation actuelle, devra être étudié et soumis aux autorités compétentes.

Église de Droogenbosch.

— Le conseil de fabrique de Droogenbosch ayant décidé de faire dresser un projet d'ensemble des travaux de restauration et d'appropriation que nécessite l'église de cette localité, a prié la Commission de faire procéder à une visite de l'édifice.

Cette visite, à laquelle assistait M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, a eu lieu le 31 juillet 1902.

Les travaux que le conseil de fabrique se propose de faire

exécuter, sont les suivants, lesquels se feront au fur et à mesure des ressources dont il pourra disposer :

1° Restauration générale extérieure et intérieure de l'édifice;

2° Rétablissement de la porte d'entrée au centre de la façade principale où elle se trouvait jadis et suppression des deux entrées latérales qui ont été ouvertes il y a une quarantaine d'années et qui provoquent des courants d'air insupportables;

3° Établir une porte de sortie à la sacristie, laquelle est nécessaire pour éviter de traverser toute l'église pendant les offices;

4° Avancer le banc de communion vers le transept pour augmenter l'espace dans le chœur;

5° Supprimer les stalles actuelles, vastes bacs informes, qui obstruent une grande partie du chœur et les remplacer par des stalles en rapport avec le style de l'édifice;

6° Approprier le jubé qui occupe une petite annexe au côté nord du chœur; renouveler les orgues et les disposer de façon à ménager un espace suffisant pour les chantres qui se tiennent actuellement à l'entrée du chœur.

Le travail exposé au paragraphe 6° nécessitera l'ouverture d'une arcade dans le mur du transept nord pour installer le buffet d'orgue de façon à laisser libre l'arcade qui s'ouvre vers le chœur et par où l'organiste et les chantres auront vue sur l'autel.

Il n'y a pas d'inconvénient, semble-t-il, à ce que les propositions du conseil de fabrique soient admises. En conséquence, rien n'empêche ce collège de soumettre ses projets aux autorités compétentes. Ces études devront être

basées sur un relevé complet et tout à fait exact de la situation actuelle du monument.

Il conviendra de profiter des travaux qu'on exécutera dans le chœur pour faire relever et disposer contre l'un des murs, à l'intérieur de l'église, l'importante dalle tumulaire qui est encastrée dans le pavement du sanctuaire.

Église de Nieuport.

— Lors de l'examen du rapport récent de M. l'inspecteur architecte provincial de la Flandre occidentale, concernant diverses questions relatives aux travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Nieuport, il a été décidé de procéder à l'inspection desdits travaux.

Cette inspection a eu lieu le 30 juin 1902.

Par suite de certaines démolitions opérées depuis la visite précédente, on peut constater aujourd'hui que la voûte de la croisée du transept était primitivement en bois, comme toutes les autres voûtes de l'édifice. Une partie des nervures en bois est encore en place, de même que des débris de bardeaux. Il n'y a donc plus de doute, cette voûte doit être rétablie en bois.

On vient de découvrir dans le mur est du transept sud une fenêtre primitive qui a été bouchée lors d'un remaniement de l'édifice et remplacée par une autre baie plus vaste. La situation primitive devra être rétablie.

L'enlèvement de la couverture du transept sud a démontré que le faite de cette partie du monument est plus élevé d'environ 0m50 que celui des toitures adjacentes. Comme il n'y a eu là aucun remaniement, il importe de conserver la hauteur actuelle de la toiture et du pignon sud.

Dans une partie du même transept, à l'intérieur, règne sous la corniche qui couronne le mur, une suite d'arcatures

de formes différentes établies à des hauteurs inégales. Une partie du mur n'en a pas et n'a pu en avoir à cause de la hauteur de l'arcade de la nef latérale. Il y a lieu de conserver celles de ces arcatures qui datent de la construction primitive; celles ajoutées lors de remaniements postérieurs devront disparaître; elles sont, du reste, sans intérêt et établies à une hauteur telle qu'elles sont interrompues par les poutres de la charpente.

On s'occupe actuellement du rétablissement des contreforts primitifs de la nef sud latérale au chœur, dont on a retrouvé les anciens emplacements. Pour la terminaison de ces contreforts, on peut adopter le système suivi au côté nord, c'est-à-dire un couronnement en forme de batière.

Église de Lombeek-Notre-Dame.

— Il a été procédé, le 4 août 1902, à l'inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Lombeek-Notre-Dame (Brabant).

Ainsi que le constate le procès-verbal de réception n° 1, joint au dossier, les travaux dont il s'agit s'exécutent dans de bonnes conditions. Il y a donc lieu de délivrer un acompte à valoir sur le montant du subside promis sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

On ne saurait trop recommander de rechercher, pour cette restauration, et surtout pour le chœur, des pierres d'une teinte se rapprochant le plus possible de celle qu'ont acquise les pierres anciennes.

Quelques-unes des pierres nouvelles ont paru un peu trop ciselées. Elles devraient recevoir, par ci, par là, un petit coup de boucharde et même parfois être simplement taillées. Il y a nécessité de chercher, pour ainsi dire pour chaque pierre à remplacer, à reproduire la taille ancienne, car il y

a dans les parements, notamment au chœur, des tailles différentes qui varient suivant la nature de la pierre mise en œuvre, laquelle est de provenance variée.

La poursuite des travaux de restauration du chœur réclame la démolition immédiate de la sacristie, laquelle doit, en tout état de cause, disparaître. La sacristie nouvelle devra être écartée du chœur, de façon à n'en masquer aucune partie.

L'entreprise en cours, qui comporte des travaux choisis parmi les plus urgents, sera bientôt terminée. Mais il reste encore à faire bien d'autres ouvrages dont l'extrême urgence s'accentue de jour en jour; il est donc indispensable de se préparer immédiatement à entreprendre une seconde série de travaux. La situation de certaines parties de l'édifice est assez grave pour que l'on s'en préoccupe. Mais les ressources des administrations locales sont déjà épuisées par les travaux de la première série. Il faut donc, de toute nécessité, que les pouvoirs publics viennent largement en aide à cette pauvre commune.

Le temps accomplit rapidement son œuvre de destruction et il est à craindre que si une interruption dans les travaux de conservation et de restauration se produisait, les dégradations s'accentueraient au point qu'il faudrait sacrifier, plus tard, des sommes d'argent considérables pour y faire face, sans compter que l'on s'exposerait à perdre des documents artistiques et archéologiques précieux. C'est là une responsabilité qui doit être écartée; elle retomberait sur le pays entier. L'édifice en cause n'appartient pas seulement à la modeste commune de Lombeek-Notre-Dame; c'est un monument national.

La Commission a, à plusieurs reprises, fait ressortir

l'immense intérêt artistique et archéologique qui s'attache à cet édifice, joyau de l'art, sans rival dans les communes rurales de notre pays et qui, à bon droit, a été rangé parmi les monuments de tout premier ordre. On peut le dire sans exagération : lorsqu'il sera remis dans son état primitif, grâce aux soins qu'y apportent M. Veraart, architecte, et M. Vuy, entrepreneur, le temple dont il s'agit constituera réellement une petite merveille. Il est donc de l'intérêt artistique du pays tout entier que les pouvoirs publics s'imposent tous les sacrifices possibles pour aider à atteindre ce but.

Un des premiers ouvrages à entreprendre est le dérochage de l'ancien porche nord qui remettra au jour des détails de haute valeur artistique, modèles précieux pour restaurer l'intérieur du monument qui a été très mutilé au XVIIIe siècle ; l'église elle-même devra également être dérochée à l'intérieur dès qu'on le pourra.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 20 et 27 septembre; des 4, 11, 18, 25 et 31 octobre 1902.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° La proposition de confier à M. Eyckelbosch, peintre restaurateur à Bruxelles, le rentoilage et la restauration de six grands tableaux enchâssés dans les boiseries du chœur de l'église de Bois-de-Lessines (Hainaut) ; Église de Bois-de-Lessines. Tableaux.

2° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix peint dans l'église de Sluze (Limbourg) et à la décoration picturale de l'abside du chœur de cet édifice; auteur, M. Tassin; Église de Sluze. Chemin de la croix, etc.

3° Le projet relatif à la reconstitution de la peinture représentant le Jugement dernier, de l'arc triomphal de l'église de Neeroeteren (Limbourg); auteur, M. Bressers; Église de Neeroeteren. Peinture murale.

Église de Crainhem. Peintures décoratives.

4° Le projet concernant l'exécution de peintures décoratives dans l'église de Crainhem (Brabant); auteur, M. Jourdain;

Église de Suerbempde. Vitrail.

5° Le dessin d'un vitrail à placer dans l'église de Suerbempde (Brabant); auteur, M. Vosch;

Église de Montenaeken. Vitraux.

6° Le projet relatif au placement de vitraux peints dans l'église de Montenaeken (Limbourg), sous la réserve que l'auteur, M. Jeurissen, s'en tiendra à une seule couleur pour les verrières en grisaille;

Église de Saint-Nicolas, à Tournai. Vitraux, etc.

7° Le projet relatif au placement de huit vitraux, d'un autel et d'un portail en chêne, dans l'église de Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut);

Église de Kessel. Croix triomphale.

8° Le projet relatif au placement d'une croix triomphale dans l'église de Kessel (Anvers), à la condition que la partie inférieure de la croix soit allongée, afin de placer la statue du Christ un peu plus au-dessus des statues attenantes. Vu les conditions imposées par les donateurs, il n'y a pas d'inconvénient à ce que le calvaire repose sur une trabes;

Église de Den Eel. Bas-reliefs.

9° Les modèles de deux bas-reliefs destinés à un des autels latéraux de l'église de Den Eel, sous Raevels (Anvers); sculpteur, M Daems.

Église de Celles. Chemin de la croix.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 19 août 1902, dans l'église de Celles (Namur), que les quatre stations du chemin de la croix, exécutées par M. Middeleer, sont traitées dans les mêmes conditions que celles effectuées, il y a une vingtaine d'années, par M. Vanderplaetsen.

En conséquence, il n'y a pas d'inconvénient à ce que M. Middeleer poursuive l'achèvement de l'œuvre.

— Il a été procédé, le 27 septembre 1902, dans l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, à l'examen de la polychromie de l'autel de Sainte-Anne et des échantillons des changements à apporter à la polychromie du maître-autel.

Église de N.-D. du Sablon, à Bruxelles. Travaux de décoration.

La décoration de l'autel de Sainte-Anne (échantillon avec quadrillé en or) semble bien comprise, mais le rouge est un peu trop violacé; il conviendrait de le rapprocher du vermillon. L'inscription de la face latérale de la tombe devra être encadrée par un filet d'or, interrompu où les extrémités des lignes de l'inscription l'exigent.

Pour les changements projetés à la polychromie de la tombe du maître-autel, la travée du côté de l'Évangile parait devoir être choisie; pour les colonnettes de la table, on adoptera le décor de la seconde colonnette du même côté; l'inscription du gradin sera moins grande.

Le changement qu'on propose d'apporter au fond derrière l'autel du Sacré-Cœur n'est pas heureux; il est préférable de conserver l'échantillon déjà adopté. Pour que cet autel produise l'effet désirable, il importe de peindre les piliers du côté de la chapelle sur toute leur hauteur. Le fond même dudit autel devrait être modifié; il est trop clair. Mieux vaudrait adopter un ton rouge.

On vient d'installer le nouveau retable de l'autel de Sainte-Wivine. Ce travail est bien compris; il est plus heureux que les ouvrages de même nature précédemment exécutés dans la même église, tant au point de vue de la conception qu'à celui de l'exécution.

— Ensuite de la recommandation faite par le rapport de la Commission, en date du 29 juin 1900, il a été procédé à

Église de Stevoort. Vitrail.

la mise en place d'une lumière du vitrail du chœur de l
de Stevoort (Limbourg).

Cette partie de la verrière a fait l'objet d'un exam
9 octobre 1902. Il en résulte que le travail dont il s
été exécuté d'une façon convenable. En conséquence
ne s'oppose à ce que la verrière soit définitivement appr
et à ce que son exécution complète soit poursuivie.

Le maître-autel et la cuve baptismale de la même
sont terminés et placés. Ces objets mobiliers ayant été
d'une façon satisfaisante, il n'y a pas d'inconvénient à
la totalité du subside promis sur les fonds des Beaux
soit liquidée.

Eglise. de Saint-Pierre, à Saint-Trond. Vitraux.

— Il a été procédé, le 8 octobre 1902, à l'exam
cinq vitraux peints placés dans l'abside et les absidio
l'église romane de Saint-Pierre, à Saint-Trond.

M. Van Neuss, membre du Comité des correspondan
la province du Limbourg, assistait à cet examen, du
résulte que les verrières dont il s'agit, œuvres de M. J. C
ont été exécutées dans de très bonnes conditions.

CONSTUCTIONS CIVILES.

Tour Henri VIII, à Tournai.

La Commission a adopté toutes les propositions form
en vue de l'exécution des travaux de restauration st
ment nécessaires pour assurer la conservation de la
Henri VIII, à Tournai (Hainaut). Au cours de l'entrep
on devra imiter scrupuleusement les hauteurs d'app
la taille de la pierre et le rejointoyage primitifs. La dire
des travaux devra se mettre en rapport, à cette fin, ave
membres correspondants du Collège qui résident à Tou

MM. Soil et Sonneville, lesquels consulteront la Commission en cas de difficultés.

— Pour satisfaire à la demande de l'administration communale de Mechelen-sur-Meuse, il a été procédé, le 16 octobre 1902, à l'inspection de la nouvelle justice de paix, avec salle de délibération pour le conseil communal de cette localité. Justice de paix de Mechelen-sur-Meuse.

Il résulte de cette inspection, à laquelle assistaient MM. l'abbé Daniëls et Van Neuss, membres du Comité des correspondants du Limbourg, que l'édifice dont il s'agit est entièrement terminé et que sa construction a été faite avec soin. Ce petit monument a été édifié avec un goût et une recherche que l'on rencontre rarement dans les constructions modernes de l'espèce. Conçu dans des données simples, il se distingue par des qualités artistiques réelles. Aussi ne peut-on qu'engager les pouvoirs publics à prendre en considération les sacrifices importants que s'est imposés cette modeste commune de 1,700 habitants, pour doter le canton de Mechelen d'une œuvre architecturale propre à propager le goût artistique dans nos campagnes. Pour ce motif, il est désirable que les subsides de l'Autorité supérieure soient alloués dans la mesure la plus large possible et qu'une même intervention généreuse soit accordée quand il s'agira de doter l'édifice d'un mobilier en rapport avec le caractère spécial qui le distingue.

— A la demande de la Société d'Archéologie du canton de Durbuy, il a été procédé, le 2 octobre 1902, de concert avec M. l'architecte Fernand Lohest, à l'inspection des travaux de déblaiement et de fouilles entrepris dans les ruines de l'ancienne forteresse de Logne. Château de Logne.

M. P. Lohest, membre du Comité des correspondants de la province de Liége, assistait à cette inspection.

Les travaux effectués depuis la dernière visite (3 octobre 1901), sont importants On a poursuivi les déblais dans divers endroits de la forteresse, dans les fossés extérieurs, dans le grand fossé du donjon, dans ce même donjon. On a notamment fini de déblayer tous les parapets de ce dernier et mis au jour la cuisine. Certaines fouilles ont, d'autre part, amené la découverte des assises d'une tour destinée à flanquer la grande courtine du côté de l'Ourthe. On poursuivra l'étude de cet ouvrage pour en déterminer exactement le raccordement à la forteresse; cette tour est figurée au plan annexé au dossier.

Les travaux ont aussi amené la découverte, dans la cour du donjon, d'une troisième citerne au fond de laquelle on a trouvé des monnaies intéressantes en argent et même en or. Les fouilles ont encore mis au jour divers objets du moyen âge, parmi lesquels des pièces de serrurerie, des poteries, des armes, etc.

Jusqu'à présent, on n'a pas découvert de puits.

Les déblais effectués du côté du village de Logne ont amené la mise au jour de deux chemins de ronde V et W, en impasse, auxquels on avait probablement accès par une échelle placée en X dans la caverne de la gatte d'or F'. Le premier de ces chemins de ronde est taillé en plein roc.

Enfin, on a déblayé partiellement l'ouvrage avancé A de la pointe extrême nord du rocher sur lequel est assise la forteresse; on recherchera si ce bâtiment, de forme rectangulaire, dont il ne reste que le soubassement, n'était pas une chapelle extérieure.

La grande courtine vers l'Ourthe est presque entièrement consolidée. Ce travail de maçonnerie est exécuté avec beaucoup de soins; les matériaux en ont été pris dans les ruines; leur taille est en tout semblable à celle des pierres anciennes. Il semble que l'aspect de cette courtine gagnerait beaucoup si on enlevait le remplissage en maçonnerie, d'ailleurs de construction médiocre, qui bouche les meurtrières à embrasure du côté de l'Ourthe. La monotonie de ce grand mur, qui se profile sur le ciel, en serait heureusement rompue, et la vue, de la vallée et du chemin de fer, y gagnerait beaucoup.

Il paraît désirable de compléter les aboutissements des voûtes du couloir H passant sous la cuisine ainsi que le côté nord de la voûte S situé sous la tour de guet, enfin aussi les bouts de la voûte du chemin de ronde L donnant accès au donjon. Ces réfections empêcheront la désagrégation desdites voûtes, dont les extrémités sont ruinées, mais elles seront relativement coûteuses.

Pendant l'hiver prochain, on continuera le déblaiement des fossés extérieurs, du grand fossé du donjon et de la plate-forme de la tour de guet du côté sud du château; on recherchera s'il n'existait pas plus de deux ouvrages avancés de ce côté. On recherchera aussi la communication qui paraît avoir existé entre les cavernes de la gatte d'or F′ et le donjon qui les surmonte.

La Société d'Archéologie désirerait, pour débarrasser le grand fossé extérieur, vers Logne, pouvoir prendre les pierres qui s'y trouvent et en faire une sorte de mur sec provisoire au delà du mur d'enceinte qui forme le glacis extérieur. Ces pierres seraient ainsi placées provisoirement

6° Le projet relatif à la construction de dépendances au presbytère de Grand-Rechain (Liége); architecte, M. Jacob.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Koekelberg.

1° A Koekelberg (Brabant), à la condition que l'auteur, M. Ramaekers, examine les observations formulées dans le rapport de M. l'architecte provincial en chef, en date du 12 août 1902 ;

Église d'Ortho.

2° A Ortho (Luxembourg), sous réserve de tenir compte des recommandations suivantes : *a*) suppression des arcs extérieurs qui encadrent les fenêtres de la haute nef; *b*) suppression du faux-transept; *c*) donner plus d'élévation à l'abside semi-circulaire et l'éclairer directement; architecte, M. Van Gheluwe;

Église de Longtain.

3° A Longtain, commune de La Louvière (Hainaut); architecte, M. Leborgne;

Église de Saint-Lambert, à Tourinnes.

4° A Saint-Lambert, commune de Tourinnes-Saint-Lambert (Brabant). L'attention de l'architecte, M. Barbier, a été appelée sur l'absence d'entraits à la charpente et on l'a invité à examiner s'il a la certitude que les murs latéraux résisteront à la poussée de la charpente.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

Église de Vaux-lez-Rosières.

1° De Vaux-lez-Rosières, commune de Nives (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église d'Appelterre-Eychem.

2° D'Appelterre-Eychem (Flandre orientale). Au cours de l'exécution des travaux, l'architecte, M. Vaerwyck, devra

examiner si l'on ne pourrait avancer la sacristie vers l'est et, au moyen d'un couloir, la relier au chœur même de l'église; on éviterait, de la sorte, le passage au travers de la chapelle latérale nord ;

3° De Chaudfontaine (Liége) ; architecte, M. Wendeler. Église de Chaudfontaine.

Ainsi que les projets ci-après :

4° Reconstruction de la flèche de l'église de Pondrome (Namur) ; architecte, M. Lange ; Église de Pondrome.

5° Établissement d'un jubé dans l'église de Jamoigne (Luxembourg) ; architecte, M. Van Gheluwe. Église de Jamoigne.

Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Vosselaere (Flandre orientale) : stalles ;

Fontin, sous Esneux (Liége) : cloche ;

Hyon (Hainaut) : retable ;

Ham-sur-Heure (Hainaut) : cloche ;

Léglise (Luxembourg) : bancs ;

Assche (Brabant) : cloches ;

Louftémont, commune d'Anlier (Luxembourg) : maître-autel et confessionnaux ;

Bernissart (Hainaut) : mobilier complet.

— L'église de Familleureux a été incendiée par la foudre, le 30 juin 1902. Église de Familleureux.

Une inspection des restes de l'édifice, à laquelle MM. Devillers et Hubert, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient, a eu lieu le 24 septembre 1902.

Le chœur est la partie la plus ancienne du temple ; il formait primitivement la chapelle castrale dédiée à la Sainte-Vierge, bâtie en 1186, selon ce que dit Lejeune dans sa notice sur Familleureux. Il est construit d'après les principes

romans, mais l'ogive y apparaît déjà. La nef semble remonter au commencement du XVIe siècle ; on y a ajouté deux travées il y a environ 25 ans.

Le chœur était recouvert par une voûte en bardeaux ; la nef était voûtée en briques avec nervures et arcs doubleaux en pierre bleue. Lors de l'agrandissement de l'édifice, vers 1877, le prolongement des bas-côtés a été recouvert par des voûtes en plâtrage. C'est à ce système économique de construction que l'on doit attribuer toute l'étendue du désastre du 30 juin 1902 ; c'est par là que le feu est descendu dans l'église, où le mobilier lui a procuré l'aliment propagateur d'une conflagration générale.

L'édifice était assuré pour 60,000 francs. La Compagnie d'assurance a évalué les dégâts à 34,000 francs.

Les murs, en général, semblent encore solides et paraissent avoir conservé leur aplomb ; les colonnes, arcs et nervures en pierre sont en grande partie calcinés ; on sera obligé d'en remplacer beaucoup de pierres. En tous cas, il importe de conserver tout ce qui peut être maintenu des maçonneries anciennes, surtout les sommiers, les naissances des groupes d'arcs, de nervures, etc., au-dessus des colonnes.

Pour le renouvellement partiel des colonnes, des bases, des chapiteaux, des arcs et des nervures, on devra reproduire exactement les éléments anciens en ayant soin d'en prendre des moulages. La base et le chapiteau de la première colonne au côté nord, près du chœur, semblent primitifs ; c'est donc là que l'architecte devra emprunter les types pour les parties des colonnes à renouveler.

On devra remanier les quatre fenêtres de la partie moderne des nefs, construites en dépit des principes de l'art

ogival, afin de les mettre en harmonie avec celles de la partie ancienne desdites nefs.

Le clocher en bois qui surmontait la travée centrale de la nef ayant été détruit, rien n'empêche de le rétablir sur la première travée près de la façade. Où il était situé, il constituait une gêne pour la sonnerie des cloches pendant les offices, au milieu des fidèles; on pourra sonner les cloches du jubé, si le clocher est établi sur la première travée.

Il n'y a pas lieu de rétablir l'escalier en bois qui se trouvait dans l'angle nord-ouest du bas-côté; on aura accès au jubé et au clocher par l'escalier en spirale ménagé dans la tourelle de la façade ouest.

Quelques pierres tumulaires sont encastrées dans le pavement de l'église; on devra les appliquer contre les murs intérieurs lors de la restauration du temple; ce sont des documents intéressants pour l'histoire locale ; à ce titre, ils doivent être conservés avec soin.

Un bas-relief intéressant représentant les manants de Houdeng venant solliciter de Fier-à-bras, seigneur de Vellereille et de Familleureux, le pardon des outrages qu'ils lui ont faits, ainsi qu'une petite statue de la Sainte-Vierge, l'un et l'autre du xve siècle, ont pu être sauvés lors de l'incendie. On les rétablira dans l'église restaurée à leur place respective.

Un Ecce-Homo en pierre est adossé à l'extérieur du chevet; cette œuvre, qui ne manque pas de mérite, devra être également réintégrée dans l'église. On fera bien de l'abriter en attendant que cette mesure puisse être prise.

— Il a été procédé, le 13 octobre 1902, à l'inspection des travaux d'agrandissement et de restauration de l'église de Brée. Église de Brée.

MM. l'abbé Daniëls, Jaminé et Van Neuss, membres du Comité des correspondants de la province du Limbourg, assistaient à cette inspection.

L'entreprise dont il s'agit est sur le point d'être terminée.

Les travaux ont été exécutés avec tous les soins désirables.

Bâtie en pierres jaunes de Fauquemont, l'église de Brée constitue un édifice d'une réelle valeur artistique, d'un caractère imposant. L'intérieur surtout, avec ses cinq nefs, présente un aspect majestueux où abondent les points de vue pittoresques.

En résumé, l'édifice est réussi sous tous les rapports et il y a lieu de féliciter les auteurs qui ont si bien tiré parti, pour l'agrandir, de la disposition du terrain et des parties conservées de l'ancienne église.

Eglise de Brusseghem

— Le projet soumis en vue de l'agrandissement de l'église de Brusseghem a fait l'objet d'un examen, sur place, le 2 octobre 1902, de concert avec M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant.

Après une longue étude, il a été reconnu que le parti le plus avantageux pour conserver l'orientation du temple et répondre aux besoins d'une population qui s'accroît sensiblement, était de prolonger les bas-côtés vers l'ouest, de reculer la tour et d'ajouter deux travées à la nef.

En raison de la proximité d'une voie charretière en contrebas du mur qui ceint le cimetière, l'extension ne se prête pas du côté du sanctuaire, tandis qu'elle est praticable vers la façade principale en absorbant un chemin qui, administrativement condamné, va être reporté et élargi un peu plus loin.

Cette opération de voirie dotera même l'église d'un petit parvis.

La tour qu'il s'agit de démolir, a marqué les débuts de la construction de l'édifice. Elle remonte à la fin du xve siècle. Bâtie en moellons extérieurement, intérieurement jusqu'à la hauteur des contreforts, les rides qui sillonnent ses faces massives ne sont pas imputables uniquement à l'âge. Ses lézardes, ses fissures proviennent surtout des fondations défectueuses et insuffisantes qui la supportent; des ancrages la maintiennent de tous côtés. Son mérite réside dans l'ancienneté. Il conviendra de la rétablir dans ses dispositions actuelles pour perpétuer le souvenir de ce témoin d'un passé lointain. L'auteur ne dérogera à l'ordonnance générale que par l'exhaussement des contreforts et le placement des cadrans sous les abat-son.

Le chœur pentagonal, qui est la portion la plus soignée, architecturalement parlant, ne manque pas de caractère. Il date, ainsi que les transepts, du commencement du xvie siècle. Son appareil est identique à celui de la tour. L'inéluctable travail du temps ne l'a pas épargné. Il importera de le soumettre à une restauration entendue sitôt l'achèvement de l'agrandissement.

Ombrée par des bouquets d'arbres, entourée de labours et de maisonnettes, l'église de Brusseghem, qui est rangée dans la 3e classe des monuments, s'élève au sommet d'un plateau herbu.

Cette construction ogivale, en pierres grises, a un aspect ramassé. La tour, que surmonte une flèche élancée couverte d'ardoises, constitue à peu près le tiers de la superficie du monument. Les charpentes, contemporaines de son érection,

étant intéressantes et en excellent état de conservation, leur remise en œuvre dans la réfection est tout indiquée.

Il a été recommandé à M. Dhaeyer, venu sur les lieux, de s'inspirer, dans le remaniement de son projet, pour les parties à créer, des types existant ou à découvrir dans l'église : bases de colonnes, chapiteaux, moulures, culs-de-lampes, etc.

Eglise de Saint-Martin, à Renaix.

— Il a été procédé, le 29 septembre 1902, à l'examen de la nouvelle série de meubles installés dans l'église de Saint-Martin, à Renaix.

M. Serrure, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cet examen.

Les meubles en question se composent :

Des autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph ;

De quatre confessionnaux ;

De quatre crédences ;

Du banc de communion devant la chapelle du Saint-Sacrement ;

De la clôture du chœur ;

Des clôtures des chapelles de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph ;

De l'autel du Saint-Sacrement ;

De la chaire à prêcher.

Tous ces objets ont été exécutés avec soin. En conséquence, rien n'empêche de liquider les subsides y afférents.

Il résulte de renseignements fournis sur place que l'exécuteur des grilles de clôture du chœur et des chapelles n'a eu à sa disposition, lors de la rédaction de sa soumission, que des dessins d'ensemble, les détails d'exécution n'étant pas dressés à cette époque. Il se fait que ce soumissionnaire

n'a pu se rendre exactement compte de l'importance réelle de son entreprise; par suite, celle-ci lui a imposé un travail plus complexe que celui auquel il était en droit de s'attendre, de sorte qu'il se trouve en présence d'une perte d'argent au lieu d'un bénéfice.

Il semble équitable de lui en tenir compte en lui allouant une certaine indemnité à répartir entre les diverses administrations intervenant dans la dépense, d'autant plus que malgré l'éventualité d'une perte sèche, ce modeste entrepreneur s'est acquitté, de la façon la plus consciencieuse, de l'important travail qui lui était confié.

Dans l'intérêt de la conservation de la belle église de Saint-Martin, dont la construction est très réussie, il importe de la préserver des atteintes de l'humidité en dotant tout son pourtour d'un bon trottoir en pavés posés au mortier et de paver la petite cour à côté de la sacristie.

Dans le même but, il est prudent d'établir des contre-murs autour du presbytère partout où le terrain du jardin est en contact avec les murs de l'habitation.

Église de Laroche.

— Il a été procédé, le 26 octobre 1902, à l'examen d'une nouvelle partie de meubles placés dans l'église de Laroche.

MM. le comte de Limburg-Stirum et Sibenaler, délégués du Comité des correspondants du Luxembourg, assistaient à cet examen.

Les orgues, bien que divisées en deux buffets, donnent pleine satisfaction tant au point de vue du travail que de la sonorité.

La chaire à prêcher est également reçue, mais sous la réserve de raccorder la balustrade de l'escalier avec la cuve

et de faire disparaître la teinte noire trop visible du rejointoyage des pierres.

La statue du Sacré-Cœur qui se trouve dans le trumeau, entre les deux fenêtres au-dessus du maître-autel, n'est pas suffisamment éclairée ; c'est à peine si on la remarque. Il y aurait lieu de la placer à un endroit plus apparent, sur un piédestal isolé.

Quant aux deux statues, dont une de Saint-Nicolas, patron de l'église de Laroche, placées actuellement au-dessus du portail-tambour de l'entrée de droite, elles pourront provisoirement être installées au-dessus des deux portes du chœur de l'église donnant accès à la sacristie. En tous cas, on ne peut, à aucun prix, les attacher aux deux gros piliers du transept, où elles briseraient l'aspect de l'arc triomphal.

Les couleurs rouges et bleues du fond des vitraux du chœur seront remplacées par des teintes diaprées moins voyantes.

La Vierge qui se trouve au centre du vitrail de gauche, qu'il avait été question de remplacer par une véritable Notre-Dame de Luxembourg, pourra être maintenue à raison de son cachet artistique. L'image de Notre-Dame de Luxembourg se trouve d'ailleurs déjà dans la partie supérieure de la même verrière.

Le monument élevé par le conseil communal et les habitants de la ville de Laroche à la mémoire de feu M. Édouard Orban de Xivry, Gouverneur de la province de Luxembourg, œuvre remarquable du sculpteur Vermeylen, gagnera à l'exécution de quelques légers travaux d'ornementation en ce qui concerne l'épitaphe ainsi que les armoiries de la province et de la ville de Laroche : celles-ci pourront être

peintes de façon à indiquer les émaux et les métaux selon la science héraldique. D'autre part, les lettres composant l'épitaphe seront en ton rouge, afin que le visiteur puisse mieux lire l'inscription, un peu sombre, par la nature même de la pierre employée (1).

Le genre et le style de ce monument ont été inspirés par un ancien monument dont il forme pendant, lequel a été érigé, en 1585, à la mémoire de la famille de Waha de Baillonville.

Sur la proposition de M. le Président de la Commission, la délégation a engagé les membres présents de l'administration communale et les fabriciens à ne pas se presser pour effectuer des travaux de polychromie à l'importante église de Laroche et, le cas échéant, à ne confier ce travail qu'à des artistes de talent en prenant, au préalable, l'avis de l'architecte auteur de l'édifice et de la Commission royale des monuments.

Le mobilier prévu pour l'église de Laroche étant terminé et approuvé, sauf en ce qui concerne la peinture des volets du maitre-autel, qui devra être refaite, rien n'empêche de liquider le subside alloué sur les fonds des Beaux-Arts en vue de cette entreprise.

---

(1) Voici le texte de cette inscription :

« Le conseil communal et les habitants de la ville de Laroche ont élevé » ce monument à la mémoire du baron Édouard Orban de Xivry, le très » aimé Gouverneur, né en leur ville, le 28 septembre 1858, frappé dans » l'exercice de ses fonctions et décédé à Arlon, le 26 janvier 1901. Vous » tous qui visitez cette église, priez Dieu pour le repos de l'âme de cet » homme de bien, mort victime de sa charité envers un pauvre insensé » auquel il pardonna généreusement. »

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église de Pétigny.

1° Le projet de divers travaux de restauration et d'aménagement à exécuter à l'église de Pétigny (Namur) ; architecte, M. Lange ;

Église de Léglise.

2° Le projet relatif à la restauration de l'église de Léglise (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper ;

Église de Saint-Joseph, à La Louvière.

3° Le projet de restauration de l'église de Saint-Joseph, à La Louvière (Hainaut) ; architecte, M. Draily ;

Église de Furnaux.

4° Le projet concernant l'exécution de travaux de réparation à l'église de Furnaux (Namur) ;

Église d'Audenelle.

5° Le projet de restauration des toitures de l'église d'Andenelle (Namur) ; architecte, M. Simon ;

Église de Vitrival.

6° Le projet relatif au renouvellement de la toiture de la flèche de l'église de Vitrival (Namur) ;

Église de Vucht.

7° Le projet de restauration de l'église de Vucht (Limbourg) ; architecte, M. Martens ;

Église d'Hautrages.

8° Le projet concernant des travaux de restauration à effectuer à l'église d'Hautrages (Hainaut) ; architecte, M. Lhoest ;

Église de Vloersegem.

9° Le projet relatif à la restauration de l'église de Vloersegem (Flandre orientale), à la condition que l'on aura égard aux observations émises par M. l'architecte provincial ;

Église de Husseignies.

10° Le projet de restauration de l'église de Husseignies (Hainaut). Au cours de l'exécution de l'entreprise, l'architecte, M. Dufour, devra examiner s'il ne serait pas possible d'augmenter l'élévation de la nef centrale en établissant la voûte en bardeaux au-dessus des entraits et en laissant visibles ces derniers ;

11° Le projet concernant l'exécution de travaux de restauration à l'église de Nieuwenhove (Flandre orientale); architecte, M. Birmant; Église de Nieuwenhove.

12° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église d'Estaimbourg (Hainaut); architecte, M. Cordonnier; Église d'Estaimbourg.

13° Le projet de restauration de la tour de l'église de Linsmeau (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Linsmeau.

14° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église d'Haulchin (Hainaut); architecte, M. Simon; Église d'Haulchin.

15° Le projet de restauration de la tour de l'église d'Eeckeren (Anvers); Église d'Eeckeren.

16° Le projet d'une nouvelle série de travaux de restauration et d'agrandissement à effectuer à l'église de Westmalle (Anvers); architecte, M. Gife; Église de Westmalle.

17° Le projet relatif à la restauration de l'église de Vertryck (Brabant) et à la construction d'une sacristie à cet édifice; architecte, M. Langerock; Église de Vertryck.

18° Le projet d'une troisième série de travaux de restauration à exécuter à la tour de l'église de Saint-Jacques, à Anvers; architectes, MM. Blomme frères; Église de Saint-Jacques, à Anvers.

19° L'avant-projet d'une nouvelle catégorie de travaux à exécuter pour la restauration de l'église de Walcourt (Namur). On devra combiner l'aménagement de la sacristie nouvelle de façon à utiliser les armoires et les boiseries en style du XVIIIe siècle qui se trouvent dans la sacristie actuelle. La Commission n'a cessé d'insister, à chacune de ses visites, dans ce sens; l'importance artistique de ces boiseries oblige à les conserver avec le plus grand soin; architecte, M. Langerock; Église de Walcourt.

Église de Saint-Bavon, à Gand.

20° Le projet relatif à la reconstitution des entrées primitives de la crypte de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale), sous la réserve qu'il sera tenu compte des observations présentées par M. l'architecte provincial, dans son rapport du 6 juin 1902, à l'exception de l'observation n° 1 : il paraît préférable, en effet, de maintenir la largeur de l'escalier telle qu'elle figure au plan adopté. Pour ce qui concerne les garde-corps en fer forgé, il importe de les mettre en rapport avec la simplicité de l'ensemble de la construction ; architecte, M. Van Assche ;

Comptes de travaux de restauration.

21° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers) : exercice 1901 ;

Saint-Hubert (Luxembourg) : trois premières séries d'ouvrages.

Église de Ramscappelle lez Nieuport.

— Le projet soumis en vue de la restauration de l'église de Ramscappelle lez Nieuport (Flandre occidentale), a fait l'objet d'un examen, sur place, le 21 août 1902.

M. van Ruymbeke, membre du Comité des correspondants, assistait à cet examen.

Ainsi que le déclare M. van Ruymbeke dans son intéressant et très complet rapport du 26 mars 1902, aux conclusions duquel le Comité des correspondants s'est rallié, beaucoup de travaux prévus sont inutiles, d'autres sont inadmissibles et n'ont pour but que de chercher à enjoliver, à tort, la construction actuelle, qui est fort intéressante.

Le projet présenté doit, en conséquence, faire l'objet d'une nouvelle et sérieuse étude. L'auteur devra se borner à y prévoir les travaux strictement indispensables pour mettre l'édifice en bon état d'entretien sans changer aucune forme,

sans y ajouter aucun élément dont l'existence primitive n'est pas absolument démontrée.

Avant de se livrer à cette étude, l'architecte devra faire dérocher et mettre à nu, à l'intérieur, quelques parties du monument, notamment une travée complète et rechercher l'ancienne disposition de la voûte en bardeaux masquée par un plafonnage moderne.

Les travaux à faire en premier lieu doivent consister dans la restauration des toitures, des gouttières, rejointoyage des maçonneries, etc. Toutefois, les travaux de rejointoyage devront être bornés au strict nécessaire, c'est-à-dire au remplissage des joints ouverts et de ceux qui menacent de s'ouvrir; tous les joints qui sont en bon état doivent être rigoureusement respectés. On ne pourra employer le ciment pour les rejointoyages, cette matière n'est pas recommandable pour des ouvrages de l'espèce. Il faut prévoir un bon mortier composé de chaux et de sable rude.

Il faut conserver aux parements extérieurs, aux seuils, cordons, larmiers, etc., toutes les briques ou pierres qui sont susceptibles d'être maintenues sans inconvénient; par conséquent, on doit remplacer le moins possible de matériaux.

Il n'y a pas lieu d'établir des corniches au pied des toitures; il n'y en a pas eu autrefois; de simples gouttières sur crochets suffisent, elles auront pour résultat de ne pas changer l'aspect de la construction.

A la façade est des nefs, l'auteur trouvera, dans les fenêtres bouchées, d'excellents modèles d'anciens réseaux en briques moulurées pour le rétablissement des meneaux et réseaux des autres fenêtres de l'édifice.

On ne pourra employer la pierre, dans les travaux de restauration, que là où il en existe actuellement, c'est-à-dire à quelques soubassements et aux angles des contreforts. En tous cas, l'emploi de la pierre bleue doit être évité.

L'arc triomphal doit être respecté.

Il est inutile d'ouvrir les deux fenêtres aux extrémités occidentales des nefs latérales.

Le petit perron adossé à la face nord de la tour doit être conservé, c'est un souvenir historique ; par suite, la fenêtre derrière ce perron restera blindée.

L'arc en anse de panier de la porte occidentale et, en général, tous les autres arcs que l'architecte propose de modifier doivent être conservés intacts ; il ne faut apporter aucune modification aux dispositions architectoniques de cet intéressant monument ; pour la même raison, la partie supérieure de la tour et la flèche doivent rester telles qu'elles sont. Il ne faut pas de meneaux aux abat-son et il est inutile d'établir des larmiers au-dessus des cadrans, ces éléments n'existant pas actuellement.

Les ancrages de la tour doivent rester intacts, sans ajoute d'aucune ornementation.

Les pignons ne doivent subir aucune modification ; on les restaurera simplement sans les couvrir de rampants en pierre et sans les surmonter d'une croix. Ce dernier emblème ne doit pas être prodigué.

On devra prévoir, au projet, les moyens à employer pour assurer le libre écoulement des eaux pluviales tout autour de l'édifice.

Une nouvelle étude du projet de sacristie est indispensable ; il y a lieu, pour ce bâtiment, de s'inspirer du style

local et d'y employer exclusivement des briques du type des anciennes.

Il est visible que le pavement du chœur a été surélevé; on peut donc prévoir son abaissement au niveau primitif.

Rien n'empêche de remonter un peu le plancher du jubé; son peu d'élévation constitue une gêne sérieuse pour le passage des processions.

Les surfaces plates en briques des murs doivent être dérochées ; elles seront ensuite recouvertes d'un léger enduit sous forme de badigeon, comme on le faisait autrefois ; quant aux encadrements moulurés en briques et aux meneaux des fenêtres, aux colonnes et aux moulures intérieures, rien n'empêche de les laisser apparents.

Les stalles et les clôtures entre les colonnes doivent être maintenues tout en les appropriant ; tout au plus pourra-t-on enlever l'enveloppe en bois des colonnes. Par contre, on peut enlever les lambris insignifiants appliqués contre les murs latéraux qui empiètent sur le seuil primitif des fenêtres; le bois à en provenir pourra être utilisé pour la confection d'armoires dans la nouvelle sacristie.

Les confessionnaux trouveront un emplacement très convenable au fond des nefs latérales, sous les fenêtres bouchées.

Un Saint-Sépulcre intéressant existe dans la nef latérale nord ; il devra être conservé avec soin et l'architecte étudiera un projet d'appropriation de l'arcade qui le surmonte.

Deux statuettes en bois de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean sont conservées dans l'église; elles proviennent sans doute de l'ancienne croix triomphale qu'il conviendra de rétablir.

Église de Saint-Germain.

— Il a été procédé, le 22 août 1902, à l'inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Saint-Germain (Namur).

Il résulte de cet examen que l'entreprise s'effectue dans de très bonnes conditions.

Le mur nord de la haute nef surplombe d'environ 23 centimètres sur une certaine longueur vers le chœur et est courbé vers l'extérieur à sa partie supérieure ; par suite, la corniche produit une courbe semblable. L'architecte proposait de rectifier cette courbe en employant des corbeaux de différentes saillies. Ce travail ne produirait pas un bon effet. Les corbeaux doivent avoir une saillie régulière. On pourra maintenir plane la surface de la toiture en ajoutant au pied de celle-ci, à la partie courbe, de petits coyaux qui ne seront guère visibles de l'extérieur. Il faudra ancrer soigneusement les entraits de la charpente pour neutraliser la poussée des murs.

Pour les plafonds en chêne, l'architecte devra avoir soin de bien s'inspirer du type des anciens.

La pente des toitures des bas-côtés devra être ramenée à son ancienne inclinaison, de façon à conserver aux fenêtres de la haute-nef leur hauteur primitive qui a été diminuée par le bas.

Le crépissage intérieur devra être très mince et exécuté au mortier rugueux comme on le faisait anciennement, à l'exclusion du plâtre ; il ne faut pas que ce crépi soit tracé à la règle, il importe qu'il suive les irrégularités des murs comme s'il était exécuté à la brosse.

Il est nécessaire que l'architecte produise, à bref délai, un plan d'ensemble des abords de l'édifice indiquant les trottoirs

à y établir, le déchaussement du côté nord et tous les moyens à mettre en œuvre pour éviter que les eaux pluviales ne séjournent au pied des murs.

— Pour se prononcer sur le projet relatif à la restauration intérieure de l'église de Fosses, la Commission a jugé utile de faire établir, dans le chœur de cet édifice, à la place qu'il doit occuper, un fac-simile de l'un des escaliers projetés pour donner accès au-dessus des voûtes de la crypte. Église de Fosses.

L'examen de ce fac-simile a eu lieu le 23 octobre 1902, de concert avec MM. le chanoine Sosson, Baron del Marmol, Boveroulle et Dardenne, membres du Comité des correspondants de la province de Namur. Il en résulte que la largeur indiquée au projet pour les escaliers précités est exagérée ; une largeur approximative d'un mètre vingt centimètres suffit. On devra établir ces escaliers contre les murs latéraux du chœur de façon à ménager le plus d'espace possible aux deux côtés de l'autel en vue de la facilité des cérémonies du culte. Pour la même raison, cet autel sera adossé au mur du fond.

Les escaliers devront avoir leur départ plus près du mur du fond ; les marches seront réduites à une profondeur strictement nécessaire afin de réduire, dans la mesure du possible, le développement des escaliers.

Il est désirable qu'on renonce au fer pour les garde-corps des escaliers et de la voûte au-dessus de la crypte. Il importe d'adopter la pierre, laquelle était en usage à l'époque romane et de rester dans une grande simplicité.

Les trois marches qui se trouvent à l'extrémité des stalles, dans le chœur, devront être reculées vers l'autel, au delà de l'emplacement choisi pour établir le banc de communion.

Église de Sainte-Gertrude, à Nivelles.

— Au cours des travaux de restauration du croisillon de la collégiale de Sainte-Gertrude, à Nivelles, il a été constaté que le grand arc occidental dudit croisillon a été élargi et surélevé au XVIIe siècle, comme l'arc oriental du même croisillon.

Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 20 octobre 1902, que le rétablissement de l'arc occidental, dans ses dimensions primitives, s'impose comme un complément nécessaire de la restauration commencée. On devrait exécuter ce travail sans retard pour profiter des échafaudages élevés dans le croisillon. Le dessin joint au dossier rétablit l'arc primitif.

Ainsi que le propose le conseil de fabrique, ce complément de l'entreprise semble pouvoir être effectué sur le pied des conditions du cahier des charges des travaux en cours.

Le conseil de fabrique demande aussi l'autorisation de faire rejointoyer le pignon du chœur, à l'extérieur, travail non prévu. Rien n'empêche d'accéder à ce désir. Toutefois, le rejointoyage devra être fait en recherche, au mortier ordinaire et seulement aux endroits où les joints sont ouverts, en suivant l'irrégularité des joints, en ayant soin d'imiter le rejointoyage primitif et de n'empiéter en aucune façon sur les matériaux. Il importera de faire d'abord un essai de rejointoyage que des délégués iront voir avant de poursuivre ce travail très important au point de vue archéologique.

Les travaux de restauration entrepris à la collégiale de Nivelles se poursuivent dans des conditions satisfaisantes; ils sont très avancés. Le chœur est presque terminé. La crypte est terminée. L'un et l'autre rendent à cette antique collégiale l'aspect sévère et harmonieux propre au style

roman dans lequel elle a été édifiée. Le résultat obtenu est heureux au triple point de vue artistique, archéologique et pittoresque.

On s'occupe actuellement du croisillon du transept. Pour cette dernière partie il se présente certaines difficultés pour la solution desquelles il conviendra de faire une étude approfondie basée sur des relevés très exacts en vue de rechercher la situation primitive.

Lors de la visite, il a été question de rétablir les astragales des deux piliers extrêmes de la crypte, vers l'orient, lesquels ont été abattus. Ce rétablissement n'est pas nécessaire, il offrirait d'ailleurs des difficultés ; il suffit qu'on voie que ces astragales ont existé. On ne doit pas davantage s'occuper des petites avaries qu'on remarque à certaines colonnes de la crypte; elles n'ont aucune influence sur l'aspect d'ensemble du vénérable monument.

A l'entrée du chœur se remarquent des vestiges d'architecture gothique. Il importe d'opérer des investigations et des fouilles pour tâcher de retrouver ce qu'il y avait là au XIIIe siècle et en tirer parti, au besoin.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

SÉANCE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE

du 4 octobre 1902, à 2 heures.

Présidence de M. Lagasse-de Locht.

Membres effectifs présents : MM. Helleputte et Helbig, vice-présidents ; Acker, Blomme, Bordiau, Cluysenaar, Delacenserie, Reusens, Van Assche, Van Wint et Vinçotte ; Massaux, secrétaire.

Membres correspondants présents : MM. Dardenne, Van Leemputten, Schuermans, De Ceuleneer, Boveroulle, Hubert, Dumortier, Van Biesbroeck, Serrure (de Gand) ; Destrée et Sibenaler, respectivement secrétaires des Comités du Brabant et du Luxembourg.

Se sont fait excuser : MM. les Gouverneurs des provinces du Brabant et de Namur, Donnet et De Waele.

M. le Président se fait l'interprète de l'assemblée en exprimant tous ses regrets de l'absence de MM. les Gouverneurs du Brabant et de Namur. Il remercie MM. les membres correspondants qui ont bien voulu se rendre à la réunion.

Il donne lecture du texte des art. 68 et 69 du règlement ayant rapport aux séances préparatoires.

M. le Gouverneur de la province de Namur a fait parvenir une proposition tendante à fixer dorénavant la séance générale à 10 heures. On pourrait déjeuner en commun vers 2 heures, de sorte que les personnes habitant la pro-

vince pourraient rentrer chez elles par l'un des premiers trains de la soirée. Il est décidé que cette proposition sera soumise à l'assemblée générale du 6 octobre. Comme amendement, M. Schuermans propose de fixer, comme antérieurement, les deux réunions à deux jours ouvrables sans intervalle. Renvoi également à l'avis de l'assemblée générale.

M. Schuermans demande que l'on supprime du paragraphe 6 de l'ordre du jour la mention des travaux de consolidation de l'abbaye de Villers, ou tout au moins qu'elle soit reportée à la fin de l'ordre du jour.

M. Helleputte, premier vice-président, remplace M. Lagasse-de Locht au fauteuil de la présidence.

M. Lagasse combat la proposition de M. Schuermans, mais ne voit pas d'inconvénient à ce que la discussion sur l'abbaye de Villers soit remise à la fin de la séance.

L'assemblée décide que cette mention sera maintenue à l'ordre du jour, mais qu'elle sera reportée à la fin du paragraphe 6.

Aucune autre proposition n'étant produite, l'ordre du jour de la séance publique est définitivement approuvé.

M. Helleputte, Président, remercie MM. les membres correspondants, qui se retirent à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & RÉGLEMENTAIRE DU 6 OCTOBRE 1902

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT,
Inspecteur général des Ponts et Chaussées,
Président de la Commission royale des Monuments.

Prennent également place au bureau : MM. le baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale; Verlant, Directeur des Beaux-Arts, remplaçant M. le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, empêché; Luckx, Directeur général des cultes, remplaçant M. Van den Heuvel, Ministre de la Justice, également empêché ; Helbig, artiste peintre, vice-président de la Commission royale des monuments, à Liége ; le chanoine Reusens, archéologue, professeur à l'Université de Louvain ; Bordiau, architecte à Bruxelles; Maquet, architecte à Bruxelles; Cluysenaar, artiste peintre à Bruxelles; Acker, architecte à Bruxelles; De la Censerie, architecte à Bruges; Blomme, architecte à Anvers; Van Assche, architecte à Gand ; Van Wint, statuaire à Anvers ; Vinçotte, statuaire à Bruxelles, membres de la Commission royale des monuments; le chevalier Marchal, Secrétaire perpétuel

de l'Académie royale de Belgique, et Massaux, secrétaire de la Commission royale des monuments.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : MM. Bilmeyer, Donnet et Van Leemputten.

Province de Brabant : MM. De Groot, De Vriendt, Dumortier, Cardon, Hanon de Louvet, Janlet, Langerock et Licot; Destrée, secrétaire-adjoint du Comité.

Province de la Flandre orientale : MM. De Ceuleneer, Serrure, Lybaert et Van Biesbroeck.

Province du Hainaut : MM. Hubert, Devillers, Soil et Sonneville.

Province de Liége : MM. Schuermans et Lohest.

Province de Limbourg : MM. Van Neuss et Jaminé.

Province de Luxembourg : MM. Tandel et Sibenaler, secrétaire-adjoint du Comité.

Province de Namur : MM. Boveroulle et Dardenne.

La séance est ouverte à une heure et trois quarts.

M. le Président. — Messieurs, nous avons le regret de ne pas voir aujourd'hui à notre séance, MM. les Ministres de l'Agriculture et des Beaux-Arts, et de la Justice, qui ont, du reste, leurs représentants parmi nous, MM. les Directeurs généraux Verlant et Luckx, que nous remercions d'avoir bien voulu assister à la réunion. Ces deux Ministres, que j'ai eu l'honneur de voir samedi, m'ont chargé de vous dire combien ils regrettaient de ne pouvoir être des nôtres à cause de circonstances fortuites. Je vous exprime de leur part tous les regrets qu'ils éprouvent.

Un de nos membres correspondants très distingué a eu

l'honneur, depuis notre dernière réunion, d'être appelé dans les Conseils de la Couronne; c'est l'honorable M. Gustave Francotte. Je répondrai certainement à votre vœu unanime, Messieurs, en vous priant de charger le Bureau d'exprimer à M. Gustave Francotte, au nom de l'Assemblée générale, toute la satisfaction que vous avez éprouvée de le voir appeler à ce poste très élevé par la confiance de Sa Majesté.

S'il n'y a pas d'opposition à cette proposition, je la considère comme admise. (*Adhésion générale.*)

Messieurs, si M. le Ministre y avait été présent, il aurait, avec beaucoup plus d'autorité et beaucoup mieux que votre serviteur, rendu un légitime hommage à feue Sa Majesté la Reine Marie-Henriette. Comme je vous l'ai dit dans ma lettre du 26 septembre, nous ne pouvions songer à lever notre séance annuelle et réglementaire, mais notre réunion amicale de ce soir n'aura pas lieu en signe de deuil.

La Reine aimait les arts et les cultivait, particulièrement la peinture et la musique. On se souvient de la répartie très judicieuse dont elle honora un jour les membres du Conseil de surveillance du Conservatoire royal de Bruxelles à propos de l'école supérieure de chant.

Les beaux et nobles traits de Sa Majesté, comme ceux du Roi, sont immortalisés dans les deux admirables bustes de notre éminent collègue, M. Vinçotte.

Nous garderons dans notre cœur le souvenir d'une vie consacrée tout entière au beau et au bien. (*Très bien! de toutes parts.*)

MM. de la Tour, Secrétaire général du Ministère de la Justice, et Beco, Secrétaire général du Ministère de l'Agri-

culture, sont également empêchés d'être parmi nous aujourd'hui.

Nous avons à constater aussi l'absence, par suite d'indisposition, d'un assez grand nombre de membres correspondants, notamment de MM. Wilmar, l'abbé Daniëls, le chanoine Van Caster.

M. Pety de Thozée, Gouverneur de la province de Liége, a bien voulu nous écrire, ainsi que l'honorable Gouverneur du Brabant, M. Vergote, qui exprime ses très vifs regrets, à cause de l'état de sa santé, de ne pouvoir assister à notre réunion.

MM. le chevalier Oscar Schaetzen, membre correspondant, et Helleputte, notre premier vice-président, sont retenus dans le Limbourg pour les obsèques, à Marlinne, de leur ancien sénateur, M. le comte de Borchgrave d'Altena.

M. van Ruymbeke, membre correspondant, est à Bruges comme juré à la Cour d'assises de Bruges.

Je remercie M. le baron de Kerchove d'Exaerde d'avoir bien voulu, une fois de plus, être parmi nous. Déjà, l'année dernière, il avait le premier prix ; cette année, il aura certainement le prix d'honneur (*Rires*) ; j'espère qu'il voudra bien continuer dans cette admirable voie. (*Nouveaux rires*).

Ces communications faites, j'accorde la parole à M. Massaux, notre Secrétaire, pour donner lecture de son rapport sur les travaux de la Commission pendant le dernier exercice.

M. Massaux, *Secrétaire*. — Messieurs, la Commission n'a pas cessé un seul instant, pendant l'année écoulée, de donner de nombreuses preuves d'activité.

Le *Bulletin* rend compte périodiquement de nos travaux; il est donc inutile d'entrer dans de longs détails sur ceux-ci. Rappelons seulement que notre Collège s'est réuni 47 fois, a examiné et donné des avis sur plus de 1,150 affaires et procédé à 120 inspections de lieux.

Ce court exposé démontre notamment que les inspections ont été fréquentes cette année. Nous sommes loin de nous en plaindre. Non seulement ces visites locales sont de la plus grande utilité pour faciliter l'examen et apprécier la nécessité et l'importance des travaux projetés, mais elles ont cet autre et incontestable résultat d'aider à conserver à l'art de chacune de nos provinces son génie propre, son caractère d'originalité; elles mettent obstacle, parfois, à certaines tendances à vouloir apporter des changements, des ajoutes inutiles aux édifices anciens et à en chercher les éléments dans n'importe quelle région, sans s'inquiéter des types locaux.

L'intérêt que les autorités constituées portent à nos monuments stimule l'amour-propre de nos populations et amène celles-ci insensiblement à aimer et à respecter ces témoins d'un autre âge, quelquefois modestes en apparence, mais précieux à bien des titres.

Les travaux de restauration de nos anciens monuments se poursuivent avec une activité telle qu'il est même devenu nécessaire de la modérer. Aussi, M. le Ministre de l'Agriculture nous a-t-il écrit, le 14 mars dernier, que le nombre des édifices classés comme monuments et recommandés à la générosité de son Département ne cessant de s'accroître, le chiffre des engagements s'est élevé dans une proportion telle qu'il s'est trouvé dans la nécessité de solliciter des ressources nouvelles.

D'autre part, il importe, poursuit M. le Ministre, de modérer l'essor des entreprises de restauration. Le nombre des architectes et de leurs collaborateurs de tout ordre, en mesure de s'y employer utilement, n'est pas indéfini et la bonne exécution des restaurations pourrait être compromise s'ils se trouvaient surchargés de travaux. C'est pourquoi M. le Ministre nous a priés d'user de toute notre influence pour retarder les entreprises nouvelles qui ne présenteraient pas un caractère de réelle urgence et pour faire distraire des devis, en tout cas, les travaux dont l'exécution peut être retardée sans danger ou sans dommage.

Sans aucun doute, nous nous attacherons, de toutes nos forces, à réaliser le programme exposé ci-dessus. Ainsi, nous ne ferons que continuer la tradition que nous avons constamment poursuivie.

Il importe, d'une part, de classer les édifices dignes d'être considérés comme des monuments, afin d'en sauvegarder la conservation. D'autre part, nous avons réagi jusqu'à présent et nous continuerons à le faire avec plus d'énergie encore, contre la tendance à vouloir trop entreprendre et à travailler trop vite sans souci de l'ordre du temps qu'impose la succession naturelle des consolidations urgentes et des restaurations nécessaires.

De notre côté, nous engageons nos correspondants à nous aider à faciliter notre tâche, à cet égard, dans la mesure de leurs moyens.

S'il est possible de différer l'exécution de certaines entreprises de restauration, par contre il en est dont l'ajournement pourrait amener de graves inconvénients. Il est à remarquer qu'un ajournement prolongé peut avoir pour conséquence

de faire disparaître entièrement des détails de la construction qui doivent servir de types pour la restauration; la disparition totale de ces éléments architecturaux pourrait conduire à des erreurs archéologiques regrettables dans la restitution des parties disparues. D'autre part, il est non moins vrai qu'en laissant trop se dégrader un monument on est entraîné, lors de sa restauration, à un renouvellement presque total et désastreux des parements.

Nous avons encore, dans ces derniers temps, rencontré certaines difficultés en ce qui concerne l'orientation des églises nouvelles.

Nous avons trop souvent fait ressortir les avantages qu'il y a, à divers points de vue, à orienter convenablement les édifices religieux pour les reproduire encore ici. Cette mesure ne devrait jamais être perdue de vue; elle devrait même être imposée partout. C'est aux architectes chargés de l'élaboration des plans des édifices, à chercher à la réaliser en tenant compte de la configuration du terrain mis à leur disposition. De nombreux exemples d'églises anciennes nous démontrent que les architectes du moyen âge n'étaient jamais embarrassés dans des cas semblables et que même ils savaient tirer parti de la situation du terrain, de son irrégularité, de ses différences de niveau, pour donner à l'édifice un aspect pittoresque et un cachet original dont on se préoccupe malheureusement trop peu de nos jours.

Le Comité de la Flandre orientale a attiré notre attention sur l'effet désastreux que produit un réseau de fils téléphoniques et télégraphiques placé sur chevalet au-dessus de l'ancien monument dit « Porte aux Vaches », à Ninove. Nous ralliant aux protestations du Comité, nous avons

demandé à M. le Ministre de l'Agriculture de vouloir bien prier son honorable collègue du Département des Chemins de fer de prescrire sans retard l'enlèvement de ces appareils qui offusquent la vue de l'observateur ami de l'esthétique et qui surchargent irrévérencieusement un monument historique, seul souvenir légué par les siècles, des vieilles fortifications de la ville.

Il importerait qu'à l'avenir défense fut faite de surmonter d'engins de l'espèce les édifices classés comme monuments.

Grâce à la sollicitude du Comité de la Flandre orientale, le propriétaire de l'ancien manoir de Voorde a fait exécuter les travaux les plus indispensables pour assurer la conservation de cet intéressant monument.

Les démarches tentées en vue d'assurer l'existence des belles ruines de l'ancien manoir de Herzele n'ont pas eu le même succès. La seule combinaison qui resterait à adopter serait celle d'acquérir ces ruines aux frais de l'État. Mais, comme l'État ne peut acheter toutes les constructions intéressantes disséminées dans le pays, il n'est pas possible, au moins pour le moment, de donner à cette affaire la suite désirable.

L'attention du Gouvernement a été appelée, une nouvelle fois, sur l'urgence de prendre des mesures pour sauvegarder la porte de Laval, à Bouvignes, dont l'état de délabrement signalé par le Comité de Namur, devient de jour en jour plus inquiétant.

Les tentatives que nous avons faites, à diverses reprises, en vue de la conservation des ruines de l'abbaye d'Orval, n'ont malheureusement pas encore abouti. Certaines parties de ces admirables ruines sont dans un état si précaire que

leur existence est menacée à tous les instants. En présence du mauvais vouloir du propriétaire, il ne restera qu'un parti à prendre, celui d'exproprier les parties les plus intéressantes de l'ancien monastère et une bande de terrain suffisante pour y donner accès.

La même insouciance de la part du propriétaire de l'ancienne abbaye des dames nobles de Herckenrode, voue insensiblement à la disparition des parties fort intéressantes de cet illustre monastère.

Nous nous sommes associés à un groupe d'artistes et d'archéologues qui ont protesté récemment contre une décision prise par la ville de Gand, de tracer une nouvelle rue qui fera disparaître quelques-unes des maisons de l'ancien Grand-Béguinage de cette ville, en ouvrant une brèche menaçante dans ce qui reste encore de cet enclos jadis si célèbre. Tous les amis des arts s'intéressent vivement aux restes si pittoresques et relativement si importants encore, malgré les tristes mutilations d'il y a une trentaine d'années, de cet ancien refuge qui a rendu tant de services et qui, grâce à eux, a traversé les plus mauvais jours de notre histoire, même au lendemain de 1793.

La rédaction de l'inventaire des objets d'art disséminés dans les édifices publics du pays, a fait un grand pas. Dans plusieurs provinces, ce recueil pourrait être soumis à l'impression.

L'entretien que nous avons eu, le 15 février dernier, avec des délégués des Comités provinciaux, qui sont chargés de cet inventaire, aura pour conséquence de permettre de consulter cette publication avec fruit. On pourra arriver à l'unification au moyen des tables des matières.

Nous avons, Messieurs, le triste devoir de rappeler à votre souvenir les noms des collaborateurs que nous avons perdus depuis notre dernière réunion.

Nous citerons d'abord un ancien collègue qui ne siégeait plus parmi nous, mais qui a été un confrère aussi distingué qu'érudit, M. Jamaer, architecte honoraire de la ville de Bruxelles, dont on admirera longtemps les remarquables travaux.

Ensuite M. Broquet, vice-président du Comité du Hainaut, qui a toujours donné des preuves d'une grande activité et d'un profond dévouement à nos travaux.

Enfin, M. le baron de Pitteurs-Hiégaerts, notre distingué correspondant du Limbourg, décédé à un âge où nous étions en droit de penser que nous le compterions encore longtemps parmi nous.

Il nous reste, Messieurs, un autre devoir à remplir, celui d'exprimer ici notre profonde gratitude à MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Justice ainsi qu'à MM. les secrétaires généraux Beco et de Latour et à MM. les directeurs généraux Verlant et Luckx qui ne cessent de nous donner des marques du vif intérêt qu'ils portent à nos travaux et de leur sollicitude pour la conservation de nos richesses artistiques.

M. le Président. — Messieurs, nous remercions notre Secrétaire pour son rapport, toujours fait avec la même précision et la même érudition. De plus, et je suis heureux de pouvoir le constater à ce propos, la presse s'est occupée du rapport de l'année dernière et d'autres présentés par notre Secrétaire. On y rencontre des considérations très

importantes sur la restauration des monuments, qui ont été reproduites par toute la presse. Je suis charmé de constater, Messieurs, que ces travaux sont appréciés non pas seulement par vous, mais également au dehors.

M. le Secrétaire. — Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. — Nous devrions maintenant aborder, à proprement parler, notre ordre du jour, et ce que je vais avoir l'honneur de vous dire, Messieurs, devrait venir après la série des rapports des Comités provinciaux, mais je crois que nous devrions d'abord examiner cette question d'ordre intérieur.

Vous vous rappelez, Messieurs, que l'assemblée préparatoire de samedi dernier — du reste assez nombreuse, — avait eu à examiner si des propositions étaient présentées en dehors de celles qui vous ont été soumises par les différentes circulaires envoyées les 12 juillet et 8 septembre, et si, en vertu de l'art. 68 de notre règlement, portant : « Toute motion ou proposition qu'un membre compte faire à l'assemblée générale doit être annoncée sommairement à la Commission au plus tard dix jours avant la séance ». Nous avons reçu deux propositions.

Et d'abord, je commence par celle que nous a faite un de nos membres correspondants qui assistait à l'assemblée préparatoire de samedi dernier, et qui a manifesté la ferme intention d'être présent à notre réunion de ce jour ; il s'agit de l'honorable M. Schuermans, Premier président honoraire de la Cour d'appel de Liége. A la suite d'une série de considérations développées samedi dernier, il a demandé que ce

qui concerne les travaux effectués à l'abbaye de Villers-la-Ville fût supprimé momentanément de l'ordre du jour. Cette proposition a été rejetée par l'assemblée préparatoire; elle a maintenu sur ce point l'ordre du jour. Mais, subsidiairement, M. Schuermans avait demandé que la mention relative à l'abbaye de Villers, au lieu d'être mise en discussion au cours de la séance, fût rejetée à la fin, dans l'espoir peut-être qu'on n'y arriverait pas, mais surtout, je pense, avec l'espoir, pour l'honorable correspondant, de nous arriver ici un peu plus tard. (*Rires.*) En cela, la proposition n'avait pour nous rien que de très agréable; afin de satisfaire au vœu de l'honorable correspondant, elle a été admise. Donc, nous mettrons, avec votre assentiment, Messieurs, la mention concernant l'abbaye de Villers à la fin du 6°. (*Assentiment.*)

Une autre proposition a été faite par M. le baron de Montpellier, l'honorable Gouverneur de la province de Namur; elle consiste en un vœu appuyé par M. Boveroulle, qui a exposé son vif regret d'être empêché d'être parmi nous avant-hier samedi. Et je profite de ce que je parle de cette province pour faire savoir que M. le baron del Marmol, de Dinant, a exprimé aussi ses regrets de ne pouvoir assister à notre réunion. M. le Gouverneur de la province de Namur propose de décider ceci : désormais la séance annuelle, que nous tenons habituellement à cette époque de l'année de une heure trois quarts à cinq heures, aurait lieu à onze heures du matin pour se prolonger jusqu'à trois heures, heure à laquelle on se réunirait pour déjeuner, ce qui remplacerait le petit dîner annuel où nous nous retrouvons tous généralement. M. de Montpellier, en expri-

mant ce vœu, disait qu'il répondait au desideratum de tous les membres de la province, et il demandait que ce vœu fût soumis à l'assemblée générale.

L'assemblée préparatoire a autorisé la présentation de ce vœu de M. de Montpellier; vous êtes appelés, Messieurs, non pas à en délibérer — parce qu'en réalité il n'y a pas à délibérer à ce sujet — mais à voter pour prendre une décision.

M. Schuermans avait demandé que l'on en revînt aux errements d'il y a quarante ans; tout en se ralliant à la proposition de M. de Montpellier, il demandait que l'on tînt deux jours de réunions consécutives, le lundi et le mardi, afin d'empêcher que les participants ne fussent pas dans l'obligation de retourner chez eux pour devoir revenir ensuite. Nous avons dit à M. Schuermans que, pour notre part, nous ne pouvions pas nous rallier à cet amendement, attendu que la situation actuelle n'était pas à comparer avec celle d'il y a quarante ans; aujourd'hui, les moyens de communication sont bien plus développés qu'autrefois. Nous pourrions, les années suivantes, si on le désire, nous réunir à onze heures jusqu'à deux heures et demie, afin de pouvoir aller ensuite luncher ensemble d'une façon amicale. S'il n'y a pas d'opposition à cette proposition de M. de Montpellier, on pourrait la considérer comme adoptée; dans le cas contraire, j'accorderai la parole à qui la demandera pour y faire opposition.

M. le baron de Kerchove d'Exaerde (Gand). — Si nous nous réunissions à dix heures, au lieu de le faire à une heure trois quarts ?

M. le Président. — Évidemment, ce serait mieux ; mais est-ce que tout le monde pourra venir à dix heures ?

M. Boveroulle. — Nous pouvons arriver ici à dix heures, mais il n'en sera pas de même pour ceux qui devront venir d'Arlon, par exemple.

M. le Président. — Les délégués d'Arlon pourraient venir dès la veille.

S'il n'y a pas d'opposition nous pourrions admettre dix heures, et alors on pourrait déjeuner à midi.

M. Soil (Tournai). — Nous préférerions, quant à nous, que l'on maintint plutôt l'heure de la réunion à deux heures. Il nous paraît, en effet, bien plus facile de venir l'après-dîner, à deux heures, que de venir le matin à dix heures. C'est l'amendement que je propose.

M. le Président. — Nous ne pouvons pas considérer cela comme un amendement ; nous restons en présence de deux propositions.

M. Bilmeyer (Anvers). — Je crois que l'heure de dix heures présenterait certains inconvénients ; je pense que, dans ces conditions, il vaudrait mieux conserver le procédé actuel, mais en fixant, comme on l'a déjà dit, l'heure de la réunion à deux heures.

M. Boveroulle (Namur). — M. le Gouverneur demandait que l'on terminât la séance à deux heures, afin que chacun pût encore retourner chez soi le même jour.

M. le Président. — L'on pourrait finir certainement à deux heures en commençant plus tôt qu'actuellement.

M. Boveroulle. — Alors nous pourrions aller luncher ensemble, et nous aurions encore, nous, dans ces conditions, un train le jour même pour rentrer à Namur; tandis qu'en fixant la séance de deux jusqu'à quatre ou cinq heures, il nous est impossible de rester à Bruxelles le soir.

M. le Président. — Sans doute, mais je vous fais remarquer que cette séance-ci est en quelque sorte une séance obligatoire, tandis que l'autre est facultative. (*Rires*).

M. Boveroulle. — Sans doute, ce n'est pas une obligation.

M. le baron de Kerchove d'Exaerde (Gand). — Je demande un instant la parole pour présenter l'observation que voici : évidemment, c'est cette réunion qui est la principale. Il faut donc que cette réunion ait lieu à l'heure qui convienne au plus grand nombre possible de membres. Quant à l'autre réunion, ils peuvent y assister ou non, de même qu'ils peuvent luncher ou dîner à leur loisir. Mais il est indispensable, ainsi que je viens de le dire, que la réunion officielle ait lieu à l'heure qui convienne le mieux pour permettre à tous, si possible, d'y être présents.

M. Lohest (Liége). — Pour ce qui concerne les délégués de la province de Liége, comme pour ceux venant du Luxembourg, la chose n'est pas des plus faciles. Ainsi, aujourd'hui, je désirerais beaucoup pouvoir prendre le train de quatre heures et demie pour rentrer chez moi.

M. le Président. — Si plus personne ne demande la parole à ce sujet, je vais mettre aux voix la proposition de M. le baron de Montpellier. Je prierai ceux qui sont d'avis que notre réunion annuelle ait lieu dorénavant à dix heures

du matin — c'est l'amendement de M. le baron de Kerchove d'Exaerde — et se termine vers une heure, de vouloir bien lever la main.

L'épreuve étant douteuse, il est procédé à l'appel nominal.

La proposition est admise par 21 voix contre 15 non et 3 abstentions.

Rapports des Comités provinciaux des membres correspondants sur leurs travaux de l'année écoulée.

M. le Président. — J'accorderai maintenant successivement la parole à chacun des rapporteurs de nos Comités provinciaux, en leur rappelant que, en vertu du règlement (art. 64), la lecture ou l'exposé n'en devra pas durer plus d'un quart-d'heure.

La parole est à M. le rapporteur de la province d'Anvers.

PROVINCE D'ANVERS.

—

M. F. Donnet, *rapporteur :*

Messieurs,

Pendant l'année qui vient de se terminer, le Comité des membres correspondants de la province d'Anvers a tenu des séances régulières, et nombreux ont été les projets et les plans sur lesquels son avis a été demandé.

Deux nouvelles églises doivent être érigées dans la province ; la première, dans la paroisse de la Sainte-Famille, à Lierre, et la seconde au hameau de Horendonck, dépendance de la commune d'Esschen. Les plans, dus respectivement à MM. les architectes Careels et Gife, ont été adoptés moyennant quelques légères modifications.

D'autre part, nous avons souvent été appelés à examiner les projets de travaux partiels ou d'agrandissements à exécuter dans les églises de notre ressort. Les voûtes de l'église de Tongerloo étaient en très mauvais état et leur consolidation s'imposait. Nous avons donc sur ce point admis les projets de M. l'architecte Taeymans.

La fabrique de l'église de Merlaer-Vorst demandait de pouvoir exécuter des travaux de restauration urgents à la façade du temple. Les bâtiments sont modernes, ayant été élevés en 1848, et n'offrent aucun mérite architectonique ni artistique. Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de s'opposer à cette restauration.

Quelques réparations inévitables sont à exécuter à la belle tour de Vorsselaer. La fabrique de l'église a demandé de pouvoir les effectuer sans toucher en quoi que ce soit aux autres parties de l'édifice. A ces conditions, l'autorisation a été accordée.

Une demande identique a été faite par la fabrique de l'église d'Eeckeren, qui nous a prouvé qu'il n'était pas possible d'éviter de faire des réparations à la petite tour surmontant le transept. Nous avons recommandé de prendre une photographie des bâtiments avant de commencer les travaux pour être sûr que rien ne serait modifié dans la physionomie de l'edifice sacré.

L'ameublement des églises a donné lieu à de nombreux examens. La question du beau retable de Loenhout n'est pas encore résolue. Nous avions d'abord préconisé son transfert dans l'église paroissiale, pour éviter que l'humidité et les déprédations causées par les gamins du village ne viennent y apporter des dommages irréparables. Plus tard, après avoir consulté l'artiste qui avait restauré autrefois cette belle œuvre d'art, nous avons pensé qu'il vaudrait peut-être mieux de la laisser dans la petite chapelle qui la renferme. En apportant au bâtiment les réparations suffisantes pour que l'humidité n'y puisse pénétrer, et en le clôturant de façon à empêcher qu'on occasionne des détériorations au retable, on pourrait conserver celui-ci dans le milieu pour lequel il a été créé, dans cette modeste chapelle de Saint-Quirin, près du puits légendaire, objets d'un pèlerinage annuel et de dévotions séculaires. Toutefois, le curé de Loenhout insiste pour que le premier projet puisse être exécuté.

Une nouvelle chaire de vérité devrait être placée dans

l'église de Saint-Willebrord, à Anvers. Nous avons présenté quelques observations au sujet du projet qui nous avait été soumis. La chaire de l'église de Terhaegen a encore une fois attiré notre attention, et nous avons été d'avis que l'ouvrage pouvait être accepté tel qu'il venait d'être achevé et placé.

L'église d'Ertbrand, sous Cappellen, s'est enrichie d'un nouvel autel. Nous avons été l'examiner, et nous avons trouvé que l'artiste avait exactement exécuté la tâche qu'il était chargé d'entreprendre.

Ces deux derniers examens ont été faits à la demande du Comité central, qui nous avait prié de faire visite à Ertbrand et à Terhaegen, et de lui envoyer ensuite un rapport.

La fabrique d'église de Hulsen-Baelen a l'intention de commander un nouvel ameublement, consistant notamment en fonts baptismaux, autels, chaire de vérité, confessionnaux, etc. Les dessins de tous ces objets nous ont été soumis. Nous avons cru devoir proposer d'assez notables modifications ou améliorations.

Le jubé de l'église de Willebroeck est trop exigu; on voudrait pouvoir l'agrandir. A cet effet des plans nous ont été présentés; nous les avons acceptés, après avoir recommandé certains changements à la balustrade.

Au sujet des tableaux qui ornaient les églises, nous avons plusieurs fois aussi été consultés.

L'église de Saint-Willebrord, à Anvers, possède l'épitaphe du peintre Schut, qui provient de l'ancienne église. On voudrait actuellement la restaurer et la placer dans la nouvelle. Elle est ornée de trois compositions, dues au pinceau du peintre lui-même; elles sont en bon état et ne demandent

qu'un simple nettoyage. L'encadrement en pierres pourrait être reconstitué, en employant les débris subsistant et en remplaçant simplement les parties perdues. La même église possède encore un grand tableau provenant de l'atelier de Rubens et représentant Saint-Willebrord aux pieds de la Vierge. Il est en bon état, et il suffirait de le faire nettoyer à la mie de pain, et peut-être de remplacer la couche supérieure de vernis.

La restauration du beau tableau de Rubens à Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines : la Pêche miraculeuse, a été achevée à l'entière satisfaction de notre Comité, sous la surveillance spéciale de deux de nos membres.

M. le curé de Wyneghem a demandé à notre Comité de bien vouloir venir examiner les tableaux que possède son église. Nos membres y ont trouvé une dizaine d'œuvres, dont quelques-unes de valeur. L'énumération détaillée s'en trouve dans l'inventaire qui a été dressé. Des restaurations seraient nécessaires pour plusieurs toiles ; des conseils dans ce but ont été donnés au curé.

Depuis longtemps l'église de Vieux-Turnhout aurait voulu se défaire d'un tableau de De Craeyer, de valeur secondaire. Le Musée d'Anvers ne désirant pas l'acquérir, notre Comité a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de s'opposer à l'achat que l'État voulait en faire pour ses collections.

La même décision a été prise au sujet d'un tabernacle ou coffre en écaille, que l'église de Brecht voudrait vendre et qui n'appartenait en aucune manière à son ameublement propre.

L'église de Hulshout a été autorisée par M. le Ministre de la Justice à céder au Musée d'antiquités du Steen certaines

ces d'ameublement hors d'usage. Par contre, la même torisation que nous espérions recevoir déjà l'année dere, après un long temps d'attente, pour le lutrin de mmel, n'a pas encore été accordée. Sous la tour de l'église Dolen est remisée une statue équestre de Saint-Martin, de eur relative, et qui n'a jamais été placée dans le temple. fabrique voulait en être débarrassée. Elle a sollicité la rmission de l'aliéner; la décision favorable vient d'interir.

Plusieurs nouvelles cures ont été érigées dans notre vince. Chaque fois les projets nous en ont été soumis. a été le cas pour les communes de Weelde, de Baelen de Geerdegem. Nous avons aussi approuvé les plans grandissement de la cure de Merxplas.

Notre action a dû aussi s'exercer lors de la construction la restauration de monuments civils.

a question relative à l'éclairage du Musée Fraikin, qui a installé dans les combles de l'hôtel de ville d'Herenthals, l pas encore tranchée. Nous voudrions voir disparaître affreuses fenêtres qui déparent la toiture de ce coquet ce. Aucun plan d'appropriation n'a encore eu l'heur tenir l'approbation nécessaire.

ar contre, nous avons adopté les projets qui nous ont été is en vue de la construction de nouveaux hôtels de à Lille, à Morckhoven, à Brasschaet, à Vlimmeren et à le.

dministration communale de Borgerhout, en vue de former un quartier écarté, s'est rendue acquéreur d'un nse cube de maçonnerie, ayant autrefois formé le corps moulin à vent. Avant de le démolir, elle nous a demandé

si rien ne s'opposait à cette disparition. Nous avons cru qu'il fallait autoriser cette démolition, puisqu'au point de vue du pittoresque cet édifice moderne ne possédait aucun caractère et que nul souvenir historique ne s'y rattachait.

Nous venons de faire distribuer le premier fascicule de nos inventaires. Ceux-ci occupent l'ordre dans lequel ils ont été dressés. Rien n'empêche, pour les tirés à part, de les classer par canton, ou dans tel ordre qui serait recommandé en vue d'un travail d'ensemble. Depuis notre dernier rapport, quelques nouveaux inventaires ont été composés, notamment ceux des églises d'Oolen, Norderwyck, Morckhoven, Merlaer-Vorst, Wyneghem, Achter-Oolen, Meerbeeck, Schoonbroeck, Rethy et Desschel.

Les membres de notre Comité, qui forment la Commission directrice du musée du Steen, se sont vus adjoindre quatre délégués de l'administration communale d'Anvers. Nous avons continué la série de nos achats, tout en regrettant que, faute de place, un grand nombre d'objets ne puissent être exposés ni présentés d'une façon rationnelle.

Les membres du Comité central se sont rendus souvent dans notre province; plusieurs d'entre nous ont tenu chaque fois à les accompagner. Ces visites avaient pour but d'inspecter à Wommelghem les travaux d'agrandissement projetés à l'église, d'examiner de nouveaux vitraux récemment placés dans l'église Saint-Roch, à Deurne, de contrôler les importantes restaurations en voie d'exécution à la splendide église collégiale de Saint-Gommaire, à Lierre, de donner un avis au sujet de peintures murales exécutées dans l'église d'Hoogstraeten, de choisir parmi les modèles de stations d'un chemin de croix ceux qui pourraient le plus heureusement être

placés dans l'église des SS.-Michel-et-Pierre, à Anvers. Enfin, ensemble, nous avons encore été visiter le château de Turnhout et ses abords, et nous avons longuement étudié et discuté la question si brûlante du dégagement de l'ancienne Boucherie d'Anvers.

Le principal, et peut-on dire le seul monument intéressant que renferme la capitale de la Campine, est sans contredit son antique château, construit principalement au xve siècle, à la lisière de la grande forêt ducale, et restauré au xviie siècle. Il servit longtemps de rendez-vous de chasse pour nos Souverains, et la Cour y séjourna fort souvent.

Les bâtiments n'offrent pas un intérêt extraordinaire, mais toutefois, leur masse imposante, dominée par le lourd donjon, s'élevant au centre d'un vaste étang que bordaient des arbres séculaires, formait un ensemble majestueux et plein de caractère. L'administration communale de Turnhout, sous prétexte que l'eau des fossés dégageait des miasmes délétères, a pris la malencontreuse décision de faire combler l'étang. De plus, une grande partie des arbres environnants ont disparu; d'autres, souffreteux, ne tarderont pas à devoir être enlevés. L'exécution des travaux projetés devait avoir pour résultat d'isoler le château, qui aurait ainsi perdu tout caractère et toutes proportions, au milieu d'une plaine de sable, misérablement clôturée par des bâtisses ou des murs de la plus désespérante vulgarité. Mis au courant malheureusement un peu tard, nous nous sommes rendus à Turnhout et nous avons pu constater que le mal était déjà en grande partie consommé. Le Comité central, prévenu par nous, a pleinement confirmé nos protestations, et a d'urgence demandé aux autorités compétentes que l'on fasse immédiatement

stater tous les travaux, que l'on ordonne de rouvrir, au moins en grande partie, les fossés comblés, et que l'on prenne les mesures nécessaires pour la conservation des arbres. Nous espérons que de cette manière cet acte injustifiable de vandalisme pourra être heureusement empêché.

Il nous reste à vous dire un mot, Messieurs, de l'ancienne « Vleeschhuis » d'Anvers, et des diverses questions qui se rattachent à la conservation et au dégagement de cet édifice remarquable. Les membres du Comité central sont venus plusieurs fois à Anvers pour étudier la chose sur place, et une solution interviendra sans doute à bref délai.

Pour la restauration, on a été d'avis qu'il y avait lieu d'en faire le moins possible; de simples travaux sans conséquence ont été autorisés à titre, pourrait-on dire, d'échantillon. Car en général les bâtiments sont dans un état de conservation parfaite, revêtus d'une patine admirable, et il serait à craindre que des restaurations trop apparentes ne nuisent à l'effet général, et par enchaînement n'arrivent à provoquer une transformation complète. Mais il existe encore un projet plus important. La ville d'Anvers voudrait dégager le monument et tracer une nouvelle rue aboutissant au quai.

Comme vous le savez, les bâtiments du « Vleeschhuis », édifiés d'après les plans de l'architecte Herman de Waghemaker le Vieux, ont été terminés en 1501. Ils ont été construits au milieu d'une agglomération de maisons peu importantes, bordant des rues étroites. Pour gagner de la place, la façade occidentale a été portée au moyen d'une arche au-dessus de l'ancien quai, jusqu'au bord du fossé du Bourg. De l'autre côté de ce fossé fort étroit, s'élevait le mur de l'enceinte, couronné d'une foule de constructions parasites.

Il est clair que l'architecte, dans l'élaboration de ses plans, a dû tenir compte de la disposition des lieux ; l'étude des caractères architectoniques de l'édifice le prouve à l'évidence. En effet, on devra constater qu'une grande simplicité, une sévérité de lignes fort apparente, ont été employées pour toute la partie supérieure de la façade, pour le fronton principal, pour les tours si élégantes. Il est clair que cette partie de l'édifice était destinée à être vue de loin, au-dessus des toits des constructions avoisinantes. Par contre, dans les parties basses, qui se trouvaient à proximité du spectateur et à portée immédiate de sa vue, dans les meneaux des fenêtres, dans les encadrements des portes, sur les contreforts, l'architecte a prodigué une ornementation beaucoup plus riche. Les documents de l'époque attestent encore que, peu après la construction de l'édifice, les bouchers achetaient des maisons voisines pour les reconstruire en un style approprié à celui de leurs halles, preuve évidente qu'ils songeaient non à les isoler, mais à leur donner un cadre digne d'elles.

On veut maintenant tracer une rue qui partirait de la façade occidentale pour aboutir au quai, en face du Musée du Steen. Ni au point de vue de l'utilité, ni à celui du pittoresque, ni à celui des véritables traditions artistiques, cette nouvelle voie ne serait justifiable.

En effet, cette rue, d'une longueur insignifiante, serait parallèle à deux autres existant à quelques pas de là ; celles-ci suffisent amplement à assurer la circulation très réduite d'un quartier sans mouvement ni passage actif.

Le spectateur, l'étranger, qui voudrait jouir du pittoresque créé par la nouvelle rue, devrait, d'une part, spécialement

se rendre dans le quartier de la Boucherie et de là il pourrait apercevoir le Steen avec ses ajoutes malheureuses ; en sens inverse, il pourrait gagner la plate-forme étroite qui s'étend devant ce Musée et de là il réussirait, il est vrai, de découvrir la Boucherie, mais celle-ci ne lui apparaîtrait qu'encadrée par les deux cubes de maçonnerie, hauts de 16 à 17 mètres, qui s'élèveront à front de quai aux deux coins de la nouvelle artère.

On ne pourra donc faire valoir ni l'utilité, ni le pittoresque en faveur du projet actuellement en discussion.

Qu'on démolisse les bâtiments modernes, qui des deux côtés flanquent la façade principale, soit. Qu'on dégage celle-ci ; nous l'admettons. Mais qu'on ne donne pas à l'emplacement nouveau à créer une largeur plus grande que celle de l'ancien fossé ; on rétablira ainsi les conditions topographiques exactes dont l'architecte a dû tenir compte lors de la construction.

Du reste, ce dégagement des monuments du moyen âge est en général contraire aux principes constitutifs qui présidaient aux styles employés à cette époque.

C'est cette même idée qu'exposait si justement dans une récente étude, M. Henri Chabeuf. Appréciant des opinions émises par Taine, il écrivait : « Cette théorie du vide autour des édifices n'est pas nouvelle, mais je ne la crois pas plus vraie pour cela. D'abord, l'argument tiré de l'art antique n'est pas péremptoire, les Grecs et les Romains n'avaient nullement pour les grands espaces le goût que leur attribue l'auteur. Le forum romain n'était pas la place immense que nous imaginons, et dans celui de Trajan, la fameuse colonne à la spirale de marbre sculpté, se dressait dans un atrium

beaucoup plus exigu que la place Vendôme, à Paris. C'est l'école classique des dernières années du XVIe siècle, qui a inauguré le système des grands vides en architecture, et la place dont le Bernin a jeté l'ellipse à quadruple colonnade au-devant de Saint-Pierre de Rome, est le type le plus réussi d'un genre nouveau que l'on peut louer ou blâmer, mais qui est en tout cas une conception étrangère à l'art antérieur. Pour ce qui est des cathédrales gothiques, leur structure, tout à l'échelle humaine, exige qu'elles demeurent en contact avec l'homme. Et ici la loi morale est d'accord avec la loi géométrique. Et si ces lois sont vraies pour les édifices religieux, elles ne le sont pas moins pour les constructions civiles conçues dans le même style. »

Montalembert l'a très justement précisé : « L'isolement est funeste aux admirables édifices du moyen âge ; ils ne sont pas faits pour le désert, comme les pyramides, mais pour planer au-dessus des habitations humaines serrées à leurs pieds. »

Mais au tracé de la nouvelle rue il existe encore un inconvénient. Entre la Boucherie et le quai s'élevait un ensemble de constructions que l'on désignait sous l'ancienne enseigne du « Gans ». C'étaient autour d'une succession de cours, des bâtiments appartenant à toutes les époques, dans la construction desquels on relevait des parties en style ogival, d'autres en style renaissance et d'autres encore, il faut l'avouer, sans aucun style. Mais, au dire des artistes qui s'opposèrent énergiquement à leur disparition, l'ensemble formait un motif d'une coloration des plus harmonieuse, dans lequel pouvaient se discerner de nombreux détails, dignes de fixer le pinceau. La disparition des ajoutes mo-

dernes et une habile restauration auraient pu donner à ces derniers restes du vieil Anvers une indéniable valeur archéologique. Mais ce bien était la propriété d'un particulier, et en quelques jours tous ces bâtiments sont tombés sous la pioche des démolisseurs.

Toutefois, la limite extérieure de cette propriété était formée par l'ancien mur du bourg d'Anvers. Ce rare vestige de la première enceinte de la ville primitive date de diverses époques. La base, d'une épaisseur de près de deux mètres, fut construite en pierres de Tournai probablement au xe siècle. Plus haut se superposent diverses parties formées de pierres blanches ou de briques, qui ont été ajoutées au cours des siècles, toujours avant le xve. A la veille de la démolition, quand on a évacué les magasins du « Gans » et quand, déjouant une consigne féroce, nous avons réussi à pénétrer dans ces bâtiments déserts, nous avons pu constater avec une joyeuse surprise que la partie supérieure de deux des tours existait encore. Une courtine les joignait et l'une de ces tours, en parfait état de conservation, était encore couverte de son toit conique et doublée de son chemin de ronde entièrement intact. Hélas, ces restes précieux de l'architecture militaire médiévale ont eu le sort des bâtiments dans lesquels ils étaient encastrés ; ils ont été brutalement anéantis. Aujourd'hui n'existe plus que le mur d'une hauteur d'environ trois mètres. Il est évident qu'au point de vue du pittoresque, il n'offre plus grand intérêt. Si on le veut, c'est un fruste amas de pierres, dans lesquelles les voisins, au gré de leurs nécessités, ont ménagé des escaliers, des armoires ou d'autres dégagements. Mais au point de vue historique ces restes ont une valeur immense. Ce sont les derniers et

incontestables vestiges du bourg primitif, berceau de la ville d'Anvers ; ils ont été témoins de tous les événements heureux et malheureux, qui pendant quatre siècles se sont déroulés dans la capitale du Marquisat du Saint-Empire; enfin ils persistent comme un suprême témoignage d'origine, pour rappeler à tous les débuts modestes de cette cité superbe qui s'étend orgueilleusement au loin. Faut-il condamner aussi à la destruction cet ancien rempart ? Au Comité central à se prononcer à ce sujet.

Toutefois ici surgit une question intéressante. A qui appartient l'ancienne enceinte ? Il nous semble, qu'en étudiant les sources historiques on devrait certainement pouvoir établir sur ce point le droit de propriété de la ville, à laquelle elle aurait été cédée par nos anciens ducs de Brabant. C'est à rechercher. Mais même s'il était prouvé que le mur appartenait aux riverains, ne pourrions-nous pas intervenir auprès des particuliers pour les empêcher de détruire un monument digne d'être conservé ? La question n'est pas nouvelle. Et déjà, lors du Congrès international d'Archéologie qui tint ses assises à Anvers en 1866, ce point important fut débattu. Vous connaissez sans doute le travail important que présenta sur ce sujet avec une rare compétence, notre confrère M. le président Schuermans : « Il n'est pas douteux, écrivait-il, que le droit de réglementer cette matière appartient au législateur et même au pouvoir communal ». Puis, développant sa pensée, il ajoutait aussi : « Ici encore, du reste, pour ne pas rendre trop onéreuses aux particuliers, ce qui serait une injustice, les restrictions opposées à l'usage de leurs propriétés, le Gouvernement aurait une action bien plus directe, en intervenant par voie de subsides conditionnels ou même

d'acquisition, voire même d'expropriation, comme cela a été reconnu à propos des arènes de Nismes, dont une partie était, on ne sait en quel temps, entrée dans le domaine privé, et qu'un procès en expropriation, plus équitable qu'une revendication, en a fait sortir. »

Il nous semble que cette question mériterait d'être étudiée sur toutes ses faces ; car en bien des circonstances, une intervention opportune ne pourrait que produire les résultats les plus heureux.

Ce droit de protection dévolu à la Commission des monuments serait fort important et son exercice pourrait plus d'une fois sauver de la destruction ou d'une restauration maladroite des monuments dignes de conservation.

N'avons-nous pas vu mettre récemment en vente à Anvers la belle tour qui porte le nom de tour Van Straelen. Construite entre les années 1550 et 1560 aux frais d'un marchand étranger établi à Anvers, Fernando de Bernuy, elle fut complétée et achevée après 1565 par son nouveau propriétaire, l'infortuné bourgmestre, Antoine Van Straelen. Ce monument, conservé intact tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, où se remarquent encore de fort intéressantes boiseries sculptées, offre un intérêt considérable pour l'histoire de l'architecture dans nos provinces, attendu qu'il peut servir à indiquer d'une façon précise le moment où nos architectes ont abandonné les principes de l'art ogival, pour adopter ceux de la renaissance classique. La base de la tour et ses divers étages inférieurs, les ornements de l'encadrement de la porte d'entrée, sont conçus en un style gothique dans lequel se remarque déjà l'influence du plein cintre classique, tandis que l'étage supérieur, la toiture avec sa girouette aux

motifs héraldiques et l'aménagement intérieur, sont franchement conçus en renaissance.

Ce monument appartenait à un particulier ; il a couru les risques d'enchères publiques ; heureusement des acheteurs intelligents ont promis de le conserver sans y apporter des modifications quelconques.

Cette intervention que nous voudrions au besoin voir se produire chez des particuliers, nous devrions quelquefois plus efficacement la faire sentir au profit de monuments classés. Dans ce cas se trouve la tour de l'église Saint-Charles, qui forme un des spécimens les plus remarquables de ce genre de constructions édifiés en style renaissance. Construite entre les années 1614 et 1621, sur les plans du père François d'Aiguillon, elle a heureusement échappé au terrible incendie de 1718. C'est à ce monument que des réparations urgentes étaient nécessaires. On les a exécutées d'une façon déplorable. Tous les ornements ou les détails d'architecture un peu délabrés ont été consolidés au moyen de fortes armatures en fer, bien apparentes, et ce qui pis est, toute la partie inférieure de la tour jusqu'au second étage a été à grands coups de brosse revêtue d'un enduit bien uniforme, d'une couleur grise noire des plus tristes. Et ce, quand de l'autre côté du temple, on pouvait prendre pour modèle la riche façade en pierres apparentes.

Dans un de nos précédents rapports nous vous parlions de la si gracieuse chapelle Saint-Nicolas que la puissante corporation des merciers fit édifier au commencement du xve siècle d'après les plans, croit-on, de l'architecte Pierre Appelmans. Nous vous avions exposé le triste état dans lequel se trouvait ce bijou architectural, transformé en dépôt

de linoleum, nous vous avions narré nos recherches dans les combles de l'édifice pour sauver les restes mutilés du mobilier sacré, abandonnés au milieu d'un monceau de débris sans nom. Grâce à nos communes démarches, la chapelle avait été évacuée et des négociations étaient entreprises entre le Ministre compétent et l'administration des hospices, propriétaire du bâtiment, pour y installer le dépôt des archives de l'État. C'eût été le salut de la chapelle. Mais ces négociations viennent d'être brusquement rompues et l'administration des hospices s'est empressée d'autoriser le retour de son ancien locataire, suivi de tout son stock de linoleum. Et pour que l'édifice fut digne de le recevoir, on en a fait rapidement la toilette. Le petit porche renaissance a été recouvert d'un plâtrage bien épais, sans oublier d'en revêtir en même temps les médaillons si finement sculptés qui l'ornent; les anciens petits carreaux sertis de plombs vétustes garnissant les baies ogivales, ont été remplacés par de grandes vitres bien claires. Messieurs, si vous n'intervenez pas promptement, la liste des actes de vandalisme si longue déjà pour Anvers s'enrichira d'une page nouvelle.

Ailleurs encore, à la Grand'Place, l'administration communale est devenue propriétaire d'une maison portant autrefois pour enseigne *de Mouwe*. C'était le siège de l'ancienne corporation des tonneliers, dont les insignes étaient sculptés sur divers cartouches ornant la façade. Deux dates pouvaient s'y lire, celle de 1579 indiquant la reconstruction après l'incendie provoqué par les sanglantes journées de la furie espagnole et celle de 1628, placée lors d'une restauration postérieure. Le bâtiment était encore en parfait état; il suffisait de rétablir l'ordonnance des fenêtres et de compléter

le fronton. C'était trop peu. On a procédé à une démolition complète. Aujourd'hui s'élève en cet endroit une construction nouvelle, édifiée, nous devons l'avouer, de façon heureuse par un architecte de talent, mais néanmoins notre ville compte un vieil édifice de moins qui aurait mérité d'être conservé, ne fût-ce qu'en considération des souvenirs historiques qui y étaient attachés.

Mais, Messieurs, il est temps que nous arrêtions ici ce rapport trop long déjà. Permettez-nous, en terminant, de formuler un vœu.

L'administration communale, la députation permanente, les autorités des diverses communes de la province, se font un devoir de nous soumettre leurs plans et projets de construction ou de restauration. Nous les examinons consciencieusement et émettons un avis motivé, arrêté après discussion approfondie. Puis, nous faisons parvenir tout le dossier au Comité central. Celui-ci, à son tour, se prononce. Mais le plus souvent la décision prise ne nous est pas connue. N'y aurait-il pas moyen de nous en faire part? Si nos observations sont approuvées, nous serons toujours flattés d'être en communauté d'idées avec nos confrères du Comité central; dans le cas contraire, nous ne pourrions que nous instruire en prenant connaissance des motifs qui ont décidé ces mêmes confrères à émettre un avis opposé au nôtre.

Puis, dans bien des cas, la communication de la décision finale nous éviterait des situations parfois embarrassantes, dans lesquelles nous nous trouvons inévitablement, quand les intéressés viennent nous consulter ou nous parler de projets qu'ils nous avaient soumis en premier ressort.

M. le Président. — Monsieur Donnet, nous vous remercions et nous vous félicitons pour votre beau rapport, rempli de choses extrêmement intéressantes. Il n'a qu'un défaut, vous l'avez dit vous-même : c'est d'avoir dépassé le quart-d'heure réglementaire.

Vous avez parlé de deux points très intéressants : des inventaires, dont il sera question au 3° de l'ordre du jour et, ensuite, du massacre de la tour de l'église Saint-Charles, un monument qui est, comme vous le dites fort bien, l'un des spécimens les plus remarquables de ce genre de constructions. Lorsque nous avons appris que l'on tentait de détruire la tour de telle façon, nous avons envoyé une délégation qui a émis son avis à ce sujet, avis très catégorique, que nous avons signalé à M. le Ministre de la Justice. Le projet consistait à détruire en quelque sorte une façade extrêmement importante du monument, sans que personne, ni Ministre, ni Comité provincial, ni Comité central, eût été pressenti. Il y a là un véritable abus.

Quant au vœu que vous avez émis en terminant, c'est à examiner; nous ne demandons pas mieux, évidemment, que vous soyez avertis chaque fois que nous sommes de votre avis ou même d'un avis différent. Seulement, il peut se présenter des cas où cela peut offrir des inconvénients, notamment celui-ci : *quid*, si notre avis n'est pas suivi? Les autorités supérieures veulent bien se rallier à notre opinion, mais elles n'y sont pas contraintes.

La parole est à M. le rapporteur du Brabant.

PROVINCE DE BRABANT.

—

M. Dumortier, en remplacement de M. Destrée, *rapporteur :*

Messieurs,

En conformité de l'art. 64 de votre règlement organique, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les travaux du Comité des correspondants du Brabant pendant l'année 1901-1902.

Ainsi que nous l'avons constaté déjà les années précédentes, notre Comité cherche à rendre chaque jour plus efficace la mission de surveillance et de direction que la vigilance du Gouvernement a si heureusement confiée à la Commission royale des monuments. Dans toutes les décisions que nous avons été appelés à prendre, dans tous les avis que nous avons eu à émettre, nous ne nous sommes préoccupés que d'assurer le maintien du patrimoine artistique du pays.

C'est cette préoccupation si légitime qui nous fait ardemment désirer que les restaurations ne soient jamais de néfastes reconstructions. Les monuments que les siècles nous ont légués et que mine l'inlassable action du temps ne doivent subir que les plus indispensables réfections. Ils tiennent de leur âge un charme que des mains sacrilèges trop hardies leur arracheraient. Les siècles leur ont donné une chaude patine qui dit leur histoire, leur vie, car ces

grands êtres de pierre vivent à côté des générations humaines fuyantes et rapides et en expriment en quelque sorte la philosophie.

Le souci de les conserver tous nous a poussés à vous proposer de classer un certain nombre d'édifices parmi les monuments. Ce classement donne la conscience de la valeur artistique de ces constructions aux administrations publiques qui en ont la garde et étend les bienfaits de votre tutelle éclairée. C'est ainsi que nous avons attiré votre attention sur l'intérêt qui s'attache à l'église du hameau de Rhode-Sainte-Brice-sous Meysse. La multiplicité et la disposition des toitures de chacune de ces parties, remontant à des époques très différentes de notre histoire, lui donnent un aspect caractéristique et original qui justifie à notre sens son classement parmi les monuments de la troisième classe.

Il en est de même de l'église de Nosseghem, qui, bien que dénaturée par de malencontreuses transformations opérées au XVIIIe siècle, a conservé des restes importants de la construction primitive, lesquels sont d'un dessin architectural fort simple mais de belles proportions.

L'église de Wesembeek présente également des parties qui offrent un sérieux intérêt. Le chœur, dont l'extrémité forme la moitié d'un pentagone, appartient, en effet, à la dernière période de l'art gothique.

Les murs de l'édifice, renforcés de contreforts, ont leurs parements extérieurs bien dressés et appareillés en pierre de Dieghem, tandis que les quatre fenêtres qui subsistent sur les six baies anciennes, ont été garnies de meneaux refaits il y a quelque vingt-cinq ans et fort maladroitement dessinés.

Les désastres accumulés dans les réfections entreprises vers cette époque sont, du reste, fort grands ; les édifices anciens étaient mal étudiés et peu connus, et les architectes appelés à restaurer et à agrandir les églises, se mettaient au travail avec la superbe assurance que fait naître l'inconscience des difficultés. Un aussi grave reproche ne peut plus être adressé aux restaurateurs d'aujourd'hui. Entreprises dans le seul but de sauver les édifices qui s'effritent sous l'irrésistible morsure du temps, ces restaurations sont généralement bien étudiées et ne reçoivent votre approbation que si elles respectent complètement l'admirable harmonie des monuments du passé.

Mais un projet bien étudié n'assure pas nécessairement une exécution parfaite.

Les questions artistiques les plus délicates peuvent surgir à tous les moments dans la restauration des édifices anciens, sans qu'il ait été possible de les prévoir au début des travaux. Or, l'auteur du projet se défend difficilement contre les exigences et les fantaisies d'un client et est ainsi quelquefois entraîné à prendre des décisions néfastes que l'intervention des services techniques provinciaux tente le plus souvent seule de prévenir. Il faut savoir reconnaître que la surveillance qui s'exerce au cours des plus délicats ouvrages architecturaux est aujourd'hui encore insuffisante.

Profitons de nos confraternelles et annuelles réunions pour souhaiter que la Commission royale des monuments recherche le moyen d'assurer un contrôle artistique effectif sur les travaux entrepris à nos monuments les plus importants.

Vos délégués font actuellement déjà quelques visites sur

les chantiers, mais ces visites, pour avoir des effets réellement utiles, devraient être plus fréquentes. Peut-être pourriez-vous recourir à vos représentants régionaux pour étendre sur des travaux délicats d'art la surveillance autorisée d'hommes compétents. Néanmoins les progrès sont manifestes dans les travaux de restauration; mais dans les constructions nouvelles on découvre trop rarement des créations empreintes d'une réelle et saine originalité.

Pour atteindre ce but, il faut inspirer aux jeunes architectes le souci constant de leur personnalité artistique d'une individualité intangible. Qu'ils craignent, après avoir puisé chez les maitres les principes nécessaires de la science, de se borner à imiter ces maitres, à s'enrégimenter dans leurs écoles. Ils ne connaitront pas comme d'autres les affres du doute sur la valeur de leurs productions; ils auront la satisfaction sûre et paisible de réussir rapidement, mais ils ne pourront jamais aspirer aux triomphes que procure seule l'audace enivrante d'être le créateur d'une nouvelle expression d'art.

Les maitres, dans la maturité de leur âge, souhaitent ardemment ce renouveau. Ils y puiseraient la sécurité de voir leur œuvre que des imitations serviles diminueraient confiée à d'habiles continuateurs, qu'ils attendent et qu'ils espèrent. Car les élèves seulement consciencieux ne créent pas une œuvre; ils la fabriquent, cherchant leurs inspirations dans des modèles stéréotypés qui affaiblissent le monument imité presque autant qu'ils réduisent la valeur du nouvel édifice.

Pour obtenir cette originalité si souhaitable, il n'est pas nécessaire de recourir à des complications d'ornementation

qui font sourire et paraissent un constant démenti aux principes de construction qui « contentent l'intelligence par des promesses d'éternité ».

Pendant toute l'année 1901-1902, notre Comité s'est occupé avec activité de la rédaction d'un inventaire complet des objets d'art épars dans la province. Toutes les églises des communes de l'arrondissement de Bruxelles ont été minutieusement visitées et nous sommes en mesure, pour cet arrondissement, de publier un relevé complet de toutes les richesses artistiques échappées aux effroyables ravages des guerres civiles et des invasions.

Dans le but d'augmenter l'intérêt de cette publication et d'en faire un recueil que consulteraient avec intérêt les artistes et les archéologues, nous avons l'intention d'y introduire des reproductions phototypiques des objets les plus intéressants, soit au seul point de vue de l'histoire de l'art, soit à celui de la valeur artistique propre des créations des maitres anciens.

Dans la réunion à laquelle vous avez convié vos délégués provinciaux, ce complément graphique du catalogue des objets d'art a été unanimement approuvé et n'a suscité d'objections qu'en ce qui concerne la dépense qu'entraînerait l'impression d'une publication enrichie de dessins ou de phototypies. Cette préoccupation est fort légitime, mais avec quelque persévérance on parvient toujours à vaincre la résistance des pouvoirs publics, qui finiront tous par consentir aux légers sacrifices qu'on leur demande en présence du résultat à attendre.

Notre Comité ne rencontre du reste pas cette difficulté; car la province de Brabant met généreusement à sa dispo-

sition un crédit annuel suffisant pour assurer l'impression d'un inventaire illustré de reproductions des meilleures œuvres de nos maîtres d'antan.

Avec la connaissance complète des chefs-d'œuvre créés par nos ouvriers illustres, naîtra peut-être chez quelques artistes la compréhension de l'art que réclament les temples saints, imprégnés de silence et de paix. Cette compréhension fait actuellement tout à fait défaut et les sculptures modernes notamment, qu'il est bien difficile de qualifier du nom pompeux d'objets d'art, ne paraissent avoir d'autre rôle que de servir à rehausser l'éclat de nos trop rares statues anciennes, figurant des saints vénérés, qui éclairent les voûtes assombries « de leur immobilité rayonnante ».

Le respect que méritent les objets anciens n'a pas empêché de malheureuses restaurations. N'a-t-on pas vu de trop habiles praticiens détruire par leur imbécile intervention les précieuses reliques artistiques du passé : ajouter à des boiseries animées par le ciseau d'un maître sculpteur des appliques ridicules, repeindre des tableaux qui ne réclamaient qu'un simple nettoyage, pousser l'audace de leur naïve outrecuidance jusqu'à corser les tons fondus et savamment dégradés des maîtres.

Si les commissions comme les nôtres n'ont pas le pouvoir de faire naître des artistes, il leur est aisé de s'opposer à des restaurations maladroites, quelquefois criminelles, des objets d'art existants. La mesure que nous avons préconisée et qui a reçu votre pleine approbation, de joindre à toute demande de restauration d'objets d'art la photographie de cet objet, paraît notamment de nature à mettre obstacle à l'exploitation

industrielle qui se cache si souvent derrière l'œuvre des restaurateurs.

La photographie obligera ces derniers à se tenir dans les limites d'un travail strictement nécessaire, empêchera les modifications dangereuses qui détruisent le caractère d'une œuvre. En présence de ce témoin incorruptible, les restaurateurs seront plus soigneux et plus patients.

Les efforts que nous faisons pour maintenir intact le trésor artistique de la Belgique ne devraient-ils pas s'étendre à la défense de ses beautés naturelles ?

L'initiative privée a bien créé quelques utiles organismes destinés à s'opposer aux ravages inconsidérés que sèment l'art de l'ingénieur et l'esprit d'industrialisme, mais ces sociétés sont prévenues tardivement et leur intervention se résume trop souvent en des plaintes malheureusement inutiles devant le fait accompli.

La Commission des monuments et ses correspondants provinciaux paraissent particulièrement bien placés pour permettre aux pouvoirs publics de s'entourer d'avis d'hommes compétents avant d'autoriser ou d'entreprendre des travaux qui entraînent la disparition souvent sans nécessité absolue, de vallons discrets, de sources moussues, de drèves séculaires, dont le charme pénétrant donne des impressions d'art, peut-on dire aussi vives que les plus purs chefs-d'œuvre humains. Il s'y ajoute même une douceur émue que le paysage familier fait naître par une sorte d'évocation de l'âme de la terre natale. Et c'est mal aimer son pays que de laisser inutilement détruire les chênes de ses bois, les ormes de ses routes, les fleurs de ses prés, qui sont bien aussi un peu ses enfants.

M. le Président. — Comme toujours, le rapport de M. Destrée est extrêmement bien fait.

Permettez-moi, Monsieur Dumortier, de vous dire un mot en ce qui concerne la surveillance des travaux. Nous avons été d'accord avec le Ministre, et nous avons même été beaucoup plus loin que précédemment dans cette voie-là, comme vous l'avez, du reste, reconnu vous-même. Ainsi, l'année dernière, la Commission, — on vous l'a dit dans le rapport, — a fait 121 visites et, plus d'une fois, beaucoup d'entre vous le savent, nous avons chargé des membres correspondants d'aller voir l'exécution des travaux. Seulement, il ne faut pas oublier que les membres de la Commission centrale, comme d'ailleurs les membres correspondants, sont des hommes très occupés, qui ne peuvent être absorbés exclusivement par ces inspections.

Au sujet des inventaires futurs, si vous voulez bien me le permettre, je dirai deux mots : vous avez pu remarquer, Messieurs, dans le rapport que M. Dumortier vient de vous lire pour M. Destrée, qu'une surveillance des travaux se fait en Brabant témoignant de l'influence très grande que peut avoir un Comité lorsqu'il le veut bien et lorsqu'il se trouve en possession d'une idée pratique. Ces Messieurs ont émis cette autre idée d'exiger dorénavant, soit pour les objets d'art, soit pour les monuments, d'avoir dans le dossier une photographie. Nous avons fait une proposition en ce sens par la circulaire qui a été envoyée dernièrement et dont beaucoup de journaux ont donné la reproduction C'est une innovation dont l'idée appartient au Comité provincial du Brabant; nous l'en félicitons, en signalant ce fait comme un exemple à suivre par les autres Comités.

Maintenant, je devrais donner la parole au rapporteur de la Flandre occidentale, qui n'est pas parmi nous. Ces Messieurs du Comité auraient bien pu nous envoyer un secrétaire-adjoint si le titulaire effectif était empêché. On s'est borné à nous envoyer le rapport de M. van Ruymbeke ; par ce fait même, le rapport ne sera pas discuté. Je vous propose purement et simplement de l'insérer à sa place dans notre *Bulletin*, sans le lire à l'assemblée, afin que cela serve d'exemple, pour l'avenir, aux autres Comités. (*Adhésion.*)

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

—

Messieurs,

Si pendant l'année qui vient de finir, notre Comité n'a pas eu à s'occuper de travaux aussi importants que ceux des autres années, nous ne croyons cependant pas que le nombre d'affaires soumises à l'approbation et à l'étude des membres correspondants de notre province, ait diminué.

Félicitons-nous en, car c'est une preuve que nos efforts ne sont pas inutiles et que le revirement de l'opinion publique vers le bon goût se dessine de plus en plus.

Ce sont les restaurations qui occupent toujours la première place dans les travaux du Comité.

Parmi celles-ci, il convient de citer celles de la Porte des Baudets à Bruges, des Petites Halles de Courtrai, du triforium de l'église Notre-Dame à Bruges, des tours des églises de Moere et de Poperinghe, des églises de Rumbeke, Ramscappelle, Lampernisse, Zande, Locre, Leysele, Notre-Dame à Courtrai et, enfin, la restauration du jubé et du tabernacle de l'église Saint-Nicolas, à Dixmude.

Ce dernier travail, qui est encore à l'état de projet, mérite une mention toute spéciale.

Le jubé, construit en 1567 par Jean Bertet, est un véritable chef-d'œuvre de décoration architecturale et florale, et compte certainement parmi les plus beaux spécimens connus.

Il fut garni à l'origine de 49 statues, posées dans autant de niches à baldaquin, réparties sur les quatre faces.

Il n'en reste malheureusement plus que 24, recouvertes de nombreuses couches de chaux, sous lesquelles on trouve une polychromie des plus riches et des plus brillantes.

Les statues sont d'époques différentes. Un de nos membres rapporteurs, envoyé à Dixmude, a découvert sur l'une d'elles le nom d'Urbain Taillebert (1600), et celui de Wouter van Volmerbeke, en caractères gothiques, sur une Sainte-Barbe; d'autres sont considérées comme contemporaines du jubé, œuvres peut-être de Jean Bertet ou de Jean Bottelgier, qui contribuèrent à son exécution.

Le tabernacle est une œuvre de marbrerie du style de la renaissance, orné de sculptures et de 24 statues. Il est en très mauvais état de conservation et sa restauration équivaudrait à une reconstruction totale.

Les statues, très gravement mutilées, sont en albâtre; de quelques-unes il ne reste plus que d'insignifiants fragments.

Aussi, notre Comité a estimé qu'il serait utile que les travaux de restauration soient soumis à la surveillance du membre rapporteur.

S'il nous est permis de nous réjouir le plus souvent d'heureux projets de restauration, il nous est parfois pénible de devoir constater que certaines administrations, dans un but louable, nous le voulons bien, sacrifient l'art et commettent ainsi de véritables actes de vandalisme.

Il en est ainsi de l'administration fabricienne de Notre-Dame, à Courtrai, qui, dans le but d'agrandir l'espace réservé aux fidèles, a réussi, contrairement à l'avis de la majorité des membres de notre Commission, à obtenir

de l'Autorité supérieure le dépouillement des marbres du transept et des deux premières travées du chœur.

Ce travail est actuellement terminé.

Il avait été entendu que, pour ne pas isoler le maitre-autel, on maintiendrait le revêtement en marbre autour du sanctuaire et qu'on grouperait dans celui-ci les divers objets d'ameublement en style renaissance : stalles, lutrins, clôture, que possède l'église et qui méritent d'être conservés.

Au lieu de celà, la fabrique décide l'enlèvement de tous les marbres du sanctuaire. Ce n'est pas tout. Il parait que l'on vise maintenant aussi l'enlèvement des marbres de revêtement du maitre-autel, des trois autels des absides et des lambris qui les relient.

A l'origine, la fabrique n'invoquait que des motifs d'utilité pratique; aujourd'hui qu'elle a obtenu satisfaction sur ce point, elle formule de nouvelles exigences, qui seront suivies d'autres.

Nous osons espérer que la Commission royale s'opposera à ce projet et qu'elle refusera toute concession nouvelle à la fabrique.

Cette administration témoigne, d'autre part, du peu de souci qu'elle prend des choses de l'art et de la conservation du monument, en négligeant les soins à donner à divers tableaux remarquables, notamment au chef-d'œuvre de Van Dyck, et en proposant un système inadmissible au point de vue archéologique, pour consolider les voûtes du chœur.

L'ameublement des églises de Wervicq, Marcke, Hoogstaede, Slype, Waermaerde et Westvleteren et le placement où la restauration de vitraux dans trois églises de notre

province, ont donné lieu à d'intéressants travaux de nos membres.

Le projet des nouvelles peintures murales de l'église d'Iseghem et la restauration des anciennes peintures murales de l'église Notre-Dame, à Bruges, et de quelques tableaux, ont également fait l'objet d'études très approfondies.

Enfin, Messieurs, la Commission royale a bien voulu décider le classement de divers monuments dont nous ne citerons que la Porte des Baudets à Bruges, les églises de Wulveringhem, Zande, Zandvoorde, Houcke, Manneckensvere et Ramscappelle, et bien que notre Comité ait exprimé l'avis qu'en multipliant l'inscription sur la liste des monuments, on diminuait la valeur de la classification, diverses constructions appartenant à des particuliers ont été inscrites sur la liste des édifices privés dont la conservation mérite d'être assurée.

La parole est maintenant à M. le rapporteur de la Flandre orientale.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

—

M. Adolf de Ceuleneer, *rapporteur :*

Messieurs,

Depuis le rapport dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture à l'assemblée générale de l'an dernier, aucune modification ne s'est produite dans la composition du Comité. Malgré nos instances réitérées, il n'a pas été pourvu au remplacement de deux de nos membres, alors que ces places sont vacantes depuis plusieurs années. Comme il arrive à plus d'un collègue d'être empêché d'assister régulièrement à nos réunions, le nombre restreint de nos membres fait que bien des fois les assistants aux séances sont à peine en nombre suffisant pour pouvoir délibérer d'une manière efficace.

Depuis le mois d'octobre dernier, le Comité a tenu dix séances. Il n'a été appelé à émettre son avis que sur deux points, de bien minime importance, relatifs au mobilier des églises.

La fabrique de l'église de Vosselaere demandait l'autorisation d'aliéner quelques vingt-huit chandeliers du XIXe siècle n'ayant pas la moindre valeur artistique. Celle de l'église de Munckzwalm désirait remplacer un banc de communion qui datait du XVIIIe siècle. Le Comité a émis l'avis qu'il était préférable de le restaurer, vu qu'il n'était pas dénué d'un certain caractère artistique.

D'un autre côté, le Comité a été invité par la Commission centrale à déléguer un de ses membres pour examiner si l'on pouvait autoriser la réception de nouveaux autels établis dans diverses églises de village. Notre Comité a pu ainsi proposer la réception de trois autels nouveaux de l'église de Semmerzaeke, de deux de celle de Petit-Sinay et des nouveaux maitre-autels des églises de Ressegem et de Letterhautem.

Comme les années précédentes, le Comité a usé de la part d'initiative qui lui est reconnue pour appeler l'attention des pouvoirs compétents sur des points qui lui paraissaient présenter quelque intérêt archéologique pour les monuments de notre province. C'est ainsi que nous avons adressé à la Commission centrale un rapport sur l'état du manoir de Voorde et sur les travaux de réparation absolument indispensables effectués par le propriétaire de ces intéressants débris de ferme fortifiée du XVIe siècle. J'ai, du reste, déjà eu l'occasion d'insister sur leur valeur archéologique dans mes rapports de 1900 et de 1901.

Dans une de nos dernières séances, un de nos membres nous a fait part d'un projet de restauration du de Craeyer de l'église de Borsbeke. Je ne sache point qu'une décision quelconque soit intervenue à ce sujet; mais le Comité estime qu'on ne saurait prendre assez de précautions lorsqu'il s'agit de toucher à des tableaux ayant une valeur artistique véritable, comme c'est le cas ici.

Nous nous sommes adressés aussi à la Commission centrale pour lui signaler l'abus qui s'était produit par rapport à la Koeienpoort de Ninove.

Le Département des chemins de fer, postes et télégraphes

avait cherché à embellir cette construction en la faisant servir de support à un poteau téléphonique. Nous avons cru bien faire en proposant que dans la suite on ne couronne plus nos monuments de ce complément tout moderne, qui ne paraît aucunement indispensable à l'effet artistique qu'ils peuvent produire.

Nous avons aussi prié la Commission royale de chercher les moyens qui auraient pour résultat que le caractère archéologique de l'ancienne tour de Saint-Martin, de Renaix, ne fût point détérioré par les changements que le propriétaire actuel se proposait de faire subir à ce monument. Il avait, en effet, l'intention d'établir dans cette tour un café et de remplacer la flèche par un belvédère, du haut duquel on aurait pu contempler le panorama de la jolie cité renaisienne. On le voit, la race des Vandales, que déjà en 1839 l'illustre Montalembert poursuivait de ses sarcasmes et de ses invectives, n'est pas près de s'éteindre en Belgique, pas plus que dans les autres pays.

D'un autre côté, nous nous sommes adressés au collège échevinal de la ville de Gand pour demander que l'Hôtel de la Banque nationale, que l'on se propose de construire à côté du Geeraards Duivelsteen et en face de l'entrée latérale de Saint-Bavon, ait un caractère architectural qui ne contraste pas trop avec le style de ces deux édifices.

L'administration de la ville de Gand avait fait entourer la cathédrale et la partie finalement dégagée de l'église Saint-Nicolas d'une pelouse qui s'étendait jusqu'aux murs de ces édifices religieux. Nous avons cru devoir rappeler au Collège, qu'afin de préserver les murs de toute infiltration et de toute humidité, il était nécessaire d'établir entre les

murs et le gazon un accotement en pierres d'au moins 50 centimètres de largeur.

Comme les années précédentes, les membres du Comité ont été invités à maintes reprises à se joindre aux délégués de la Commission royale pour les inspections que ceux-ci venaient faire dans la Flandre orientale.

C'est ainsi qu'un de nos collègues a pris part à l'examen de la restauration de la remarquable église de Sainte-Walburge et du splendide hôtel de ville d'Audenarde. D'autres inspections ont eu pour objet le maintien de la tour de l'église de Maldegem, le nouveau mobilier de l'église de Saint-Nicolas, le nouveau chemin de la croix installé dans l'église d'Huysse, les trois nouveaux autels de celle de Vosselaere et le nouveau maître autel de l'église de Nokere. Un de nos membres s'est joint aussi aux délégués de la Commission royale pour examiner si les murs de l'église de Denderleeuw étaient suffisamment secs pour recevoir une peinture décorative et pour apprécier les travaux de restauration effectués aux peintures murales de Guffens et Swerts, qui décorent l'église Notre-Dame, de Saint-Nicolas.

C'est naturellement à Gand que les inspections ont été les plus fréquentes. Je citerai l'examen du groupe de M. Van Biesbroeck, établi au Parc, des statuettes qui décorent l'extérieur de l'hôtel de ville, du projet de transformation pour la distribution des locaux du Palais de Justice, de l'entrée de la crypte de Saint-Bavon et des plans de peinture décorative pour la salle des séances de l'Académie royale flamande. Mais je tiens à appeler surtout l'attention sur les travaux de restauration et d'agrandissement de la Halle aux Draps. Plus d'un membre a cru devoir présenter des obser-

vations sur la tendance ultra-conservatrice qui semble inspirer ces travaux. C'est, en effet, devenu une mode chez certains, je ne dirai pas archéologues, mais chez certains artistes qui croiraient commettre un crime de faire disparaître une pierre antique quelque vermoulue qu'elle soit, dût même la stabilité de l'édifice en pâtir quelque peu : Un mur en ruine est d'un effet si pittoresque !

La question de la méthode à suivre en fait de restauration d'anciens monuments a déjà été maintes fois débattue. Dans nos premières assemblées générales, on se livra à ce sujet à des discussions aussi vives qu'approfondies, et le souvenir en est encore resté vivace quoique bon nombre d'années se soient écoulées depuis (1). La gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc s'en occupa non moins sérieusement pendant ses premières réunions (2), et il n'existe peut-être pas de cercle archéologique en Belgique qui ne l'ait soumise à un laborieux examen, de même que tous les congrès archéologiques de Belgique et de France s'en sont occupés (3).

La discussion de la sixième question portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'aujourd'hui, ne manquera point, j'en ai l'intime conviction, de répandre une nouvelle lumière sur la solution de cette question brûlante et d'amener peut-être des conclusions riches en résultat, grâce à la grande pratique et à la longue expérience des membres qui

---

(1) Lettre de M. Weale aux membres de la Commission, 1862; assemblée générale de 1862, p. 48. *Bull. des Comm. d'art et d'archéol.*, III, 109; IV, 101; V, 201; VII, 369.

(2) Id., VII, p. 23; VIII, p. 8; IX, pp. 18, 32; X, pp. 18, 35.

(3) Aussi *Compte rendu des Congrès archéologiques de France :* 36, p. 349; 40, p. 600; 41, p. 352; 42, p. 383.

y prendront part. Inutile d'ajouter que la question s'est compliquée, dans ces derniers temps, d'un élément nouveau. Je songe à ce que j'appellerai l'école toute jeune, donc toute vivace et toute vigoureuse, du pittoresque dans l'art.

Nous avons eu à nous livrer aussi à un autre examen non moins important et au sujet duquel tous les hommes compétents ont été d'un avis unanime. Je veux parler de l'état vraiment déplorable dans lequel se trouvent les splendides peintures murales de Cluysenaer qui décorent l'escalier de la salle des pas-perdus de notre université. Ayant l'honneur d'être de la maison, vous voudrez bien me permettre d'en dire quelques mots, d'autant plus que cet examen a provoqué des observations qui sont d'une application générale. Depuis bon nombre d'années ces peintures, dont la haute valeur a été si justement appréciée par Riegel dans ses *Études sur la peinture murale en Belgique* (1), et qui dans leur ensemble représentent les grandes époques de l'histoire de l'humanité, se détérioraient, s'effritaient de plus en plus, et à maintes reprises le conseil communal eut à s'occuper de la recherche des moyens qui pourraient préserver cette grande œuvre artistique d'une destruction complète. Mais rien n'y fit, l'élément destructeur continuait son œuvre.

Lors de l'inspection faite par les délégués de la Commission royale le 25 février dernier, la question fut longuement discutée. Je me permis de faire remarquer que la ventilation était des plus mauvaises.

La grande porte n'est que rarement ouverte, et encore

---

(1) H. Riegel. *Gesch. der Wandmalerei in Belgiën seit* 1856. Berlin, 1882, p. 83.

seulement pour peu de temps, à l'occasion des cérémonies académiques. L'air ambiant y est toujours froid et humide, au point qu'en été, c'est à peine si l'on se hasarde à s'y arrêter pendant quelques instants, alors qu'il serait si facile, — et cette observation peut s'appliquer aussi à nos églises, — d'ouvrir — à l'exemple de ce qui se pratique partout en Angleterre et peut-être aussi dans d'autres pays, — largement, pendant les journées chaudes et sèches, la porte à deux battants durant une bonne partie de la journée. En Angleterre, on empêche l'entrée des curieux au moyen d'une cloison peu élevée et à jour. Seulement mon observation n'était fondée qu'en partie. Une cause de détérioration plus importante encore fut indiquée par un des membres les plus compétents de la Commission royale. Ayant remarqué que la peinture la plus endommagée était celle dont le mur était exposé à l'ouest, il demanda à examiner l'état extérieur de ce mur qui devait surtout avoir à souffrir des intempéries et des vents humides de l'ouest. Les délégués se rendirent dans l'immeuble contigu à l'université, et quelle ne fut pas notre surprise de devoir constater que ce mur était resté à nu depuis la construction de 1817. Les briques portaient une efflorescence si forte qu'on aurait cru le mur entier recouvert de flocons de neige. La cause principale de l'humidité était donc nettement indiquée. Si dans un établissement qui a compté de tout temps dans son corps professoral des ingénieurs si distingués, on n'a pas songé depuis 1817 à inspecter l'état extérieur des murs de l'édifice, cachés, il est vrai, de toute part par les constructions avoisinantes, que penser dès lors de quantité de monuments, églises, édifices civils de toute sorte qui, au point de vue de

l'inspection, se trouvent dans des conditions bien moins favorables? Ceci m'amène à émettre l'avis qu'il serait peut-être désirable que la Commission des monuments fit publier une plaquette indiquant brièvement les précautions essentielles à prendre pour la conservation des monuments et des œuvres d'art. Rien que dans ce rapport, j'ai dû appeler l'attention sur les murs exposés à l'ouest, sur la mauvaise ventilation surtout de nos églises, sur les pelouses établies tout contre les murs des édifices. Je tiens à dire que toutes ces observations m'ont été suggérées par les inspections faites en commun avec les délégués de la Commission centrale, preuve évidente de la grande utilité de ce mode d'inspection. Dans le même ordre d'idées, je pourrais vous rappeler aussi l'étude si suggestive de mon savant collègue et ami, M. Vander Mensbrugge, recteur actuel de notre université, et dont un exemplaire a été envoyé dans le temps à tous les membres des Comités provinciaux par les soins de la Commission royale, qui a prouvé qu'un des meilleurs moyens de conserver les tableaux consistait à étendre un vernis sur la face postérieure des toiles. Toutes ces indications, et bien d'autres encore, constitueraient un ensemble des plus précieux, dont l'application entraverait bien des détériorations et préviendrait bien des désastres souvent irréparables si elles étaient connues des personnes chargées de la conservation des églises et des œuvres d'art.

Je termine ce rapport, peut-être déjà un peu trop étendu, par quelques mots sur les publications de notre Comité.

Les procès-verbaux de nos séances ont été régulièrement publiés. Nous en sommes au troisième volume.

Dans mon rapport de l'an dernier, j'avais émis l'espoir que

j'aurais pu vous annoncer maintenant que la reproduction des blasons des membres du chapitre de la Toison d'or de 1559, peints par Lucas d'Heere, serait en bonne voie d'exécution. Mais voyez comme nous jouons de malheur! En 1891, le Gouvernement veut bien nous informer qu'il interviendra pour les 3/7 dans les dépenses qu'on prévoyait devoir être de 5,000 francs. La Province déclarait qu'elle ne pouvait prendre de décision aussi longtemps que la ville refusait d'intervenir. Le bourgmestre d'alors, que certains de ses amis taxaient, au point de vue de l'art, d'américanisme, nous écrivait que la situation financière de la commune ne permettait pas l'allocation d'une somme de fr. 1,428-58, alors même qu'elle devait se répartir sur trois exercices. Le collège actuel, présidé par M. Braun, ayant des tendances artistiques que je qualifierai de plus effectives et de plus réelles, le Comité se hasarda, quoique timidement, à revenir à la charge, preuve nouvelle de la ténacité de ces flamands gantois. Et voilà que le collège, sensible à notre demande, y donne son acquiescement, et nous confirme par lettre du 11 décembre dernier, celle du 18 mai 1891, par laquelle il nous annonçait qu'il interviendrait pour les 2/7. La cause paraissait gagnée, car dès le 20 décembre le Gouvernement nous informait qu'il maintenait sa décision de 1891 et fixait, par conséquent, le taux de son intervention aux 3/7. Nous estimions l'adhésion de la Province comme certaine, d'autant plus que l'honorable Gouverneur, qui de tout temps a donné tant de preuves de dévouement aux travaux du Comité, était acquis à notre projet de publication. Mais ne voilà-t-il pas qu'en sa séance du 3 juillet dernier, le conseil provincial adopte le rapport du conseiller

M. Herman De Baets, concluant que « sans méconnaître l'intérêt que peut présenter cet objet, il estime que l'état des finances de la Province ne permet pas d'allouer le crédit sollicité » (fr. 376-19 pendant trois ans!). Je n'apprécierai pas ces incidents en disant que la ville de Gand, depuis 1891, est devenue plus riche et la province plus pauvre, car je connais les ressources si restreintes de notre commune, mais non la situation opulente ou précaire de la Flandre orientale. Faisant bonne mine en mauvaise fortune, le Comité se résignera à remettre l'exécution de son projet héraldique à des temps meilleurs.

Ce n'est heureusement pas sur cette malheureuse issue de démarches qui ont duré plus de dix ans, — et dire que nous chavirons au moment où nous croyions avoir atteint le port, — ce n'est pas sur cette triste fin que je dois clore mon rapport.

Dans chacune de nos assemblées générales, il a été question du *Répertoire archéologique*. Le 15 février dernier, notre Comité a délégué deux de ses membres à la séance de la Commission royale pour s'entendre sur la confection uniforme du *Répertoire*. J'eus l'honneur d'y présenter un projet de rédaction, accompagné d'un spécimen. On fut unanimement d'avis que pour que ce *Répertoire* pût être réellement utile, il était nécessaire d'illustrer le texte de la reproduction des principaux monuments. A la suite de ce vœu, notre Comité sollicita l'intervention pécuniaire de la Province.

Dans sa séance du 17 juillet, le conseil provincial voulut bien décider que « la somme de 1,000 francs, inscrite » annuellement au budget de la Province à titre d'inter-

» vention dans les frais du Comité, sera augmentée pendant
» cinq années consécutives d'une somme de 400 francs par
» an, afin de nous aider à publier un répertoire illustré des
» principaux monuments et objets d'art de la province ».
Le Comité est heureux de pouvoir témoigner sa sincère gratitude au conseil provincial de la Flandre orientale pour sa généreuse intervention et pour l'intérêt qu'il porte à nos travaux, et nous ne pouvons que souhaiter que cet exemple soit suivi par les autres provinces. Grâce à cette décision, nous voilà donc riches de 2,000 francs pour la publication du *Répertoire*. Mais cette somme ne sera pas suffisante.

L'honorable président de la Commission royale a bien voulu laisser entendre, à la séance du 15 février dernier, que peut-être la Commission pourrait prélever une certaine somme sur son budget à titre d'intervention dans les frais de la publication du *Répertoire archéologique*. Je ne doute guère que cette promesse ne se réalise, et alors le Comité pourra directement mettre la main à l'œuvre. C'est le souhait que j'exprime en terminant ce rapport.

M. le Président. — Vous avez, Monsieur De Ceuleneer, dépassé le quart-d'heure accordé réglementairement à chaque rapporteur. Aussi, je ne voudrais pas m'étendre, à mon tour, sur les observations que vous avez présentées avec tant d'humour et tant de lucidité; vous me permettrez cependant de faire une remarque ou plutôt une réserve sur ce que vous m'attribuez. Je ne me souviens pas du tout d'avoir promis à votre Comité, lors de la séance du 15 février dernier, que l'on pourrait imputer quoi que ce soit sur le crédit de la Commission centrale pour

la publication, — si intéressante qu'elle soit, — de l'inventaire dont vous parlez. Je pense, si je l'avais fait, que j'aurais commis un abus administratif; à coup sûr, j'aurais encouru les foudres de MM. les Directeurs de la Justice et des Beaux-Arts ici présents (*rires*). Si je l'avais dit, je devrais faire mon *meâ culpâ*, parce que je ne vois vraiment pas comment on pourrait faire un pareil transfert. C'est, au reste, une question à examiner; nous y reviendrons tantôt, à propos du 3° de notre ordre du jour.

La parole est maintenant à M. le rapporteur du Hainaut.

PROVINCE DU HAINAUT

—

M. Hubert, *rapporteur :*

Messieurs,

Dans le cours de cet exercice, nous avons eu le profond regret de perdre notre cher et estimé vice-président, M. Augustin Broquet. Docteur en droit et candidat notaire, il fut tour à tour : administrateur des hospices, conseiller communal, échevin, bourgmestre et commissaire d'arrondissement.

Il a rempli brillamment ces diverses fonctions et s'est fait remarquer par ses goûts artistiques, l'étendue de ses connaissances historiques et archéologiques et son grand zèle pour la conservation de nos monuments nationaux.

Ces aptitudes le firent nommer, par arrêté royal du 23 octobre 1879, membre correspondant de notre Commission, en remplacement de Barthélemy Dumortier.

Cinq ans plus tard, en raison de sa grande expérience des affaires administratives, ses collègues lui conférèrent la vice-présidence du Comité, laissée vacante par le décès du vicaire général Voisin.

Durant le quart de siècle qu'il a passé parmi nous, nous n'avons cessé d'admirer son zèle, son assiduité, la part très importante qu'il a prise à nos discussions et à nos travaux,

de même que l'urbanité, l'amabilité et la bonté de son heureux caractère.

***

La perte de ce regretté collègue a fait un nouveau vide dans notre Comité, où MM. Bourlard et Dosveld, décédés depuis plus de trois ans, n'ont pas été remplacés. D'autres membres étant empêchés par leur état de santé d'assister à nos réunions, plusieurs de nos séances réglementaires n'ont pu avoir lieu, parce que nous n'étions pas en nombre. Nécessairement nos travaux en ont souffert et particulièrement la préparation de l'inventaire des œuvres d'art de la province. Mais nous avons assisté à toutes les visites des délégués de la Commission centrale. Nous avons ainsi inspecté :

A Charleroi, les travaux exécutés à l'église de la ville basse. C'est dans cet édifice que sont les deux grands et beaux tableaux de François-Joseph Navez, natif de Charleroi : « Notre-Dame des affligés », et de son gendre, Jean Portaels : « Scène de la vie de Saint-Antoine de Padoue » ;

A Binche, les travaux de restauration de l'hôtel de ville, qui ont remis l'édifice dans le style ogival. Il avait été transformé et déguisé dans le style de la renaissance, lors d'une première restauration faite après l'incendie de la ville par les troupes du roi de France Henri II ;

A Ollignies, six nouvelles verrières ;

A Bois-de-Lessines, un chemin de la croix et des tableaux qui sont en mauvais état ;

A Bois-d'Haine, la suppression d'un grillage en fer ;

A Soignies, les travaux de restauration de la nef de la

collégiale. Les autres parties seront restaurées après un complément d'étude. C'est une de nos plus anciennes églises romanes; elle était fortifiée, dit la tradition. Elle renferme des stalles de chœur qui sont des meilleures du pays et un jubé qui a du mérite, c'est de plus un don fait à l'église. Bien qu'ils soient de style renaissance, tout milite en faveur de leur conservation. Ce sont de précieux souvenirs locaux qui intéressent notre histoire nationale de l'art; en même temps ce sont des originaux que ne sauraient remplacer des imitations. La question d'unité de style est secondaire en pareil cas;

A Mons, à l'église de Sainte-Waudru, le programme d'ensemble de tous les ouvrages à y effectuer. Ce programme comprend éventuellement la reproduction d'une face du splendide jubé de Du Brœucq, à laquelle, depuis longtemps, la Commission s'intéresse beaucoup;

A Braine-le-Comte, deux autels et un lambris;

A Hautrage, les travaux de restauration à effectuer à l'église;

A Marchienne-au-Pont, la nouvelle église;

A Heppignies, le clocher dont une partie menace ruine;

A Marcinelle, l'emplacement de la nouvelle église du quartier de La Villette;

A Neuville, un autel placé dans l'église de La Gage;

A Familleureux, l'église qui a été incendiée et dont la reconstruction est projetée. Son assurance contre l'incendie était insuffisante et il n'y avait pas de paratonnerre. Ces deux éléments de conservation sont souvent négligés, les administrations locales n'y attachant pas toujours assez

d'importance. Ils pourraient utilement faire l'objet d'une surveillance de l'Autorité supérieure.

***

La Commission centrale a chargé le Comité d'examiner l'église de Saint-Vaast, dont le classement est demandé. D'un premier examen, il semble résulter que la nef et le chœur sont de l'époque romane, dont il nous reste bien peu de spécimens, et que la tour est de style ogival tertiaire.

***

Des fouilles ont été commencées à Grandmetz, dans une pièce de terre appartenant à l'honorable président de notre Comité, M. le Baron R. du Sart de Bouland, Gouverneur du Hainaut, qui se propose de les continuer. Elles ont permis d'y constater la présence des ruines d'une ancienne villa gallo-romaine que l'on suppose avoir été détruite par un incendie. Notre collègue M. Soil en a publié la relation dans le dernier volume des *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai* (1901)

***

Les travaux de restauration de l'abbaye d'Aulne et de la cathédrale de Tournai se continuent. Le projet de dégagement des abords de celle-ci est en bonne voie, grâce à la sollicitude et au bienveillant appui de M. le Ministre de la Justice, qui, dans son excellent discours d'ouverture de

notre dernière assemblée, a attiré l'attention sur la grande utilité du dégagement des monuments historiques.

***

Beaucoup des renseignements qui précèdent étant surtout d'intérêt local, ne sont qu'indiqués sommairement ; mais ils se trouvent détaillés au compte rendu publié, comme ceux des années précédentes, dans l'*Exposé de la situation administrative de la province*. Toutefois, qu'il nous soit permis de rappeler le vif désir que nous y exprimons en faveur de la réalisation d'un vœu présenté par la Commission à M. le Ministre de l'Agriculture, celui de voir le Gouvernement subsidier la restauration des façades des anciennes maisons particulières qui présentent un intérêt d'art, d'archéologie ou d'histoire.

Comme l'a dit la Commission, beaucoup de ces façades sont mutilées par des réparations économiques ; d'autres disparaissent, parce que les propriétaires ne sont pas toujours à même de faire le nécessaire pour les conserver. Elles sont souvent alors remplacées par des œuvres vulgaires, mais moins coûteuses à entretenir.

On pourrait en citer de nombreux exemples. Nous n'en rappellerons qu'un seul. Il y a, sur la place de Chièvres, des restes d'une ancienne résidence d'une famille illustre, devenue dans les temps modernes une propriété particulière et qui a passé en bien des mains. Elle est connue sous la dénomination de « Château des comtes d'Egmont », et rappelle toute une période tragique de notre histoire. En 1874, comme elle était de nouveau à vendre, l'attention du

Ministre de l'Intérieur fut appelée sur l'intérêt historique que présente ce monument ; de son côté, le Cercle archéologique de Mons émit le vœu que le château de Chièvres fut conservé, et en publia une façade que j'avais dessiné alors (1). Le nouvel acquéreur devant en faire réparer les toitures, surtout celles de l'avant-corps, et des fenêtres du grenier, sollicita un subside de 400 francs. N'ayant pu l'obtenir, il fit disparaître ces fenêtres ; et quant au couronnement de l'avant-corps qui, sous un aspect original, rappelait le passage du gothiqne à la renaissance, il le remplaça par une vulgaire plate-forme en zinc.

Il est réellement très regrettable que, pour la modique somme de 400 francs, on n'ait pu conserver, sous une forme convenable, les restes d'un château qui, au point de vue historique, sont d'un intérêt réel pour la ville de Chièvres, le Hainaut et le pays tout entier.

Comme le disait encore la Commission, si le Gouvernement et les administrations locales intervenaient, de telles façades pourraient être conservées, restaurées et grevées d'une sorte de servitude qui les mettrait pour l'avenir à l'abri des changements.

La ville de Bruges a ouvert franchement cette voie ; celle de Bruxelles l'a suivie, mais pour la restauration de la Grand'Place seulement. L'administration communale de Tournai, l'une des plus zélées pour les constructions architecturales, tout en protestant de sa sympathie pour la conservation des anciennes façades, ne s'est pas cependant

(1) *Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons*, 3e série, p. 261.

décidée à voter le principe. On voit, par le peu de résultats obtenus jusqu'ici, combien l'intervention sollicitée serait utile.

Depuis 25 ans, la ville de Bruges a contribué, moyennant une dépense de 89,207 francs, à la restauration de 79 constructions, soit 1,130 francs pour chacune, et annuellement 3,568 francs. Cette contribution n'est guère élevée, et cependant Bruges est une de nos plus grandes cités et c'est à coup sûr celle qui renferme le plus d'anciennes maisons ; la charge serait donc légère pour les autres localités. Partout, le résultat serait considérable. Il le serait au double point de vue de l'esthétique et des finances, car il n'est pas de localité qui ne s'impose des sacrifices pour son embellissement, et il n'est pas d'embellissement plus apparent et moins coûteux que la restauration de ces anciennes façades.

A très peu de frais, tout en donnant de la variété et du pittoresque aux cités, ces façades de style divers contribueraient à la direction du goût, à l'étude de l'archéologie, à celle de l'histoire nationale et au développement du patriotisme.

***

Tel est, Messieurs, le résumé succinct de nos travaux de l'exercice.

M. le Président. — Nous vous remercions pour votre rapport, Monsieur Hubert.

PROVINCE DE LIÉGE

—

M. Lohest-de Waha, *rapporteur :*

Messieurs,

Le rapport sur les travaux du Comité de Liége, pendant l'année écoulée, n'aura pas le développement que je lui souhaiterais. Le nombre très restreint d'affaires qui lui ont été soumises, et surtout leur peu d'importance, ne demandent pas un long exposé.

On nous propose trop souvent et « on nous impose des » besognes peu artistiques » et nous aurions « le désir qu'on » nous saisisse de travaux d'une importance capitale dont » nous ne sommes jamais avisés. On nous consulte chaque » fois qu'il s'agit d'acquisitions ou de travaux insignifiants, » qui concernent des monuments qui n'ont ni valeur ni carac- » tère, et, on n'a pas recours à nos lumières quand on » bouleverse nos monuments les plus remarquables ». Telle est l'appréciation de notre Président, M. le Gouverneur de la province de Liége, que je fais mienne en l'occurrence, d'autant mieux que, précédemment, j'ai déjà eu l'occasion de parler en ce sens.

Notre bonne ville de Liége voit s'élever des édifices et monuments, tels que hôtel des Postes, écoles, commissariats, sans que le Comité ait été consulté ; d'autres sont restaurés, décorés, meublés, sans même que l'on s'en doute.

Je me vois même dans un singulier embarras pour exprimer toute ma pensée, parce que je suis dans la crainte d'entrer dans un domaine où je ne serai pas accueilli, malgré ma bonne intention, de poursuivre le but commun de tous les Comités et de la Commission des Monuments elle-même. Je ne puis cependant me résoudre à ne pas constater qu'il s'exécute actuellement à Liége des travaux d'une importance capitale et dont l'intérêt esthétique est incontestable. Nous voulons parler du pont nouveau de Fragnée. Néanmoins, l'administration des Ponts et Chaussées, suivant l'exemple donné par le Ministre des chemins de fer, n'a pas paru se souvenir qu'il y avait un Comité de correspondants de la Commission royale des Monuments composé de Liégeois assurément très aptes à examiner les questions d'intérêt local, où leur compétence peut être utile et tout au moins à fournir des renseignements et des indications dont les administrations auraient profit à tenir compte. — Je cite pour mémoire, la restauration du fronton du Palais de Justice, ancien palais des Princes Évêques, qui n'a jamais été présenté au Comité, même à titre officieux. — L'insignifiance d'un grand nombre de projets inscrits à nos ordres du jour désintéresse les membres du Comité au lieu d'encourager leur assiduité.

Lorsqu'un objet vraiment digne d'intérêt est inscrit, les réunions sont nombreuses. Tel a été le cas pour le projet de restauration du portail de Saint-Jacques, dont j'ai déjà eu à signaler l'état lamentable l'année dernière.

L'intervention du Comité n'est pas étrangère à la restauration de ce portail. Depuis plusieurs années, les rapports annuels mentionnaient l'état de délabrement de ce monu-

ment et faisaient appel à la sollicitude des administrations compétentes. Ces appels ont été entendus, des plans produits et l'on peut espérer un bon résultat si l'on sait éviter l'écueil de la reconstruction au lieu de la restauration et si l'on arrive à retrouver les pierres de même nature que celles qui ont été employées au XVIe siècle. Pour cette restauration, les observations qui ont été faites en cette enceinte sur l'emploi et le choix des matériaux, trouveront leur place et leur utilité. Les parties nouvelles seront nombreuses et il importe qu'elles ne détonnent pas dans l'ensemble de la restauration.

Une seconde affaire importante est arrivée à une solution partielle. Depuis que l'église de Xhignesse a été classée, les administrations fabricienne et communale ont souscrit tout ce qu'elles pouvaient, vu leurs maigres ressources. Les plans sont terminés, approuvés, mais ce n'est pas avec les 3,000 francs que ces administrations s'engagent à fournir, que l'on peut entreprendre la restauration.

En inscrivant cette intéressante et exceptionnelle église romane dans la seconde classe, il avait paru que la Commission royale se disposait à prêter son appui, dans une certaine mesure, comme elle l'avait fait pour l'église de Saint-Séverin ? Or, il n'y a pas à se le dissimuler, si une intervention pécuniaire ne se produit pas à bref délai, non seulement les frais de restauration s'accroîtront, mais celle-ci deviendra impossible.

Il est superflu de faire mention des autres objets dont le Comité a eu à s'occuper, autels, confessionnaux, chaires de vérité, ameublement, vitraux, etc., etc., auxquels des avis favorables n'ont pas été refusés.

Les travaux ont été poursuivis aux forteresses ou châteaux de Moha, Franchimont et Logne et, comme les années précédentes, les membres du Comité ont été invités à participer à de nombreuses inspections auxquelles, plusieurs de nos collègues ont assisté.

Enfin, l'inventaire des constructions civiles et religieuses intéressantes est à peu près rédigé. Celui des objets d'art est encore incomplet, mais il pourra être terminé en quelques mois, d'autant plus facilement que, en ce qui concerne la ville de Liége, il a été publié dans la collection des mémoires couronnés par la Société d'Émulation. Le lauréat était M. Renier, membre correspondant.

M. le Président. — Nous remercions M. Lohest au sujet de son intéressant rapport.

Pour l'église de Xhignesse, la Commission royale des monuments l'a vivement recommandée auprès du Ministre compétent, comme elle l'a fait pour l'église Saint-Séverin.

Quant à la question si importante que vous soulevez, savoir si les Comités provinciaux peuvent être consultés ou non au sujet des grands monuments, tels que ceux en construction actuellement à Liége : l'Hôtel des Postes, le Pont de Fragnée, etc., c'est chose capitale; on peut se demander si la Commission centrale et les Comités des correspondants doivent être consultés à ce sujet? Nous sommes chargés de la conservation, mais non pas de la création des monuments. Remarquez-le : nous sommes partisans d'être consultés au sujet des nouveaux monuments; c'est l'objet d'une motion de M. Maquet au sein de la Commission centrale qui a été transmise aux Ministres. En

fait, nous avons été consultés pour les nouveaux musées de Mons, de Gand et de Liége. Quant à l'Hôtel des Postes de Liége, il ne faut pas oublier que c'est un de vos collègues du Comité de Liége, M. Jamar, qui a été chargé de ce travail. Il aurait pu prendre officieusement votre avis et celui de la Commission royale.

Ainsi procède notre éminent collègue, M. Maquet, chaque fois qu'il est appelé à édifier un monument important.

En ce qui concerne l'exécution du fronton du Palais des Évêques du côté de la place Saint-Lambert, il ne faut pas oublier que, dans une visite à Liége, à laquelle vous n'assistiez pas malheureusement, la question a été débattue d'une façon si approfondie que nous ne nous étonnons pas que M. le Gouverneur n'ait pas jugé à propos de consulter de nouveau votre Comité.

La parole est à M. le rapporteur du Limbourg.

PROVINCE DU LIMBOURG.

—

M. Van Neuss, en remplacement de M. l'abbé Daniëls, *rapporteur :*

Messieurs,

Le Comité du Limbourg n'a pas à vous faire cette année un long rapport et je n'abuserai donc pas de votre bienveillante attention.

Notre Comité n'a été consulté sur aucun projet de construction, de reconstruction ou de restauration de monuments, et aucune autre question, rentrant dans le cadre de sa compétence, n'a été soumise à son examen.

On a fait ressortir, à plus d'une occasion, dans cette assemblée, combien il peut parfois être utile ou nécessaire de faire appel aux connaissances locales des Comités provinciaux dans l'instruction des affaires sur lesquelles la Commission royale doit se prononcer souverainement.

Après ce qui a été dit et répété à ce propos, nous ne voulons pas revenir sur la question autrement que pour exprimer encore une fois nos regrets d'être tenus, par continuation, à l'écart dans l'étude préliminaire des projets, même de ceux auxquels nous portons manifestement le plus vif intérêt. En règle générale, nous restons parfaitement étrangers aux projets de restauration d'édifices, de placement, dans les églises, de meubles artistiques, d'autels, de

vitraux, etc., jusqu'à l'agréable moment où nous sommes prévenus de l'arrivée dans la province de la Commission royale des monuments. Alors, dans des entretiens aussi charmants qu'instructifs avec MM. les membres de cette Commission et, souvent, avec son distingué Président, nous faisons, sur le tard, la connaissance de travaux exécutés d'après des plans que nous n'avons jamais vus.

Si nous devons finir par accepter définitivement cette situation, nous l'accepterons avec une philosophique résignation, mais on voudra bien convenir que la résignation à jouer un rôle aussi effacé ne peut manquer de produire à la longue un effet très déprimant au point de vue du zèle de nos membres les plus dévoués. — Soit dit tout cela sans aigreur pour personne, mais non sans un grain d'envie lorsque nous voyons d'autres Comités provinciaux être largement associés à tous les travaux qui s'exécutent dans leur ressort.

Cette année, les occasions n'ont pourtant pas fait défaut dans le Limbourg pour entretenir un peu l'activité du Comité provincial. Les administrations fabriciennes et les administrations communales sont dans notre province de plus en plus soucieuses de la conservation des monuments du passé et, depuis notre dernière réunion générale, elles ont mis en avant plusieurs projets de construction, de restauration et d'ameublement. Nous avons pris à ce sujet des renseignements dans les bureaux du Gouvernement provincial et, d'après ces renseignements, nous pouvons citer : le placement, dans la nouvelle église de Kessenich, d'un maitre-autel, d'un banc de communion et d'une chaire de vérité; dans l'église de Wimmertingen, récemment détruite

par un incendie et reconstruite aussitôt, le placement d'un maitre-autel et d'une chaire de vérité.

Les églises de Widoye, de Geystingen et de Lommel ont été dotées d'un maitre-autel, et la belle église de Neeroeteren, d'une chaire de vérité.

Les églises d'Alken, de Zolder et de Corthys ont été pourvues de divers objets d'ameublement, parmi lesquels deux autels latéraux.

La construction de meubles artistiques pour les églises de Genck, de Neerhaeren, d'Alken, de Lommel et pour l'église Saint-Jean-Baptiste, à Tongres, est à l'étude.

En ce qui concerne la restauration partielle ou totale de monuments, nous nous trouvons aussi devant plusieurs projets ou avant-projets en instruction, notamment : la restauration du chœur de l'église de Halen, la restauration de la tour de l'ancienne abbaye de Saint-Trond qui orne la pittoresque Grand'Place de cette ville, et les travaux à faire pour assurer la conservation de la gracieuse porte renaissance qui se trouve au pied de la tour. Ajoutons encore à cette liste, que nous pourrions allonger, la restauration de l'intéressante église de Berg près de Tongres, les sculptures intérieures à faire dans l'église de Neeroeteren, le délicat projet de restaurer et de déplacer le jubé monumental de Tessenderloo et, finalement, les décisions à prendre au sujet des peintures murales découvertes dans les églises de Zepperen et du Béguinage de Tongres.

La Commission royale des monuments nous fait le plaisir de nous convoquer très régulièrement et en temps utile à ses visites dans la province. Nous lui en exprimons toute notre reconnaissance. Des délégués de notre Comité ont

accompagné les membres de la Commission dans les visites suivantes :

A Peer, pour l'examen d'un autel latéral placé dans l'église paroissiale ;

A Saint-Trond, pour l'examen du mobilier placé dans l'église Saint-Pierre et d'un chemin de la croix et de vitraux dans l'église Saint-Martin ;

A Zepperen, pour l'examen des travaux de restauration intérieure de l'église ;

Dans les églises d'Alken et de Geystingen, pour le placement d'objets mobiliers et, enfin, à Bilsen et à Looz, où les délégués de notre Comité ont eu la satisfaction, pour la première fois, croyons-nous, de prendre connaissance de projets en instruction et non encore exécutés. Il s'agissait, à Bilsen, d'examiner sur place des questions relatives à l'agrandissement et à la restauration de l'église et, à Looz, d'examiner un avant-projet pour la restauration de l'hôtel de ville.

La rédaction de notre inventaire des objets d'art continue d'avancer. Nous nous proposons de profiter des derniers beaux jours de l'année pour visiter les communes qu'il nous reste à voir dans le canton de Saint-Trond. Nous n'avons découvert, cette année, dans nos visites, que des objets d'un intérêt secondaire.

Comme détail, un peu étranger à notre mission, nous dirons que pendant notre tournée à Dilsen, nous avons fortuitement rencontré, sur le territoire de cette commune, contre la voie romaine qui longe la rive gauche de la Meuse, des restes non douteux d'une villa, relais de poste ou autre établissement gallo-romain. Nous avons recueilli notamment

de nombreux débris de tuiles et des morceaux de vases en terre samienne et un fragment de tête avec un sigle devenu illisible par suite d'usure.

Deux de nos membres ont assisté à la réunion que la Commission royale a convoquée à Bruxelles en vue d'adopter un plan uniforme pour l'impression de l'inventaire des objets d'art conservés dans des édifices publics. Il a paru utile à nos délégués de communiquer dans cette assemblée, à titre de spécimen, quelques articles de la minute de notre inventaire, tels que la description de statues, de meubles, d'objets d'orfèvrerie, etc., et il s'est trouvé que nos descriptions sont en général conformes au plan qui a été adopté pour l'impression.

Dans quelques provinces, les Comités ont fait précéder l'inventaire d'une courte notice descriptive des églises ou monuments où les objets se trouvent. C'est là une extension donnée à l'inventaire qui n'a pas été prévue dans le Limbourg. Mais, dans l'intérêt de l'uniformité, nous sommes disposés à combler la lacune que notre travail pourrait présenter sous ce rapport.

La question de la création d'un musée provincial que notre Comité ne cesse de recommander, est toujours arrêtée par des difficultés financières. Avec l'espoir que ces difficultés puissent être résolues, nous nous appliquons à enrichir les collections naissantes qu'un fonctionnaire intelligent a réunies, avec le zèle le plus louable, dans les locaux du Gouvernement provincial.

Avant de terminer notre rapport, nous avons le devoir, Messieurs, de rendre hommage à la mémoire d'un de nos membres les plus éclairés, M. le baron de Pitteurs-d'Ordange,

dont nous avons eu à déplorer la perte dans le courant de l'année et qui n'est pas encore remplacé.

M. le Président. — Monsieur Van Neuss, vous avez bien raison, au nom de votre Comité provincial, de vous plaindre, d'autant plus que nous savons tous que le Comité du Limbourg est l'un des plus actifs; vous savez que la faute commise ne peut pas être imputée à la Commission royale. Il ne dépend pas de nous que vous soyez consultés tout d'abord. C'est à l'administration provinciale que vous devriez adresser votre réclamation.

La parole est à M. le rapporteur du Luxembourg.

M. Sibenaler, *rapporteur*. — Monsieur le Président, M. Tandel étant indisposé, je vais avoir l'honneur de donner lecture du rapport en son nom.

M. le Président. — Parfaitement.

PROVINCE DU LUXEMBOURG.

—

M. Sibenaler, en remplacement de M. Tandel, *rapporteur :*

Messieurs,

Depuis tantôt deux ans, ensuite du cruel événement du 26 janvier 1901, qui lui a enlevé son Président d'honneur, le Comité des correspondants du Luxembourg n'a pu faire preuve de grande activité; aucun projet ne lui a été soumis de la part de l'Autorité supérieure.

Quelques inspections ont eu lieu de concert avec les délégués de la Commission royale des Monuments. En voici l'énumération succincte :

Réception du banc de communion et des statues placées à l'église de Bertrix;

Examen d'un tableau à restaurer à l'église de Rossignol;

Examen de vitraux placés à l'église de Bastogne;

Nouvelle visite de l'église de Saint-Hubert;

Visite de l'ancienne chapelle de Frassem;

Choix de l'emplacement proposé pour la nouvelle église de Pin;

Examen du maître-autel et des autels latéraux de l'église de Rendeux-Haut;

Examen de quatre vitraux placés dans les nefs latérales de l'église de Libin.

En dehors de ces inspections, le Comité luxembourgeois

s'est occupé de l'inventaire des objets d'art existant dans la province. Ce travail est préparé, il est même déjà fait pour l'arrondissement d'Arlon-Virton, mais il manque malheureusement quelques documents pour l'achever.

Toutefois, il serait désirable que la Commission des Monuments donnât un plan général d'ensemble pour effectuer ce travail, afin d'obtenir l'uniformité pour tout le royaume.

Je crois utile de faire connaître de quelle façon il a été procédé dans le Luxembourg au récolement des objets d'art :

Feu M. Orban de Xivry, le très regretté Gouverneur de la province, a adressé une circulaire aux conseils de fabrique d'église avec un questionnaire formulé de la manière suivante :

Quel est le patron de l'église que vous administrez?

En quelle année l'église a-t-elle été construite et quel est son style?

Existe-t-il des paratonnerres ou des gargouilles artistiques?

Y a-t-il des grilles de défense?

Existe-t-il des vitraux et à quelle époque sont-ils attribués?

Existe-t-il des monuments funéraires dans l'église?

Indiquez le nombre et les inscriptions, si possible.

Les pierres tumulaires servent-elles de dallage? — Dans l'affirmative, peut-on encore lire les inscriptions qui s'y trouvent?

Existe-t-il des blasons, des inscriptions épigraphiques ou des marques anciennes?

Indiquez la nature de ces blasons, inscriptions ou marques.

Ne trouve-t-on pas dans les combles de l'église des objets qui pourraient avoir une certaine valeur archéologique?

N'y a-t-il rien de remarquable en fait de cryptes, confessionnaux, boiseries, stalles, chaires à prêcher, bancs d'œuvre, siège du célébrant?

N'existe-t-il rien de curieux en fait d'orfèvrerie, de luminaire, de dais, d'autel, de ciboires, fonts, bénitiers, lutrins, ornements, habits?

N'y a-t-il pas de peintures murales anciennes, des tableaux, des meubles ou des statues?

Tous ces questionnaires, dûment remplis, ont été classés et remis aux membres du Comité provincial des correspondants du Luxembourg.

On a assigné à ces membres un certain nombre de communes et de sections de communes en tenant compte de leur résidence et des facilités de communication avec ces localités. Chaque membre s'est rendu sur les lieux, afin de contrôler les renseignements contenus dans les questionnaires mis à sa disposition et a fait un rapport spécial en y comprenant les autres édifices civils, religieux, publics ou privés ayant un caractère monumental, archéologique, historique ou curieux.

Tous ces rapports, à l'exception d'un seul qui ne m'est pas encore parvenu, sont classés et l'on n'attend plus que les instructions de la Commission royale des Monuments pour faire le travail de fusion d'une manière méthodique permettant de consulter utilement et rapidement l'inventaire général.

Notre Comité préconise le classement alphabétique par nom des localités où les objets inventoriés se trouvent et pour chaque province en particulier.

D'autres questions, dont les détails sont trop longs pour trouver place dans ce rapport, ont été traitées dans la dernière réunion du Comité.

Afin de ne pas abuser de vos moments, je remettrai le procès-verbal de cette réunion à M. le Président, qui jugera, sans doute, utile de le publier dans le Bulletin de la Commission royale.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

Réunion du Comité provincial du Luxembourg.

SÉANCE DU 13 AOUT 1902.

Présents : MM. le comte C. de Briey, gouverneur, président; Tandel, vice-président; Van de Wyngaert, membre-secrétaire; Cupper, Déome, le R. P. Goffinet, Wilmart, membres, et Sibenaler, secrétaire-adjoint.

M. le Gouverneur entretient le Comité de l'inventaire à former des objets d'art appartenant aux établissements publics et des édifices civils, privés, religieux ou autres, ayant un caractère monumental, archéologique, historique ou curieux. Il dépose le dossier contenant tous les rapports fournis par les membres correspondants, à l'exception de celui de M. Kurth, qui n'est pas encore parvenu.

M. le Gouverneur promet d'insister personnellement auprès de M. Kurth, afin que le dossier dont il s'agit puisse

être complété le plus tôt possible et le travail de fusion entrepris, ainsi que la Commission royale des Monuments, par l'organe de son Président, M. Ch. Lagasse-de Locht, en a exprimé le désir à diverses reprises.

M. le Gouverneur fait également connaitre que M. le Ministre de la Justice s'intéresse spécialement à la question de restauration de l'église de Saint-Hubert. La question de dérochement du plâtras intérieur de l'édifice a donné lieu à des divergences d'opinions qui ont amené l'arrêt complet des travaux, en attendant une nouvelle décision.

M. Déome proteste contre l'idée de polychromer l'église de Saint-Hubert sauf quelques parties spécialement réservées à cet usage; mais le travail devrait être confié à de vrais artistes.

M. Van de Wyngaert trouve que l'harmonie des couleurs dans les matériaux employés pour la construction de l'église de Saint-Hubert est parfaite et qu'il serait regrettable de recouvrir ce beau travail d'architecture d'un nouveau plâtrage et de couleur.

Le R. P. Goffinet est du même avis et attire l'attention de la Commission des Monuments sur ladite église, plus spécialement depuis sa dernière visite. Les murs du chœur n'étaient pas décrépis, personne n'a pu savoir s'ils sont polychromés comme ceux des nefs et des colonnes. Ces dernières sont admirables parce que la polychromie tient au choix et à la disposition des matériaux employés et non à une peinture à l'huile.

Si le chœur est semblablement construit, c'est *à fortiori* que tiendront à leur opinion les adversaires de la polychromie à l'huile.

Mais si les murs du chœur sont en pierres grises, vient la plus grave question : Que faire?

1° Évidemment rechercher si les constructeurs ont voulu cette différence pour en tirer bon parti ou s'ils l'ont subie à regret. En ce dernier cas, examiner ce qu'ils ont fait pour sortir de leur embarras;

2° Prendre une décision et juger s'il faut polychromer le chœur seulement, les nefs seulement, le tout.

Le R. P. Goffinet demande s'il n'y aurait pas moyen d'engager plusieurs villages à tenir propres et convenables les abords, les alentours de leurs églises? D'y faire quelques embellissements et de les entretenir, surtout d'en écarter les choses encombrantes, inconvenantes, etc.

La plus pauvre église, bien soignée extérieurement, inspirerait non seulement la piété, mais l'ordre et la bonne tenue des maisons particulières.

Cette observation doit s'appliquer à beaucoup de villages et plus spécialement à Saint-Hubert, dont les abords mal entretenus de l'admirable église, ne permettent même pas l'écoulement régulier des eaux pluviales. D'autre part, les cryptogames s'introduisent entre les pierres de la façade et les font éclater.

M. Tandel dit que le cas a été de même pour beaucoup d'églises de son arrondissement, mais qu'à force d'intervenir auprès des communes, il a obtenu le dégagement général des édifices du culte.

M. Cupper insiste également sur cette question et signale plus spécialement les églises de Bande et de Sibret, où les eaux pluviales coulent dans les fondations, provoquent l'humidité et hâteront la destruction. Il y

aurait lieu de construire des filets d'eau et des trottoirs.

M. Cupper signale aussi qu'il est question d'agrandir le chœur de l'église de Bourcy. Il prie le Comité d'émettre un vœu auprès de la Commission royale des Monuments pour qu'une visite soit ordonnée avant d'entamer les travaux. La voûte du chœur est polychromée et il y aurait peut-être lieu de prescrire des travaux de conservation.

M. le Gouverneur promet d'en référer à la Commission royale des Monuments et insistera tout spécialement pour que les desiderata du Comité soient pris en considération.

M. Tandel fait connaître qu'il existe à l'église du village de Lacuisine des verres à vitre d'une crudité peu en rapport avec l'édifice du culte. Il y aurait peut-être lieu d'engager le conseil communal à faire poser des vitraux et au besoin des grisailles dont le prix est peu élevé.

M. Cupper a eu l'occasion de constater à diverses reprises que les matériaux employés dans la construction des bâtiments civils sont de mauvaise qualité et de provenance étrangère au pays. Il fait valoir l'excellence des produits de nos carrières et les désavantages des matériaux étrangers à la région : On fait usage de pierres provenant du Grand-Duché, de briques qui ne peuvent supporter, sans s'effriter, les rigueurs de notre climat et des ardoises de qualité inférieure, alors que celles qui proviennent de nos établissements du Luxembourg belge sont préférables à tous les points de vue. Il y aurait certainement lieu de favoriser l'industrie nationale.

Les constructions se font sous la direction des étrangers sans autre contrôle de la Commission royale des Monuments que l'approbation des plans et, parfois, la réception des

travaux. A son avis, un membre compétent de ladite Commission devrait être désigné pour surveiller les travaux au cours de leur exécution et qui aurait pour mission de s'assurer également de la qualité des matériaux employés.

M. le Gouverneur fait part au Comité de l'entrevue qu'il a eue avec M. le Ministre de l'Agriculture au sujet de la conservation des ruines d'Orval. Les difficultés en vue d'arriver à une entente avec le propriétaire, M. Wauters, sont en grande partie aplanies. Il verra lui-même le propriétaire et tâchera d'obtenir une solution favorable.

Le R. P. Goffinet remercie M. le Gouverneur pour l'intérêt qu'il porte aux précieux restes de la célèbre abbaye d'Orval. Il le prie également d'intervenir auprès de M. Kurth pour obtenir le renvoi des archives concernant Saint-Hubert et qui appartiennent au dépôt des archives de l'État, à Arlon. Depuis longtemps, il cherche à les consulter et on lui répond invariablement qu'elles sont chez M. Kurth.

M. le Gouverneur en parlera à M. l'archiviste de l'État et l'engagera à réclamer les documents dont il s'agit.

*
* *

Il est remis à chaque membre présent une lettre de convocation pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Commission royale des Monuments et de ses correspondants, qui aura lieu à Bruxelles, le lundi 6 octobre prochain.

M. le Gouverneur propose de déléguer, comme d'habitude, MM. Tandel, vice-président du Comité, et Sibenaler, secrétaire-adjoint, pour assister à ladite assemblée.

Cette proposition est ratifiée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 3 heures.

M. le Président. — Nous vous remercions beaucoup pour ce rapport, Monsieur Sibenaler, et nous pourrons rencontrer tout ce que vous venez de dire lorsque nous discuterons la troisième question à l'ordre du jour.

La parole est maintenant à M. le rapporteur de la province de Namur.

PROVINCE DE NAMUR

—

M. Dardenne, *rapporteur :*

Messieurs,

Nous n'avons que peu de chose à vous exposer cette année ; les travaux, dans notre province, subissent un temps d'arrêt dont la cause toutefois nous est absolument étrangère : dans la plupart des cas, c'est le nerf des constructions qui fait défaut, les crédits disponibles étant depuis longtemps engagés.

Depuis notre dernière réunion, nous n'avons tenu que deux séances ; les ordres du jour comprenaient douze points :

Quatre mobiliers d'église (La Plante, Sart-en-Fagne, Cul-des-Sarts, des Tombes) ;

Un placement de vitrail (Resteigne) ;

Une construction d'église (Han-sur-Lesse) ;

Trois restaurations d'églises (Gonrieux, Roly, Vierves) ;

Une décoration d'église (Hastière-Lavaux).

Ajoutons à ce maigre exposé les travaux de Walcourt. Cette restauration se faisant sous la direction et le contrôle directs de la Commission royale, nous ne sommes guère à même de relater la situation que par le rapport de fin d'année de l'architecte dirigeant, rapport mentionnant d'une façon sommaire et traditionnelle les gros travaux exécutés,

le cube des pierres employées, les menues dépenses d'atelier, de taille, etc.

La question de la tour de l'église de Dinant reste toujours en suspens ; il paraît cependant qu'il y a urgence à s'en occuper. Quel que soit le projet qui sorte des méditations ou négociations en cours, il nous sera sans doute permis de formuler ici notre vœu le plus cher : c'est de voir maintenir la flèche originale qui s'est, durant sa longue existence, si bien identifiée avec son entourage, accommodée à son milieu, associée aux souvenirs des touristes et des archéologues. Nous n'en pouvons rien si nous avons au cœur une si vive affection pour la « citrouille », et c'est plein de confiance que nous supplions qu'on la conserve à notre vénération (1).

Puisque nous parlons de Dinant, nous nous permettrons, au nom de tous les membres de notre Comité — sauf M. del Marmol, qui se trouvait sur place, — d'exprimer nos regrets de n'avoir pu assister à l'examen de réception de la dernière verrière placée dans la collégiale de cette ville : mais la nouvelle de la démarche de MM. les délégués de la Commission centrale arriva trop tardivement à Namur pour nous être transmise en temps utile.

Le seul travail intéressant, bien que d'ordre secondaire, qui s'exécute actuellement dans notre province, c'est l'agrandissement de la vénérable et intéressante église de Saint-

---

(1) A la dernière heure, nous avons appris officieusement que nos désirs seront exaucés : la flèche subira une réfection complète mais conservera, paraît-il, sa forme primitive. S'il en est ainsi, nous manquerions à notre devoir le plus élémentaire en n'offrant point ici nos plus sincères remerciements aux promoteurs et défenseurs de cette mesure.

Germain. Après des vicissitudes diverses, des menaces d'abandon et des reprises du projet, l'accord se fit enfin. Les travaux, entrepris avec une sage lenteur, se poursuivent régulièrement sous l'œil vigilant et la haute sollicitude de la Commission royale; nous sommes dès maintenant assurés qu'ils donneront pleine et entière satisfaction à tous les intéressés, aux paroissiens, d'une part, aux touristes et aux amateurs de l'autre.

Quant aux restaurations de Gonrieux, de Roly et de Vierves, ce ne sont là que des travaux d'ordre minime, exécutés à des constructions qui n'avaient avant et n'auront après aucun caractère monumental.

Enfin, la décoration de l'église de Hastière-Lavaux est une de ces choses dont on voudrait n'avoir jamais eu à s'occuper, tant le projet présenté était, à tous les points de vue, banal et insuffisant.

A propos de mobiliers d'églises, nous devons protester contre la facilité, disons plutôt l'espèce d'acharnement avec lequel on fait disparaître nombre de pierres tombales du plus haut intérêt historique ou archéologique. Il y a bon nombre d'années que ces monuments ont été cités, étudiés ou décrits, avec un soin tout particulier et une remarquable érudition, par notre savant et passionné collègue M. Alf. Bequet (1). Bien que ces mausolées aient été jadis signalés à l'attention des communes et des fonctionnaires de divers degrés préposés à leur garde ou à leur conservation, il

(1) Nombre de *frottis* exécutés par M. Bequet lui-même sont exposés au musée archéologique de Namur ; en outre, quantité de notices leur sont consacrées dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*.

arrive presque chaque jour que nous ayons à constater de nouvelles disparitions. Or, nous considérons ces pierres tumulaires comme faisant partie du domaine public et nous voudrions que des mesures quelconques, mais avec sanction efficace, fussent prises à bref délai, pour assurer la conservation de ces intéressants et souvent curieux monuments.

La commune de Bouvignes s'est, dernièrement, adressée à l'administration provinciale de Namur pour s'enquérir de la suite donnée au projet de restauration de la « Porte de Laval », qui s'écroule chaque jour davantage, et dont la disparition est prochaine si l'on n'y porte remède. Cependant cette porte rappelle un des plus beaux souvenirs de l'histoire locale, un haut fait d'armes reconnu et récompensé par Charles-Quint lui-même.

A ce titre, nous estimons que ce modeste édicule a des titres suffisants pour solliciter avec succès la bienveillante sollicitude des pouvoirs publics et l'octroi d'un léger subside.

Bien que nous ayons déjà touché, dans nos précédents rapports, la question des mobiliers d'église, nous ne pouvons nous empêcher d'y revenir pour déplorer plus que jamais l'insuffisance et la pauvreté des plans qu'on nous soumet après approbation des mandataires communaux et des fabriciens. Malgré nos refus et nos observations, c'est toujours le même système qui prédomine, le même style — et lequel? — vide et banal, l'absence de caractère, la similitude de conception, disons le mot, le même mercantilisme. D'ordinaire, ces projets nous sont présentés sous forme de simples croquis parfois teintés de chic, avec un certain aspect imagier, mais sans plans de détails, cotes d'épaisseurs, modes d'assemblage, projets tracés en grandeur

d'exécution, bref, sans aucun détail constructif qui permette de se faire une idée suffisamment exacte du meuble à construire, des garanties de solidité qu'il présente, des indices de durée qu'il comporte, du caractère architectonique qu'il revêt. Et cependant il y a là de bien graves intérêts à sauvegarder : ceux des autorités qui commandent et qui naturellement paient des deniers publics ; et, d'autre part, ceux des entrepreneurs qui devraient se rendre un compte exact des engagements qu'ils prennent, des responsabilités qu'ils encourent. A notre humble avis, cette grave question ne se résoudra que par une entente complète entre tous les pouvoirs qui interviennent en cette circonstance. Aussi longtemps que cet accord ne se fera point, on trouvera des administrateurs assez peu soucieux des intérêts de leurs concitoyens et de l'accomplissement de leur mandat, pour accepter des plans insignifiants ou incomplets, — des entrepreneurs disposés à fournir quand même les meubles projetés, — des fonctionnaires enfin, intervenant toujours trop tard, pour constater toujours avec le même regret et le même écœurement, les faits accomplis ; tous aidant ainsi, à leur insu, à doter nos églises de mobiliers de pacotille que la génération prochaine devra remplacer, au grand détriment des finances publiques. Inspirons-nous davantage de la manière d'agir de nos devanciers et tâchons enfin d'avoir à cœur de léguer à nos descendants des œuvres au moins solides et durables ; si nous ne pouvons aspirer à briguer leurs éloges ou leurs félicitations, évitons au moins leurs récriminations. Et alors, ce sera sans crainte et sans reproche, avec le calme et la dignité du devoir accompli, que nous quitterons la carrière, laissant à la génération

prochaine le soin, non de démolir ou de renouveler, mais bien de conserver et de continuer notre œuvre.

Une autre question importante, c'est l'emploi des matériaux de construction. Lorsqu'il s'agit de restauration, il est évident qu'il importe avant tout de remplacer les éléments devenus défectueux, par des éléments similaires, sains et durables, de procéder de telle façon, que le côté matériel de la réfection disparaisse; bref, que la restauration, autant que possible, passe inaperçue, laissant l'illusion de la persistance de l'œuvre primitive.

Mais, pour ce qui concerne les constructions nouvelles, nous voudrions qu'on imposât aux architectes, comme première condition préalable à la rédaction des plans, l'emploi des matériaux naturels fournis par la localité elle-même. Si toutefois cette localité se trouvait absolument trop pauvre, si elle ne récelait que des matériaux inutilisables, on devrait au moins se confiner dans la région, sans aller chercher au loin soit des éléments d'un prix de revient très élevé, soit des éléments n'offrant pas des garanties suffisantes de durée ou de résistance au climat local. Plus que jamais, nous sommes persuadés que c'est là l'unique moyen d'arriver à donner à nos églises, maisons communales, écoles ou presbytères, une physionomie spéciale, un caractère local, le moyen enfin de les approprier, par leur aspect et leur silhouette, au site dans lequel ils s'élèvent. Nous avons assez subi, en définitive, ces constructions transplantées d'une extrémité à l'autre de notre province, restant toujours et partout semblables, parfois identiques à elles-mêmes. Bref, nous voudrions voir les architectes adopter cette maxime : « A chaque homme son habit, à

chaque commune ses constructions. » Ce système, appliqué de façon soutenue, finirait par doter nos communes de bâtiments qui seraient à elles, qui constitueraient les éléments de leur physionomie spéciale, leur personnalité, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Et puis, c'est, à notre avis, nous devons bien l'avouer, le seul moyen de faire disparaître cette fâcheuse coutume, beaucoup trop fréquente, de tirer de nouveaux plans des vieux papiers. Quand on voit le parti que certains architectes ont su tirer du judicieux emploi de certains matériaux que la nature leur offrait pour ainsi dire à pied-d'œuvre, les heureux effets de couleur qu'ils leur ont fait produire, la variété des formes qu'ils ont dû créer pour les mettre en valeur, l'heureuse harmonie qu'ils ont su faire régner entre ces éléments souvent si divers, le caractère à la fois neuf, pittoresque et élégant qu'ils ont su donner à leurs constructions, on se prend à déplorer avec amertume que cette idée ne se généralise pas davantage (1). Aussi, faisons-nous un chaleureux appel à tous nos collègues, pour que tous nous marchions la main dans la main à la conquête de cet idéal. Puissions-nous finir bientôt par triompher de cette honteuse inertie contre laquelle nous luttons depuis tant d'années. Nous ne désespérons pas toutefois de voir un jour disparaître ces plans de bâtiments communaux quelconques, tirés à nombre d'exemplaires, à l'instar des épreuves photographiques fournies par un seul et même cliché. Un appui qui nous viendra puissamment en aide et sur lequel on

(1) Voir les gares récentes de certaines lignes de l'État, la Poste de Huy, etc.

n'eût peut-être pas compté jadis, c'est la clientèle bourgeoise. De ce côté, la tendance est manifeste et jusque dans nos plus modestes bourgades on voit s'élever des constructions qui témoignent d'une évidente recherche du nouveau. Que les communes ne se laissent pas devancer par les particuliers et que leurs mandataires imposent leurs désirs aux architectes de leur choix ; que ceux-ci, avant de jeter aucune ligne, même d'avant-projet, se rendent dans la localité, qu'ils se renseignent sur place de la situation et de ses ressources, qu'ils examinent ensuite quelque vieille construction de l'endroit et ils pourront se rendre un compte exact des ressources naturelles, de la convenance ou de la résistance des matériaux. Dès lors, ils seront fixés sur le mode de construction à adopter, ils n'auront plus à étudier que les lignes ou les formes les mieux appropriées aux matériaux à mettre en œuvre.

Nous demanderons, pour terminer, qu'il nous soit permis de soulager notre cœur d'un poids qui l'oppresse, et ce faisant, nous aurons rempli notre devoir en dégageant notre responsabilité. Voici à quel propos. Il existe dans notre province une église rurale de construction récente, que nous ne nous lassons point d'admirer, une église remarquable à tous égards, signée d'un grand nom, d'un nom qui brillera longtemps encore dans l'histoire de l'art belge, une église enfin, que l'architecte avait étudiée, caressée plus peut-être que d'autres édifices de haute importance. Malheureusement ceux qui assistèrent à l'éclosion du projet, ceux qui aidèrent à sa réalisation, disparurent avant l'achèvement de l'œuvre, disons plutôt du chef-d'œuvre : l'église fût, en effet, construite mais non entièrement meublée. Il y a

quelques années, on y plaça un « Chemin de croix », vulgaire moulage en plâtre, bariolé d'indigne façon ; nous avons vainement protesté contre cette profanation. Aujourd'hui, il s'agit d'un autel à installer dans notre petit bijou d'église. Or, le plan de l'autel a été dressé par l'architecte lui-même, non pas uniquement dans ses grandes lignes, mais bien dans tous ses détails ; les plans sont donc là, prêts à être utilisés ; et si d'ailleurs il surgissait quelque difficulté d'exécution, les élèves du maître sont là, prêts à la résoudre. Nous estimons que l'adoption de ce projet, à l'exclusion de tout autre, était un hommage de reconnaissance dû à la mémoire du grand architecte dont nous pleurons encore la perte. La réalisation de ce plan pouvait seule conserver à l'édifice son caractère d'unité, en identifiant le meuble principal à la construction elle-même. Eh bien ! nous regrettons que cette idée n'ait point été partagée et que pour une mesquine question de finance, paraît-il, — question qu'on eût peut-être pu résoudre par d'autres voies, — nous regrettons que le plan du regretté Beyaert ait été écarté et remplacé par celui d'une personne complètement étrangère à l'église des Tombes, personne dont nous ne songeons nullement à contester le talent de sculpteur ; mais, à notre avis, il ne devait entrer dans l'église de Beyaert qu'un autel de Beyaert.

Enfin, nous sommes heureux de vous annoncer que la rédaction de l'inventaire des objets d'art de notre province est entrée dans sa phase d'exécution ; la grande majorité des matériaux sont réunis ; nous nous occuperons incessamment du groupement et de la coordination.

M. le Président. — Nous vous félicitons, Monsieur Dardenne, pour votre beau rapport.

M. Helbig (Liége). — Les faits que vous déplorez, Monsieur le rapporteur, nous les déplorons aussi, peut-être plus que vous. Nous avons voulu, nous, établir une situation : c'est que ce ne sont pas les administrations qui peuvent modifier cet état de choses; ce sont les artistes qu'il faut former pour cela. C'est par eux qu'il est possible de régénérer l'art; nous aurons beau prendre les mesures les plus rigoureuses et les meilleures pour l'élaboration d'une œuvre d'art; nous n'aboutirons à aucun résultat désirable par des moyens administratifs. Il faut des artistes; il faut que l'éducation d'un grand nombre d'artistes soit faite à ce point de vue, car si nous avons assez souvent de beaux plans d'église, en réalité, nous avons fort peu de plans d'ameublement convenables ; cela est négligé, dans l'enseignement, d'une façon presque complète. Il nous faut insensiblement arriver, sous ce rapport, à un meilleur état de choses; toutefois, d'après mon expérience personnelle, nous sommes cependant à ce sujet en voie d'amélioration, malgré ce défaut de formation que je vous signalais à juste titre et que, je le répète, nous regrettons autant que vous.

M. le Président. — Nous arrivons, Messieurs, au troisième objet de notre ordre du jour : « Inventaires des objets d'art appartenant aux établissements publics ». Ce point a été traité dans presque chacun des rapports qui nous ont été présentés aujourd'hui par nos membres correspondants. Jusqu'à ce moment, c'était la province de Namur qui était la plus en retard sous ce rapport. Vous avez pu vous

convaincre qu'elle était entrée dans la bonne voie à cet égard.

M. Sibenaler, au nom du Comité du Luxembourg, nous a lu le rapport de M. Tandel; il a exprimé le vœu que la Commission royale donnât des instructions afin de voir achever le plus vite possible les différents inventaires. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous demandons cela. Vous vous rappelez, en effet, que, dès le 15 février de cette année, nous avons demandé aux correspondants de déléguer deux de leurs membres, dans chaque Comité, pour s'entendre sur ce point-là. Depuis, nous avons demandé aux divers Comités de nous faire parvenir les propositions qui auraient été faites depuis le 15 février. Je ne sais pas si notre demande a été bien comprise à cet égard; en tout cas, personne ne nous a répondu jusqu'ici. Mais, afin de ne pas allonger outre mesure cette séance par des questions trop détaillées, je vous proposerai, Messieurs, comme résolution pratique, pour ce troisième objet de l'ordre du jour, de décider que la Commission centrale s'occupera de convoquer à nouveau chez elle une nouvelle réunion ; seulement, dès à présent je vous demanderai de vous y faire représenter par voie de délégués, car nous serions dans l'impossibilité de vous abriter tous sous notre toit.

Voilà, Messieurs, quelle serait la meilleure résolution à prendre actuellement concernant cette question. Si, d'autre part, des membres avaient des éclaircissements à donner à ce sujet, je suis prêt à leur accorder la parole.

M. Helbig (Liége). — Je demande la parole pendant quelques instants seulement sur ce sujet-là.

Il importe, on l'a déjà dit, qu'il y ait, sous ce rapport, un système uniforme; je puis, à ce propos, recommander tout spécialement un ouvrage qui, malheureusement, est écrit en langue allemande, mais qui, cependant, peut servir de document, de modèle, surtout au point de vue de la division et de l'exactitude, c'est l'ouvrage de M. Clemen, sur le pays rhénan. C'est un ouvrage excellent et que je puis conseiller en toute confiance à tous ceux qui s'occupent de ces inventaires. Je crois qu'ils ne trouveront pas de meilleur modèle à suivre. Ceux qui savent le flamand peuvent généralement lire l'allemand, et les Wallons, qui ne savent pas le flamand, mais qui connaissent une langue germanique, pourront très souvent aussi le comprendre. Mais, dans tous les cas, ils pourront voir, par la simple division de ce travail, combien il peut être utile à tous sous tous les points de vue.

M. le Président. — Vous avez, Messieurs, entendu le conseil de M. Helbig, tout particulièrement désigné pour vous le donner; j'espère que vous voudrez bien en profiter.

M. Bordiau (Bruxelles). — Je crois savoir que la province d'Anvers et celle de la Flandre orientale ont toutes les deux terminé leur travail; je fais la proposition de réunir ces Messieurs le plus tôt possible afin qu'ils nous montrent ce qu'ils ont déjà fait et qu'ils nous disent, en même temps, ce qu'ils se proposent encore de faire pour qu'il y ait une certaine uniformité dans le travail, quoique je pense que le travail soit, sous ce rapport, presque fini partout.

M. le Président. — Pas partout.

M. Bordiau. — Il l'est, dans tout cas, dans plusieurs provinces.

M. le Président. — Votre conclusion, Monsieur Bordiau, est aussi de faire une réunion prochaine, comme suite à celle du 15 février.

Si plus personne ne demande la parole, je prie les Comités provinciaux de vouloir bien nous envoyer deux délégués. Ceux d'entr'eux qui auraient à peu près terminé leur travail, peuvent nous apporter leurs projets.

M. Van Leemputten (Anvers). — Pour la province d'Anvers, vous avez tout reçu.

M. le Président. — C'est entendu.

Nous abordons maintenant, Messieurs, la quatrième question, en vertu d'une décision de l'Assemblée générale de l'année dernière. Elle est ainsi conçue : « Les formes de structure simulée, que l'artiste conçoit pour exprimer son impression personnelle, doivent-elles jouer le rôle principal dans l'aspect des monuments ? »

L'année dernière, M. Bilmeyer avait, je pense, demandé des explications à ce sujet. Je suis tout disposé à lui accorder la parole, s'il le désire ?

M. Bilmeyer (Anvers). — Si, l'année dernière, j'ai demandé la parole à ce sujet, c'était parce que j'avais constaté que plusieurs personnes ne comprenaient pas la question.

M. le Président. — N'avez-vous rien préparé à ce sujet, Monsieur Bilmeyer ?

M. Bilmeyer. — La question demande si les formes de structure simulée doivent jouer le rôle principal dans l'aspect des monuments. A la question ainsi posée, je répondrai catégoriquement : Non.

Aux explications de notre honorable Président j'ajouterai celles-ci :

Prenant en considération les diverses formes de structure, vous avez les formes simulées, les formes transposées et les formes *réelles*.

Ces dernières se définissent ainsi : elles accusent un moyen effectif de construction ; elles sont l'expression vraie de l'organisme architectural. A mon avis, cette expression est la seule dont on doit tenir compte, principalement et *à priori* quand il s'agit de la restauration de monuments. Pour les constructions modernes, c'est encore ce principe qui devrait dominer, car ce sont les matériaux employés et leur mise en œuvre rationnelle qui forment les bases fondamentales de toute architecture bien raisonnée.

De ce qui précède, il y aurait lieu de recommander les formes réelles dans toute restauration et construction moderne, et de condamner les formes simulées et transposées, surtout si elles ont pour seul but une satisfaction le plus souvent imaginaire et personnelle de l'artiste.

M. le Président. — Si plus personne ne demande la parole à ce sujet, je considérerai cette question comme ne devant plus être reproduite cette année ni l'année prochaine. (*Assentiment.*)

Nous passons à la question suivante : « Qu'enseignent les découvertes de peintures murales faites dans les monu-

ments de la Belgique ? » Cette question a également été remise à l'ordre du jour en vertu de la décision unanime de l'Assemblée générale du 7 octobre 1901.

Au sujet de cette question, nous avons une triple constatation à faire : M. van Ruymbeke nous avait, l'année dernière, promis de faire une étude complète sur ce dont il nous avait parlé, c'est-à-dire de la décoration de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes, où il y a des peintures extrêmement intéressantes. Malheureusement, M. van Ruymbeke est empêché d'être parmi nous par le fait qu'il fait partie du jury de la Cour d'assises de Bruges, siégeant actuellement. Peut-être aussi n'a-t-il pas pu terminer son travail.

M. Helbig (Liége). — Je puis vous donner l'affirmation que le travail de M. van Ruymbeke est terminé.

M. le Président. — C'est étrange, qu'il ne nous l'ait pas envoyé. Nous considérerons sa communication comme faite et nous l'insérerons au *Bulletin*.

M. Bordiau (Bruxelles). — Il me semble que, préalablement, nous devrions avoir une discussion.

M. le Président. — Nous l'aurons quand même.

M. Bordiau. — Nous devrions, d'après moi, attendre pour insérer ce travail au *Bulletin*.

M. le Président. — Si, dès à présent, ce travail est inséré au *Bulletin*, vous aurez tout le temps voulu pour le lire et le discuter.

M. Bordiau. — Ce serait irrégulier.

M. le Président. — M. Van Caster ne serait pas de cet avis, je pense.

M. Bordiau. — Je trouve qu'avant de rien insérer au *Bulletin* nous devrions avoir une discussion à ce sujet.

M. le Président. — MM. De Groote et Bilmeyer ont été sollicités par nous de faire également rapport sur ce sujet. Aucun de ces messieurs n'est probablement prêt?

M. Bilmeyer (Anvers). — Il en a été question dans la dernière réunion du Comité, et la Commission royale sera saisie des propositions du Comité.

M. le Président. — Donc, contrairement à ce que j'avais dit d'abord, on serait d'avis de ne pas publier dès à présent au *Bulletin* le travail de M. van Ruymbeke? C'est, du moins, ce que propose M. Bordiau. Je demande si tout le monde est d'avis de retarder la publication du travail de M. van Ruymbeke jusqu'à ce qu'une discussion ait eu lieu sur ce sujet. J'ajoute que, quant à moi, je pense que le rapport de M. van Ruymbeke constituerait un élément très utile de discussion.

M. Bordiau. — Vous aurez assez d'éléments sans cela.

M. le Président. — Je ne le pense pas; on n'en a jamais assez, bien entendu au point de vue scientifique. Il me semble que précisément ce travail viendrait à point, à moins qu'on ne veuille commencer la discussion dès à présent, sans les documents attendus. Il me semble plutôt que la question doive être remise à l'assemblée prochaine.

M. Bordiau. — Il n'y a rien qui brûle.

M. Helbig (Liége). — L'année dernière on s'est déjà préoccupé de cette question, mais, malheureusement, au moment où j'avais dû quitter la séance.

M. le Président. — J'en ai exprimé le regret.

M. Helbig. — Aujourd'hui, j'en suis réduit à exprimer, à mon tour, le regret de ne pas voir parmi nous M. Van Caster. (*Rires.*)

Je ne songe pas, en ce moment, à entrer dans le fond de la question, mais je tiens seulement à faire une observation : c'est que M. Van Caster, en participant à la discussion à l'Académie d'archéologie à Anvers, a rappelé un certain nombre d'arguments que j'avais déjà fait valoir. Il a notamment fait observer, avec beaucoup de raison, que je m'étais tenu sur le terrain de la question de principe, et que lui, de son côté, s'était tenu sur le terrain des faits. Cela n'a pas empêché que j'ai appuyé cependant les indications quant aux principes, d'un certain nombre de faits qui me semblaient acquis. M. Van Caster en a indiqué aussi quelques-uns, mais il en a omis d'autres, quoique je ne veuille pas du tout compléter ce qu'il a pu dire sous ce rapport. Il y aurait, de ma part, mauvaise grâce à vouloir le faire pendant son absence. Je me réserve de le faire plus tard, puisque la question doit être remise à l'ordre du jour, et que j'espère qu'elle sera traitée d'une façon complète l'année prochaine. Aujourd'hui, je n'ai donc qu'une chose à faire : exprimer mes réserves à cet égard, car il n'entre nullement dans mon intention de formuler les objections que j'aurais à présenter à ce sujet en l'absence de M. Van Caster, avec lequel j'ai toujours eu d'excellentes relations, que je tiens à continuer. Il y

a là une question de délicatesse que chacun comprendra.

M. le Président. — La question sera d'autant plus volontiers mise à l'ordre du jour que vous nous promettez de prendre part à la discussion.

M. Helbig. — Je vous remercie.

M. le Président. — Si personne ne fait d'opposition, la question figurera à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

On demande que le travail de M. van Ruymbeke ne soit pas publié au *Bulletin*. J'avoue ne pas bien comprendre en quoi l'insertion pourrait nuire à la discussion.

M. Bordiau. — Il faut laisser la question entière.

M. Helbig (Liége). — Je tiens, messieurs, à vous mettre d'accord, et je crois pouvoir arriver à ce résultat en vous annonçant que M. van Ruymbeke m'a proposé son travail pour la *Revue de l'Art chrétien*. Lorsque ce travail aura paru dans ce recueil, vous pourrez en tenir compte ou non, selon votre désir.

M. le Président. — C'est aussi mon avis. Je demanderai néanmoins si l'on est d'avis de ne pas insérer le travail au *Bulletin*?

M. Jaminé (Hasselt). — Je crois que l'on pourrait parfaitement publier le travail au *Bulletin*. Comment voulez-vous qu'une discussion ait lieu si on ne l'a pas l'année prochaine et si ce rapport n'est pas inséré cette année-ci au *Bulletin*? Il faudrait commencer, lors de notre prochaine séance annuelle, une discussion sur un fait qui n'aura pas été exposé.

Il me semble donc qu'il faudrait faire avant cette date une publication du rapport dont il s'agit.

M. Bordiau (Bruxelles). — Ce n'est pas d'une publication spéciale que vous entendez parler, mais d'une impression au *Bulletin de la Commission ?*

M. Jaminé. — Parfaitement.

M. le Président. — C'est sous le nom de l'auteur que paraîtrait le rapport.

M. Bordiau (Bruxelles). — Que l'on publie le rapport d'une autre manière, je l'admets, mais qu'on ne l'insère pas dans le *Bulletin*, car il recevrait ainsi, en quelque sorte, une consécration officielle.

Je demande que la question reste absolument entière, avant que tous les éléments du débat ne soient réunis et qu'on ne publie absolument rien sous ce rapport.

M. le Président. — J'ai entendu dire tout à l'heure que M. van Ruymbeke avait promis de remettre son travail pour être inséré dans la *Revue de l'Art chrétien*. Dans l'intérêt même de nos discussions, il me semble qu'il n'y aurait aucun inconvénient à ce que cette publication eut lieu aussi dans notre *Bulletin*, d'autant plus qu'elle n'engage personne.

M. Bordiau (Bruxelles). — C'est la consécration officielle incontestablement d'une opinion personnelle.

M. le Président. — Pardon ; c'est sous le nom de l'auteur que le travail sera publié.

M. Bordiau. — Il ne devrait pas être publié dans un bulletin officiel.

M. le Président. — Je vois des membres, comme MM. Dardenne et Jaminé, qui ne me paraissent pas de cet avis. Dans ces conditions, nous sommes bien obligés de procéder à un vote, qui pourrait se faire à mains levées.

M. Van Leemputten (Anvers). — La question n'ayant pas été discutée jusqu'ici, il vaudrait beaucoup mieux ne pas publier n'importe quoi à ce sujet; c'est une question très importante que celle dont il s'agit.

M. Helbig (Liége). — La publication dans le *Bulletin* n'engage absolument personne de la Commission royale des Monuments, si ce n'est l'auteur du rapport.

M. Bordiau (Bruxelles). — On annonce une discussion qui devait commencer il y a deux ans. On peut donc bien l'entamer aujourd'hui sans que le rapport soit publié.

M. le Président. — Il ne faut pas oublier ceci : c'est que, comme je l'ai dit au commencement de la séance, M. van Ruymbeke a été malheureusement retenu aujourd'hui à Bruges par des devoirs civiques. Sans cette circonstance, il nous aurait probablement lu son travail et la discussion aurait tout au moins commencé aujourd'hui, mais il est peu vraisemblable qu'elle aurait pu être terminée. C'est un des sujets les plus compliqués que l'on puisse aborder.

Je dis aussi que si nous publions dès à présent ce rapport au *Bulletin*, nous ajouterons un document de plus pour la discussion ; mais il serait publié sous la responsabilité exclusive de celui qui le signera. Personne d'autre que lui ne sera engagé.

M. Dumortier (Bruxelles). — Ne pourrait-on pas, si on

le demandait à la direction de *l'Art chrétien*, obtenir, si elle publie le rapport, un certain nombre de tirés à part et les distribuer avant la séance de l'année prochaine ; comme cela nous n'aurions pas d'insertion à faire au préalable dans notre *Bulletin?* Cela ne nous coûterait rien ou peu de chose.

M. Helbig (Liége). — Je tiendrai des tirés à part à la disposition de l'auteur ; il en fera l'usage qui lui conviendra et il se fera certainement un plaisir d'envoyer un exemplaire à chacun de vous.

M. Dumortier (Bruxelles). — L'auteur a tout intérêt à ce que son travail soit lu, et les membres de la Commission, comme ceux des Comités et les correspondants, pourront ainsi le posséder plus tôt.

M. Jaminé (Hasselt). — C'est surtout au point de vue du principe qu'il importe qu'une décision soit prise en ce qui concerne le point de savoir si, préalablement à sa communication aux membres, le rapport sera envoyé à un journal quelconque aux fins d'y paraître.

Il y a deux ans, cette question avait déjà figuré à l'ordre du jour; mais, au moment de commencer la discussion, on a réclamé des explications au Président pour savoir ce que l'on voulait exactement dire, et cette année personne n'a fait de rapport. Je crois que nous pourrions ainsi allonger notre ordre du jour d'une série de questions comme celles-là et n'avoir jamais aucune discussion à ce sujet

M. le Président. — Monsieur Bordiau, maintenez-vous votre proposition de ne pas insérer maintenant le travail au *Bulletin?*

M. Bordiau. — Que l'on publie le rapport si l'on veut, mais qu'on ne l'insère pas au *Bulletin*. On ne doit pas, je le répète, donner une consécration officielle à un rapport qui comprend des faits constituant une appréciation personnelle.

M. le Président. — Il y a une proposition d'insérer au *Bulletin* le travail de M. van Ruymbeke avant l'année prochaine. Je vais consulter l'assemblée à ce sujet.

M. Helbig (Liége). — Il appartient à M. van Ruymbeke de décider cette question; il reste, en effet, maître de son œuvre. Mais, quant à moi, je déclare que s'il me donne son travail, je l'insérerai dans la *Revue de l'Art chrétien*.

M. le Président. — Parfaitement; cela n'empêche pas que nous pouvons l'insérer aussi dans le *Bulletin*. Sous toute réserve de l'adoption de cette proposition, M. van Ruymbeke reste toujours libre de remettre son travail à *l'Art chrétien*. Il n'y a aucun doute à cet égard. Cependant, s'il en subsistait un, je demanderais à ceux qui désirent voir insérer dans le *Bulletin* le travail de M. van Ruymbeke, sous sa responsabilité bien entendu, de bien vouloir lever la main.

M. le Président. — Il n'y a pas de doute que la majorité est d'avis que l'insertion au *Bulletin* peut avoir lieu. Cependant, s'il y avait contestation à cet égard, — pour que l'on ne puisse pas dire que nous avons remporté facilement une victoire, — nous pourrions faire l'appel nominal. C'est inutile, n'est-ce pas?

M. Bordiau. — Absolument!

M. le Président. — Nous arrivons, Messieurs, au 6me et dernier objet de l'ordre du jour.

M. le Président. — Vous vous le rappellerez : je vous ai dit, au commencement de la séance, qu'à la suite d'une proposition de M. Schuermans, — heureusement arrivé parmi nous — l'Assemblée préparatoire avait décidé que la partie de la question relative aux travaux effectués à l'abbaye de Villers serait reportée à la fin de la séance.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce qu'il en soit ainsi?

Si personne ne s'y oppose, je considérerai la proposition comme définitivement adoptée. Voici les termes de la question : « Les travaux effectués ou en cours d'exécution, d'une part aux maisons et monuments de la Grand'Place de Bruxelles, au château des Comtes à Gand et aux abbayes de Villers et d'Aulne ; d'autre part, aux églises romanes de Nivelles et de Soignies, ainsi qu'aux églises gothiques de Walcourt et de Nieuport, revêtent-ils un caractère à la fois pittoresque, scientifique et artistique? »

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous donner de longues explications au sujet de cette question. Vous l'aurez remarqué : on fait, en ce moment surtout, des travaux à toute une série de monuments. On désigne expressément le genre de travaux à exécuter à chaque monument; on demande s'ils satisfont à ce que désire l'école « des pittoresques », et si, en même temps, ces restaurations satisfont à ce qu'on a le droit de leur demander au double point de vue scientifique (archéologique) et artistique. Dans cette polémique qui a surgi entre « les pittoresques » et leurs adversaires, réside, à mon avis, un malentendu. Ainsi, l'on ne peut pas, dans nombre de cas, ne faire *exclusivement* que « du pittoresque » et sacrifier à cette tendance l'art et l'archéologie. On peut, on doit satisfaire en même temps à

l'art, à la science et au pittoresque dans une œuvre belle et complète.

A-t-on réussi, à ce triple point de vue, dans les cas invoqués par la question? C'est à quoi revient celle-ci.

Je donnerai la parole à ceux qui voudront s'occuper à cet égard de l'un ou l'autre des monuments ici mentionnés. Quelqu'un demande-t-il la parole?

Personne n'a-t-il de remarques à faire sur les travaux effectués ou en cours d'exécution à la Grand'Place de Bruxelles, au château des Comtes à Gand, à l'abbaye d'Aulne, aux églises romanes de Nivelles et de Soignies?

En ce qui concerne l'église de Nivelles, voici mon avis :

Après l'avoir souvent visitée, j'estime que la restauration du chœur et du transept est très satisfaisante, au triple point de vue pittoresque, scientifique et artistique.

En ce qui concerne les églises gothiques de Walcourt et de Nieuport, les correspondants qui pourraient s'en occuper ne sont pas ici.

En tous cas, ceux d'entre nous qui ont vu ces restaurations en ont été satisfaits.

Nous en arrivons maintenant à la question dont M. Schuermans désirait s'occuper spécialement.

La parole est à M. Schuermans.

M. Schuermans (Liége). — Je demanderai, Monsieur le Président, à ne parler que tantôt, quand nous aurons entendu d'autres membres.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole? M. Licot, qui est encore présent à la séance, et qui est une

autorité en la matière, ne désire-t-il pas parler? Nous l'entendrions avec plaisir.

Eh bien! si personne ne demande la parole, je vais me permettre de dire deux mots de la question. Je prie M. Helbig de bien vouloir me remplacer.

(*M. Helbig, Vice-Président, prend place au fauteuil de la Présidence.*)

M. Lagasse-de Locht (Bruxelles). — Messieurs, au sujet de l'abbaye de Villers précisément se présente le triple point de vue dont nous parlions tantôt.

L'abbaye de Villers a fait couler, dans notre pays, beaucoup plus d'encre que n'importe quel autre monument; on en a même parlé à la Chambre. Et il n'est pas mauvais, je crois, que quelques mots soient dits à cet égard avant la communication de M. Schuermans.

Nous serions heureux qu'à Villers l'on pût satisfaire tout le monde. Tant mieux, si les « pittoresques » pouvaient continuer à y jouir du « charme inimitable des ruines », c'est le mot dont ils se sont servis. Tant mieux encore si les artistes, les savants pouvaient aussi s'y déclarer satisfaits.

La restauration de la brasserie, déjà en très grande partie réalisée d'une façon remarquable par M. Licot, devrait pouvoir être achevée complètement.

Le réfectoire aussi devrait être complètement restauré. Ce sont là deux morceaux d'architecture, très beaux, qui gagneraient beaucoup à revivre sous les mains consciencieuses de l'artiste éminent qui dirige les travaux de Villers.

En restaurant complètement le réfectoire; on aurait un local qui servirait de musée pour les restes découverts dans

les décombres de Villers et qui, aujourd'hui, se trouvent relégués dans une dépendance. Heureusement, la clef en est bien gardée. A l'intérieur de l'église abbatiale nous voudrions réédifier le mausolée du Duc Henri et de la Duchesse, dont on a retrouvé les tombes. On a tous les éléments de cette restauration dans les documents historiques concernant l'abbaye (1). M. Licot le sait : M le Ministre des Beaux-Arts l'a chargé de formuler un programme complet des travaux de diverse nature restant à effectuer à Villers. En passant, je forme le vœu que, malgré la maladie qui parfois l'étreint, il hâte, le plus possible, la présentation de ce programme. D'accord avec lui, je viens d'en esquisser les grandes lignes.

Voilà pour satisfaire les architectes et les savants archéologues.

Quant aux pittoresques, qu'ils se rassurent : il n'est pas question de ressusciter l'église de ses ruines. Mais, pour les satisfaire, faut-il la laisser s'anéantir absolument ? Ne faut-il pas reconstituer quelques bandeaux dans la voûte, afin d'empêcher que certains contre-forts, destinés à subir les poussées de la voûte, manquant de quoi répondre à leur destination primitive, ne produisent juste l'effet contraire et n'achèvent, en poussant au vide, d'abattre ce qui reste encore des murs magnifiques et vénérables de la splendide abbatiale ?

Je le sais : on objecte la beauté de l'actuelle ruine. Mais ici vraiment on oublie ce que savent tous les vieux amis de

---

(1) Outre la gravure figurant dans les *Trophées* de Butkens et dans le grand *Théâtre sacré*, il y a, dans un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, cité par M. Schuermans, une aquarelle représentant le tombeau tel qu'il était au XVIIIe siècle.

Villers dont nous sommes, MM. Schuermans, Licot et moi : nous avons connu la haute nef de l'église revêtue de sa voûte. Il y a à peine 25 ans que cette voûte s'est effondrée tout entière.

Si cette voûte était rétablie partiellement dans un but confortatif, les ruines de Villers en seraient-elles moins belles? Selon moi, elles seraient comme je les ai connues jadis, beaucoup plus grandioses et plus impressionnantes. Elles s'offriraient sous un aspect plus charmant, plus « inimitable » aux amateurs du pittoresque.

Je vais plus loin, Messieurs. Qui de vous ne s'est arrêté, étreint par l'admiration, devant l'abside fière et simple de l'abbatiale? Combien le fenestrage en est imposant! Et pourtant, la lumière crue tombant de haut et directement dans le chœur non voûté embarrasse, interfère, diminue et détruit presque les rayons du soleil pénétrant à travers les baies latérales. Toutes les nuances dues aux jeux de la lumière venant de ces baies grandes et sveltes du chœur ont disparu avec la voûte. Rétablissons cette voûte, ne fût-ce que par dessus le chevet, et voici que l'œuvre géniale reprend tous ses aspects, ceux qu'a voulus l'artiste et ceux aussi qu'ont entrevus et devinés les rêves féconds de son imagination. Dites : quel « pittoresque » y trouvera sérieusement à redire?

Ce qui est beau, ce qui est grand, ce qui est simple revêt nécessairement la forme pittoresque. Ainsi, il n'y a point de contradiction réelle entre la recherche de cette forme et une restauration rationnelle. Tout est affaire de tact et de mesure. Il ne saurait y avoir, en l'espèce, de principe absolu. Il convient, dans chaque cas, de se livrer à une étude complète

et d'arriver à des résultats contre lesquels viennent s'émousser les traits divers de la critique totale. L'artiste restaurateur peut, s'il est de force, rendre de grands services non seulement à l'art, mais à l'archéologie et aux « pittoresques ». J'attends de pied ferme la contradiction.

Autre observation : rien n'est plus délicat qu'une restauration. Quelques critiques se sont imaginés que les restaurations réclamées par les artistes avaient surtout pour but un gain d'argent. Ces critiques me permettront de le leur dire : ils n'ont pas l'âme artiste ; sans quoi ils n'invoqueraient pas un argument à la fois si pitoyable et si faux. Il fait pitié aux yeux de l'artiste véritable. Il est faux pour quiconque connaît vraiment la question. Les études préalables à une restauration, les soins à apporter dans l'exécution des travaux sont sans proportion avec la rémunération coutumière. On ne travaille pas ici au mètre carré et au mètre cube. Telle restauration dont la dépense s'est élevée à une trentaine de mille francs et qui a valu à l'artiste quinze cents francs de rémunération (5 °/₀), lui a coûté, avec nombre de tracas et de veilles, des milliers de francs tirés de son propre fonds, à cause des recherches d'érudition et des esquisses répétées après lesquelles ont été dessinés seulement les premiers traits de l'avant-projet.

C'est donc une utopie, c'est presque une calomnie, que d'attribuer au désir de gagner de l'argent la tendance des partisans, dans la juste mesure, de la restauration des monuments.

Dernière observation : on a beaucoup critiqué l'emploi, à Villers, d'une pierre neuve jaunâtre pour l'encadrement de certaines baies de fenêtres ; on a dit, même à la Chambre

des Représentants, que l'emploi de ces matériaux était d'un effet désastreux.

J'ai voulu en avoir le cœur net; voici l'expérience que j'ai ordonnée.

On a pris, çà et là, dans des encadrements ruinés, des morceaux de pierre jaune ancienne (1). J'ai fait dresser, sur le sol, deux encadrements de baies, l'un composé avec ces pierres jaunes anciennes; l'autre avec des pierres jaunes nouvelles. On a demandé à ceux qui n'étaient point au courant de l'expérience de quel côté étaient les anciens matériaux et de quel côté étaient les nouveaux.

Personne n'a pu faire la distinction.

On a fait un autre essai. L'entourage d'un fenestrage a été composé d'un mélange de pierres anciennes et nouvelles. Encore un coup, on n'a pu distinguer les unes des autres.

D'où provient donc l'effet soi-disant désastreux invoqué jusqu'au sein du Parlement? L'œil, habitué trop vite hélas! au ton grisâtre d'une ruine désolée, s'est effarouché, avant toute réflexion, à la vue d'une couleur jaune réapparaissant et se détachant sur l'aspect terne et misérable des baies dépouillées de leur encadrement. Est-ce qu'un aspect terne et misérable saurait jamais appartenir à quelque forme pittoresque? Encore un coup, dans ce cas particulier, les artistes, les savants et les « pittoresques » sérieux ne sauraient être en désaccord.

Voilà, Messieurs, en quelques mots improvisés, ma réponse aux objections qui ont fait le plus de tapage.

---

(1) Sur la provenance de ces pierres jaunes, voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, tome XVII, 1878, p 275.

Si ces observations ne donnent lieu à aucune communication immédiate, je demanderai à M. le Président d'accorder la parole à M. Schuermans pour nous faire l'exposé qu'il nous a annoncé.

M. Helbig, *ff. de Président.* — M. Schuermans a la parole.

M. Schuermans (Liége). — Messieurs, dans mes publications sur Villers, j'avais imprimé ceci (1) : « Reprise, » comme par accès périodiques de fouilles indiscrètes (2) » dans les caveaux encore existants en l'église ».

Conséquent avec cette prémisse, j'ai essayé, à votre assemblée préparatoire, de faire supprimer Villers du n° 6 de l'ordre du jour.

J'avais eu la hardiesse grande de proposer à la Commission des monuments une déclaration d'incompétence. Je n'ai pas réussi ; mais ma correspondance en fait foi : j'avais prévu mon échec, et je m'en suis consolé par la concordance de mon effort avec mes écrits.

Vous m'avez mis en demeure de m'exécuter ; je m'exécute.

La question posée est celle-ci : les travaux *effectués ou en cours d'exécution à Villers revêtent-ils un caractère scientifique?*

Je ne parlerai que de cela, m'abstenant de tout examen au point de vue *pittoresque* ou *artistique*, autres membres de la question.

---

(1) *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, VII (1899), p. 43, travail intitulé : *Abbaye de Villers. Les reliques de la B. Julienne de Cornillon.*

(2) « Le mot indiscrètes n'est pas assez sévère ; mais à quoi bon signaler » l'irréparable? Ce serait un scandale inutile. »

Même je ne parlerai que de l'église de l'abbaye; de plus, ne disposant, de par le règlement, que d'un temps très restreint, je m'abstiendrai de discuter le système scientifique qui a présidé aux travaux de Villers : je m'occuperai de cela à mon heure.

Aujourd'hui, je me bornerai à quelques faits principaux, en m'abstenant systématiquement des personnalités.

Les quinze minutes réglementaires ne me seront pas de trop, rien que pour cela seul.

J'ai donc à parler de Villers au point de vue *scientifique*.

Puisque *science* il y a, je constate que le dernier mot de la science est ici le travail sur l'abbaye de Villers, publié en 1899, par M. Edgar de Prelle de la Nieppe, dans notre *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (1).

Vu l'importance de la matière, ce travail avait été soumis à un contrôle très sérieux, je dirai même sévère, de la part du Comité de ce *Bulletin*, dont je fais partie. Tandis que l'un des rapporteurs, un maître en archéologie religieuse, examinait, au point de vue de sa spécialité, le mémoire où il a indiqué des corrections importantes, moi, de mon côté, je me suis appliqué à n'y rien laisser passer qui ne fût appuyé par certains inédits, découverts récemment en des bibliothèques et archives de Belgique et de l'étranger.

Voici la conclusion du travail de M. de Prelle de la Nieppe :

1° L'est de l'église a été commencé par saint Bernard

---

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XXXVIII (1899), page 37.

lui-même, puis achevé (jusqu'à un certain point, transept compris), avant 1200;

2° Le nord de l'église (chapelles latérales) a été construit avant 1300.

Ces données, qui sont celles de Gramaye et de Sanderus, comme de la *Chronique de Villers*, ne sont pas celles des monographes de Villers, du siècle passé, antérieurs à M. de Prelle (dont l'œuvre a paru en 1899 seulement).

I. — Parmi les faits antérieurs à l'acquisition de l'État en 1893, je n'ai pas à critiquer les travaux effectués à Villers par les précédents propriétaires, qui, d'ailleurs, se sont bornés à faire office de destructeurs.

Cependant je découvre un document officiel dont je me reprocherais de ne pas vous signaler la tendance anti-scientifique.

Je lis dans un rapport adressé au Département de l'Intérieur par le Comité des correspondants du Brabant (que mes honorables collègues m'excusent de les critiquer; ils savent que je ne parle que l'épée dans les reins) : « Le monument (l'église de l'abbaye de Villers) gagnerait par la suppression des chapelles du xve siècle, accolées au côté nord ».

Depuis la découverte provoquée par moi — je m'en fais un titre d'honneur — de certain document tiré des archives de l'archevêché de Malines, il n'est plus permis aujourd'hui d'ignorer que les neuf chapelles nord ne sont pas du xve siècle; qu'elles furent consacrées en 1243, 1251, 1280 et par conséquent avaient été bâties avant 1300, et ce en vertu d'un bref papal de l'an 1234 qui permit à l'abbé de Villers d'enterrer les bienfaiteurs du monastère, dans les chapelles fondées par eux, ce qui eut lieu pour plusieurs.

Indépendamment de la profanation des sépultures de ces chapelles que ne légitimerait ici aucune nécessité publique, supprimer de pareilles annexes serait un acte de lèse-archéologie, comme le serait la démolition du portique de Lambert Lombard à Saint-Jacques de Liége, autre construction adventive des siècles ultérieurs.

Si l'on veut revoir dans toute sa simplicité grandiose, le type primitif de l'église, celui qu'a créé saint Bernard lui-même quand, de l'abbaye de Foigny, près de Vervins, où il s'était établi à cette fin, il présidait à la construction de nos abbayes de Villers, de Cambron, etc., qu'on édifie quelque part un *fac-simile* complet de l'église de Villers, sans ses chapelles nord. Mais qu'on ne touche pas à ces dernières!

Je pense bien que cette motion ne trouvera pas de contradicteurs. Or, comme cela se détache fort nettement de ce qui me reste à dire, je vous propose, Monsieur le Président, de m'interrompre ici et de donner la parole aux membres qui voudraient me contredire.

M. le Président. — Il en sera ainsi, si personne n'y voit d'inconvénient. Quelqu'un demande-t-il la parole?

M. Licot. — Je n'ai qu'un mot à dire : Jamais je n'ai songé à supprimer les chapelles septentrionales.

M. Schuermans. — Je saisis cette occasion de me mettre complètement d'accord avec M. Licot : le rapport cité est du 7 avril 1878, époque où M. Licot ne faisait pas encore partie du Comité brabançon.

II. — Avant l'acquisition par l'État, en 1893, l'aire du sol, dans l'église de Villers, était surhaussée par l'accumulation de trois mille mètres cubes de débris, etc.

Là se trouvaient enfouis une quantité de menus indices révélateurs des emplacements respectifs des chapelles, tombeaux, etc.

La preuve de cette surabondance est dans une lettre adressée à M. Galesloot et imprimée par celui-ci dans le *Messager des sciences historiques* (1), où je lis : « En faisant des fouilles dans le transept, j'ai découvert de nombreux fragments et il m'a été impossible de les apporter tous à Bruxelles; mais les quelques débris d'ornements que je possède... sont sculptés avec une habileté prodigieuse. Ils proviennent des dais qui surmontaient les niches dont le soubassement du tombeau (du duc Jean III) était garni ».

En 1883, on retrouvait donc encore dans le sol de menus restes du monument dû au ciseau de Colart Garnet...

Aujourd'hui, une controverse s'est élevée sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Bernard; si les choses étaient restées entières, il aurait suffi de mettre la main, dans le sol, sur quelque menu débris de bronze, de jaspe, d'onyx, de fleur sculptée en marbre noir, de peinture murale, d'inscription lapidaire, comme les auteurs en décrivent dans la chapelle en question.

Plus rien; le sol avait été soigneusement nettoyé...

Voici, à mon avis, ce qu'il aurait fallu faire, non pas certes pour les dix-sept mille mètres cubes de déblais de l'abbaye entière, mais au moins pour les trois mille de l'église : cribler au tamis les terres enlevées; puis déposer les tas en des endroits distincts pour les différentes chapelles.

---

(1) LI, année 1883, p. 484.

Aujourd'hui, quand on veut connaître le sort des débris, on apprend qu'ils ont servi, en 1893 et 1894, à combler la partie du vivier de l'abbaye qui était à gauche du chemin moderne vers la station.

L'impossibilité de déterminer désormais l'emplacement de la chapelle cherchée a suscité les fouilles indiscrètes de 1895 et de 1898...

III. — Voici comment les *travaux de Villers* pratiquent aujourd'hui le respect des sépultures : laisser scrupuleusement en place les ossements des défunts, à moins que des nécessités (par exemple, de travaux publics) n'en exigent impérieusement le déplacement ; dans ce cas, on creuse une nouvelle fosse à proximité.

Ces égards pour la dépouille de simples moines, les travaux de Villers auraient dû les avoir, je dirai non pas *surtout*, mais *même* pour celle des anciens souverains et celle des fondateurs de l'abbaye...

Ce n'est pas ce qui a eu lieu.

Ici, je suis forcé de citer personnellement feu l'architecte De Wit, de résidence à Villers ; mais c'est pour rendre hommage à l'exactitude de ses renseignements, soigneusement contrôlée par moi, et à son grand souci de correction administrative dont je puis fournir la preuve.

Voici les détails que je tiens personnellement de lui :

Le tombeau double de Henri II, duc de Brabant, et de sa femme Sophie de Thuringe, est placé des deux côtés de la ligne séparative entre le chœur où est le maître-autel, et la chapelle de Saint-Jean-Baptiste ; ce tombeau est composé de deux loges : l'une, la plus honorable et par conséquent la principale, plus large, fut occupée la première ; l'autre,

secondaire, plus étroite, occupée plus tard, est le compartiment du côté de la chapelle.

Le 25 avril 1895, les *travaux de Villers*, dans le tréfonds du sol de la chapelle citée de Saint-Jean-Baptiste, atteignirent un mur en moellons qui fut défoncé.

Derrière ce mur, on trouva une loge de caveau, avec ossements entourés de plâtre, qui furent transportés dans un hangar dépendant de l'habitation de M. De Wit, et qui furent placés dans une caisse que j'ai vue et qui, à mon avis, ne protégeait pas suffisamment son contenu contre la dent des rats...

Les travaux continuèrent et, le 4 mai seulement, atteignirent le compartiment du même caveau correspondant au chœur, où, au moins, on laissa reposer en paix les restes qu'on y découvrit.

On me présenta le squelette du hangar comme étant celui du duc Henri II.

Malgré la maigreur de mes connaissances en physiologie (dues uniquement à un cours très ancien de médecine légale), rien qu'à la conformation du bassin, je reconnus un squelette féminin : d'ailleurs le caveau secondaire, moins large, occupé après l'autre, tout indiquait Sophie de Thuringe, qui mourut longtemps après son mari, à l'étranger : de là la nécessité d'un transport lointain ayant nécessité le coulage, par mesure hygiénique, d'une couche de plâtre dans le cercueil.

Je communiquai à M. De Wit le procès-verbal de l'enterrement de Sophie de Thuringe à Villers, où un contemporain de cet enterrement (ce qui a été reconnu à l'examen paléographique de la pièce), constate de visu le placement des restes de Sophie la défunte dans le compartiment de caveau

qu'on défonça en avril 1895. Je donnerai en note ce document important qui fait partie de ceux que j'ai découverts (1).

Vérification faite à loisir, M. De Wit prit des mesures comparatives sur chacun des deux squelettes et m'informa qu'il se rendait...

Dans le hangar, reposait donc bien Sophie de Thuringe, la princesse — détail qui certes intéressera les personnes pieuses — de qui provient la statuette miraculeuse de Hal qu'elle tenait de sa mère, sainte Élisabeth.

Et ces ossements de Sophie de Thuringe, voilà ce que pendant quatre ans on a exhibé comme étant le squelette d'un duc de Brabant...

Quatre ans, oui quatre ans! En mai 1899, les ossements de Sophie de Thuringe étaient encore dans le hangar.

Qu'on ne vienne donc pas parler de dépôt provisoire, en attendant soit des travaux au caveau, soit un plan pour le cénotaphe...

IV. — Ici un épisode assez original.

D'aucuns qui avaient lu le cours d'histoire nationale de l'abbé Namêche, se sont avisés de soutenir que Sophie de Thuringe avait été enterrée, non pas à Villers, en 1275, mais à Marbourg, en 1284, dans l'église consacrée à sa mère, sainte Elisabeth de Hongrie.

On ajoutait que notre tradition de posséder en Belgique

---

(1) De obitu et sepultura gloriosi Henrici ducis Brabantiæ et uxoris ejus Sophie, beate Elysabeth filie. « Anno Domini M°CC°XLVIII° Kalendis februarii, obiit Henricus gloriosus dux Brabantie. Postea anno Domini M°CC°LXXV°, IIII Kalendas junii, obiit domina Sophia, filia sancte Elisabeth ejus uxor. Reconditi in mausoleo juxta altare sancti Johannis Baptiste. *Ita quod corpus domini ducis versus majus altare, corpus vero ducisse versus altare* sancti Johannis Baptiste. In singulis loculis sunt locata ».

la sépulture de la duchesse Sophie, était controuvée et sévèrement jugée à l'étranger ; que les archives de Marbourg sont pleines de documents réduisant à néant de pareilles prétentions; que si nous maintenions celles-ci, il y aurait des protestations...

On ajoutait encore que, si le tombeau de Villers contient une sépulture de femme, il s'agit sans doute de Marie de Souabe, première épouse de Henri II.

Voyez donc ça ! Sophie de Thuringe, la jeune veuve éprouvée par un deuil récent, ne s'étant pas réservé pour elle-même la loge ménagée à côté de son époux, mais ayant eu le souci d'y faire placer le corps de sa devancière, morte depuis douze ans et exhumée pour la circonstance !

C'était tellement absurde que je ne résistai pas à ma curiosité : j'en référai au redoutable archiviste de Marbourg.

Or, pas un mot de vrai !

Loin de posséder des documents sur Sophie de Thuringe, l'archiviste m'en demande et je les lui ai fournis, abondants.

Depuis longtemps, ajoute-t-il, on est fixé en Allemagne sur l'erreur du comte de Montalembert (copié par Namèche). A Marbourg, il avait pris le tombeau d'Alhéïde de Brunswick, morte en 1284, pour celui de sa belle-mère, enterrée à Villers depuis l'an 1275...

L'archiviste de Marbourg m'a fait remarquer d'ailleurs que l'obituaire de l'Ordre teutonique, à Marbourg, pour la commémoration de Sophie de Thuringe, omet la mention *hic sepulta* (ici enterrée), caractérisant les tombeaux qui correspondent à des sépultures effectives.

Ici, loin de critiquer les *travaux de Villers*, je les féli-

cite : ils l'ont échappé belle en résistant aux suggestions antiscientifiques qui ont pu leur venir de ce côté.

V. — J'ai ressenti du malaise en lisant certains dithyrambes de la presse à propos des *travaux de Villers*.

Assurément je n'impute pas aux auteurs de ces travaux une participation à ce qu'ont publié les journaux, ni surtout à la phrase malencontreuse que voici, imprimée après la description du tombeau violé de Henri II : « Les travaux » vont être repris sous peu dans le bas-côté du transept » méridional, où l'on ESPÈRE *mettre au jour les restes de* » *Jean III*, duc de Brabant. »

Annoncer qu'on allait, sous l'autorité du Gouvernement, pour satisfaire à la curiosité des badauds, violer la sépulture d'un de nos anciens souverains !...

Il y avait là de quoi émouvoir le Gouvernement, qui estima, avec raison, que sa responsabilité était en jeu; un arrêté royal du 3 juillet 1895 créa un Comité chargé : 1° « de *sur-* » *veiller les fouilles pratiquées dans les ruines* de l'ancienne » abbaye de Villers » et 2° « de donner son avis sur les » mesures à prendre au sujet des découvertes qui pourraient » être faites dans les ruines ».

Il y a certes lieu d'approuver le Gouvernement au sujet de cette institution.

Mais j'ai été curieux de constater combien de fois ce Comité s'est réuni; trois fois : le 18 juillet 1895, le 3 septembre 1896 et le 2 décembre 1897...

M. le Directeur des Bâtiments civils nous a appris, à l'assemblée préparatoire, qu'il y a eu, durant les cinq dernières années, une quatrième réunion dudit Comité...

Est-ce suffisant? Comment un comité, non résidant, peut-il

ainsi réaliser efficacement la première de ses charges, la *surveillance?*

Quant à la seconde des dites charges : *avis à donner au sujet des découvertes* qui pourraient *être faites dans les ruines*, c'était bien, en 1898, le moment d'en provoquer l'exercice.

Alors sévissait, chez les gens pieux, une fièvre aiguë; ils voulaient, à tout prix, retrouver les ossements de la B. Julienne de Cornillon, dans le tréfonds du sol *où ils n'ont jamais été* (1) : à sa mort, en effet, sa dépouille fut immédiatement placée parmi les reliques du monastère et plus tard, en 1599, on se serait bien gardé, liturgiquement, de faire « rentrer sous terre » des reliques déjà honorées du préliminaire canonique de la sanctification : l'élévation sur les autels.

De plus, on se faisait illusion en recherchant un squelette entier : depuis le XVIe siècle, les reliques des saints du monastère, dont Julienne, avaient été irrémédiablement confondues en un amalgame indistinct.

Au lieu de soumettre la demande d'opérer des fouilles à

---

(1) C'est surtout dans la dernière chapelle, *la neuvième à gauche en entrant*, que certains auteurs du XIXe siècle se sont appliqués à retrouver celle où l'abbé Henrion, en 1599, transféra les reliques du monastère.

Pendant les trois siècles antérieurs, il y a unanimité pour désigner, au contraire, la *première à gauche* en entrant :

XVIe siècle, GRAMAYE (contemporain, puisqu'il dédie son livre à l'abbé Henrion, auteur de la translation de 1599) : « Templum ingressis, *ad laevam*, primum in ordine (c'est-à-dire *dans la série, en rang)*.

XVIIe siècle, SANDERUS : Templum ingressis *ad laevam* occurrunt sacella. Primum in ordine... ».

XVIIIe siècle, PAPEBROCH : « Sacellum *ad sinistram* occurrit ingredientibus Villariense templum... ».

C'est la thèse reprise au seuil du XXe siècle, par M. Edgar DE PRELLE DE LA NIEPPE, dans son travail de 1899.

l'avis du Comité de 1895, qui lui aurait dit tout cela, le Gouvernement y accéda d'emblée, influencé peut-être par l'écrit d'un haut personnage ecclésiastique qui, juste en 1898, parlant de l'incertitude entre plusieurs chapelles pour y découvrir les reliques cherchées, s'écriait : « Qu'on les fouille toutes ! »

Sous le couvert de l'autorisation gouvernementale, on se mit à bouleverser les tombeaux des chapelles, à tort et à travers. C'est ainsi que, dans la chapelle de Malève, on est allé troubler dans sa tombe le porte-bannière de Brabant à la bataille de Woeringen, Raes de Grez dont on avait d'abord pris les restes pour ceux de sainte Julienne. (*Hilarité*)...

Ici, un squelette d'homme, pris pour celui d'une femme, à l'inverse de Sophie de Thuringe pour Henri II...

Et, d'après ce que j'ai compris dans les explications données sur ce point avant-hier, il n'aurait été accordé que des autorisations simplement orales.

Moyen commode certes pour un membre du Gouvernement de se dégager de toute responsabilité ministérielle : ne pas laisser de trace de ses actes !

Mais comment la Direction des bâtiments civils n'a-t-elle pas empêché des tiers non munis d'un ordre écrit, en due forme, d'opérer des fouilles dans l'église de Villers?

Le quart d'heure réglementaire est accompli ; aussi bien ai-je dit tout ce que j'avais à dire aujourd'hui.

M. Licot (Schaerbeek). — Dans les travaux de Villers, il s'est agi tout d'abord d'effectuer le déblai des matériaux accumulés sur le sol par suite des effondrements. Il y avait des décombres sur toute l'étendue de l'abbaye. Dans l'église

notamment, ils s'élevaient jusqu'à 6 mètres à peu près. On peut s'en assurer sur les lieux. Nous avons fait un tracé sur murs, à l'aide de lignes rouges, indiquant les hauteurs qu'atteignait le monceau de décombres. C'est en les enlevant que nous avons découvert des ossements en divers lieux. Mais avec la plus grande circonspection, avec la plus grande déférence, nous avons remis ces ossements soit dans les caveaux d'où ils provenaient, soit là où ils avaient été découverts.

Le corps de Henri II était dans un caveau. Il a été déposé quelque temps dans la salle servant de musée archéologique.

M. Schuermans. — Il est resté dans le tombeau.

M. Licot. — C'était le corps de la duchesse.

M. Schuermans. — Vous vous exposez à des démentis, à l'aide de pièces officielles de l'époque.

M. Lagasse-de Locht (Bruxelles). — Je ne veux dire que quelques mots au sujet du corps qui a été déposé dans le bâtiment attenant à l'habitation de feu M. De Wit, et qui sert provisoirement de musée archéologique. Peu importe que ce soit le corps du duc ou celui de la duchesse. Seulement, le corps, déposé là, y est resté dans les meilleures conditions possibles, sous la garde consciencieuse de feu De Wit, auquel M. Schuermans a rendu un juste hommage.

Si la Commission des fouilles ne s'est pas réunie plus souvent, c'est qu'elle n'en a pas vu la nécessité.

Lorsque des ossements ont été découverts, immédiatement après on les a remis en place, ainsi que l'a dit M. Licot.

On a fait des caveaux là où il n'y en avait pas, pour recueillir certains ossements éparpillés.

Il est arrivé une fois, suivant la remarque de M. Schuermans, qu'une fouille a été pratiquée avec l'autorisation supérieure, mais cela s'est passé à l'insu et sans l'intermédiaire soit du Comité des fouilles, soit du service des Bâtiments civils. Je le répète, ce cas s'est présenté une seule fois et ne se reproduira plus.

M. Schuermans (Liége). — Voici, Messieurs, la traduction du document dont je vous parlais tantôt au sujet de la sépulture du duc Henri II et de la duchesse :

« Mort et sépulture de Henri II et de sa femme, fille de S. Élisabeth.

» L'an 1247, aux calendes de février, est mort le duc Henri. Ensuite, l'an 1275, le 4 des calendes de juin, est morte Sophie, fille de S. Élisabeth, sa femme. Ils furent enterrés dans un mausolée près l'autel de S.-Jean-Baptiste, le corps du duc vers le maître-autel, le corps de la duchesse vers l'autel de S.-Jean-Baptiste, chaque corps dans un caveau distinct. »

Voilà un document péremptoire et qui nous permet d'affirmer que le corps prétendu du duc qui a reposé quelque temps dans le musée provisoire annexé à l'habitation de feu De Wit, est le corps de Sophie de Thuringe, la duchesse.

On discute à perte de vue sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Bernard. On prétend aujourd'hui, contrairement au témoignage des historiens, que la chapelle où, en 1599, on a déposé les reliques du monastère, se trouvait au nord du transept.

Je donne en note (1) les passages de Gramaye, qui peut être considéré comme étant du XVIe siècle ; de Sanderus, au siècle suivant, et de Papebroch, au XVIIIe siècle. Les auteurs de ces trois siècles sont unanimes pour reconnaître que l'on rencontre la première chapelle dont ils parlent, à l'entrée de l'église, en y pénétrant par le fond, à gauche.

Je ne veux certes pas prétendre que tous les débris de Villers eussent dû être passés au crible ; mais n'eût-il pas fallu trier à part les débris de chaque chapelle ? Cela certainement aurait tranché la question en ce qui concerne la chapelle de Saint-Bernard, au sujet de laquelle on discute tant aujourd'hui.

En effet, lorsque l'on a procédé à des fouilles dans le monument, on y a trouvé des marbres, des bronzes, des inscriptions, des peintures, et de tous ces débris on n'a absolument rien laissé. Tout a été transporté, en 1893 et en 1894, dans un endroit appelé le Vivier, à l'entrée de l'abbaye, du côté du village, et là tout a été jeté pêle-mêle.

On ne me dira pas que les anciens propriétaires n'avaient rien laissé debout. Ils étaient loin d'avoir enlevé tous les

---

(1) Voici, sans commentaires, les trois passages annoncés, où il s'agit bien certainement de l'entrée de l'église, par le fond, à gauche :

GRAMAYE : « Templum ingressis *ad laevam*, varia sacella ; primum in ordine... »

SANDERUS : « Templum ingressis *ad laevam* in oculos occurrunt varia sacella, Primum in ordine... »

PAPEBROCH : « Sacellum *ad sinistram* occurrit ingredientibus ecclesiam... »

Dans ces trois passages, absolument concordants, il s'agit de la chapelle de Saint-Bernard, qu'on rencontrait la *première* à gauche en entrant dans l'église par le fond ; il est impossible d'appliquer cela, comme on l'a essayé, à la chapelle de la Sainte-Trinité, qui était la *dernière* à gauche, lorsqu'on pénétrait dans le temple par l'entrée de l'ouest.

débris. J'en trouve la preuve dans une lettre adressée à M. Galesloot et qui a paru dans le *Messager des Sciences* de Gand. Dans cette lettre, M. Licot lui-même affirme qu'il a été dans le chœur de l'église de Villers découvert un grand nombre de débris provenant des sépultures, notamment des fragments de marbre noir qui avaient dû appartenir au tombeau de Jean III.

M. Licot (Schaerbeek). — Il a été fait présent du tombeau de Jean III au musée archéologique de Nivelles ; ce n'est pas dans le chœur, mais dans le transept qu'on l'a trouvé.

M. Lagasse-de Locht (Bruxelles). — Voici ce que je voudrais répondre très brièvement à M. Schuermans :

Il y a eu, à l'abbaye de Villers, 17,000 mètres cubes de débris déblayés et enlevés. M. Schuermans n'a pas demandé qu'on les passât tous au tamis. Il a eu soin de dire qu'il ne s'agissait que des débris des chapelles. Or, précisément tous ces débris provenant des chapelles ont été examinés avec un soin scrupuleux, extraordinaire, non seulement par M. Licot, mais encore par M. De Wit, en qui M. Schuermans avait, à juste titre, pleine confiance. On peut le dire : M. De Wit s'est dévoué, pendant toute sa carrière trop courte, à l'abbaye de Villers. Il y a été victime de son dévouement. Tout a été minutieusement et consciencieusement examiné par cet homme aussi dévoué que savant et modeste. Ne l'oublions pas : les déblais ont été faits partout et notamment là où reposaient les restes du duc Henri II et de la duchesse Sophie de Thuringe.

En cet endroit, on a retrouvé de nombreux débris du mausolée des deux illustres époux On peut les voir, bien

classés, dans le musée provisoire dont il a déjà été question. Ailleurs, l'on a retiré une ardoise sur laquelle l'horaire du couvent était écrit en écriture romane. Ce curieux spécimen a été envoyé à la Bibliothèque royale et a fait l'objet d'un travail très remarquable de M. l'avocat Sheridan. On n'a rien trouvé de plus qui soit intéressant au point de vue historique et scientifique. Il faut, quoiqu'en ait dit M. Schuermans, attribuer ce maigre résultat aux dévastations incroyables des propriétaires anciens. Pendant quarante ou cinquante années, nous avons pu, nous les anciens fidèles de Villers, mesurer la progression sans cesse croissante des dévastations barbares. Contrairement à l'avis de mon savant contradicteur, nous pouvons l'affirmer : tout ce qu'il a été possible de sauver des restes de l'abbaye, a été conservé précieusement. Je regrette, comme lui, que l'on n'ait pas trouvé plus de débris capables d'aider à terminer les discussions sur Villers.

Ceux qui auront bien étudié le dernier travail de M. Edgar de Prelle de la Nieppe sur Villers, seront édifiés au sujet du véritable emplacement de la chapelle de Saint-Bernard, où se trouvaient dans le temps les reliques spéciales du monastère.

M. Schuermans. — Je partage complètement ce sentiment au sujet de l'emplacement de la chapelle de Saint-Bernard.

M. Licot. — Vous parlez de la chapelle de Saint-Bernard. Il n'y a plus de doute à cet égard et je tâcherai de vous le prouver dans un travail que je publierai très prochainement.

M. Schuermans. — Je serai très heureux de le lire.

M. Licot. — En faisant état des documents inédits dont parlait tout à l'heure M. Schuermans.

M. Schuermans. — J'invoquerai plus tard tous ces documents inédits. Je tiens à ce que la sténographie prenne bien note de ma menace.

M. Helbig, *ff. de Président.* — Je pense que cette discussion, très intéressante, peut être considérée comme actuellement épuisée, en présence surtout de cette déclaration à laquelle nous adhérons tous, que les fouilles ont été consciencieusement exécutées.

Il me reste, avant de lever la séance, à remercier M. le chevalier Marchal d'avoir bien voulu mettre ce local à notre disposition, et à nous ajourner à l'année prochaine.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

ASTOR, LENOX
FOUNDATIONS

›MMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

:s 8, 15, 22 et 29 novembre; des 6, 13, 20 et 27 décembre 1902.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de confier à M. Van Landuyt la ·tauration de trois tableaux qui se trouvent dans l'église Molhem-Bollebeek (Brabant); — Église de Molhem-Bollebeek. Tableaux.

2° Le projet de peintures décoratives à exécuter dans glise de Somzée (Namur); auteur, M. Enderlé-Maréchal; — Église de Somzée. Décoration.

3° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église Iastière-Lavaux (Namur); — Église d'Hastière-Lavaux. Décoration.

4° Le projet relatif à l'exécution de peintures murales ns l'église d'Iseghem (Flandre occidentale), sous la ;erve de prolonger la litre sur toute l'étendue du mur de ıd, afin de mieux relier l'ensemble du travail décoratif; teur, M. Wybo; — Église d'Iseghem. Décoration.

Église d'Iseghem. Vitraux.

5° Les dessins de vitraux à placer dans l'église d'Iseghem (Flandre occidentale), à la condition qu'au cours de l'exécution du travail il sera tenu compte des observations présentées par M. le baron Bethune; auteur, M. Dobbelaere;

Église de Rebecq-Rognon. Vitraux.

6° Les dessins de vitraux à placer dans l'église de Rebecq-Rognon (Brabant); auteur, M. Teller;

Cathédrale de Bruges. Vitrail.

7° Le projet relatif à la reconstitution de l'ancien vitrail de la chapelle de Saint-Joseph, en l'église cathédrale de Bruges (Flandre occidentale). Il y a toutefois trop de symétrie et de lourdeur dans la partie inférieure des draperies des anges du tympan. Vu l'importance de cette verrière, il y a lieu d'en compléter d'abord une lumière. Lorsque cette partie du travail sera terminée et mise en place, le Collège la fera examiner par des délégués; auteur, M. Coucke;

Église de Saint-Martin, à Hal. Vitraux.

8° Les projets de deux vitraux peints destinés à l'église de Saint-Martin, à Hal (Brabant); auteur, M. Casier;

Église de Zepperen. Vitrail.

9° Le projet d'un vitrail à placer dans le chœur de l'église de Zepperen (Limbourg), sous la réserve que l'auteur, M. Bardenhewer, supprimera les banderolles des réseaux et les remplacera par des motifs plus sérieux. Au cours de l'exécution, il importera de soigner tout particulièrement le dessin et la coloration ainsi que le choix du verre, qui doit être très translucide. Lorsque cette verrière sera exécutée et mise en place, elle sera examinée par des délégués avant que les autres vitraux ne soient exécutés;

Église de Sainte-Gertrude, à Nivelles. Vitrail.

10° Le projet de vitrail destiné à la baie centrale du chœur de l'église de Sainte-Gertrude, à Nivelles (Brabant). Cette étude a reçu l'entière approbation du Collège, qui a adressé ses félicitations à l'auteur, M. Casier, pour ce

travail difficile et consciencieux. L'attention du peintre a cependant été attirée sur l'utilité de tracer une seconde bande dans la robe du Christ, afin d'en rompre la monotonie. Le programme des verrières à placer ultérieurement dans le chœur de la collégiale de Nivelles paraît pouvoir être admis. L'auteur a été engagé toutefois à s'assurer si Pepin de Landen est bien rangé, comme le Collège le croit, parmi les Bienheureux ;

Église de Bocholt. Tabernacle.

11° La nouvelle soumission de M. Wilmotte, en date du 30 juin 1902, concernant le travail de restauration du tabernacle en cuivre de l'église de Bocholt (Limbourg). La Commission a insisté tout particulièrement pour que le travail projeté soit borné au strict nécessaire. Lorsque la restauration sera terminée, le Collège fera procéder à l'examen de l'œuvre d'art dont il s'agit. Aucune pièce de celle-ci ne pourra être nettoyée ni patinée. Le tabernacle de Bocholt étant une œuvre de dinanderie importante, on ne peut qu'engager l'État à se montrer très généreux dans l'allocation de ses subsides.

Église de Lembecq lez Hal. Fresque.

— Il a été procédé, le 17 novembre 1902, dans l'église de Lembecq lez Hal, à l'examen de la fresque représentant le Jugement dernier, exécutée par M. De Geetere au-dessus de l'arc triomphal.

Il résulte de cet examen, auquel assistait M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, que l'œuvre d'art dont il s'agit a été exécutée d'une façon très satisfaisante.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside promis, sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de ce travail décoratif, soit liquidé.

Université de Gand. Peintures.

— A la demande de l'administration communale de Gand, il a été procédé, le 1er décembre 1902, à un nouvel et minutieux examen des peintures du grand vestibule de l'université de cette ville.

MM. l'échevin Bodart, l'architecte de la ville et son adjoint, ainsi que MM. Serrure, De Ceuleneer et Lybaert, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Cette visite a démontré, comme les précédentes, que l'état de dégradation des peintures doit être attribué à plusieurs causes, notamment aux fuites d'eau provenant des chéneaux entre la rotonde et le vestibule; à la non-protection extérieure contre les pluies, du mur exposé à l'ouest; à l'atmosphère de la salle, qui est froide et humide; au manque d'aérage, etc.

Mais la cause principale de l'état de choses signalé provient évidemment des fuites d'eau par les chéneaux. Les traces très visibles et très importantes de ces infiltrations existent encore dans le mur où les peintures sont le plus endommagées; ces traces se voient surtout du côté de la rotonde; il y en a même une assez récente où l'enduit est encore humide

Ainsi qu'on l'a déjà déclaré, le 8 août 1902, des travaux très importants ont été effectués aux gouttières et aux toitures, précisément aux endroits où les infiltrations se produisaient.

Sans s'arrêter aux assertions désagréables pour la Commission, de la lettre de l'administration communale, le Collège se bornera à faire remarquer que si cette administration avait fait procéder plus tôt à l'examen minutieux qu'elle devait faire, elle aurait, sans aucun doute, mis plus

de retenue dans sa réponse. Du reste, les représentants de ce Collège qui assistaient à la dernière visite, n'ont pu manquer de reconnaître la justesse des conclusions des rapports précédents. Les observations qui ont été produites sur place par un membre correspondant de la Commission royale et par l'architecte de la ville au sujet de l'exécution des fresques sont sans doute très intéressantes. Il n'en est pas moins vrai que les faits graves signalés par la Commission subsistent et qu'ils ont été reconnus comme vrais par l'administration communale elle-même, puisqu'elle y a porté remède après les constatations de la Commission royale.

Les travaux effectués après l'envoi du rapport du 13 mars 1902, ne sont nullement des ouvrages d'entretien et d'amélioration, comme on l'affirmait, mais des réfections très importantes. M. le Président a tenu à s'en assurer personnellement en cheminant le long d'une corniche d'un bâtiment universitaire pour se rendre ainsi, lors de la visite du 1er décembre, en l'aimable compagnie de M. l'architecte adjoint, jusque dans la noue profonde existant entre le vestibule décoré et la rotonde. M. l'Inspecteur général Lagasse-de Locht y a constaté que le revêtement en zinc a été renouvelé en grande partie et surhaussé d'environ 0m40, afin de parer aux infiltrations résultant des accumulations d'eau antérieures dans ce vaste bac à neige. Il y a constaté aussi les soins apportés pour que le débouché de la descente d'eau soit toujours mis à l'abri des débris d'ardoises, de feuilles, etc., qui bien souvent auparavant l'ont obstrué. Telle est l'importance des travaux ainsi effectués depuis le 13 mars 1902 que M. le Président a félicité, sur place, M. l'architecte adjoint au sujet de leur bonne exécution.

Au surplus, si tout avait été si parfait avant mars dernier, pourquoi serait-on occupé aujourd'hui encore à enduire, à l'extérieur, le mur exposé à l'ouest? Pourquoi améliore-t-on la ventilation par les jours latéraux du vestibule?

La Commission ne considère pas comme une opération parfaite l'enduit extérieur du mur exposé à l'ouest. Elle aura pour conséquence d'enfermer dans le mur l'humidité qui s'y est accumulée. Il eût mieux valu, comme l'indiquaient les rapports antérieurs, recouvrir ce mur d'ardoises ou de zinc; ce recouvrement, en empêchant l'humidité de s'introduire graduellement dans les maçonneries, n'aurait mis aucun obstacle à l'évaporation de celle qui peut encore s'y trouver concentrée aujourd'hui.

Église de Biesme-Colonoise. Peintures murales.

— Suivant le conseil donné par la Commission, dans son rapport du 12 avril 1901, M. le curé de Biesme-Colonoise (Namur) a cherché à débarrasser les colonnes et les arcades de l'église de cette localité du plâtrage qui y a été appliqué aux siècles écoulés.

Ce travail a fait découvrir, sur le piédroit nord de l'arc triomphal, des restes de peintures murales qui paraissent remonter à la première moitié du XVIe siècle.

En dessous est représenté l'Agneau de Dieu laissant échapper le saint sang dans un calice et surmonté d'une bannière avec banderolle.

Plus haut est représenté le prophète David avec la harpe et, enfin, des anges et des ornements.

Au-dessus des banderolles on lit, en caractères gothiques, ces paroles des Psaumes :

Laudate eum in choro et tympano.
Laudate eum in cordis et organo.

Sur le piédroit sud du même arc triomphal, il y a eu également des peintures murales, mais celles-ci ont disparu. Il semble, d'après quelques vestiges de couleur, que la décoration se continuait vers les bras du transept.

Les recherches opérées dans d'autres parties de l'édifice n'ont pas abouti.

Les peintures dont il s'agit ne sont pas d'une valeur artistique marquante. Leur principal intérêt est de permettre de constater que nos édifices religieux du moyen âge ont été décorés de peintures murales, même dans les localités les plus reculées de nos provinces.

Il n'y a aucune mesure à prendre à l'égard de ces vestiges de décoration. Ces restes doivent être conservés tels qu'ils ont été retrouvés.

Si, au cours des travaux de restauration et d'agrandissement de l'église, que l'on sera amené à exécuter dans un avenir peu éloigné, les peintures dont il s'agit créaient un obstacle sérieux à ces travaux, il n'y aurait pas grand inconvénient à les sacrifier; mais, dans ce cas, il faudrait en prendre des calques et en faire une aquarelle, à échelle réduite, pour un de nos musées, afin d'en conserver le souvenir.

La porte clôturant l'escalier du jubé est composée de fragments de planches sur lesquelles se remarquent des peintures; ce sont probablement des débris de volets d'un retable. Ces restes, malheureusement très mutilés, offrent un certain intérêt. Comme ils sont exposés à d'autres sérieuses mutilations, il conviendrait de les déposer au musée de Namur.

Il serait intéressant de faire dérocher la jolie porte du XVIe siècle qui ferme la chapelle des fonts, déjà signalée dans

le rapport du 12 avril 1901, et d'en faire exécuter une bonne photographie. C'est une œuvre de sculpture de réelle valeur artistique, exécutée dans le goût de celle du baptistère de l'église de Malonne, mais de moindre importance.

Église de Calonne. Vitraux.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, que les vitraux placés dans l'église de Calonne (Hainaut), ont été exécutés d'une façon satisfaisante.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside promis par le Département de l'Agriculture, pour ce travail, soit liquidé.

Église de Saint-Pierre, à Anderlecht. Vitraux.

— A la demande de MM. Comère et Capronnier, il a été procédé, dans l'atelier de ces artistes, à l'examen de deux vitraux anciens du chœur de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant), dont la restauration est terminée.

Il résulte de cet examen que les artistes précités ont apporté tous leurs soins et une entière conscience dans l'exécution de leur entreprise. Il y a lieu de les féliciter à propos de ce travail important dont la réussite est complète.

Église d'Ayeneux. Vitraux.

— Il a été procédé, le 8 décembre 1902, à l'examen des vitraux placés dans le chœur et à l'extrémité des basses-nefs de l'église d'Ayeneux (Liége).

Il a été constaté que les œuvres précitées ont été bien exécutées et qu'on peut donner suite à la liquidation du subside alloué par l'État en vue de ce travail.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Abbaye d'Aulne.

1° La proposition de M. l'architecte Cloquet de faire exécuter d'urgence certains travaux de consolidation aux

ruines de l'abbaye d'Aulne (Hainaut). Il y a lieu d'autoriser ces travaux dans la mesure indiquée par M. Cloquet, c'est-à-dire en les étendant à la travée entière au pied du collatéral sud avec son arc-boutant;

Hôtel de ville de Saint-Nicolas.

2° Le projet relatif à la restauration des façades de l'ancien hôtel de ville de Saint-Nicolas (Flandre orientale), ainsi que des façades latérales et postérieure du bâtiment y attenant dit « Ciperagie ». Il doit être entendu qu'au cours de l'exécution des travaux, il sera tenu rigoureusement compte de toutes les observations présentées par M. l'architecte provincial, dans son rapport du 14 novembre 1902;

Ancienne halle aux viandes de Termonde.

3° Le projet des travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'ancienne halle aux viandes de Termonde (Flandre orientale). Il doit être entendu qu'à la façade en pierre de l'édifice, les lucarnes seront construites en pierre et qu'à la façade en briques, les lucarnes seront établies en briques. Il y aura lieu de mettre en œuvre la pierre de Baelegem partout où sa hauteur d'assises le permet, mais où cela ne sera pas possible, on pourra employer la pierre de Refroy, à la condition que le banc de provenance en soit bien choisi. Quant à la pierre de La Rochette, elle doit être écartée dans le cas actuel; elle ne doit être autorisée que pour des parements unis et encore elle ne se marierait pas avec la pierre de Baelegem, sa coloration étant différente. Puisqu'il est démontré que la flèche de la tour était autrefois garnie de huit lucarnes, il est logique de les rétablir; architecte, M. Sterckx.

Ancien Grand-Béguinage de Gand.

— Il a été procédé, le 1er décembre 1902, de concert avec M. Compyn, ingénieur de la ville de Gand, à l'examen de l'ancien Grand-Béguinage de cette localité au point de

vue du prolongement de la rue Courte du Béguinage jusqu'à la rue de la Porte de Bruges.

MM. Serrure et Lybaert, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cette visite.

Après un examen attentif des lieux, il a été reconnu que ce prolongement très utile, notamment pour les dégagements vers la rue Haute, ne ferait pas de tort à ce qui reste encore de l'enclos du Béguinage, attendu qu'il aura lieu au travers de constructions modernes. Par conséquent, il n'y a pas utilité à en entraver la réalisation. Mais il ne peut être question d'autoriser l'élargissement de la rue Courte du Béguinage actuelle par l'empiétement sur les jardinets, la largeur de cette rue étant suffisante. Il importe de laisser subsister le mur clôturant les jardinets à la place qu'il occupe aujourd'hui. C'est un des rares vestiges qui contribuent à rappeler le caractère tout spécial qu'avait le Grand-Béguinage avant les mutilations déplorables qu'il a subies il y a une trentaine d'années

Ancienne ferme du Châtelet, à Marbais.

— L'attention de la Commission ayant été appelée sur la valeur historique que paraît présenter l'ancienne ferme du Châtelet, à Marbais, il a été procédé à son inspection le 30 octobre 1902.

MM. Dumortier et Destrée, délégués du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette visite.

La ferme du Châtelet est l'ancienne résidence féodale de Marbais.

C'est une place fort ancienne formant un rectangle complet. On y arrive de plein pied du côté sud; au nord, elle surplombe la vallée de la Thyle et l'ancien moulin banal de

la baronnie ; des deux autres côtés ses abords sont également escarpés.

Le manoir était jadis entouré de fossés dont une petite partie subsiste encore, mais dont on retrouve le tracé à peu près complet; le pont-levis a disparu.

L'enceinte subsiste presque en entier ainsi que la tour circulaire du sud, à gauche de la porte d'entrée et la base d'une seconde tour vers l'ouest; plusieurs autres tours ont été démolies.

Les tours sont appareillées en assises assez régulières de pierre schisteuse noire et rongée par le temps. Ces tours remontent, sans aucun doute, à une époque très reculée; elles sont peut-être contemporaines des châteaux de Bouillon et de Laroche.

Un donjon carré, situé dans la cour, à gauche de l'entrée, de construction plus récente, est bâti en moellons provenant des environs et appareillés selon le système des constructions de l'abbaye de Villers, qui en est voisine. Les courtines étaient construites en même pierre et appareillées de même.

Un bâtiment faisant saillie, à droite de l'entrée, passe pour avoir été la chapelle du château. Il est appareillé en grandes assises de pierre calcaire bien taillée, d'un ton gris jaunâtre. La tradition qui le représente comme ayant été la chapelle, paraît avoir quelque fondement. Cette construction rectangulaire, orientée, a conservé d'anciennes petites baies murées terminées en plein-cintre dont le tympan est fermé par un linteau qui occupe tout le cintre, type de construction qui se remarque aussi à l'abbaye de Villers. En l'absence d'autres détails caractéristiques d'architecture et vu l'appareil extérieur, il est difficile de déterminer l'âge de cette construction,

mais si l'on peut s'en rapporter à la forme des baies bouchées, on peut croire que l'on se trouve en présence d'une construction romane.

En résumé, l'ancien château de Marbais constitue un reste très intéressant au point de vue historique; il n'est pas moins instructif pour l'étude des constructions féodales de notre pays, ce manoir ayant conservé à peu près totalement son périmètre primitif. Il figure déjà sur la liste des édifices civils privés dignes d'être conservés. S'il appartenait à une administration publique, il devrait être classé comme monument national.

L'édifice en question constitue actuellement un usufruit. Il appartient à un grand nombre de propriétaires. A la mort de l'usufruitier il sera certainement mis en vente publique et sera adjugé vraisemblablement à vil prix. Il sera peut-être possible alors de l'acquérir pour y installer un service public quelconque. Ce serait le seul moyen d'en assurer la conservation.

Vu l'importance du monument, il est désirable d'en faire exécuter, dès maintenant, des vues par le service photographique des ponts et chaussées, à une échelle suffisante pour se rendre compte des détails de la construction et d'en déposer un exemplaire dans les archives de la Commission.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction et restauration de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la restauration du presbytère de Hulshout (Anvers); architecte, M. Taeymans;

2° A la restauration du presbytère de Beyghem (Brabant); architecte, M. Thomisse;

3° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Brouckom lez Looz (Limbourg);

4° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Rothem (Limbourg); architecte, M. Christiaens;

5° A la restauration du presbytère de Laer (Liége); architecte, M. Janssen;

6° A l'appropriation du presbytère de Ramelot (Liége); architecte, M. Feuillat;

7° A la construction d'une clôture au presbytère de Beersse (Anvers);

8° A la construction d'une grille de clôture au presbytère de Vorsselaer (Anvers);

9° A la reconstruction du mur de clôture du presbytère de Meerle (Anvers); architecte, M. Taeymans.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

1° A la construction d'une église à Han-sur-Lesse (Namur), sous réserve de terminer la flèche en pointe et de mettre la fenêtre du jubé en rapport avec les autres baies de la tour; architecte, M. Léonard; Église de Han-sur-Lesse.

2° A la reconstruction de l'église de Familleureux (Hainaut), incendiée le 30 juin 1902. Il a été recommandé aux autorités locales de veiller à ce que les travaux soient effectués avec les plus grands soins. Le Collège se propose, du reste, Église de Familleureux.

de les faire examiner, en temps opportun, par des délégués; architecte, M. Selvais;

Église de Wamont

3° A la reconstruction de l'église de Wamont (Liége); architecte, M. Corthouts;

Église de Longchamps.

4° A la construction d'une église à Longchamps (Luxembourg); architecte, M. Würth;

Église de Beignée.

5° A l'exécution de travaux d'amélioration à l'église en construction à Beignée, sous Ham-sur-Heure (Hainaut); architecte, M. Dosveld;

Église de Beyne.

6° A l'exécution de travaux complémentaires à la nouvelle église de Beyne, sous Beyne-Heusay (Liége); architecte, M. Monseur;

Église de Soheit-Tinlot.

7° A l'établissement de grillages à l'entrée de l'église de Soheit-Tinlot (Liége); architecte, M. Taurel;

Église de Willebroeck.

8° A la reconstruction du jubé de l'église de Willebroeck (Anvers); architecte, M. Careels;

9° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Stekene (Flandre orientale) : deux confessionnaux;

Bavichove (Flandre occidentale) : maître-autel;

Westvleteren (Flandre occidentale) : maître-autel;

Sclayn (Namur) : cloche;

Bertogne (Luxembourg) : mobilier complet;

Ramillies (Brabant) : cloche;

Seneffe (Hainaut) : buffet d'orgue;

Sommethonne (Luxembourg) : mobilier complet;

Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale) : trois couronnes de lumières.

Église de La Buissière.

— L'attention de la Commission ayant été attirée sur un projet de l'administration communale de La Buissière ayant pour but de mettre en vente une parcelle de terrain à bâtir,

situé à proximité de l'église de cette localité, il a été procédé à une inspection des lieux, le 6 novembre 1902, de concert avec MM. Devillers et Hubert, membres du Comité des correspondants du Hainaut.

Il résulte de cet examen que la parcelle de terrain dont il s'agit est située entre le chemin de fer et l'église. Son exiguïté est telle que si on y érigeait une construction, celle-ci n'aurait même pas de cour.

Mais, ce qui serait beaucoup plus grave, c'est que cette construction masquerait la vue de l'église, dont elle ne serait éloignée que de quelques mètres; d'autre part, le terrain étant en déclivité vers l'église, le nouveau bâtiment nuirait beaucoup à l'éclairage intérieur du temple.

Située entre la gare et l'église, la future construction serait, sans doute, affectée à un cabaret duquel, étant donnée sa situation en contre-haut de l'église, on pourrait voir à l'intérieur de celle-ci sans compter que les bruits qui en proviendraient troubleraient considérablement l'exercice du culte.

Il semble que l'autorité locale, en proposant la mise en vente du terrain précité, n'a pas réfléchi aux inconvénients graves qui s'en suivraient non seulement pour l'église mais aussi pour l'aspect de la localité et qu'après un nouvel examen elle abandonnera son projet. Il est à remarquer, du reste, que la vente du terrain en question ne lui rapporterait qu'une misérable somme de quelques centaines de francs, ce qui serait bien loin de compenser l'effet désastreux que produirait une construction sur ce coin qui ne manque pas de pittoresque.

Il y a lieu d'espérer que ce projet malencontreux ne se

réalisera pas. Aussi, ne peut-on qu'engager les pouvoirs compétents à s'y opposer.

Église d'Henri-Chapelle.

— A la demande de M. le curé d'Henri-Chapelle (Liége), il a été procédé, le 27 novembre 1902, à l'inspection de l'église de cette localité.

Il est question, depuis longtemps, d'agrandir cet édifice qui, à ce que l'on assure, ne suffit plus aux besoins de la population.

Le chœur, le transept et la haute nef sont en style ogival rappelant la dernière période de ce style; ils portent la date 1630. Les bas-côtés ont été érigés en 1718, date qui y est inscrite et dans le style du temps. La tour est romane. C'est une construction massive, d'une grande solidité. Sa face ouest est recouverte d'ardoises. A sa face sud on remarque deux petites baies d'abat-son dont l'une est blindée; l'autre est en partie bouchée; à l'étage intermédiaire se remarque une meurtrière. La face nord ne présente aucun détail caractéristique.

Toute l'église est en bon état de conservation.

L'agrandissement ne peut être opéré du côté du chœur, lequel offre de l'intérêt et par la date de sa construction et par ses proportions qui sont très bien comprises.

A première vue, il semble qu'il n'y a guère d'autre moyen que de prolonger l'église vers l'ouest en démolissant la tour. On doit toutefois reconnaître qu'il serait regrettable, au point de vue archéologique, de devoir sacrifier cette tour, qui est peut-être la construction la plus ancienne de toute la contrée. Il est donc indispensable d'inviter l'architecte à étudier, avec les plus grands soins, s'il n'y a pas moyen d'éviter cette éventualité en recherchant un autre mode d'agrandissement

de l'édifice. Peut-être y arriverait-il en élargissant les bas-côtés.

En tous cas, quel que soit le mode d'agrandissement auquel on s'arrêtera, il est désirable qu'il ne soit apporté aucun changement à l'architecture des parties à conserver de l'ancien temple.

Si la tour est conservée, on pourra en améliorer considérablement l'aspect en remplaçant sa couverture vulgaire par une flèche en rapport avec son importance architectonique et ses vastes proportions.

Église de Floriffoux.

— Il a été procédé, le 25 novembre 1902, à l'inspection des emplacements proposés pour l'église de Floriffoux, dont la reconstruction est projetée.

MM. Boveroulle et Soreil, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cette inspection.

Il résulte de renseignements recueillis sur place que l'église actuelle ne suffit plus aux nécessités de la population. C'est une construction des plus médiocres, érigée avec parcimonie; elle est d'ailleurs en mauvais état. Son agrandissement ne serait possible qu'au moyen de dépenses importantes; le résultat obtenu ne serait guère en rapport avec ces sacrifices financiers.

Le seul parti à prendre paraît être celui d'une reconstruction totale.

Quoi qu'il en soit, il est indispensable qu'une solution immédiate intervienne, la situation actuelle ne pouvant se prolonger plus longtemps.

Trois emplacements ont été préconisés :

1° Celui de l'église actuelle. Ce serait, semble-t-il, le plus

convenable s'il était possible d'y orienter l'édifice en ajoutant à cet emplacement la parcelle de pré que M. de Dorlodot offre de céder gratuitement pour agrandir le cimetière. Mais, étant donnée la situation de ce terrain, il paraît difficile d'y ériger la nouvelle construction en l'orientant ;

2° Le terrain donné par M. Philippot-Préter. Cet emplacement, que préconise le conseil de fabrique, est très convenable. Il est situé à proximité de l'ancienne église, du cimetière, de la cure, de la maison communale et de l'école. De plus, il permet d'orienter l'église, ce qui constitue un grand avantage au point de vue de son éclairage et de sa conservation. Sa situation sur une hauteur est tout indiquée pour le nouvel édifice, lequel dominera ainsi toute l'agglomération et se présentera d'une façon très pittoresque, surtout du côté de la vallée de la Sambre ;

3° L'emplacement proposé par le conseil communal. Ce terrain, appartenant à M. le baron Snoy, est situé près de la ferme Valentin. Ainsi que le déclare M. l'architecte provincial, par suite de son rapprochement de la Sambre, il faut tenir compte des crues d'eau possibles et des inconvénients qui proviendront des brouillards qui règnent souvent dans la vallée. D'autre part, cet emplacement est trop éloigné du presbytère ; il nécessiterait le déplacement de celui-ci, donc une nouvelle dépense qui peut être évitée. Il faut tenir compte aussi que des travaux très importants seraient nécessaires pour y asseoir l'édifice et préserver la construction des atteintes de l'humidité.

Comme conclusion, il y a lieu de charger l'architecte, auteur du projet, d'examiner s'il pourrait établir la nouvelle église à l'emplacement de l'ancienne en l'orientant et en

empiétant, à cette fin, sur la prairie voisine offerte par M. de Dorlodot. Si ce parti n'est pas réalisable, il importera de faire choix de l'emplacement proposé par le conseil de fabrique, dans le verger de M. Philippot-Préter.

Les raisons invoquées par le conseil communal pour rejeter cet emplacement ne sont pas sérieuses : l'accès n'y sera d'aucune difficulté; il suffira d'aménager convenablement les abords du nouveau temple, ce dont le projet de reconstruction soumis devra tenir compte.

Église d'Attenrode-Wever.

— Il a été procédé, le 10 décembre 1902, à l'inspection de l'église de Saint-André, à Attenrode-Wever (Brabant), dont l'état de délabrement a été signalé par le Comité provincial des correspondants.

Le chœur est la partie la plus ancienne de l'édifice; il paraît remonter aux premières années du XVIe siècle. Ses fenêtres ogivales à meneaux et réseaux en pierre sont d'un bon tracé. Sa voûte est en bois, mais elle a été plafonnée au XIXe siècle.

La nef unique et la tour datent vraisemblablement du XVIIe siècle. Elles n'offrent pas d'intérêt, sauf la flèche qui est très élégante.

La nef est recouverte par un plafond reposant sur des poutres.

L'église d'Attenrode est insuffisante pour les besoins de la population; sa surface devrait être doublée. Il importe d'autant plus d'en poursuivre sans retard l'agrandissement, que certaines de ses parties sont en fort mauvais état. En attendant que l'on procède à cette entreprise, il serait prudent de faire examiner avec soin la charpente dont les poutres sont, à ce qu'il paraît, entrées en décom-

position à leurs points de contact avec les maçonneries.

Tenant compte de l'intérêt qu'offre le chœur, l'agrandissement devra s'opérer vers l'ouest. La qualité médiocre des briques employées aux parements de la tour sera un obstacle à la conservation de celle-ci. Mais il conviendra de donner à la nouvelle tour les mêmes proportions que celles de la tour actuelle afin de pouvoir remettre en œuvre l'ancienne flèche dont la silhouette est très heureuse.

L'église possède une ancienne croix triomphale accompagnée des statues de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean. Cette œuvre d'art devra être conservée avec soin et remise, après l'agrandissement de l'édifice, à sa place normale.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

Église de Cerfontaine. 1° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Cerfontaine (Namur); architecte, M. Frère;

Église d'Alle. 2° Le projet de restauration de l'église d'Alle (Namur);

Église de Beho. 3° Le projet concernant la restauration de l'église de Beho (Luxembourg) et la construction d'une sacristie à cet édifice; architecte, M. Cupper;

Église de Vedrin. 4° Le projet de restauration de l'église de Vedrin (Namur), sous la réserve qu'il sera tenu compte des recommandations formulées par M. l'architecte provincial;

Église de Bisseghem. 5° Le projet de restauration des glacis de la tour de l'église de Bisseghem (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

Église de Vierves. 6° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Vierves (Namur); architecte, M. Van Gheluwe;

7° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église d'Eugies (Hainaut); architecte, M. Dufrasne; Église d'Eugies.

8° Le projet concernant des travaux de réparation à effectuer à l'église de Monstreux (Brabant); architecte, M. Van Halen; Église de Monstreux.

9° Le projet de travaux de grosses réparations à exécuter à l'église de Mont-Sainte-Geneviève (Hainaut); architecte, M. Simon; Église de Mont-Sainte-Geneviève.

10° Le projet de restauration de la tour de l'église de Ramelot (Liége); architecte, M. Feuillat; Église de Ramelot.

11° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Pâturages (Hainaut); architecte, M. Bodson; Église de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Pâturages.

12° Le projet de restauration de la toiture de la tour de l'église de Hermalle-sous-Argenteau (Liége); architecte, M. Lambrecht; Église de Hermalle-sous Argenteau.

13° Le projet de restauration de l'église de Rothem (Limbourg); Église de Rothem.

14° Le compte des travaux de restauration exécutés pendant le premier semestre de 1902, à l'église de Notre-Dame, à Anvers. Église de Notre-Dame, à Anvers.

— Le 24 novembre 1898 et le 6 décembre 1900, la Commission a signalé l'état déplorable et dangereux dans lequel se trouve l'église de Nalinnes, faute d'entretien. Église de Nalinnes.

Depuis quatre ans, cette triste situation n'a fait qu'empirer.

Il résulte d'une nouvelle inspection qui vient d'être faite de l'édifice et à laquelle assistaient MM. Cador, Devillers et Hubert, membres du Comité des correspondants du Hainaut, que le danger d'écroulement d'une grande partie des parements de la tour est très grand. Ces parements se détachent

du noyau de la maçonnerie et des boursouflures inquiétantes se remarquent surtout vers l'ouest.

D'autre part, le vaisseau est également en très mauvais état. Les murs, principalement ceux exposés au nord, sont transpercés par l'humidité; les eaux pluviales séjournent au pied des maçonneries, où il n'y a nul moyen d'écoulement. Ajoutons que les toitures sont délabrés et laissent filtrer les eaux, comme on peut le voir aux plafonds; les gouttières sont en partie détruites et déversent les eaux sur les parements.

Si l'on ne prend pas de promptes mesures pour remédier à cette situation déplorable, situation que l'on ne rencontrerait même pas dans les plus pauvres localités de notre pays, non seulement il arrivera des accidents regrettables, mais l'église deviendra inhabitable tant elle est humide et malsaine. Cette dernière éventualité s'est déjà réalisée pour ce qui concerne la sacristie, de laquelle on a dû évacuer les objets principaux servant au culte.

L'administration communale ne semble pas se rendre compte de la responsabilité grave qu'elle encoure en maintenant une situation semblable C'est ainsi qu'elle a fait naguère placer un grillage pour fermer l'entrée de l'ancien cimetière et empêcher la circulation du côté menacé de la tour avec une inscription : « Fermé pour cause de danger public ou sûreté ». Ce grillage est déplacé et l'inscription est reléguée dans un coin.

Il y a lieu d'inviter une nouvelle fois les autorités locales à s'entendre d'urgence pour soumettre aux pouvoirs publics des propositions en vue de remédier à un état de choses qui peut, d'un jour à l'autre, compromettre et la sécurité publique

et un édifice très intéressant qui figure dans la troisième classe des mouuments du culte.

Les travaux les plus urgents à entreprendre sont les suivants :

1° Restaurer les parements extérieurs des murs, surtout ceux de la tour ;

2° Vérifier l'appui de la flèche, laquelle s'incline vers l'ouest ;

3° Réparer les toitures ;

4° Établir partout des chéneaux aux toitures avec tuyaux de descente, égouts et aqueducs souterrains ainsi que des trottoirs sur tout le pourtour de la construction ;

5° Enlever le plâtrage intérieur des murs, restaurer ceux-ci et les récrépir au moyen d'un bon mortier.

Église d'Hastière-par-delà.

— Il a été procédé, le 4 décembre 1902, à l'examen de l'arc triomphal de l'église d'Hastière-par-delà, dont le mauvais état avait été signalé.

MM. le baron del Marmol, Boveroulle et Dardenne, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cet examen.

On remarque, en effet, dans ledit arc, plusieurs lézardes assez sérieuses, mais son état ne paraît pas inquiétant au point qu'il faille le démolir et le reconstruire. Il suffira de faire des coulées de ciment dans les crevasses et aux endroits où les joints sont ouverts entre les claveaux. Il est à remarquer, d'ailleurs, que cet arc ne porte aucune charge, le pignon qui le surmontait ayant été démoli naguère par mesure de précaution.

Il serait d'autant plus regrettable de devoir reconstruire l'arc précité, qu'il porte des restes de peinture murale qui

paraissent très anciens et que, par conséquent, il y a intérêt à conserver.

L'arc opposé dans le transept, à l'entrée de la haute-nef, offre également plusieurs lézardes ; il y aura lieu d'y faire la même opération qu'à l'arc triomphal.

Le projet relatif à la construction d'une sacristie et à l'établissement d'un trottoir autour de l'église est à l'étude; il sera soumis, à bref délai, à l'avis des autorités compétentes.

Par suite de l'existence à l'entrée du vaste chœur de l'église d'Hastière-par-delà de la crypte restée ouverte, les fidèles, placés dans la nef, se trouvent à une très grande distance du maître-autel établi au fond de l'abside. M. le curé de la paroisse a émis l'idée de placer un petit autel, composé d'une simple table, dans le transept, en avant de l'ouverture de la crypte. Cet autel servirait dans les cas ordinaires pour les offices, tandis que le maître-autel serait réservé pour les solennités. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que cette proposition soit adoptée.

Église d'Alsemberg.

— Il a été procédé, le 10 novembre 1902, à l'inspection de l'église d'Alsemberg, pour l'achèvement de la restauration et de l'ameublement de laquelle un projet complet est présenté.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cette inspection.

La dépense totale des travaux prévus s'élève à fr. 148,139-65

Ce chiffre n'est pas en rapport avec les ressources locales. Par conséquent, il y a lieu, semble-t-il, d'extraire du devis une série d'ouvrages comprenant les travaux de restauration qui sont considérés comme les plus urgents, sur l'exécution

desquels il n'y a rien d'hypothétique et ceux comportant les objets mobiliers strictement indispensables pour l'exercice régulier du culte. Ce parti est d'autant plus à conseiller que les travaux de restauration de cette belle église offrent, en certains points, des difficultés sérieuses pour la solution desquelles une étude plus approfondie est indispensable.

Il est entendu que cette série d'ouvrages comprendra ceux repris aux paragraphes 2° et 3° du rapport du 13 juin 1900 (voir *Bulletin*, page 155), ayant trait à la restauration de la chapelle nord latérale au chœur et au grand arc sous la tour.

Tous les parements intérieurs en pierre peuvent rester apparents; on rétablira en pierre les parties détruites de ces parements et on pourra compléter, aussi en pierre, les petites parties qui ont été refaites autrefois en briques. Mais il y a lieu de crépir tous les parements en briques ainsi que les panneaux des voûtes. S'il reste encore des parties de parements en pierre à décrépir, on devra avoir soin de ne pas ouvrir les joints comme on l'a fait, à tort, aux parements déjà décrépits. Tous les joints en bon état devront être respectés.

Pour le rejointoyage des parements en pierre, on peut adopter le système échantillonné dans la première travée de la haute-nef près de la tour, où les joints sont parfaitement visibles. Le mortier à employer sera le mortier blanc ordinaire non teinté.

La restauration intérieure du chœur offre surtout des difficultés à cause de remaniements qui y ont été opérés. Il sera indispensable, avant tout, d'y faire des sondages pour

rechercher la situation primitive, notamment aux cordons sous les fenêtres et aux arcatures.

Quant à l'extrémité de la basse-nef sud, vers le chœur, où l'on suppose qu'il a existé une tribune, il convient de maintenir strictement la situation actuelle, de conserver avec soin toutes les amorces et autres vestiges mis à découvert; on pourra toutefois enduire les parties de parements qui sont en briques.

Le rétablissement de cette tribune ne serait possible qu'en faisant disparaître la belle grille en fer forgé qui clôture cette partie du temple et en mutilant la verrière latérale, don de l'ancien curé Mariën.

Le cordon qui régnait sous les fenêtres de la haute-nef a été détruit; on pourra le rétablir, mais on recherchera quel était son profil primitif; le fragment de cordon rétabli sous l'une des fenêtres paraît trop volumineux et trop saillant.

Des traces de peinture se remarquent sur les colonnes de la nef; ces vestiges semblent démontrer qu'il y avait là des figures isolées, probablement les figures des Apôtres. Il conviendra d'étudier le moyen de les rétablir, lorsque les ressources le permettront. Il conviendra aussi de conserver soigneusement tous les restes de polychromie trouvés dans l'église.

Église de Saint-Jacques, à Liége.

— Le projet soumis en vue de la restauration du portail de l'église de Saint-Jacques, à Liége, a fait l'objet d'un examen, sur place, le 24 novembre 1902.

MM. Renier, Lohest, Bormans, Schoolmeesters, Drion et Jamar, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Il n'est pas douteux que le portail est une œuvre de mérite contestable, conçue dans le style de la renaissance par Lambert Lombard, plutôt peintre qu'architecte.

Il est certain que ce portail a été accolé au porche de l'église. Peut-être même a-t-il été substitué à un portail ancien du style gothique de la dernière époque auquel appartient la majeure partie de l'église.

A ce point de vue, l'établissement de ce portail constitue une erreur de l'artiste, improvisé architecte, un sacrifice irrationnel qu'il a fait à l'influence italienne.

On ne peut le contester non plus : la restauration ne pourra s'effectuer sans que l'ouvrage soit en grande partie démoli, sans qu'il perde beaucoup aux yeux des amateurs exclusifs du pittoresque.

Suit-il de ce qui précède qu'il faille démolir le portail renaissance de Saint-Jacques et le remiser tel quel dans quelque musée? N'y a-t-il pas à côté des considérations architecturales, artistiques et pittoresques, l'histoire de l'illustre et splendide église de Saint-Jacques? Elle est écrite, en traits ineffaçables, dans le sévère narthex roman; dans les richesses sculpturales des nefs, des chapelles, des tribunes scabinales; dans l'harmonie délicate des grandes lignes et des détails du jubé et du buffet d'orgue; dans les arcs ogivaux du porche nord appuyés sur des culs-de-lampe de pure renaissance; enfin, dans le portail où les plans de Lambert Lombard, abandonnant totalement le style de l'édifice, ont ouvert celui-ci au public de la fin du XVIe siècle par une entrée décorée en pierre à l'aide de motifs empruntés à l'artistique ébénisterie liégeoise de l'époque.

La Commission tient compte de l'histoire des monu-

ments; elle a le devoir de s'en préoccuper pour l'exercice de sa mission. Elle remarque que, d'après les plans de l'architecte et suivant le désir de la ville de Liége il s'agit de restaurer le portail et non point de le reconstruire. Elle estime, dès lors, que ledit projet de restauration peut être admis.

Il est indispensable toutefois que, dans l'exécution, on se borne à renouveler les pierres qui sont absolument hors d'état d'être maintenues en place. On doit éviter, à tout prix, que la restauration n'aboutisse à une reconstruction.

Avant tout, il convient de faire exécuter des photographies à grande échelle des diverses parties du portail. Ensuite, il faudra prendre des moulages nombreux, même des parties frustes, à titre de renseignements et de guides ainsi que pour le contrôle des travaux.

Il est incontestable que le succès de l'entreprise dépendra du choix du sculpteur.

Une des principales causes qui ont amené la dégradation extrême du monument, c'est la qualité médiocre de la pierre employée. Il importera de l'extraire des bancs connus comme fournissant de la pierre non gélive et tout à fait saine. Il importera tout autant de faire surveiller l'extraction, sur place, par un agent très expert.

Il n'y a pas de doute que le portail a été polychromé à l'extérieur; des traces de couleur en font foi. Il y aura donc lieu, avant de mettre la main à l'œuvre, de relever avec soin et de bien étudier les traces de polychromie et de dorure, pour qu'on puisse rétablir la décoration après la restauration de la partie architecturale.

Il est visible que la base du portail est enterrée ; il importera de ramener le sol à son niveau primitif en abaissant le pavage de la place en pente douce vers le monument. Il faudra aussi réduire la courbe du terre-plein qui réunit le portail à la tour de l'église.

La Commission exprime le vœu que les travaux du portail de Saint-Jacques soient l'objet, dans leur ensemble, d'une surveillance spéciale émanant d'un Comité local dont ferait partie l'architecte et où les diverses autorités seraient représentées : le conseil communal, le Comité provincial des correspondants de la Commission royale, le conseil de fabrique. Tous les doutes que suggérerait l'exécution du travail délicat confié à M. l'architecte Léonard pourraient ainsi être examinés avec soin et soumis au jugement de la Commission royale elle-même. On signalera dès à présent comme pouvant être soumises en premier ressort à l'avis de la susdite Commission locale deux questions : le renouvellement ou non du médaillon central et le remplissage des niches vides par de nouvelles statues.

Le Collège croit devoir subordonner le présent avis à la réserve suivante : si l'on venait, au cours des travaux, à faire des découvertes plus importantes encore que celles auxquelles s'attend la Commission, découvertes établissant les grandes lignes d'un ancien portail gothique, toute la question devrait être soumise de nouveau à ses délibérations.

En ce qui concerne le projet d'exhaussement de la chapelle latérale nord ou plutôt de son achèvement, comme il s'agit de faire ici la même opération que celle effectuée, il y a quelques années, à la chapelle sud, il n'y a aucun inconvénient à ce que le travail projeté soit autorisé.

En somme, le devis présenté, au montant de fr. 40,715-13, comprend, en totalité, des travaux urgents et nécessaires susceptibles d'être subsidiés sur les crédits des Beaux-Arts.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

NÉCROLOGIE

La mort vient de creuser un nouveau vide au sein de la Commission royale des monuments.

M. Jean-André-Alfred CLUYSENAAR

ARTISTE PEINTRE

Membre de la dite Commission

est décédé à Bruxelles le 23 novembre 1902.

De nombreux discours ont été lus à la maison mortuaire le jour des funérailles. Nous reproduisons celui prononcé, au nom de la Commission royale des monuments, par M. Jules Helbig, Vice-Président de ce Collège.

« Messieurs,

» C'est au nom de mes collègues, membres de la Commission royale des monuments, que j'accomplis le douloureux devoir de déposer auprès de la dépouille mortelle d'Alfred Cluysenaar, l'expression de regrets profondément sentis et l'hommage d'affectueux souvenirs.

» Alfred Cluysenaar, par ordre de date, était le dernier membre entré dans notre Collège. L'arrêté royal qui porte sa nomination est daté du 30 mai 1901. Il venait remplacer Albrecht De Vriendt, enlevé si prématurément à l'art belge, à l'utile coopération qu'il nous apportait et, j'ose le dire, à l'amitié de ses collègues.

» Nous fumes heureux de le voir remplacer si dignement.

» Alfred Cluysenaar, peintre d'histoire, venait pour ainsi dire reprendre au milieu de nous, le siège occupé autrefois pendant de longues années par son digne père, l'architecte Cluysenaar, le constructeur des galeries Saint-Hubert de Bruxelles.

» Son fils, artiste de race, naturellement désigné au choix du Gouvernement par la haute situation qu'il avait conquise dans l'École de peinture contemporaine et la tendance élevée qui caractérisait son talent, successeur de son père à la Commission royale des monuments, on pouvait dire de lui qu'il y entrait « par droit de conquête et par droit de » naissance ».

» Il y sut bientôt gagner toutes les sympathies de ses nouveaux collègues par la nature courtoise et aimable de

ses relations, la droiture de son jugement, par l'autorité qu'il ne tarda pas à acquérir dans l'examen de toutes les questions où la peinture et l'art monumental étaient en jeu et enfin par le concours précieux qu'il apportait à notre Collège dans l'inspection des monuments, toutes les fois que sa santé déjà ébranlée, lui permettait d'y prendre part.

» Cependant cet état de santé, qui ne l'éloignait que rarement de nos séances, ne semblait pas devoir inspirer de sérieuses inquiétudes et, assez récemment surtout, la guérison semblait assurée, sa constitution paraissait avoir triomphé des indispositions que l'on s'était habitué à regarder comme passagères.

» Aussi espérions-nous conserver longtemps parmi nous un collaborateur dévoué, assidu et affectueux lorsque la divine Providence en décida autrement : ce fut pour ses collègues un coup aussi douloureux qu'inattendu lorsqu'ils apprirent que la mort, l'implacable mort, venait de le frapper au milieu des siens, mettant un terme prématuré à ses travaux, à ses projets d'avenir, à ses espérances!

*
* *

» Je viens de rappeler en peu de mots ce que fut Cluysenaar au sein de la Commission royale des monuments, le vide et les regrets qu'il y laisse.

» Je ne sais si c'est à moi et si c'est le moment aussi de rappeler la place qu'il a conquise dans l'École de peinture belge. Les monuments et plusieurs musées du pays et de l'étranger possèdent ses titres de gloire. Les panneaux de l'Université de Gand et le musée royal de Bruxelles conserveront pendant des siècles, je l'espère, plusieurs des œuvres

les plus marquantes du peintre. En ce moment les journaux de toutes nuances rappellent avec des éloges mérités, bon nombre de travaux qui marquent pour ainsi dire les étapes de la carrière de l'artiste. Je crois seulement devoir insister sur ses qualités de portraitiste. Un assez grand nombre de familles haut placées conservent des portraits dus à son pinceau, et parmi ceux-ci il en est d'excellents.

» Comme la plupart des maîtres, Cluysenaar s'est cru appelé à l'apostolat de l'enseignement. Son atelier, déjà, était une sorte d'école. Il était professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, où il enseignait la peinture décorative monumentale, et c'était là un cours qui convenait parfaitement à la direction de son esprit. Il était Directeur de l'Académie de Saint-Gilles, où son enseignement produisit bientôt des résultats remarquables.

» Ses succès comme artiste et comme professeur reçurent la consécration méritée des distinctions les plus hautes et les plus flatteuses. En 1895, il fut élu membre de l'Académie royale de Belgique.

» Mais, dans la carrière de ce laborieux, il est un point qui semble commander tout particulièrement le respect de tous ceux qui l'ont connu et qui ont suivi ses travaux. C'est le respect qu'il avait lui-même pour son art et les convictions auxquelles il est resté fidele. C'est la dignité de sa vie d'artiste.

» Il se croyait, et non sans raison, appelé à continuer les grands maîtres que dans les années radieuses de sa jeunesse il avait admirés à Paris, en Italie, en Allemagne et notamment dans un séjour prolongé à Rome. Les visions du grand art, de l'art monumental le poursuivaient; son imagination

était hantée par les grandes scènes de l'histoire et de la Bible : les cavaliers destructeurs de l'Apocalypse était un sujet qu'il aimait d'une véritable prédilection, parce que c'était là une scène qui lui permettait en quelque sorte d'entrer en lutte avec les artistes penseurs comme Albert Durer et Cornélius. C'était avec les maîtres de cette taille qu'il aurait aimé à vivre et à se mesurer...

» Mais hélas, à notre époque où la peinture semble se transformer en peu d'années, où souvent, affaire d'engouement et de mode, elle prend les allures les plus étranges et les plus déconcertantes et où il se trouve même un public pour accepter toutes les tentatives et toutes les nouveautés, des hommes de la nature de Cluysenaar sont vite, sinon dépassés, du moins délaissés et demeurent dans une sorte d'isolement. Peu disposés à courir après les succès du jour, au moyen de concessions et de transformations que leur conscience d'artiste désapprouve, ils demeurent en quelque sorte victimes de la fidélité à leurs convictions. J'admire trop les hommes de cette trempe pour songer à les plaindre et lorsque la mort vient couronner leur carrière en leur imposant le repos de la tombe, je m'incline respectueusement et je crois voir cette tombe entourée d'une sorte de rayonnement. Je m'imagine que ces âmes d'artiste qui n'ont pu donner un corps à leurs plus beaux rêves, en verront la réalisation dans cette autre vie à laquelle je crois et que la foi que je professe me permet d'espérer pour leur âme ! »

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX PENDANT L'ANNÉE 1900.

—

Les résultats donnés par les voyages de recherche, en Belgique, d'objets d'art dignes d'être reproduits par le moulage, nous ont encouragés à continuer ce système d'investigations; elles ont été particulièrement nombreuses en 1900 et non moins fructueuses que pendant les deux années précédentes.

Presque tous les monuments et objets d'art examinés ont été photographiés; nous avons reconnu l'opportunité de faire mouler un certain nombre d'entre eux, tant pour compléter les collections exposées dans notre musée que pour fournir de nouveaux aliments au service des Échanges internationaux; pour d'autres, d'un intérêt secondaire, il nous a paru que la photographie suffisait à les représenter dans nos collections.

***

L'un des plus importants de ces monuments est le jubé de l'église Saint-Gommaire, à Lierre. Lierre.

Contemporain de ceux de Dixmude et de Notre-Dame de Walcourt, il est conçu, comme eux, dans ce style issu du gothique, contourné, fouillé, ouvragé au delà de toute description, qui fut en usage pendant la première moitié du XVIe siècle.

Il nous paraît indispensable d'exposer un monument de ce genre : placé en regard de la cheminée du Franc de Bruges et du portail de la salle échevinale d'Audenarde, qui datent de la même époque, il démontrerait éloquemment la lutte de l'esprit national contre l'influence étrangère; les éléments gothiques y abondent : les supports du jubé de Lierre, comme ceux du jubé de Dixmude, sont encore des groupes de colonnettes cylindriques, mais les chapiteaux sont d'un modèle nouveau; plusieurs petits pinacles se réunissent pour former le dais d'une statuette; l'arc ogive y est encore, mais déformé; les moulures se relèvent en pointes d'accolades, dessinent des courbes et des contre-courbes variées, surchargées d'une multitude d'ornements végétaux dont l'exécution étonne l'œil ; la recherche visible d'originalité dans cette riche décoration dénote l'effort opiniâtre de l'artiste s'obstinant à rajeunir un style épuisé, tandis que Lancelot Blondeel et les exécuteurs de ses plans laissent dans son repos l'art de l'autre siècle et tendent les bras aux nouveautés fastueuses que leur apporte l'art plateresque.

La comparaison de ces deux monuments serait, nous le répétons, d'un enseignement profond, et cette considération nous a fait inscrire le moulage du jubé de Lierre sur la liste de nos principaux desiderata, malgré la dépense élevée que doit entraîner son exécution.

***

Diest. Une autre dépense assez forte, mais qui ne nous paraît pas moins justifiée, devra être faite pour le moulage de quelques stalles de l'église Saint-Sulpice, à Diest.

Cette église en possède vingt-quatre, datant de la fin de la période ogivale; presque toutes ont des miséricordes d'un haut pittoresque.

Notre musée possède deux ensembles de stalles : celles de Vilvorde, du XVIIe siècle, et celles de Dordrecht, du XVIe; nous proposons d'y ajouter, pour représenter ce genre de meuble au XVe siècle, un groupe de quatre stalles de Saint-Sulpice. Il nous paraît presque inutile d'insister sur l'opportunité de montrer ainsi des séries de meubles d'églises de différentes époques et sur la grande utilité des renseignements que des collections de cette nature peuvent fournir aux architectes chargés de dresser des plans d'ameublement des édifices du culte.

A l'extérieur de la même église, il y aurait à prendre certaines statues, notamment un beau Saint-Denis, et plusieurs gargouilles; signalons en passant que la gargouille de « la Recevresse » d'Avioth est le seul spécimen que nous possédions jusqu'à présent de ce détail d'architecture dont les artistes du moyen âge ont tiré si grand parti.

La « Porte du Béguinage », dans la même ville, est loin d'être dénuée d'intérêt : elle se compose d'une voûte en anse de panier, entre deux colonnes doriques; l'entablement, légèrement cintré au-dessus de la clef de voûte, supporte un motif décoratif composé d'une niche à plein cintre reliée par une sorte d'attique courbe à une spirale qui surmonte chaque colonne; sur chaque spirale est posé un vase; la niche est couronnée et accostée de guirlandes de fleurs et contient une grande statue de la Vierge.

L'église du Béguinage possède quelques sculptures intéressantes, entre autres une figure assise de Sainte-Anne,

polychromée, et une fort belle Vierge du XIVe siècle en marbre blanc, avec le bord des vêtements doré. Cette figure rappelle celle de Notre-Dame d'Anvers, dont nous avons le moulage; il serait intéressant de la reproduire et de juxtaposer ces deux œuvres.

Nous croyons, bien que cela sorte des attributions de notre Comité, devoir attirer l'attention de l'Autorité supérieure sur l'état déplorable dans lequel se trouve l'église du Béguinage : les toitures sont percées en maint endroit, la pluie a pourri les plafonds et tombe dans l'église. Les hôtes du lieu sont, paraît-il, dénués de toutes ressources; nous pensons qu'une intervention des pouvoirs publics s'impose ici; en tous cas, nous signalons le fait à nos honorables collègues de la Commission royale des monuments.

***

Noirhat. Nous leur signalons aussi, bien que sans le moindre espoir d'y voir porter remède, l'état dans lequel on laisse tomber le château de La Motte, à Noirhat.

C'est avec autant d'indignation que de pitié que l'on contemple l'œuvre de destruction qu'on a laissée s'accomplir là sans vouloir faire le moindre effort sérieux pour l'enrayer; — car on ne peut considérer comme sérieux moyens d'entretien quelques bouts de planches clôturant plus ou moins certaines fenêtres, quelques tuyaux de zinc placés aux gouttières, quelques réfections exécutées à la toiture, — le tout beaucoup trop tard, alors que l'intérieur était déjà totalement dévasté par les eaux pluviales.

Cette jolie demeure Louis XV, qui eût pu être restaurée ou tout au moins conservée il y a vingt ans, ne sera bientôt

plus qu'un monceau de ruines informes. Les murs lézardés s'inclinent de toutes parts; leur chute est imminente. Si encore ces ruines étaient vides! Mais non : il y a là des détails artistiques délicieux, des documents précieux pour l'exposé de l'art de la sculpture sur bois et de la ferronnerie. Outre un terme d'escalier dont nous avons obtenu, — grâce à une haute intervention, — l'autorisation de prendre le moulage, il existe toute une série de portes décorées de ces ravissantes guirlandes de fleurs dont les artistes contemporains de Louis XV savaient parsemer les boiseries diverses, avec autant de grâce que de variété.

Les panneaux supérieurs des vantaux de la porte principale ont de fort jolies sculptures; les panneaux inférieurs ont été rabotés par les essieux des chariots, car le vestibule d'honneur a servi de hangar au fermier voisin!

Aux fenêtres, de charmantes grilles sont rongées par la rouille; un autre grillage non moins intéressant clôture le chœur de la petite chapelle; dans celle-ci, la tribune fermée, du premier étage de laquelle les châtelains entendaient la messe, existe encore entière; si le propriétaire voulait consentir à la laisser enlever, elle pourrait devenir l'une des pièces les plus intéressantes de la Section des anciennes industries d'art de nos musées.

Dans les jardins enfin, un reste de statue à peu près informe, dans lequel on peut encore reconnaître une Léda, semble prouver que l'on ne s'est pas plus soucié des œuvres d'art proprement dites que de la décoration artistique du château.

Il est temps encore de sauver quelques pièces : cinq ou six portes, la tribune et certains des ouvrages de ferronnerie

cités plus haut; mais il importe de s'aboucher sans retard avec le propriétaire, car l'état du bâtiment ne permettra bientôt plus de s'en approcher.

***

Op-Heylissem.

M. le Baron van den Bossche a bien voulu nous autoriser à photographier les deux termes monumentaux, en style Louis XV, de l'escalier d'honneur de son château de Heylissem.

***

Court-Saint-Etienne.

L'église de Court-Saint-Étienne possède un « fiestre », c'est-à-dire un reliquaire, mentionné déjà par MM. Tarlier et Wauters (1) et par M. Goovaerts (2). C'est un édicule rectangulaire couvert d'une toiture à deux versants. Saint-Étienne, le patron du lieu, y est représenté trois fois : à l'un des pignons, au-dessous d'un buste du Père Éternel bénissant, et au milieu de chacune des deux faces, entre Saint-Paul et Saint-Pierre, d'un côté; entre Saint-Laurent et Sainte-Gertrude, de l'autre. Le second pignon présente les instruments de la Passion surmontés d'un buste du Père Éternel identique au premier. Chaque figurine de saint est placée sous une arcature dont l'intrados est garni d'une branche de feuillage et qui retombe sur deux colonnettes minuscules; des colonnettes plus fortes marquent les trois divisions de chaque face et soutiennent les angles. Les rampants des

(1) La Belgique ancienne et moderne; canton de Wavre, p. 134.

(2) Une ancienne description de Court-Saint-Étienne. *Bull. de la Comm. royale d'histoire*, tome VI, n° 3, 5me série.

Voir aussi : Weale, Catalogue des objets d'art religieux, etc., exposés à l'hôtel Liedekerke, à Malines. Septembre 1864, n° 484.

pignons sont hérissés de crochets en feuilles de chicorée; un élégant crétage court sur le faîte et se répète le long de chaque chéneau; le toit se compose de plaques d'argent en losange avec dessins repoussés extrêmement gracieux; enfin une boule de cristal est posée à l'amortissement de chaque pignon; une troisième marque le centre de l'édicule.

Le corps du reliquaire et les statuettes sont en argent; les colonnettes, les arcatures, les crétages et les rampants à crochets sont en cuivre doré. Le tout ne mesure que 59 centimètres de longueur sur 27 de largeur et 40 centimètres de hauteur.

Ce petit monument mérite d'être conservé avec le plus grand soin; mais son importance artistique n'est pas assez grande pour que nous puissions en proposer le moulage.

*
* *

L'église de Léau possède aussi un reliquaire, — celui-ci de Saint-Léonard — d'un tout autre genre que le précédent et d'une inestimable valeur, ainsi que de nombreux objets d'or et d'argent : monstrances, calices, ciboires, etc., d'un grand mérite artistique; nous ne nous attarderons pas à les décrire, nous réservant d'y revenir plus tard, lorsqu'il nous sera permis de songer à organiser sur des bases sérieuses nos collections de reproductions galvanoplastiques. Léau.

Nous avons été attirés dans cette église par les nombreuses sculptures qu'elle renferme.

Nous avons déjà les moulages de plusieurs d'entre elles : une statue de la Vierge, trois figures de saints debout, une de Saint-Georges à cheval, une de Saint-Léonard assis; enfin, le superbe retable du XIVe siècle qui retrace la vie du patron

de l'église (1); nous proposerons de reproduire encore partiellement le retable dit : « de Saint-Roch » (2) qui comporte six grandes figures dont deux, celle de Sainte-Catherine et celle de la Vierge, sont d'un fort beau style Nous préconiserons aussi le moulage, lorsque nos ressources le permettront, d'un grand retable (3) dont nous n'avons qu'une minuscule figurine; il se compose de trois compartiments : au centre est une statue de la Vierge; d'un côté, le Portement de la croix; de l'autre, la Déposition de croix, et, au dessous de la Vierge, la Mise au tombeau; trois petits sujets sont disposés dans les dais : la Présentation au temple, la Fuite en Égypte et Jésus parmi les Docteurs. L'architecture de ce retable est fort intéressante; elle passe pour avoir été dessinée par Mathieu de Layens; de fait, les crochets de chardon qui suivent la moulure supérieure de l'encadrement ont une physionomie toute particulière et présentent une parenté frappante avec ceux des arcades du jubé de Saint-Pierre, à Louvain.

La figurine de femme que nous possédons provient de la *predella* à double étage sur laquelle le retable est posé; bien que cette *predella* ne nous paraisse pas appartenir au retable, elle n'en est pas moins digne d'être moulée.

Nous proposerons encore la reproduction du « Rosaire » de Léau; la Vierge, à double face, s'y détache sur un fond de glaives et de flammes, entourée d'une couronne de roses que six anges soutiennent; nous n'avons pas encore de

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIX (1890), p. 440.
(2) *Id.*, p. 443.
(3) *Id.*, p. 445.

spécimen de ce genre de sculpture et celui-ci est d'une exécution remarquable.

Citons enfin un fort beau lutrin-aigle en laiton, comparable à celui de l'église de Freeren, que notre atelier de moulage a reproduit.

***

L'église Saint-Gorgon, à Hougaerde, possède aussi un lutrin en laiton très élégant; il figure le Pélican symbolique dressé sur le bord de son nid. Le support est moderne. Hougaerde.

L'oiseau mesure 67 centimètres de hauteur sur 54 centimètres de largeur entre les extrémités des ailes. L'arête qui sert à retenir l'antiphonaire porte l'inscription :

IAN . VELDENER . ME . FECIT AN° . 1573 . 8 DECEBR.

D'autre part sur la douille, qui est coulée d'une pièce avec cette partie, on lit :

MATHIAS . INGHELS . DEDIT . QS . OB . 3 . 1568 . D.

Ces deux inscriptions, parfaitement conservées, sont en caractères identiques; on peut conclure de la différence des dates que le lutrin fut offert à l'église en exécution d'une disposition testamentaire de Mathias Inghels, cinq ans après la mort de celui-ci.

La même église possède des fonts baptismaux fort anciens, probablement du XIII° siècle. Ils se composent de trois blocs de pierre bleue constituant respectivement le socle, le support et la cuve.

Celle-ci est hémisphérique, bordée d'une moulure très simple et cantonnée de quatre masques humains en haut relief; chacun de ces masques surplombe une colonnette

cylindrique engagée dans le pédoncule, de même forme, massif et trapu. Deux filets à profil triangulaire leur tiennent lieu, l'un de base, l'autre de chapiteau. Le plan du soubassement épouse les contours du support; au bas de chaque colonnette, sur le socle, est sculpté en haut relief un petit animal chimérique.

L'ensemble mesure 97 centimètres de largeur sur 1m23 de hauteur, non compris le couvercle.

Le Comité, se rangeant à l'avis de ses délégués, a décidé le moulage de ce curieux monument.

***

Braine-le-Château.

Un certain nombre de communes belges ont encore leur ancien pilori : on en trouve à Mespelaer, à Rijmenam, à Gestel, à Eename, etc.; ils ne consistent en général qu'en une simple colonne de pierre, dénuée d'intérêt sculptural.

Celui de Braine-le-Château est un monument complet : au sommet de quatre hauts degrés, construits sur un plan hexagonal, se dresse une épaisse colonnette cylindrique à base moulurée hexagone; une astragale sépare du fût une sorte de bourrelet qui tient la place du chapiteau et sur le pourtour duquel se déploie une banderolle portant une inscription gravée en creux; trois moulures s'étagent en pyramide au-dessus du bourrelet et le relient à une plate-forme hexagonale sur chaque angle de laquelle s'élève une colonnette; les fûts de ces colonnettes sont cylindriques; leurs bases sont hexagones, de même que leurs chapiteaux; ceux-ci reçoivent les retombées d'arcatures en anse de panier, à redents, au-dessus desquelles règne un rebord

saillant. Une colonnette qui se dressait au centre de la plateforme a disparu.

Ce monument est, pensons-nous, unique en Belgique. Nous en avons décidé la reproduction, persuadés qu'elle constituera une pièce de haut intérêt à la fois pour notre musée et pour les établissements avec lesquels nous sommes en relations d'échange.

Notre délégué a vu dans le cimetière de Braine-le-Château trois petites pierres anciennes, d'une sculpture naïve, représentant : le Sauveur couronné d'épines ; le Portement de la croix et le Christ en croix; une quatrième pierre semblable, qui figure l'Érection de la croix, se trouvait dans la cour d'un café de la localité.

Dans l'église de Braine, sous une baie ouverte, — sorte d'enfeu à jour entre le chœur et une petite pièce contiguë, — est une fort belle statue couchée, en albâtre. C'est un chevalier en armure; ses pieds s'appuient contre un lion; deux angelots soutiennent le coussin brodé sur lequel repose la tête. Cette sculpture est aussi belle, — et mieux conservée, — que la statue gisante du comte de Lalaing, dont nous avons le moulage.

Dans sa *Notice historique et généalogique sur les Seigneurs de Braine-le-Château et Haut-Ittre*, Stroobant dit : « Maximilien, comte de Hornes et de Hautekerke, chevalier de la Toison d'or et chambellan de Charles-Quint, mourut le 3 février 1542 et fut enterré à Braine-le-Château sous un monument en marbre blanc qui ne porte aucune inscription ». Nul doute que cette mention ne se rapporte à la statue dont nous venons de parler.

Nous souhaitons vivement voir entrer dans nos collections le moulage de cette belle sculpture.

***

Jodoigne. Nous ne pouvons en dire autant du monument funéraire du comte et de la comtesse de Glimes, placé actuellement dans la petite chapelle Notre-Dame, à Jodoigne.

Le sarcophage est un cube de pierre insignifiant, dont la monotonie est à peine atténuée par des écussons, d'un relief peu prononcé. Les gisants, dont les pieds sont appuyés sur le lion et le chien traditionnels, sont des figures assez banales.

La photographie qui en a été prise représentera suffisamment ce monument dans nos collections.

***

Louvain. Il existe, par contre, dans l'église Saint-Pierre, à Louvain, deux tombeaux qui seront pour notre musée des pièces capitales : celui de Henri Ier, duc de Brabant, qui se trouve au centre d'une des petites chapelles du pourtour du chœur, et celui de Mathilde et de Marie, sa femme et sa fille, relégué sous un enfeu pour lequel il n'a certainement pas été fait.

Tout nous permet d'espérer que les moulages de ces deux beaux monuments du XIIIe siècle ne tarderont pas à prendre place dans notre musée.

Signalons, en passant à Louvain, les magnifiques stalles de l'église Sainte-Gertrude.

Nous émettons aussi le vœu de nous trouver bientôt en mesure de prendre un moulage complet du portail roman

de l'hôpital Saint-Pierre. Le jardinet clôturé d'un grillage au fond duquel il se trouve à l'abandon ne le protège que bien insuffisamment contre le vandalisme inconscient des enfants; déjà plusieurs fragments des sculptures des impostes ont disparu; nous possédons heureusement les moulages de ces parties; ils nous aideront à reconstituer l'ensemble complet dès que nos ressources nous permettront d'exécuter cette importante reproduction.

***

Boendael.

L'église de Boendael possède un grand retable complet, — ou plutôt complété — et deux panneaux provenant d'un autre retable (1).

Le premier, placé maintenant sur le maître-autel, représente en trois compositions le martyre de Saint-Cristophe. C'est une œuvre du XVIe siècle; les figures sont de proportions un peu courtes; il y a de nombreuses restaurations.

Les deux panneaux séparés décorent les autels latéraux; ils ont trait au martyre de Saint-Adrien. Les compositions sont très pittoresques; les figures ne sont pas sans parenté avec celles du retable de Saint-Georges, de Jan Borman. Ces compositions seules méritent d'être reproduites par le moulage. Les fonds d'architecture et les encadrements sont modernes.

***

Villers-la-Ville.

Notre délégué a examiné et photographié les deux retables superposés, sur l'autel latéral droit de l'église de Villers-la-Ville (2). Il nous paraît très regrettable que le restaurateur

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIXX (1890), p. 436.
(2) Op. cit., XXX (1891), p. 133.

ait adopté une disposition présentant le double défaut de dénaturer la forme du retable inférieur et de réunir en une seule deux œuvres d'époques différentes.

Nous émettons le vœu que ces sculptures, d'un réel mérite, soient remises en bon état. Nous n'estimons pas, toutefois, qu'il y ait lieu de les reproduire par le moulage, notre musée possédant des compositions analogues d'un mérite supérieur.

***

Loenhout. Le retable représentant le martyre de Saint-Quirin, placé dans une chapelle isolée, à Loenhout (1), est une œuvre du XVIe siècle assez originale et qui mérite d'être conservée avec soin ; mais la photographie que nous en avons prise suffira pour le représenter dans nos collections.

***

Hulshout. L'église de Hulshout possède un beau retable du XVe siècle représentant des scènes de la Passion. Le moulage de cette œuvre figure depuis longtemps dans nos collections, sous la fausse dénomination de « Retable de Thielen » (2).

La vérité est que l'église de Thielen possédait des volets peints anciens de valeur, provenant d'un retable dont la partie principale avait disparu ; pour utiliser ces volets, on a exécuté une copie des groupes du retable de Hulshout ; les moulages de ces groupes, après avoir servi à faire cette copie, ont été versés dans nos collections et renseignés comme provenant de Thielen. L'erreur a été rectifiée dans le catalogue-tarif des échanges.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXII (1893), p. 248.
(2) Op. cit., XXXI (1892), p. 475.

Il existe dans la même église un autre retable, consacré à la vie de son patron, saint Mathieu; il n'atteint pas au mérite artistique du précédent (1).

***

L'église de Buvrinnes possède aussi — outre le très beau tabernacle dont nous avons le moulage, — deux retables anciens : l'un, en pierre, a pour sujet la Passion; l'autre, en bois, retrace la légende de Saint-Pierre. Buvrinnes.

Ce dernier est assez connu; il a été décrit dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (2) et dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* (3), qui en ont donné une planche, d'un dessin assez naïf.

Ce retable, de réelle valeur, a été surmonté, en 1854, d'un couronnement pseudo-gothique prétentieux et de mauvais goût; il gagnerait à en être débarrassé.

Le retable en pierre date du XVIe siècle; les figures, courtes et d'une exécution peu caressée, sont encore alourdies par d'épaisses couches de couleur blanche. De plus, on a trouvé bon de placer dans la main de plusieurs des personnages de la scène du Calvaire de petits drapeaux en papier découpé, d'un effet franchement malheureux.

Notre délégué a remarqué encore, dans l'église de Buvrinnes, une jolie statuette gothique de Saint-Pierre assis, coiffé de la tiare; elle est vraiment curieuse et mériterait d'être moulée, si la fabrique voulait bien nous la confier dans ce but.

***

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXX (1891), p. 65.
(2) Op. cit., XXX (1891), p. 135.
(3) Tome III (1862), p. 302.

Boussu. Le beau retable accolé au mur dans le bras gauche du transept de l'église de Boussu (1) porte aussi un couronnement moderne de mauvais goût, qu'il conviendrait de supprimer. Ce retable est probablement contemporain de l'église, qui date de 1501; il est antérieur à celui de Lombeek-Notre-Dame, mais appartient sans conteste à la même école.

La disposition des petits groupes étagés le long de l'encadrement et suivant les contours des trois cintres est très originale. La sculpture est d'un fort bon style et mérite à tous égards d'être reproduite pour notre musée, où elle marquera la transition entre le retable de Léau et celui de Lombeek.

La chapelle seigneuriale attenante à l'église de Boussu renferme deux monuments funéraires. L'un est un sarcophage sur lequel plusieurs figures sont agenouillées; il ne présente pas un intérêt exceptionnel. L'autre, qui fait face à l'autel, est très important et tout à fait remarquable. Il se compose d'une grande arcade à plein cintre entre deux piédroits, à chacun desquels est accolée une colonne corinthienne sur piédestal; deux anges planent dans les écoinçons; sous l'arcade est un sarcophage entre les pieds duquel on voit, représenté en grandeur naturelle, un cadavre nu, étendu sur une natte; ce corps décharné est d'un réalisme effrayant.

Sur le sarcophage, au pied d'un crucifix, sont agenouillés les défunts : un seigneur et son fils à gauche; sa femme et sa fille, à droite. Une plaque de marbre blanc, postérieure

---

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, p. 263, et *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. XXXIII, 1894, p. 90.

au monument, rappelle qu'en cet endroit reposent « hault, noble et puissant seigneur messire Jean, comte de Boussu, baron de Raikem », etc., etc., « capitaine général en diverses armées de Sa Ma^té impérialle Charles Cint »..., décédé à Boussu le 12 Février 1567, et « madame Anne de Bourgoigne son épouse, laquelle trespassa l'an 1551, le 25 Mars ».

Sur l'entablement sont posés : au centre, un buste du Père éternel entouré d'anges et, dans l'axe de chaque colonne, une figure d'homme debout portant un écu armorié.

Sept têtes de chérubins décorent l'archivolte et seize blasons sont accolés, par couples, à l'intrados de l'arcade. Le tout est en marbres de différentes couleurs.

C'est un monument très original, très complet et d'un bon style, dont le moulage constituera l'une des meilleures pièces de nos collections.

Il y aura lieu d'en profiter pour mouler également un bas-relief encastré dans la muraille de la même chapelle et qui représente la Vierge, assise, à laquelle un chevalier est présenté par ses patrons. Une inscription de cinq lignes donne le nom de « Signevr de Tvin dit de Bovssvt » et la date de 1430.

***

Deux monuments funéraires sont placés dans l'église de Coolscamp; ils nous ont été signalés par M. van Overloop, conservateur en chef des musées royaux du Cinquantenaire. Coolscamp.

L'un est un sarcophage cubique décoré sur ses quatre faces de figures de pleurants taillées en bas-relief. Le gisant, couvert de son armure, les pieds appuyés contre un lion, est un seigneur de Lichtervelde mort en 1435.

L'autre monument consiste en une grande dalle fixée au mur de gauche de l'église; elle porte les effigies, en bas-relief, d'un seigneur de Lichtervelde et de Coolscamp mort en 1375 et de sa femme.

Le chevalier porte l'armure; la tête s'emboite dans le « petit bacinet » sans nasal, qui recouvre le front et les tempes et auquel s'attache un « camail » de mailles, cachant les joues, le menton et les épaules. La dame porte une coiffure à bordure de passementerie encadrant le visage et une longue robe très simple avec manches étroites recouvrant une partie de la main, à la manière de nos « mitaines ». Au-dessus de chaque figure est un dais peu saillant, formé de trois gâbles avec rampants à crochets et fleuron, se détachant sur un fond de fenestrations.

Cette dalle est absolument remarquable et son moulage fournira des documents utiles au point de vue de l'histoire du costume.

Nous préconisons aussi le moulage du premier de ces monuments, qui est un excellent morceau de sculpture et un curieux exemple de tombeau à pleurants.

*
* *

Cour-sur-Heure. La toute petite église de Cour-sur-Heure est presque entièrement lambrissée de chêne sculpté de l'époque de Louis XV; c'est un ensemble fort intéressant, à la conservation duquel il importe de veiller. Nous n'y avons toutefois pas trouvé de motifs à reproduire par le moulage.

*
* *

Rebaix. Notre délégué a examiné, au presbytère de Rebaix, un calvaire dont la restauration était projetée.

Il date de la fin du xve siècle; les arêtes de la croix sont ornées de crochets de feuilles de chicorée; ses quatre extrémités sont fleurdelisées et chacune d'elles porte, dans un médaillon carré aux côtés en accolades, la représentation symbolique d'un Évangéliste. Cette croix étant vermoulue, on a enlevé à la scie le milieu de la traverse et une partie du montant et on a rapproché les morceaux en les fixant sur une autre croix qui sert en quelque sorte de doublure et de support.

La figure du Christ est franchement mauvaise; celle de Saint-Jean est un peu meilleure, quoique la tête soit assez maladroite et la pose maniérée; par contre, la Vierge est fort bien traitée. Nous proposerions même de la faire mouler si nous n'avions déjà un assez grand nombre de statuettes gothiques de la Vierge.

***

L'administration communale de Tournai avait conçu le projet d'envoyer à l'exposition de l'Art public, à Paris, un moulage de la fameuse entrée de la cathédrale dite « la Porte Mantile ». Il est regrettable que ce projet ait été abandonné : nous aurions pu saisir cette occasion pour faire entrer dans nos collections un exemplaire de ce moulage. Tournai.

Nous estimons, en effet, que la place de cette superbe porte romane est marquée dans notre musée, et nous devrons faire en temps opportun les sacrifices nécessaires pour en posséder la reproduction.

***

Nous avons le moulage de la balustrade du jubé de l'église de Moha, à l'exception des deux panneaux extrêmes; il nous Moha.

parait opportun de combler cette lacune et d'ajouter à ce moulage celui des colonnes qui supportent le jubé.

Ces colonnes sont d'ordre composite ; leur fût est cannelé depuis le quart environ de sa hauteur jusqu'au chapiteau ; sa partie inférieure est décorée de branches, de fruits et de petits masques humains en haut relief ; le dé du piédestal est orné de panneaux rectangulaires à cadre mouluré. L'exécution est délicate et l'ensemble d'une grande élégance.

***

Anthisnes. M. le Baron de Waha de Baillonville a bien voulu faire à notre délégué les honneurs de son château d'Ouhar, à Anthisnes, et l'autoriser à photographier une cheminée ancienne qui s'y trouve. Cette cheminée provient d'un autre château de la localité ; elle est, malgré le déplacement, dans un état de conservation des plus satisfaisants.

Les montants sont formés d'une haute volute portée par une griffe et surmontée d'une tête de monstre marin formant console ; un terme-caryatide fait avant-corps sur chaque retour ; la frise, décorée de rinceaux, est couronnée d'une corniche moulurée. Le tout est en pierre blanche de France.

Cette cheminée a conservé sa ferronnerie ancienne, ainsi qu'une bonne partie des briques du fond de l'âtre, décorées de jolis bas-reliefs et encadrant une taque en fonte d'un beau travail.

M. le Baron de Waha nous a gracieusement autorisés à en faire prendre le moulage ; nous l'inscrivons sur la liste de nos desiderata, nous réservant de faire exécuter au préalable d'autres travaux plus urgents.

***

Notre Secrétaire s'est rendu à Maestricht pour y examiner le grand portail de l'église Saint-Servais. Il a ouvert des négociations avec la Direction du Rijksmuseum d'Amsterdam à l'effet d'obtenir pour notre musée, par voie d'échange, un exemplaire du moulage de ce portail. Maestricht.

Chargé de dresser une liste des moulages qu'il conviendrait d'acquérir à l'étranger pour compléter nos collections, le Secrétaire de notre Comité a été invité à se rendre à Paris, où il a visité, dans ce but, les Musées du Trocadéro, du Louvre, de Cluny et de l'École des Beaux-Arts.

Les résultats de cette mission ont fait l'objet d'un rapport spécial, qui a été publié (1).

Desiderata.

Tant ensuite des différents voyages que nous venons de résumer que sur la proposition de ses membres, notre Comité a porté sur la liste de ses desiderata les moulages des monuments et objets d'art suivants :

PROVINCE D'ANVERS.

Lierre. Église Saint-Gommaire : Jubé.

PROVINCE DE BRABANT.

Diest. Église Saint-Sulpice : Quatre stalles; vingt miséricordes; statuettes et gargouilles.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXIX (1900), p. 157.

Diest. Église du Béguinage : Statue de la Vierge.

Noirhat. Château de La Motte : Portes sculptées; tribune de la chapelle.

Léau. Église Saint-Léonard : Retable dit « de la Vierge » ; deux figures du retable dit « de Saint-Roch » ; rosaire; lutrin.

Hougaerde. Église Saint-Gorgon : lutrin; fonts baptismaux.

Braine-le-Château. Pilori; statue tombale de Maximilien de Hornes.

Louvain. Église Saint-Pierre : Tombeaux de Henri Ier, de Mathilde et Marie de Brabant.

Louvain. Hôpital Saint-Pierre : Portail roman.

Boendael. Église : Deux groupes du martyre de Saint-Adrien.

PROVINCE DE HAINAUT.

Buvrinnes. Église : Statuette de Saint-Pierre.

Boussu. Église : Retable; monument funéraire de Jean de Boussu; bas-relief commémoratif.

Tournai. Cathédrale : Porte Mantile.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Coolscamp. Église : Tombeau et dalle funéraire.

Ypres. Église Saint-Martin : Chapiteaux.

PROVINCE DE LIÉGE.

Anthisnes. Château d'Ouhar : Cheminée.

Huy. Église primaire : Portail dit « Bethléem ».

Moha. Église : Colonnes et panneaux extrêmes du jubé.

ÉTRANGER.

France. Monuments divers. (Voir le rapport spécial prérappelé.)

Italie. Arc de Trajan, à Bénévent.

Pays-Bas. Portail de l'église Saint-Servais, à Maestricht.

Atelier de moulage.

Le personnel de notre atelier a exécuté les moulages suivants :

Croix triomphale et statuette de Saint-Jean, du Calvaire de l'église de Walhain-Saint-Paul ;

Statue dite « Jeune homme casqué » (marbre antique), de la collection de Somzée, à Bruxelles ;

Terme d'escalier du château de La Motte, à Noirhat ;

Pierre tombale aux effigies de Jean de Melun et de ses deux femmes ; pierre tombale de Béatrice de Beausart, épouse de Hugues de Melun, et de son fils Guillaume ; statuette de Saint-Jean, avec console et support ; écusson des seigneurs de Melun, au château d'Antoing.

Photographies.

Notre fonds de reproductions photographiques s'est enrichi de cent quarante-deux clichés, dont une partie d'après des moulages de nos collections et les autres d'après les monuments originaux dont la liste suit :

Court-Saint-Étienne. Châsse (quatre vues) ;

Noirhat. Tribune de la chapelle du château de La Motte;

Moha. Jubé (deux vues);

Anthisnes. Cheminée du château d'Ouhar (deux vues);

Hougaerde. Fonts baptismaux; lutrin;

Rebaix. Calvaire;

Audenarde. Fragments d'un retable conservés au musée communal;

Givry. Retable;

Flobecq. Retable;

s'Heeren Elderen. Retable;

Cour-sur-Heure. Chapelle latérale;

Lierre. Jubé de Saint-Gommaire (deux vues);

Bréda. Plaque tombale de G. van Gaelen;

Clonmacnoise (Irlande). Croix de cimetière anciennes (trois vues);

Loozen. Retable.

Herbais. Retable.

Oplinter. Retable (au Musée d'Antiquités);

Estinnes-au-Mont. Retable;

Boendael. Trois retables;

Hérenthals. Retable.

Strengnäs. Retable;

Braine-le-Château. Pilori; statue de Maximilien de Hornes;

Léau. Retables : de la Vierge, de Sainte-Anne, de Saint-Roch; retable moderne; lutrin; rosaire; ostensoir; reliquaire;

Villers-la-Ville. Deux retables;

Hulshout. Deux retables;

Buvrinnes. Retable de Saint-Pierre; ensemble de l'autel; retable de la Passion; statuette de Saint-Pierre;

Louvain. Tabernacle de Saint-Jacques; stalles de Sainte-Gertrude (deux vues); tombeau du duc Henri Ier, à Saint-Pierre;

Freiberg (Saxe). Portail du Dôme;

Coolscamp. Deux monuments funéraires;

Boussu. Retable; monument funéraire; bas-relief;

Heylissem. Termes d'escalier (quatre vues).

***

Nos collections de phototypies de monuments anciens se sont accrues des vues suivantes :

Tour de l'église de Saint-Léonard en Campine;

Tour de l'église d'Hoogstraeten;

Portail de l'église et hôtel de ville d'Hoogstraeten;

Hôtel de ville de Lierre;

Église Saint-Gommaire, à Lierre (trois vues);

Église Saint-Amand, à Gheel,

exécutées par M. C. Aubry.

Maison des Templiers et portail de l'église Saint-Pierre, à Ypres;

Façade de l'église Notre-Dame; porte d'Ostende; maisons anciennes Marché aux Poissons, à Bruges,

exécutées par M. C. D'Hoy.

Dons, Acquisitions et Échanges.

Sa Majesté le Roi nous a fait don d'un moulage d'une chapelle de l'église de Drontheim (Norvège), très intéressant monument du XIIIe siècle.

Le conseil de fabrique de l'église Notre-Dame-au-Lac, à Tirlemont, nous a offert les moulages de deux fragments d'un trumeau de portail de cette église.

Nous avons acquis, à Rome, les moulages d'une tête de Silène, d'une statue de Vénus dite « Esquiline » et d'une statue de Pugiliste au repos.

***

Nous avons obtenu par voie d'échange :

Du Musée de moulages de sculptures classiques, de Munich, un exemplaire de la Némésis, de la collection de Somzée;

Une tête antique de l'école de Praxitèle;

Une tête avec partie de torse d'une statue dénommée — à tort — « Athéna mycénienne », qui est en réalité une œuvre étrusque.

Du Musée du Louvre, un exemplaire de l'Aurige vainqueur, trouvé à Delphes.

Des négociations sont en cours en vue d'un important échange avec le Musée Royal de Sculpture de Dresde.

Vers la fin de cette année, notre Secrétaire nous a présenté son projet de création d'un « Office central des Échanges artistiques internationaux ».

Nous avons la conviction que cette institution est appelée à rendre les plus grands services à tous les établissements qui voudront y adhérer; nous avons, en conséquence, transmis le projet au Gouvernement, avec l'espoir qu'il tiendra à en favoriser la réalisation.

Sur l'invitation de M. le Ministre de l'Agriculture, nous l'avons communiqué aussi à nos correspondants de l'étranger, ouvrant entre eux un referendum dont notre prochain rapport annuel fera connaître les résultats.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :
POUR LE PRÉSIDENT :
Le Membre délégué,
AD. DELVIGNE.

ANDERNACH.

Église Notre-Dame.

8. — Portail méridional.

Quatre colonnes supportent une arcature à tores ornementés. Le tympan présente, en bas-relief, deux anges portant un médaillon sur lequel est figuré l'Agneau divin.

XIIIe siècle. — Trachyte, tuffeau et marbre.

Hauteur 6m80. Largeur 5m80.

9. — Cuve baptismale.

Bassin dodécagone; aux angles, douze colonnettes, dont les chapiteaux sont taillés dans la pierre supérieure; celle-ci est de forme circulaire et décorée d'une frise sculptée.

Première moitié du XIIIe siècle. — Trachyte.

Hauteur 0m68. Largeur 0m89.

BOPPARD.

Église des Carmélites.

10. — Dalle tumulaire de Marguerite von Eltz.

De forme rectangulaire, avec hémicycle à la tête. Au milieu est sculptée la figure du Père Éternel avec le corps du Christ, d'après la composition d'Albert Dürer. L'encadrement porte des blasons armoriés.

Exécutée en 1519 par von Loyen Hering, de Eichstedt. — Marbre jaune clair.

Hauteur 2m41. Largeur 1m11.

BRAUWEILER.

Église (ancienne abbatiale).

10 *a* et *b*. — Deux médaillons circulaires avec les figures de la Vierge et de Saint-Nicolas. — 1514.

CAPPENBERG.

Église paroissiale

11. — Dalle tumulaire des deux fondateurs Otto et Gottfried de Cappenberg.

Les deux gisants sont vêtus de même d'une chemise de mailles recouverte d'une tunique sans manches et d'un manteau; leur ceinture est ornée de petits fleurons; sur la hanche gauche est accroché l'écu, recouvrant le glaive, dont on voit dépasser la poignée. Ils portent ensemble un édicule en forme d'église gothique. Leurs pieds s'appuient sur des lions. Au-dessus de leurs têtes s'avancent deux baldaquins en demi-octogones avec arcatures trilobées surmontées de gables à crochets.

XIVe siècle. — Grès.

Hauteur 2^m41. Largeur 1^m48.

12. — Tombeau du comte Gottfried de Cappenberg.

Le gisant, sous une arcade à plein cintre, porte une tunique plissée avec longue ceinture décorée de fleurons, à laquelle pendent une courte dague à droite, un glaive à gauche. Son manteau, jeté sur les épaules, est retenu par deux grosses billes en forme de fleurs. Il tient de la main droite une croix grecque, de la gauche un écu. Au-dessus de l'épaule gauche est sculpté le Pélican symbolique sur le bord de son nid.

Les retombées de l'arcade s'appuient contre de petits contreforts à pinacles que supportent des culs-de-lampe à figures humaines. Au-dessus planent deux anges portant une couronne; au bas, un lion couché. La sculpture est assez rude et la figure un peu courte.

XIVe siècle. — Grès.

Hauteur 2m22. Largeur 1m09.

COESFELD.

Église Saint-Jacques.

13. — Portail occidental.

Arcade à plein cintre formée de quatre archivoltes en boudins, séparées par des bandes d'ornements très élégamment travaillés. Comme supports, de chaque côté quatre colonnes cylindriques avec bases formées de deux tores séparés par une scotie et chapiteaux de fantaisie à rinceaux délicatement ouvragés, avec figures d'animaux. Le cadre de la baie est formé de deux épaisses colonnes qui se continuent en moulures sous l'arcade, dessinant une archivolte trilobée. Dans les écoinçons sont sculptés un dragon et un lion.

Ce portail est des plus remarquable comme style et comme exécution.

Vers 1200. — Grès westphalien.

Hauteur 5m00. Largeur 4m40.

CUES-SUR-MOSELLE.

Église de l'Hôpital.

14. — Dalle tumulaire de Clara Krifts († 1473), sœur du cardinal Nicolas Cusanus.

Figure gisante en bas-relief; au-dessus de la tête, deux anges portent des armoiries.

Fin du xve siècle. — Grès.

Hauteur 2^m10. Largeur 1^m05.

ENGER.

Église capitulaire.

15. — Dalle tumulaire de Wittekind, duc de Saxe († 807).

Le gisant, d'un relief très peu accusé, porte une tunique plissée et un bonnet avec couronne basse : il tient un sceptre. L'original porte des traces de peintures et d'incrustations.

(Le moulage de cette dalle figure, sous le n° 1017, dans la Section d'Art monumental des Musées du Cinquantenaire).

xiie siècle. — Pierre.

Hauteur 2^m00. Largeur 0^m61.

FRANCFORT-SUR-MEIN.

Cathédrale.

16. — Dalle tumulaire du roi Gunthers de Schwarzbourg († 1349).

Le défunt, qui tient son casque à la main, pose les pieds sur deux lions debout. L'encadrement et l'arcade supérieure sont sculptés et ornés de figures.

Exécuté en 1352. — Pierre.

Hauteur 3^m30. Largeur 1^m68.

FRECKENHORST.

Église paroissiale catholique.

17. — Fonts baptismaux.

Cuve cylindrique posée sur une plinthe moulurée de même

RAPPORT

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

L'art ancien de l'Allemagne occidentale. (Exposition de Düsseldorf, 1902.)

Messieurs,

L'Exposition historique de l'Art, à Düsseldorf, dont le succès a été si grand et si mérité, avait des titres nombreux à notre intérêt.

Ses organisateurs s'étaient proposé de donner un aperçu du développement progressif des arts plastiques dans l'ouest de l'Allemagne et plus spécialement dans la Prusse Rhénane et dans la Westphalie. L'architecture, la sculpture, la peinture et les branches qui s'y rattachent : céramique, orfévrerie, verrerie, etc., y étaient représentées par d'importants moulages, des photographies, des copies, et par une quantité considérable d'objets originaux de grande valeur, car les collections privées, aussi bien que les musées et les trésors d'églises, avaient été largement mises à contribution, et ceux qui connaissent l'amour ombrageux des collectionneurs pour leurs « pièces » ne savent ce qu'il faut le plus admirer, du zèle intelligent et persuasif des commissaires qui ont réussi à faire confier tant de merveilles à une exhibition publique, ou du goût érudit et des idées généreuses de ceux qui, ayant pu les réunir, n'ont pas hésité à courir les risques

de s'en séparer pendant plusieurs mois pour les exposer à l'admiration universelle.

Les peintures décoratives, les tapisseries, les émaux, les verres, les poteries diverses, sont étudiées spécialement par certaines sections des Musées royaux du Cinquantenaire; je m'attacherai donc exclusivement aux objets qui intéressent directement le Comité artistique des Échanges, soit pour ses collections propres, soit dans ses rapports avec la Section d'Art monumental des Musées.

***

En première ligne viennent les moulages.

L'initiative de faire et d'exposer ces reproductions fut prise par la « Central-Gewerbe-Verein » de Düsseldorf, qui y consacra d'abord une somme de 600 marks; puis le Gouvernement Royal de la Prusse accorda un subside de 50,000 marks et les Landtag provinciaux rhénan et westphalien votèrent respectivement 20,000 et 15,000 marks de subvention. Les organisateurs se trouvèrent ainsi à la tête d'un capital de 85,000 marks — soit 107,000 francs — au moyen duquel ils firent exécuter, tant par les ateliers des Musées royaux que par la Société industrielle de Düsseldorf et par des mouleurs particuliers, les soixante-cinq moulages, pour la plupart d'une grande importance, dont j'ai cru devoir donner ici le catalogue détaillé.

AIX-LA-CHAPELLE.

Cathédrale.

1. — Clôture de la Chapelle des âmes, dans le cloître. Suite de sept arcades trilobées supportées par des colonnes

cylindriques avec chapiteaux à crochets et bases à deux tores, posées sur un mur de soubassement peu élevé. L'arcade centrale, servant de porte, est encadrée de deux piliers cantonnés sur trois côtés de colonnes engagées de même modèle que les premières; celle de la face antérieure est surmontée d'une colonnette, motif répété aux deux extrémités de la clôture. L'ensemble est couronné d'une frise de 21 arcatures aveugles trilobées. Le fond et les fûts des colonnes sont en pierre calcaire, la frise et les arcades en granit jaunâtre.

Fin du XIIe siècle.

Hauteur 3m66. Longueur 9m22.

(Ce moulage a été exécuté et exposé aux frais exclusifs de la maison de construction J.-P. Radermacher, d'Aix-la-Chapelle).

2. — Sarcophage dans lequel Frédéric Barberousse fit déposer, en 1165, les restes de Charlemagne, qui y demeurèrent jusqu'en 1215; à cette date, Frédéric II les plaça dans la châsse d'or, où ils se trouvent encore.

Le pourtour du sarcophage représente, en haut-relief, l'Enlèvement de Proserpine. Il est en marbre blanc et paraît dater de la fin du IIe siècle.

Hauteur 0m85. Largeur 2m23. Profondeur 0m95.

3. — Louve assise, de la fin de l'époque romaine. — Bronze.

Hauteur 0m85. Largeur 0m75. Profondeur 0m95.

4. — Couronnement de fontaine, sur une base quadrangulaire portant les restes de figures personnifiant les quatre

fleuves du Paradis terrestre. D'après l'inscription, l'auteur ou le donateur serait l'abbé Udalricus.

xe siècle. — Bronze.

Hauteur 0m90. Largeur 0m63.

5. — Lutrin-aigle.

Support triangulaire richement décoré, couronné d'une sphère sur laquelle se tient l'aigle aux ailes éployées.

xve siècle. — Bronze.

Hauteur 2 mètres. Largeur 0m80.

6. — Couronnement d'autel dit « la Table d'or ».

Dix-sept bas-reliefs représentent : au centre, le Christ entre la Vierge et Saint-Michel ; à l'entour, les figurations symboliques des Évangélistes et dix scènes de la Passion. Les encadrements sont enrichis d'émaux ; appliques ciselées et pierreries.

Date approximativement de l'an 1000. — Or repoussé.

Hauteur 1m29. Largeur 1m76.

ALTENBERG-SUR-LAHN.

Église du cloître.

7. — Tombeau de Sainte-Gertrude, fille de Sainte-Élisabeth († 1297).

La sainte est étendue sur le sarcophage au dessous d'un baldaquin ; près de la tête, deux anges dont l'un porte une couronne et l'autre un encensoir.

Achevé en 1334 ; restauré en 1827. — Grès.

Hauteur 0m73. Largeur 2m20. Profondeur 1m05.

et la couronne. L'Enfant Jésus, couvert d'un petit manteau, tient une colombe.

Vers l'an 1300. — Pierre.

Hauteur 1m26.

LAACH.

Église abbatiale.

34. — Monument funéraire de Henri II, comte palatin.

La statue du défunt fondateur de l'abbaye repose sur un sarcophage orné de motifs décoratifs encadrant trois médaillons à figures de moines. L'original est recouvert d'une riche polychromie moderne.

Au-dessus s'élève un élégant baldaquin porté par six colonnes que réunissent entre elles des arcs trilobés avec écoinçons sculptés à jour. Le baldaquin se compose de gâbles ajourés ; le couronnement, de nervures libres recourbées pour former coupole.

XIIIe siècle. — Tuf et pierre calcaire.

Sarcophage. Hauteur 1m20. Profondeur 3 mètres.

Baldaquin. Hauteur 6m40. Largeur 3m15.

LIMBOURG-SUR-LAHN.

Cathédrale.

35. — Fonts baptismaux.

Cuve octogone décorée de feuillage, sur un socle bas portant des têtes d'animaux. Les angles sont soutenus par huit colonnettes trapues avec chapiteaux historiés de sujets en haut relief représentant : le Baptême de Jésus ; le Christ, Maître et Juge, et diverses figures symboliques.

Milieu du XIIIe siècle. — Grès.
Hauteur 1m05. Largeur 1m60.

36. — Monument funéraire du comte Conrad Cuzibold († 948).

Le gisant, couvert de longs vêtements et tenant entre les mains le bâton de Justice, repose sur une dalle encadrée de feuillages sculptés. Celle-ci est portée par six colonnettes dont quatre aux angles et deux au milieu des longs côtés; une figure de moine est adossée à chacune des premières, un lion et un ours aux deux autres.

Milieu du XIIIe siècle. — Grès rouge.
Hauteur 1m25. Largeur 1m14. Profondeur 2m25.

LIPPSTADT.

Ruines de l'église du monastère.

37. — Petit monument rectangulaire à colonnes.

A chaque angle se trouvent cinq colonnes groupées; trois autres colonnes marquent le milieu de chacun des longs côtés et une seule celui des faces étroites; elles sont réunies entre elles par des arcatures ogivales et supportent une plateforme à forte saillie.

Seconde moitié du XIIIe siècle. — Grès westphalien.
Hauteur 2m77. Largeur 1m67. Profondeur 2m17.

MINDEN.

Cathédrale.

38. — Ancienne clôture du chœur (?).

Cette sculpture, qui se trouve aujourd'hui au-dessus de

la porte, au fond du porche du Dôme, constitue une sorte de longue frise à personnages isolés.

Au milieu est placé le Christ, bénissant à la manière latine et tenant de la main gauche un livre ouvert où se lisent l'alpha et l'oméga; à sa droite, la Vierge, qui tient une branche fleurie, puis Saint-Pierre, avec la clef emblématique et un livre; à la gauche du Christ, Saint-Paul, tenant aussi un livre fermé. Tous quatre sont assis sous des baldaquins en forme d'arcades ogivales avec deux petits contreforts portés par des culs-de-lampe de feuillage. Ils sont séparés entre eux par une colonnette avec base à deux tores, dont l'un à griffes, et chapiteaux de feuillages élégamment traités.

Du côté droit du Christ se trouvent encore quatre personnages et six du côté gauche, tous sous des arcades et entre des colonnettes semblables aux précédentes; ces figures sont plus modernes et de proportions trop courtes.

Les colonnettes sont posées sur une plinthe décorée d'entrelacs de galons et supportent une frise à palmettes encadrées.

Les quatre premières figures et la partie ornementale sont vraiment très intéressantes. Malheureusement cette sculpture a subi, dans le déplacement, des mutilations assez importantes.

Si l'acquisition de ce moulage était décidée, elle pourrait être bornée aux figures du Christ, de la Vierge, de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

Milieu du XIIIe siècle. — Pierre.

Hauteur 1^m25. Largeur 7 mètres.

39-40. — L'Église et la Synagogue; statues très mutilées. Chacune de ces figures est placée dans une niche, aux

côtés d'une petite porte du Dôme de Minden; elles ont beaucoup souffert des intempéries, mais leurs restes n'en sont pas moins plein de caractère.

La statue qui personnifie l'Église est couronnée; de la main gauche, cachée sous le manteau qu'elle relève, elle tient un calice à coupe sphérique; le bras droit est cassé au poignet. La figure de la Synagogue a les yeux bandés et la tête penchée sur l'épaule gauche; elle a perdu les deux mains, en même temps que son attribut : la hampe brisée.

Vers l'an 1240. — Pierre.

Hauteur 1m24 chacune.

41. — Retable à volets sculptés.

Ce retable se compose de deux parties distinctes, qui diffèrent de style et d'époque :

1° La *predella;* deux rangées superposées de quatorze petites arcatures trilobées sur colonnettes minuscules; sous chaque arcade est une figurine assise. Il y en a huit au milieu, sur une porte carrée (de tabernacle ou d'armoire à reliques), ce sont : le Christ couronnant la Vierge; un saint à droite, un à gauche, quatre au dessous. Les vingt figures réparties sur les deux côtés représentent des apôtres et des saints.

Vers le milieu du XIIIe siècle. — Bois.

Hauteur 0m69. Largeur 2m85.

2° Le retable proprement dit; il est de forme rectangulaire; la partie centrale est occupée par un groupe en haut-relief, le Couronnement de la Vierge, dans un encadrement légèrement elliptique décoré en bas-relief de trente-huit figures, à mi-corps, d'anges musiciens et chanteurs. Le

forme. Une bande avec inscription gravée la divise, sur sa hauteur, en deux zones inégales. Celle du bas, la plus petite, porte en bas-relief une série de lions accroupis, vus alternativement de face et de profil. La zone supérieure présente une suite d'arcades surbaissées portant sur des colonnettes, et sous lesquelles sont sculptées des compositions qui représentent : l'Annonciation, la Nativité, le Baptême du Christ, la Crucifixion, la Résurrection et la Descente aux limbes, l'Ascension, la Cène. Au-dessus règne une frise à palmettes encadrées.

XIIe siècle (1128?). — Grès.

Hauteur 1^m26. Largeur 1^m14.

GUSTORF.

Église paroissiale catholique.

18 à 21 — Ensemble de quatre bas-reliefs portant chacun un sujet sous une arcade à plein cintre.

Les deux plus grands représentent l'Annonciation aux Bergers et l'Adoration des Mages; sur ce dernier l'on voit aussi les Femmes au Sépulcre; les deux plus petits portent : le Christ et trois Apôtres.

Ce sont peut-être les restes de la clôture du chœur de l'ancienne église romane démolie. Les originaux sont recouverts d'une riche polychromie sous une peinture à l'huile, celle-ci moderne.

Milieu du XIIe siècle. — Granit ou tuf.

Hauteur 0^m90. Longueur totale 6^m30.

HOERDE.

Église paroissiale catholique.

22. — Dalle tumulaire du comte Dietrich von der Marck-Clève, mort à Elberfeld en 1398.

Le gisant, en armure, a les pieds posés sur un dragon; près de la tête, deux belles figures d'anges portant des armoiries. L'encadrement est mouluré et forme un arc surbaissé.

Vers 1400. — Grès.

Hauteur 2m20. Largeur 1m13.

COLOGNE.

Cathédrale.

23-24. — Couronnement de deux joues extrêmes des stalles du chœur.

Feuillages d'un beau travail, avec deux figures de guerriers; dans le haut, deux figurines accroupies.

Vers 1280 (?). — Bois de chêne.

Hauteur 0m55. Largeur 1m14.

Église Sainte-Cécile.

25. Tympan du portail septentrional.

Au-dessus de la figure, à mi-corps, de Sainte-Cécile plane un ange descendant du ciel; de chaque côté, un saint à genoux; leur tête se détache sur un nimbe en forme de coquille. Dans l'original, les yeux des figures sont en verre incrusté.

Milieu du XIe siècle. — Grès.
Hauteur 1m43. Largeur 2m80.

Église Saint-Géréon.

26. — Statue de la Vierge portant Jésus.

Sur la tête, légèrement inclinée, sont posés le voile et la couronne; l'Enfant tient une pomme.

Cette figure est remarquablement bien drapée.

Milieu du XIVe siècle. — Bois.

Hauteur 1m89.

27-28. — Deux joues de stalles.

La partie supérieure dessine une double volute, avec syrènes dans les écoinçons. Les figures de Sainte-Hélène et de Saint-Géréon sont taillées en ronde bosse.

Vers 1300. — Bois de chêne.

Hauteur 2m20. Largeur 0m60.

Église Sainte-Marie-au-Capitole.

29. — Monument funéraire de Sainte-Plectrude.

Ce tombeau, placé dans la crypte de l'église, se compose d'un sarcophage uni sur socle mouluré, avec frise de feuillage sculpté. Dans la dalle supérieure est taillée en faible relief la figure de la sainte; elle porte une robe plissée et tient à la main une banderolle avec inscription; cette figure est également encadrée de feuillage.

L'ensemble de ce tombeau, d'un travail délicat, constitue un monument fort intéressant.

XIIe siècle. — Pierre.

Hauteur 0m83. Largeur 2m37. Profondeur 1m03.

30. — Statue de la Vierge portant Jésus.

Elle est couverte d'un voile et d'un manteau fort joliment drapés. De la main droite, la Vierge offre une pomme à l'Enfant Jésus, qui tient un objet en forme de cœur.

Première moitié du XIVe siècle. — Bois.

Hauteur 1m86.

31. — Double porte romane.

Chacun des deux vantaux, encadré d'une moulure en demi-boudin avec ornements sculptés, est divisé sur sa hauteur en huit rangées superposées de panneaux avec sujets en haut-relief; aux premier, quatrième et septième rangs en partant du haut se trouve un seul panneau rectangulaire en largeur; chacun des autres rangs est occupé par deux panneaux étroits en forme de rectangles en hauteur. Les vingt-six compositions ont trait à la vie du Christ, depuis l'Annonciation jusqu'à la Séparation des Apôtres; elles sont entourées d'une bordure plate à ornements gravés, parsemée de vingt-sept ornements très saillants, en forme de citrons, placés aux angles des panneaux.

Exécutée à Cologne au XIe siècle. — Bois de chêne portant des traces de polychromie.

Hauteur 4m74. Largeur 2m24.

Église Sainte-Ursule.

32. — Le Portement de la Croix; bas-relief.

Travail flamand, vers 1500. — Grès.

Hauteur 1m25. Largeur 1m27.

33. — Statue de la Vierge avec Jésus.

Elle porte une robe drapée à petits plis réguliers, le voile

Christ et la Vierge, assis sur une longue chéière avec accotoirs en forme de contreforts à pinacles, portent de hautes couronnes à grands fleurons. Au-dessus de ce médaillon s'avance un dais formé d'une partie horizontale et de deux rampants avec arcades en accolades à redents. De chaque côté du motif central sont placées deux statuettes d'apôtres debout, en haut-relief, et quatre autres dans chaque volet. Chacune de ces figures est abritée par un baldaquin de style ogival. Elles sont posées sur un soubassement commun dans lequel sont découpés à jour quatorze médaillons circulaires encadrant chacun la figurine à mi-corps d'un homme tenant un phylactère.

L'original est bien conservé; il présente de nombreuses traces de la polychromie ancienne.

Commencement du xve siècle. — Bois de chêne.

Hauteur 1^{m}51. Largeur 5^{m}88 (ouvert).

MÜNSTER.

Cathédrale.

42. — Portail méridional, appelé « le Paradis ».

Cette pièce est la plus importante de la série des moulages.

Le porche est couvert d'une triple voûte d'arêtes dont les nervures ogivales retombent, en avant, sur deux grosses colonnes cylindriques à chapiteaux décorés de rinceaux à jour avec figures d'animaux; en arrière, ces nervures sont supportées par deux groupes de trois colonnettes accolées au mur du fond. Celui-ci présente, au centre, une arcade en ogive surmontant une double porte rectangulaire; au trumeau central est appliquée une colonnette qui sert de piédestal à une grande statue de Saint-Paul tenant un livre

et un glaive; cette figure, très élégante et dont les draperies imitent les plis archaïques, est de la première moitié du XVIe siècle. Au-dessus, sous la pointe de l'ogive, une figure assise du Christ bénissant, avec grand nimbe crucifère; celle-ci est d'époque romane.

Sur les linteaux sont appliquées deux frises romanes, un peu postérieures à la statue, représentant chacune deux sujets : à gauche, l'Adoration des Mages et la Circoncision; à droite, un groupe de cavaliers dont l'un est désarçonné, puis ce même cavalier transporté dans une maison (la Conversion de Saint-Paul?).

De chaque côté de l'entrée, toujours au fond, se dessine une fausse arcade ogivale sous laquelle sont rangées quatre figures debout; trois autres figures leur font suite sur chacun des murs latéraux; ce sont : à gauche, un chevalier, Sainte-Marie-Madeleine et la fondatrice de l'église; à droite, Saint-Laurent avec le fondateur et un évêque; ces figures sont du XIIIe siècle; sous leurs pieds court une bande de rinceaux historiés.

Au-dessus de chacune des grosses colonnes de l'avant-corps est posée, sur une console, une figure moderne d'apôtre.

Ce monument, dont l'ensemble date de la première moitié du XIIIe siècle, a été complété et restauré deux siècles plus tard.

Hauteur 7m25. Largeur 15m20. Profondeur 6m30.

MÜNSTERMAIFELD.

Église paroissiale catholique.

43. — Statue de la Vierge.

Elle tient un bouquet de fleurs et porte sur le bras Jésus, qui a dans la main le fragment d'un oiseau.

Première moitié du XIVe siècle. — Tuffeau.
Hauteur 1m75.

44. — Statue de la Vierge.

Couverte d'un voile, elle porte l'Enfant Jésus, qui tient une grappe de raisin et un oiseau, en partie brisé. Le sceptre placé dans la main droite de la Vierge est une restauration.

La draperie est largement traitée.

Commencement du XIVe siècle. — Grès.

Hauteur 1m85.

OBERMARSBERG.

Église Saint-Nicolas.

45. — Portail méridional.

L'arcade ogivale, en tiers-point, est composé de six archivoltes qui prennent naissance sur une étroite moulure tenant lieu d'imposte, et se continuent verticalement au dessous sous forme de colonnettes, posées sur un soubassement mouluré.

L'archivolte extérieure, en quart de rond, est décorée de palmettes encadrées; la seconde, en boudin, est ornée de billettes; la troisième est une arête à angle droit; la quatrième et la sixième sont des tores unis; la cinquième est couverte de rinceaux; les colonnettes qui prolongent celle-ci et la première sont seules séparées du soubassement par une base.

Les deuxième, quatrième et sixième colonnettes ont des chapiteaux avec animaux et feuillages, auxquels la moulure imposte sert de tailloir. La sixième archivolte se divise en deux branches au-dessus du chapiteau et tandis que l'une d'elles suit le contours ogival, l'autre se recourbe en arc

trilobé; le lobe du milieu est développé au point d'entourer presque entièrement, comme un cadre circulaire, une statuette assise de Saint-Nicolas qui décore le tympan. Le linteau de la porte dessine un arc trilobé surbaissé, avec fleuron aux deux angles.

Seconde moitié du XIIIe siècle. — Grès westphalien.

Hauteur 6^m50. Largeur 5^m20.

OBERWESEL.

Église Notre-Dame.

46. — Tombeau du doyen Johannes Lutern († 1515).

Le défunt, qui tient un calice, est au dessous d'un baldaquin de la dernière époque gothique; de chaque côté, dans une gorge, est placée une figure sur une console de style renaissance. Inscription encadrée d'ornements dans le bas.

Premier quart du XVIe siècle. — Grès.

Hauteur 2^m56. Largeur 1^m10.

47. — Tombeau du Chevalier Johann von Schönburg et de sa femme.

Le chevalier est couvert de son armure; la dame porte de riches vêtements, bien drapés.

Tous deux sont placés sous une arcade portée par deux pilastres renaissance. Inscription et armoiries dans le bas.

Premier quart du XVIe siècle. — Grès clair.

Hauteur 2^m36. Largeur 1^m11.

48. — Tombeau d'un saint.

Sur un large socle décoré de sculptures et sous un baldaquin ogival se trouvent les figures, en bois polychromé, de

quatre femmes et d'un ange, entourant le corps du Christ.

Commencement du XIVe siècle. Le socle et le baldaquin du XVe siècle. — Grès.

Hauteur 2m12. Largeur 1m00. Profondeur 0m56.

SOEST.

Église Saint-Patrocle.

49. — Tympan du portail septentrional.

En forme de demi-cercle; au milieu, la figure du Christ bénissant, la main gauche posée sur un livre; la tête se détache sur un nimbe crucifère; autour de lui, les symboles des Évangélistes : le lion et l'ange à sa droite, l'aigle et le taureau du côté opposé. Les trois premiers ont la tête nimbée.

Une bordure de palmettes encadrées à la partie inférieure.

Fin du XIIe siècle. — Pierre calcaire.

Hauteur 1m12. Largeur 2m25.

Église Sainte-Marie-sur-la-Colline.

50. — Tympan.

Il est de même forme que le précédent et porte au centre, dans un médaillon quadrilobé, le Christ en croix, Saint-Jean, la Vierge et deux anges; dans le haut, le soleil et la lune. Dans les angles du bas sont représentés en bas-relief : à gauche la Nativité; à droite les soldats païens endormis et les saintes Femmes, conduites par un ange, auprès du Saint Sépulcre.

Le cadre du médaillon quadrilobé et la bordure inférieure portent des inscriptions.

XIIIe siècle. — Pierre.

Hauteur 1m10. Largeur 2m20.

Église Saint-Pierre.

51. — Tympan du portail méridional.

Le sujet est ici le martyre de Saint-Jean l'Évangéliste; on le voit plongé dans une chaudière d'huile bouillante, par ordre de Domitien, qui assiste au supplice. Deux soldats romains sont auprès de lui; un ange assiste le Saint.

Cette sculpture, qui date de la fin du XIIe siècle, est d'une exécution peu caressée.

Hauteur 0m73. Largeur 1m47.

52. — Tympan du portail septentrional.

Ogive obtuse à gros tore d'écailles imbriquées. Le fond présente un joli cadre de feuillage et une rangée d'arcatures à plein cintre.

L'original porte des traces de polychromie ancienne et de restaurations.

XIIIe siècle. — Pierre.

Hauteur 1m50. Largeur 2m60.

TRÈVES.

Cathédrale.

53. Portail méridional.

Arcade à plein cintre, avec supports octogones et moulures décorées. Dans le tympan, la figure assise du Christ bénissant, entre la Vierge et Saint-Pierre, ceux-ci debout.

XIIe siècle. — Granit.

Hauteur 6m55. Largeur 4m70.

54. — Clôture du chœur.

Sous des arcatures aveugles à colonnettes engagées sont taillées huit niches dont chacune contient la figure, en haut relief, d'un apôtre debout. L'un d'eux porte un livre; les autres, des manuscrits roulés. Les écoinçons sont remplis de feuillage.

L'ornementation des archivoltes, celle des fûts et des chapiteaux des colonnettes est la même pour les huit compartiments.

Fin du XIIe siècle. — Pierre calcaire.

Hauteur 1^m30. Largeur 4^m60.

55. — Tombeau du Prince-Électeur Richard von Greiffenklau.

Sur un soubassement portant une inscription s'élève une grande niche entre deux pilastres d'une décoration fort riche. Dans la niche sont les statues du Christ en croix, de la Madeleine, de Sainte-Hélène, de Saint-Pierre et du défunt, ce dernier agenouillé, en vêtements de cérémonie. Les pilastres se répètent en petit dans la zone supérieure, où ils encadrent quatre écussons armoriés ; les armes et les insignes du Prince-Électeur couronnent le tout.

Ce monument date du premier quart du XVIe siècle. Le soubassement est en grès gris de Lorich, près Trèves; le reste en tuffeau gris de Weibern.

Hauteur 6^m87. Largeur 1^m96. Profondeur 0^m58.

56. — Tombeau du Prince-Électeur Johann von Metzenhausen.

Ce monument se compose de trois niches à plein cintre avec couronnement, sur une haute *predella* qui porte

l'inscription; les deux niches latérales n'ont guère que le tiers de la largeur de celle du milieu.

Quatre pilastres font saillie sur le soubassement; ils sont couverts d'ornements et portent à mi-hauteur, dans un médaillon circulaire, une tête vue de profil; des écussons armoriés portés par de petits génies remplacent les chapiteaux.

Ces motifs servent de piédestaux aux quatre grands pilastres qui encadrent les niches; ceux-ci sont aussi enrichis d'ornements et de médaillons avec profils. Chacun des deux pilastres des extrémités supporte un piédestal avec une statuette : à gauche, Saint-Géréon appuyé sur un écu allemand; à droite, Saint-Georges transperçant le dragon de sa lance. Sur la face de chaque piédestal, un écusson pareil à ceux du soubassement.

Les deux pilastres de la niche centrale reprennent au-dessus de leur chapiteau et soutiennent une sorte d'attique à corniche moulurée très saillante; au milieu de cet attique, une figure à mi-corps de vieillard déployant deux banderolles; aux extrémités, qui font avant-corps au-dessus des pilastres, deux écussons analogues à ceux mentionnés plus haut. Sur ces avant-corps, une statuette de la Vierge à gauche, de Saint-Jean à droite. Entre les deux, un fronton cintré avec les armoiries du défunt dans le tympan et comme couronnement la statuette du Christ nu, couronné d'épines, debout sur un globe; les piédestaux des deux premières statuettes se relient au motif central par deux dauphins que chevauchent des génies.

Dans les niches sont placées : au milieu la grande statue en pied du Prince de Metzenhausen, en grand costume

d'évêque, les mains jointes, la crosse avec *sudarium* passée dans le bras gauche; à sa droite, Saint-Pierre avec sa clef, à sa gauche, Saint-Paul avec le glaive; ces deux dernières figures sur des piédestaux en forme de colonnettes cannelées.

Ce monument est très élégant et fort bien conservé.

Vers 1541. — Grès jaune-verdâtre de Wasserliesch, près Trèves.

Hauteur 6m70. Largeur 3m57. Profondeur 0m73.

Église Notre-Dame.

57. — Portail principal.

Grande arcade à six archivoltes, à plein cintre, percée d'une porte rectangulaire. Dans le tympan, de nombreuses figures d'une sculpture un peu maigre, représentent : au milieu la Vierge assise, tenant sur les genoux Jésus et foulant aux pieds le basilic; à sa droite, les Mages agenouillés, puis les bergers; à sa gauche, la Présentation de Jésus au temple et le Massacre des Innocents.

Cinq des archivoltes sont décorées de statuettes : celle qui encadre le tympan porte huit anges debout, qui tiennent alternativement un encensoir et une couronne; la suivante, huit évêques, debout aussi; la troisième, huit cardinaux assis; la quatrième, huit rois musiciens et, à la clef d'arc, un ange tenant un phylactère; la cinquième présente les cinq Vierges sages à droite, les cinq Vierges folles à gauche; enfin l'archivolte extérieure forme une gorge décorée de grandes feuilles d'acanthe à crochets.

Les ébrasements du portail présentent chacun quatre niches avec dais trilobés surmontés de gâbles. A gauche, les deux niches du fond sont vides; la troisième contient une

figure en pied personnifiant l'Église : une femme couronnée tenant une croix et un calice (ces attributs sont modernes). Dans la niche correspondante du côté droit, est figurée la Synagogue : la couronne tombe de sa tête, sa main droite laisse échapper les tables de la Loi, l'autre tient le reste de la hampe brisée traditionnelle. A sa droite est une statue de Saint-Jean l'Évangéliste, qui porte un calice ; la niche près de la porte est vide.

La dernière niche vers l'extérieur de chaque côté est vide aussi et présente un fond de grandes feuilles à crochets d'une belle exécution.

Dans les soubassements sont taillées, à droite et à gauche, quatre arcades trilobées avec fleurons dans les écoinçons, portant sur des colonnettes avec chapiteaux de feuillages à crochets et bases à deux tores.

De chaque côté fait saillie sur le nu du mur un fort pilastre cantonné de trois colonnes avec chapiteaux à deux rangs de larges feuilles de vigne. La colonne de face, d'un diamètre au moins double des autres, quoique de même hauteur, est surmontée d'un socle qui porte, du côté gauche, la statue de Noë : vieillard à longue barbe appuyé sur un bâton ; devant lui est le bûcher rappelant son sacrifice d'actions de grâce ; sur la colonne de droite, Abraham s'apprêtant à sacrifier Isaac ; l'ange qui arrête son bras apparaît dans l'angle supérieur du mur de fond, au-dessus de l'arcade. Ces deux grandes figures sont abritées sous des dais à trois arcs trilobés, surmontés de gâbles et d'édicules en forme de tourelles cylindriques percées de meurtrières et couvertes de toits coniques. Un gros pilastre auquel ces motifs sont adossés porte encore, à droite et à gauche, deux statues de prophètes.

L'ensemble est imposant d'aspect; la décoration architecturale est d'une exécution particulièrement remarquable.

Milieu du XIIIe siècle. — Grès de Jaumont.

Hauteur 8^m00. Largeur 8^m55.

58. — Portail latéral.

Haute arcade à plein cintre, à six archivoltes; les quatre plus grandes sont décorées de feuillages variés, d'une inexprimable délicatesse d'exécution. Les deux autres sont ornées chacune de huit figurines d'anges portant des flambeaux, des couronnes, des encensoirs et d'autres attributs.

Cinq figures presque en ronde bosse remplissent le tympan : au milieu, la Vierge, entre le Christ à sa droite et Saint-Michel à sa gauche, qui lui posent ensemble une couronne sur la tête; de chaque côté, un ange debout.

Sur le nu des ébrasements ressortent six colonnettes cylindriques, avec anneaux ornementés à mi-hauteur, et chapiteaux de feuillages ajourés; la colonne attenant au piédroit est séparée de la suivante par une bande de feuillage grimpant.

La décoration de ce portail est réellement merveilleuse; il n'existe guère d'exemples d'ouvrages de pierres travaillées avec une aussi prodigieuse habileté; l'archivolte extérieure, notamment, est comparable à une œuvre d'orfèvrerie.

Milieu du XIIIe siècle.

Hauteur 6^m20. Largeur 5^m48.

WESTERNKAPPELN.

Église paroissiale catholique.

59. — Portail méridional.

Arcade ogivale obtuse à quatre archivoltes en boudins. Celle du fond est décorée d'un feuillage largement traité; la

suivante, de billettes; la troisième est un tore uni, assez étroit, séparé par une gorge peu profonde d'une plate-bande unie aussi; un gros tore annelé sans ornements forme l'archivolte extérieure. De grandes pierres d'une seule pièce forment à la fois le tympan et le linteau; ce dernier dessine une ligne brisée, la partie horizontale du milieu étant reliée par deux obliques aux piédroits.

Au milieu du tympan est taillée en haut-relief une figure assise du Sauveur bénissant; dans chaque angle, un homme en prières.

Les piédroits se composent de moulures en boudins. Dans les ébrasements sont creusées deux niches à plein cintre dont chacune abrite une statue posée sur une colonnette formant piédestal. De chaque côté devaient se trouver deux colonnettes cylindriques, dont il ne subsiste que les chapiteaux à feuillages et quelques fragments de bases.

Toute cette partie a beaucoup souffert : les moulures du soubassement sont tout à fait dégradées, les crochets des chapiteaux sont abattus; les mains et les têtes des statues ont disparu, leurs corps sont presque informes; néanmoins l'ensemble de ce petit portail se fait remarquer par la largeur de l'exécution et son absolue simplicité lui donne un réel aspect de grandeur.

Seconde moitié du XIIIe siècle. — Grès westphalien gris-verdâtre.

Hauteur 5m00. Largeur 4m50.

WETZLAR.

Cathédrale.

50*a*. — Petite maquette à l'échelle de 1 à 50.

La cathédrale est figurée dans son état primitif, avec les

restes de la tour romane y accolée, la tour gothique du sud-ouest, le chœur du XIIIe siècle, la grande nef et le transept du XIVe.

C'est un petit modèle très intéressant ; il est à espérer que nous serons bientôt en mesure d'exposer des reproductions similaires de nos belles cathédrales.

XANTEN.

Cathédrale.

60. — Groupe de la Visitation (contre un pilastre du chœur).

Les figures, de grandeur naturelle, sont habillées de draperies aux petits plis archaïques. Sur le socle sont sculptés une figure de Juif avec un porc, un dragon et un lion.

Vers l'an 1300. — Grès.

Hauteur 2m20 (avec le socle). Largeur 0m85.

61 à 64. — Quatre joues de stalles.

La partie inférieure est décorée d'arcatures trilobées aveugles ; le dessus est formé de forts branchages sculptés à jour, largement traités, avec de petits animaux : un chien, un aigle, un singe et un dragon.

Seconde moitié du XIIIe siècle. — Bois de chêne.

Hauteur 2m20. Largeur chacun 0m90.

Voilà, Messieurs, pour ce qui concerne les moulages ; avant d'aborder les objets originaux, je tiens à vous dire un mot des photographies.

Le conseiller intime Meydenbauer avait exécuté, au moyen

d'un procédé de son invention, soixante-quinze photographies ne mesurant pas moins de un mètre sur un mètre quatre-vingt-dix chacune, d'après les monuments les plus remarquables de la province rhénane (40 vues), de la Westphalie (26 vues) et du district de Wiesbaden (9 vues).

Ces planches énormes sont d'un haut intérêt et peuvent certainement rendre les plus grands services pour l'étude des monuments qu'elles représentent; je n'en ai pas moins pensé avec quelque fierté au succès qu'obtiendrait dans une exposition analogue notre superbe collection de phototypies, due à l'iniative de M. Cloquet; il s'en faut encore de quatre-vingt-quatre vues qu'elle atteigne le chiffre de deux cents auquel votre Comité s'est arrêté provisoirement; je pense qu'il n'est guère de musées, — s'il en est, — qui puissent nous opposer une galerie plus belle et plus intéressante.

Je cite pour mémoire quelques agrandissements, très utiles aussi, de photographies d'objets d'art inscrits à l'inventaire monumental de la Westphalie. Ces belles reproductions sont dues à M. le conseiller Ludorff, conservateur provincial.

Je ne puis me dispenser, Messieurs, de vous parler à présent des objets d'art originaux; il va sans dire que je ne tenterai même pas l'énumération des 3,200 pièces exposées; mais il en est qui se rattachent si intimement à la nature de nos collections qu'ils ne peuvent être ici passés sous silence.

Il est tout d'abord une catégorie de ces objets qui relève directement de l'art monumental : ce sont les *châsses;* il y en a, — tel notre merveilleux reliquaire de Sainte-Gertrude, — qui sont de véritables cathédrales en miniature.

De l'admirable collection de châsses exposées à Düsseldorf, celles qui offrent le plus de caractères architectoniques appartiennent l'une à la cathédrale, l'autre à l'église Saint-Jean, à Osnabrück.

La première (n° 582) renferme les reliques de Sainte-Cordula. Elle figure une nef rectangulaire dont chaque façade est percée de cinq baies ogivales à deux rangs superposés de quatre lumières chacun ; les réseaux dessinent trois œils quadrilobés ; une statuette debout est placée devant les première, troisième et cinquième ogives ; ces baies sont séparées entre elles par un contrefort à trois glacis ; des contreforts de même modèle, placés dans l'axe des diagonales, renforcent les angles de l'édifice.

Chacun des pignons est occupé par une haute fenêtre ogivale à claire-voie divisée dans sa hauteur, par une galerie de cinq quatrefeuilles, en deux étages à six lumières chacun. Les meneaux du bas dessinent des arcs surbaissés ; ceux de l'étage supérieur forment deux ogives à roses quadrilobées ; une grande rose à six lobes à redents entourant un œil à trois flammes occupe le tympan de la grande ogive.

La toiture est à deux versants, portant chacun cinq fenêtres cintrées aveugles à trois divisions et œil quadrilobé ; les rampants des pignons sont unis ; ils portent à l'extrémité inférieure une grande feuille arrondie et comme amortissement une minuscule colonnette annelée.

L'ensemble est rehaussé de fleurettes de métal, de pierreries et de nombreux cabochons de formes variées.

XVe siècle. — Argent.

Hauteur 0^{m}42. Largeur 0^{m}62. Profondeur 0^{m}30.

La châsse de l'église Saint-Jean (n° 586) est du même genre, mais plus simple. Chaque face présente trois fenêtres ogivales à trois lumières et trois œils quadrilobés; la grande fenêtre de chaque pignon est à quatre lumières et l'œil a cinq lobes à redents. Des contreforts sont disposés comme dans la châsse précédente, mais ils n'ont que deux glacis; celui du bas porte une sorte de pinacle en forme de tourelle adossée à la partie supérieure du contrefort; dont le couronnement dessine un petit toit en saillie.

L'édicule repose sur un soubassement mouluré dont le contour suit les ressauts des contreforts. La toiture, à deux versants, simule des ardoises arrondies, en imbrication. Une côte saillante, — sorte de fort tasseau mouluré, — correspond à l'axe de chaque contrefort des façades et porte à l'amortissement un bouquet de feuilles. Les rampants des pignons sont moulurés et portent un amortissement identique.

Une figurine de femme en prières est agenouillée à l'un des pignons. De multiples fleurettes et des cabochons enrichissent le monument.

XIVe siècle. — Argent.

Hauteur 0m54. Largeur 0m55. Profondeur 0m33.

Le musée royal ancien de Berlin exposait aussi une châsse de forme monumentale; celle de Saint-Patrocle (n° 215).

Chaque face présente sept arcades ogivales aveugles trilobées à l'intérieur; celle du milieu, plus grande, est dessinée dans une sorte de portail en avant-corps avec gâbles à crochets de feuillage, flanqué de contreforts avec pinacles en forme de tourelles à quatre étages; ce portail reproduit le motif des pignons.

Le soubassement fait saillie sous chaque arcade, formant un piédestal qui porte une statuette; les quatre statuettes principales ont en outre un socle décoré de quatrefeuilles à jour; elles représentent : à l'un des pignons la Vierge, à l'autre le Christ, tous deux assis sur un trône; à l'une des faces Saint-Patrocle, à l'autre Saint-Bruno; dans les petites arcades sont les figurines des douze apôtres.

La toiture, à deux versants, est faite de petites plaques arrondies; une légère balustrade de quatrefeuilles à jour court sur les chéneaux; le crétage, semé de feuilles, porte cinq fleurons en bouquets de feuillage, dont deux aux amortissements des rampants des pignons. Dans les gâbles qui surmontent les quatre grandes ogives, une rose quadrilobée encadre une figurine. L'ensemble est élégant quoique un peu maigre de proportions.

Commencement du XIVe siècle. — Restaurations modernes. — Argent.

Hauteur 0m74. Largeur 1m76. Profondeur 0m47.

La châsse dite « des Macchabées », qui appartient à l'église Saint-André, à Cologne (n° 465), présente aussi l'aspect général d'un édicule; mais elle est entièrement couverte de bas-reliefs.

Six contreforts décorés d'arcades aveugles divisent chacune de ses faces en cinq compartiments subdivisés à leur tour en deux panneaux superposés. Sur chacun des deux versants de la toiture, des tasseaux en moulures ornées tracent les mêmes divisions. La châsse comporte ainsi quarante sujets en argent repoussé, retraçant des épisodes de la vie du Christ et du martyre des sept frères torturés par Antiochus Epiphane. Chaque contrefort est surmonté

d'une figurine en ronde bosse : anges à ceux des extrémités, personnages porteurs de phylactères aux autres.

Les pignons sont renforcés de deux contreforts; dans l'angle rentrant qu'ils forment avec ceux des extrémités des faces s'élève un piédestal en forme de colonnette torse cannelée, portant une statuette dont le dais, en arc accolade, sert de support à une figurine plus grande assise à chaque angle de la corniche. Les pignons sont aigus; les rampants, qui portent des crochets en feuilles de chicorée, ont pour amortissement une tête ailée.

Dans les champs des pignons sont représentés, en bas-relief : d'un côté l'Entrée des Macchabées dans le ciel, plus haut l'Assomption et, dans l'angle du gâble, le buste du Père Éternel bénissant; à l'autre pignon, la récompense de la mère des Macchabées, le Couronnement de la Vierge et le même buste.

Le soubassement porte des inscriptions en capitales romaines.

Exécuté à Cologne vers la fin du xve siècle. — Argent et cuivre doré.

Hauteur 0^{m}97. Largeur 1^{m}20. Profondeur 0^{m}57.

Les églises de Cologne exposaient encore quatre autres châsses fort belles; celle de Sainte-Ursule (n° 511), qui appartient à l'église de ce nom, se fait remarquer par une disposition particulière assez rare : le toit en voûte en berceau.

Les pignons, à plein cintre, se répètent au milieu de chacune des faces, qui présentent six arcades également à plein cintre avec pilastres d'émail à dessins variés; le tout enrichi de plaques d'argent repoussé, de médaillons émaillés

circulaires et rectangulaires et de nombreux cabochons.

Exécuté à Cologne à la fin du XIIe siècle.

Hauteur 0^m50. Largeur 1^m20. Profondeur 0^m40.

Toutes les autres châsses sont des édicules avec toiture à double versant.

Celle de Saint-Albin (n° 504) qui appartient à l'église Sainte-Marie « in den Schnurgasse », présente à chaque face six arcades trilobées retombant sur des colonnettes jumelles émaillées.

Aux pignons, deux arcs trilobés sont superposés; les angles-redents de l'arc inférieur sont soutenus par des colonnettes plus grandes; dans les arcades sont peintes des figures modernes de saints, qui malheureusement ne s'harmonisent guère avec l'ensemble du vénérable monument.

Sur chaque versant de la toiture quatre panneaux rectangulaires en cuivre repoussé représentent, en bas relief, des scènes de la vie de Saint-Albin.

L'ornementation de cette châsse : émaux, pierres taillées, cabochons multiples, est d'une richesse inimaginable.

Travail colonais. — Vers 1200.

Hauteur 0^m72. Largeur 1^m53. Profondeur 0^m51.

La châsse de Saint-Maurin (n° 505) qui appartient à la même église, offre sur chaque face, en retrait sur le chéneau, sept arcades à plein cintre sur pilastres; aux deux extrémités une saillie en forme d'ante, à face émaillée, présente une figure allégorique.

Sur chaque versant du toit, cinq médaillons en losanges quadrilobés encadrent des scènes de martyres en argent repoussé. Un fort joli crétage de cuivre découpé et rehaussé au centre d'un fleuron à cinq branches couronne le faite.

Les chéneaux, les écoinçons et les pilastres sont en plaques d'émail avec nombreux cabochons.

Travail colonais de la fin du XIIe siècle.

Hauteur 0m60. Largeur 1m32. Profondeur 0m42.

L'église paroissiale de Saint-Héribert, à Cologne-Deutz, conserve les reliques de son patron dans une châsse tout à fait remarquable (n° 524).

De même forme que les précédentes, elle présente sur chaque face six divisions rectangulaires, occupée chacune par la figurine, en argent repoussé, d'un apôtre assis et séparées par des trumeaux d'émail avec figures de prophètes.

Les pignons sont recouverts de bas-reliefs d'argent repoussé représentant : d'un côté la Vierge assise, couronnée, tenant le sceptre de la main droite; l'Enfant Jésus assis sur son genou gauche donne la bénédiction latine; deux anges se tiennent à ses côtés; au pignon opposé se trouve la figure de Saint-Héribert; ces deux compositions sont surmontées d'une arcade trilobée surbaissée.

Sur chaque versant de la toiture sont fixés six médaillons d'émail figurant des scènes de la vie du Saint. Le crétage, en cuivre, se répète sur les rampants des pignons, entrecoupé de cabochons de cristal.

De nombreuses pierres précieuses rehaussent ce petit monument dont toute l'ornementation, d'émail, de cuivre et d'argent repoussé, est d'une incomparable richesse.

Exécuté à Cologne au milieu du XIIe siècle.

Hauteur 0m64. Largeur 1m54. Profondeur 0m43.

La châsse de Sainte-Prudence (n° 214), à l'église paroissiale de Beckum, est plus simple mais non moins belle.

Les six niches de chacune de ses faces longues dessinent

des arcades trilobées sur colonnettes jumelles; chacune d'elles contient une statuette d'argent repoussé; à l'un des pignons se trouve Saint-Fabien, à l'autre Saint-Sébastien. Le crétage des rinceaux est d'une rare élégance; il porte trois fleurons en forme de gros boutons entr'ouverts.

Cette châsse, exécutée au commencement du XIIIe siècle, est fortement restaurée.

Hauteur 0m47. Largeur 1m05. Profondeur 0m72.

Les faces de la châsse de Saint-Suitbert (n° 449), à l'ancienne collégiale de Kaiserwerth, offrent la même disposition d'arcs trilobés sur colonnes jumelles, avec figures d'apôtres.

Sur chaque versant du toit quatre bas-reliefs rectangulaires ont pour sujets des scènes de la vie du Christ.

Aux pignons se voient d'une part la Vierge entre deux saintes femmes, d'autre part Saint-Suitbert entre Sainte-Plectrude et le roi Pépin. Le crétage des rinceaux pleins paraît un peu lourd; ses cinq fleurons figurent des bouquets de feuillage surmontés de boules de cristal.

Cette châsse date de 1264; elle a subi certaines restaurations.

Hauteur 0m76. Largeur 1m60. Profondeur 0m45.

L'église paroissiale catholique de Siegbourg n'exposait pas moins de cinq châsses toutes restaurées par l'orfèvre P. Beumers, de Düsseldorf.

La première renferme les reliques de Saint-Anno (n° 625). Elle présente sur ses faces la disposition déjà décrite de six arcs trilobés sur colonnettes géminées; les arcades sont vides; dans les écoinçons apparaissent, sous de petits arcs à plein cintre, les figurines à mi-corps des Apôtres et des Évangélistes, en métal repoussé sur fond d'émail.

Chaque versant de la couverture porte cinq panneaux rectangulaires, vides aussi. Des pilastres renforcent les angles.

Les arcades trilobées des pignons sont vides comme les autres. Toutes les archivoltes portent des inscriptions.

Sur le faîtage et les rampants des gâbles court un crétage de rinceaux avec figurines, d'une exécution habile mais un peu lourd.

Les colonnettes et les chéneaux sont en émail; les pierres précieuses sont répandues à profusion.

Exécuté, probablement à Cologne, en 1182.

Hauteur 0m78. Largeur 1m07. Profondeur 0m46.

La châsse des Saints-Maurice et Innocent (n° 626) ne présente pas davantage de sujets animés.

Sept colonnettes cylindriques d'émail répartissent ces faces en six divisions carrées; au-dessous des bases et au-dessus des chapiteaux court un bandeau avec inscriptions.

Les versants du toit sont à sept panneaux chacun, avec encadrements plats de métal gravé rehaussés de bossages hémisphériques. Le crétage de feuillage entremêlé de petites boules de cristal est d'un joli travail.

A chaque pignon, une arcade aveugle trilobée; rampants des gâbles en plaques d'émail et de métal alternées, ces dernières portant des pierres enchâssées. Le soubassement est en forme de doucine à palmettes.

A Cologne, vers l'an 1200.

Hauteur 0m74. Largeur 1m48. Profondeur 0m51.

La châsse de Saint-Benignus (n° 628) a les mêmes pignons que la précédente. Ses faces offrent six arcades à plein cintre sur colonnettes cylindriques isolées, en émail. Les versants

du toit sont à quatre panneaux, sans ornements. Le crétage de palmettes encadrées paraît massif.

Les archivoltes portent des inscriptions; les écoinçons en plaques d'argent repoussé, sont enrichis de pierreries.

Vers l'an 1200.

Hauteur 0m61. Longueur 1m02. Profondeur 0m40.

La châsse de Sainte-Apollinaire (n° 629) est entièrement garnie de plaques de cuivre repoussé et doré.

Les sept arcades ogivales de chacune de ses faces ont un fond strié en losanges. Les plaques de la toiture sont aussi des losanges et portent en relief alternativement une fleur de lis et un aigle aux ailes éployées.

Le crétage dessine une galerie d'arcatures, avec cinq cabochons de cristal sur tiges d'inégales hauteurs; des branches de feuillage courent le long des rampants des pignons.

Un contrefort oblique, renforçant chaque angle, porte aussi un ornement sphérique en cristal.

Exécuté en 1446.

Hauteur 0m62. Largeur 1m52.

Enfin la châsse de Saint-Honoré (n° 627), du même type général que les autres, se fait remarquer par l'importance donnée à la toiture : elle a près du double de la hauteur des faces latérales. Celles-ci présentent chacune six arcades à plein cintre sur colonnettes jumelles cylindriques à chapiteaux cubiques ; elles sont occupées par les figurines assises des Apôtres, en argent repoussé; des bustes de Saints ressortent en haut-relief au-dessus de chaque couple de colonnettes. Toute cette partie est d'un caractère archaïque particulièrement prononcé.

Au milieu de chaque face s'élève un fronton triangulaire équilatéral dont le tympan est occupé par un buste en haut relief.

A chaque pignon, une arcade trilobée avec archivolte à inscription; de nombreuses pierres, et un très grand cabochon dans l'angle des gâbles. Le crétage se répète sur les rampants des deux frontons et des deux pignons.

Sur le toit, quatre bas-reliefs au repoussé représentent des scènes de la vie de Jésus : l'Annonciation, la Nativité, etc.

Le catalogue renseigne cette châsse comme datant du XIIIe siècle; je dois émettre un doute à ce sujet, tout au moins pour ce qui concerne les parties verticales, c'est-à-dire le coffre proprement dit, qui ne me paraît pas postérieur au commencement du XIIe siècle.

Hauteur 0^m53. Longueur 0^m61. Profondeur 0^m31.

La dernière châsse à mentionner appartient à l'église de Xanten (ancienne abbatiale); on y conserve les reliques de Saint-Victor. (N° 719).

La disposition des faces est nouvelle : on y voit trois niches rectangulaires entre pilastres en émail, à chapiteaux foliacés; ces niches contiennent chacune la figure debout d'un apôtre, en or repoussé; elles alternent avec des trumeaux revêtus d'une plaque de métal offrant, en repoussé, un cadre dont les côtés verticaux sont en forme d'accolade et les autres en demi-cercle.

A l'un des pignons se voit le Christ; à l'autre une grande croix avec pierres dans un médaillon ovale. Ce coffre est un travail rhénan de l'année 1129.

La toiture date du XIVe siècle; chaque versant porte cinq médaillons quadrilobés avec la figure d'une Vierge sage ou

d'une Vierge folle, en bas-relief. Le fond porte de fort jolis ornements végétaux repoussés. Le crétage est une galerie de quatrefeuilles, sans fleurons.

Cette châsse fut restaurée d'abord en 1391, puis après les pillages de 1593 et 1604, enfin en 1749.

Hauteur 0m61. Longueur 1m42. Profondeur 0m48.

Chacune des seize châsses que je viens de citer présente, vous le voyez, Messieurs, des éléments architectoniques qui m'ont paru justifier une description un peu étendue.

Dans presque toutes celles qui furent exécutées à Cologne nous retrouvons un même motif, sorte de marque d'origine : les chéneaux des faces et les rampants des gâbles décorés de rectangles d'émail alternant avec des feuilles rectangulaires de métal dans lesquelles sont serties des pierres précieuses au nombre de cinq : une à chaque angle, une plus grosse au centre.

Ces plaques d'émail, de même que les colonnettes, les pilastres, les écoinçons, les médaillons de même matière, aux dessins délicats variés à l'infini, attestent la vigoureuse floraison à Cologne, au XIIe et au XIIIe siècles, d'une industrie d'art émule de celle qui a consacré la gloire séculaire de Limoges.

On admirait à l'Exposition de Düsseldorf, outre les châsses dont je viens de parler, une grande quantité de reliquaires : chefs, bras, cylindres de cristal sur pieds d'or ou d'argent, coffrets de formes diverses. Je dois, à regret, passer sous

silence ces trésors de joaillerie, de même que les autels portatifs, calices, ciboires, ostensoirs...

Parmi ces derniers pourtant je ferai exception en faveur d'une merveilleuse monstrance, haute d'un mètre, exécutée à Amsterdam au milieu du XVIe siècle et qui appartient à l'église paroissiale de Calcar. (N° 325).

Le pied, couvert d'ornements repoussés, a la forme d'un carré quadrilobé; la tige, octogone, est coupée à mi-hauteur d'un gros nœud décoré de losanges; le cylindre de cristal renfermant la lunette occupe le centre d'une plateforme sur laquelle se dressent dix contreforts en forme de tourelles à deux étages, avec pinacles aigus garnis de crochets, portant comme amortissements une sphère; sur cette dernière sont posés : aux deux contreforts les plus éloignés du centre (et les moins élevés) une figure d'ange; aux quatre suivants un ange portant un instrument de la Passion; aux quatre plus grands, une médaille avec monogramme découpé à jour. Chacun des contreforts porte en outre, accolées à sa face externe, deux minuscules figurines de saints en haut relief; ils sont reliés entre eux par des motifs d'ornements formant arcs-boutants.

Le couronnement de la partie centrale se compose d'une nouvelle ordonnance de contreforts gothiques étagés sur deux rangs et surmontés d'une coupole entièrement à jour sur laquelle se dresse le crucifix. Le tout est parsemé de nombreuses figurines et de motifs architectoniques divers : gâbles, arcs en accolade à crochets avec tympans ajourés, etc., etc., qu'il serait oiseux de détailler.

Je ne puis comparer cet ostensoir, au point de vue de l'habileté du travail de l'orfèvre, qu'à notre châsse de Nivelles

toute réserve faite, bien entendu, quant à la grande différence de valeur artistique et archéologique, qui est incontestablement en faveur de cette dernière.

La même église de Calcar possède un objet fort original appelé « Marienleuchter » (flambeau de Marie), qui présente une combinaison du lustre et du Rosaire.

Il se compose, dans le bas, d'une sorte de cul-de-lampe hexagone dont chaque face est décorée d'une figure assise, en bas-relief, et dont la partie inférieure forme un petit culot avec torse d'ange. A chaque angle s'attache une branche de rinceaux portant à son extrémité six plateaux de candélabres avec pointes.

Sur cette espèce de socle suspendu, si je puis m'exprimer ainsi, se dresse, debout sur un croissant de lune, une statue à double face de la Vierge portant Jésus, entourée d'une gloire elliptique de flammes et de glaives; dans le haut planent deux anges qui portent la couronne de Marie sur laquelle descend le Saint-Esprit : une colombe environnée de rayons.

La Vierge est encadrée de deux grandes branches naissant du cul-de-lampe; elles projettent des rameaux en rinceaux dans les enroulements desquels douze figures d'hommes, à mi-corps et en ronde bosse, rappellent la généalogie du Christ.

Au sommet, sous l'anneau de suspension, le Père Éternel portant le globe terrestre, bénit à la manière latine.

Ce curieux et précieux monument ne mesure pas moins de 3 mètres 50 de hauteur; commencé en 1503 par Hein-

rich Bernst, qui y consacra huit années, il fut achevé, après la mort de celui-ci, par Kerstken de Ringenbacht.

L'église paroissiale d'Erkelenz possède aussi un lustre en bois avec figure double de la Vierge de grandeur naturelle, du même genre que le précédent et de même dimension. Sculpté en 1517, il fut peint par Johann Erwein, de Cologne, en 1533 ; sa polychromie actuelle est moderne. (N° 377).

L'église paroissiale de Siersdorf exposait une curieuse arcade, dénommée « Lettnerbogen ». (N° 641).

Elle se compose d'un arc elliptique fait de rinceaux à jour, sur deux faisceaux de quatre colonnettes cylindriques bracelées, à cannelures perlées; leurs chapiteaux — corbeilles de feuillage avec tailloirs octogones — supportent deux statuettes : d'un côté l'empereur Auguste (?) (1); de l'autre, une sibylle.

Dans les rinceaux se voient : au bas, deux monstres chimériques; plus haut deux chevaliers qui les attaquent à coups de lance; enfin Saint-Jean d'un côté, de l'autre le donateur, que l'on croit être Jean de Gohr; tous deux prient agenouillés et lèvent la tête vers une figure de la Vierge entourée d'une gloire de glaives et de flammes qui, placée sur un socle pareil aux chapiteaux, couronne l'édifice.

Celui-ci date du milieu du XVIe siècle; il mesure 4^m90 de hauteur sur 2^m80 de largeur.

*
* *

L'église paroissiale catholique de Calcar dont j'ai déjà parlé, exposait encore trois retables.

---

(1) D'après le catalogue; ne s'agit-il pas d'Auguste Ier, Électeur de Saxe, qui naquit en 1526 et régna de 1553 à 1586?

Le premier (n° 321) est consacré aux Saints-Crépin et Crépinien; il se compose de trois niches rectangulaires encadrées de quatres colonnettes très ornées avec figurines, vases, médaillons, animaux, etc. Le long du cadre sont disposés des supports et de petits dais pour des statuettes, qui ont disparu; les baldaquins des niches sont faits de motifs décoratifs à rinceaux entremêlés d'angelots, sculptés à jour et d'un travail très habile.

Dans la niche centrale est la statue de la Madeleine; dans les deux autres, celles des Saints-Pierre et Paul; le milieu est surélevé et forme un compartiment rectangulaire à fronton cintré, dans lequel un groupe en ronde bosse représente le Baptême du Christ; à côté de lui se tient un ange et, en avant, deux angelots musiciens. Les quatre colonnettes supportaient des figures dont deux seulement subsistent.

Au-dessus du cadre des niches latérales sont posées les statues des Saints-Crépin et Crépinien, armés tous deux de larges épées; l'un a entre les pieds la meule qu'on leur attacha au cou avant de les précipiter dans la rivière; l'autre tient un livre. Il me paraît étonnant que le sculpteur ait réservé cette place à ces deux grandes figures, qui écrasent son œuvre.

Le retable est fermé par des volets peints; trois sujets en peinture décorent aussi la *predella*.

Cette œuvre date de la première moitié du XVIe siècle.

Sa hauteur est de 3^m55; sa largeur de 2^m10 sans les volets.

L'ornementation est extrêmement riche et les figures d'un bon style.

Le second retable (n° 322) est analogue au précédent

comme dimensions et comme dispositions ; il lui est postérieur de quelques années.

Dans celui-ci les statues de la Madeleine, de Saint-Pierre et de Saint-Paul sont remplacées respectivement par celles de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Jean l'Évangéliste et de Saint-Sévère ; celles des Saints-Crépin et Crépinien, par les Évangélistes Luc et Mathieu.

Le troisième retable, dit « de la famille Brower, » se compose d'une huche en bois sculpté ; il est relevé de dorures sur fond noir ; deux bas-reliefs d'albâtre y sont encastrés ; les donateurs sont représentés sur les volets. Il fut exécuté en 1559, probablement à Amsterdam.

Sa hauteur n'est que de 1m60 ; sa largeur de 0m87.

Citons encore, parmi les retables, deux ouvrages flamands :

L'un appartient à la chapelle catholique d'Elmpt (n° 368). Il est en chêne sculpté et polychromé, fermé par des volets peints dont l'intérieur représente des scènes de la Passion ; à l'extérieur la messe de Saint-Grégoire d'un côté, Abraham et Melchisedech de l'autre.

La partie principale contient trois grandes compositions : le Portement de la Croix, le Calvaire et la Déposition de Croix ; dans les compartiments inférieurs : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Adoration des Mages, la Circoncision et la Présentation au Temple.

Ce retable date du commencement du XVIe siècle ; il est haut de 2m50 et large de 2m20.

L'autre retable, qui appartient à l'église Saint-Géréon, à Cologne (n° 487) est un peu plus petit : 2m20 sur 2m05. C'est à peu près la seule différence que l'on constate entre

ces deux œuvres de l'École d'Anvers; les sujets sont les mêmes, tant pour les volets peints que pour la partie sculptée et polychromée; il ne peut y avoir de doute quant à leur origine commune. Toutefois, le retable d'Elmpt est dans un encadrement rectangulaire tandis que la partie supérieure de la huche du retable de Cologne forme une suite de courbes et de contrecourbes d'un dessin à peu près identique au couronnement de notre retable de Pailhe (Musée des Antiquités); il est, je pense, postérieur de quelques années à la sculpture d'Elmpt.

Le lutrin exposé par l'église Sainte-Marie, à Dortmund (n° 343) a un support de pierre, formé d'un piédestal octogone sur une plinthe carrée, surmonté d'un pilier chevronné en relief, également à huit faces, avec base et chapiteau de moulures; il est couronné d'un aigle en laiton, sur une demi-sphère entourée d'une couronne d'ornements coulés en relief.

Il est haut de 1m53 et date du xve siècle.

L'église évangélique de Saint-Reinold, dans la même ville, possède un lutrin-aigle avec support triangulaire à contreforts, entièrement en laiton, haut d'environ 2 mètres; il date de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle.

Celui de l'église paroissiale d'Erkelenz (n° 375) mérite une mention spéciale.

Il est entièrement en laiton, comme le précédent; trois lions accroupis supportent les angles d'un socle bas, de forme triangulaire, aux faces décorées de quatrefeuilles et de trèfles découpés à jour. A chaque angle se dresse un

contrefort avec pinacle à crochets, relié par un arc-boutant ajouré de quatrefeuilles à un édicule central.

Celui-ci est également à trois faces, chacune percée d'une arcade très légèrement ogivale à l'extrados, trilobée à l'intrados, avec redents en forme de trèfle; une statuette est placée au-dessous.

L'arcade est couronnée d'un gâble qui se détache sur un fond à jour de fenestrations, surmontées d'une galerie de quatrefeuilles avec joli crétage.

Couronnant le tout, un aigle sur un socle octogone mouluré porte sur l'extrémité de ses ailes ouvertes l'arête d'évangéliaire, élégamment travaillée à jour.

L'ensemble mesure 2 mètres de hauteur.

Ce lutrin date du xve siècle; je me propose d'en faire une étude comparative avec les moulages que nous possédons, notamment avec celui de l'église Saint-Martin, à Hal.

Le lutrin de l'église catholique Saint-Max, à Düsseldorf, appartenait jadis à l'abbaye d'Altenberg, près Cologne; suivant l'inscription que porte sa base, il fut exécuté pour cet établissement en 1449.

Le pied triangulaire avec contreforts, entre lesquels se trouvaient des figures aujourd'hui perdues, est couronné d'un globe portant l'aigle.

Sa hauteur est de 2 mètres; il paraît contemporain du précédent.

L'église paroissiale catholique de Marienfeld possède un lutrin en bronze du commencement du xvie siècle, d'un modèle original (n° 528). La base, circulaire, est portée par trois lions couchés sur une plinthe de pierre; le fût cylin-

drique est annelé et l'aigle du couronnement est posé sur un livre.

L'ensemble est haut de 1m45.

*
* *

De nombreux groupes et statuettes fort artistiques seraient à mentionner; mais, sous peine d'allonger démésurément ce rapport, je dois me borner à citer deux pièces très importantes :

Une grande statue en chêne, Saint-Michel terrassant le démon (n° 471).

Le saint est vêtu d'une armure et d'un ample manteau jeté sur les épaules; il tient de la main gauche une croix de procession fleurdelisée et brandit de l'autre son glaive flamboyant. Il porte un charmant visage d'adolescent encadré d'une épaisse chevelure bouclée.

Cette figure, très élégante, a 2m20 de hauteur; elle a conservé sa polychromie primitive du xve siècle.

Elle appartient à l'église Saint-André, à Cologne.

L'autre sculpture, très originale, porte le nom de « Palmesel » (l'Ane des Rameaux) (n° 1484).

Elle représente le Christ entrant à Jérusalem, monté sur un âne; il bénit de la main droite et tenait de la gauche une palme, qui a disparu.

Cette figure, haute de 1m72, est en bois de tilleul polychromé; elle date du commencement du xvie siècle et a appartenu jusqu'en 1840, croit-on, à l'église Sainte-Colombe, à Cologne; elle est montée sur une planche à roulettes (celles-ci renouvelées); jadis, le jour de la fête des Rameaux, le fossoyeur la traînait dans la procession de l'église.

Elle fait partie actuellement de la collection du chanoine Schnütgen, du chapitre de Cologne, collection qui est par elle-même tout un musée dont près de six cents pièces occupaient à Düsseldorf une salle spéciale.

***

Je ne puis songer à reproduire ici, Messieurs, toutes mes notes concernant quantité d'autres sculptures des plus intéressantes ; mais je ne puis terminer sans dire quelques mots d'une branche qui devrait être mieux représentée encore dans nos collections : le mobilier civil et religieux.

J'ai cité parmi les moulages quelques joues de stalles; l'église paroissiale de Wissemberg en exposait deux originales fort jolies (nos 700 et 701).

La partie inférieure est un panneau plein dans l'épaisseur duquel est taillée à plein bois une arcade aveugle, ogival à l'extrados, trilobée au dedans. Au bord du panneau est appliquée une colonnette avec chapiteau très simplement et très élégamment décoré de trois larges feuilles de chêne formant crochets remontants.

La partie supérieure se compose d'une moulure verticale en forme de gorge entre deux listels ; ses deux extrémités se recourbent en volutes vers l'intérieur et portent quelques feuilles ; la gorge est ornée de rosettes.

Entre les deux volutes se trouve, à l'une de ces pièces, un chevalier à genoux en prières devant la Vierge ; celle-ci, assise sur un siège sans dossier, tient Jésus debout sur son genou gauche. A l'autre stalle, le même chevalier, armé pour le combat, monte un cheval caparaçonné d'une longue draperie.

Ces sculptures, de la fin du XIIIe siècle ou des premières années du XIVe, ont 2 mètres de hauteur.

Deux stalles en chêne (nos 227 et 228) appartenant au musée d'art industriel de Berlin présentent avec ces fragments une certaine analogie dans la disposition générale des côtés; l'arcade ogivale du panneau inférieur retombe sur deux grêles colonnettes à chapiteaux de feuillage; la colonnette du bord est aussi fort maigre; deux oiseaux occupent les écoinçons.

La partie supérieure comporte une moulure en arc à plein cintre dont le sommet touche le fond des stalles tandis que l'une des extrémités repose sur la colonnette du bord du panneau du bas et que l'autre soutient l'angle de la toiture inclinée; deux autres moulures de même forme et disposées dans le même sens partent des extrémités du grand arc et se rencontrent sur son point de centre. L'intervalle entre les arcs est évidé; ils sont décorés de feuilles d'arum, de même que les écoinçons de l'arc principal.

Ces meubles proviennent de l'abbaye d'Altenberg et datent de la fin du XIIIe siècle.

Au même musée appartiennent :

1° Un ensemble de quatre stalles en chêne (n° 226) de même époque et de même provenance; elles sont décorées de feuillage, de figures grotesques d'hommes et d'animaux et des symboles des évangélistes;

2° Un prie-Dieu en forme de pupitre (n° 225); sur la plus grande face, des moulures dessinent trois ogives aveugles dont le bas est découpé en forme d'arc trilobe à bordure moulurée; les champs des ogives sont occupés par des rinceaux de vigne avec feuilles et grappes. Les côtés ont

la même décoration, mais avec une seule ogive; les angles sont renforcés de colonnettes.

Ce meuble, travail allemand de la seconde moitié du XIIIe siècle, provient de l'église Saint-Jean, à Herford. Il mesure 1m30 de hauteur sur 1m37 de largeur et 0m72 de profondeur.

La collection exposée par M. Thewalt, bourgmestre-adjoint de Cologne-Deutz, comprend environ 250 meubles, vases, statuettes et objets divers de grande valeur, parmi lesquels deux remarquables bahuts.

L'un (2025) n'a qu'une tablette dans le dessous; la partie supérieure est fermée par deux portes carrées décorées d'écussons allemands entourés de rinceaux en bas-reliefs; elles sont séparées par une niche renfermant la figurine d'un chevalier qui porte une bannière. Les plaques des serrures sont travaillées à jour; les pentures de même; celles du haut portent des rinceaux, celles du bas des quatrefeuilles. Au-dessous des portes, deux tiroirs décorés de même avec menottes cordiformes.

C'est un meuble westphalien de la fin du XVe siècle.

L'autre bahut (2026) est en style gothique dans le bas, renaissance au dessus.

Chacune des deux portes de la zone inférieure est divisée en quatre panneaux à parcheminures par un assemblage en croix, rehaussé d'appliques de fer très joliment travaillées à jour.

Les deux portes du haut sont décorées de médaillons avec profils, entre deux animaux chimériques; une petite niche à

plein cintre les sépare; à chaque extrémité une niche de même forme mais plus grande contient la figurine d'un homme d'armes; ces niches sont flanquées de colonnettes en forme de balustres ouvragés.

La décoration de ce meuble n'est pas sans analogie avec celle du retable des Saints-Crépin et Crépinien, de Calcar; il provient de la même localité et parait dater de la même époque.

***

Ce n'est pas sans regrets, Messieurs, que j'arrête ici cette étude sommaire des merveilles exposées à Düsseldorf; si incomplète qu'elle soit, je dois vous prier pourtant d'en excuser la longueur : devant l'imminente dispersion de ces trésors artistiques, j'ai cru devoir dresser une sorte de catalogue de ceux d'entre eux qui nous intéressent particulièrement par leur nature, dans l'espoir de donner à ce rapport le caractère d'un document qui pût être utilement consulté dans l'avenir.

***

Il me reste à vous rendre compte, Messieurs, des résultats pratiques de mon voyage.

M. le Conseiller Ludorff, Conservateur Provincial des Monuments pour la Westphalie, qui a donné l'adhésion du Musée de Münster au projet d'Office central des Échanges artistiques internationaux, met dès à présent à notre disposition une série de moulages comprenant :

Le tombeau des comtes Otto et Gottfried de Cappenberg (n° 11);

Le portail occidental de l'église Saint-Jacques à Coesfeld (n° 13);

Les fonts baptismaux de Freckenhorst (n° 17);

L'ancienne clôture de chœur actuellement placée dans le porche du Dôme de Minden (n° 38);

Les statues de l'Église et de la Synagogue, qui décorent un porche secondaire du même monument (n° 39 et 40).

M. Frauberger, Directeur du Musée d'Art industriel de Düsseldorf, a pris un vif intérêt à l'exposé du projet d'Office prémentionné. Il en donnera connaissance à la prochaine réunion de son Comité et m'a exprimé l'espoir de pouvoir nous apporter bientôt l'adhésion de la Société Centrale d'Art industriel de Düsseldorf; cette accession paraîtra d'une grande importance si l'on considère que, selon toute probabilité, cette Société disposera bientôt des différents moulages que je vous ai décrits — et j'espère à mon tour que notre Comité aura ainsi la satisfaction d'avoir contribué le premier à la diffusion de ces remarquables reproductions monumentales.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :
POUR LE PRÉSIDENT :
Le Membre Délégué,
AD. DELVIGNE.

RAPPORT

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

Moulages de monuments français au Trocadéro.
Moulages des fouilles de Delphes au Louvre.

Messieurs,

A la suite de mon voyage à Paris, en 1900, j'ai eu l'honneur de vous soumettre une liste, — que votre Comité a bien voulu ratifier, — des moulages de monuments français dont l'acquisition paraissait à désirer, pour compléter progressivement les collections réunies par la Commission des Échanges et exposées dans les locaux des musées.

Cette liste comprenait un choix de monuments intéressants à des titres divers, mais qui ne pouvaient évidemment être tous acquis; une sélection était à opérer; je suis retourné, dans ce but, au musée de Sculpture comparée du Trocadéro.

*
* *

Des six portails du XIIe siècle mentionnés dans mon rapport de 1900, je n'en ai retenu qu'un seul, pour le moment du moins : celui de l'église Saint-Lazare, à Avallon.

J'ai dit dans ce rapport que les bas-reliefs du tympan, —

j'ajouterai : et ceux du linteau, — sont mutilés à tel point que l'on n'en distingue plus les sujets; j'estime que cette lacune ne doit pas nous arrêter : ce n'est pas pour ce détail de sculpture, mais bien pour l'ensemble architectural que l'acquisition de ce portail est désirable; cet ensemble est d'un puissant intérêt.

L'arcade est formée de cinq archivoltes, l'une appliquée à plat au fond du tympan, les autres en forme de tores. La première est décorée de palmettes; la seconde, d'une grosse branche ondulée lançant alternativement à droite et à gauche des rameaux qui portent des fruits en cônes; la troisième, de grandes fleurs à huit pétales, épanouies; la quatrième, de rinceaux qui rappellent à la fois certains ornements romains et certains détails décoratifs de l'art plateresque; la dernière et la plus développée, de ceps de vigne entrelacés et chargés de grappes; ce dernier motif, bordé d'un rang de grecques, se continue verticalement le long de l'arête, arrondie, du mur de façade.

Comme supports il y a, outre les piédroits ornés de rinceaux, trois colonnettes de chaque côté : une torse entre deux cylindriques; elles ont le fût lisse, à l'exception de la colonnette torse du côté droit, qui est formée de cordes entrelacées, motif employé fréquemment par les décorateurs coptes et les scandinaves.

Les six chapiteaux sont du genre corinthien. Les bases diffèrent entre elles : celles des colonnettes torses sont à deux tores séparés par une scotie; celles des colonnettes cylindriques du côté gauche de l'ébrasement ont un gros tore orné de rinceaux; du côté droit, elles sont à peu près cubiques, et historiées.

Les piédestaux ne sont ni moins variés ni moins originaux : leur moulure supérieure est arrondie en forme de tore et décorée de feuilles encadrées de cercles ; au-dessous, une partie cubique en légère saillie sur le dé présente diverses figures d'animaux ; les dés eux-mêmes sont couverts de rinceaux, d'entrelacs, de losanges, etc ; ils sont posés sur une petite base formée de deux tores séparés par une gorge et d'un socle bas ; puis vient une seconde base du même modèle, mais plus forte ; le tout est posé sur une plinthe assez haute dont l'arête supérieure est taillée en biseau.

Il y a là, vous le voyez, Messieurs, une réunion peu commune de différents motifs décoratifs de l'époque romane ; cette considération m'a porté à donner au portail d'Avallon la préférence sur d'autres, plus complets peut-être, mais moins documentaires.

Il sera bien intéressant de le comparer à l'encadrement de porte de Sainte-Gertrude, de Nivelles ; aux faces de pilastres de Hubinne, aux frises de Saint-Jacques, de Liége ; à la croix de Ruthwell ; j'ajouterai que, comme silhouette et comme dimensions autant que comme style, il ferait un pendant superbe au moulage de la Porte Mantile, de Tournai, dont vous avez depuis longtemps décidé d'enrichir les collections des échanges.

***

Du XIIIe siècle, j'ai retenu l'un, au moins, des trumeaux de la cathédrale d'Amiens : celui de la porte Saint-Honoré, qui est en vente chez le mouleur Pouzadoux.

Du XIVe siècle, le portail de Saint-André, de Bordeaux.

Du XVe, la croix de carrefour de Saint-Cirgues, monument

original qui fera équilibre à notre pilori de Braine-le-Château.

Du XVIe siècle, j'ai maintenu le jubé de Saint-Étienne, de Limoges, — une entrée de salle magnifique.

Pour le XVIIe, nous avons la porte de l'hôtel de ville de Toulon.

Cette nomenclature, Messieurs, n'exclut évidemment pas d'une façon radicale les autres moulages indiqués sur ma liste de 1900 ; il en est beaucoup dont l'acquisition s'imposera plus tard sans offrir toutefois, quant à présent, le caractère d'urgence des achats dont je viens de parler.

***

Mon voyage à Paris avait un autre but que cette revision : j'avais à examiner les moulages, récemment exposés au Louvre, des monuments découverts dans les fouilles de l'École française à Delphes, — fouilles desquelles était sortie déjà la belle statue de l'Aurige vainqueur.

Il y a là, sur un palier voisin de la « Victoire de Samothrace », des bas-reliefs : les Dioscures, le vaisseau Argo, Athéna et Thésée, Hercule et Kykuos, la Gigantomachie, etc., et des statues : Ajias, Sisyphos, et d'autres encore. Certaines de ces sculptures sont d'un caractère archaïque prononcé ; d'autres appartiennent à une époque relativement avancée.

Deux monuments sur lesquels je tiens à attirer l'attention spéciale de votre Comité, Messieurs, sont la partie supérieure de la « Colonne des Danseuses » et la « Façade du Trésor des Cnidiens ».

La colonne est un de ces monuments commémoratifs ou ex-voto dont les peuples de la Grèce avaient semé les abords

du grand temple d'Apollon Delphien; quelques-uns d'entre eux ont déjà revu le jour : la colonne des Naxiens, avec son chapiteau ionique surmonté d'un sphinx de plus de deux mètres de hauteur; le « Trophée de Paul-Émile », piédestal colossal supportant un cavalier qui combat un fantassin renversé; enfin, cette « colonne de Danseuses » d'une si franche originalité.

Son fût cannelé jaillit d'une touffe d'acanthe; en trois endroits sur sa hauteur, de larges feuilles de la même plante l'entourent comme de gigantesques bracelets; au sommet enfin, l'acanthe s'épanouit en un bouquet dont les feuilles immenses se recourbent de quatre côtés, tandis que le jet central s'élève encore et est entouré de quatre gracieuses figures de femmes, drapées de jupes légères; un trépied de métal couronnait le monument.

Telle est, du moins, la restauration dessinée par M. Tournaire, architecte du Gouvernement français.

Le fragment dont le moulage est au Louvre est le principal : le grand bouquet d'acanthe formant chapiteau, surmonté de ce qui reste du joli groupe des danseuses.

Les bons creux de ce moulage n'existent pas encore; il n'est pas douteux qu'ils ne soient exécutés bientôt et je vous proposerai alors, Messieurs, d'en acquérir l'une des premières épreuves.

***

En même temps que ces monuments, les explorateurs de Delphes ont retrouvé les emplacements de ces nombreux édicules dans lesquelles les villes grecques entassaient des trésors, sous la protection immédiate du dieu, aux abords

de la voie sacrée qui menait à son Temenos, en serpentant sur le flanc du Parnasse.

Les trésors des Thébains, des Sicyoniens, des Béotiens, des Mégariens, des Corinthiens, des Cyrénéens se sont révélés, les uns par quelques pierres, les autres en restituant la presque totalité de leurs fragments épars.

De ce nombre sont les trésors d'Athènes et de Cnide. Ce dernier date de la seconde moitié du VIe siècle avant J.-C.; il a été reconstitué presqu'en entier et son moulage figure au Louvre.

C'est un petit temple à antes : il ne mesure guère que six mètres au nu extérieur des murs, et sept mètres environ de la plinthe à l'angle supérieur du fronton.

Entre les antes, deux caryatides sur piédestal soutiennent l'architrave; elles sont un peu lourdes d'aspect, mais typiques : les plis symétriques de leurs draperies, les quatre mèches de cheveux descendant sur chaque épaule marquent leur archaïsme; sur le front, la chevelure ondulée semble avoir été fortement enduite de pommade : chaque dent du peigne y a laissé un sillon bien net. Les oreilles, très fortes et percées de grands trous, ont dû porter des bijoux. L'un des genoux est légèrement infléchi, le poids du corps portant sur l'autre jambe; elles se répètent textuellement : chacune d'elles est l'exacte contre-partie de l'autre, comme si elle se trouvait placée devant une glace. Quelle intéressante comparaison à faire avec nos gracieuses caryatides de l'Erechthéïon !

Elles portent des chapiteaux d'un type inconnu jusqu'ici : une corbeille cylindrique entourée de personnages en bas-relief en constitue la moitié inférieure; une astragale la sépare d'une échine en forme de doucine, autour de laquelle

courent des lions; un petit listel termine la doucine et reçoit un tailloir carré.

Les chapiteaux des antes se composent simplement d'un talon à raies de cœur supportant un mince abaque.

L'architrave n'a d'autre décoration qu'une petite rosace près de chaque angle, en dehors des axes des antes.

La frise, à sujets, se développe entre deux fortes moulures ornées : au-dessous, un rang de perles sous un rang de grands oves avec fers de lance; au-dessus, un autre rang de perles bordant un talon à raies de cœur.

Le fronton se compose d'un larmier et d'une doucine presque plate, à palmettes; le tympan est profond et peuplé de figurines en ronde bosse mais un peu aplaties, comme un bas-relief découpé. Il subsiste actuellement : dans l'angle gauche, un homme ayant un genou en terre, les bras appuyés sur l'autre genou; puis un cheval et, vers le milieu, sept ou huit petits personnages debout, dans quelques-uns desquels on peut reconnaître des guerriers; celui du milieu, un peu plus grand que les autres, paraît porter une brassée de javelots; son voisin lui en prend un, tout en marchant vers l'ennemi, qui doit venir de la droite du spectateur.

La restauration proposée par M. Tournaire donne : dans chaque angle un personnage couché à plat ventre, la tête vers le centre du fronton; puis, à partir de la gauche, un cheval attelé à un char, deux personnages debout de profil à gauche; deux autres de profil à droite; au centre l'homme aux javelots, le guerrier qui prend son arme; puis deux personnages, un rang de chevaux dirigés vers la droite, un guerrier qui lance le javelot tout en marchant; un autre

tombé sur le dos, qu'un ennemi accable de coups; enfin, l'homme couché, déjà cité.

Cette composition est en partie hypothétique; néanmoins ce qui reste de la sculpture permet de constater que le tympan ne présentait pas autant de symétrie que les frontons d'Egine, contemporains de celui-ci.

La composition qui décore la frise est très animée : on y voit d'abord en partant de l'angle gauche (par rapport au spectateur), huit personnages assis, — cinq tournés vers la droite et trois leur faisant face, — qui paraissent tenir conseil; — une lacune; — un groupe de quatre chevaux avec leur conducteur, marchant vers la gauche; deux guerriers casqués et armés du bouclier rond, s'élançant en courant vers la droite; deux autres leur font face et les reçoivent à coups de javelots; un nouveau groupe de quatre chevaux, ceux-ci dirigés vers la droite de la frise, à l'angle de laquelle un homme se tient debout. Les scènes guerrières se continuent sur les façades latérales du monument.

La restauration dessinée par M. Tournaire, dans l'ouvrage sur les fouilles de Delphes, modifie complètement cette ordonnance : elle place au centre les personnages assis, au nombre de cinq seulement, et aux deux extrémités, attelés chacun à un char, les deux groupes de chevaux; à gauche un personnage drapé monte sur ce char; à droite, un homme en descend; à chaque angle de la frise, un homme debout contient l'ardeur des chevaux.

Il est à supposer que l'éminent architecte a dessiné cette restauration avant d'avoir retrouvé les fragments qui ont permis de reconstituer la frise telle qu'elle se présente actuellement, et ce détail a son importance : en effet, la

composition de M. Tournaire est symétrique; celle du moulage ne l'est pas du tout; elle offre autant de variété et d'animation que celle, — bien postérieure, — du mausolée d'Halicarnasse. Le groupe des personnages assis fait pressentir le « groupe des dieux » de la frise du Parthénon.

Il me reste à dire, pour terminer cette description, que le chéneau à palmettes du fronton se termine, à chaque angle, par une figure de quadrupède en bas-relief; il fait retour sur les faces latérales et reçoit, de distance en distance, des gargouilles à têtes de lions.

Les acrotères des angles extrêmes portent des figures courantes drapées, aux talons ailés; celui du sommet du fronton, un sphinx.

Sous le porche enfin est percée une porte à chambranle mouluré, avec palmettes et rang de perles; deux fortes consoles accostent les angles du linteau.

***

Tel est, Messieurs, le monument dont j'ai l'honneur de vous proposer l'acquisition. C'est un ensemble plein d'intérêt, un point de comparaison des plus utiles; j'estime qu'il nous est indispensable.

Un échange n'est pas réalisable; nous devrons donc l'acheter. Les pièces, prises séparément et non ajustées, coûtent 2,000 francs; le monument complet, avec les plaques d'épaisseur, entièrement ajusté et tout prêt à être monté dans le musée, coûte 3,330 francs.

Je pense, Messieurs, que c'est dans ces dernières conditions que nous devons faire cet achat : exécutés ici, les ajustements ne nous coûteraient pas moins cher et peuvent

donner lieu à des tâtonnements, voire à des erreurs des plus regrettables; faits à Paris, ils nous donnent toute sécurité et toute facilité pour le montage et en réduisent de beaucoup les frais.

L'exécution de ce moulage demandera six mois; commandé dès à présent, il nous parviendrait en mai ou juin de l'année prochaine. Il pourrait être monté immédiatement dans le Musée qui serait le premier, après celui du Louvre, à posséder ce curieux spécimen d'un monument disparu depuis des siècles et restitué presque intact, par la terre qui le conservait, aux patients et érudits explorateurs de l'École française d'Athènes.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :
POUR LE PRÉSIDENT :
Le Membre délégué,
AD. DELVIGNE.

RAPPORT

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

Les Musées de Cologne et d'Aix-la-Chapelle.

Messieurs,

Il est vraiment utile, au moment où le transfert des Musées va permettre de donner aux collections des Échanges et d'Art monumental une organisation nouvelle et définitive, d'examiner ce que l'on a fait dans les Musées de l'étranger et d'y puiser toutes les indications qui peuvent aider non seulement à compléter judicieusement ces collections, mais encore à les disposer méthodiquement; l'expérience d'autrui jointe à la nôtre nous montrant les exemples à suivre, les erreurs à éviter, nous pourrons arriver à réaliser un classement et des dispositions qui répondent au but essentiel de l'institution d'un Musée de moulages : un enseignement large et fécond — parce qu'intuitif — de l'art monumental.

J'envisage donc les missions que vous me faites l'honneur de me confier à ce double point de vue : acquisitions à faire; dispositions à retenir, non pour les copier, mais pour s'en inspirer à l'occasion.

Dans cet ordre d'idées, je vous signalerai tout d'abord les deux salles pompéïennes du Musée Wallraf-Richartz, à Cologne.

Décorées dans le style léger qui florissait dans la ville de plaisance des Romains au moment de sa brusque destruction, elles renferment notamment des moulages, bronzés, de sculptures antiques en métal.

Il me parait y avoir là, Messieurs, un principe à retenir; en effet, quel intérêt n'acquerrait pas le Musée si les moulages placés dans les petites salles y étaient présentés dans un entourage de leur époque? Il ne s'agit pas, bien entendu, de composer une architecture conçue dans tel ou tel style, mais bien d'étendre à l'intérieur des salles le principe admis déjà pour leurs entrées et de réaliser cette décoration synchronique au moyen d'éléments moulés sur des originaux authentiques.

Certes cela ne sera pas toujours facile, ni même possible dans certains cas; mais j'estime qu'il importera de ne laisser échapper aucune occasion de recourir à ce mode d'exposition à la fois plus attrayant et plus instructif.

Déjà la générosité du Roi a doté le Musée d'Art monumental d'un intérieur de chapelle gothique primaire, pris dans l'église de Drontheim; en ce moment même, nos ouvriers achèvent de mouler l'intérieur des deux chapelles que sépare le Tabernacle dans l'église de Hal; ce sont là, Messieurs, les noyaux d'une nouvelle série de reproductions d'ensembles que nous pourrons compléter jusqu'à un certain point dans l'avenir.

Je n'ai pas grand'chose à dire des moulages d'antiques du Musée Wallraf-Richartz; ce sont, pour la plupart, les clas-

siques bien connus : le Discobole de Myron, la Pallas de Velletri, les bustes d'Auguste, de Lucius Verus, etc.; j'y ai remarqué aussi le « Satyre versant à boire », de l'école de Praxitèle, et la « Lemnia », d'après Phidias, dont les moulages viennent précisément de nous être envoyés par les Musées royaux de Berlin.

Je ne vous ferai donc aucune proposition, Messieurs, pour ce qui concerne les reproductions de cette catégorie, estimant que le seul moulage d'après l'antique à acquérir quant à présent est celui du Portique du Trésor des Cnidiens, qui a ait l'objet d'un de mes précédents rapports.

***

Passons au moyen âge.

Le Musée de Cologne possède le moulage de la partie supérieure de la statue de Sainte-Plectrude, couchée sur son tombeau, dans la crypte de l'église Sainte-Marie au Capitole; j'ai décrit le moulage complet de ce monument dans mon rapport sur l'Exposition de Düsseldorf et j'en proposerai l'acquisition aussitôt que je la saurai réalisable.

A mentionner encore : un bas-relief du XIIIe siècle représentant le Christ entre Saint-Pierre et Saint-Eucharius (l'original en pierre se trouve à Neuthor, près de Trèves), et deux statues aux formes un peu grêles : l'Église et la Synagogue, qui se trouvent au portail méridional de la cathédrale de Strasbourg.

***

Pour ce qui concerne l'art de la Renaissance allemande, je n'ai à proposer, Messieurs, que la confirmation d'un projet

inscrit depuis longtemps sur la liste de nos desiderata : l'achat des moulages de deux statues de Pierre Vischer appartenant à la série des personnages de la race des Habsbourg qui font un cortège triomphal au tombeau de Maximilien Ier, dans la Hofkirche d'Innsbruck (1).

Ces figures représentent respectivement Théodoric, roi des Ost-Goths, mort en 526, et Arthur, roi d'Angleterre, mort en 542; toutes deux furent exécutées en 1513. Il y aura lieu d'y joindre celle de Rodolphe, comte de Habsbourg, mort en 1232. Ces moulages se vendent chez Kreittmayr, à Munich, au prix de 750 marks chacun.

*
* *

La renaissance italienne est assez largement représentée dans le musée Colonais; j'y ai remarqué plus d'un moulage dont l'acquisition serait à souhaiter.

Ce sont d'abord quatre fragments d'une des trois portes d'Andrea Pisano, placées au Baptistère Saint-Jean entre les années 1330 et 1336; ils représentent : la Naissance de Saint-Jean-Baptiste, ses funérailles et deux sujets allégoriques : la Foi et l'Espérance.

Puis six des panneaux de la frise des orgues du Dôme de Florence, par Luca della Robbia; l'ensemble, actuellement au musée de Sainte-Marie-des-Fleurs, se compose de dix bas-reliefs décorés d'anges chanteurs et musiciens.

Un beau médaillon en marbre d'Antonio Rossellino : la

---

(1) Voir : Les statues de bronze entourant le tombeau de l'empereur Maximilien Ier à Innsbruck; notice par Eug. van Overloop. — Bruxelles, Hayez, impr., 1902.

Vierge en adoration devant Jésus, Saint-Joseph derrière elle, des pâtres au fond.

Un bas-relief de Verrocchio : la Vierge, coiffée à la mode du temps de l'artiste, posant la main droite sur l'épaule de Jésus, debout sur un meuble à côté d'elle.

L'admirable « Pieta », de Saint-Pierre de Rome, que Michel-Ange exécuta à l'âge de 24 ans et qui est peut-être la plus émouvante des œuvres de cet admirable artiste.

Enfin le gracieux « Mercure soulevé par le souffle du vent », de Jean Bologne.

Tous les sculpteurs que je viens de nommer sont représentés déjà dans nos collections, et l'acquisition des moulages dont l'énumération précède peut être ajournée jusqu'à ce que nous ayions pu obtenir certaines reproductions d'une utilité plus immédiate; je ferai exception toutefois pour la « Pieta » de Michel-Ange, que nous avons sous la main : notre mouleur, M. Simon, en a fait l'achat pour son compte personnel et serait disposé à nous la céder; ce moulage se vend 600 francs à l'École des Beaux-Arts de Paris.

*
* *

Je mentionne pour mémoire et sans rien proposer en ce qui les concerne, quelques moulages de sculptures modernes : une « Hébé » de Thorwaldsen, deux « Victoires » de Rauch, « Agar et Ismaël » par Wittig, des bustes du même auteur et de Tilgner, un portrait du prince Léopold de Dessau, par Schadow; une maquette pour le monument de Frédéric-Guillaume III, dont la statue équestre est de Bläser, le

piédestal de Schievelhein, les statues et bas-reliefs qui le décorent, de différents artistes.

***

Quelques mots à présent, Messieurs, des objets originaux.

Nombreux sont, au musée municipal de Cologne, les fragments de l'architecture romaine provenant des états successifs de la ville, depuis la *Colonia Agrippinensis*, élevée, après les Ubiens, par les vétérans de la mère de Néron, jusqu'à la *Colonia* dont les Francs s'emparèrent. Si intéressante que soit leur étude, je ne m'y attarderai pas; elle serait inutile ici, puisque nous avons à notre disposition un grand nombre de moulages de monuments romains; je me borne à noter en passant d'intéressants sarcophages et des stèles d'une belle conservation.

***

Quelques pierres tumulaires encore, celles-ci de l'époque mérovingienne; les unes portent la croix ansée, d'autres la croix en forme de *tau;* puis des chapiteaux, provenant probablement du dôme primitif, commencé sous le règne de Charlemagne et consacré cinquante-neuf ans après sa mort, par l'archevêque Willibert; ces chapiteaux procèdent directement de l'ordre corinthien des Romains.

Quelques fragments permettent d'étudier les éléments constructifs dans leurs transformations successives depuis le commencement du XIe siècle : bases à deux tores séparés par une scotie; chapiteaux cubiques, ou bien en forme de corbeille entourée de feuillage rappelant encore le corin-

thien, ou agrémentés de figures d'hommes ou d'animaux, comme le pélican avec ses petits.

Comme sculptures, de curieuses cuves baptismales du xe ou du xie siècle, portant à l'extérieur les quatre têtes que l'on rencontre habituellement à cette époque, ainsi que les lions et les dragons symboliques; puis des fragments de reliefs d'une sculpture naïve mais énergique; l'un porte des ornements d'un beau style; d'autres, des personnages : un prêtre entre un charpentier et un dragon qui tient une sphère dans la gueule; plus loin, un autre dragon qui dévore un homme, un autre homme couché, un combat entre un lion et un dragon; des bases de colonnes formées d'animaux, etc., etc.

***

D'autres chapiteaux encore montrent les formes diverses appliquées à ce membre caractéristique de l'architecture depuis les entrelacs de galons et les rubans perlés jusqu'à la luxuriante végétation créée par les tailleurs de pierre de l'époque gothique; d'autres fragments indiquent le tracé des arcs, la décoration des frises, etc. Beaucoup de morceaux historiés : un tympan décoré des figures de la Vierge, de Saint-Jean et de deux évêques; une vingtaine de consoles du début du xve siècle, avec des ouvriers au travail (comme à celles de notre hôtel de ville de Bruxelles), des moines, des musiciens, des animaux à tête humaine et autres créations hybrides qui rappellent nos écoinçons de l'église du Sablon et de la Chapelle des Comtes à Courtrai; sculptures habiles et d'une haute fantaisie, dans lesquelles la verve fantastique et parfois trop hardie des artistes du xive et du xve siècle s'est donnée libre carrière.

La sculpture de la fin du XIVe siècle est représentée, notamment, par trois belles pierres avec figures en haut-relief : des chevaliers couverts d'armures.

Celle de la première moitié du XVe siècle, par plusieurs statues, entre autres celles de Marsilius et de Marcus Agrippa qui décoraient antérieurement la tour du *Gürzenich*.

De la fin du XVe siècle, plusieurs statues encore, dont une fort belle Vierge de grès, à vêtements d'un beau pli; comme sculptures décoratives, les armoiries de la ville portées par deux anges; ce motif provient de la Chapelle du Conseil, située sur la place de l'Hôtel de Ville.

Quelques jolis bas-reliefs du XVIe siècle enfin, entre autres la Cène et le Christ au Jardin des Oliviers, une Sainte-Véronique et la Résurrection de Lazare.

***

Tous ces ouvrages sont en pierre; la sculpture sur bois peut être étudiée aussi dans ce Musée, sur des spécimens de différentes époques.

Deux figures d'un Calvaire, la Vierge et Saint-Jean, caractérisent son état au XIIe siècle : leur exécution rude et sommaire est rachetée par une évidente et naïve sincérité.

Parmi les sculptures exposées dans les galeries du cloître, il faut remarquer aussi la statue d'un évêque de Cologne, datant du XIIe siècle environ; puis une très belle Vierge assise, évidemment française, mais qui sans doute a appartenu à une église de Cologne : la tête est couverte d'un voile sur lequel est posée la couronne à gros fleurons; le costume se compose d'une robe et d'un manteau d'un pli élégant et naturel; l'Enfant Jésus, debout sur le genou gauche de sa

Mère, est aussi vêtu d'une robe tombant jusqu'aux pieds; il tient un petit globe de la main gauche et regarde en souriant un fruit que lui offre la Vierge ; celle-ci est légèrement penchée à droite, dans une attitude aisée et gracieuse ; les yeux, fendus en amande, et la bouche, ont un sourire bien maternel. Le pied gauche est posé sur le Basilic.

***

L'art allemand du XIVe siècle est caractérisé encore dans trois hauts-reliefs typiques en marbre, qui proviennent d'un ancien maître-autel du Dôme de Cologne : l'Annonciation, l'Adoration des Mages et la Présentation au temple. Les visages sont d'un large ovale, les chevelures ondulées aux tempes, les vêtements amplement drapés; les proportions sont un peu courtes et les attitudes légèrement affectées.

Une jolie Vierge, de la fin du même siècle, a conservé toute sa belle polychromie primitive.

***

De la fin du XVe siècle, deux fort belles figures d'anges en habits sacerdotaux, debout et tenant des phylactères; ils portent un long surplis recouvert d'une chasuble à franges et d'une chape brodée de passementerie, retenue par une bille en losange quadrilobé; les ailes, courtes, sont éployées, la chevelure tombe en longues boucles sur les épaules; la tête est ceinte d'un diadème avec petit mascaron ; ces figures sont en bois de tilleul.

Notons encore les statuettes de Sainte-Agnès et de Sainte-Dorothée, groupées sous un élégant baldaquin provenant du tabernacle du Dôme.

J'ai mentionné dans mon rapport sur l'Exposition de Düsseldorf des retables de l'école de Calcar; le Musée Wallraf-Richartz en possède un très intéressant, surtout par son réalisme; il est en chêne et représente la Déposition de Croix, le *Spasimo* et le Christ au tombeau; tous les personnages — d'attitudes fort naturelles — portent des costumes du XVIe siècle et les soldats romains sont armés de mousquets!

Une autre figure bien réaliste de la même époque est un Saint-Quirin en pierre provenant de Neuss (Bas-Rhin).

Le même Saint, accompagné des saints Éloi et Léonard, est encore représenté dans un milieu de retable daté de 1519, exécuté en Souabe; cette pièce est posée sur un gradin portant les armoiries des barons de Zimmern et des comtes de Henneberg, pour l'un desquels Pierre Vischer fit un tombeau de bronze dont le moulage figure dans nos collections (n° 1793).

*
* *

Du XVIIe siècle enfin, le beau monument funéraire en marbre de Henri de Reuschenberg (mort en 1603). Au-dessus de la statue du défunt, un haut-relief représente le Christ dans les limbes.

*
* *

L'École d'Anvers, dont j'ai signalé des œuvres à Düsseldorf, est aussi représentée dans le Musée municipal de Cologne; j'y ai remarqué notamment un très joli retable qui a pour sujet l'Apparition du Christ à la Madeleine, et quatre figures d'hommes porteurs de phylactères, qu'il serait intéressant de comparer aux retables de même origine, de la chapelle du Château de Ponthoz et du Musée archéologique

d'Arlon (1). L'un de ces hommes a le nez surmonté de grosses besicles; il est imberbe; un autre porte la barbe courte, le troisième l'a plus longue et pointue; le dernier la porte très longue et tressée, signe distinctif que les sculpteurs attribuaient jadis aux persécuteurs des chrétiens. Leurs coiffures bizarres : turbans, bonnets pointus, chapeaux à larges bords dentelés, — leurs manteaux très amples à plis nombreux, un justaucorps à bords découpés agrémentés de glands, avec manches bouffantes à crevés, — les font reconnaître pour des œuvres d'une époque bien proche encore de celle à laquelle Jean Borman florissait dans le Brabant et antérieure à toute immixtion des influences espagnole ou italienne dans l'art de la renaissance aux Pays-Bas.

Ce sont là, Messieurs, des figures qui intéressent tout particulièrement notre art national; il importerait que nous en possédions les moulages; ceux-ci n'existent pas encore; mais, grâce à l'extension toujours croissante de nos relations internationales, je ne désespère pas d'obtenir qu'ils soient exécutés un jour à notre intention.

AIX-LA-CHAPELLE.

Le Musée Suermondt.

Le Musée municipal d'Aix-la-Chapelle a, comme celui de Cologne, des salles décorées en styles divers plus ou moins en rapport avec les collections qu'elles contiennent. Il a, lui aussi, son salon pompéien, dans lequel sont rassemblés les objets d'art de l'antiquité, y compris les Égyptiens! Ce

(1) *Bull. des Comm. royales d'art et d'archéol.*, XXX (1891), pp. 99 et 216.

n'est pas précisément cela, je me hâte de le dire, que j'avais en vue en parlant tantôt des installations futures.

Près du « Triomphe de Galathée », peinture murale copiée à la Maison des chapiteaux peints (Casa dei capitelli colorati) de Pompéi, des armoires renfermant des statuettes d'Isis, des fragments de sarcophages et de momies, un bateau des morts, des étoffes et autres tissus coptes, etc. (La suite des collections égyptiennes est exposée dans une autre salle; je n'ai rien à y signaler qui intéresse spécialement notre Comité).

La même salle contient des objets mycéniens : restitutions en galvanoplastie, armes, etc.; des vases grecs, des figurines de Tanagra, des poteries diverses; des statuettes de marbre et de bronze, des monnaies et autres objets de l'époque romaine et enfin quelques moulages.

Parmi ces derniers : le sarcophage qui renferma pendant un demi-siècle les restes de Charlemagne (moulage signalé à Düsseldorf); la Méduse Rondanini, réplique romaine d'une œuvre de l'époque de Praxitèle (à la Glyptothèque de Munich); puis des torses et des bustes bien connus : le Satyre aux crotales des Uffizi, Laocoon, Vitellius, etc.

*
* *

La salle consacrée à l'époque romane est décorée de copies de peintures murales du XIIe siècle; le plafond, du XIIIe, est copié d'une maison de Zurich, la « Zum Loch ».

Parmi les moulages :

La fameuse « Table d'or », sorte de retable en or repoussé (mentionné aussi à Düsseldorf);

Les beaux fonts baptismaux d'Hildesheim, bronze du XIIIe siècle (acquisition décidée en principe, en séance du

9 décembre dernier, sur la proposition de M. le chevalier Marchal);

Une partie de la grande couronne de lumière suspendue dans l'Octogone de la cathédrale d'Aix;

Quelques jolies statuettes, entre autres la figurine équestre de Charlemagne, du musée Carnavalet à Paris.

Des fragments divers : tête de la statue de Sainte-Plectrude;

Deux panneaux de la porte du Dôme d'Hildesheim (que nous avons toute entière);

Des panneaux des châsses du Trésor de la cathédrale, dont je parlerai tantôt;

Des reproductions d'objets historiques comme le candélabre et la crosse de Saint-Bernward, etc.

***

Les collections de l'époque gothique comprennent un nombre relativement considérable de statuettes de saints, presque toutes du xve siècle. Parmi les huit ou dix figures de la Vierge portant Jésus, il en est une du xive siècle qui mérite une mention spéciale : la Vierge est assise sur un siège sans dossier; elle ne porte ni voile ni couronne; de la main gauche elle soutient l'Enfant Jésus qui, debout sur son genou, touche d'une main la poitrine de sa Mère et tient dans l'autre le globe terrestre; entre le pouce et l'index de la main droite, les autres doigts écartés, la Vierge tient avec précaution, — presque avec crainte, — un grand sceptre fleurdelisé, probablement moderne; la tête est un peu forte; le visage, largement modelé, les joues pleines; la bouche petite et les yeux aux paupières inférieures légèrement

retroussées ont un sourire charmant; un peu étonné et presque un peu railleur à la fois; c'est la jeune mère heureuse et fière de son enfant.

On remarque encore dans l'une des salles gothiques quelques beaux meubles anciens, — parmi des imitations modernes, — provenant de la chambre à coucher du docteur Franz Bock, l'un des principaux bienfaiteurs du musée.

Comme moulages :

Le lutrin-aigle du Dôme (vu à Düsseldorf);

La partie supérieure du tombeau, en bronze, d'Arnold de Mérode, qui se trouve également au Dôme d'Aix; le défunt y est représenté agenouillé devant la Vierge; Saint-Michel se tient derrière lui, Saint-Bartholomé du côté opposé.

Je passe sur quelques autres moulages de peu d'importance.

***

Le musée Suermondt possède une remarquable série de meubles de la Renaissance : secrétaires avec appliques de fer doré, armoires, chaises, etc.

Une nombreuse série de figures de la Vierge, de Sainte-Anne, de Saint-Pierre, de Saint-Sébastien, de Saint-Christophe, etc., en bois et en pierre, du XVIe siècle pour la plupart; une intéressante collection de fragments d'architecture et des boiseries, parmi lesquelles je mentionnerai spécialement une remarquable porte en chêne sculpté, avec dessus vitré, du commencement du XVIIIe siècle et une chaire hexagonale en chêne également, décorée de fenestrations et de réseaux d'un dessin très riche; elle provient

de Golkerad, près Erkelenz, et date du commencement du XVIe siècle.

Comme moulages, il y a à signaler :

Le beau buste-reliquaire de Saint-Servais, de l'église de Maestricht (original en argent doré, du XVIe siècle,) et quatre reliefs d'un retable de la même époque, provenant de l'école de Calcar et appartenant à l'église Saint-Victor, à Xanten.

Le Dôme.

J'ai mentionné, Messieurs, tant à l'exposition de Düsseldorf que dans le musée Suermondt, des moulages dont les originaux se trouvent dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, me réservant d'en faire la description d'après les originaux.

La clôture de la Chapelle des Ames, dans le cloître, a été décrite assez minutieusement pour qu'il soit inutile d'y revenir.

Le sarcophage romain qui renferma les restes de Charlemagne représente, je l'ai dit, « l'Enlèvement de Proserpine ».

Sur un char à quatre chevaux dont Mercure tient les rênes, Pluton, protégé par Minerve, entraîne vers les Enfers la fille de Cérès; celle-ci poursuit le ravisseur; elle est dans un char tiré par des serpents ailés que guide Hora, symbole du Temps et de la Rapidité, et excités par Iris, qui vole devant eux; dans le bas se voient deux des têtes de Cerbère et le haut du corps du géant Encelade, enseveli sous l'Etna; au-dessus des coursiers de Platon plane un Amour qui porte le flambeau de l'Hyménée; sous leurs pieds gît Tellus. Diane et Vénus, le front ceint de diadèmes, se tournent vers Cérès; entre les deux déesses, un Amour est agenouillé près d'une

corbeille de fleurs; un autre se trouve dans le char du dieu des Enfers, un autre encore auprès de Minerve.

Sur l'un des petits côtés sont représentés un jeune homme et deux jeunes filles; sur le second, un autre jeune homme, un génie qui porte une corne d'abondance, un pâtre.

La Louve, en bronze, date de l'époque romaine; elle a donné son nom à l'entrée principale du Dôme, la « Wolfsthür » près de laquelle elle est placée; elle décorait jadis, paraît-il, une fontaine, au milieu du parvis du Dôme actuel; des jets d'eau s'échappaient de ses mamelles et de sa gueule.

Les dix-sept plaques de la « Table d'or » représentent : le Christ juge du monde, la Vierge, Saint-Michel, les quatre Évangélistes figurés par leurs symboles, l'Entrée du Christ à Jérusalem, la Cène, le Lavement des pieds, Jésus au Mont des Oliviers, son Arrestation, la Flagellation, le Couronnement d'épines, le Portement de la Croix, la Crucifixion et les saintes Femmes au Sépulcre. Jadis ces plaques, qui peut-être avaient constitué dans le principe un *antependium*, étaient isolées et déposées dans le Trésor du Dôme; c'est au moyen d'un don fait par le Dr von Olfers que l'on a pu les assembler pour en former un dessus d'autel, sur le modèle du célèbre « *paliotto* » donné vers 855 par l'archevêque Angilbert Pusterla à l'église Saint-Ambroise de Milan; leur encadrement d'or ciselé et enrichi de pierreries est donc moderne.

La couronne de lumière, chef-d'œuvre de l'orfèvre Wibert, fut offerte à la cathédrale en 1168 par Frédéric Barberousse et sa femme Béatrix.

*
* *

Je vous ai entretenu longuement — trop longuement peut-être, Messieurs, — des châsses exposées à Düsseldorf; je ne puis cependant parler du Dôme d'Aix-la-Chapelle sans mentionner ses deux principaux reliquaires, aussi célèbres par leur beauté que par les restes vénérés qu'ils renferment.

La châsse de Charlemagne présente sur chacune de ses faces longues huit arcades à plein cintre portées par des colonnettes couplées encadrant des figures assises, en argent repoussé; d'autres figures décorent les pignons; chaque versant du toit porte quatre panneaux rectangulaires; ils figurent, en bas-relief, cinq batailles du grand empereur en Espagne, sa confession, l'acquisition des saintes reliques à Constantinople et la consécration du Dôme à la Vierge.

La châsse de Marie, dite aussi « des quatre grandes reliques », présente, au milieu de ses faces, un avant-corps à gâble répétant les pignons; à droite et à gauche de cet avant-corps, trois Apôtres sont représentés assis dans des niches dont l'arc est remplacé par deux rampants; des faisceaux de colonnettes séparent ces niches entre elles; de grandes figures sont assises aux quatre pignons, sous des arcs trilobés; celle de la Vierge avec Jésus est la plus remarquable. Chaque versant de la toiture porte six arcades trilobées avec colonnettes jumelles surmontées de petits bustes; sous les arcades, des bas-reliefs retracent des scènes de la vie de la Vierge et de Jésus.

La première de ces châsses fut exécutée vers la fin du XIIe siècle, probablement sous la direction de maître Wibert sinon par lui-même; la seconde est du XIIIe siècle, par ou sous la direction de maître Johannes. Toutes deux portent

cette riche ornementation de plaques d'émail que j'ai signalée déjà dans la plupart des châsses de Düsseldorf.

Elles ont été moulées, au moins partiellement; le Musée Suermondt en possède des fragments.

***

La conclusion naturelle de ce rapport, Messieurs, est la proposition d'inscrire à la liste des desiderata les moulages qu'il paraît désirable d'acquérir, autant que possible par voie d'échange; il y aura lieu d'attendre toutefois, pour entamer des négociations officielles à ce sujet, la décision de la Société Centrale d'Art industriel de Düsseldorf; cette Compagnie sera très probablement chargée, comme je l'ai fait entrevoir, de la vente et sans doute aussi de l'échange des reproductions d'objets d'art de l'Allemagne occidentale.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :
POUR LE PRÉSIDENT :
Le Membre Délégué,
AD. DELVIGNE.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1902 5

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1902 . 13

Marques et monogrammes de faïenciers andennais, précédés du tableau chronologique des fabriques de faïence d'Andenne, d'après des documents authentiques inédits, suivis d'une notice sur Jacques Richardot, sculpteur-faïencier, par M. E.-J. Dardenne, membre correspondant de la Commission royale des monuments, à Andenne 35

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1902 . . 69

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1902. . . 103

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1902 . . 135

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1902 . 163

Commission royale des monuments. — Séance générale préparatoire du 4 octobre 1902. Procès-verbal. 193

Commission royale des monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 6 octobre 1902. Présidencé de M. Lagasse-de Locht 195

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1902. 329

Pages.

Nécrologie 359

Rapport sur les travaux de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1900, par M. Henry Rousseau 365

Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux. — L'art ancien de l'Allemagne occidentale (Exposition de Düsseldorf, 1902), par M. Henry Rousseau 393

Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux. — Moulages de monuments français au Trocadéro. — Moulages des fouilles de Delphes au Louvre, par M. Henry Rousseau. 447

Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux. — Les musées de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, par M. Henry Rousseau 457

PLANCHES.

Pages.

Faïences, marques et monogrammes de faïenciers andennais, pl. I à V 67

Plan de l'ancienne forteresse de Logne 167

TABLE DES MATIÈRES.

1° Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1902.

2° Nécrologie.

3° Rapport sur les travaux de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1900, par M. Henry Rousseau.

4° Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux. — L'art ancien de l'Allemagne occidentale (Exposition de Düsseldorf, 1902), — par M. Henry Rousseau.

5° Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux. — Moulages de monuments français au Trocadéro. — Moulages des fouilles de Delphes au Louvre, — par M. Henry Rousseau.

6° Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux. — Les Musées de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, — par M. Henry Rousseau.

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du Bulletin *ont droit à 50 exemplaires, tirés à part de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du* Bulletin, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. Massaux, Secrétaire de la Commission royale des monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX, TILDEN FOUNDATIONS
423976

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE — 1, 2, 3 ET 4.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES
1903

Imp. van Langhendonck, succr de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

BULLETIN

DES

MMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES

IMPRIMERIE VAN LANGHENDONCK, RUE DES CHARTREUX, 60

—

1903

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1909

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1903

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. Lagasse-de Locht (Ch.), Inspecteur général des ponts et chaussées avec rang de Directeur général, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. Hellepütte (G.), professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain, et Helbig (J.), artiste peintre, à Liége.

Membres : MM. Acker, architecte, à Bruxelles.
Blomme (L.), architecte, à Anvers.
Bordiau (G.), architecte, à Bruxelles.
Cardon (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles.
Delacenserie (L.), architecte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.
Maquet (H.), architecte, à Bruxelles.
Reusens (E.), chanoine, archéologue, à Louvain.
Van Assche (A.), architecte, à Gand.
Van Wint (B.), statuaire, à Anvers.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : Massaux (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Smekens (Th.), président honoraire du tribunal de 1re instance, à Anvers.

Membres : MM. Bilmeyer (J.), architecte, à Anvers.
De Braeckeleer (J.), statuaire, à Borgerhout.
de Vinck de Winnezeele (Bon), archéologue, à Anvers.
Dierckx, ancien membre de la Chambre des représentants, à Turnhout.
Mast (E.), archéologue, à Lierre.
Nève (L.), ingénieur, à Saint-Léonard (Brecht).
Van Caster (le chanoine), archéologue, à Malines.
Van der Ouderaa, artiste peintre, à Anvers.
Van Leemputten (F.), artiste peintre, à Anvers.

Membre-Secrétaire : M. Donnet (F.), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : M. Jacobs (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Van Even (E.), archiviste de la ville, à Louvain.

Membres : MM. De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.
Delvigne (le chanoine), archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.
De Vriendt (J.), artiste peintre, directeur l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers.

MM. Hanon de Louvet, archéologue, à Nivelles.
Janlet (E.), architecte, à Bruxelles.
Janssens (W.), architecte, à Bruxelles.
Langerock (P.), architecte, à Louvain.

Secrétaire-adjoint : M. Destrée (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.
Bethune (Bon J.-B.), archéologue, Gouverneur de la Flandre occidentale, à Bruges.

Membres : MM. Bethune (Bon F.), chanoine-archidiacre, à Bruges.
De Geyne (L.), architecte, à Courtrai.
De Meyer (D.), docteur en médecine, à Bruges.
Vandermersch (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : M. Van Ruymbeke (J.), archéologue, bourgmestre d'Oedelem.

Secrétaire-adjoint : M. Van de Walle (R.), commis de 2me classe à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Serrure (E.), architecte-archéologue, à Gand.

Membres : MM. Cloquet (L.), architecte, professeur à l'Université de Gand.
De Waele (J.), architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.
Lybaert (T.), artiste peintre, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts, d'Anvers, à Gand.
Tytgadt (L.), artiste peintre, ancien directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

MM. Van Biesbroeck (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.
Van der Haeghen (F.), bibliothécaire, directeur de l'Université de Gand, à Saint-Denis-Westrem.

Membre-Secrétaire : M. De Ceuleneer (A.), professeur de l'Université, à Gand.

Secrétaire-adjoint : M. De Landtsheer (J.), chef de division à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Hubert, architecte-ingénieur, à Mons.

Membres : MM. Cador (A.), ancien architecte de la ville, à Charleroi.
Devillers (L.), conservateur honoraire des archives de l'État, président du Cercle archéologique, à Mons.
Soil (E.), juge d'instruction, à Tournai.
Sonneville (C.), architecte, à Tournai.
Van Bastelaer (D.), archéologue, à Saint-Josse-ten-Noode.

LIÉGE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Renier (J.), artiste peintre, à Verviers.

Membres : MM. Bormans, administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liége.
Drion (M.-P.), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liége.
Francotte (G.), Ministre de l'industrie et du travail, à Bruxelles.

MM. JAMAR (E.), architecte, à Liége.
SCHUERMANS (H.), premier président honoraire de la Cour d'appel, à Liége.
SCHOOLMEESTERS (E.), archéologue, vicaire général, à Liége.

Secrétaire-adjoint : M. LEVERS (A.), chef de division au Gouvernement provincial, à Liége.

LIMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. VAN NEUSS (H.), ancien conservateur des archives de l'État, à Hasselt.

Membres : MM. COURROIT (J.), statuaire, professeur à l'Académie de dessin et à l'école industrielle, à Hasselt.
DANIÉLS (l'abbé P.), archéologue, à Zolder.
DE GRÜNNE (Cte G.), sénateur, à Russon.
JAMINÉ (L.), architecte provincial, à Hasselt.
SCHAETZEN (Chevalier O.), ancien membre de la Chambre des représentants, à Tongres.
SERRURE (E.), architecte de la ville, à Saint-Trond.

Membre-Secrétaire : M. DE BORMAN (Chevalier C.), membre de la Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire-adjoint : M. VAN WEDDINGEN (A.), commis de 1re classe au Gouvernement provincial, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. TANDEL, commissaire d'arrondissement, à Arlon.

Membres : MM. CUPPER (J.), architecte provincial, à Bastogne.
DÉOME, avocat, à Neufchâteau.
DE MATHELIN, statuaire, à Liége.
KURTH (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liége.
VAN LIMBURG-STIRUM (Cte A.), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
WILMAR, archéologue, à Amonines.

Membre-Secrétaire : VAN DE WYNGAERT père, directeur de l'école industrielle, à Arlon.

Secrétaire-adjoint : M. SIBENALER (J.-B.), chef de bureau au Gouvernement provincial, à Arlon.

NAMUR.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BEQUET (A.), président de la Société archéologique, à Namur.

Membres : MM. BOVEROULLE, architecte provincial, à Namur.
DARDENNE, ancien régent d'école moyenne, à Andenne.
DEL MARMOL (Bon F.), archéologue, à Dinant.
LÉANNE (F.), architecte honoraire de la ville de Namur, à Etterbeek.
SOREIL, ingénieur, à Maredsous (Sosoye).
SOSSON, chanoine titulaire, à Namur.

Secrétaire-adjoint : M. VANDENNEUKER, directeur à l'Administration provinciale, à Namur.

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. Hellepütte (G.), architecte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain.

Membres : MM. De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.
Helbig (J.), artiste peintre, à Liége.
Hennebicq (A.), artiste peintre, à Bruxelles.
Marchal (le Chevalier Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Reusens (le chanoine Edm.), archéologue, à Louvain.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Massaux (A.), à Etterbeek.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 10, 17, 24 et 31 janvier; des 7, 14, 21 et 28 février 1903.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de faire restaurer divers tableaux qui ornent l'église de Grimberghen (Brabant). Il semble résulter du rapport de M. Cardon, membre du Comité des correspondants, que les travaux à exécuter aux œuvres d'art signalées n'entraineront pas à des frais importants. Dans ces conditions, il semble qu'il y a lieu de restaurer en même temps tous les tableaux désignés. Cette mesure parait utile pour éviter des dégradations plus importantes; Église de Grimberghen. Tableaux.

2° La proposition de faire procéder à la restauration du tableau de De Crayer qui orne le maitre-autel de l'église de Steenhuffel (Brabant). Se ralliant aux conclusions du rapport de M. Cardon, le Comité mixte des objets d'art est d'avis Église de Steenhuffel. Tableau.

qu'il y aura lieu de commencer par fixer les parties de la peinture menaçant de se détacher et rentoiler le tableau. Cette dernière opération devra être faite par un spécialiste. Lorsque ces ouvrages préliminaires seront effectués, la Commission fera examiner le tableau par des délégués afin de déterminer quels sont les autres ouvrages qu'il y aurait lieu d'y faire exécuter;

Église de Saint-Willebrord, à Anvers. Objets d'art.

3° La proposition de faire restaurer le monument Schut et un tableau d'autel attribué à Rubens qui se trouvent dans l'église de Saint-Willebrord, à Anvers, en tenant strictement compte des recommandations faites par le Comité provincial des correspondants. Il doit être entendu que ces ouvrages s'exécuteront sous la surveillance du dit Comité;

Église de Rhisnes. Peintures murales.

4° Le projet relatif à l'exécution de peintures murales dans l'église de Rhisnes (Namur); auteur, M. Meunier;

Église de Purnode. Décoration.

5° Le projet concernant la décoration picturale de l'église de Purnode (Namur), à la condition que le ton des pilastres reste uni sans aucune ornementation; auteur, M. Schoul;

Église de Saint-Sulpice, à Diest. Vitraux.

6° Les dessins de deux vitraux peints à placer dans la nef latérale droite de l'église de Saint-Sulpice, à Diest (Brabant); auteurs, MM. Stalins et Janssens;

Église de Sainte-Waudru, à Mons. Vitraux.

7° Les projets relatifs au placement de sept vitraux le long des nefs, du pourtour et dans la chapelle de Saint-Ghislain, en l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut); auteur, M. Ladon;

Cathédrale de Bruges. Vitraux.

8° Le projet relatif au placement de quatre vitraux peints dans le bas-côté sud de la cathédrale de Bruges. Il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'on varie le ton des arcatures des soubassements de fenêtre à fenêtre, mais non de lumière à lumière. Il y aura lieu, en exécution, de simplifier le plus

possible les fleurages au-dessus des dais. Contrairement à l'avis de Mgr le baron Bethune, la Commission estime que les trois personnes de la Sainte-Trinité doivent avoir le nimbe cruciforme; mais elle partage sa manière de voir qu'il y a lieu de donner pour vis-à-vis à la figure représentant la Synagogue la figure représentant l'église de Jésus-Christ; auteur, M. Dobbelaere;

Église de Sainte-Walburge, à Audenarde. Vitrail.

9° Le projet relatif au placement d'un vitrail peint dans le chœur nord de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale); auteur, M. Ladon;

Église de Rebaix. Croix triomphale.

10° L'échantillon de restauration de la croix triomphale de l'église de Rebaix (Hainaut). Tout en respectant les tons anciens découverts sous les couches de couleur moderne, l'auteur, M. Manesse, devra donner au bleu un ton moins noir, un peu plus verdâtre et plus harmonieux. Son attention a été appelée également sur le ton brun, qui a aussi trop de tendance au noir;

Justice de paix de Binche. Statue.

11° Le modèle de la statue destinée à la justice de paix de Binche (Hainaut), moyennant quelques petites observations de détails dont l'auteur, M. Mascré, s'est engagé à tenir compte avant de livrer son œuvre à la fonte.

Église de Sterrebeek. Tableaux.

— Il a été procédé, par les soins du Comité mixte des objets d'art, à l'examen des tableaux de l'église de Sterrebeek, dont le mauvais état a été signalé par le Comité des correspondants du Brabant.

Les tableaux en question sont au nombre de six. Deux surtout, qui sont dépourvus de cadre et qui sont relégués dans la chapelle des fonts, sont dans un état déplorable; ils sont recouverts de crasse, troués, les bords rongés aux endroits où ils ont été cloués sur les châssis.

Sans avoir une importance marquante au point de vue artistique, les tableaux de l'église de Sterrebeek ne sont pas cependant sans offrir quelque intérêt. En tous cas, ils méritent de recevoir les soins que comporte leur conservation.

Il faudrait, en tout premier lieu, procéder au rentoilage des deux plus endommagées de ces œuvres. Ce travail devrait être confié à un spécialiste qui ne s'occuperait que du rentoilage, M. Mommen, de Bruxelles, par exemple. Il pourrait être chargé d'examiner si semblable opération ne doit pas être effectuée à l'une ou l'autre des autres toiles et si l'œuvre peinte sur panneau, le Christ en croix, ne devrait pas être parquetée, opération qui rentre également dans les aptitudes du même spécialiste.

Ces travaux préliminaires étant effectués, il serait procédé à un nouvel examen des peintures précitées et on ferait choix d'un restaurateur qui aurait pour mission de nettoyer les œuvres avec soin et de retoucher les parties endommagées. Cette opération devra, en tous cas, être bornée au strict nécessaire pour assurer la conservation de la peinture. Par conséquent, elle ne s'élèvera pas à un chiffre bien important.

Le conseil de fabrique devrait être invité à s'entendre avec M. Mommen, qui fournirait un devis de la dépense à résulter des ouvrages qui rentrent dans sa spécialité. En transmettant cette estimation aux autorités compétentes, les administrations locales feraient connaître le montant de leur intervention dans la dépense.

Musée de Gand. Tableau.

— Le tableau de feu De Taeye représentant Charles Martel à la bataille de Poitiers, a été examiné, le 12 février 1903, dans une des salles du nouveau musée de la ville de Gand.

Cette toile, qui mesure 9 mètres sur 6, était dégagée de

son châssis et étendue sur le parquet. Elle date de 1858. Cela n'empêche pas qu'elle ne révèle déjà des fêlures et des retouches tracées par une main maladroite.

Un rentoilage complet ne semble pas nécessaire.

Il suffit de renouveler, à l'aide de patagons, les bords déchiquetés, en réparant, après le dévernissage, les petites fentes, qui seront ensuite repassées à la couleur. L'application d'un vernis clôturera les opérations.

S'il ne s'agissait que de retouches, M. Louis Maeterlinck pourrait être commis à les pratiquer, mais comme la tâche à accomplir ne laissera pas que d'être beaucoup plus complexe et plus difficultueuse, il sera nécessaire, si la commande lui est maintenue, qu'il s'adjoigne un spécialiste de grande expérience tel que M. Pelle ou un autre de cette force.

La remise en état devra être faite d'une haleine et le coût total peut en être évalué à 500 francs au bas mot.

Église de Deux-Acren. Décoration.

— M. le curé de Deux-Acren (Hainaut) ayant soumis un projet de décoration du chœur et du transept de son église, il a été décidé que, pour se prononcer en toute compétence, un examen se ferait sur place.

L'édifice est conçu en partie en style ogival secondaire et en partie en style ogival tertiaire.

C'est un des plus notables spécimens d'architecture de cette époque que l'on rencontre dans la région.

La tour romane élevée entre le chœur et la nef principale, offre une masse carrée terminée par une pyramide à quatre pans flanquée de contreforts très élevés.

L'église n'est pas moins intéressante par les objets mobiliers qu'elle offre à l'attention des visiteurs.

A côté de fonts baptismaux romans des plus remarquables,

elle conserve des lambris en chêne, style Louis XV, qui en garnissent toutes les parois, deux couronnes de lumières pédiculées hexagonales, en fer battu, de la seconde moitié du xve siècle; une Vierge miraculeuse polychromée en bois, du xiie siècle, taillée dans un seul bloc de chêne de 0^m83.

Le trésor renferme aussi plusieurs pièces de grande valeur appartenant au xvie siècle.

Les trois fenêtres de l'abside ont reçu leur décoration artistique il y a trente ans. Ces verrières méritent une mention honorable. Elles laissent pénétrer dans cette partie du temple une clarté douce et mystérieuse qui impressionne l'âme et invite au recueillement.

Il conviendra que l'auteur du projet des peintures murales tienne compte du cadre artistique où ses aptitudes seront appelées à évoluer. L'étude qu'il a élaborée paraît acceptable dans son ensemble. On y critiquera toutefois la draperie du soubassement qui gagnerait à être monochrome, verte de préférence; le fond du décor du chœur qui est terne et sans vie, enfin le manque d'harmonie des couleurs de l'œuvre présentée et des vitraux.

Sous la tour ou avant-chœur, l'artiste adoptera la même tonalité que dans le sanctuaire, puisque celui-ci en forme la continuation.

Le fond du transept devra être traité plus sobrement que les autres parties de l'édifice.

Hôtel du Gouvernement provincial, à Gand. Décoration.

— Les travaux de décoration de la salle du Conseil provincial, ceux du promenoir, de même que les tableaux allégoriques en grisaille placés dans les panneaux du palier de la cage de l'escalier d'honneur de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Gand, à l'examen desquels il a été procédé, le

12 février 1903, sont convenablement exécutés. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que MM. Heins et Vermeulen reçoivent le montant de leur entreprise, soit 7,956 francs.

La Commission exprime le regret que les dimensions des cadres des panneaux du palier de l'escalier n'aient pas été mesurées d'une façon assez précise et qu'on ait dû, après coup, compléter les panneaux en grisaille, chacun par une bande d'un mauvais effet.

Église de Diepenbeek. Vitraux.

— Il résulte d'une communication de M. le curé de Diepenbeek (Limbourg), que les vitraux dont il est question dans le rapport du 22 octobre 1902, sont placés dans le chœur de l'église paroissiale.

L'examen auquel il a été procédé de ces verrières, de concert avec MM. Van Neuss et l'abbé Daniëls, membres du Comité des correspondants, a démontré que ce travail est exécuté en dehors des principes de la peinture sur verre préconisés par le Collège. En effet, la composition de ces verrières offre un médaillon central représentant la figure d'un Saint à mi-corps, entourée d'un encadrement massif imitant des formes plastiques. Le fond même de la fenêtre est couvert de verre à peu près blanc que ceint une large bordure aussi peu translucide que les médaillons.

On ne saurait guère approuver semblable travail que l'autorité fabricienne n'a d'ailleurs laisser placer, paraît-il, que par suite d'un malentendu émanant de l'auteur des vitraux et qui avait permis à la Fabrique de croire que les projets avaient reçu l'approbation officieuse de la Commission des monuments et enfin parce qu'il y avait urgence à remplacer le vitrage délabré qui garnissait les baies du sanctuaire. Celui-ci n'ayant aucun caractère artistique ni monumental

et le remplacement des verrières devant causer une forte dépense que le conseil de fabrique n'est pas à même de faire, on peut les laisser en place, mais il n'est pas possible de recommander semblable travail au point de vue d'un subside à imputer sur le budget des Beaux-Arts.

Monument du Baron Orban de Xivry, à Arlon.

— Il a été procédé, le 19 janvier 1903, dans l'atelier de M. Vermeylen, à l'examen des modèles du groupe et du lion destinés au monument à ériger, à Arlon, à la mémoire de M. le Baron Édouard Orban de Xivry, ancien gouverneur de la province du Luxembourg.

Ces modèles ont donné lieu à une observation : la crinière du lion est trop peu naturelle; elle est composée de masses compactes qui ont besoin d'être allégées.

Sous réserve qu'il sera tenu compte de cette observation, l'artiste peut être autorisé à passer à l'exécution définitive du monument.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ancienne chapelle de la Leugemeete, à Gand.

M. Vander Haegen, brasseur, rue de la Porte de Bruges, à Gand (Flandre orientale), ayant sollicité l'autorisation de percer dans la façade de l'ancienne chapelle de la Leugemeete, sa propriété, en cette ville, trois baies de vitrines et une baie de porte et d'approprier l'intérieur en maison d'habitation, il a été procédé, sur place, le 12 février 1903, à l'examen de cette proposition.

MM. Lybaert, De Ceuleneer et Van Biesbroeck, membres du Comité des correspondants, assistaient à cet examen.

La nouvelle destination de l'édifice devra entraîner fort probablement la destruction des restes de peintures murales

qu'il contient. Ces restes se rapportent au XIVe siècle. Ils sont épars, très clairsemés et très mal conservés. On distingue ou plutôt on devine quelques rameaux d'un arbre de Jessé, les linéaments d'un Saint-Jean, à la gauche du chevet de l'ancienne chapelle et les traces d'un pied sur la façade qui longe la rue.

En somme, puisqu'il existe des calques et des photographies des peintures faits au temps où on pouvait encore les déchiffrer, la Commission, d'accord avec ses correspondants, est d'avis que le Gouvernement, en autorisant tels travaux que de besoin, ne commettra point de faute archéologique ou artistique.

Château de Franchimont.

— Pour répondre au désir exprimé par M. le Ministre de l'Agriculture, il a été procédé, le 29 décembre 1902, à l'inspection des travaux effectués au château de Franchimont.

Ces travaux, jusqu'ici, ont consisté en de simples déblais; plus de vingt mille mètres cubes de décombres ont été enlevés et déposés dans un endroit judicieusement choisi. Le résultat immédiat de ces déblais effectués dans les meilleures conditions sans qu'aucune des murailles ait été compromise, a été la découverte de presque toutes les dispositions du château, de manière qu'il est aujourd'hui possible de se faire une idée précise de ce qu'était cette célèbre forteresse au temps de sa vitalité et de son éclat.

Le dégagement des fossés nord et est a permis de déterminer la forme et les dimensions de la grosse tour nord-est, de retrouver les vestiges du vieux pont de pierre, de même plusieurs embrasures de canon donnant sur des locaux encore ignorés.

Quant au château lui-même, abstraction faite de son intérêt

historique et archéologique, il produit actuellement, vu de la cour, l'effet le plus saisissant. Franchimont apparait maintenant comme une des ruines les plus importantes et les plus impressionnantes du pays.

En ce qui concerne la reprise des travaux, vraisemblablement au retour du printemps, il a été décidé qu'il importait de poursuivre le dégagement complet des parties basses du monument, c'est-à-dire les fossés ouest et sud en contournant les bastions dont plusieurs sont encore inaccessibles.

Le cube restant à enlever serait d'environ dix mille mètres.

D'après M. Lobest, il reste encore 10,000 francs environ sur les crédits alloués. Cette somme a été réservée pour qu'en tout état de cause il y ait de quoi subvenir aux consolidations les plus urgentes. La délégation est, en effet, d'avis d'affecter cette somme aux réfections qui s'imposent telles aux bastions, à la chapelle, au donjon, au mur d'enceinte, à l'escalier des princes, etc. Ces consolidations effectuées avec les moellons de décombre, peuvent se faire en même temps que le restant des déblais, dont on utiliserait une partie en économisant des frais de transport.

En beaucoup d'endroits, spécialement à la chapelle et au donjon, il faudra faire des coulis de ciment et prendre toutes les précautions pour éviter l'infiltration des eaux et assurer leur écoulement. Ces coulis et surtout le rejointoiement seront effectués en échantillons qui seront soumis à l'examen du Collège.

Il est encore un travail éminemment souhaitable : c'est de reconstituer, en dessin, ce castel du xve siècle. Les restes en sont encore nombreux aujourd'hui; toute la disposition terrienne subsiste et le donjon a presque toute sa hauteur;

en outre, de nombreux vestiges ont été rencontrés au cours des travaux et des documents importants ont été assemblés. Il y aurait là matière à un travail graphique d'une importance archéologique exceptionnelle, car il donnerait aux historiens l'aspect peu connu d'une forteresse du moyen âge en Belgique. Ce serait l'indispensable complément et comme la conclusion des travaux entrepris.

M. Lohest semble tout particulièrement désigné à accomplir cette tâche.

On ne peut se dispenser d'attirer de nouveau l'attention de l'autorité supérieure sur la nécessité d'organiser, dans le plus bref délai possible, un sérieux gardiennat du monument par les soins de l'Administration des Bâtiments civils, à l'instar de ce qui se pratique à Bouillon, à Laroche et ailleurs.

Faute d'un préposé énergique, des actes de déprédation se commettent fréquemment et c'est peut-être là, pour ce château, une cause de destruction plus sûre que les intempéries.

Des touristes malveillants, assurés du manque absolu de surveillance, ne se font pas scrupule d'arracher des moellons et de renverser des pans de mur. Tout récemment une porte a été enfoncée, un étançonnement renversé et différents objets provenant des fouilles et appartenant à l'État ont été volés.

Porte de Laval, à Bouvignes.

— A la demande de l'Administration communale de Bouvignes, il a été procédé, le 10 février 1903, à l'examen des restes de la porte de Laval.

MM Boveroulle, Dardenne, del Marmol et Soreil, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cet examen.

De l'enceinte de la ville, il ne subsiste que l'entrée représentée par deux grosses tours massives, tronquées par la vétusté et que relie un passage voûté.

L'effort lent et irrésistible du temps les désagrège, les penche de plus en plus vers le moment fatal. C'est assez dire qu'il est plus que temps de donner le signal des réparations que leur état exige. Sans quoi seront anéantis ces vestiges si célèbres dans le pays, peuplés de tant de souvenirs glorieux, témoins de tant d'événements qui remplissent les pages de l'histoire.

Il ne peut être question de songer à rétablir dans leur situation primitive ces spécimens de l'ancienne architecture militaire. Une telle tentative serait hypothétique et dispendieuse. Les seuls travaux que la Commission voudrait voir exécuter sont des ouvrages de pure consolidation qui détermineront un point d'arrêt dans la marche de la décrépitude des vénérables morceaux trop longtemps dédaignés.

Avant d'entamer ces travaux qu'il importe de ne confier qu'à un artiste et archéologue compétent en matière d'architecture militaire, il conviendra de prendre de bonnes photographies du monument.

Ensuite, on devra dégager, au bord de la route, la tour où se sont accumulés des décombres s'élevant quasi au niveau du sommet, puis, on fera les déblais intérieurs et la réparation, à l'aide de matériaux écroulés, des larges brèches qui s'accusent sous la voûte du passage. On ne manquera pas de rendre celui-ci à la circulation par l'établissement d'un aqueduc souterrain en substitution à la rigole qui, dévalant des hauteurs, le traverse, d'axe en axe, avant d'aller jeter ses eaux dans la Meuse, et d'approprier l'ensemble en débar-

rassant les murailles des plantes sauvages et des arbustes qui émergent des assises et les disjoignent.

Enfin, on s'arrangera de telle sorte que l'eau ne puisse pénétrer dans les maçonneries auxquelles le lierre grimpant donnera, un jour, le charme de sa végétation élégante et toujours verte.

Le Comité provincial des monuments aurait la mission de surveiller ces travaux en se tenant toujours en rapport et d'accord avec la Commission royale.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction et restauration de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Havré (Hainaut), sous la réserve de supprimer le cordon saillant prévu aux façades entre le rez-de-chaussée et l'étage ainsi que la galerie aveugle entre les deux fenêtres de l'avant-corps; architecte, M. Muller;

2° A la construction d'un presbytère à Ghistelles (Flandre occidentale). L'attention de l'architecte, M. Pil, a été attirée sur la distribution intérieure du bâtiment, l'escalier et quelques accessoires, qui pourraient être améliorés au cours de l'exécution des travaux;

3° A la construction d'une maison vicariale à Buret, commune de Tavigny (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

4° A la restauration du presbytère du Centre, à Montigny-sur-Sambre (Hainaut); architecte, M. Nicolas;

5° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Sosoye (Namur);

6° A la restauration des toitures du presbytère de Neer-Landen (Liége); architecte, M. Martens;

7° A l'exécution de divers travaux de restauration au presbytère de Lustin (Namur); architecte, M. Lange.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Cortil-Noirmont.

1° A Cortil, sous Cortil-Noirmont (Brabant). L'attention de l'auteur, M. l'architecte Petit, a été appelée sur le danger des infiltrations pluviales qui pourraient se produire dans le mur du chœur par la plate-forme projetée au-dessus du dégagement établi vers la sacristie. Il serait préférable d'éloigner cette toiture du mur de l'édifice;

Église de Trois-Ponts.

2° A Trois-Ponts (Liége), sous réserve de diminuer la hauteur du raccord de la couverture de la tourelle d'escalier avec la maçonnerie de la tour; architecte, M. Hansen;

Église de Steinbach.

3° A Steinbach, sous Limerlé (Luxembourg), sous les réserves suivantes, dont il pourra être tenu compte au cours de l'exécution des travaux : *a*) l'édifice sera pourvu de gouttières; *b*) les fonts baptismaux seront placés au nord, la tourelle d'escalier au sud; *c*) l'auteur étudiera avec soin les charpentes; la pente des toitures sera augmentée en vue de la couverture en ardoises; architecte, M. Halkin.

Ont aussi été adoptés les projets relatifs :

Église de Milmort.

1° A l'aménagement de l'escalier destiné à donner accès à l'église de Milmort (Liége); architecte, M. Lohest;

Église de Buret.

2° A la construction d'une sacristie à l'église de Buret, commune de Tavigny (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

3° A l'achèvement du pavement de l'église de Saint-Jean, à Borgerhout (Anvers), et au placement d'un autel latéral et d'une chaire à prêcher dans cet édifice. La Commission s'est ralliée à l'avis émis par le Comité des correspondants en ce qui concerne la pierre bleue à employer pour le pied de la chaire; elle a aussi appelé l'attention de l'architecte, M. Toen, sur le peu d'ampleur de la cuve, sur la maigreur de la rampe de l'escalier et sur le style banal de la grille qui entoure le meuble; Église de Saint-Jean, à Borgerhout.

4° A la construction d'une sacristie à l'église de Thibessart, commune de Mellier (Luxembourg); architecte, M. Cupper; Église de Thibessart.

5° A l'aménagement des abords de l'église de Saint-Germain (Namur); architecte, M. Lange. Église de Saint-Germain.

Ainsi que les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Froidlieu (Luxembourg) : armoire;

Zepperen (Limbourg) : buffet d'orgue;

Louftémont (Luxembourg) : chaire à prêcher et deux autels latéraux;

Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale) : armoire;

Caulille (Limbourg) : maître-autel;

'S Heeren-Elderen (Limbourg) : buffet d'orgue;

Wurfeld, sous Maeseyck (Limbourg) : mobilier complet;

Waermaerde (Flandre occidentale) : mobilier complet;

— Il résulte d'une inspection à laquelle il a été procédé que la tour de l'église de Heure-le-Romain remonte à l'époque romane. On a utilisé, dans sa construction, des débris de maçonneries romaines ou gallo-romaines, ce qui est une preuve de sa haute antiquité. Toutefois, les inscriptions qu'on remarque à l'intérieur, vers le haut, n'ont rien d'authentique; Église de Heure-le-Romain.

elles paraissent avoir été tracées par des ouvriers ayant travaillé à l'édifice, lors de restaurations de celui-ci.

Les constructions de cette époque sont assez rares dans nos campagnes pour que l'on prenne soin, lorsqu'il n'y a pas impossibilité absolue, d'en assurer le maintien. En conséquence, il est nécessaire, puisque l'église doit être agrandie, d'opérer cet agrandissement en conservant la tour.

La restauration soignée de cette tour s'impose au moyen de matériaux semblables à ceux existants, lesquels sont, en majeure partie, le silex.

On devra respecter aussi l'angle nord-ouest de l'église qui paraît être un reste de construction romaine étant donnée la disposition de la maçonnerie établie par assises régulières de pierres séparées par une rangée de grandes briques plates.

D'autre part, l'entreprise devra comprendre le déchaussement de l'édifice et tous les moyens à mettre en œuvre pour éviter que les eaux pluviales ne séjournent au pied des murailles.

Dans le cimetière gît l'ancienne cuve baptismale; elle est en assez bon état, mais elle est dépourvue de pied. Sa restauration, du reste très facile, est d'autant plus désirable que l'église est dépourvue de baptistère.

Une statuette en bois, du xve siècle, est conservée dans l'église. Il serait désirable de la voir dépouillée des nombreuses couches de couleur grise qui y ont été appliquées, car cette œuvre de sculpture offre un certain mérite.

Enfin, il convient, ainsi que le demande le Comité provincial des correspondants, de prendre les mesures de précaution nécessaires pour assurer la conservation des pierres tombales qui se trouvent dans le pavement des nefs

ainsi que cela a été fait pour d'autres dalles qui ont été appliquées contre les murs intérieurs, lors de la restauration du chœur et du transept, il y a quelques années.

A la demande de la Commission, M. l'architecte Van Assche a dressé un nouveau projet d'agrandissement de l'église. Il peut être adopté sous les réserves suivantes :

1° La chapelle des fonts sera érigée contre la nef latérale nord, au point indiqué par la lettre A, afin de respecter l'angle nord-ouest de l'ancien bas-côté, qui paraît être un reste de construction romaine;

2° On élargira encore, dans la mesure du possible, les nefs de l'édifice; on atteindra, de cette façon, une superficie se rapprochant sensiblement de celle prévue au projet précédent.

Église de Saint-Macaire, à Gand.

— L'examen auquel il a été procédé le 12 février 1903, du maître-autel et de deux petits autels placés dans l'église de Saint-Macaire, à Gand (Flandre orientale), a démontré que ces meubles avaient été exécutés de façon artistique dans leur simplicité de bon goût.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts en vue de ce travail, soit liquidé.

Église d'Ottergem.

— L'autel majeur placé dans l'église d'Ottergem (Flandre orientale), a été examiné par une délégation du Collège à laquelle assistait M. Van Biesbroeck, membre du Comité provincial des correspondants.

Si les statues du retable paraissent insuffisamment gothiques, les autres parties du meuble, en revanche, sont bien composées.

En résumé, l'ensemble en est satisfaisant et présente assez de mérite artistique pour que le subside de 200 francs

promis par l'Administration des Beaux-Arts, en vue de ce travail, soit liquidé.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

Église d'Ecaussines-d'Enghien.

1° Le projet relatif à la réparation de l'église d'Écaussines-d'Enghien (Hainaut); architecte, M. Tournay;

Église de Blaugies.

2° Le projet de restauration de la toiture de l'église de Blaugies (Hainaut). Il y aura lieu de se borner aux travaux de renouvellement et de restauration qu'indique M. l'architecte provincial dans son rapport du 13 septembre 1901. En tous cas, il ne peut être question d'autoriser l'emploi du zinc, surtout dans le cas actuel où il est question d'un édifice qui offre du mérite au point de vue artistique et archéologique. L'attention des autorités locales a été tout spécialement attirée sur l'état de situation de la charpente de la flèche décrit par M. Weiler;

Église de Villers-la-bonne-Eau.

3° Le projet concernant l'exécution de travaux d'assainissement, d'entretien et d'ameublement à l'église de Villers-la-bonne-Eau (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église de Sosoye.

4° Le projet de restauration de l'église de Sosoye (Namur), sous la réserve qu'il sera tenu compte de toutes les recommandations formulées par M. l'architecte provincial, dans son rapport du 29 décembre 1902;

Église d'Hanret.

5° Le projet relatif à la consolidation de l'église d'Hanret (Namur); architecte, M. Lange;

Église de Neerlanden.

6° Le projet de restauration de l'église de Neerlanden (Liége) et des toitures du presbytère de cette localité; architecte, M. Martens;

7° Le projet de restauration de l'église de Gyselbrechteghem (Flandre occidentale); Églises de Gyselbrechteghem

8° Le projet concernant des travaux de restauration à effectuer à la chapelle d'Eegenhoven, sous Héverlé (Brabant); architecte, M. Van Dormael; Chapelle d'Eegenhoven.

9° Le projet définitif des travaux de restauration à exécuter à l'église de Hougaerde (Brabant), moyennant de tenir compte des observations présentées par M. l'architecte provincial en chef; architecte, M. Langerock; Église de Hougaerde.

10° Le projet de restauration de l'église de Zande (Flandre occidentale), à la condition que l'on aura égard aux observations présentées par M. le baron Bethune, dans son rapport du 28 mars 1902, en ce qui concerne la restauration de l'église et la construction de la sacristie; architecte, M. Nolf; Église de Zande.

11° Le projet relatif à la restauration du chœur de l'église de Meerbeek (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Meerbeek.

12° Le projet de restauration des toitures de l'église de Notre-Dame, à Courtrai (Flandre occidentale); architecte, M. Geers. Église de Notre-Dame, à Courtrai.

— L'inspection à laquelle il a été procédé, des travaux de restitution de l'intérieur du chœur de l'église de Notre-Dame, à Courtrai (Flandre occidentale), a permis de constater l'heureux effet que produit la première série de ces travaux. Ceux-ci consistent en réalité à découvrir ce que l'on avait caché à une époque où l'exclusivisme du goût allait jusqu'au manque de respect à l'égard de formes architecturales rationnelles et belles, aujourd'hui remises en lumière, mais alors qualifiées de barbares. Église de Notre-Dame, à Courtrai.

Pour découvrir ce beau chœur, on avait à enlever le revêtement de marbre et de bois peint, retenu au moyen de

crochets scellés dans la construction. La partie enlevée fait apparaitre au jour l'architecture primitive. Le triforium qui règne dans la grande nef et le transept restauré, ne se répète pas, comme on le supposait, dans le chœur. Il en résulte qu'on pourra un jour y faire peindre, si les ressources le permettent, une large frise de figures, dont il est parlé dans le rapport du 17 octobre 1896.

Les travaux exécutés le sont avec soin et intelligence; ils consistent dans la restauration des deux grands piliers de l'arc triomphal, des deux premières colonnes du chœur et de quatre arcades ogivales.

Cinq arcades restent encore à découvrir ainsi que six colonnes cylindriques formant l'abside.

Une de ces dernières colonnes est déjà visible et parait en bon état de conservation; on y voit encore la base avec ses moulures primitives presque intactes, ce qui fait présumer et espérer qu'il en sera de même des autres.

M. le curé, MM. les délégués de la fabrique de l'église et de l'Administration communale, présents à l'inspection, ont tous exprimé le vif désir de voir continuer l'enlèvement complet de ce hors-d'œuvre disparate dans cette église si belle et si intéressante au point de vue de notre architecture du XIIIe siècle.

La Commission ne peut qu'appuyer fortement la demande des Administrations intéressées. Elle verra avec bonheur la restauration complète du chœur de l'église Notre-Dame.

Le projet d'ancrage soumis parait devoir être approuvé; ce travail est d'une urgence incontestable.

Le projet relatif à l'ouverture et à la restauration de la fenêtre du chevet de l'abside peut également être adopté,

sous la réserve que les ajours des redents seront plus ouverts et que la naissance des petites ogives sera légèrement remontée.

Église de Saint-Martin, à Alost.

— Une visite faite le 9 février 1903, à l'église de Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale), a permis de constater que les travaux de décrépissage s'exécutent avec une conscience et une habileté auxquelles il convient de rendre hommage.

La pierre dure de Meldert aux tons si chauds et si distingués a été, entre autres, mise à nu dans le chœur et dans le pourtour, laissant voir ainsi l'appareil de la construction. Le sanctuaire a subi, de ce chef, une métamorphose radicale. Il apparaît maintenant pénétré d'une lumière abondante et mystique, dans sa note vraie, ayant reconquis sa rare distinction. C'est un spectacle imposant et l'observateur initié aux principes du grand art de la restauration y éprouve un vif sentiment de surprise et d'admiration.

Ces magnifiques travaux ont été entrepris pour 25,000 fr. Cette somme semble modique vu l'ampleur de la tâche déjà accomplie et à poursuivre encore. Dans ce coût ne figurent pas les imprévus qui ont surgi au fur et à mesure que tombait le manteau de plâtre telles les pierres ébréchées, les moulures brisées des bases de colonnes et la balustrade mutilée du triforium médian.

Dans son rapport du 12 juillet 1902, la Commission déclarait que les travaux de restauration intérieure de l'église de Saint-Martin étaient utiles mais ne présentaient pas un caractère de réelle urgence. Cet avis était basé sur le vu du monument encore recouvert des superfétations que le mauvais goût y avait accumulées ; mais aujourd'hui que l'édifice

se dépouille de ces oripeaux, le mal se révèle et de nombreuses mutilations, des désordres graves dans les œuvres vives se manifestent à toute évidence. Les parties en péril sur lesquelles récemment on appelait l'attention du Collège, concernent les arcs doubleaux des deux voûtes du bas-côté du transept nord déjà reliés par des armatures de fer depuis la reconstruction à la suite d'un incendie qui le dévora en 1600. Une crevasse s'y manifeste. Une flexion vers le dit transept se voit dans les colonnes, qui sont hors d'aplomb de 0m10 au moins et poussées au vide par le poids de la voûte.

La première colonne à l'entrée de la grande nef du côté nord-ouest montre aussi des signes de défaillance qui en compromettent beaucoup la solidité. Son lourd fardeau l'a fendue à la base, où les pierres s'écrasent et menacent de se disjoindre.

Sans prétendre, peut-être, à l'imminence d'un danger, il importe qu'une prompte et prudente réfection des parties disloquées rende la sécurité aux fidèles et assure pour longtemps la conservation de l'église.

Église de Saint Germain, à Tirlemont.

— M. l'architecte Langerock ayant signalé à l'attention de la Commission la découverte qu'il venait de faire, sous le chœur de l'église de Saint-Germain, à Tirlemont, de l'entrée de la crypte, il a été procédé, le 23 décembre 1902, à son examen.

C'est en creusant les fondations du nouvel autel du Saint-Sacrement que le pic des ouvriers a rencontré l'ouverture de cet hypogée noyé par des éboulis qu'avait provoqués la chute de la voûte du sanctuaire lors d'un incendie survenu en 1536.

La baie dégagée est cintrée et a hauteur d'homme. Les déblais opérés s'étendent à 1m25 environ en profondeur horizontale. Ils ont mis à nu deux piliers engagés dans les murs extérieurs, une partie des nervures et les naissances des voûtes.

Si l'on voulait rendre à son aspect primitif cette ancienne chapelle souterraine, on se trouverait en face d'une tâche extrêmement délicate et difficile. La dépense en serait très élevée — au bas mot 100,000 francs — à laquelle la fabrique, qui a consenti les plus grands sacrifices lors des récents travaux de la restauration, n'est pas à même de faire face. Il faudrait, véritablement, relever le niveau du chœur d'au moins 1m50, démolir et replacer le maître-autel et, en outre, pour obtenir un travail satisfaisant, surélever la voûte du chœur à la hauteur qu'elle avait primitivement à en juger par les vestiges qui existent au-dessus de la voûte actuelle. Aussi, le parti le plus simple et le plus sage qui a été suggéré, consiste à renoncer aux fouilles mais à entreprendre la mise en état et le nettoyage de l'excavation. Une continuation ultérieure des investigations risquerait de compromettre la stabilité du remarquable chœur, d'en disjoindre et d'en fissurer le riche dallage placé il y a un quart de siècle.

Le travail d'appropriation du souterrain serait complété par la construction d'un mur de soutènement. Une échelle de fer permettrait d'y accéder et une trappe plate et unie au pavement, défendrait l'orifice. Ainsi le visiteur pourrait se faire une idée assez exacte de la disposition et du caractère du souterrain tel qu'il existait autrefois et dont la remise au jour ajoute un trait à l'histoire et à la physionomie si intéressante de la basilique.

Collégiale d'Aerschot.

— Au cours d'un examen de la collégiale d'Aerschot, le 15 février 1900, il avait été demandé que l'essai de débadigeonnage de la voûte pratiqué dix ans auparavant, fût étendu aux murs de l'abside du chœur, où l'enlèvement de l'enduit avait mis au jour un fragment de fresque.

Une récente opération de ce genre, qui a porté sur plusieurs colonnes de la grande nef, a révélé un appareil de grès ferrugineux sans aucune peinture.

La visite du 26 janvier 1903 a fait reconnaître l'utilité de poursuivre l'expérience à une plus grande échelle, sur une travée du bas-côté.

Il y aura lieu de conserver soigneusement les restes de polychromie qui pourraient être découverts.

La tribune des orgues est suspendue au flanc occidental du transept nord. Les autorités fabricienne et communale ont exprimé le désir d'installer ce meuble au fond de l'église, sous la tour, tout en disposant les choses de façon à ne nuire en rien à la vue de la grande fenêtre. Les raisons invoquées en faveur de cette translation ne sont pas dépourvues de fondement. Aujourd'hui, les sons manquent de pureté, ils descendent affaiblis, par à-coups, parfois même il y a absence absolue d'émission. Ces caprices, qui jettent le trouble dans les accompagnements, sont dus, aux dires de facteurs d'orgues, à la complication vraiment extraordinaire de transmission. Les mêmes spécialistes, consultés, affirment que la mesure sollicitée remédierait à ces graves défauts incompatibles avec la décence et la majesté que réclame le culte. On avait aussi émis l'idée de placer le clavier dans une arcade à ouvrir sur la basse-nef nord, arcade dont les traces existent. Il semblerait que le fonctionnement en serait

plus régulier. Deux facteurs d'orgues prétendent que malgré cette disposition le jeu resterait défectueux; de plus, ils évaluent la dépense à 8,000 francs. La fabrique d'église estime que le premier projet est seul réalisable.

On projette aussi de rendre à l'usage le joli porche ogival vers le cimetière. Il sert actuellement de refuge, mais les objets qui s'y trouvent sont appelés à occuper un magasin loué ad hoc. Une pièce adossée au transept nord, de construction ancienne, sera utilisée comme sacristie. Elle communique avec la nef latérale.

Les autorités qui assistaient à la visite ont exprimé avec insistance leur désir d'être autorisées à percer une arcade dans chacun des massifs latéraux du jubé et d'en enlever les petits autels qui y sont adossés. A l'escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur gauche serait substitué un escalier en spirale emprisonné dans une tourelle à claire-voie montant jusqu'à la plate-forme. La fabrique introduira à cet égard une demande spéciale. Cette modification aurait pour but d'ouvrir le chœur aux regards des fidèles, qui se plaignent de ne pouvoir s'associer de visu aux exercices du culte. Aujourd'hui, pour donner satisfaction aux fidèles, les cérémonies doivent s'accomplir en dehors du chœur. Les pompes liturgiques souffrent de ne pas se déployer dans leur cadre véritable et le sanctuaire, réduit au silence et à l'abandon, est privé de son utilité pratique. Les délégués se sont bornés à prendre acte de ce désideratum, réservant à la Commission le soin de se prononcer sur cette question lorsque celle-ci sera régulièrement introduite. Ils ont cependant attiré l'attention de l'autorité fabricienne sur l'importance du changement demandé.

Comme le mentionnait le rapport du 15 février 1900, l'embarrassant maître-autel classique est un échafaudage de menuiserie sans aucune valeur. Il est, en sus, dans sa partie supérieure, d'une solidité qui paraît sujette à caution. Lorsqu'on le remplacera, le tableau de De Crayer, « l'Adoration des Mages », qui en décore le retable, devra être appendu dans l'église.

Les plans de l'état actuel de la flèche et des différents projets de sa reconstruction représentés en maquette, ont fait l'objet d'un examen approfondi. Une ascension dans la flèche a permis de constater, avec la certitude la plus absolue, que la partie de la flèche jusqu'au bulbe est primitive. On y voit encore les anciennes voliges en chêne. La charpente est dans un état de conservation remarquable. La remplacer par une autre serait un acte injustifiable. Dès lors, il n'y a pas à hésiter sur le travail de restauration à effectuer. Il suffit de prolonger cette partie inférieure de façon à lui donner sa terminaison première, qui était en pyramide. Le bulbe et la lanterne superieure, de date plus récente, seraient supprimés.

Église de Saint Quentin, à Louvain.

— Le conseil de fabrique de Saint-Quentin, à Louvain, ayant manifesté l'intention de faire restaurer l'église de cette paroisse, il a été procédé, sur place, le 15 janvier 1903, à l'examen des propositions de ce Collège.

MM. Dumortier, Van Even et Langerock, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

L'édifice en question date du xve siècle. Il est d'un élancement hardi, d'une structure élégante et fine. La tour est antérieure d'environ cent ans.

Le chœur était éclairé, dans le principe, par sept fenêtres.

Cinq d'entre elles ont été bouchées pour y adosser un encombrant autel qui ne cadre pas avec les proportions et le style de cet oratoire et lui dérobe la partie la plus intéressante. L'enlèvement de ce hors-d'œuvre s'imposera.

La nef ne compte que trois travées. Elle devait se composer de quatre au moins ainsi qu'en font foi des amorces existant à cet endroit du temple.

Le travail de restauration consistera à consolider les voûtes et les nervures, à rouvrir les sveltes baies qui perçaient le chœur, à rétablir les meneaux et les réseaux qui les rehaussaient primitivement et à étendre cette restitution aux autres fenêtres de l'édifice. Le projet s'occupera, en outre, de décorer de verrières, d'après un programme à déterminer, le sanctuaire, d'en relever et d'ériger contre les murs les dalles funéraires qui commémorent d'anciennes familles.

Les surfaces maçonnées auront aussi leur part de la restauration générale; on en détachera l'épais crépi qui les alourdit et les défigure. Ce dépouillement pratiqué avec minutie et intelligence, couche par couche, livrera, sans doute, le secret de vestiges décoratifs semblables à ceux mis au jour, sans dommage, à la base de quelques colonnes et sur un faible espace du pilier sud à l'intersection du transept et de la grande nef.

Les polychromies découvertes ont été faites directement sur la pierre. Ce sont, pour la plupart, des fragments fort altérés mais encore assez distincts de personnages.

Si tous les travaux précités de réparation et d'embellissement sont désirables et même utiles, pour rétablir les formes de l'architecture du monument et lui rendre son aspect originel, ils ne pourront toutefois avoir le pas sur ceux de

la restauration extérieure. Celle-ci, qui ne peut subir d'ajournement, concerne le renouvellement des toitures dont l'état de délabrement avancé sur toute la superficie de l'église, a ouvert, en maints endroits, des brèches aujourd'hui mal obturées à l'aide de carton bitumé. Malgré ce palliatif, les eaux pluviales n'ont pas tardé à reprendre leur pénétration dévastatrice.

A l'issue de la visite au dehors, la délégation a émis le vœu que le projet de restauration à rédiger comprit la disparition du petit portail septentrional. Il sert d'entrée exclusive aux fidèles depuis le XVIIe siècle, époque de sa fondation. Il conviendra de le remplacer par un édicule de même destination, conçu dans le style ogival tertiaire auquel appartient toute la basilique.

Le devis général devra être établi par séries selon le degré d'urgence des travaux.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

CORRESPONDANCE

AVEC LA

SOCIÉTÉ NATIONALE POUR LA PROTECTION DES SITES

ET DES MONUMENTS EN BELGIQUE

Nous soumettons, avec confiance et sans commentaire, au jugement du public la correspondance ci-après, provoquée par la Société nationale pour la protection des sites et des monuments en Belgique.

LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

Bruxelles, 8 *mars* 1903.

Société nationale pour la Protection des Sites & des Monuments

EN BELGIQUE

---

12 décembre 1902.

Monsieur le Ministre,

Nous ne saurions assez vivement insister auprès de vous pour que votre intervention rapide et énergique arrête les véritables déprédations qui se commettent dans un grand nombre d'églises du pays et non des moins remarquables, sous prétexte de restauration et de restitution.

Nous vous citerons notamment, à titre d'exemples :

1° L'église de Walcourt, dans laquelle on a enlevé les très intéressantes boiseries du XVIIIe siècle qui ornaient la sacristie;

2° L'église de Notre-Dame, à Courtrai, où l'on fait disparaître les revêtements en marbre et en bois qui la garnissent;

3° L'église Saint-Martin, à Alost, où l'on voudrait enlever la riche décoration en marbre de la Renaissance qui forme au célèbre tableau de Rubens, représentant Saint-Roch, un cadre si approprié, voulu par le maître : acte de vandalisme, dont les frais seraient couverts par la vente de cette superbe toile elle-même ;

4° L'église d'Opchie, près de Leuze, où l'on a également abattu tout ce qui était de style gothique et renaissance, pour y substituer des morceaux d'architecture romane, de pure imagination, notamment des chapiteaux, qui ont soulevé

de si vives protestations qu'il a fallu les remplacer plus ou moins bien ;

5° L'église de Hulshout (province d'Anvers), dont les boiseries anciennes ont été vendues.

Nous pourrions continuer cette triste nomenclature ; les journaux artistiques spéciaux signalent pour ainsi dire chaque jour des faits nouveaux tout aussi regrettables. Il y a là une tendance contre laquelle il faut absolument réagir, et c'est aller tout droit à l'anéantissement d'une quantité de vestiges hautement intéressants de l'art national que de vouloir systématiquement exclure des édifices du culte tout ce qu'y a amassé, au cours des siècles, la piété ou la générosité des fidèles pour y rétablir prétendûment l'architecture primitive.

Votre Département, Monsieur le Ministre, intervient pour tout ce qui concerne l'entretien de ces édifices ; il en a pour ainsi dire la garde, et il suffirait qu'il y tint strictement la main pour que les faits si regrettables que nous vous signalons ne pussent se reproduire. C'est pourquoi nous vous adressons ce pressant appel et nous comptons sur votre esprit éclairé, sur votre culture affinée, sur les sentiments artistiques qui se sont affirmés dans tant de vos discours et de vos écrits, pour obtenir de vous des mesures pleinement efficaces.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, avec les remerciements de tous les hommes de goût, les assurances de nos sentiments de très haute considération.

Le Secrétaire, P. SAINTENOY.

Le Président, J. CARLIER.

A Monsieur Van den Heuvel,
Ministre de la Justice, Bruxelles.

Société nationale pour la Protection des Sites & des Monuments

EN BELGIQUE

Bruxelles, le 12 décembre 1902.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-contre copie de la lettre que nous adressons par ce courrier à M. le Ministre de la Justice.

Cette lettre, basée sur les indications qui nous sont fournies par nos correspondants, signale à M. le Ministre la façon dont sont poursuivis les travaux de restauration de différentes églises du pays.

Il y a là, nous le faisons remarquer, une tendance presque générale et tout à fait regrettable à faire disparaître les vestiges les plus intéressants de l'art national.

Nous n'avons d'autre action sur les autorités ordonnant ces travaux que celle des conseils et de la persuasion ; mais la Commission royale des monuments a le pouvoir d'intervenir pour mettre un terme à ce que l'on peut justement qualifier de vandalisme inutile.

Nous osons donc, Monsieur le Président, exprimer l'espoir qu'elle joindra sa voix à la nôtre et qu'elle usera de

toute son influence, afin qu'il soit fait droit aux réclamations unanimes de tous les hommes de goût.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
P. SAINTENOY.

Le Président,
J. CARLIER

A Monsieur le Président
de la Commission royale des monuments, à Bruxelles.

Commission royale des Monuments.

Bruxelles, le 16 janvier 1903.

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance, au cours de notre dernière réunion, de la lettre que la Société nationale pour la protection des sites et des monuments vous a adressée sous la date du 12 décembre écoulé et dont elle a bien voulu nous transmettre une ampliation. Il y est question des travaux de restauration de différentes églises de notre pays.

Permettez-nous de vous faire remarquer, Monsieur le Ministre, que cette Société a été bien malheureuse dans le choix de ses citations empruntées, dit-elle, à une triste nomenclature fournie par ses correspondants.

Elle a été, tout d'abord, mal renseignée à propos des boiseries du XVIIIe siècle soi-disant enlevées à l'église de Walcourt. Ces boiseries sont encore en place dans la sacristie. Il n'a jamais été question de les faire disparaître, autrement que dans l'imagination de journalistes ou d'écrivains français, fort ignorants des choses belges.

Cette assertion ridicule ayant été reproduite par la *Chronique* dans un article du 23 octobre 1902, écrit contre la Commission royale par un membre du Comité de la Société nationale M. Dommartin, notre Président, en adres-

sant une lettre privée à Jean d'Ardenne, a fait bonne justice de pareilles billevesées. M. Dommartin, du reste, dans une réponse courtoise également privée, en date du 5 novembre 1902, a reconnu le bien fondé des réclamations de notre Président

Au surplus, voici la réalité des faits dont la Société avait le devoir de vérifier l'histoire, avant de les signaler à votre attention : depuis des années, à chacune de nos visites des travaux de l'église de Walcourt, nous avons recommandé la conservation des boiseries. Il y a mieux : nous avons prescrit de donner à la nouvelle sacristie projetée des dimensions telles qu'on puisse y maintenir les dites boiseries.

L'enlèvement de certains revêtements en marbre et en bois, appliqués au XVIIIe siècle d'une façon barbare dans le chœur de l'église Notre-Dame, à Courtrai, a été autorisé à la suite d'une étude longue et minutieuse, au cours de laquelle les avis de nos membres sont restés unanimes.

Dernièrement encore, une nouvelle visite des lieux a confirmé la nécessité de poursuivre l'exécution des travaux de consolidation et de remettre ainsi en lumière une très belle construction du moyen âge sottement détériorée. D'autre part, les revêtements dont il s'agit sont en très mauvais état. Il faudrait, pour les conserver, y effectuer des travaux importants qui ne sauraient se justifier par la valeur absolument nulle des dits revêtements.

Veuillez le remarquer, Monsieur le Ministre : notre Collège est unanime pour recommander la conservation, dans nos monuments, des apports des siècles, lorsque ces apports ont une valeur réellement artistique, archéologique, historique et pittoresque.

D'autre part, il ne saurait engager les autorités à consacrer leur argent au maintien ou à la restitution des œuvres malheureuses.

Nous ignorons s'il a jamais été question d'enlever la décoration en marbre ou en bois formant cadre au tableau de Rubens, dans l'église de Saint-Martin, à Alost. En tout cas, nous n'avons pas été consultés sur ce projet. Nouvelle erreur matérielle de la Société pour la protection des sites.

En signalant l'église d'Opdrie près de Leuze, cette Société a voulu faire allusion à l'église d'Aubechies. Il n'y a donc pas que certains écrivains français qui ignorent la géographie belge ! Troisième erreur matérielle.

Le projet concernant la restauration de cette église, qui tombait en ruines, a fait l'objet de longues et consciencieuses études dues à un architecte de talent. Cet artiste a même poussé le scrupule jusqu'à présenter successivement plusieurs projets basés sur des découvertes résultant de recherches approfondies. Nous avons approuvé celle de ces études qui nous a paru le mieux convenir pour sauvegarder le caractère du monument, objet de tant de vicissitudes. Ce projet consciencieux, auquel nous devons ici rendre hommage une fois de plus, respecte tout ce qui a du mérite au point de vue artistique, archéologique, historique, pittoresque et utilitaire.

Il est fâcheux qu'avant de vous écrire, Monsieur le Ministre, le secrétaire M. l'architecte Saintenoy n'ait pas songé soit à aller sur les lieux pour contrôler les assertions erronées de correspondants incompétents, soit à faire personnellement la critique artistique et scientifique de l'œuvre d'un confrère distingué.

Il n'est pas admissible qu'une société sérieuse avance officiellement des erreurs manifestes d'appréciation contre lesquelles notre Président avait mis en garde verbalement M. le Président Jules Carlier.

Les meubles « hors d'usage », que l'église de Hulshout a vendus en 1900, l'ont été de l'assentiment unanime de toutes les autorités consultées à cette fin. A part le banc de communion et une tribune en bois sculpté, cédés au musée d'antiquités d'Anvers, ces meubles n'offraient pas le moindre mérite artistique. Quatrième erreur matérielle.

Pour démontrer à la Société des sites que nous tenons constamment la main à la conservation de notre patrimoine artistique, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de vouloir bien lui faire parvenir, puisqu'elle les ignore, les comptes rendus de nos assemblées générales de 1898 à 1901. Elle y verra que nous ne négligeons rien afin d'atteindre le but pour lequel notre Collège a été institué et auquel il consacre tous ses efforts, sans recourir, autant qu'il sera bon peut-être de le faire désormais, aux grandes voix de la presse quotidienne.

Si certains abus se commettent parfois, et c'est inévitable, à qui la faute ?

Aux sociétés du genre de celle dont il s'agit ou autres, qui s'abandonnent à la plaintive manie nationale plutôt que de nous signaler, immédiatement et directement, les faits importants dont elles auraient connaissance avant nous et avant nos correspondants de province.

Ceux-ci veillent, avec grand soin, aux monuments de la Belgique, nous sommes heureux de le confirmer. Ils ont le tort aussi de ne point se faire connaître par la voie de la

presse, puisqu'il est acquis que les travaux contenus dans nos dossiers ouverts ou dans nos bulletins spéciaux passent inaperçus aux yeux d'une société telle que celle à laquelle nous répondons.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de vouloir bien engager cette compagnie à joindre ses efforts aux nôtres afin que la timbale, trop bruyante pour être juste, de l'école dite « des pittoresques » ne jette plus aussi souvent sa fausse note dans la symphonie des instruments de la critique vraiment artistique et savante complètement.

En art comme en science, c'est rester petit que d'être exclusif. Et l'on est exclusif en donnant *a priori* des solutions, simplistes à force d'être pittoresques, aux délicates et complexes questions relatives soit à la consolidation, soit à la restauration, voire même à la restitution de certains monuments. Une œuvre est belle, simple, grande, quand elle s'inspire à la fois du grand art, de la science vraie et des profondes harmonies dont l'aspect pittoresque des choses est une expression familière.

Il importe aussi, Monsieur le Ministre, que cette Société ne croie pas, avec l'un ou l'autre adhérent naïf de l'école dite « des pittoresques », que l'architecte restaurateur trouve son gain dans les multiples études préalables à la moindre restauration. Le secrétaire, M. Saintenoy, connaît trop son artistique métier pour ignorer combien est ingrate et mal payée la rude tâche de l'artiste restaurateur.

Dans l'espoir, Monsieur le Ministre, que la Société pour la protection des sites et des monuments voudra bien désormais consacrer ses travaux à répandre avec nous la bonne semence et à vulgariser les notions justes que nous ensei-

gnons pratiquement et que nous nous efforçons de faire prévaloir en matière de restauration, nous vous prions d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire, A. MASSAUX.

Le Président, CH. LAGASSE-DE LOCHT.

P. S. — Nous adressons copie de notre réponse à la Société visée, nous réservant de publier, en temps et lieu, les pièces du débat. CH. L.

A Monsieur Van den Heuvel,
Ministre de la Justice, Bruxelles.

Commission royale des Monuments.

Bruxelles, le 16 janvier 1903.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre en copie la lettre que nous avons fait parvenir à M. le Ministre de la Justice sous la date du 16 de ce mois, en réponse à votre lettre du 12 décembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

ieur le Président de la Société nationale pour la protection
sites et des monuments, rue de Rome, 31, à Bruxelles.

Société nationale pour la Protection des Sites & des Monuments
EN BELGIQUE

Bruxelles, le 8 février 1903.

Messieurs,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 16 janvier.

La Commission des monuments et nous, nous poursuivons avec une autorité et un caractère différents un but identique: la conservation des chefs-d'œuvre que nous a laissés un passé particulièrement riche et glorieux.

Que, dans une société libre, les renseignements fournis par des correspondants de bonne volonté soient parfois empreints d'exagération, voire d'inexactitude; que les tendances des membres affectent une forme jugée excessive par quelques-uns, cela n'a rien que de naturel, et en somme il ne faut pas trop s'en plaindre, car mieux vaut en pareille matière l'excès que l'indifférence.

Mais c'est précisément parce que notre Comité connait cette situation qu'il s'est adressé à vous et vous a signalé les faits qui lui étaient signalés à lui-même. Il n'était pas à ses yeux de meilleur moyen de contrôler l'exactitude de ces faits ou d'y remédier le cas échéant.

Loin d'en prendre ombrage, il semble que votre Com-

mission avait, au contraire, tout lieu de se féliciter de la marche que nous avions suivie. Grâce à cette façon d'agir, en effet, nous sommes aujourd'hui complètement renseignés, et nos rapports porteront la trace de ces utiles échanges d'informations.

Nous aimons donc à croire que, revenant à d'autres sentiments, vous accueillerez avec faveur à l'avenir les communications de même nature que nous serions amenés à vous faire.

Chacun ne pourra que gagner à cette documentation réciproque, qui sera d'autant plus féconde qu'elle s'inspirera uniquement des intérêts artistiques du pays.

Veuillez agréer, Messieurs, les assurances de notre considération la plus distinguée.

Pour le Secrétaire,
DOMMARTIN.

Le Président,
J. CARLIER.

Commission royale des monuments,
à Bruxelles.

Commission royale des Monuments.

Bruxelles, le 11 février 1903.

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre lettre du 3 février courant.

Votre lettre du 12 décembre dernier, adressée *directement* à M. le Ministre de la Justice, n'avait aucune valeur dans le fond. Quant à la forme, cette pièce revêtait celle d'une démarche, au moins inconsidérée, faite auprès d'un supérieur hiérarchique de la Commission royale des monuments, sans que ce Collège en ait été prévenu au *préalable*. Tels sont les faits.

Nous avons répondu à M. le Ministre, comme c'était notre devoir, en ayant soin de saisir cette occasion favorable pour convier publiquement tous les efforts sérieux à se joindre aux nôtres.

Comment donc aurions-nous pris ombrage?... de quoi d'ailleurs?

Nous accueillons toujours, avec bienveillance et même avec joie, toute communication s'inspirant de cette devise, la nôtre : « Patrie et Progrès ».

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Secrétaire, A. Massaux.

Le Président, Ch. Lagasse-de Locht.

A la Société nationale pour la protection des sites et des monuments en Belgique, rue de Rome, 31, à Bruxelles.

Société nationale pour la Protection des Sites & des Monuments
EN BELGIQUE

Bruxelles, le 18 février 1903.

Monsieur le Président,

Les intérêts supérieurs de l'art, que nous nous attachons à servir, n'ont rien à gagner à de fastidieuses polémiques sur des points de détail, des reproches gratuits et des questions purement personnelles.

C'est pourquoi nous avons préféré ne pas relever tout ce que contenait d'étrange et comme fond et comme forme, votre communication du 16 janvier dernier.

Mais la nouvelle lettre dont vous nous honorez sous la date du 11 courant révèle une prétention que nous ne pouvons vraiment pas laisser passer.

Nous n'avons pas à solliciter votre assentiment préalable pour saisir les autorités des indications et des plaintes que nous avons le devoir de leur signaler, et votre Collège provoquerait d'unanimes protestations si, sortant du rôle consultatif que lui assigne l'arrêté royal du 7 janvier 1835, il voulait s'arroger le droit de régir en maître un patrimoine qui appartient à la Nation tout entière.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Secrétaire,
DOMMARTIN.

Le Président,
J. CARLIER.

nsieur le Président
le la Commission royale des monuments de Belgique, à Bruxelles.

Commission royale des Monuments.

Bruxelles, le 17 février 1903.

Monsieur le Président,

Les répliques de votre Société sont aussi mal fondées que ses attaques.

Notre lettre du 11 février courant a rétabli l'histoire réelle des faits. Vous les aviez rapportés inexactement le 3 février. Votre lettre du 13 février continue dans cette fausse voie ; puis, elle nous attribue, gratuitement, une prétention dont le ridicule ne saurait atteindre que les auteurs de l'invention.

Après cela, l'incident nous paraît clos.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire, A. Massaux.

Le Président, Ch Lagasse-de Locht.

A Monsieur le Président de la Société nationale pour la protection des sites et des monuments en Belgique, rue de Rome, 31, à Bruxelles.

Société nationale pour la Protection des Sites & des Monuments
EN BELGIQUE

Bruxelles, le 19 février 1903.

Monsieur le Président,

Il ne nous paraît pas que l'incident puisse être clos par votre lettre du 17 courant, qui contient une série d'affirmations auxquelles nous nous permettons d'opposer les affirmations contraires.

Votre communication du 11 ne rétablissait rien et n'avait rien à rétablir, celle à laquelle elle répondait s'étant bornée à vous rappeler au sentiment vrai de notre situation réciproque.

Et notre lettre du 13 continuait dans cette voie, qu'il vous convient d'appeler fausse, mais qu'il nous plaît de trouver la bonne.

Le « ridicule » dont vous parlez est un accessoire gênant, que l'on cherche toujours à endosser à autrui. Il ne nous étonne donc pas de vous voir chercher à répudier celui qui se dégage de l'incident.

Après ceci, seulement, nous clôturons le débat, — à moins que vous ne teniez à le continuer, auquel cas nous sommes à vos ordres.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Secrétaire, DOMMARTIN.

Le Président, J. CARLIER.

Monsieur le Président
de la Commission royale des monuments, Bruxelles.

Commission royale des Monuments.

Bruxelles, le 24 février 1903.

Monsieur le Président,

Nous laissons à vous le dernier mot et à tout homme impartial, au courant des faits, le soin de juger entre nous.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

A Monsieur le Président de la Société nationale pour la protection des sites et des monuments en Belgique, rue de Rome, 31, à Bruxelles.

ACTES OFFICIELS.

Nomination d'un membre effectif.

Par arrêté royal du 17 mars 1903, M. Ch.-L. Cardon, membre correspondant de la Commission royale des monuments pour la province de Brabant, a été nommé membre effectif de ce Collège, en remplacement de M. Cluysenaar, décédé.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 7, 14, 21 et 28 mars; des 4, 11, 18 et 25 avril 1903.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° La proposition de faire restaurer le tableau de De Crayer qui orne le maître-autel de l'église de Saint-Job, sous Uccle (Brabant) et, à titre provisoire, le prix de 1,200 francs fixé pour cette entreprise. Lorsque le tableau se trouvera chez le restaurateur, M. Stevens, des délégués seront chargés d'aller contrôler le travail que cet artiste propose; *Église de Saint-Job. Tableau.*

2° Le projet d'un vitrail à placer dans le chœur de l'église de Crisnée (Liége); auteur, M. Ladon; *Église de Crisnée. Vitrail.*

3° Les dessins de vitraux en grisaille à établir dans l'église de Smeermaes, sous Lanaeken (Limbourg); auteur, M. Sprenger; *Église de Smeermaes. Vitraux.*

4° Le dessin d'un vitrail offert à l'église de Waerdamme (Flandre occidentale); *Église de Waerdamme. Vitrail.*

Église de Zonhoven. Chemin de la croix.

5° Le projet relatif au placement d'un chemin de la croix en terre-cuite polychromée dans l'église de Zonhoven (Limbourg), à la condition que les cadres des stations seront traités tels que l'indique la photographie, c'est-à-dire encastrés dans les murs; sculpteur, M. De Beule.

Église de Sainte-Marguerite à Liége. Décoration.

— Il a été procédé, le 2 mars 1903, dans l'église de Sainte-Marguerite, à Liége, à l'examen d'échantillons de decoration de cet édifice et de spécimens de stations du chemin de la croix.

M Lohest, membre du Comité des correspondants, assistait à cet examen.

Le travail de décoration en voie d'exécution, dans la nef de l'édifice, bien que d'une tonalité un peu faible, peut cependant être poursuivi dans ces conditions. Les stations du chemin de la croix, peintes en grisaille, auraient gagné à être plus marquantes; en tous cas, il serait utile de les distinguer nettement d'autres sujets qui, tout en se rapportant à la Passion, ne font pas partie des XIV stations.

La décoration entamée dans le chœur manque d'accent; elle devra être renforcée dans la suite du travail et le tableau déjà peint devra être revu; les figures devraient être bordées d'un contour plus ferme et plus large de façon à les faire ressortir davantage; les guirlandes devraient être plus étoffées.

La décoration de la partie architecturale manque également de vigueur; la coupole du chœur surtout devrait être plus accentuée, c'est la partie de l'édifice qui se remarque d'abord dès l'entrée dans le temple; c'est aussi celle qui doit être la plus caractéristique.

Il serait toutefois prudent, avant d'opérer des retouches

dans le chœur et d'en poursuivre la décoration, de placer des vitraux dans les deux baies qui l'éclairent latéralement. Le jeu de lumière colorée passant par les vitraux aura une influence marquante sur la tonalité de la décoration murale; il est donc nécessaire, si l'on veut éviter des mécomptes, d'exécuter en tout premier lieu les vitraux ; ils détermineront la note exacte à adopter pour la peinture décorative.

— Il a été procédé, le 14 avril 1903, dans l'église de Léau (Brabant), à l'examen des objets d'art que possède cet édifice. Église de Léau. Objets d'art.

Les statues modernes placées à l'entrée du chœur, ne constituent évidemment pas des chefs-d'œuvre, mais elles ne sont pas cependant dénuées de tout mérite ainsi qu'on l'a affirmé. Elles ne sont pas encombrantes et rentrent dans la moyenne des œuvres de même genre que l'on rencontre malheureusement dans la plupart de nos églises et qui sont des produits du commerce. Ces figures, en raison des sujets auxquels elles s'appliquent, n'auraient pu être remplacées par d'autres statues que possède l'église. Leur installation sur des piédestaux mobiles, à l'entrée du chœur, n'est du reste pas récente; elle date d'avant l'arrivée à Léau du doyen actuel, qui y réside depuis cinq ans.

Les statues anciennes dont il est question dans la dépêche de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 5 mars 1903, ne sont nullement cachées. Elles sont disposées les unes sur des consoles de l'ancien porche qui sert aujourd'hui de sacristie, les autres sont rangées très convenablement contre les parois intérieures de la galerie haute ou triforium du chœur, où elles constituent une sorte de petit musée. Pour les installer dans l'église, où il serait d'ailleurs difficile de

leur trouver place, il faudrait les restaurer, ce qui entrainerait un travail important et coûteux qui ne parait pas justifié par la valeur artistique de la plupart de ces œuvres. Celles-ci sont en bois; leur état de conservation laisse à désirer; beaucoup sont fortement vermoulues. Les dégradations pourraient peut-être s'arrêter si on plongeait les figures dans un bain de pétrole, opération que l'on signale comme efficace. On les laisserait ensuite telles quelles. Il serait toutefois utile de consulter un spécialiste sur l'efficacité de cette opération.

Les figures qui sont installées dans le triforium reposent actuellement sur le pavement; il serait bon de les disposer sur de petits socles.

Le tableau peint sur bois représentant les Saintes Femmes visitant le tombeau du Christ, constitue une belle œuvre. Malheureusement la peinture s'écaille par places. Le mal ne semble pas s'aggraver. Il conviendrait de confier ce tableau aux soins d'un restaurateur habile.

L'ancien porche servant aujourd'hui de sacristie est une œuvre architecturale des plus remarquables. Toutes ses moulures et sculptures sont empâtées par les nombreuses couches de badigeon qui y ont été appliquées, à tel point qu'il est devenu pour ainsi dire impossible d'en apprécier le mérite. On devrait le faire dérocher avec les plus grands soins par un spécialiste. Étant donnée la surface restreinte de cette construction, l'opération n'entrainerait pas une dépense bien importante, tandis qu'elle remettrait en lumière des détails d'une haute valeur artistique.

Église de Saint-Nicolas, à Dixmude. Jubé.

— Pour se prononcer, à la demande de M. le Gouverneur de la Flandre occidentale, sur le projet de restauration

du jubé de l'église de Saint-Nicolas, à Dixmude, la Commission avait jugé indispensable que l'on pratiquât, au préalable, l'enlèvement du badigeon de l'une des statues qui le décore et que l'on appropriât une portion du monument assombri par la poussière.

Cette condition ayant été remplie, il a été procédé, le 26 mars 1903, à l'examen de l'admirable œuvre gothique de Jean Bertet.

M. van Ruymbeke, membre du Comité des correspondants, assistait à cet examen.

Les essais de lavage des délicates et merveilleuses ciselures de pierre ont été effectués sur une partie extrême de la face principale et, en retour, sur le profil nord. Ceux du décapage ont porté sur quatre statues dont trois, — Sainte-Barbe, le Christ et un Évêque, — appartenant au côté postérieur, vers le sanctuaire.

Ces figures, qui semblent contemporaines de la clôture du chœur, sont travaillées en bois de chêne. L'exécution en est fine et soignée. Elles ont eté débarrassées, au moyen d'esprit de sel étendu d'eau, de leur enveloppe de chaux qui les souillait depuis le commencement du siècle dernier.

La polychromie remise en lumière est complète, en excellent état et ne réclame aucune retouche.

Les autres effigies, en orme, à dépouiller ultérieurement, sont l'ouvrage, pour la plupart, des premiers temps du XVIIe siècle. Elles représentent les Douze Apôtres, le Sauveur, deux anges tenant chacun un encensoir et occupent des niches sises du côté de la nef depuis la restauration du jubé exécutée par le sculpteur yprois, Urbain Taillebert.

Les patients travaux préliminaires effectués avec circon-

spection et habileté, présagent une heureuse continuation. La délégation n'a pas dissimulé sa satisfaction à leur égard.

Des statues ayant subi quelques pertes, il importera d'assembler les morceaux et, après le nettoyage général, de dresser un devis des frais à faire pour combler soigneusement ces lacunes et réparer les mutilations causées par le temps.

Les travaux ayant trait au jubé primeront ceux qu'il y aurait utilité d'apporter au tabernacle. Ce repositorium, fait en 1614, en marbre et albâtre, par Jerôme Stalpaert, de Bruges, est intéressant tant au point de vue de son élégance que de la valeur de ses matériaux. Il est très endommagé. Pourtant, si le public le respecte, ce bel ouvrage pourra rester longtemps encore dans le *statu quo*. Y mettre la main serait commencer une reconstruction; un renouvellement détruirait son cachet.

On se bornera à refixer les attributs et les membres détachés que l'on a retrouvés.

A droite et à gauche de la porte en chêne sculptée, ornée de remarquables balustres en cuivre, se dressent, sous le jubé, deux petits autels formant hors-d'œuvre, sans valeur, usés et branlants, dédiés respectivement aux âmes et à la Vierge des douleurs. Il serait vivement à souhaiter qu'ils fussent remplacés par des meubles en concordance de style avec le bijou artistique qui les abrite.

Une fois les statues débadigeonnées, M. van Ruymbeke s'occuperait, avec fruit, de les classer chronologiquement, de rechercher les noms et les caractères des personnages avant qu'ils reprennent possession de leurs socles de pierre.

Il importe que les travaux soient surveillés de près par le

Comité des correspondants de la Flandre occidentale et que ce dernier se tienne d'une façon continue, à ce sujet, en rapport avec la Commission royale.

Monument du poète Guido Gezelle.

— A la suite du rapport adressé par la Commission à M. le Ministre de l'Agriculture, le 12 juin 1901, le projet du monument à ériger sus la tombe du poète Guido Gezelle, à Bruges, a été modifié.

Il résulte de l'examen auquel il a été procédé, le 26 février 1903, de concert avec MM. le baron Bethune, van Ruymbeke et Van der Meersch, membres du Comité des correspondants, du dessin grandeur d'exécution dudit monument, que cette nouvelle étude peut être adoptée et que la dépense prévue (fr. 6,602-09) paraît en rapport avec l'importance du travail à effectuer.

Il y aura lieu toutefois, au cours de l'exécution, de rehausser le piédestal par quelques points de dorure.

Le monument projeté offre une valeur artistique suffisante pour que le Gouvernement en encourage l'exécution par un subside.

Monument commémoratif de la Bataille des Eperons d'or.

— A la demande de M. De Vreese, il a été procédé, dans l'atelier de cet artiste, à l'examen des modèles demi-grandeur d'exécution, du piédestal avec groupes du monument commémoratif de la Bataille des Éperons d'or.

Le travail de M. De Vreese est très avancé; il est arrivé au point où il y a lieu, pour le Gouvernement, de lui délivrer l'annuité de 10,000 francs à laquelle il a droit, en vertu de son contrat.

Il a été recommandé à l'artiste et à M. l'architecte Verhelle, son collaborateur, de bien combiner les joints des pierres et de les rendre aussi peu apparents et aussi minces

que possible. La même recommandation a été faite en ce qui concerne la nécessité d'éviter des poches où les eaux pluviales pourraient séjourner.

Le lit de carrière devra être scrupuleusement observé dans la pose des pierres.

Les fondations du monument devront être établies d'un seul bloc pour éviter des tassements irréguliers.

Quant au groupe supérieur, M. De Vreese l'étudiera encore d'une façon approfondie au point de vue du caractère et de la distinction, lors de l'exécution du modèle en grand; en tous cas, il est d'accord avec la délégation que la hauteur du drapeau devra être quelque peu réduite.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Tour Van Straelen, à Anvers.

La Commission a adopté le projet relatif à la conservation de la tour Van Straelen, à Anvers. L'attention de l'architecte, M. De Vooght, a été appelée sur les murailles intérieures qu'il propose d'établir pour renforcer la construction. Le Collège craint qu'il en résultera des tassements capables d'entraîner les vieux murs contre lesquels ces collages seront appliqués. Il semble qu'on pourrait éviter cette opération en ancrant solidement la tour.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère au hameau « Mylstraat », sous Duffel (Anvers); architecte, M. Careels;

2° Le projet relatif à la reconstruction du presbytère d'Heyenbeek, sous Grimberghen (Brabant), sous réserve que la citerne soit établie à une certaine distance du bâtiment, afin d'éviter toute cause d'infiltration de l'humidité dans les maçonneries de l'habitation; architecte, M. Pauwels;

3° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Weelde (Anvers) à la condition que les cheminées soient un peu exhaussées et qu'il soit tenu compte des observations présentées par le Comité des correspondants; architecte, M. Taeymans;

4° Le projet relatif à la construction d'un presbytère pour la succursale de Wildenburg, sous Wyngene (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;

5° Le projet relatif à la construction d'un presbytère pour la paroisse du Sacré-Cœur, à Hoboken (Anvers); architecte, M. Gife;

6° Le projet de reconstruction du presbytère d'Ophain-Bois-Seigneur-Isaac (Brabant), sous la réserve de supprimer les deux marches à l'intérieur du vestibule qui constitueraient un danger pour la circulation; de ramener la hauteur des marches des escaliers à 0m16 en portant leur profondeur à 0m25; d'augmenter un peu la largeur de la porte d'entrée dont l'aspect est maigre; de donner aux décharges des baies le caractère usité autrefois dans la contrée; de renoncer à l'emploi de la pierre de Savonnière pour les saillies ainsi qu'au grès d'Uccle pour l'extérieur; architecte, M. Symons;

7° Le projet relatif à la construction d'une annexe au presbytère de Rettigny, commune de Cherain (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

8° Le projet de restauration de la maison vicariale de Fisenne, commune de Soy (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a visé les plans relatifs :

Église de Lillois-Witterzée.

1° A la reconstruction de l'église de Lillois-Witterzée (Brabant); architecte, M. Léonard;

Église d'Uytkerke.

2° A l'achèvement de l'église d'Uytkerke (Flandre occidentale);

Église de Welkenraedt.

3° A la construction d'un porche latéral à l'église de Welkenraedt (Liége); architecte, M. Lohest;

Église de Walcourt.

4° A la construction d'un jubé dans l'église de Walcourt (Namur), sous réserve de renforcer la colonne et d'élargir les retombées sur le chapiteau. La colonne pourra être exécutée soit en pierre, soit en bois, au choix de l'architecte, M. Langerock;

Église de Smeermaes.

5° A l'établissement d'un jubé avec tambour dans l'église de Smeermaes sous Lanaeken (Limbourg); architecte, M. Sprenger;

Église de Wevelghem.

6° Au renouvellement du beffroi de l'église de Wevelghem (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf;

Objets mobiliers d'églises.

7° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Crisnée (Liége) : deux confessionnaux;

Libramont (Luxembourg) : mobilier complet;

Momalle (Liége) : deux confessionnaux;

Husseignies (Hainaut) : autels latéraux;

Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale) : stalles;

Overboulaere (Flandre orientale) : mobilier complet;
Hannut (Liége) : deux confessionnaux;
Callenelle (Hainaut) : cloche.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

1° Le projet relatif à la restauration de l'église de Rolleghem (Flandre occidentale). Il conviendra que les travaux fassent l'objet d'une adjudication restreinte à bordereau de prix et qu'au cours de l'exécution l'auteur supprime les lucarnes de la flèche qui ne produisent pas un effet satisfaisant. La tour devra être achevée en pierres de Tournai si la base est en même pierre; architecte, M. Carette; Église de Rolleghem.

2° Le projet de restauration de l'église de Ronsele (Flandre orientale) et de son mobilier; architecte, M. Geirnaert; Église de Ronsele.

3° Le projet concernant la restauration de la chapelle de Saint-Amand, à Mont-Saint-Amand (Flandre orientale); architecte, M. Nissens; Chapelle de Saint-Amand, à Mont-St-Amand.

4° Le projet relatif à la restauration de l'église de Saint-Pierre (Luxembourg) et à la construction d'une sacristie à cet édifice; architecte, M. Van Gheluwe; Église de Saint-Pierre.

5° Le projet de restauration de la chapelle de Fisenne, commune de Soy (Luxembourg), sous la réserve que, pour le carrelage du chœur, on adoptera la pierre du pays au lieu de la céramique; Chapelle de Fisenne.

6° Le projet relatif à la restauration de la couverture du clocher de l'église de Boussu (Hainaut); architecte, M. Bodson; Église de Boussu.

Église de Beverloo.

7° Le projet concernant des travaux de réparation à exécuter à l'église de Beverloo (Limbourg);

Église de Saint-Paul, à Anvers.

8° Le projet des travaux de restauration à effectuer en 1903 à l'église de Saint-Paul, à Anvers; architecte, M. Stuyck;

Église de Jesseren.

9° Le projet de restauration de la flèche de l'église de Jesseren (Limbourg); architecte, M. Geirnaert;

Église de Saint-Rombaut, à Malines.

10° Les comptes des travaux de restauration exécutés en 1900 et 1901 à la tour de l'église de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) et ceux effectués en 1901 au vaisseau du même édifice.

Église de Mannekensvere.

— Il a été procédé, le 17 mars 1903, à l'inspection de la tour de l'église de Mannekensvere, dont le classement est sollicité.

Il résulte de cet examen que la tour dont il s'agit, entièrement construite en belles briques, constitue une masse imposante dont le caractère architectural accuse bien celui de la contrée où elle s'élève. Cet édifice paraît remonter au commencement du XVIe siècle. Son intérêt est suffisant pour qu'il y ait lieu de le ranger dans la 3e classe des monuments du culte.

La tour de Mannekensvere réclame des travaux de restauration qui n'atteindront pas un chiffre élevé, mais qui sont de la plus grande urgence. A certaines parties des parements, les briques se détachent; il y a même eu déjà un écroulement partiel au glacis supérieur de l'un des contreforts. Il importe que les travaux de réparation soient encore exécutés pendant la présente campagne.

On devra se garder d'apporter aucun changement ni aucune ajoute à cette belle tour qui est complète telle qu'elle est aujourd'hui.

— Le service technique provincial ayant attiré l'attention sur le travail de restauration du pignon du transept nord de l'église de Ternath, dont l'appareil lui avait paru d'une hauteur d'assises trop forte, il a été procédé à l'inspection de ce travail le 19 mars 1903, de concert avec M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant. Église de Ternath.

Il ne semble pas qu'il y ait lieu de critiquer cette restauration. Les assises du soubassement et des contreforts sont, en effet, assez fortes, mais leur hauteur cependant paraît conforme aux assises primitives si l'on en juge par les pierres anciennes remises en œuvre dans les parements.

Il est à remarquer que le monument tout entier est construit en appareil très irrégulier et très disparate. Les soubassements et les contreforts y sont généralement établis en appareil plus grand que les autres parements.

La teinte claire des pierres nouvelles semble seule produire l'illusion qui a attiré l'observation du service technique provincial. Elle disparaîtra promptement par suite de la patine que prendront les matériaux neufs, lesquels sont d'ailleurs de très bonne qualité.

La seule observation qui semble pouvoir être produite, c'est que certaines pierres neuves sont un peu trop lisses, ce qui résulte du sciage. Il y aura lieu de corriger cet aspect par une taille imitée de l'ancienne.

— Il a été procédé, à Tournai, le 24 mars 1903, à l'examen du projet soumis en vue du dégagement de la cathédrale de cette ville. Cathédrale de Tournai.

MM. Hubert, Devillers, Soil et Sonneville, membres du Comité des correspondants de la province du Hainaut, assistaient à cet examen.

Le tracé des dégagements paraît bien compris; il peut être adopté. Il serait utile, toutefois, d'étendre, si possible, l'expropriation par une emprise oblique sur les deux petites maisons masquant notablement encore la vue du transept sud au spectateur qui se trouve sur la place du marché, à proximité du beffroi.

Il semble que la question relative à l'établissement de squares devrait être réservée jusqu'à ce que les travaux de dégagement soient terminés. On jugera mieux, alors, du parti qu'il conviendra d'adopter pour ces plantations. En tous cas, il paraît indispensable, pour la place devant le transept nord, de la laisser dégagée le plus possible en vue de la facilité de la circulation. D'autre part, il semble que l'aspect de la cathédrale aurait tout à gagner si on dotait cette place de quelques arbres de haute futaie, plantés irrégulièrement, largement espacés entre eux et suffisamment éloignés de la cathédrale.

Église de Notre-Dame, à Bruges.

— Il a été procédé, sur place, le 26 février 1903, à l'examen de divers projets de travaux à effectuer à l'église de Notre-Dame, à Bruges, se rapportant notamment à la restauration :

1° Des voûtes et des chapiteaux des colonnes de la grande nef et du chœur;

2° Du portail sud;

3° D'une travée du collatéral nord.

MM. le baron J. Bethune, le chanoine F. Bethune, van Ruymbeke et Van der Meersch, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, étaient présents.

Il résulte de l'examen minutieux auquel il a été procédé, qu'on peut poursuivre le dérochement des colonnes et des

chapiteaux des nefs et du chœur, mais que provisoirement les chapiteaux devront être conservés tels qu'ils existent sans restauration. On devra avoir soin d'opérer le décrépissage avec toutes les précautions voulues pour respecter les peintures qu'on pourrait découvrir sous le badigeon et dont de nombreuses traces ont déjà été remises en lumière. On peut également continuer le dérochage des quelques compartiments des voûtes de la haute nef qui ne sont pas encore débadigeonnés. Quant à la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de remplacer les voûtes hautes en maçonnerie substituées au XVIIIe siècle à d'autres du XVe siècle, par un lambrissage, mode de couverture primitive, cette question réclame une sérieuse étude en présence des arcs-boutants du XVe siècle, lesquels exerceraient sur les murs une poussée qui ne serait pas suffisamment contrebuttée par le lambrissage.

Cette question des voûtes est encore subordonnée à la restauration de la façade principale à l'intérieur de laquelle on a fait des découvertes récentes qui nécessiteront un remaniement complet du projet adopté en 1900 pour la restauration de ladite façade.

La Commission estime que les voûtes de la haute-nef doivent être conservées. Le triforium sera rétabli d'après les restes retrouvés du côté occidental tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Le projet de restauration de la façade devra comporter deux hypothèses, soit une rosace au-dessus du triforium, soit une baie à trois lancettes; on pourra, de la sorte, juger à quel parti il convient de s'arrêter. Il se peut que de nouvelles découvertes faciliteront la solution du problème.

Le projet présenté en vue de la restauration du portail sud paraît bien compris; il peut être adopté.

Le projet de restauration de la première travée du collatéral nord joignant le portail est également bien compris et susceptible d'être mis à exécution. On devra prendre les mesures de précaution nécessaires pour conserver les restes de peinture qui se remarquent dans les arcatures.

La façade principale de l'église de Notre-Dame se trouve dans un état déplorable qui ne peut être maintenu plus longtemps. Pour cause de sécurité publique, on a été obligé d'en démolir plusieurs parties, de sorte que le vénérable monument présente l'aspect d'une ruine. Cette situation, indigne d'une ville comme Bruges, qui est visitée par de nombreux étrangers, doit cesser au plus tôt. Il y a lieu, en conséquence, de faire dresser immédiatement le projet de restauration de cette façade, basé sur les nouvelles découvertes et de mettre la main à l'œuvre sans nouveau retard.

La question du rétablissement du porche occidental pourra rester en suspens jusqu'à ce que l'on se soit mis complètement d'accord avec l'Administration communale sur ce point archéologique d'une haute importance.

Les travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Notre-Dame s'effectuent dans les conditions les plus satisfaisantes. Ils rendent à ce superbe monument l'aspect sévère et harmonieux qu'il avait autrefois. Le résultat déjà obtenu est des plus heureux au triple point de vue archéologique, pittoresque et artistique.

Église de Damme.

— En séance du 3 janvier 1903, la Commission a procédé à l'examen des propositions soumises en vue de la continuation de la restauration de l'église de Damme et des

rectifications à faire aux travaux effectués il y a quelques années dans des conditions défectueuses.

Après avoir entendu en conférence M. l'architecte De Wulf, le 24 du même mois, la Commission a décidé de charger des délégués de poursuivre cet examen sur place. Celui-ci a eu lieu le 26 février suivant, de concert avec M. van Ruymbeke, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale.

D'accord avec M. l'ingénieur en chef Vierendeel, qui assistait à la visite, la délégation est d'avis qu'il n'y a pas lieu de renouveler les poutres-entraits de la charpente de la nef centrale, mais qu'il importe d'établir à chaque extrémité de poutre un solide ancrage embrassant les deux côtés latéraux de la poutre jusqu'au poussard en descendant sur la face postérieure de celui-ci et se reliant, en passant au travers du mur, à l'extrémité inférieure de la clef.

Il importera de renouveler les sablières défectueuses et de relier solidement toutes les sablières avec les poutres-entraits; de rempiéter soigneusement tous les chevrons qui ne portent pas convenablement sur les sablières.

Pour masquer l'aspect pauvre des poutres et des bardeaux on ne saurait admettre le palliatif de revêtements en planchettes de chêne, mais on aura recours à la polychromie dont le projet devra être soumis à l'avis des autorités compétentes.

En ce qui concerne la dislocation de la maçonnerie du haut mur, il y a lieu de ne rempiéter que ce qui est absolument nécessaire. On profitera de ce dernier travail pour restaurer la corniche en briques anciennes du haut mur au-dessus du collatéral sud qui est très endommagée. Cette réfection est évaluée à 558 francs.

La cloison qui clôture l'extrémité ouest de la nef centrale, à la hauteur du berceau ogival, produit un mauvais effet vue de l'intérieur du vaisseau; il faudra la reculer jusqu'à la dernière ferme et prolonger les bardeaux jusqu'à cette ferme.

Lors de la construction de l'édifice, on a fait reposer les tambours des colonnes sur des tuileaux pour éviter la brisure des pierres. M. l'architecte De Wulf avait émis l'idée de laisser ces tuileaux apparents. La Commission estime que ceux-ci ne produiraient pas un effet satisfaisant; il conviendra, en conséquence, d'opérer le rejointoyage des colonnes en masquant ces tuileaux.

Lorsqu'on le pourra, il faudra remplacer le petit granit employé naguère pour la consolidation de la partie en ruine de l'édifice par la pierre de Tournai seule mise en œuvre dans la construction primitive. Cette partie du monument, d'un haut intérêt archéologique, est trop remarquable pour qu'on la laisse ainsi défigurée par une restauration maladroite.

La Commission est particulièrement heureuse de constater que les travaux qui s'exécutent actuellement sont en bonne voie. La restauration précédente, confiée à des mains inhabiles, a été très mal faite en dépit des efforts réunis de toutes les autorités compétentes. Le Collège proposerait volontiers de la refaire si le travail ne devait pas entrainer à une dépense qui n'est pas compatible avec les ressources dont on dispose.

Eglise Saint-Rombaut, à Malines.

— M. le chanoine Van Caster, membre du Comité des correspondants de la province d'Anvers, ayant attiré l'attention de la Commission sur les travaux de restauration de la

tour de l'église de Saint-Rombaut, à Malines, où certaines réfections lui ont paru avoir été poussées trop loin jusqu'ici, il a été procédé, le 12 mars 1903, à une visite des lieux.

MM. Bilmeyer, Donnet, Van Caster et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants, assistaient à cette visite.

Il n'est plus possible aujourd'hui de se rendre compte de ce qu'était la situation avant la restauration des parties terminées. Celles-ci étant exposées au sud et à l'ouest devaient nécessairement être plus dégradées que celles de la face nord de la tour à laquelle on va entreprendre la restauration du dernier contrefort. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'au contrefort à restaurer de ce côté, les parements unis sont généralement bien conservés. Les cordons, moulures et larmiers constituent les parties les plus dégradées et, encore, ne faudra-t-il les renouveler que partiellement en conservant les fragments qui sont encore en bon état; ceux-ci serviront à contrôler l'exactitude des renouvellements effectués. En tous cas, aussi bien pour les panneaux unis que pour les moulures et sculptures, il importera de ne remplacer que les pierres absolument frustes dans le véritable sens du mot. Les petits éclats enlevés à certaines pierres d'angle ne constituent pas une dégradation suffisante pour nécessiter une réfection complète. En un mot, toutes les pierres dont les avaries ne sont pas de nature à faire disparaître les lignes architecturales du monument doivent être respectées. Tel est d'ailleurs également l'avis de l'architecte dirigeant les travaux.

Le larmier en accolade des contreforts de la tour était primitivement à jour et relié seulement à la maçonnerie par

sa base et par le nœud de son fleuron. Cette disposition, qui n'a pas toujours été respectée dans les réfections antérieures, devra l'être dans la suite.

Pour le rétablissement de la balustrade inférieure, au côté nord de la tour, on devra avoir soin de prendre pour guide de la hauteur à lui donner, les traces qui se remarquent encore dans la maçonnerie des contreforts. Il y aura lieu de soumettre le projet de cette balustrade aux autorités compétentes préalablement à son édification et de se tenir, pour son tracé, dans le caractère de la partie du monument qu'elle doit compléter; la balustrade posée au côté sud, il y a quelques années, s'écarte de ce caractère; elle est lourde et son style laisse beaucoup à désirer.

M. le chanoine Van Caster a également signalé une erreur commise naguère dans la restauration des deux fenêtres au-dessus du grand portail où le dessin des tympans ne reproduit pas fidèlement l'ancien. Les baies de ces fenêtres étaient percées obliquement et s'ouvraient autrefois à égale distance des contreforts dont elles n'étaient séparées que par les moulures de leurs piédroits. Les meneaux verticaux aussi bien que ceux du tympan suivaient la direction oblique de l'embrasure des baies. Il n'a été tenu aucun compte de cette disposition originale. Les embrasures extérieures ont été refaites en équerre avec la façade et les meneaux ont subi la même transformation. Les embrasures intérieures, qui ont conservé leur direction oblique, permettent de constater cette erreur. Il résulte de cette malfaçon que la baie n'est plus à égale distance des contreforts. Elle est serrée contre celui du milieu au point de n'avoir plus de piédroit de ce côté, tandis qu'elle ne touche plus du tout

le contrefort extérieur. Elle en est éloignée de toute la largeur du piédroit supprimé. Le fleuron qui couronne le larmier des deux fenêtres visées ne se trouvant plus au milieu du trumeau accuse d'autant plus nettement l'erreur de l'ordonnance nouvelle.

Il est regrettable que cette malfaçon n'ait pas été signalée plus tôt. Il y a lieu de faire, dès à présent, des études afin d'apporter un remède à cette situation. Le Collège attendra les propositions faisant suite à ces études.

Il résulte de ce qui précède qu'il importe d'exercer une surveillance rigoureuse dans la poursuite des travaux qui restent encore à effectuer au monument.

La Commission a prié M. le Gouverneur de la province d'Anvers d'être son interprète auprès du Comité des correspondants et en particulier auprès de M. le chanoine Van Caster pour les remercier des soins qu'ils apportent dans l'accomplissement de leur mission et les féliciter au sujet tant de leurs initiatives que de leur tact dans leurs rapports avec le Collège.

Église de Saint-Vincent, à Soignies.

— Dans son rapport du 28 décembre 1901, rendant compte d'une visite des travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Saint-Vincent, à Soignies, la Commission a signalé le plafond en bois de la haute-nef, dont l'aspect est pauvre. Il importera de remédier à ce défaut en employant des couvre-joints correspondant à des poutres de la charpente. Celles-ci sont très rapprochées l'une de l'autre. Elles forment les entraits de fermes d'une charpente du XIe siècle admirablement conservée, grâce peut-être à ce que l'église fut recouverte de plomb par le comte de Hainaut Baudouin IV dit le Bâtisseur († 2 novembre 1171) ainsi que

cela résulte du texte original suivant : « *Ecclesiam Sancti Vincentii Senogiensis plumbo texit.* » Texte extrait des *Chroniques de Valenciennes par Jean Doudelet* (manuscrit n° 227 de la bibliothèque publique de Mons) et publié par le savant correspondant et collègue M. Devillers à la page 78 de son *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru* (Mons, 1857, in-4°).

Les artistes eussent dû personnellement s'assurer, sur les lieux, des résultats de la pose d'un premier panneau et appeler à leur aide, avant d'achever l'œuvre, la critique et la compétence des autorités. Au surplus, cette partie du travail n'a pas été suffisamment soignée ainsi qu'en témoigne l'examen attentif du plafond. On pourrait sans doute améliorer celui-ci en l'ornant d'une polychromie bien choisie.

L'effet actuel étant réellement mauvais, il y faut remédier, sous très bref délai, dans l'intérêt de l'art, de l'œuvre et de la réputation des architectes distingués qui y ont présidé.

Les nefs de l'église de Saint-Vincent sont aujourd'hui restaurées. Il convient que l'on s'occupe maintenant du rétablissement de la galerie occidentale dont les restes ont été découverts au rez-de-chaussée. Les architectes devront étudier ce rétablissement dans deux hypothèses, soit avec deux, soit avec un seul pilier; en tous cas, il est nécessaire qu'ils s'assurent du nombre d'arcades qu'il y avait autrefois.

En vue du dégagement de la grande fenêtre de la façade occidentale, l'orgue devra être déplacé; on est d'accord pour l'installer dans le bras sud du transept devant l'arcade s'ouvrant sur la galerie haute ou triforium.

Le conseil de fabrique ou tout au moins l'un des plus distingués de ses membres, désirerait voir déplacer l'ambon

qui se trouve adossé au transept, où il masque la vue du chœur, et l'installer au fond du bras sud du transept. Il s'agit ici d'une œuvre remarquable du XVIe siècle qu'il serait éminemment regrettable de voir reléguer dans un endroit où elle perdrait une grande partie de sa valeur par suite d'un éclairage défectueux. Cet édicule doit être conservé à sa place actuelle dans la crainte que si on le déplace on ne se voie obligé de le ramener au lieu où il est, ainsi que cela s'est produit dans d'autres églises anciennes. Il serait plus pratique de rechercher si l'ambon n'était pas (ce qui est peu probable) autrefois percé de deux arcades latérales; dans ce cas, il suffirait de les ouvrir pour dégager la vue vers le chœur. Toutefois, ce parti entraînerait la disparition ou au moins le déplacement des parties des stalles qui font retour vers l'ambon. Malgré l'intérêt qu'offrent ces stalles, datant de 1676, le sacrifice de leurs retours se justifierait, jusqu'à un certain point, par les nécessités du culte, le chœur étant aujourd'hui à peu près complètement soustrait aux regards des fidèles.

L'ambon, les stalles, les clôtures, les lambris peints et le maître-autel, quoique appartenant à des époques différentes, forment un ensemble qui présente un réel intérêt historique et artistique.

On ne doit pas, pour compléter la restauration de l'édifice, faire disparaître cet ensemble.

Une erreur grave serait commise si l'on voulait, sous prétexte de logique absolue, ramener l'édifice exclusivement à sa simplicité primordiale. Autant vaudrait dire qu'aucun siècle n'a compté pour l'achèvement et l'ornementation de cette belle église, hormis celui de la construction. Sans

doute, il en sera ainsi chaque fois que le développement historique d'un monument aura produit des œuvres malheureuses. La Commission estime que ce n'est point le cas ici.

Si des remaniements dans le chœur et le transept deviennent indispensables, par exemple pour le rétablissement de la châsse de Saint-Vincent sur son ancien support, au fond de l'abside, il faudra les étudier avec les plus grands soins et soumettre des propositions motivées avant de rien décider à cet égard.

Le Collège aime à reconnaître que tous les travaux de restauration exécutés à l'extérieur du monument ont été effectués dans la perfection. Il est heureux d'en féliciter les auteurs.

Collégiale de Nivelles.

— Il a été procédé, le 7 et le 20 avril 1903, dans l'église collégiale de Nivelles, à l'examen des simulacres du maitre-autel de cet édifice et du support de la châsse de Sainte-Gertrude.

M. Hanon-de Louvet, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à ces visites; M. Licot, était présent à la seconde.

Étant donnés le niveau du chœur et celui des banquettes en pierre qui règnent le long des murs, le pavement doit être établi à un niveau inférieur d'environ 15 à 20 centimètres à celui où se trouve installé le simulacre de l'autel.

Il conviendra de ne donner à la table de l'autel qu'une hauteur d'un mètre et de réduire un peu la hauteur du retable, ce qui donnera plus d'élégance à l'ensemble du meuble.

Pour le support de la châsse, il est désirable que l'on recherche et que l'on utilise tous les fragments qui en proviennent, notamment les bases de groupes de colonnettes,

les pierres reliant ces bases entre elles, etc. Il se peut qu'au moyen de ces fragments on arrive à déterminer, d'une façon à peu près certaine, les dimensions en longueur et en largeur de ce support, ou tout au moins l'une de ces dimensions.

Un support sera établi dans le chœur du côté de l'Évangile, ainsi que l'avait proposé feu le baron Jean Bethune dès 1877; la châsse y sera installée dans son enveloppe, avec son grand axe parallèle à l'axe longitudinal de l'église. La galerie gothique en cuivre existante sera fixée de nouveau au sol et gardera le support, qu'elle entourera, contre les indiscrétions ou les maladresses des visiteurs. Une partie mobile devra être ménagée dans cette clôture ou garde-corps. Elle ne devra être cantonnée que de quatre pilastres. S'il le faut, on complétera les panneaux en cuivre.

Un autre support sera établi derrière l'autel de façon que la châsse puisse être exposée aux grandes fêtes; elle sera disposée avec son grand axe établi suivant l'axe longitudinal de l'église, en manière telle qu'elle repose d'un côté sur l'autel et de l'autre côté sur le support mentionné en second lieu. Les pèlerins pourront passer sous le corps de la sainte dans le sens perpendiculaire à celui-ci.

Les architectes devront modifier leur projet dans le sens des instructions précédentes adoptées, après un débat approfondi, à l'unanimité des voix et le soumettre, à bref délai, à l'examen de la Commission.

Par la même occasion, les architectes ont soumis à la délégation le plan de restauration du transept. La Commission est d'avis, à l'unanimité, qu'il ne faut point maintenir, dans une très grande partie du transept, des constructions

destinées à conserver, au-dessus d'un escalier d'entrée de la crypte, une voûte dont l'époque (le XIIIe siècle, dit-on) n'est rien moins que certaine. Cette même voûte n'existe plus du côté sud. Elle n'y a même, semble-t-il, jamais existé; on devrait donc encombrer le bras sud du transept de constructions tout à fait nouvelles.

Restent trois autres projets pour le raccordement du chœur et du transept, le premier se composant de deux escaliers descendant à droite et à gauche du chœur avec un autel au milieu; le second comprenant un escalier central avec deux autels de chaque côté; enfin, le troisième élargirait quelque peu cet escalier central et supprimerait tout autel adossé au mur de chute établi entre le sol du chœur par-dessus la crypte et le sol de l'église.

La Commission est unanimement d'avis que le troisième projet prémentionné doit être adopté. La question de l'établissement des autels latéraux est réservée. On pourra toujours la résoudre plus tard, s'il en est besoin.

La Commission estime que l'entreprise de la restauration du chœur et du transept de la célèbre collégiale nivelloise fera honneur au conseil de fabrique et au conseil communal qui l'ont ordonnée aussi bien qu'aux artistes qui l'ont conçue et à l'entrepreneur qui l'a réalisée sous la haute surveillance des autorités.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

RAPPORT

SUR LES RECHERCHES ET LES FOUILLES FAITES EN 1897, EN 1898 ET EN 1899, AU PROFIT DE LA SECTION DE LA BELGIQUE ANCIENNE DES MUSÉES ROYAUX DU CINQUANTENAIRE.

M. Louis Cavens nous ayant continué ses libéralités, nous avons pu poursuivre, durant les années 1897, 1898 et 1899, la série des fouilles commencée en 1895-96 (1).

*
* *

Les recherches et les fouilles dont nous allons rendre compte, ont porté sur des points très distincts de notre territoire; nous avons même été amené, par suite de circonstances favorables et aux fins d'une étude comparative, à faire une fouille hors du pays.

Il nous a été donné d'explorer un cimetière belgo-romain et un cimetière franc à Mierchamps; de pratiquer des fouilles à Saint-Mard, au pied des roches-polissoirs du Brusel; d'étudier les *marchets* de Hotton, de Hampteau, de Resteigne et de la forêt de Freyr; d'examiner à nouveau les *Pierres-du-Diable*, de Forrières; de relever les traces d'un cimetière de l'âge du fer complètement saccagé, à Contich; de mettre au jour les restes d'un foyer paléolithique, à Ottenbourg, et

(1) Voir dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 412, le rapport qui a été publié sur les recherches et les fouilles faites en 1895 et en 1896.

de faire, enfin, quelques fouilles à Solutré, à l'emplacement du gisement classique du *Cro-du-Charnier*.

D'autre part, le docteur Tihon a fouillé pour nous une grotte à La Reid, une autre à Heyd et une troisième à Cornesse.

***

Comme on le verra, le résultat de ces recherches et de ces fouilles ne laisse pas d'être satisfaisant, tant au point de vue des constatations qu'elles ont permis de faire, qu'à l'égard des trouvailles mêmes, qui sont venues enrichir, dans une certaine proportion, notre galerie de la Belgique ancienne.

Exploration d'un cimetière belgo-romain à Mierchamps, commune de Beausaint (1).

Le territoire de la commune de Beausaint est traversé, du sud au nord, par un embranchement de la route romaine de Trèves à Bavay.

Cet embranchement, qui se dirige vers Tongres, est souvent désigné sous le nom de « voie de Tongres à Arlon »; mais dans le pays on l'appelle communément la *chaussée des Diales* ou le *Vi t'chmin* (2).

***

(1) Province de Luxembourg, arrondissement de Marche, canton de Laroche.

(2) *Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg*, 1849-1850 et 1850-1851, pp. 188 et suiv. — C. Van Dessel, *Topographie des voies romaines de la Belgique*, p. 24. — *Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 1892, t. XXVI des *Annales*, p. 476. — *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 424.

Le cimetière qui fait le sujet de cette note est situé entre la *chaussée des Dials* et le petit village de Mierchamps, au lieu dit *Sur le Monty*, à environ 700 mètres de la voie antique, sur un versant très sec un peu exposé au midi.

Les tombes, de petites dimensions et pauvres, étaient au nombre de quarante-quatre.

Nous avons constaté que la plupart d'entre elles, presque toutes celles en dalles notamment, avaient déjà été fouillées, mais nous ignorons à quelle époque et par qui ces fouilles ont été faites.

Tombes nos 1, 2, 3, 4 et 5. — Ces tombes fouillées et démolies antérieurement, avaient été construites en dalles. Nous n'avons rencontré, à l'emplacement de chacune d'elles, que des débris d'os humains calcinés et des fragments de poteries.

Tombe n° 6. — Elle mesurait 0m60 de longueur, 0m45 de largeur et 0m35 de profondeur. Nous n'y avons plus trouvé que des débris d'os humains calcinés et quelques morceaux de vases en terre.

Tombe n° 7. — Les dimensions de cette tombe, construite en dalles, étaient les suivantes : longueur, 0m45 ; largeur, 0m45 ; profondeur, 0m50. Bien qu'ayant été fouillée jadis, nous y avons encore trouvé, sur la dalle du fond, une monnaie (grand bronze de Faustine Mère, 104-141), les débris d'un objet en fer et des fragments d'os humains calcinés.

Tombes nos 8, 9, 10, 11 et 12. — Fouillées et démolies complètement par nos devanciers.

Tombe n° 13. — Cette tombe, qui avait été fouillée jadis, mais dont les quatre dalles de côté et le fond étaient restés en place, ne contenait plus que des débris d'os humains calcinés. Elle mesurait 0m60 de longueur, 0m60 de largeur et 0m45 de profondeur.

Tombes n°s 14, 15, 16 et 17. — Fouillées et démolies antérieurement.

Tombe n° 18. — Elle était construite en dalles et mesurait 0m47 de longueur, 0m55 de largeur et 0m40 de profondeur. Elle avait été fouillée autrefois, mais une monnaie (grand bronze de Trajan, 98 à 117), des débris d'os humains calcinés et des fragments de poteries étaient restés dans le fond.

Tombe n° 19. — Fouillée antérieurement et presque entièrement démolie. La dalle de fond seule était restée en place.

Tombe n° 20. — Tombe non dallée, mesurant 0m60 de longueur, 0m48 de largeur et 0m64 de profondeur. Elle contenait les objets suivants :

Deux urnes frustes, en terre noire.

Une cruche (*lagena*) à une anse, en terre de couleur orange, de 0m175 de hauteur et de 0m125 de largeur à la panse.

Une jolie patère en terre rouge vernissée, portant, à la place habituelle du sigle, une rosace, et mesurant 0m145 de diamètre et 0m033 de hauteur. Sur cette patère se trouvait une monnaie (moyen bronze de Faustine Mère, 104-141).

Une petite fibule en bronze émaillé, de 0m031 de longueur.

Une jolie petite fibule en bronze ciselé et émaillé, de 0m042 de longueur (1).

Ces deux fibules se trouvaient dans le fond de la tombe, mélangées aux débris d'os humains calcinés.

Tombe n° 21. — Déjà fouillée anciennement. Nous y avons recueilli encore, avec des charbons de bois et des débris d'os humains calcinés, une petite coupe en terre rouge vernissée, bien conservée, mesurant 0m043 de hauteur et 0m078 de diamètre d'ouverture.

Tombes nos 22 à 27. — Fouillées et démolies antérieurement.

Tombe n° 28. — Elle mesurait environ 0m35 de côté et contenait un vase fruste en terre noire; une cruche (*lagena*) en terre de couleur jaune, à une anse, de 0m21 de hauteur et de 0m21 de largeur à la panse; une petite jatte en terre rouge vernissée, de 0m052 de hauteur et de 0m090 de diamètre d'ouverture; une fibule en bronze émaillé de forme losangée, ayant subi l'action du feu; quelques clous et des débris d'os humains calcinés.

Tombe n° 29. — Cette tombe, formée de petites dalles posées de champ, avait 0m32 de profondeur et contenait une coupe en terre de couleur orange et un joli vase en terre rouge à couverte noire, de 0m077 de hauteur, de 0m055 de largeur à la panse et de 0m036 de diamètre d'ouverture. Sur le fond de la tombe étaient de petits mor-

(1) Le musée de Namur (bijoutière A, 11) possède deux fibules identiques provenant des tombes du cimetière des Villées, à Berzée (Ier, IIe et IIIe siècles).

ceaux d'os humains calcinés, des cendres et des charbons de bois.

Tombe n° 30. — Fouillée antérieurement. Une monnaie (moyen bronze de Trajan, 98 à 117) a été retrouvée par nous dans les déblais.

Tombe n° 31. — Fouillée antérieurement. Nous n'y avons retrouvé que des morceaux de plateau ou de coupe en terre rouge vernissée.

Tombes n°s 32, 33, 36, 38, 39, 40, 41 et 42. — Fouillées et démolies antérieurement.

Tombe n° 34. — Représentée par une toute petite fosse creusée dans le sol, contenant une urne fruste renfermant des débris d'os humains calcinés et des cendres. Cette urne était recouverte d'un fond de pot très large en terre grossière.

Tombe n° 35. — Cette tombe, fouillée antérieurement, mesurait 0m80 de profondeur. Elle contenait encore : une jolie patère en terre rouge vernissée, portant le sigle connu MERCATOR et mesurant 0m165 de diamètre et 0m045 de hauteur.

Une petite jatte, également en terre rouge vernissée, de 0m050 de hauteur et de 0m090 de diamètre d'ouverture.

Deux petites fibules, à peu près identiques, en bronze ciselé, de forme ansée et du type le plus habituel.

Des débris d'os humains calcinés.

Tombe n° 37. — Elle était formée de dalles et mesurait 0m35 de longueur sur 0m28 de largeur. Elle avait été fouillée

antérieurement. Nous n'y avons plus trouvé que des débris d'os humains calcinés et des fragments de poteries éparpillés sur le fond.

Tombe n° 43. — Cette fosse, déjà visitée antérieurement, n'avait jamais été garnie de dalles. Un joli petit vase en terre, à parois minces, à couverte brune, de 0m093 de hauteur et de 0m055 de diamètre d'ouverture portant à la panse une série de dépressions ou de fossettes de la largeur du pouce, était resté en place. Une monnaie (moyen-bronze d'Antonin-le Pieux, 138 à 161) fut retrouvée dans les déblais.

Tombe n° 44. — Cette dernière, bien que fouillée déjà auparavant, nous a encore fourni, avec des débris d'os humains calcinés, une petite jatte en terre rouge jadis vernissée, mesurant 0m058 de hauteur et 0m093 de diamètre.

***

Conclusions : Les cinq pièces de monnaie (deux Trajan, deux Faustine Mère et un Antonin Pie) que nous avons pu glaner encore dans ces tombes déjà fouillées, semblent indiquer que l'antique cimetière du Monty a surtout servi durant la première moitié du IIe siècle.

Ce champ de repos renfermait les restes d'une population dont rien n'est venu nous indiquer les ressources ni le genre d'occupation, mais qui ne paraît pas avoir été plus riche que ne l'est celle qui habite aujourd'hui ce même coin d'Ardenne.

Exploration d'un cimetière franc à Mierchamps, commune de Beausaint.

Ce cimetière, dont l'existence était connue depuis longtemps (1), est situé à peu de distance du précédent, dans le village même.

Les tombes que nous y avons ouvertes étaient construites en dalles, et dataient, suivant toute apparence, des derniers temps de l'époque franque.

Elles ne renfermaient pas de mobilier et nous n'y avons rencontré que quelques clous.

Fouilles au pied des roches-polissoirs du « Brusel » à Saint-Mard (2).

Ces blocs de grès tertiaire, au nombre de dix, de volume variable, de couleur gris-rosâtre, couverts, par places, de mousse et d'une sorte de lichen, gisent çà et là, presque complètement enterrés dans le sol d'une prairie, au lieu dit le *Trou Ario* ou *Hario* à 255 mètres d'altitude, sur la rive gauche et tout près d'un petit ruisseau appelé le Brusel, affluent de la Basse-Vire, à 1,900 mètres sud-est de l'église du village de Saint-Mard, et à 350 mètres de la lisière du bois de Lahan ou bois de Saint-Mard dans lequel le Brusel prend sa source.

Ils n'ont aucune forme déterminée, n'offrent aucune trace

---

(1) En effet, G.-F. Prat en faisait mention déjà dans le premier volume des *Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg*, 1849-1850 et 1850-1851, p. 136.

(2) Province de Luxembourg, arrondissement et canton de Virton.

de taille, et la main de l'homme est étrangère à leur groupement en cet endroit, qui est purement accidentel. Ils sont engagés dans les alluvions du ruisseau. Ce sont des blocs naturels, des roches dénudées descendues à ce niveau pendant la période géologique où le large fleuve aux eaux rapides représenté aujourd'hui par l'étroite et paisible rivière qui a nom la Basse-Vire, creusa sa vallée d'érosion.

***

Trois de ces blocs présentent le plus grand intérêt au point de vue de la technologie préhistorique. Les surfaces lisses, les cuvettes et les rainures à fond et à parois d'un poli excessivement doux, qu'on y observe, témoignent, en effet, d'une façon incontestable, de leur utilisation exclusive comme pierres à polir le silex et les roches dures à l'époque néolithique (1).

Ils font l'objet de diverses légendes :

C'est là que se rassemblent certaines nuits, les sorciers, les fées et les mauvais génies du voisinage pour se livrer à leurs ébats.

Les surfaces lisses et luisantes sont des glissoires où les fées s'amusent comme de véritables enfants. Les stries et les rainures marquent la place où elles déposent habituellement leurs baguettes enchantées.

L'homme sans tête qui dirige la « haute chasse » nocturne au travers des bois, vient souvent visiter ces cailloux.

---

(1) C'est à M Sondag, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, à Virton, aujourd'hui décédé, que revient le mérite d'avoir signalé le premier ces intéressants monuments à l'attention des palethnologues. (*Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXIII des *Annales*, p. 324.)

Enfin, on entend parfois dans ces lieux hantés un tintamarre infernal.

***

Le premier en montant vers le bois, d'une forme très irrégulière, mesure 2m80 de longueur sur environ 0m60 de largeur et dépasse le sol de 0m25 à 0m30. Il présente deux surfaces polies résultant du frottement, et deux cavités naturelles, oblongues, peut-être un peu retouchées, assez profondes, où s'amasse l'eau de pluie. C'est le moins intéressant.

***

Le second est situé à 12 mètres du premier. Il n'est pas aussi irrégulier que celui-ci et mesure 1m95 de longueur sur 1m55 de largeur. Sa hauteur, au-dessus du sol, est de 0m20 environ. Il porte une grande dépression centrale, cinq cuvettes elliptiques et trois rainures anguleuses, le tout parfaitement défini, à parois et à fond très unis, provenant d'usure.

Les cuvettes ont été produites insensiblement par le polissage des faces larges des haches, les rainures par le polissage de la tranche.

***

Le troisième n'est qu'à 5m50 du second. C'est un bloc très irrégulier de 2m20 de longueur sur 2 mètres de largeur environ. Sa hauteur visible au-dessus du sol est de 0m50 en moyenne. Vers le milieu est une anfractuosité naturelle qui semble toutefois avoir été agrandie et régularisée par la main de l'homme. Elle est de forme ovale et mesure 0m50 de longueur, 0m27 de largeur et 0m30 environ de profondeur.

Dans le voisinage immédiat de cette cavité centrale

existent une surface polie, huit cuvettes elliptiques et six rainures plus ou moins longues.

***

Nous avons pratiqué des fouilles autour de ces trois blocs (1).

Ces fouilles, très gracieusement autorisées par le propriétaire du terrain, M. Louis Siméon, nous ont permis de faire quelques constatations intéressantes :

Presque entièrement dégagé, le premier bloc mesurait 4 mètres de longueur et environ 2 mètres de largeur. Au cours de ce travail de dégagement, nous avons recueilli, en des points différents et à très peu de profondeur autour du bloc, deux tessons de poterie fort grossière, de couleur rougeâtre, ayant appartenu à de grands vases aux parois épaisses, faits à la main ; un fragment d'os excessivement ancien ; un gros morceau de grès à cassures concoïdales, dont on semble avoir enlevé méthodiquement des éclats ; un fragment de carreau en terre cuite et quelques tessons de vases romains.

Les dimensions du deuxième bloc, après son dégagement presque complet, étaient les suivantes : longueur, 3m40 ; largeur, 3 mètres. Nous n'avons rencontré, près de ce bloc, que deux fragments de poterie romaine gisant à une faible profondeur.

Le troisième bloc, mis à nu presque complètement, présentait des dimensions moindres que celles des deux blocs précédents. Il ne mesurait, en effet, que 2m50 de longueur et 2 mètres de largeur.

---

(1) En août 1897.

Nous avons recueilli, éparpillés autour de ce bloc, mais toujours à très peu de profondeur, deux petits fragments de poterie excessivement grossière présentant l'aspect de la poterie préhistorique, deux morceaux de *tegulæ* et quatre tessons de poterie romaine.

Les trois blocs étudiés ne semblaient pas reposer entièrement dans les alluvions du ruisseau.

Nous disons *ne semblaient pas*, car l'eau d'infiltration qui, lorsque nous étions arrivé à une certaine profondeur, vint régulièrement envahir nos tranchées, nous empêcha de poursuivre plus avant encore nos investigations. Nous n'avons donc pu constater d'une façon positive si les blocs reposaient sur le sol primitif ou si les mêmes alluvions existaient également en dessous d'eux. Cependant, au dire de notre fouilleur Jean Godelaine, homme très expérimenté, le terrain semblait devenir plus ferme sous les blocs.

En tout état de cause, ces alluvions sont très anciennes et l'émergence des blocs ne devait pas être beaucoup plus forte à l'époque néolithique que de nos jours. Nous n'avons constaté, en effet, aucune trace d'utilisation, aucune surface polie, aucune cuvette ni aucune rainure nouvelles sur les parties des blocs situées en dessous du niveau du sol actuel et mises au jour par nous.

***

Conclusion : l'opinion exprimée en 1899 au congrès d'Arlon (1) *que ces pierres ont aussi servi de meules dor-*

---

(1) *Compte rendu des travaux du quatorzième congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique tenu à Arlon, du 30 juillet au 2 août* 1899, pp. 16 et 30.

mantes; qu'elles proviennent des sommets et que c'est là qu'elles furent employées par les hommes de la préhistoire, et que ce n'est que plus tard qu'elles furent entraînées dans la vallée (sic) nous paraît donc bien hasardée.

Les « Marchets ».

Le vulgaire entend, par le mot *marchet*, dans le Namurois surtout, un amoncellement quelconque de pierres.

Le cultivateur qui crée un nouveau champ ou améliore son terrain, rassemble à l'écart les pierres qui empêchent ou gênent la culture : il fait ainsi un *marchet*.

Mais à côté de ces *marchets* modernes on rencontre également des amas de pierres fort anciens, de forme toujours plus ou moins circulaire et de largeur et de hauteur variables, indistincts des autres pour un œil peu exercé. Ce sont des monuments antiques.

Les uns recouvrent une tombe à inhumation : près du squelette se voient quelques débris de poterie grossière et parfois, mais très rarement, un peu de bronze.

D'autres renferment une sépulture à incinération. Les deux modes se rencontrent aussi dans le même *marchet*. Il n'est pas rare d'y recueillir également des fragments de poterie romaine, *mais jamais de silex mêlés au dépôt funéraire*.

En outre, certains *marchets* ont été élevés sur des emplacements de cabanes ou de huttes en torchis et d'autres recouvrent simplement un foyer, ou seulement le lieu d'un repas. Les emplacements dont il s'agit ici ayant dû, à la suite de certains événements, être soustraits à tout usage postérieur, sont devenus ainsi *res sacra*.

L'antiquité des *marchets* ne nous paraît pas devoir aller au delà de la première époque du fer, ou *époque Hallstattienne*. De plus, la présence dans plusieurs de ceux-ci d'une poterie beaucoup moins grossière et parfois même assez fine, faite au tour, nous indique également que la coutume d'élever des monuments de ce genre s'est continuée chez nous pendant les premiers temps de la domination romaine.

***

Le mot *marchet*, qui a son équivalent dans les mots *murgers*, *murguets* et *mûriers* usités en Bourgogne, en Savoie et dans la Suisse française, renferme *l'idée de pierres* comme le prouvent les exemples suivants :

Deux très anciennes carrières abandonnées, situées dans la province de Namur, l'une à Sovet, l'autre à Mohiville, portent le nom de *Marchois*, *Marchaets* ou *Marchais*.

A Messein, en Lorraine, l'enceinte inférieure du « Camp d'Affrique », aux alignements et aux tumulus en pierres sèches, porte le nom de *Vieux Marché* (1).

Un petit hameau dépendant d'Aix-les-Bains (Savoie) s'appelle *Les Murguets*. Il tire son nom des nombreux et importants tas de pierres (*murguets*) qui se voient sur les coteaux et qui résultent de l'épierrement des champs et des vignes.

---

(1) Le « Camp d'Affrique » existait avant la conquête et fut occupé à une époque qui correspond, en Lorraine, à la civilisation de Hallstatt.

Voir : F. Barthélemy, *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire*, pp. 210 à 219, et pl. 31. — Cte J. Beaupré, *Les études préhistoriques en Lorraine de* 1889 *à* 1902 *et aperçu général sur les époques gallo-romaine et mérovingienne dans le département de Meurthe et Moselle*, pp. 71 à 75, et plan n° 9.

Enfin, il existe près de Pralognan, en Savoie également, deux montagnes rocheuses appelées le Grand et le Petit *Marchet*.

***

Dans une très intéressante communication faite en 1900, à Paris, au Congrès international des Américanistes, par MM. le comte H. de la Vaulx, l'explorateur bien connu, et le docteur R. Verneau, sur *Les anciens habitants des rives du Colhué Huapi* (*Patagonie*) nous relevons ce qui suit :

« La présence, en cette partie de la pampa, de deux grands lacs (Colhué et Musters) et d'une rivière (le Rio Senguer) aussi importante que le fleuve (le Rio Chubut) dans lequel elle vient déverser ses eaux, constitue des conditions exceptionnellement favorables pour l'habitation. Aussi les vieux indigènes de la Patagonie paraissent-ils avoir séjourné volontiers sur les rives du Colhué Huapi et du lac Musters.

» La preuve nous en est fournie par les nombreuses pointes de flèches qu'on rencontre dans les environs et par l'abondance des sépultures que l'un de nous (le comte de la Vaulx) a découvertes dans la chaîne qui sépare les deux lacs. En effet, au nord et au sud de cette chaîne, sur la série de gradins que forment les collines qui s'étagent depuis la cime jusqu'à la pampa, existe une grande quantité de *tchenques*, c'est-à-dire de monticules de pierres, parfois énormes, qui ont été entassées par les anciens habitants. C'est sous ces monticules, tout à fait comparables à ceux des Canaries, que reposent les restes des Patagons qui fréquentaient autrefois la région.

» Les *tchenques* ont des proportions assez variables; il en est qui dépassent 3 mètres en longueur et dont la hauteur est supérieure à 1 mètre.

» *Les indigènes actuels prétendent que les dimensions des tumulus sont en rapport avec le nombre de parents et d'amis que possédait le défunt, chacun d'eux ayant à cœur de déposer une pierre sur la sépulture toutes les fois qu'il venait à passer dans l'endroit où le mort avait été enseveli.*

» En général, les tombes sont isolées les unes des autres. Toutefois, vers l'extrémité méridionale du lac Musters se trouvait un groupe de cinq *tchenques* contigus, dont le principal était situé au centre et renfermait deux cadavres; les quatre autres rayonnaient autour, de sorte que l'ensemble du monument affectait une forme étoilée.

» Les tumulus de la région des lacs Colhué et Musters ne sont pas élevés au-dessus de fosses. Le mort était déposé à la surface du sol, que l'on avait à peine gratté pour y coucher le cadavre... Les cadavres étaient couchés sur le côté, de façon à ce que les yeux fussent toujours tournés vers le soleil levant; les membres inférieurs étaient ramenés en avant du tronc, les jambes fléchies sur les cuisses et celles-ci sur le thorax, au point que les genoux venaient toucher la poitrine.

» C'est la position que donnent encore à leurs morts les Indiens modernes.

» Lorsque le défunt avait été placé dans la position voulue, ses parents, ses amis se mettaient en devoir d'entasser au-dessus de lui les pierres qui, par leur amoncellement, devaient constituer le monument funéraire. Ces pierres étaient placées sans ordre et reposaient directement sur le cadavre...

» Le mobilier funéraire fait à peu près totalement défaut dans les *tchenques* du Colhué Huapi » (1).

*
* *

En 1895, M. de Villenoisy, à qui nous avions adressé un exemplaire de notre première étude sur les *marchets* (2), avait l'extrême obligeance de nous communiquer les curieux renseignements que voici :

« En Dauphiné, où je suis en ce moment, nous écrivait-il, nous avons quelques amas de pierres du genre de vos marchets, *où chaque passant ajoute un caillou*, bien que les motifs de cette pratique soient depuis longtemps oubliés. On croit que quelques-uns marquent le lieu d'un assassinat ou d'un suicide.

» Un de ces amas ou *mollars* existe près d'Uriage-les-Bains et s'appelle la *Tombe du Mercier*.

» J'ai lu, je ne sais où, qu'en Bretagne il y a, dans certains champs, des parcelles de terrain où, de temps immémorial, on ne passe pas la charrue; celui qui les profanerait par la culture, mourrait dans l'année. Ces lieux devenus néfastes me sont revenus en mémoire en lisant votre description des marchets nos 1, 7, 15 et 17 de Ave-et-Auffe. Ce dernier, avec sa cabane, est caractéristique » (3).

*
* *

Nos marchets, tout au moins ceux qui recouvrent une

---

(1) *Compte rendu du Congrès international des américanistes*, XIIe session tenue à Paris en 1900, pp. 115, 116 et 117.

(2) *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXIe, 1895, pp. 47 à 79.

(3) *La Buisserate*, par Grenoble, 5 novembre 1895.

tombe, l'emplacement d'un bûcher funéraire ou les ruines de la cabane d'un défunt, auraient-ils été construits de cette manière, c'est-à-dire simplement ébauchés au début, puis continuellement augmentés dans la suite par la piété des parents, des amis ou des simples passants ?

On peut, à notre avis, considérer la chose comme assez probable, bien que cette coutume du jet de pierre n'ait point perduré ici, jusqu'à notre époque, comme en Dauphiné.

Étude des Marchets de Hotton (1).

Ces marchets sont situés à environ 900 mètres au sud-est de l'église de Hotton, sur la rive gauche de l'Ourthe, en un plateau très élevé, aride et inculte, au lieu dit *Les Alti*.

***

Geubel, à qui rien n'échappait, les mentionne dès 1850 :

... « La plaine au nord de Brérenne, dit-il, s'affaisse vers l'Ourthe, c'est par là que descend cette voie. A gauche, avant de descendre, on rencontre un large tumulus de pierres, après avoir dépassé le lieu dit *Natrinchamps*. Ce tas de pierres ramassées est trop grand et trop régulier pour avoir été fait par les cultivateurs, beaucoup d'autres tas moins grands et aussi réguliers, placés en lignes, me paraissent encore être des tumulus, mais je ne puis l'assurer. Ce qui est certain, c'est que le sol y est incultivable à défaut de terre, et par sa nature rocheuse et par le rapprochement de tous ces tas. Ce lieu, qui est élevé, est le prolongement du *Tichâteau*, dont il est séparé par l'Ourthe ; et ce qui

(1) Province de Luxembourg, arrondissement et canton de Marche.

confirme davantage mon opinion sur ces tumulus, c'est le nom d'*Alti* qu'ils portent encore. Le paysan les appelle les *Alti* (élevés ou ancêtres). *Die Alten* (les anciens) est la désignation des Celtes, qui étaient les anciens pour les Romains.

» Ces tumulus n'ont pas été ouverts.

» Depuis que j'ai recueilli ces notes, ajoute Geubel, un ouvrier de Hotton, Jean Lallemand, a ouvert une partie de ces tas de pierres et y a trouvé des tombes gauloises taillées dans le rocher, il n'a vu que le squelette; l'entaille était recouverte d'une dalle » (1)...

***

De tous les tas de pierres qui subsistent encore aux *Alti*, deux seulement nous ont paru offrir l'aspect de monuments antiques et valoir la peine d'être explorés méthodiquement.

Les fouilles ont duré du 15 au 17 juillet 1897.

Marchet N° 1. — Ce marchet, resté intact, mesurait 14m50 de diamètre et 1m30 de hauteur. Il était constitué de fragments de calcaire de volume variable (2), tous plus ou moins roulés, de pierraille, et d'un peu de terre dans les interstices des pierres.

Nous y avons rencontré deux squelettes inhumés à des niveaux différents.

Le premier, orienté nord-sud, les pieds vers le sud, gisait à environ 0m30 en dessous du niveau du sol, dans

---

(1) *Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 1892, t. XXVI *des Annales*, p. 134.

(2) Les plus gros mesuraient 0m50 × 0m30 et avaient 0m10 d'épaisseur.

une sorte de petite fosse. Les ossements étaient en fort mauvais état (1); ce qui fait que les conclusions que le docteur Houzé a pu tirer de leur étude sont presque nulles et se résument à ceci : *squelette âgé, probablement masculin.* Il mesurait, sur place, environ 1m75.

Le second, étendu dans une couche de terre végétale noirâtre, était encore moins bien conservé que le premier (2).

---

(1) Voici l'inventaire qu'a bien voulu en faire le docteur Houzé :

a. Fragment d'occipital, écaille peu saillante;

b. Six fragments de pariétaux, droit et gauche;

c. Mandibule déformée par la vieillesse et la pression posthume du terrain sus-jacent, alvéoles des troisièmes molaires atrophiées. Les quatre dents encore présentes ont les couronnes creusées, fort usées;

d. Fragment de première côte;

e. Fragments d'humerus droit et gauche de même sujet, sans perforation olécranienne;

f. Deux fragments de cubitus;

g. Deux fragments de radius;

h. Deux tibias fragmentaires, droit et gauche, même sujet, présentant la *lame de sabre;*

i. Diaphyse complète de fémur gauche présentant des modifications pathologiques dues probablement (?) à une ostéite : ostéophytes à l'épiphyse supérieure (à sa racine, car l'épiphyse elle-même est brisée);

j. Diaphyse de fémur droit; ligne âpre très accusée, fémur dit à colonne; gouttière hypotrochantérienne marquée, troisième trochanter fort; tête brisée;

k. Fragment de rotule.

(2) Inventaire et remarques du docteur Houzé :

a. Fragments de crâne masculin adulte : fragment composé d'une partie du pariétal gauche ainsi que du droit et de la région sus-iniaque de l'occipital; suture lambdoïde ouverte, os wormien au lambda; le diamètre approximatif bi-pariétal ou transversal est de 150 millimètres; par la forme de l'écaille occipitale peu saillante et le grand diamètre transversal, on peut presque affirmer que le sujet était brachycéphale, probabilité corroborée par la face qui est large (voir plus bas);

b. Fragments de frontal, glabelle très accusée (caractère masculin);

c. Partie de temporal gauche;

Il se trouvait à environ 1m10 plus haut que le précédent, mais sur le côté, et à 0m30 seulement de la surface du marchet. Il paraissait avoir au moins 1m60 de taille.

L'orientation était sud-ouest-nord-est, les pieds vers le nord-est.

Le crâne est harmonique et présente une grande largeur bipariétale, faciale et nasale. Il est probablement brachycéphale, mésorrhinien et euryprosope (visage large); la face supérieure (sans la mandibule) est large et en même temps assez haute à cause de la hauteur mandibulaire (1).

Nous n'avons observé aucune trace de mobilier.

Parmi les pierres qui constituaient le marchet, était un polissoir en grès, de 0m33 de longueur, de 0m09 de largeur et de 0m09 d'épaisseur, ramassé jadis sur le sol environnant par les constructeurs du monument en même temps que les autres matériaux employés.

La présence de ce polissoir dans le marchet est donc toute fortuite et ne peut avoir aucune signification. Elle s'explique très naturellement par ce fait que les marchets des *Alti* ont

---

d. Face, largeur maxima, narines, 26mm (nez large, au moins mésorrhinien).

Largeur bijugale 99 (?), *large*.

Os malaires saillants, fosses canines profondes. Incisive médiane supérieure tombée *post mortem* ainsi que la latérale gauche supérieure et la canine du même côté; troisième molaire gauche supérieure atrophiée; tubercules disparus.

e. Mandibule forte, haute, branche montante droite manque. Denture : il reste les trois molaires des deux côtés, la deuxième prémolaire droite et la canine du même côté, les tubercules ont disparu par usure; les autres dents *qui manquent* sont tombées *post mortem*. Diamètre bimentonnier : 49mm.

(1) Telles sont les conclusions de l'étude du docteur Houzé.

été élevés sur l'emplacement d'une station néolithique (1). C'est donc encore un nouvel exemple de cette loi ethnographique de la succession de l'habitat en certains points donnés.

***

Marchet n° 2. — Le second marchet, qui mesurait à peu près 1 mètre de hauteur et 10 mètres de diamètre, était formé, comme le premier, de pierres de diverses grosseurs recueillies à la surface du sol.

Il ne recouvrait absolument rien et il y a même lieu de douter de son ancienneté.

Nous avons rencontré, deci, delà, parmi les matériaux dont il était constitué, quelques fragments d'ossements d'animaux, trois morceaux de poterie très grossière et une belle hachette taillée à petits éclats, en *grès gedinnien*, mesurant 0m140 de longueur et 0m055 de largeur au tranchant.

De même que le polissoir dont il a été question plus haut, ces objets ont été ramassés par hasard sur le sol et, comme dans le cas précédent, aucune conséquence n'est à tirer de leur présence dans le marchet.

Étude des marchets de Hampteau (2).

L'exploration de deux marchets et d'un tumulus situés dans les bois de Hampteau, commencée le 24 juillet 1897 et poursuivie durant les jours suivants, a été infructueuse.

---

(1) Nous avons recueilli sur ce plateau, à la surface du sol, dans le voisinage des marchets, plusieurs silex taillés : éclats bruts ou retouchés, petites lames, grattoirs discoïdes, etc....

(2) Province de Luxembourg, arrondissement et canton de Marche.

Les deux marchets dont il s'agit sont éloignés l'un de l'autre d'une centaine de mètres.

Le premier mesure 0m75 de hauteur sur 6 mètres de diamètre.

Le second a 1m25 de hauteur et 9 mètres de diamètre. Ces marchets, malgré leur apparence de très grande ancienneté, ne renfermaient absolument rien.

Le tumulus que nous avons exploré ensuite, se trouve à une distance d'environ 1,000 mètres au levant des deux marchets.

Il est formé de terres rapportées et mesure 1m40 de hauteur et 7 mètres de diamètre.

Nos travaux nous ont révélé l'existence, sous ce tumulus, d'une sorte de sillon de 2 mètres de longueur, de 0m30 de largeur moyenne et d'environ 0m25 de profondeur creusé dans le sol et orienté ouest-est. Ce sillon était rempli d'une terre beaucoup plus meuble, mélangée de charbon de bois. Nous n'y avons rencontré aucune trace d'ossements ni aucun débris de poterie.

Étude des marchets de Resteigne (1).

A 3,000 mètres au sud de l'église de Resteigne, dans un endroit écarté et solitaire, à l'entrée du bois de Bestin, au lieu dit *Marchimont*, sur la rive droite du petit ruisseau appelé *Passe-Brebt* (cotes 355 à 380), est un groupe de neuf marchets accompagnés de quatre levées construites également en pierres sèches.

***

(1) Province de Namur, arrondissement de Dinant, canton de Rochefort.

Nous devions l'indication de l'existence de cet ensemble de curieux vestiges véritablement perdu dans les bois, à notre bienveillant confrère Alfred Bequet :

Je crois, nous écrivait-il le 20 mai 1898, *que cet endroit mérite d'être étudié de près; n'y a-t-il pas eu là, peut-être, un lieu de réunion pour les peuplades belges, un signal, un point de ralliement; on n'est pas très loin de la montagne et de la grotte de Sinsin, on n'est pas très loin non plus de Saint-Ode, d'Amberloup, etc...*

***

M. Bequet ayant bien voulu mettre, cette fois encore, à notre entière disposition, son excellent fouilleur Jean Godelaine, nous avons commencé peu après les travaux.

***

Les matériaux employés à la construction des marchets et des levées, étaient des pierres ramassées un peu partout à la surface du sol. Elles avaient, en effet, pour la plupart, leurs arêtes usées et on ne remarquait nulle part d'excavations d'où elles auraient pu être extraites.

Marchet n° 1. — Cet énorme marchet, situé à la lisière du bois, était constitué par un noyau de terre recouvert d'une lourde chape de pierres. Il mesurait 2m50 de hauteur et environ 18 mètres de diamètre, et avait été élevé sur un foyer.

Celui-ci, rencontré au niveau du sol, presque au centre de la périphérie, mesurait 2 mètres de diamètre et formait une couche de terre brûlée de 0m05 à 0m06 d'épaisseur. On

pouvait observer, en certains endroits autour de ce foyer, surtout du côté du midi, que la terre était plus dure que partout ailleurs, comme si elle avait été fortement piétinée.

La chape de pierres présentait une épaisseur de 0m80 à 1m20.

Nous n'avons trouvé, dans ce marchet, ni ossements, ni débris d'aucune sorte.

***

Marchets nos 2 et 3. — Situés à environ 250 mètres au sud-ouest du précédent, et constitués uniquement de pierres.

L'un mesurait 1m20 de hauteur sur 8 mètres de diamètre; l'autre n'avait que 1 mètre de hauteur et 6 mètres de diamètre. Ils ne contenaient absolument rien.

Marchet n° 4. — Appartenait au même groupe que les deux précédents (nos 2 et 3) et mesurait 1m50 de hauteur et 12 mètres de diamètre.

Au centre, reposant sur le sol ancien, était un massif de pierres reliées entre elles par de la terre glaise et disposé en plan incliné du levant au couchant. Cette construction présentait les dimensions suivantes :

Longueur, 3 mètres.

Largeur, 2 mètres.

Hauteur { au couchant, 0m10.
au levant, 0m80.

On y pouvait observer les traces d'un feu violent et continu.

Cette rampe aboutissait, au levant, à un foyer circulaire d'environ 1 mètre de diamètre établi sur une sorte de pavement fait de morceaux de grès et entouré d'un petit mur de

soutènement de 0m35 de hauteur et de 0m60 d'épaisseur construit en moellons de grès joints avec de la terre glaise en guise de mortier.

Nous n'avons trouvé, dans ce marchet, que des fragments d'os d'animaux et quelques tessons d'une poterie grise qui paraît être belgo-romaine.

Marchet n° 5. — Même groupe. Ne mesurait que 1m20 de hauteur sur environ 5 mètres de diamètre et était constitué de fragments de grès concassés et offrant à peu près la grosseur des pierres employées au rechargement des routes.

Ces matériaux présentaient une teinte rougeâtre comme s'ils avaient subi l'action du feu. D'abondants charbons de bois se trouvaient du reste mélangés aux pierres et on eut dit qu'un ignorant avait tenté de faire de la chaux avec ces grès.

Marchet n° 6. — Même groupe. Était de forme oblongue et mesurait 1m20 de hauteur, 9 mètres de longueur et 6 mètres de largeur.

Nous n'y avons rencontré que quelques fragments d'os d'animaux, une dent de ruminant et un morceau de poterie grise.

Marchet n° 7. — Même groupe. Ce marchet, qui présentait également une forme oblongue, mais qui avait été bouleversé en grande partie, mesurait 2m50 de hauteur, 18m50 de longueur et 10 mètres de largeur. Il offrait intérieurement des dispositions analogues à celles observées dans le marchet n° 4 (foyer avec rampe d'accès).

Nous y avons trouvé un petit morceau de tuile romaine,

des fragments d'os d'animaux et le fond d'un vase belgo-romain.

1re et 2e LEVÉES. — MARCHET N° 8. — La première levée, qui passe à une centaine de mètres à l'ouest des marchets 2 et 3 et qui suit à peu près la direction nord-sud, mesure actuellement encore 150 mètres de longueur, 10 mètres de largeur et 0m80 à 1 mètre de hauteur. Elle est faite de pierres dont les dimensions varient à l'infini, sans mélange de terre.

A une époque probablement assez récente, cette levée a été exploitée en certains endroits, comme carrière à pavés. Vers le milieu, par rapport à la longueur, et faisant corps avec elle, était un énorme marchet constitué des mêmes matériaux. Celui-ci avait 2 mètres de hauteur et 18 mètres de diamètre. Nous y avons trouvé, sur le fond et aussi parmi les pierres à différents niveaux, quelques ossements et dents d'animaux (cheval, cerf, bœuf, etc...) des morceaux de poterie grise belgo-romaine et un éclat de silex ne portant aucune retouche.

La seconde levée, à peu près perpendiculaire à la première et orientée, par conséquent, ouest-est, est beaucoup moins importante que celle-ci. Elle lui est toutefois identique comme composition et mode de construction.

MARCHET N° 9. — Situé à environ 250 mètres à l'est du précédent — pour autant, bien entendu, qu'il nous ait été possible de nous orienter et de relever des mesures quelque peu exactes au travers des fougères et des genêts géants qui partout couvraient le sol — le marchet auquel nous donnons le n° 9 était formé uniquement de pierres (grès) sans terre.

Sa hauteur ne dépassait guère $1^{m}50$, mais son diamètre était d'au moins 20 mètres.

Les pierres présentaient, en général, d'assez fortes dimensions, et les plus grosses mesuraient $0^{m}40^{3}$.

Ce marchet, dont rien n'est venu révéler la destination première, avait, dans la suite des temps, subi divers avatars : c'est ainsi qu'au moyen âge très probablement, on y installa, après avoir déblayé préalablement le centre, une sorte de bas-fourneau pour la réduction du minerai de fer et que plus tard on y ouvrit une carrière comme l'a prouvé la rencontre, au milieu des déchets de taille, de plusieurs bornes ébauchées.

Les fouilles n'ont produit que deux crochets en fer tordus, une molaire et des os longs de cheval et de bœuf, fendus dans le sens de la longueur pour en extraire la moelle, et plusieurs fragments d'une poterie gris-jaunâtre, bien cuite, sonore, portant, deci, delà, quelques touches de vernis, poterie que l'on peut rapporter au XIe, XIIe ou XIIIe siècle.

*
* *

L'existence possible de minerai dans les environs immédiats, ou le fait de trouver là le combustible en abondance, sont les seules raisons plausibles que l'on puisse donner de l'établissement d'un fourneau à fondre le fer en un endroit aussi écarté.

3e et 4e LEVÉES. — SUBSTRUCTIONS. — VESTIGES D'UN FOUR A CHAUX. — Nous avons encore reconnu, mais sans pouvoir en déterminer exactement la direction ni les dimensions, à cause de l'épaisseur du bois, deux autres levées situées à l'ouest du groupe des marchets.

Enfin, à environ 200 mètres au sud du même groupe, sur le versant (côté du midi) du vallon où coule le ruisseau dit *Passe-Brebt*, ont été rencontrées des substructions auxquelles il nous a été impossible d'assigner une époque.

Ce sont les restes d'une construction rectangulaire, composée d'une place unique mesurant 26m80 de longueur du levant au couchant et 6m60 de largeur. Les murs de cette bâtisse rudimentaire étaient en pierres avec de la terre pour mortier, et n'avaient de parement que du côté intérieur.

Dans cette place, vers le levant, à 7 mètres du mur, se trouvait un foyer de 1m80 de longueur sur 0m90 de largeur, garni de pierres d'appui et sous lequel subsistaient encore certaines parties d'une aire en terre battue.

De menus fragments d'os calcinés, dont un teinté d'oxyde de cuivre, et une moitié de dent humaine ont été recueillis dans le voisinage du foyer. On peut ajouter, à cette maigre récolte, deux petits morceaux de fer et un clou, trouvés un peu plus loin.

***

Quelle a pu être la destination de cette construction? Faut-il y voir les restes d'une habitation ou n'est-ce que l'emplacement d'un petit *ustrinum?*

Nous ne pouvons rien affirmer non plus à cet égard.

***

Mentionnons aussi les vestiges d'un four à chaux rencontrés dans le voisinage : c'était une fosse carrée mesurant 2m20 de côté et 1m50 de profondeur, remplie encore, sur environ 1 mètre de hauteur, de chaux et de pierres calcaires.

Un canal de 2 mètres de longueur et de 0m60 de largeur, partant du niveau du sol et creusé en partie dans le grès, aboutissait au fond de l'excavation du côté nord.

D'après ce que nous avons pu voir, on aurait procédé, non pas comme on le fait maintenant, en étendant alternativement un lit de combustible et un lit de pierres, mais en plaçant du bois non seulement sur le fond mais aussi tout le long des parois de la fosse, puis en accumulant les pierres au milieu.

Nous avons retrouvé, en effet, sur le fond et le long des parois, une grande quantité de bois carbonisé; c'est là aussi que la chaux était la moins imparfaite, tandis qu'au centre les pierres se trouvaient à peine entamées. Le fond du canal était recouvert également d'une forte couche de cendre et de charbon de bois, ce canal servait vraisemblablement à allumer le feu au fond du four et à fournir l'air nécessaire à la combustion. Au dire des gens du pays, le calcaire n'existerait pas à Marchimont, et il faudrait, pour en rencontrer, aller jusqu'au village de Resteigne, ou à Tellin, soit à environ trois kilomètres de distance.

L'examen de la carte géologique confirme pleinement ce renseignement.

*
* *

Les faits observés à Marchimont peuvent se résumer comme suit :

En un endroit éloigné de toute habitation et perdu dans les bois, se voient, groupés, des amoncellements de pierres dus à la main de l'homme.

Ils sont très anciens et remontent à l'époque belgo-romaine tout au moins.

Quelques-uns recouvrent ou contiennent un foyer. Dans d'autres, on ne rencontre que des fragments d'os d'animaux et quelques morceaux de poterie éparpillés sur le fond et à divers niveaux parmi les pierres.

D'autres ne renferment absolument rien.

Presque tous ces amoncellements de pierres ont été remaniés postérieurement :

Dans l'un d'eux on a installé un petit fourneau pour réduire le minerai de fer; dans un autre on a essayé de faire de la chaux avec les matériaux (tout à fait impropres à cet usage) dont il est constitué; ailleurs, enfin, on constate les preuves de leur mise en exploitation comme carrières.

*
* *

Quelle a pu être la destination de ces amoncellements de pierres et quels en furent les constructeurs ?

De quand datent les foyers qu'on y observe et quelle fut leur destination ?

L'absence, parmi les cendres et les charbons de débris d'os humains calcinés, doit-elle faire écarter absolument l'idée de bûchers funéraires ?

Sont-ce des feux allumés pour certaines autres cérémonies?

L'altitude du lieu (cotes 375 à 380) peut-elle justifier ici l'hypothèse de feux de signaux ? (1)

---

(1) Voici, mais à titre de simple renseignement, les trois principales stations du voisinage avec lesquelles Marchimont eût pu communiquer au moyen de signaux :

Au nord, avec la petite forteresse d'Eprave, distante de 9,000 mètres en ligne droite. (*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. II, 1851, p. 442; t. V, 1857-1858, p. 28; t. VII, 1861-1862, pp. 293, 294, 295 et 439;

Où chercher enfin les raisons qui ont pu amener l'homme à venir établir dans un endroit aussi écarté de toute habitation et relativement éloigné des gisements de calcaire, le four à chaux dont nous avons retrouvé les vestiges ?

L'imagination a le champ libre pour tenter d'expliquer tout cela !

Nous nous en abstiendrons, de crainte d'errer dans le domaine des hypothèses et préférant attendre, pour nous prononcer, de pouvoir rapprocher de ce que nous avons observé ici d'autres faits analogues, mais mieux définis, que peut-être il nous sera donné dans la suite de rencontrer ailleurs.

Étude des marchets de la forêt de Freyr (1).

On nous avait signalé l'existence, dans cette forêt, de nombreux et grands tumulus construits en pierres et en terre ; on nous avait parlé également d'un cimetière immense formé de tumulus situé en la forêt de Saint-Michel, qui fait suite à celle de Freyr, dans le voisinage immédiat d'un rocher dit *Falhoth*, près des *Vieilles forges*.

Un rapport d'expertise, de 1893 (2), faisait mention, à son

---

t. VIII, 1863-1864, pp. 231 et 448; t. IX, 1865-1866, p. 455; t. XII, 1872-1873, p. 124; t. XIII, 1875, p. 522; t. XV, 1881, pp. 309 à 319, et t. XIX, 1891, p. 435.)

Au nord également, avec la station d'Ave-et-Auffe (groupe de marchets de la « Croix-de-Tige »), distante de 8,000 mètres. (*Id.*, t. XV, 1881, p. 321, et t. XXI, 1895, p. 58.)

Au nord-ouest, avec la station de Pondrôme (groupe de marchets, au lieu dit « Tombois »), distante de 13,000 mètres. (*Id.*, t. XXI, 1895, p. 67.)

(1) Cette grande et belle forêt au nom suggestif s'étend entre Saint-Hubert et les villages de Champlon, Tenneville, Lavacherie, Amberloup, Tillet, Moircy, Freux et Vesqueville.

(2) *Bulletin de la Société centrale forestière*, septembre 1893, 5e livraison.

tour, de nombreux tumulus en pierres brutes connus dans le pays sous le nom de *marchets* et existant à Haseille et dans Freyr même, principalement dans les coupes de 1875 et de 1876 de Freyr Septentrional : *Ce sont*, disait le rapport, *des cônes ronds, pointus, de 10 mètres environ de diamètre et de 2 à 3 mètres de hauteur au centre, en moellons de grès amoncelés pêle-mêle sur le sol sans le moindre ordre aux abords du tracé qu'a dû suivre la chaussée romaine.*

***

Nous avions donc là, en apparence du moins, un vaste champ de recherche que nous ne pouvions négliger et où des fouilles s'imposaient.

Celles-ci y furent exécutées en août 1897, mais leur résultat fut absolument nul et il faut aujourd'hui en rabattre des marchets et des tumulus de Freyr.

Six marchets situés dans la forêt de Freyr Septentrional, au lieu dit *Ry Baileux*, ont été ouverts sans succès.

Ils mesuraient de 0m80 à 2m50 de hauteur sur 8 à 10 mètres de diamètre et étaient constitués uniquement de pierres ramassées à la surface du sol, sans une poignée de terre. Nous n'y avons rien observé, ni ossements, ni débris de poterie et nous ne pouvons nous expliquer leur origine.

Dans Freyr-Royal, plusieurs marchets ont été enlevés il y a quelques années pour l'empierrement des routes sans que l'on y ait trouvé le moindre objet ni le moindre débris quelconque.

Il existe dans Freyr Méridional de gros tas de pierres, mais qui sont l'œuvre de la nature seule.

Contre la *Fange de la hutte*, qui touche au *Prangeleux*

des Gattes, nous avons reconnu, sur une distance de plus de 100 mètres, un tronçon de chemin empierré ayant de 7 à 8 mètres de largeur et présentant tous les caractères des routes romaines.

Enfin, les prétendus tumulus de la forêt de Saint-Michel, au lieu dit *Falhoth* (dont il y a, du reste, des milliers dans Freyr), ne sont, comme l'ont prouvé nos fouilles, que de très vieilles souches de grands arbres déracinés par les ouragans.

Fouilles au pied des « Pierres-du-Diable », à Forrières (1).

Les *Pierres-du-Diable*, de Forrières, nommées aussi *Cuvelée-du-Diable* (2), qui, actuellement, ne sont plus qu'au nombre de six, ont tout une petite littérature (3).

---

(1) Province de Luxembourg, arrondissement de Marche, canton de Nassogne.

(2) C'est-à-dire : *charge du diable*.

(3) Voir : J.-B. Geubel, *Note sur l'existence de monuments des anciens cultes dans la forêt ardennaise*. (*Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg*, t. Ier, 1847-1848 et 1848-1849, p. 87, et pl I, fig. 2.) — H. Schuermans, *Notice sur les monuments du Limbourg antérieurs au moyen âge*. (*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, première année, 1862, p. 90, note 4.) — Daufresne de la Chevalerie, *Les Antiquités du village de Wéris* (suite). (*Revue catholique de Louvain*, mai 1879, p. 14.) — Bon de Loë, *Étude sur les mégalithes ou monuments de pierres brutes existant ou ayant existé sur le territoire de la Belgique actuelle*. (Publications de la Fédération archéologique et historique de Belgique, 4e session, Charleroi, 1888, t. I, p. 106.) — Ch.-J. Comhaire, *Contributions à l'étude des monuments mégalithiques. La cuvelée du diable de Forrières*. (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. VIII, 2e fascicule, 1889-1890, p. 167.) — Dr N. Cloquet, *Des Dolmens en Belgique et spécialement des dolmens de Wéris et de Forrières*. (*Id.*, t. IX, 1er fascicule, 1890-1891, p. 93.) — Émile Tandel, *Les Communes luxembourgeoises*. (Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg, 1892, t. XXVI des *Annales*, p. 591.)

Elles sont situées à environ 800 mètres de l'église de Forrières, vers l'ouest, et occupent la pointe d'une colline schisteuse (schistes de Frasnes) appelée *Inzomet*.

Ces pierres sont brutes et placées là sans le moindre ordre apparent. Ce sont des blocs de grès landenien.

Le sol sur lequel elles reposent est uni et aucune autre pierre semblable ne se voit dans les environs.

D'après la légende, un trésor, caché sous la plus grosse, appartiendra à celui qui la pourra soulever.

On en comptait encore 17 en 1849, et Geubel, qui a été le premier à en parler, nous apprend qu'elles présentaient, à cette époque, un assemblage de *six dolmens*, formant à peu près un cercle, composés chacun de trois pierres, l'une formant table sur les deux autres. Il ajoute, à la vérité, que les tables ont été renversées, il y a longtemps, mais que chacune d'elles était encore appuyée contre ses bases (1).

Depuis lors, le marteau des vandales modernes a poursuivi son œuvre de destruction, et onze de ces pierres ont été brisées pour en faire des bornes ou pour réparer les chemins.

***

Nous y avons fait des fouilles, à la fin du mois d'août de 1897, mais nous n'avons trouvé, aux alentours des six pierres restantes que nous avons dégagées, que deux petits morceaux de silex, des fragments d'os et quelques morceaux d'une poterie faite au tour et qui paraît être belgo-romaine.

---

(1) *Loc. cit.*, p. 88.

Voici les dimensions de ces blocs :

I.	Longueur	1m90
	Largeur.	1m20
	Épaisseur	0m55
II.	Longueur	1m60
	Largeur.	0m90 — 0m80
	Épaisseur	0m50
III.	Longueur	0m75
	Largeur	0m75
	Épaisseur	0m40
IV.	Longueur	1m75 — 1m65
	Largeur	1m20
	Épaisseur	0m70
V.	Longueur	1m80 — 1m50
	Largeur.	1m00
	Épaisseur	0m70
VI.	Longueur	1m50
	Largeur.	1m35
	Épaisseur	0m75

Recherches à l'emplacement d'un cimetière à incinération du premier âge du fer, à Contich (1).

M. l'avocat Bernays, d'Anvers, nous écrivait le 1er février 1898 que, d'après les renseignements de M. Truyts, industriel à Contich, on avait découvert l'année précédente,

(1) Province d'Anvers, arrondissement et canton d'Anvers.

sur le territoire de cette commune, en plantant un bois près du hameau de Duffelschenhoeck, une cinquantaine d'urnes cinéraires qui furent toutes brisées et dont quelques-unes contenaient des vases plus petits suivant une pratique des Belges d'avant l'invasion romaine. Ces urnes étaient déposées en pleine terre, à environ 0m60 de profondeur.

***

Nous nous rendîmes sur les lieux (1) le 8 février, accompagné de M. Bernays, de M. Truyts et du sieur Jef Verbeek, journalier à Contich, qui avait dirigé les travaux de plantation, et nous pûmes encore recueillir, épars sur le terrain, de nombreux fragments de vases en terre assez grossière, faits sans l'aide du tour, des débris d'ossements humains calcinés et les morceaux d'un vase minuscule qui a pu être reconstitué.

Ce petit vase mesure 0.058 de hauteur, 0.147 de circonférence à la panse et 0.042 de diamètre d'ouverture.

Il est en terre grossière de couleur brune, chocolat, et façonné uniquement à la main.

***

Étant retourné au Duffelschenhoeck le 4 mai suivant, en compagnie de M. le baron Alfred de Vinck de Winnezeele, propriétaire du terrain, et de M. Donnet, nous fîmes ouvrir des tranchées d'exploration dans les parcelles voisines du bois, mais sans résultat.

---

(1) L'endroit en question est situé à 2,150 mètres sud-est de l'église de Contich.

Ayant poursuivi nos recherches dans le bois même et fait creuser en un point où l'on remarquait encore, à la surface, quelques débris de poterie, nous avons découvert un bon nombre de tessons se rapportant à un même vase d'assez grande dimension.

Il y avait donc bien là un lieu de sépulture.

Toutefois les Belges avaient eu déjà des prédécesseurs en cet endroit, car nous y avons récolté, çà et là, divers silex taillés, notamment un grattoir bien caractérisé.

***

L'absence de débris romains, le mode de sépulture, la nature des poteries et cette pratique de déposer des vases minuscules à l'intérieur des urnes cinéraires, nous autorisent à faire remonter ces tombes au premier âge du fer ou époque Hallstattienne.

La découverte de ce cimetière vient aussi atténuer un peu la stérilité, plus apparente que réelle, d'une province, où, au prix d'un léger effort, il y aurait certainement à faire des trouvailles aussi nombreuses que partout ailleurs.

Fouille d'un foyer paléolithique à Ottenbourg (1).

M. Louis De Pauw avait observé, en un point du territoire de cette commune, les vestiges d'un foyer très ancien. Il nous fit part de cette découverte et nous résolûmes d'un commun accord d'y pratiquer immédiatement des fouilles.

Celles-ci eurent lieu le 19 octobre 1899.

---

(1) Province de Brabant, arrondissement et canton de Louvain.

Les vestiges de ce foyer, qui mesuraient à peu près 1m50 de diamètre, étaient visibles en coupe à 0m80 de profondeur dans une berge de 1m75 de hauteur, exposée au midi et située vers la partie supérieure d'un petit ravin, à environ 1,750 mètres à l'est de l'église d'Ottenbourg.

COUPE DU TERRAIN.

Humus et sable	0m40
Limon non stratifié, homogène, poussiéreux, friable, d'origine éolienne (*Brabantien*). . . .	0m60
Couche charbonneuse de 0m05 d'épaisseur.	
Sable bruxellien calcarifère	0m75
	1m75

Les fouilles ne mirent au jour que des charbons mélangés de terre, mais dans les environs immédiats, et au même niveau que le foyer, furent trouvés antérieurement de nombreux silex taillés appartenant à l'industrie *éburnéenne* (1).

Fouilles au « Cro-du-Charnier » à Solutré (2).

En 1899, profitant de notre séjour à Macon, où se tenait cette année-là le congrès archéologique de France, nous avons pratiqué, du 16 au 19 juin, quelques fouilles à Solutré sans autre prétention que celle d'y recueillir nous-mêmes du *tout venant* bien en place.

*
* *

(1) Troisième période glaciaire quaternaire de l'Europe centrale, deuxième phase contemporaine de la fin de l'époque du Mammouth (Rutot).

(2) Département de Saône-et-Loire.

Une tranchée de 8 mètres de longueur, de 2 mètres de largeur et d'environ 1m75 de profondeur, creusée en un des rares endroits non encore bouleversés du gisement classique, nous a donné en assez grande abondance des ossements d'animaux (cheval, renne, bœuf, etc...); des débris de repas (os fendus); des silex taillés (éclats de taille obtenus par débitage intentionnel avec trace du plan de frappe, bulbe et esquillement de percussion; éclats de taille irréguliers ou en forme de lames utilisés le long des bords; grattoirs allongés; lames-grattoirs; poinçons, etc...) et une canine de loup (*canis lupus*) percée à la racine d'un trou de suspension.

Cette industrie ressemble donc beaucoup, dans son ensemble, à celle des couches supérieures de nos cavernes (1).

*
* *

D'autre part, l'exploration de la terrasse d'une petite grotte s'ouvrant à mi-hauteur dans le flanc du rocher dominant le gisement préhistorique, a amené la trouvaille, à 1m20 de profondeur, d'une sépulture en dalles brutes renfermant un squelette très bien conservé, sans mobilier et les pieds tournés vers le nord.

Dans la tombe même, et au-dessus des dalles qui en formaient la couverture, étaient des fragments de *tegulæ* et des morceaux de poteries romaines et barbares aux cassures fortement usées, le tout très remanié et mélangé à la terre.

*
* *

(1) Quatrième période glaciaire quaternaire de l'Europe centrale, première phase. Époque flandrienne (Rutot). Industrie tarandienne (Piette).

L'âge précis de cette sépulture est difficile à déterminer. Elle nous paraît pouvoir être franque ou burgonde, mais le docteur Jacques, qui a étudié le crâne en provenant, ne reconnaît pas chez celui-ci les caractères propres au type germanique

« La pièce qui nous est présentée, dit-il, n'est certainement pas une pièce quaternaire. En faisant même abstraction des conditions de gisement qui ont été relevées si soigneusement, l'état de conservation des os suffirait seul à faire rejeter cette hypothèse. La seule chose que nous puissions dire, c'est que ce crâne est postérieur à l'époque romaine. Et cependant il présente dans ses caractères, à côté de différences notables, des analogies frappantes avec d'autres pièces de Solutré que l'on décrit comme quaternaires...

» Quant à rapprocher ce crâne du type germanique (burgonde), il me serait bien difficile de le faire : l'élévation de l'indice céphalique, la largeur et le peu de hauteur de la face, les mesures du nez et des orbites me paraissent s'y opposer d'une façon absolue.

» Je ne voudrais tirer aucune autre conclusion de cet examen, car la seule hypothèse que j'oserais émettre, me porterait à supposer que si les crânes de Solutré, décrits par de Quatrefages et Hamy, sont bien quaternaires, les débris de cette race ont encore vécu longtemps dans le pays, et qu'à Solutré, comme presque partout ailleurs, les invasions successives d'éléments ethniques étrangers ne sont pas parvenues à détruire complètement les populations autochtones dont les caractères réapparaissent jusqu'à l'époque moderne. Mais pour affirmer cette hypothèse, il faudrait des éléments basés

sur une étude complète des populations actuelles, et ces éléments je ne les possède pas » (1).

***

Ajoutons, de notre côté, qu'en employant le terme *sépulture franque ou burgonde*, nous n'avons pas entendu désigner la tombe d'un individu appartenant absolument à la race franque ou burgonde, mais simplement une sépulture datant de l'époque de la domination de ces barbares sur le pays, cette sépulture ne renferma-t-elle que les restes d'un autochtone.

Fouilles au « Trou des Sottais » à La Reid (2).

En 1899 également, M. le docteur Tihon a pratiqué des fouilles dans la terrasse d'une cavité appelée *Le Trou des Sottais*, située près du hameau de Hestroumont, commune de La Reid.

Il y a rencontré, à une assez grande profondeur, sous une couche tufacée de 0m35 d'épaisseur, les traces d'un foyer, et parmi la terre brûlée, quelques débris de ferrailles indéterminables et un *morceau de houille*.

Le fait de la trouvaille d'un morceau de charbon de terre dans ces conditions de gisement est fort intéressant et mène à la conclusion suivante : ou bien le dépôt tufacé qui recouvrait le foyer est moins ancien qu'on pourrait le croire et s'est formé rapidement, ou bien la date généralement admise

---

(1) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XVIII, 1899-1900, p. XCIX.

(2) Province de Liége, arrondissement de Verviers, canton de Spa.

de la découverte et de l'emploi de la houille au pays de Liége (le milieu du XIe siècle, croyons-nous) doit être reculée.

***

Le docteur Tihon avait, du reste, rencontré antérieurement à Burdinne (également dans la province de Liége), un fragment de charbon de terre dans des substructions belgo-romaines qui semblaient n'avoir point subi de remaniements postérieurs.

Fouilles dans la grotte de Hohière ou grotte d'Aisne, à Heyd (1).

Une tranchée large et profonde ouverte par le docteur Tihon dans les dépôts meubles de cette grotte, a révélé la présence, au sein de ceux-ci, de deux foyers superposés d'âge différent.

Le premier, en commençant par le haut, était très considérable et datait de l'époque belgo-romaine. On y a recueilli des morceaux de vases faits au tour et une mâchoire humaine (2).

Le second, moins étendu et moins épais, était pré-romain. Il a donné de nombreux fragments de poteries grossières quoique bien lissées, non faites au tour, de couleur brun-rougeâtre, ornementées de séries de lignes ou de stries parallèles très rapprochées les unes des autres, se coupant

---

(1) Province de Luxembourg, arrondissement de Marche, canton de Durbuy.

(2) Mandibule d'enfant, deuxième dentition, pas de troisièmes molaires, cuspides à peine entamées. (Houzé, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XVII, quatrième fascicule, 1898-1899, p. 369.)

en tout sens et tracées légèrement en creux, sur la pâte molle, au moyen d'un instrument qui devait être une sorte de peigne.

Ces tessons mesurent de 0m010 à 0m013 d'épaisseur et semblent provenir de deux ou trois vases différents. Nous n'hésitons pas à les rapporter à l'âge du fer (1). Le docteur Tihon a trouvé aussi, à ce niveau, associés aux fragments de poteries dont il vient d'être question, une fusaïole ou volant de fuseau fait de la même terre que ceux-ci.

Fouilles à Goffontaine.

Enfin les fouilles pratiquées à Goffontaine, hameau de la commune de Cornesse (2), en une cavité voisine de la grotte étudiée jadis par l'illustre Schmerling, n'ont donné, au point de vue archéologique et ethnographique, aucun résultat.

Le docteur Tihon y a fait, par contre, d'intéressantes constatations d'ordre géologique.

*
* *

Adressons ici, à M. Louis Cavens, l'expression de notre vive gratitude pour son généreux concours et remercions également M. le Bourgmestre de Hampteau, M. A. Dubois, directeur des forêts à Bruxelles; M. Houba, inspecteur des Eaux et Forêts, à Marche; M. Alfred Bequet, président de la Société archéologique de Namur; M. Ed. Bernays, avocat

---

(1) Nous avons remarqué, en 1900, au musée de Nîmes (Maison Carrée) des fragments semblables et ornés de même façon, provenant de l'oppidum de Nages (Gard).

(2) Province de Liége, arrondissement de Verviers, canton de Spa.

à Anvers; M. Charles Truyts, industriel à Contich; M. le sénateur Baron Alfred de Vinck de Winnezeele et l'administration communale de Resteigne des autorisations et des obligeants renseignements qu'ils ont bien voulu nous donner.

Bruxelles, avril 1903.

Bon ALFRED DE LOË.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

[MISSION ROYALE DES MONUMENTS.

ÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

es 2, 9, 16, 23 et 30 mai; des 6, 13, 20 et 27 juin 1903.

PEINTURE ET SCULPTURE.

avis favorables ont été émis sur :

Église de Minderhout. Tableaux.

a proposition de confier à M. Maillard la restau- de deux tableaux que possède l'église de Minderhout s), sous la réserve que ce travail s'exécutera sous la on d'un membre du Comité provincial des corres- its, dans le local du musée d'Anvers;

Église de Heusy. Décoration.

e projet relatif à la décoration de l'église de Heusy). Au cours des travaux, l'auteur, M. Meunier, devra la petite frise ornementée contre les chainages des s, sans empiéter sur ceux-ci. Pour la réfection des es et enduits, on peut adopter indifféremment le ou l'asphalte recouvert d'un plâtrage ordinaire;

Église de Blégny. Décoration.

3° Le projet relatif à l'exécution de peintures décoratives dans l'église de Blégny, sous Trembleur (Liége), sous les réserves suivantes, qui ont été communiquées verbalement à l'auteur, M. Tassin : *a*) un rusticage sera substitué aux losanges pour le fond des murs; *b*) la partie de l'architecture construite en pierre de taille se raccordera d'une façon modérée à la décoration générale par quelques points de couleur; *c*) les encadrements des figures seront revus. Il doit être entendu que l'auteur fera d'abord un échantillon de la décoration sur une travée de l'édifice. La Commission le fera examiner par des délégués avant que l'œuvre entière ne soit poursuivie;

Église de Houcke. Décoration.

4° Le projet concernant l'exécution de peintures décoratives dans l'église de Houcke (Flandre occidentale); auteur, M. Goethals;

Église d'Alken Vitrail.

5° Le projet d'un vitrail peint destiné à la fenêtre centrale de l'abside de l'église d'Alken (Limbourg); auteur, M. Ladon;

Église de Saint-Jacques, à Anvers. Verrière.

6° Le projet relatif au placement d'une verrière dans le pourtour du chœur de l'église de Saint-Jacques, à Anvers; auteur, M. Ladon;

Église de Cambron-Casteau Vitraux.

7° Le projet relatif au placement de vitraux peints dans l'église de Cambron-Casteau (Hainaut); auteur, M. Ladon;

Église de Ghoy. Vitraux.

8° Le projet de vitraux à placer dans l'église de Ghoy (Hainaut); auteur, M. Casier;

Église d'Alsemberg. Vitraux.

9° Les dessins de vitraux à placer dans le chœur de l'église d'Alsemberg (Brabant), à la condition qu'il sera tenu compte des observations faites par le Comité diocésain des monuments et de celles que M. le chanoine Reusens a communiquées verbalement à M. Dobbelaere, notamment

en ce qui concerne le remplacement de certains patrons qui n'existent pas, tels que Sainte-Célestine, par exemple, à laquelle il faudra substituer Saint-Célestin, etc.;

10° Le projet relatif à l'exécution d'une statue pour le portail sud-ouest de l'église de Notre-Dame, à Huy (Liége); Église de Notre-Dame, à Huy Statue.

11° Le projet d'un monument à ériger à la mémoire de feu Son Éminence le Cardinal Deschamps, dans l'église de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers), moyennant qu'au cours de l'exécution on ne place pas Saint-Alphonse sur un socle. Si l'auteur, M. Van Wint, cherche à le faire dominer, il obtiendra mieux ce résultat en augmentant les proportions de la statue. Il conviendra aussi de revoir la partie architecturale du monument projeté; Église de Saint-Rombaut, à Malines. Monument funéraire.

12° Le projet relatif au placement d'un chemin de la croix dans l'église d'Hévillers (Brabant); sculpteur, M. De Beule; Église d'Hévillers. Chemin de la croix.

13° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix pour l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant); sculpteur, M. Van Wint; Église de Saint-Pierre, à Louvain. Chemin de la croix.

14° Le projet concernant le placement de deux statues dans la salle d'audience de la justice de paix d'Anderlecht; sculpteur, M. Dekeyser; Justice de paix d'Anderlecht. Statues.

15° Le projet relatif à l'érection, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant), d'un monument commémoratif des installations maritimes. Au cours de l'exécution, l'auteur, M. De Wever, devra accuser franchement l'encadrement du bas-relief du piédestal. Il est entendu que l'approbation ne s'applique pas au dessin de la grille destinée à protéger le monument, laquelle sera exécutée plus tard. Elle devra faire l'objet d'une autre étude conçue pour que ce travail soit exécuté Monument commémoratif des installations maritimes, à Molenbeek-Saint-Jean.

en fer forgé et non en fonte, cette dernière matière étant trop fragile.

Église de Westmalle. Peintures murales.

— Il a été procédé, le 28 avril 1903, en l'église de Westmalle, de concert avec MM. le chanoine Van Caster et Donnet, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, à l'examen des restes de peintures murales que les récents travaux d'agrandissement ont rendu au jour.

Ces vestiges, qui s'aperçoivent sur les six piliers de la nef médiane, représentent des Apôtres.

Les couleurs et les dessins en sont vagues, il est vrai, mais après les avoir ravivés à l'aide d'un frottage à l'huile, on reconnait le motif de la composition.

Il ne serait pas difficile de prendre des calques coloriés de ces peintures, puis de tenter de les reconstituer en bornant, avec circonspection, un essai à une seule effigie.

Si une réussite couronnait les efforts de l'artiste, on pourrait poursuivre la restitution et même compléter la série des Saints sur les six autres colonnes nouvelles comprises dans la partie agrandie du temple.

Église de Neeroeteren. Peintures murales.

— Il a été procédé, le 30 avril 1903, dans l'église de Neeroeteren, à l'examen de la peinture du Jugement dernier, sur le tympan de l'arc triomphal, d'après les dispositions générales du calque relevé à ce même endroit.

M. Van Neuss, membre du Comité des correspondants du Limbourg, assistait à cet examen.

Le résultat obtenu est satisfaisant. Toutefois, il y aura lieu de supprimer l'appareil de pierres peint, si peu accentué soit-il, qui forme le fond de cette composition.

Les fleurages qui ornent la voûte et qui donnent à l'église

un aspect à la fois monumental et élégant, sont bien réussis et comme dessin et comme coloris.

On pourra essayer de décorer, suivant les propositions de l'artiste, l'un des panneaux du chœur.

On peut aussi, à titre d'essai, peindre un des panneaux des cinq mystères joyeux sur le fond du transept. De même, il convient de dessiner et de colorier le second des deux prophètes, dont l'un a été retrouvé sous le badigeon d'une travée de la grande nef. Tous ces travaux seront examinés en même temps par la Commission royale dès qu'ils seront achevés.

Église de Fontaine-Valmont. Vitraux et meubles.

— L'examen auquel il a été procédé, le 6 mai 1903, de douze vitraux, de trois autels et d'une chaire placés dans l'église de Fontaine-Valmont (Hainaut) a démontré que ces œuvres sont convenablement exécutées et qu'il y a lieu, pour le Département de l'Agriculture, de liquider le subside de fr. 1,890-83, promis sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de ce travail.

Église de Grimde. Peintures murales.

— A la demande de M. le curé de la paroisse, il a été procédé, le 30 avril 1903, à l'examen sur place des peintures murales à exécuter derrière les autels latéraux et au-dessus de la porte d'entrée de la nouvelle église de Grimde, sous Tirlemont (Brabant).

A cette occasion, examen a été fait des peintures exécutées dans le chœur de l'église et de la représentation du Jugement dernier qui orne déjà le tympan au-dessus de l'arc triomphal.

En ce qui concerne les peintures du chœur, l'artiste n'a pas tenu suffisamment compte des observations rappelées dans le rapport du 4 octobre 1901. Le Collège croit néces-

saire d'insister sur ces critiques, qui peuvent être appliquées aussi aux peintures de l'arc triomphal.

L'aspect général du Jugement dernier n'est pas satisfaisant. Les tons en sont trop crus et si certaines figures comme celle se trouvant à la droite du Christ, au bord de la composition, ne sont pas dénuées de talent, il faut constater d'autre part que le fond noir sur lequel se détachent les sujets peints à gauche du Christ est trop dur et fait tache dans l'ensemble.

L'artiste a d'ailleurs fait erreur en faisant dépendre une partie de sa composition de celle de la fenêtre centrale percée au-dessus de l'arc triomphal.

La Commission est d'avis qu'avant de continuer l'œuvre de la décoration picturale de l'église de Grimde, il convient de chercher à améliorer les peintures faites jusqu'à ce jour, dût l'artiste être payé pour la peinture de ces quelques parties de l'église, comme si son travail s'était étendu à toute la décoration de toute l'église.

Cette expérience prouve une fois de plus qu'il est impossible de bien décorer un monument à trop bon compte.

Hôtel de ville de Louvain. Statues.

— Il a été procédé, le 26 mai 1903, à l'examen des modèles, mis en place, des nouvelles statues destinées à la décoration de la façade ouest de l'hôtel de ville de Louvain.

MM. Hanon de Louvet, Langerock et Van Even, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

L'ensemble de ce travail décoratif est satisfaisant. On voudrait toutefois voir donner aux statues représentant des personnages anciens un cachet plus gothique se rapprochant mieux des types en usage au temps où l'édifice a été érigé; les barbes surtout laissent à désirer sous ce rapport.

L'attention des artistos, MM. Vermeylen et Van Uytvanck, a été aussi appelée :

1° Sur les figures de la quatrième rangée vers le haut de la tourelle à droite du spectateur, dont les proportions devraient être légèrement réduites; les têtes se rapprochent trop des dais qui les abritent;

2° Sur la figure de prophète, à l'angle de la tourelle, à gauche du spectateur, dont la main droite devrait être rapprochée du buste en vue d'éviter une prompte destruction de ce membre;

3° Sur la statue représentant le Roi Léopold II : le parchemin qu'elle tient à la main droite devrait être raccourci ou légèrement roulé; ce parchemin semble donner au bras une longueur exagérée qu'il n'a pas en réalité;

4° Sur la convenance de grouper, lors du placement définitif, les statues représentant des souverains d'époques relativement récentes;

5° Sur l'utilité de reculer, en général, les figures un peu plus vers le fond des niches.

Sous réserve qu'il sera tenu compte des recommandations qui précèdent, on peut autoriser l'exécution définitive des statues précitées.

Hôtel de ville de Gand. Statues.

— Lors d'une inspection faite à Gand, le 13 mai 1903, il a été procédé à l'examen des statues posées définitivement dans les niches de la façade principale de l'hôtel de ville.

Tout en reconnaissant que ces œuvres sont bien traitées au point de vue sculptural, on y a constaté le désaccord qui se manifeste entre les plinthes des statues et la forme du piédestal qui les supporte ainsi que le volume exagéré de la plupart d'entre elles.

Dans la poursuite du développement du programme qui lui a été tracé, des autres sujets à représenter, il importera que, s'unissant à l'architecte, M. Dillens harmonise les formes des socles des statues avec leurs supports et leurs niches. Les proportions des statues doivent être telles qu'elles continuent les lignes de l'architecture et qu'elles complètent celles-ci sans les contrarier.

D'autre part, il est indispensable que les modèles grandeur d'exécution soient présentés sur place avant l'exécution définitive.

Église de Notre-Dame, à Anvers. Statues.

— Il a été procédé, le 4 juin 1903, à l'examen des sculptures du tympan du grand portail de l'église de Notre-Dame, à Anvers, des statues du même portail et de celles du portail nord.

MM. Bilmeyer, Smekens et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

Ces importantes compositions, dues à M. J.-B. Van Wint, constituent des œuvres d'une réelle et grande valeur. Leur exécution n'est pas moins remarquable que leur conception. On y retrouve complètement les traditions et les qualités artistiques qui distinguaient les œuvres de ce genre à l'époque où a été érigé l'édifice. Ce travail décoratif est, à tous les points de vue, digne du magnifique monument qu'il est appelé à compléter.

S'il y a lieu de féliciter vivement l'auteur de cette vaste et belle conception, il convient aussi de louer le Bureau des Marguilliers et le Conseil de fabrique qui en ont pris l'initiative et qui, par leur persévérance, ont su la mener à bonne fin.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis un avis favorable sur le projet relatif au dégagement de l'ancienne boucherie d'Anvers. L'attention de l'Administration communale a été appelée sur l'importance donnée aux tourelles des maisons bordant le nouvel alignement proposé. Le Collège craint la concurrence de ces tourelles avec celles de la boucherie. Ancienne boucherie d'Anvers.

— Pour se prononcer sur le projet de la restauration des façades du Conservatoire de musique de Gand, la Commission a jugé utile de le faire examiner sur place. Conservatoire de musique de Gand.

Il résulte de cette constatation, qui a eu lieu le 13 mai 1903, de concert avec MM. Serrure, De Ceuleneer et Van der Haegen, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, que les travaux, qui sont à leur début, s'effectuent de façon satisfaisante et que l'architecte prend à tâche de restituer au monument son aspect primitif d'après les indices trouvés dans les maçonneries.

Le projet prévoit le rétablissement des deux lucarnes, XVIe siècle, qui faisaient partie intégrante de la décoration. Elles sont empruntées au type, d'un gracieux caractère, qui surmonte la maison contiguë, rue Haut-Port, occupée par un café.

M. l'architecte Van Rysselberghe devra être invité, au cours des travaux, à réduire un peu les dimensions de ces lucarnes. L'effet général du bâtiment s'en trouvera bien.

— Il a été procédé sur place, le 8 juin 1903, à l'examen du projet relatif à des modifications demandées dans la distribution de certains locaux du Palais de Justice de Liége, Palais de Justice de Liége.

afin de satisfaire à des nécessités signalées par les magistrats.

MM. Lohest, Jamar et Renier, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Si les travaux projetés ne comportaient que des remaniements intérieurs, il n'y aurait aucun inconvénient à en autoriser l'exécution, bien que la distribution des bureaux ne soit pas irréprochable. Mais l'installation nouvelle devant nécessiter le percement de fenêtres vers la deuxième cour du palais, il en résulterait une modification très sensible dans la disposition de la façade intérieure, laquelle modification ferait un tort considérable à l'aspect de l'architecture très simple et très austère de la cour. Une modification aussi importante de cette belle partie du palais ne semblerait pouvoir être tolérée qu'au cas où l'on ne pourrait absolument l'éviter.

Il est question, depuis un certain temps déjà, de construire de nouveaux et vastes locaux dans la troisième cour du palais. S'il est donné suite à ce projet, dont les études sont en cours, on pourra y réserver des emplacements pour les services que l'on se propose d'installer aujourd'hui dans le couloir donnant sur la deuxième cour; ce couloir servira alors à la bibliothèque des avocats, pour laquelle les jours actuels seront suffisants, tandis qu'ils ne le seraient point pour des bureaux.

On ne peut donc qu'engager les autorités intéressées à ajourner les remaniements proposés aujourd'hui.

Ancienne enceinte de Tournai.

— En vue de répondre à la dépêche de M. le Ministre de l'Agriculture, en date du 25 avril 1905, la Commission a fait procéder à l'inspection des vestiges de l'ancienne

enceinte de la ville de Tournai située le long de la petite rivière, entre l'Escaut et la porte de Marvis.

M. le Gouverneur de la province du Hainaut, président, et MM. Soil, Sonneville et Devillers, membres du Comité des correspondants, assistaient à cette inspection.

L'État a fait cession à la ville de ces restes des fortifications.

En ce qui concerne la partie de ces remparts qui s'étend devant la caserne de cavalerie, l'Administration communale, avant d'en accepter la remise, sollicite de l'État une participation de moitié au moins dans les frais de consolidation, de restauration et de clôture qu'entraîneront les travaux exigés par l'autorité militaire et dont le devis s'élève à la somme de fr. 12,266-31.

Examiné attentivement sur place, le projet de consolidation présenté n'a soulevé aucune observation. Il ne comporte d'ailleurs que le strict nécessaire pour assurer la conservation de ces vestiges qui remontent au XIIIe siècle.

Si, en 1891, se basant sur des considérations hygiéniques que faisait valoir le Département de la Guerre, on avait cru pouvoir abandonner l'idée de conserver la partie des remparts située à proximité de la caserne, il semble que l'on est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que les conditions d'hygiène seront singulièrement améliorées lorsque l'on aura exécuté les travaux projetés, lesquels, entre autres, ont pour but de ramener le rempart à sa hauteur primitive par l'enlèvement de la partie supérieure de courtine ajoutée à une époque beaucoup postérieure à la construction, peut-être à l'approche d'un siège, si l'on en juge par sa construction très médiocre.

D'autre part, si l'intérêt archéologique de ces vestiges n'est pas de premier ordre, il n'en est pas moins vrai que les constructions de ce genre et de cette époque sont extrêmement rares dans notre pays; l'intérêt historique qui s'y rattache a aussi son importance, sans compter que le caractère pittoresque joue ici un rôle manifeste. Vue du boulevard, la ville se présente, au delà des fortifications, pour ainsi dire sous l'aspect qu'elle avait au moyen âge. Examinées obliquement, du côté de l'Escaut, les tours de Marvis, si pittoresques et encore complètes avec leurs courtines, donnent, aujourd'hui encore, l'illusion d'une enceinte continue.

Ces considérations militent en faveur de la conservation intacte de ce qui subsiste de ce spécimen d'enceinte primitive, laquelle, du reste, donne une idée exacte du système de défense de la ville à cette époque. Aussi, ne peut-on qu'engager l'État à faire le léger sacrifice financier qui lui est demandé pour atteindre le but, éminemment louable, que l'autorité locale a en vue.

Manoir d'Herzele. — Les ruines de l'ancien manoir d'Herzele ont fait l'objet d'une inspection, le 2 juin 1903, de concert avec MM. De Waele et Van Biesbroeck, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale.

Le monument dont il s'agit constitue un type de construction féodale des plus intéressants dont il reste peu d'exemples dans notre pays. L'enceinte est complète; elle était baignée, sur tout son pourtour, par l'eau des fossés; la grande tour cylindrique, la partie la plus importante de ce qui subsiste du château, plonge encore aujourd'hui partiellement dans l'eau.

Il n'est pas surprenant qu'un artiste de talent, tel que

M. De Waele, ait été séduit par la vue de ces restes où l'on retrouve toute la disposition primitive de la forteresse et qu'il ait été amené à proposer de rendre à la lumière des documents qui intéressent sérieusement les études de l'architecture féodale.

Ajoutons que le manoir d'Herzele se trouve dans une situation réellement ravissante; c'est un des plus beaux sites des Flandres.

La vue du château, publiée par Sanderus en 1735, nous fait voir qu'Herzele était déjà en ruines à cette époque; seule la grosse tour cylindrique avec ses machicoulis et sa couverture en cône ainsi que le corps de bâtiment adjacent étaient encore intacts.

Sans doute, on ne peut songer à reconstituer, même partiellement, le manoir. Tout ce que l'on pourrait faire, ce serait de chercher à maintenir, dans leur situation actuelle, les parties en élévation qui ont conservé leur belle et puissante allure en bouchant par un bétonnage et des coulis de ciment les brèches supérieures des murailles par où les eaux s'introduisent et disloquent les maçonneries et en gazonnant ensuite le sommet de celles-ci.

On pourrait peut-être, comme complément, déblayer les fossés pour remettre en évidence la configuration du manoir; ensuite, y faire revenir l'eau. Dans ce cas, il serait peut-être nécessaire de relever un peu certains murs de courtines.

D'après des renseignements fournis par M. le notaire De Vuyst, délégué de Mme la baronne van de Woestyne, la propriétaire est toujours disposée à consacrer 1,000 francs aux réparations et à admettre la servitude de ne pas bâtir sur le pré qui dégage la vue des ruines du côté de la

chaussée, pourvu que le Gouvernement se charge de faire des réparations pour plus que cette somme. Si non, Mme la baronne réparera elle-même par des *récrépissages* et conservera la propriété quitte et libre.

Il ne paraît guère possible de demander davantage à la propriétaire; la servitude qu'elle s'impose constitue déjà un sacrifice important, attendu que le terrain longeant la chaussée, presque au centre du village, représente une valeur importante. Ce sacrifice serait évidemment tout à l'avantage du pays; aussi faut-il regretter que les pouvoirs publics ne puissent intervenir financièrement et qu'il faille assister impuissants à la disparition lente mais continue de documents aussi importants au point de vue de l'histoire, de l'art et de l'archéologie que du caractère pittoresque du lieu.

La commune est la principale intéressée à la conservation de ces ruines, qui, si elles étaient mieux connues, ne manqueraient pas d'attirer dans la localité de nombreux visiteurs.

Au cas où il serait possible d'obtenir le concours financier des pouvoirs publics, il importerait que la servitude consentie s'applique non seulement au présent, mais aussi à l'avenir, afin que la conservation du site et du monument soit désormais assurée.

Nous avons souligné ci-dessus le mot *récrépissage* qui a sans doute été écrit par erreur et qu'on a voulu dire *rejointoyage*. S'il en était autrement, il faudrait condamner absolument une telle opération qui, tout en étant inefficace au point de vue de la conservation des maçonneries, ne pourrait que dénaturer ces belles ruines. Dans ce cas, il vaudrait infiniment mieux abandonner celles-ci à leur sort.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction et restauration de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Hompré (Luxembourg), sous réserve de tenir compte des observations présentées par le comité diocésain d'art chrétien ; architecte, M. Cupper ;

2° A la construction d'un presbytère à Kinkempois, sous Angleur (Liége), à la condition que l'on supprime les arcatures des rampants du pignon de l'avant-corps ; architecte, M. Lamy ;

3° A la construction d'un presbytère à Staceghem, sous Harlebeke (Flandre occidentale) ; architecte, M. Vercoutere ;

4° A la construction d'un presbytère à Rillaer (Brabant), moyennant que l'on augmente l'inclinaison de la toiture dont la pente n'est pas suffisante pour une couverture en tuiles ; architecte, M. Van Arenbergh ;

5° A la construction d'un presbytère à Woesten (Flandre occidentale), sous la réserve de tenir compte des observations présentées par la Députation permanente du Conseil provincial ; architecte ; M. Vercoutere ;

6° A la reconstruction du presbytère de Kieseghem (Brabant), sous les réserves suivantes : *a*) la tour sera supprimée ; elle est inutile ; *b*) les corniches, en général, seront allégées ; *c*) les marches des escaliers auront plus de largeur et moins de hauteur, soit $0^{m}25$ sur $0^{m}16$; architecte, M. Geens ;

7° A l'exécution de travaux d'appropriation et de restauration au presbytère de Pontillas (Namur) ;

8° A l'appropriation du presbytère de Vinalmont (Liége); architecte, M. Piron;

9° A l'appropriation du presbytère de Knesselaere (Flandre orientale), à la condition que la citerne et la fosse d'aisance soient écartées l'une de l'autre d'une façon suffisante pour éviter toute communication et infiltration entre ces réservoirs et que, d'autre part, ceux-ci ne touchent, en aucune façon, aux murs du bâtiment; architecte, M. Haché;

10° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Hampteau (Luxembourg);

11° A la restauration du presbytère de Mariembourg (Namur);

12° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de La Hestre (Hainaut); architecte, M. Lechien;

13° A la restauration du presbytère de Saint-Denis (Namur);

14° A la reconstruction du mur mitoyen entre le jardin du presbytère de Jesseren (Limbourg) et le potager de la ferme Delvaux; architecte, M. Geirnaert;

15° A la construction de dépendances au presbytère de Hendrieken-Voordt (Limbourg), et à la restauration de l'habitation; architecte, M. Geens.

Presbytère d'Oostham.

— A la demande de M. le curé d'Oostham (Limbourg), une délégation de la Commission royale des monuments s'est rendue, le 30 avril 1903, en cette commune pour y visiter les travaux en cours à l'extérieur du presbytère et s'assurer de l'état intérieur de cet édifice rangé dans la troisième classe des monuments civils.

S'il est intéressant par ses façades, il ne l'est pas moins à l'intérieur. On y découvre des traces nombreuses du goût

avec lequel il a été édifié. Ainsi, au premier palier de l'escalier tout en chêne de l'époque depuis le bas jusqu'en haut, se trouvent des verrières en forme de médaillons ornant, d'une façon très gracieuse, une fenêtre de faible importance. Ces médaillons, portant le millésime de 1680, représentent des personnages en pied avec armoiries et sont incontestablement de l'époque. A diverses places, les contre-marches de l'escalier sont munies de trous se fermant par des clapets mobiles dans des glissières. Ces trous servaient de meurtrières en cas d'attaque.

Les plafonds de plusieurs places semblent d'époque plus récente, fin du XVIIIe siècle sinon du commencement du XIXe. Ne recouvrent-ils pas des gîtes et voussettes encore apparentes sous le plâtras et le badigeon du plafond de la salle servant de bureau?

Des placages en bois peint en imitation de marbre entourent les cheminées. Que sont en réalité celles-ci?

Toutes ces questions demandent, pour être résolues, des recherches qui devraient être suivies de proportions permettant une restauration simple mais artistique de l'intérieur de l'édifice.

Au surplus, si on veut le conserver, il importe que des travaux de réparation y soient faits d'urgence.

M. l'architecte Christiaens, chargé des travaux en cours d'exécution à l'extérieur, paraît tout désigné pour s'occuper, comme il convient, de l'intérieur.

Il y aura lieu de charger cet architecte de cette mission; elle devra se borner à ce que réclame strictement la mise en état convenable du presbytère d'Oostham.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Puyvelde.

1° A Puyvelde, sous Belcele (Flandre orientale), sous réserve qu'au cours de l'exécution l'auteur diminue la saillie sur la façade principale de la tourelle d'escalier et qu'il supprime les arcs encadrant les petites fenêtres de la tour; architecte, M. Geirnaert;

Église des Saints Victor et Léonard, à Liége.

2° A Liége, paroisse des SS. Victor et Léonard. Contrairement à l'avis du Comité des correspondants, la Commission estime que la flèche à quatre pans, telle que l'a dessinée M. Froment, est préférable au tracé primitif. Mais elle pense, avec le Comité, que le bandeau sous les fenêtres des bas côtés, à l'intérieur, doit être supprimé; que l'éclairage du bas de la tour serait avantageusement modifié dans le sens qu'il indique. Il n'y a pas lieu de réduire l'espace entre les arceaux de la grande nef et le seuil des fenêtres; on trouvera là, plus tard, un emplacement très convenable pour une frise peinte. Au cours de l'exécution des travaux, il importera de prendre toutes les mesures de précaution nécessaires en vue d'assurer le libre écoulement des eaux au pied des murailles de l'édifice;

Église de Thielrode.

3° A Thielrode (Flandre orientale). Au cours d'une conférence avec M. Geirnaert, le Collège a engagé cet architecte à arrêter les contreforts de la tour à la hauteur du pied des abat-sons, à leur donner plus de vigueur et à augmenter la surface de tous les contreforts de l'édifice qui, en général, paraissent faibles. Il conviendra aussi, si la

situation le permet, d'avancer légèrement la façade principale vers l'ouest, de façon que le pignon de la haute nef soit dégagé de la tour. En tous cas, on devra placer l'escalier à l'intérieur de la tour en vue de ce dégagement;

4° A Hompré (Luxembourg), sous la réserve de tenir compte des observations présentées par le Comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Cupper; Église de Hompré.

5° A Bagimont (Luxembourg), sous les réserves suivantes: *a*) le filet en pierre prévu sous les corbeaux, au pied de la flèche, sera supprimé; *b*) on donnera, si possible, moins de variété de matériaux à l'intérieur de l'édifice; *c*) les pilastres des arcatures du jubé s'arrêteront à la balustrade, sans se profiler sur celle-ci; architecte, M. Van Gheluwe. Église de Bagimont.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Marloie (Luxembourg); architecte, M. Van Gheluwe; Église de Marloie.

2° De Hodeige (Liége). Contrairement à l'avis de M. Jamar, membre du Comité des correspondants, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de proscrire, pour cette entreprise, le calcaire des bords de la Meuse, pourvu que les recommandations suivantes soient observées : 1° les pierres de Meuse (calcaire carbonifère) proviendront des bancs désignés ci-après : *a*) étage inférieur : cinq quarts de pied; mince blanc; deux pieds de dessous; via de biche; sept pieds; douze pouces; fort banc; *b*) étage supérieur : deuxième banc de trois pieds; banc des crèches; banc de dessous; blanche roche; quatre gros bancs, ainsi que les produits similaires présentant, sous tous les rapports, les mêmes garanties de résistance et provenant de toute autre Église de Hodeige.

carrière, soit du vallon de Samson, soit des carrières en amont de Namur ; 2° l'entrepreneur devra indiquer, dans sa soumission, la provenance de la pierre de taille et fournira, en outre, un état exact des carrières la lui fournissant.

Ainsi que les projets ci-après :

Église de Sampont.

3° Reconstruction de la tour de l'église de Sampont, commune de Hachy (Luxembourg) ; architecte, M. Würth ;

Église de Grivegnée.

4° Construction d'un porche au transept de l'église de Grivegnée (Liége) ; architecte, M. Demeuse ;

Église de Fouches.

5° Exhaussement de la tour, construction d'une annexe et travaux d'appropriation de l'église de Fouches (Luxembourg), sous la réserve de tenir compte de l'observation du Comité diocésain d'art chrétien, quant à la nécessité de construire la chapelle des fonts sur plan carré, de manière qu'elle occupe tout l'espace formé par l'angle rentrant entre la tour et le mur de façade ; architecte, M. Würth ;

Objets mobiliers d'églises.

6° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Warneton (Flandre occidentale) : confessionnal et armoire de sacristie ;

Saint-Jean-in-Eremo (Flandre orientale) : complément du mobilier ;

Notre-Dame de Bon-Secours, à Alost (Flandre orientale) : maître-autel et cloches ;

Bosson, sous Werbomont (Liége) : mobilier complet ;

La Chatqueue, sous Seraing (Liége) : mobilier complet ;

Assenois, sous Offagne (Luxembourg) : mobilier complet ;

Locre (Flandre occidentale) : portail en bois.

Église d'Exel.

— A la suite d'un premier examen des pièces relatives à l'agrandissement de l'église d'Exel (Limbourg) et notamment

des rapports de M. l'architecte provincial et du Comité des correspondants, il a été décidé qu'une délégation se rendrait à Exel. Cette inspection s'est faite, le 30 avril 1903, avec le plus grand soin.

Les plans présentés pour l'agrandissement de cette intéressante église sont bien étudiés. Toutefois, les auteurs devront les revoir en ayant égard aux observations et demandes suivantes :

1° Il existe du côté sud des contreforts du XVIe siècle portant encore le millésime de 1517. Tous les contreforts à refaire doivent être rétablis d'après le modèle des anciens contreforts;

2° De même, pour les meneaux des fenêtres, il y a lieu de suivre non pas ceux de 1903, mais les modèles encore bien conservés qu'offrent les demi-fenêtres de la claire-voie;

3° On a soulevé la question de mettre les fonts dans le portail sud bien conservé, parce que ce dernier ne s'ouvre pas sur une voie d'accès. La Commission estime que ce portail mérite à tous égards de rester ouvert. Peut-être les architectes trouveront-ils une solution qui satisfasse à la fois aux exigences de l'art et aux désirs manifestés quant aux facilités de l'exercice du culte;

4° Des bandeaux de pierre blanche, caractéristiques du XVIe siècle, se voient encore nombreux dans les maçonneries extérieures de l'église; il y a lieu d'en reproduire d'analogues pour l'ornementation des nouvelles constructions.

Église de Knocke.

— Le projet soumis en vue de l'agrandissement de l'église de Knocke (Flandre occidentale), a fait l'objet d'un examen sur place.

L'église de ce village maritime est moderne hormis sa petite tour octogonale du XVIe siècle qui ne manque pas d'intérêt. Elle n'est pas une inconnue pour les artistes qui, en quête de sites pittoresques sur le littoral, l'ont, maintes fois, tracée au crayon et au pinceau. Son mérite artistique est suffisant pour la ranger dans la troisième classe des édifices monumentaux du culte.

Après avoir pesé mûrement, sous tous ses aspects, la question de la conservation ou de la démolition, la Commission estime que les défauts que l'on reproche à l'édifice existant ne sont pas suffisants pour motiver une reconstruction totale. L'entreprendre en vue d'élever une construction contiguë entrainerait, en pure perte, une dépense double, au moins, de celle qu'exigerait l'extension de la superficie projetée. De plus, dans le devis dressé par M. Hoste, qui évalue la dépense à faire à 68,460 francs, la part d'intervention des pouvoirs locaux constitue une extrême limite. Ces considérations militent encore en faveur de l'adoption de l'étude élaborée par cet architecte, moyennant quelques modifications. C'est ainsi qu'il lui a été conseillé verbalement, sur les lieux, d'approfondir le chœur de deux à trois mètres, de lui donner la largeur de la nef centrale et d'augmenter, dans la mesure du possible, la hauteur intérieure de cette dernière.

Les petites fenêtres tracées dans la coupe transversale, au-dessus des autels latéraux, seront avantageusement remplacées par des baiés triangulaires.

La chapelle des fonts figurée devant la façade principale de la nef latérale nord ainsi que le portail devant celle du sud, devront être placés la première au nord, le second au

sud, sous la première fenêtre, en manière telle que la tour apparaisse plus en vedette.

Le travail de restauration de la tour comprendra aussi le débouchement de la grande fenêtre occidentale dont des traces très visibles, indiquent, sans conteste, le rôle qu'elle a joué dans le principe. Cette entreprise devra faire l'objet d'un devis distinct de celui de l'agrandissement de l'édifice.

Église de Hulste.

— Le projet présenté en vue de la reconstruction de l'église de Hulste ne constitue que la première partie de l'édifice projeté. Il comporte le chœur, le transept, la tour, les sacristies et la première travée des nefs, les ressources locales ne permettant pas d'exécuter l'église complète en une seule entreprise. La reconstruction totale des nefs est réservée pour une époque plus favorable.

Avant de se prononcer sur le projet, la Commission a jugé utile de faire inspecter l'édifice existant dont la tour lui avait été signalée comme une construction très ancienne, intéressante au point de vue artistique et archéologique. Cette inspection a eu lieu le 12 mai 1903.

La visite minutieuse de l'édifice, dont la plus grande partie, c'est-à-dire les nefs, date de 1778, a démontré que celle-ci est une construction en briques fort médiocre, lézardée, affaissée, partiellement hors d'aplomb.

De la tour, dont la construction est attribuée à Robert le Frison, il ne subsiste plus que les gros piliers carrés, trois arcs en plein-cintre les reliant et un fragment du mur vers l'occident, lequel reposait sur le quatrième arc, qui a disparu. Les maçonneries de ces morceaux sont en moellons de pierre de Tournai et n'offrent aucun détail caractéristique. Ces restes de l'église primitive, d'ailleurs infléchis, ne présentent

pas un intérêt suffisant pour que leur conservation doive contrarier le projet soumis; une telle mesure nécessiterait des reprises des maçonneries telles qu'elles entraîneraient une reconstruction à peu près totale.

L'ancien chœur, qui sert aujourd'hui de portail au rez-de-chaussée et de jubé à l'étage, semble remonter au xve siècle; il a été tellement remanié qu'il n'offre, dans ses maçonneries, plus rien d'intéressant; il est en mauvais état. La seule partie à signaler est sa voûte en bardeaux où se remarquent, sous des nervures d'un bon profil, des figures sculptées formant consoles et, au sommet du berceau ogival, des clefs ornementées d'un beau caractère. Cette voûte devra être conservée. Il ne sera pas difficile de l'utiliser dans l'une ou l'autre partie de la nouvelle construction, peut-être dans l'un des bras du transept.

Examiné sur place, le projet présenté a paru bien compris. Il est conçu dans des données économiques en rapport avec les ressources locales. Un seul point paraissait laisser à désirer : la tour a un aspect mesquin. Il est désirable que sa surface soit augmentée; on pourrait étendre celle-ci jusqu'à l'extrémité des contreforts projetés et supprimer ces derniers dont l'utilité ne parait pas démontrée. Réalisée de la sorte, la tour offrira plus d'ampleur, ce qui est désirable ne fût-ce que pour la conservation du type régional où les tours se distinguent généralement par leur masse imposante.

A la demande de la Commission, M. l'architecte Carette a modifié le projet dans le sens de ce qui précède et l'a complété en traçant le plan total de l'église en vue de sa reconstruction future.

Le projet ainsi modifié peut être mis à exécution sous la

réserve qu'on donnera suite au projet où la tour offre la plus grande surface, mais en maintenant les arcatures aveugles à la largeur indiquée au premier projet.

Il conviendra de recommander à l'architecte de prévoir des moyens sérieux d'écoulement des eaux pluviales aux abords de l'édifice. Ces moyens sont généralement négligés; il en résulte que le pied des murailles se salpêtre, que les eaux s'introduisent dans les fondations et y produisent des tassements qui amènent des lézardes dans les maçonneries et, par suite, une prompte ruine des édifices.

Église de Saint-Antoine de Padoue, à Gand.

— M. le curé de Saint-Antoine de Padoue, à Gand, ayant avisé la Commission que la première partie du mobilier destiné à l'église de cette paroisse était terminée, il a été procédé, le 13 mai 1903, à son examen, de concert avec MM. Serrure, De Ceuleneer et Van der Haegen, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale.

Les meubles livrés et placés à ce jour comprennent : les marches, la tombe, le gradin des trois autels, le retable de l'autel dédié à Saint-Antoine de Padoue, le banc de communion au complet, les trois doubles portes et les deux tambours de l'entrée principale.

Ce travail, aussi artistique que consciencieux, peut être approuvé et l'allocation du subside autorisée dans la proportion du travail effectué.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Églises de Huppaye-Molembais-Saint-Pierre.

1° Le projet de travaux de restauration qu'on propose d'effectuer aux deux églises de Huppaye-Molembais-Saint-Pierre (Brabant); architecte, M. Daurmont;

Église de la Hestre.

2° Le projet des travaux de réparation à effectuer à l'église de la Hestre (Hainaut); architecte, M. Lechien;

Église de Villeroux.

3° Le projet relatif à la restauration de l'église de Villeroux, commune de Chastre-Villeroux-Blaumont (Brabant); architecte, M. Petit;

Église de Ruysbroeck.

4° Le projet de restauration des deux fenêtres du transept de l'église de Ruysbroeck (Anvers); architecte, M. Careels;

Église de Vinalmont.

5° Le projet relatif à la restauration de l'église de Vinalmont (Liége); architecte, M. Piron;

Église de Mariembourg.

6° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église de Mariembourg (Namur);

Église de Schuyfferscapelle.

7° Le projet de restauration de la tour de l'église de Schuyfferscapelle (Flandre occidentale), à la condition qu'au cours de l'exécution toutes les lucarnes, grandes et petites, de la flèche, seront supprimées; architecte, M. Provost;

Église de Nettinne.

8° Le projet relatif à la restauration de l'église de Nettinne (Namur), sous la réserve que l'auteur aura égard aux observations contenues dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 4 mai 1903; architecte, M. Van Gheluwe;

Église de Chevetogne.

9° Le projet concernant la restauration des fenêtres de l'église de Chevetogne (Namur); architecte, M. Lange;

Église de Hautem-Saint-Liévin.

10° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'abside et de la tourelle d'escalier dit « monument funéraire de Saint-Liévin » en l'église de Hautem-Saint-Liévin (Flandre orientale); architecte, M. Vaerwyck;

Église de Caulille.

11° Le projet de travaux de restauration à effectuer à l'église de Caulille (Limbourg); architecte, M. Debruyne;

Église de Leeuw-Saint-Pierre.

12° Le projet de restauration des fenêtres des bas-côtés de l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant). Au cours de

l'exécution des travaux, l'architecte, M. Rau, fera bien d'examiner si les carreaux des vitrages ne devraient pas être agrandis;

13° Le projet d'une seconde série de travaux à exécuter pour la restauration de l'église de Saint-Séverin-en-Condroz (Liége); architecte, M. Langerock; Église de Saint-Séverin-en-Condroz.

14° Le projet d'une quatrième et dernière série de travaux de restauration à exécuter à l'église de Saint-Nicolas, à Furnes (Flandre occidentale); architecte, M. Hoste; Église de Saint-Nicolas, à Furnes.

15° Le projet de divers travaux de restauration à l'église de Walcourt (Namur); architecte, M. Langerock; Église de Walcourt.

16° Les comptes des travaux de restauration effectués aux églises de : Comptes de travaux de restauration d'églises.

Nieuport (Flandre occidentale) : ouvrages complémentaires;

Walcourt (Namur) : exercice 1901.

— L'église d'Eeckeren (Anvers), à l'examen de laquelle il a été procédé le 27 avril 1903, de concert avec M. Donnet, membre du Comité provincial des correspondants, en vue de s'assurer s'il était possible de l'admettre au nombre des édifices monumentaux, appartient à la fin du xv° siècle. Église d'Eeckeren.

Le chœur voûté, à cinq pans, disposition assez rare pour une église de village, la grande nef large, couverte en bardeaux, sont bâtis en briques. Les bas-côtés étroits et les transepts sont composés de la même espèce de matériaux.

L'unité d'ensemble, la similitude des détails, le raccord exact des lignes attestent, au premier coup d'œil, que l'œuvre a été produite d'un seul jet sous l'influence d'une même inspiration. C'est le même style et aux chaînages des angles

des contreforts, aux encadrements des fenêtres règne la même nature de pierre blanche.

La grosse tour quadrangulaire, d'une architecture très simple, a un revêtement constitué en pierres des environs de Grimberghen. Une petite toiture ardoisée lui sert d'amortissement depuis l'incendie qui détruisit la flèche et calcina le faîte des maçonneries.

A part quelques légères mutilations éparses et des disjonctions peu visibles, causées par des lichens implantés dans les assises, il n'y a rien à redire à son état de conservation non plus qu'aux autres parties adjacentes.

L'église d'Eeckeren, dont la construction est attribuée à Herman de Waghemakere le Vieux, produit bon effet autant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Elle possède un intérêt et une valeur qui autorisent suffisamment son inscription dans la troisième classe des édifices monumentaux du culte.

Église de Saint-Hubert.

— Il a été procédé, le 15 juin 1903, à l'inspection des travaux de débadigeonnage des nefs de l'église de Saint-Hubert. M. Van de Wyngaert, membre du Comité des correspondants du Luxembourg, assistait à cette inspection.

L'exécution de l'entreprise est terminée pour ce qui concerne cette partie du monument. Les travaux ont été effectués avec soin.

Les rapports faits précédemment, à la suite d'autres inspections, notamment celui du 15 mai 1901, ont signalé :

1° L'état déplorable des abords de l'édifice où les eaux pluviales séjournent et peuvent occasionner des dégâts importants au pied des murailles;

2° Le diamètre des tuyaux de descente qui est insuffisant pour l'évacuation régulière des eaux des toitures.

Il est urgent de remédier à ces situations préjudiciables à la conservation du monument. On fera bien de profiter de l'occasion pour faire examiner, avec soin, si les chéneaux sont en parfait état d'entretien.

En attendant qu'il soit procédé à la consolidation du beau portail sud, il importera de prendre des mesures de préservation pour que cette intéressante partie de l'édifice ne se détériore pas davantage; elle est exposée à toutes les intempéries.

Il est non moins urgent de faire examiner scrupuleusement la façade principale et les tours de l'église; on doit faire en sorte que des infiltrations ne se produisent dans les corniches et les maçonneries et n'amènent des dislocations désastreuses, surtout en temps de gelée.

Eglise de Saint-Remy, à Gilly.

— A la demande de M. le curé de la paroisse, il a été procédé, le 17 juin 1903, à l'inspection de l'église de Saint-Remy, à Gilly, qui nécessite des travaux de restauration.

MM. Devillers et Cador, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cette inspection.

Le vaisseau de l'église de Saint-Remy est une construction en briques datant du XVIIIe siècle; il n'a guère d'importance au point de vue architectural.

La tour est plus ancienne; elle semble remonter au XVIe siècle; elle est bâtie en grès avec anglées en petit granit; celles-ci ont été introduites dans les parements à une époque postérieure, probablement lorsqu'on a reconstruit le vaisseau.

Depuis longtemps déjà, les exploitations houillères ont causé des dommages à l'édifice. Tous les arcs-doubleaux en maçonnerie de la haute nef sont fissurés; des fissures se

remarquent aussi à plusieurs compartiments des voûtes en briques des nefs. Le pavement est dénivelé par places. La tour a également subi un mouvement qui y a produit des lézardes, peu graves, il est vrai. Ces mouvements qui paraissaient arrêtés depuis plusieurs années, ont subi une recrudescence assez récemment.

La société des charbonnages en cause a alloué les fonds nécessaires pour faire exécuter les travaux reconnus utiles par les experts ; des ancrages importants ont été prévus pour tout l'édifice.

On devra profiter de ces travaux pour faire repeindre l'édifice dont l'état de propreté laisse beaucoup à désirer. Étant donné le voisinage des exploitations houillères, qui produisent beaucoup de poussière dans la localité, il conviendra de borner le travail de peinture à une grande simplicité, par exemple à deux tons exécutés à l'huile, afin qu'on puisse procéder à des lavages périodiques.

Il y aura lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le libre et rapide écoulement des eaux pluviales au pied des murs de l'édifice surtout du côté de l'ancien cimetière.

Les stalles du chœur, en style Louis XV, sont intéressantes. Les tableaux sur toile qui ornent leurs dossiers sont en très mauvais état ; leur intérêt est suffisant pour qu'il y ait lieu d'en assurer la conservation. A cet effet, il importera de faire appel à un spécialiste qui aura pour mission de soumettre des propositions en vue du rentoilage, du nettoyage et de la retouche des parties endommagées de la peinture.

Église de Saint-Vincent, à Soignies.

— Dans son rapport du 28 décembre 1901, rendant compte d'une visite des travaux de restauration en voie

d'exécution à l'église de Saint-Vincent, à Soignies (Hainaut), la Commission a signalé le plafond en bois de la haute-nef, dont l'aspect est pauvre. Il importera de chercher à remédier à ce défaut en employant des couvre-joints correspondant à des poutres de la charpente. Celles-ci sont très rapprochées l'une de l'autre. Elles forment les entraits de fermes d'une charpente du XIe siècle, admirablement conservée, grâce peut-être à ce que l'église fût recouverte de plomb par le comte de Hainaut, Baudouin IV, dit le Bâtisseur († 2 novembre 1171), ainsi que cela résulte du texte original suivant : « Ecclesiam sancti Vincentii Senogiensis plumbo texit », texte extrait des *Chroniques de Valenciennes*, par Jean Doudelet (manuscrit n° 227 de la bibliothèque publique de Mons) et publié par le savant correspondant et collègue, M. Devillers, à la page 78 de son *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru.* (Mons, 1857, in-4°.)

Les artistes eussent dû personnellement s'assurer, sur les lieux, des résultats de la pose d'un premier panneau et appeler à leur aide, avant d'achever l'œuvre, la critique et la compétence des autorités. Au surplus, cette partie du travail n'a pas été suffisamment soignée ainsi qu'en témoigne l'examen attentif du plafond. On pourrait, sans doute, améliorer celui-ci en l'ornant d'une polychromie bien choisie.

L'effet actuel étant réellement mauvais, il y faut remédier, sous très bref délai, dans l'intérêt de l'art, de l'œuvre et de la réputation des architectes qui y ont présidé.

Les nefs de l'église de Saint-Vincent sont aujourd'hui restaurées. Il convient que l'on s'occupe maintenant du rétablissement de la galerie occidentale dont les restes ont été découverts au rez-de-chaussée. Les architectes devront

étudier ce rétablissement dans deux hypothèses, soit avec deux, soit avec un seul pilier; en tous cas, il est nécessaire qu'ils s'assurent du nombre d'arcades qu'il y avait autrefois.

En vue du dégagement de la grande fenêtre de la façade occidentale, l'orgue devra être déplacé; on est d'accord pour l'installer dans le bras sud du transept devant l'arcade s'ouvrant sur la galerie haute ou triforium

Le Conseil de fabrique, ou tout au moins l'un des plus distingués de ses membres, désirerait voir déplacer l'ambon qui se trouve adossé au transept, où il masque la vue du chœur, et l'installer au fond du bras sud du transept. Il s'agit ici d'une œuvre remarquable du XVIe siècle qu'il serait éminemment regrettable de voir reléguer dans un endroit où elle perdrait une grande partie de sa valeur par suite d'un éclairage défectueux. Cet édicule doit être conservé à sa place actuelle, dans la crainte que si on le déplace on ne se voie obligé de le ramener au lieu où il était, ainsi que cela s'est produit dans d'autres églises anciennes. Il serait plus pratique de rechercher si l'ambon n'était pas (ce qui est peu probable) autrefois percé de deux arcades latérales; dans ce cas, il suffirait de les ouvrir pour dégager la vue vers le chœur. Toutefois, ce parti entrainerait la disparition ou au moins le déplacement des parties des stalles qui font retour vers l'ambon. Malgré l'intérêt qu'offrent ces stalles, datant de 1676, le sacrifice de leurs retours se justifierait jusqu'à un certain point, par les nécessités du culte, le chœur étant aujourd'hui à peu près complètement soustrait aux regards des fidèles.

L'ambon, les stalles, les clôtures, les lambris peints et le maître-autel, quoique appartenant à des époques différentes,

forment un ensemble qui présente un réel intérêt historique et artistique.

On ne doit pas, pour compléter la restauration de l'édifice, faire disparaître cet ensemble.

Une erreur grave serait commise, si l'on voulait, sous prétexte de logique absolue, ramener l'édifice exclusivement à sa simplicité primordiale. Autant vaudrait dire qu'aucun siècle n'a compté pour l'achèvement et l'ornementation de cette belle église, hormis celui de la construction. Sans doute, il en sera ainsi chaque fois que le développement historique d'un monument aura produit des œuvres malheureuses. La Commission estime que ce n'est point le cas ici.

Si des remaniements dans le chœur et le transept deviennent indispensables, par exemple pour le rétablissement de la châsse de Saint-Vincent sur son ancien support, au fond de l'abside, il faudra les étudier avec les plus grands soins et soumettre des propositions motivées avant de rien décider à cet égard.

Le Collège aime à reconnaître que tous les travaux de restauration exécutés à l'extérieur du monument ont été effectués dans la perfection. Il est heureux d'en féliciter les auteurs.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

ACTES OFFICIELS.

M. le Ministre de l'Agriculture a transmis au Collège copie de la circulaire suivante, qu'il a adressée à MM. les Gouverneurs des provinces : Conservation des peintures. Circulaire.

« Bruxelles, le 7 août 1903.

» Monsieur le Gouverneur,

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien attirer l'attention toute spéciale des administrations fabriciennes sur la conservation des tableaux placés dans les églises et notamment sur celle des retables nouveaux dont l'exécution est subsidiée par l'État.

» Les couleurs transparentes et sombres, telles que les laques, les bruns, les terres, les noirs broyées à l'huile et qui servent à la peinture des retables, mettent des années à sécher et à durcir; encore leur faut-il, à cet effet, beaucoup de lumière et surtout d'air sec, constamment renouvelé.

» Or, nombre d'églises ne sont même pas ventilées; il y en a où pas un seul carreau des fenêtres n'est mobile; les volets des retables y demeurent perpétuellement fermés; à peine reçoivent-ils, aux grands jours de fêtes, un peu d'air et de lumière. De là, les moisissures que l'on remarque souvent sur les peintures récentes, même les mieux soignées. Ces moisissures s'attaquent d'abord aux laques, aux bruns,

aux noirs, puis aux dorures; elles s'étendent enfin sur toute la peinture, l'assombrissent, la corrodent et l'anéantissent.

» Les peintures murales souffrent aussi beaucoup de manque d'air.

» On ne pourrait, Monsieur le Gouverneur, trop recommander aux Conseils de fabrique de bien ventiler les églises; c'est le moyen le plus efficace d'assurer la conservation et de l'édifice et des objets d'art dont il est orné.

» *Le Ministre*,

» (Signé) Baron M. VAN DER BRUGGEN. »

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 juillet; des 1er, 8, 14, 22 et 29 août 1903.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix pour l'église de Brée (Limbourg); peintre, M. Tassin; *Église de Brée. Chemin de la croix.*

2° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix peint pour l'église de Sainte-Marguerite, à Liége; auteur, M. Javaux; *Église de Sainte-Marguerite, à Liége. Chemin de la croix.*

3° Le projet concernant la restauration et le complément de la croix triomphale de l'église de Kessenich (Limbourg) L'attention de l'auteur, M. le sculpteur Peeters, a été attirée sur les fleurs de lis des bras de la croix dont le tracé n'est pas heureux. *Église de Kessenich. Croix triomphale.*

— Il a été procédé, le 29 juin 1903, dans les locaux du Gouvernement provincial, à Bruges, à l'examen du tableau *Église de Saint-Nicolas, à Dixmude. Tableau.*

de l'église de Saint-Nicolas, à Dixmude (Flandre occidentale), représentant la Naissance de la Sainte-Vierge.

MM. le baron J. Bethune, van Ruymbeke et De Meyer, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

L'intéressante œuvre d'art dont il s'agit ne parait pas se trouver dans un état tel qu'il faille y exécuter un travail de restauration aussi important que celui prévu par M. Tulpinck.

Il est à remarquer que les panneaux sont couverts de crasse et que le vernis semble s'être décomposé sous l'action de l'humidité. Il est à présumer qu'un bon nettoyage et un revernissage, opérés après qu'on aura rejoint les ais du tableau, suffiront pour remettre l'œuvre en état convenable. En tous cas, il y a lieu de se borner, pour le moment, à ces seules opérations. Lorsque celles-ci seront terminées, et avant le revernissage, il sera procédé à un nouvel examen de l'œuvre en vue de déterminer s'il convient de faire davantage.

Il semble que l'atmosphère de l'église de Saint-Nicolas se prête peu à la conservation du tableau dont l'état s'est aggravé depuis quelques années. Il se peut aussi que les conditions défectueuses du milieu dans lequel se trouvait le tableau n'aient été que momentanées par suite des travaux de restauration effectués récemment à l'intérieur du monument. S'il était reconnu que ces conditions sont permanentes, il vaudrait mieux ne pas replacer le tableau dans l'église et déposer celui-ci dans un musée.

Quant au revers du seul volet qui existe encore, la peinture en grisaille en est irrémédiablement perdue; il faut renoncer à la réparer. Quelques soins pourront peut-être

empêcher la marche de la décomposition des fragments qui en restent.

— Les trente-trois tableaux de l'église de Sainte-Anne, à Bruges, dont la restauration est projetée, ont fait l'objet d'un examen, le 29 juin 1903, de concert avec MM. van Ruymbeke et De Meyer, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale. Église de Sainte-Anne, à Bruges. Tableaux.

Les œuvres d'art dont il s'agit sont intéressantes et produisent un bon effet décoratif.

Le travail à effectuer consiste en nettoyage, rentoilage et en mesures de préservation contre l'humidité. La dépense totale est évaluée à 3,740 francs.

L'un des tableaux dont il s'agit a subi les opérations précitées par les soins de M. Alphonse Vincent, peintre à Bruges. Cet artiste s'étant bien acquitté de sa mission, rien n'empêche de lui confier l'ensemble du travail.

Les prévisions de dépenses paraissent en rapport avec les nécessités constatées.

Il conviendra de commencer l'entreprise par la série de toiles entourant le chœur et de réparer d'abord les deux voisines de celle qui a été restaurée à titre d'échantillon. Lorsque ces deux œuvres seront remises en état, la Commission devra en être avertie; elle les fera examiner par des délégués à l'effet de s'assurer si l'on peut continuer dans la même voie.

On doit néanmoins recommander au restaurateur la plus grande prudence; il doit s'abstenir de tout repeint et de toute retouche et se borner à donner aux tableaux les soins nécessaires à leur conservation.

Au fur et à mesure qu'on remettra les tableaux restaurés

à leur place respective, dans les lambris, il faudra les écarter suffisamment des murs et percer au bas des encadrements et au haut de ceux-ci, à des endroits peu apparents, des trous destinés à permettre à l'air de circuler entre les toiles et les murs.

Enfin, on ne saurait trop recommander au Conseil de fabrique de bien ventiler l'église; c'est le plus puissant moyen pour assurer la conservation et du temple et des œuvres d'art qu'il renferme.

Église de Merchtem. Tableau.

— Il a été procédé, dans l'église de Merchtem (Brabant), à l'examen du tableau de De Crayer nouvellement restauré et qui sert de retable à l'autel latéral du côté de l'Évangile.

Si l'on peut souvent reprocher aux peintres restaurateurs de faire trop, on peut constater que l'artiste chargé de la restauration dont il s'agit, n'a pas fait assez.

En effet, dans le tableau de De Crayer, la toile est composée de trois morceaux superposés, réunis au moyen de coutures. Dans les joints des morceaux il existe des parties qui ne semblent pas assez adhérentes et qui très probablement se marqueront davantage à la suite des changements atmosphériques et surtout de l'influence de l'humidité.

Pour obvier à cet inconvénient, un rentoilage fait avec soin semble nécessaire et l'on eût pu profiter de ce travail pour fixer les parties qui menacent de se soulever. De la sorte, on pouvait remédier aux négligences d'une restauration antérieure qui semble remonter à un demi-siècle environ et prévenir un nouveau travail qui, dans le même laps de temps, pourra devenir nécessaire.

Sous ces réserves, le travail de restauration peut être approuvé.

La Commission a saisi la présente occasion pour insister, de nouveau, sur un point déjà signalé à différentes reprises, au cours de ses séances : Il est de *nécessité absolue* que toutes les inspections qui se font à la suite des restaurations de peintures, se fassent avant que ces peintures aient quitté l'atelier du peintre restaurateur. Dans l'atelier on peut, en effet, les examiner sous un jour plus favorable; on peut faire à l'artiste les observations que son travail suggère et entendre les raisons qui lui ont fait adopter un parti de préférence à tel autre; on peut enfin demander un travail complémentaire si celui-ci est jugé utile.

A ces raisons péremptoires pour adopter ce mode de procéder on peut ajouter encore que, pour les membres du Collège chargés de ces sortes d'inspections, il en résulterait une grande économie de temps et de déplacements dont l'État, au point de vue des frais, profiterait également.

Cathédrale de Bruges. Tentures.

— Il a été procédé, le 29 juin 1903, dans la cathédrale de Bruges, à l'examen des tentures placées dans la chapelle de Notre-Dame des VII Douleurs, aux côtés de l'autel, en vue de masquer les portes des armoires ménagées dans les murs de la dite chapelle.

Il résulte de cet examen, auquel assistaient Mgr le chanoine Bethune ainsi que MM. De Meyer et van Ruymbeke, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, que les tentures en question peuvent être adoptées. Il y a lieu toutefois de remarquer que les franges de ces draperies sont simulées; il importera de les remplacer par des franges réelles.

L'attention du Conseil de fabrique devra être appelée sur la tonalité adoptée pour la peinture des arcatures au-dessus des tentures; cette tonalité, trop faible, gagnera à être renforcée.

Église de Sainte-Marie, à Schaerbeek. Vitraux.

— Il résulte de l'examen auquel il a été procédé, dans l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant), des essais de placement des vitraux peints du tambour sous la coupole, que ces verrières doivent être placées de façon que la profondeur de l'embrasure des fenêtres soit égale partout. La distance entre le vitrage extérieur et les verrières intérieures sera d'environ 0m10 à 0m15. Les vitraux devront suivre le contour de la balustrade, c'est-à-dire qu'aux extrémités, à droite et à gauche des deux baies latérales de chaque travée, ils ne seront plus parallèles aux vitrages extérieurs.

Église de Saint-Bavon, à Gand. Verrières.

— Il a été procédé, le 3 août 1903, à l'examen, sur place, de deux projets de verrières destinées à l'église cathédrale de Saint-Bavon, à Gand.

MM. Serrure, Lybaert et Van Biesbroeck, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

L'une de ces verrières aurait sa place dans la chapelle dédiée à Saint-Sébastien, derrière le sanctuaire, l'autre dans la chapelle du chemin de la croix sise au côté nord près l'entrée principale.

La chapelle citée en premier lieu est déjà dotée d'un vitrail représentant *la Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception*, dont l'auteur est M. Joseph Casier. C'est une œuvre très ouvragée étalant un coloris riche indépendamment de la forme et du dessin, qui sont bien soignés.

Le vitrage en grisaille qu'il est question de lui opposer

dans la fenêtre nord-est, serait d'un effet pâle et mesquin. En conséquence, il conviendrait pour obtenir un ensemble qui satisfît l'œil, de prier l'auteur de ce nouveau travail de produire une peinture sur verre à sujets se liant, autant que possible, à la gamme de celle qui remplit déjà la baie voisine.

Le second projet appelé à décorer la fenêtre de la chapelle du chemin de la croix est en harmonie avec les stations polychromées en bas-relief de cet oratoire dont il accentuera sensiblement la lumière. Il peut être adopté. Il a été conseillé à M. Ladon, présent à la visite, de se bien pénétrer, dans l'exécution, des traditions de la fin du XVIe siècle.

Les travaux de restauration à exécuter aux meneaux de la fenêtre et aux murs de la chapelle de Saint-Sébastien, de même que ceux relatifs aux meneaux de la chapelle du chemin de la croix en vue de la réception respective des verrières proposées, semblent de nature à être autorisés.

En vue d'isoler du reste de l'église les fidèles priant dans la chapelle dont il a été parlé secondement, il serait désirable qu'on plaçât une clôture la séparant de la nef nord et qu'on l'exécutât dans le goût de celle qui défend, à proximité, la chapelle décorée par feu Bethune.

Église de Libin. Vitraux.

— Il a été procédé, le 30 juillet 1903, à l'examen des cinq derniers vitraux placés récemment dans l'église de Libin (Luxembourg).

Les œuvres d'art dont il s'agit ayant été exécutées d'une façon satisfaisante, il y a lieu de liquider les subsides promis par l'État en vue de la dite entreprise.

Église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. Ornements sacerdotaux.

— Il résulte de l'examen auquel il a été procédé des ornements sacerdotaux de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, que l'un de ces ornements, de date relativement

récente, n'a guère de valeur; que la chape est très intéressante et qu'il y a lieu de la consolider en fixant avec soin les broderies qui se défilent; que l'autre ornement, sans avoir de l'importance, ne manque cependant pas d'intérêt.

En résumé, rien ne s'oppose à ce que le Conseil de fabrique fasse procéder à la réparation de ces broderies en ayant soin de recommander que les opérations soient bornées au strict nécessaire.

La dépense à résulter de ces travaux ne paraît pas assez importante pour justifier une demande de subside aux pouvoirs publics.

Église de Roucourt. Chaire.

— Par lettre du 16 juin 1903, M. le Gouverneur du Hainaut a soumis à la Commission le projet relatif à la restauration de la chaire à prêcher de l'église de Roucourt. Cette étude a fait l'objet d'un examen, sur place, le 19 août suivant, de concert avec MM. Devillers et Hubert, membres du Comité provincial des correspondants.

La chaire à prêcher de l'église de Roucourt est un travail remarquable qui doit être attribué au premier quart du XVIe siècle.

Par l'importance de ses sculptures légendaires et décoratives elle se distingue des œuvres de même nature conservées dans le pays. Une seule chaire à prêcher peut, à cet égard, être mise sur le même rang : c'est celle qui se trouve dans l'église de Nieuport.

Les photographies envoyées au Collège donnent des renseignements suffisants sur l'ensemble et les détails de l'œuvre.

Les cinq panneaux sculptés en haut-relief ont sans aucun doute représenté des sujets relatifs à la prédication. Trois

d'entre eux sont faciles à déterminer. Ils représentent *le Jugement dernier; la Prédication de Saint-Jean-Baptiste* et *Saint-François d'Assise prêchant aux animaux.* Deux panneaux détériorés, partiellement restaurés d'une manière barbare, semblent représenter des scènes de la vie du roi Salomon et de la légende de Sainte-Catherine d'Alexandrie.

Les montants en forme de contreforts encadrant ces hauts-reliefs ont été ornés de figurines placées sur des baldaquins. Ces statuettes ont disparu.

On peut se rendre compte par ces simples indications que ce travail remarquable exige une restauration aussi nécessaire que délicate à exécuter. Il importerait de ne la confier qu'à un sculpteur expérimenté en ce genre de travaux, tels qu'il n'en existe que deux ou trois en Belgique. Encore conviendrait-il que ce travail se fît sous la direction d'un membre de la Commission.

On ne peut que recommander cette entreprise d'une manière particulière à l'intervention du Gouvernement, la fabrique de l'église de Roucourt étant dénuée de ressources.

Il y a lieu de regretter que l'on ne possède aucune information historique sur cet intéressant travail ni même sur la manière dont, dans l'origine, la chaire était placée dans l'église.

En dernier lieu, elle était établie en encorbellement contre un massif de maçonnerie. Il y aurait lieu de rétablir cette disposition. Un escalier très simple en pierre prenant le moins de place possible avec rampe semble être le meilleur parti à prendre.

Quant au projet soumis, il paraît devoir être simplifié; le

Collège estime, d'autre part, que le fer ne convient pas pour la rampe; celle-ci devra être en bois.

Chapelle d'Oupeye.

— Il a été procédé, à Oupeye (Liége), à l'examen de la chapelle qui a servi au culte paroissial jusqu'à la construction de la nouvelle église, ainsi que des objets offrant un certain intérêt archéologique qui s'y trouvent.

La chapelle, complètement abandonnée depuis l'inauguration de la nouvelle église, est aujourd'hui à l'état de ruine; c'est d'ailleurs une masure sans intérêt dont la démolition peut être autorisée sans inconvénient pour personne.

Dans le pavement cependant se trouvent quelques pierres tombales, assez bien sculptées, notamment du XVIIe et du XVIIIe siècles et qui méritent d'être conservées au point de vue de l'histoire locale et de la généalogie des familles qui ont habité Oupeye.

Il serait facile d'assurer leur conservation en les encastrant dans les murs au parvis de la nouvelle église ou même en les fixant dans le pavement. En y rappelant le souvenir des défunts inhumés dans l'ancienne église d'Oupeye, elles conserveraient, dans la nouvelle, une partie de leur destination primitive.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

Porte de Laval, à Bouvignes.

1° Le devis estimatif des travaux de consolidation à effectuer à l'ancienne porte de Laval, à Bouvignes (Namur);

Hypocauste à Tongres.

2° Le projet relatif à l'exécution de travaux destinés à abriter un hypocauste découvert rue de Saint-Trond, à Tongres (Limbourg).

— Il a été procédé, le 4 août 1903, de concert avec M. Vierendeel, ingénieur en chef directeur du service technique provincial, à l'examen, sur place, du projet soumis en vue de la restauration de l'hôtel de ville de Loo (Flandre occidentale). Hôtel de ville de Loo.

L'hôtel de ville de Loo est un petit édifice du XVIe siècle, d'une conception originale et intéressante. Sa restauration est devenue nécessaire.

Le projet présenté par M. l'architecte Vinck paraît bien compris pour ce qui concerne l'ensemble de la restauration. Toutefois, au point de vue des restitutions à opérer, notamment aux fenêtres, il serait utile de démolir partiellement un ou deux jambages des baies du rez-de-chaussée et du second étage du bâtiment principal en vue de retrouver la situation primitive. Quelques crevasses se sont produites dans le mur postérieur de l'édifice. La charpente du grand toit est belle et bien combinée ; elle est en bon état de conservation.

Il conviendra de dérocher l'intérieur de la tour pour s'assurer exactement de l'état de cette construction et notamment de sa partie supérieure où se remarquent, vers l'ouest, deux petites lézardes.

La tour est la partie de l'édifice qui a le plus souffert. La base (comptée du sol jusque environ 7 mètres de hauteur) de la face sud a cédé et la partie supérieure s'est sensiblement inclinée dans la direction sud-ouest.

Le mouvement a dû se produire pendant la période de construction, car la tour ne s'est pas détachée du bâtiment voisin. Toutefois, la corniche de la face sud de ce bâtiment a été quelque peu entraînée dans le mouvement de bascule

de la tour, mais aucune crevasse ou dislocation ne s'est produite.

Le mouvement pris par la construction ne semble pas dû à une faiblesse dans les fondations; il semble qu'on peut l'attribuer soit à une malfaçon dans les maçonneries de l'étage inférieur, soit à un équilibre imparfait des poussées des arcades du rez-de-chaussée.

Il y a une soixantaine d'années le pied de la tour a été empâté d'une maçonnerie de consolidation du plus fâcheux effet. En présence de cette situation, le pied de la tour doit être repris en sous-œuvre, depuis le niveau des fondations jusqu'au plancher du second étage (soit sur 7 à 8 mètres de hauteur), travail qui peut se faire sans danger et sans grands frais en adoptant un étançonnement soigné dont un croquis de M. Vierendeel donne l'idée générale, en cerclant la tourelle à diverses hauteurs pendant le travail en sous-œuvre et en confiant celui-ci à un spécialiste de choix.

Au cas où les travaux de dérochage sus-indiqués démontreraient que la partie supérieure de la tour a subi des avaries importantes, il serait peut-être prudent de reconstruire entièrement la tour en remettant en œuvre les anciennes briques moulurées et toutes autres qui sont en bon état.

Les nouvelles recherches préconisées ci-dessus auront peut-être pour conséquence de faire apporter au projet présenté quelques modifications nécessitées par la découverte de dispositions primitives.

Abbaye d'Aulne. — Il a été procédé, sur place, le 17 août 1903, à l'examen du projet relatif à la reconstruction de la première travée ouest du collatéral sud de l'église abbatiale d'Aulne.

M. Devillers, membre du Comité des correspondants du Hainaut, assistait à cet examen.

Le travail projeté, qui a du reste déjà été adopté en principe par la Commission, le 10 décembre 1902, n'a soulevé aucune observation.

La plupart des matériaux nécessaires à l'exécution de cette entreprise sont sur place; ils ont été recueillis dans les décombres et les fouilles.

D'autre part, cette reconstruction est indispensable et urgente pour empêcher la chute du haut mur qui est imminente et pour assurer la reconstitution du seul arc-boutant qui existait encore il y a quelques années, mais dont les restes sont suffisants pour permettre de le rétablir avec certitude.

Enfin, cette reconstruction est encore utile pour donner aux nombreux visiteurs une idée exacte de la majestueuse conception et de l'ampleur de style de l'église d'Aulne, au temps de sa splendeur.

Les travaux entrepris à l'abbaye d'Aulne en vue de la conservation de ces admirables ruines, touchent à leur fin; ils ont été poursuivis avec une rare intelligence. On ne peut que louer la direction et l'exécution de ces travaux délicats qui, tout en assurant l'existence de restes précieux au point de vue de l'art architectural, ont su conserver aux édifices leur aspect de ruine.

Maison Porquin, à Liége.

— Comme suite à la dépêche de M. le Ministre de l'Agriculture, en date du 18 août 1903, il a été procédé, le 25 du même mois, à une nouvelle visite de la maison Porquin, à Liége.

La construction connue sous ce nom, à Liége, est, dans

le quartier de la ville situé sur la rive droite de la Meuse, la plus ancienne et l'on peut ajouter la seule construction civile qui ait un caractère architectural : encore ne s'agit-il ici que d'une habitation particulière dont l'histoire peut être écrite en peu de lignes.

Dans la première moitié du seizième siècle, un banquier lombard, du nom de Bernard Porcini (nom que les Liégeois ont bientôt traduit en Porquin) vint s'établir à Liége.

On sait peu de chose sur son compte, si ce n'est que vers le milieu du même siècle, il se fit bâtir une demeure somptueuse dans un terrain qui alors se trouvait à l'extrémité de la ville et qu'il y mourut le 20 juillet 1579. Lui et sa femme, Dorothée Rustique, avaient fondé une chapelle dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas, aujourd'hui démolie et où les deux époux ont été inhumés.

Le prince de Liége, Ernest de Bavière, acheta aux enfants Porquin sa riche habitation, le 13 décembre 1584; elle fut payée 24,000 florins des Pays-Bas. Le 16 septembre 1603, Ernest de Bavière fit donation de cette belle demeure à la confrérie de la Miséricorde, afin d'y établir un hospice destiné à recueillir les pauvres malades; mais cet hôtel n'était qu'une sorte d'annexe à l'hôpital principal de la ville bâti grâce à la munificence du prince et qui porta le nom d'hôpital de Bavière jusqu'à sa démolition qui eût lieu il y a peu d'années.

La démolition de la maison Porquin devait être comprise dans celle des autres bâtiments de l'hôpital et ce fait explique, sans le justifier, l'état de ruine dans lequel cet immeuble se trouve aujourd'hui.

Il y a peu d'années encore, lorsqu'il faisait partie de l'hôpital et que ses chambres les plus modestes étaient

habitées par les religieuses hospitalières, tandis que le reste était affecté aux services de l'Administration, l'ensemble de l'intérieur offrait un exemple des plus intéressants des dispositions et du décor de la demeure d'un patricien du seizième siècle. Mais lorsque la démolition des autres bâtiments de l'hôpital fut décrétée, tout cet intérieur fut abandonné à un bien regrettable esprit de spoliation et de destruction : les cheminées sculptées, les portes ornementées avec leurs encadrements, les lambris en bois, les décors en carreaux de faïence et jusqu'aux fenêtres avec leurs châssis furent enlevés. La voûte même des caves a été défoncée et c'est à peine si les escaliers en bois permettent encore l'accès d'un étage à l'autre. Il ne reste debout que les murs des façades, les robustes maçonneries de l'intérieur et les toits avec leurs épis, portées par une remarquable charpente.

En présence de cette situation lamentable et après la démolition complète des bâtiments de l'ancien hôpital de Bavière, les esprits se sont émus dans une partie de la population liégeoise ; des démarches ont été faites pour la conservation de la maison Porquin. Les imaginations se sont échauffées et l'on a vu surgir des plans de restauration étendus dans lesquels on pouvait contempler les façades de l'ancienne construction se refléter dans un étang imaginaire...

La Commission royale des monuments ne saurait assurément s'associer aux rêves qui ont pu se produire à cette occasion ; mais lorsqu'elle a eu, une première fois, à examiner cet édifice d'un caractère simple et d'une architecture sobre et raisonnée, elle y a vu un monument qui reflète encore un passé historique et qu'il est intéressant de conserver, aujour-

d'hui qu'il est isolé dans un quartier de la ville vaste et populeux ou tout à peu près est de date récente et ne réveille aucun souvenir.

Appelé à se prononcer de nouveau — bien tardivement il faut le regretter — le Collège, fidèle à son esprit de conservation de tout ce qui rappelle le passé de notre pays, ne saurait revenir sur une opinion émise précédemment.

Il estime qu'il y a lieu de conserver, de réparer et d'utiliser ce qui reste de la maison Porquin, malgré l'état de ruine actuel. Il y a urgence que l'autorité supérieure intervienne, car si la bâtisse reste encore exposée aux intempéries d'un hiver, il est probable que la question sera tranchée en faveur de la ruine et de la destruction.

L'édilité de la ville de Liége a fait dresser par son architecte un devis de la dépense d'une restauration, devis qui s'élève à la somme de 30,000 francs. L'administration communale trouve ce chiffre fort élevé pour un immeuble dont l'affectation n'est pas déterminée.

Il n'entre pas dans les attributions de la Commission de trouver une destination à l'immeuble dont il s'agit. Mais l'examen auquel elle s'est livrée, l'a convaincue que la disposition intérieure de la maison Porquin la rendait propre à des services de plus d'une nature.

D'autre part, l'entretien que la délégation a eu avec l'un des membres du Collège échevinal, lui a fait connaître que l'un des projets de celui-ci était d'établir dans ce quartier si populeux d'Outremeuse, un parc étendu dont les confins s'arrêteraient précisément à la maison dont il s'agit et qui, convenablement restaurée, ne pourrait

qu'ajouter un caractère plus artistique à l'embellissement projeté.

Retranchements anciens à Eysden.

— Afin de répondre à la demande de M. le Ministre de l'Agriculture, la Commission a fait procéder, à Eysden-sur-Meuse (Limbourg), à l'examen de la vaste bruyère sur laquelle se trouvent les restes de retranchements et les carrières de gravier dont la commune d'Eysden demande à continuer l'exploitation.

Les retranchements en terre nommés *Camp romain*, établis sur une étendue considérable, ont été, à différentes reprises, l'objet d'études et d'investigations entreprises par des savants. Notamment en 1867-1868, ils ont été examinés avec grand soin par feu M. Habets, conservateur des archives à Maestricht, et par M. Schuermans, premier président de la Cour d'appel à Liége et correspondant de la Commission royale des monuments. A cette époque, le Gouvernement a alloué un subside destiné à couvrir les frais des fouilles et des travaux de recherche.

Le résultat de ces recherches se trouve consigné dans les *Publications de la Société historique et archéologique dans le Duché de Limbourg*, tome XVIII, année 1881, pp. 180 et suiv.

Les conclusions de ce rapport, très détaillé, sont malheureusement négatives.

Ce que l'on nomme vulgairement « Camp romain » ne semble avoir rien de romain. C'est un vaste travail d'épaulement et de retranchement qui semble l'œuvre de ces peuplades barbares qui, dans les cinq ou six premiers siècles de l'ère chrétienne, ont envahi notre pays. De même, les trois ou quatre tertres élevés seulement de quelques mètres,

mais dont plusieurs ont une circonférence étendue, et que l'on a nommés *tumulus*, ne sont pas des tombes romaines. Ces tertres doivent plutôt être considérés comme l'assiette des tentes ou des abris destinés aux chefs de ces peuplades et à leur famille. Les fouilles pratiquées dans la plus importante de ces élévations, par les deux savants précités, n'ont amené que des charbons consumés.

L'origine romaine attribuée à ces anciens vestiges, provient très probablement du voisinage d'une partie de la chaussée romaine que l'on a retrouvée à une petite distance de l'autre côté du canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

Quoi qu'il en soit, la science historique et archéologique n'ayant encore donné aucune solution aux questions que soulève ce vaste travail de défense, il convient de ne pas le faire disparaître de la bruyère inculte qu'il couvre sans motifs graves. De nos jours, la science historique a fait bien des progrès, il importe de ne pas détruire les documents qui peuvent préparer les solutions de l'avenir.

Cependant, on peut autoriser la commune d'Eysden à laisser poursuivre les excavations de gravier commencées en imposant aux exploitants l'obligation de respecter les retranchements et l'enceinte dont ils marquent le contour.

L'examen auquel il a été procédé a permis de constater que l'exploitation de gravier pourra encore se poursuivre pendant un quart de siècle avant d'entamer les anciens travaux de terrassement. L'administration communale d'Eysden peut très bien introduire une condition de cette nature dans la convention qu'elle fera avec les entrepreneurs exploitant les fosses de gravier.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Morialmé (Namur); architecte, M. Leborgne; Construction et restauration de presbytères.

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Orgeo (Luxembourg), à la condition que l'on aura égard à l'avis émis par le comité diocésain d'art chrétien, dans son rapport du 25 juillet 1903. Il semble toutefois qu'il n'y a pas lieu de prescrire le chêne au lieu du hêtre pour l'escalier d'accès à la cave; architecte, M. Würth;

3° Le projet relatif à la transformation, en presbytère, de la maison communale de Wesembeek (Brabant). Il y aura lieu toutefois, au cours de l'exécution des travaux, de réduire l'importance du fronton de la lucarne centrale de la façade et, pour les autres lucarnes, de rester dans le type de celle du centre; architecte, M. Symons;

4° Le projet concernant l'appropriation du presbytère d'Hastière-par-delà (Namur); architecte, M. Joostens;

5° Le projet concernant l'exécution de travaux d'appropriation et de restauration au presbytère de Bommershoven (Limbourg); architecte, M. Bricteux;

6° Le projet relatif à l'appropriation de la maison destinée au logement du chapelain de Biourge, sous Orgeo (Luxembourg), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux l'auteur aura égard aux observations consignées dans le rapport du 25 juillet 1903, du comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Würth;

7° Le projet d'appropriation du presbytère de Rooborst (Flandre orientale); architecte, M. Cobbaert;

8° Le projet de restauration du presbytère de Wechelderzande (Anvers); architecte, M. Taeymans;

9° Le projet des travaux de restauration à effectuer au presbytère de Marvie, sous Wardin (Luxembourg); architecte, M. Cupper.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Magnée.

1° A Magnée (Liége); architecte, M. Léonard;

Église de Kruisstraat, à Moerbeke.

2° Au hameau « Kruisstraat », sous Moerbeke (Flandre orientale). Il y aura lieu toutefois, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte des observations consignées dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 20 mai 1903; architecte, M. Depauw.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

Église d'Étalle.

1° D'Étalle (Luxembourg), à la condition que toutes les couvertures soient exécutées en ardoises et qu'on amortisse la tour au moyen d'une flèche de forme ordinaire. Il importera aussi de déplacer le water-closet qui est contigu au mur contre lequel est adossé un autel et de doter la sacristie d'une piscine, ainsi que le demande le comité diocésain d'art chrétien;

Église de Marche-les-Dames

2° De Marche-les-Dames (Namur); architecte, M. Lange;

Église d'Exel.

3° D'Exel (Limbourg); architecte, M. Martens;

4° De Bilsen-la-Ville (Limbourg); architecte, M. Christiaens. Église de Bilsen-la-Ville.

Ainsi que les projets ci-après :

5° Construction d'une sacristie à l'église de Sainte-Marie lez Neufchâteau (Luxembourg), moyennant de tenir compte des observations formulées par le comité diocésain d'art chrétien, dans son rapport du 2 juillet 1903; architecte, M. Würth; Église de Sainte-Marie lez Neufchâteau.

6° Construction d'un garde-meubles pour l'église de Sainte-Gertrude, à Etterbeek (Brabant); architecte, M. Marcq; Église de Sainte-Gertrude, à Etterbeek.

7° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Saint-Mard (Luxembourg) : deux confessionnaux;

Warneton (Flandre occidentale) : confessionnal;

Redu (Luxembourg) : bancs;

Bertrix (Luxembourg) : autels, confessionnaux, buffet d'orgue et fonts baptismaux;

Beyne, sous Beyne-Heusy (Liége) : maître-autel, buffet d'orgue et banc de communion;

Impde, sous Wolverthem (Brabant) : buffet d'orgue;

Saint-Gilles lez Bruxelles : banc de communion;

Hulsen, sous Baelen (Anvers) : mobilier complet;

Lommel (Limbourg) : chaire à prêcher;

Saint-Lazare, à Tournai (Hainaut) : complément du mobilier;

Alle (Namur) : cloche.

— A la demande de l'administration communale de Paliseul (Luxembourg), il a été procédé, sur place, le 28 juillet 1903, à l'examen des questions relatives à la reconstruction de l'église de cette localité. Église de Paliseul.

L'église actuelle de Paliseul est une construction insignifiante qui date de diverses époques, notamment du XVIIIe siècle. Elle n'offre aucun intérêt artistique ou archéologique ; elle est d'ailleurs en mauvais état. De plus, elle est de beaucoup trop exiguë pour les nécessités de la population qui s'accroît sans cesse. Il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il soit procédé à sa reconstruction.

L'édifice existant, qui est parfaitement orienté, se trouve au centre de l'ancien cimetière désaffecté depuis assez longtemps déjà. Le nouveau temple sera érigé au même endroit. Cet emplacement est, du reste, très beau et il occupe le centre de l'agglomération.

Les autorités locales ne sont pas d'accord sur l'orientation à donner au nouvel édifice. C'est pourquoi elles ont cru devoir faire appel aux lumières de la Commission. Certains membres de ces administrations paraissent indifférents sur ce choix; d'autres voudraient voir établir l'édifice dans le sens opposé à celui qu'il occupe aujourd'hui, c'est-à-dire que la façade principale serait exposée à l'est, vers la place publique, le chœur à l'ouest. Enfin, l'un des délégués des autorités locales représentées à l'inspection voudrait voir établir l'édifice dans le sens perpendiculaire à son axe actuel, soit la façade principale exposée au sud vers la chaussée conduisant à la gare, le chœur au nord.

Il résulte de la visite à laquelle il a été procédé, qu'il n'y a nulle raison de changer l'orientation actuelle.

C'est une erreur grave de croire que l'église ne se présenterait pas tout aussi bien qu'elle ait son chevet exposé vers la place publique plutôt que sa façade principale. C'est, au

contraire, le chevet qui constitue la partie la plus intéressante de l'église.

Les administrations, en général, ne tiennent pas suffisamment compte des avantages incontestables qui résultent de la bonne orientation des édifices religieux. D'abord, il est toujours désirable de voir respecter une ancienne tradition liturgique; ensuite, il importe de ne pas perdre de vue que cette tradition est aussi en concordance avec les exigences de notre climat. Sous ce rapport, l'église de Paliseul a plus besoin encore que d'autres d'être bien orientée. Elle occupera l'un des hauts plateaux de la province et sera particulièrement exposée aux vents violents et humides. Il est donc indispensable de la protéger tout spécialement.

Ces considérations, dictées par l'expérience, méritent de fixer l'attention des autorités locales chargées de l'entretien du monument. Or, l'entretien d'une église mal orientée est, à la campagne surtout, à peu près impossible. En tous cas, c'est un entretien très coûteux qui ne suffit même pas à arrêter la ruine de la construction.

De nombreux exemples d'églises érigées il y a peu d'années et qui sont déjà dans un état de conservation déplorable ne manquent pas de nous avertir qu'il faut absolument tenir la main à ce que toute nouvelle église soit orientée à moins d'impossibilité manifeste résultant de la situation des lieux. Ce cas n'existe pas à Paliseul; par conséquent, on doit considérer comme un devoir de conseiller aux autorités intéressées de maintenir l'orientation existante à laquelle d'ailleurs la population est habituée.

Au cours de l'inspection des lieux à laquelle M. l'architecte Van Gheluwe assistait, il a été demandé à cet artiste de

produire des extraits du plan topographique indiquant l'emplacement de la nouvelle église suivant les hypothèses proposées. Il a dressé les trois plans suivants :

a) Orientation proposée par la commune, le chevet à l'ouest;

b) Orientation actuelle conservée, le chevet à l'est;

c) Le chevet également à l'est, le jubé au transept et la tour adossée au jubé.

Il y a lieu de donner la préférence au tracé indiqué par la lettre *c*.

Cette disposition, qui présente l'édifice sous un aspect très pittoresque, a en outre l'avantage de donner satisfaction au désir des autorités locales qui tiennent à ce que la tour se trouve en évidence vers la Grand'Rue du bourg.

Église de Deuzeld. — Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 24 août 1903, que le maitre-autel et la chaire de vérité placés dans l'église de Deuzeld, sous Schooten (Anvers), ont été exécutés d'une façon satisfaisante.

En conséquence, rien ne s'oppose à la liquidation du subside promis par le Département de l'Agriculture en vue de cette entreprise.

Église de Suxy. — Il a été procédé, le 9 juillet 1903, à l'examen du maitre-autel placé dans l'église de Suxy (Luxembourg).

Il a été constaté que le meuble dont il s'agit est conforme au plan qui a reçu le visa le 21 mars 1900 et que son exécution a été traitée d'une façon satisfaisante.

En conséquence, il y a lieu de liquider le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de la réalisation du travail précité.

Église d'Etne. — L'examen auquel il a été procédé, le 1er juillet 1903,

de concert avec MM. Van de Wyngaert et Sibenaler, délégués du Comité des correspondants du Luxembourg, d'un autel placé dans l'église d'Ethe, a établi que le travail était bien exécuté et conformément aux indications du plan approuvé par la Commission. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le Département de l'Agriculture liquide le subside de 700 francs promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de la réalisation de l'œuvre.

Église de Saint-Mard.

— Le meuble que le Conseil de fabrique de Saint-Mard demande d'aliéner a fait l'objet d'un examen, sur place, le 1er juillet 1903, de concert avec MM. Van de Wyngaert et Sibenaler, délégués du Comité des correspondants de la province du Luxembourg.

Ce meuble est un buffet en chêne que surmonte une armoire de même bois. Il est placé dans une annexe de la sacristie servant de refuge à l'église. Aucun style ne le caractérise nettement. Sa confection paraît remonter à la seconde moitié du XVIIIe siècle. L'œuvre n'a pas une valeur suffisante pour mériter d'être conservée dans la dite pièce, où elle gêne et n'a pas d'emploi. En outre, elle est fort délabrée et disloquée.

Les réparations pour sa remise en bon état dépasseraient de beaucoup l'évaluation maxima de 200 francs qui en a été faite par un expert en antiquités et par un amateur. Dans ces conditions, il semble qu'il y aurait mauvaise grâce à ne pas permettre à l'autorité fabricienne de s'en dessaisir en Belgique au mieux de ses intérêts plutôt que de la laisser se détériorer davantage dans l'abandon. Les fonds versés seraient consacrés utilement à l'achat d'une armoire destinée à serrer les ornements sacerdotaux.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église de Burght.

1° Le projet relatif à l'achèvement de la restauration de l'église de Burght (Flandre orientale), à la condition que l'on aura égard aux observations émises par M. l'architecte provincial, dans son rapport du 19 juin 1903 ; architectes, MM. Piscador et Reychle ;

Église de Saint-Amand, à Hooghlede.

2° Le projet de divers travaux de restauration à effectuer à l'église de Saint-Amand, à Hooghlede (Flandre occidentale) ; architecte, M. Nolf ;

Église de Dranoutre.

3° Le projet de restauration des toitures de l'église de Dranoutre (Flandre occidentale) ; architecte, M. Vierin ;

Église d'Assebroucke.

4° Le projet de travaux de restauration à effectuer à l'église d'Assebroucke (Flandre occidentale) ; architecte, M. Charels ;

Église de Gonrieux.

5° Le projet de travaux complémentaires de restauration à exécuter à l'église de Gonrieux (Namur) ; architecte, M. Maréchal ;

Église de Bois-de-Villers.

6° Le projet concernant le renouvellement des fenêtres de l'église de Bois-de-Villers (Namur) ;

Église de Malempré.

7° Le projet relatif à l'exécution de travaux complémentaires de restauration à l'église de Malempré (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper ;

Église de Marvie.

8° Le projet de travaux de réparation à effectuer à l'église de Marvie, sous Wardin (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper ;

Église de Fauvillers.

9° Le projet de restauration de l'église de Fauvillers (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper ;

10° Le projet de restauration des toitures de l'église de Thieu (Hainaut); Église de Thieu.

11° Le projet de restauration des abat-sons de la tour de l'église de Braine-le-Comte (Hainaut); architecte, M. Charbonnelle; Église de Braine-le-Comte.

12° Le projet relatif à l'appropriation de l'église d'Hastière-par-delà (Namur) et à la construction d'une sacristie avec dépendances à cet édifice. Au cours de l'exécution de ces travaux, il importera de prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour éviter de détruire les plantations dans la propriété de M. De Paepe, au côté nord de l'église. A cet effet, l'égout destiné à évacuer les eaux pluviales provenant des toitures de l'édifice devra être établi sous le chemin longeant l'église dans la dite propriété; architecte, M. Van Assche; Église d'Hastière-par-delà.

13° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Droogenbosch (Brabant). Au cours de l'exécution de cette première série d'ouvrages, il importera de veiller à ce que l'écoulement des eaux pluviales soit parfaitement assuré le long des trottoirs à établir. L'auteur du projet devra examiner avec soin si la petite baie à l'étage de l'annexe située au côté nord de l'édifice, entre le transept et le chœur, est la reproduction fidèle de la situation actuelle, laquelle, en tous cas, doit être respectée. La couverture du pignon de cette annexe sera appareillée par assises et non pas composée de tablettes comme le projet le prévoit; architecte, M. Symons; Église de Droogenbosch.

14° Le projet dressé en vue du rétablissement de l'église de Bierbeek (Brabant) dans son état primitif; architecte, M. Langerock; Église de Bierbeek.

Église de Saint-Jacques sur Caudenberg, à Bruxelles.

15° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à la façade principale de l'église de Saint-Jacques sur Caudenberg, à Bruxelles; architecte, M. Delpy;

Église de Grimberghen.

16° Le projet de travaux de restauration à effectuer à l'intérieur de l'église de Grimberghen (Brabant), sous la réserve que, dans sa soumission, l'entrepreneur Brassinne-De Boeck énumérera d'une façon complète et précise les travaux à faire conformément aux indications du rapport du Collège en date du 18 décembre 1901; architecte, M. Dhayer;

Église d'Alsemberg.

17° Le projet des travaux les plus urgents à effectuer pour la restauration de l'église d'Alsemberg (Brabant). Se référant au rapport du 4 décembre 1902, la majorité de la Commission estime que tous les parements intérieurs en briques et les panneaux des voûtes doivent être crépis. Le Collège ne voit aucun inconvénient à ce que les ouvrages projetés soient confiés à M. Brassinne, entrepreneur, à Bruxelles; architecte, M. Van Ysendyck;

Église de Saint-Pierre, à Anderlecht.

18° Le projet relatif à la restauration de la salle du catéchisme, au dégagement des fenêtres du chœur et du transept nord-est et au rétablissement des meneaux dans les fenêtres de la haute-nef de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant); architecte, M. Langerock;

Église de Notre-Dame, à Deynze.

19° Le projet relatif à la restauration du chœur et du transept de l'église de Notre-Dame, à Deynze (Flandre orientale), à la condition qu'au cours du travail l'auteur aura égard aux observations émises par M. l'architecte provincial dans son rapport du 8 juin 1903; architecte, M. Van Assche;

Église de Notre-Dame, à Poperinghe.

20° Le projet de travaux de restauration très urgents à effectuer à l'église de Notre-Dame, à Poperinghe (Flandre

occidentale), se rapportant aux toitures, aux voûtes, à une fenêtre du transept et aux arcades intérieures de la nef centrale. Il y a lieu de prendre des mesures pour que ces ouvrages soient entamés sans délai. Bien que le coût des arcades intérieures figure au nombre des travaux urgents, la Commission se réserve d'examiner, lors de la prochaine visite du monument, si l'exécution de ces ouvrages se justifie par la situation actuelle ou primitive de l'édifice ou si plutôt ce ne sont pas des « ponts » qui doivent être édifiés en place de ces arcades; architecte, M. Coomans;

Église de Notre-Dame, à Poperinghe.

21° Le projet n° III, dressé en vue de la reconstruction de la flèche de la tour de l'église de Notre-Dame, à Poperinghe (Flandre occidentale), à la condition qu'on supprime la lucarne figurée à la partie supérieure de la pyramide; elle est inutile. Pour l'exécution de ce travail, le Collège estime, avec le Comité des correspondants, qu'il y a lieu de faire usage de la brique de Zandvoorde; l'auteur du projet, M. l'architecte Coomans, se rallie à cette proposition;

Église de Saint-Hubert.

22° La proposition du Conseil de fabrique de l'église de Saint-Hubert (Luxembourg), tendant à pouvoir confier à M. Houssa, sans passer par une nouvelle adjudication, la continuation du dérochage intérieur de cette église, sur les bases des prix de l'adjudication relative aux travaux actuellement en cours. A ce propos, la majorité de la Commission réitère les réserves qu'elle a faites et qui sont consignées dans le rapport du 20 février 1902, en ce qui concerne l'enlèvement total de l'enduit intérieur du monument qui, d'après elle, ne s'impose pas;

Église de Fosses.

23° Le projet relatif à la restauration intérieure du chœur

de l'église de Fosses (Namur). Il y a lieu toutefois de réserver l'exécution des rampes des deux escaliers et du garde-corps au-dessus de la crypte pour lesquels l'auteur, M. l'architecte Van Assche, fera une étude spéciale qu'il soumettra prochainement. En attendant, vu l'urgence de mettre le chœur de l'église de Fosses en état convenable, il importe d'entamer les travaux sans plus de retard ;

Comptes de travaux de restauration d'églises

24° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Notre-Dame, à Anvers : second semestre de 1902;

Walcourt (Namur) : ouvrages effectués par entreprise, du 15 septembre 1901 au 5 janvier 1902;

Flobecq (Hainaut) : travaux complémentaires.

Église de Hautem-Saint-Liévin.

— Par son rapport du 12 juin 1903, la Commission a approuvé le projet de restauration des toitures de l'abside et de la tourelle de l'oratoire de Saint-Liévin, situé au côté sud du chœur de l'église de Hautem-Saint-Liévin, tout en se réservant de faire inspecter cet édifice qui lui paraissait intéressant. Cette inspection a eu lieu le 13 août 1903. M. Serrure, Vice-Président du Comité des correspondants de la Flandre orientale, y assistait.

L'église de Hautem-Saint-Liévin se compose de parties d'époques différentes.

Les nefs datent de 1769.

Le chœur ainsi que l'oratoire de Saint-Liévin portent le cachet d'une haute antiquité.

L'édicule avec la tourelle qu'il est question de restaurer aujourd'hui constituent des documents archéologiques de la plus haute importance. Leur cachet vénérable et pittoresque appelle toute la sollicitude des administrations chargées de

concourir à leur entretien et par conséquent à leur conservation.

Deux tourelles flanquaient autrefois l'abside de l'église. Celle du côté nord a été détruite; on en aperçoit encore aujourd'hui le tronçon à l'intersection des toitures des nefs et du chœur.

Dans les murs latéraux du chœur, à l'intérieur, sont ménagés deux grands arcs plein-cintre aveugles reposant sur des colonnettes très trapues à chapiteaux en forme de cône renversé. Les bases sont enterrées par suite de l'exhaussement du sol intérieur. Des fouilles devraient être opérées pour mettre ces bases à découvert.

L'oratoire de Saint-Liévin est encombré de toutes sortes d'objets; il est convenable de profiter des travaux à y entreprendre pour le nettoyer avec soin et enlever l'épaisse couche de chaux qui en recouvre les parois. Ce crépissage est d'ailleurs en mauvais état. La voûte est sillonnée sur toute sa longueur d'une importante crevasse qui appelle une restauration soignée. Il y aura lieu, en outre, d'étudier la possibilité de rétablir le niveau primitif de cette intéressante petite construction.

On ne saurait trop recommander de soigner tout particulièrement les travaux de restauration de ce monument et surtout de n'y faire que le strict nécessaire afin de lui conserver son aspect vénérable. Quelques ouvrages y effectués vers 1887, n'ont pas été heureux; c'est à tort qu'on a mis en œuvre, à cette époque, une pierre étrangère alors que l'on pouvait se procurer sur place des matériaux semblables à ceux employés lors de la construction primitive.

A l'extrémité de la nef, près du chœur, se trouve le

mausolée de Saint-Liévin, érigé au xve siècle par l'abbé de Saint-Bavon, Jacques Van Brussel. Cette œuvre ne manque pas de mérite; elle réclame certains travaux de restauration pour l'exécution desquels il serait utile de faire étudier un projet par l'architecte de l'église, M. Vaerwyck.

Église de Zuydschote.

— Il résulte de l'inspection de l'église de Zuydschote (Flandre occidentale), à laquelle il a été procédé le 14 juillet 1903, que certaines parties de cet édifice sont en très mauvais état.

Les toitures et surtout les chéneaux doivent être dans une situation déplorable si l'on en juge par les nombreuses infiltrations qui se sont produites dans les murs de la nef centrale; l'humidité a suivi les arcades reliant les colonnes et est même descendue jusqu'à la base de plusieurs de celles-ci. Il en est résulté des dégâts qui nécessiteront des travaux de restauration sérieux et le renouvellement d'une grande partie des crépissages.

La base de l'une des colonnes a été dégagée d'une partie des plaques de marbre qui y ont été appliquées au siècle dernier. Cet enlèvement a mis à découvert des avaries graves dans la maçonnerie inférieure de ces appuis. Il est probable que d'autres bases se trouvent dans le même état.

Le projet de restauration de l'édifice a donné lieu, de la part du Comité provincial des correspondants, à des observations fondées. Il importera de revoir ce projet et de le modifier en tenant compte des dites observations.

Les arcades qui réunissent les colonnes ont pour profil un double chanfrein; à une époque relativement récente, on a noyé ces chanfreins dans une forte moulure de plâtre. Il faudra dégager les arcades de cette surcharge. Toutefois,

comme le dit M. van Ruymbeke dans son rapport, l'appareil intérieur en briques ne pourra rester apparent.

De nouvelles recherches pourront peut-être faire retrouver des fragments indiquant la forme des bases et des chapiteaux primitifs. Ces détails du projet doivent être étudiés de nouveau avec grand soin.

La flèche en maçonnerie de la tour réclame un rejointoyage sérieux à effectuer au moyen d'un bon mortier composé de moitié chaux et moitié sable très rude. Ce travail, qui n'est pas moins urgent que celui à effectuer à l'église même, devra être prévu au devis des travaux projetés.

Église de Notre-Dame-aux-Dominicains, à Louvain.

— A la demande du Conseil de fabrique, il a été procédé, le 3 août 1903, à une inspection de l'église de Notre-Dame-aux-Dominicains, à Louvain.

MM. Langerock et Van Even, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette inspection.

L'église dont il s'agit est extrêmement intéressante; elle figure d'ailleurs dans la première classe au tableau des édifices monumentaux du culte.

Il résulte de l'inspection à laquelle il a été procédé, que les toitures sont dans un état lamentable. Des infiltrations produites par les eaux pluviales se remarquent en de nombreux endroits des voûtes. La tourelle est en tel mauvais état qu'elle menace de s'écrouler.

Il est de la plus grande urgence de remédier à cette situation déplorable. Tout nouveau retard aurait pour conséquence d'accentuer les dégâts au point qu'on ne pourrait y faire face qu'au moyen de grandes dépenses; de compromettre la conservation de ce beau monument et même la sécurité publique.

Outre les toitures, beaucoup d'autres parties de l'édifice réclament de promptes mesures de consolidation. On peut citer notamment les rampants des pignons, les glacis des contreforts, les arcs-boutants, etc. Ces diverses parties de la construction plus exposées que d'autres aux intempéries, laissent pénétrer les eaux pluviales dans les maçonneries, qu'elles disjoignent en amenant une prompte ruine.

Les arcs-boutants ont été autrefois recouverts d'ardoises qui n'ont pu être fixées qu'imparfaitement. En tombant, elles brisent celles des couvertures des bas-côtés. La restauration des arcs-boutants devra donc nécessairement être combinée avec celle des toitures et effectuée en tout premier lieu.

Il y a quelques années, on a restauré la partie inférieure des toitures. Il parait que la ville dispose, de ce chef, d'un reliquat de 1,841 francs provenant de la somme versée en commun par les diverses autorités intervenantes pour cette restauration partielle. Il existe donc déjà un premier crédit qui pourrait être employé utilement aux travaux les plus pressants compris au devis de fr. 10,500-58 au sujet duquel la Commission a émis un avis favorable, le 25 juillet 1902.

Eglise de Sainte-Gertrude, à Nivelles.

— Le 8 août 1903, au cours d'une conférence avec M. Verhaegen, le Conseil de fabrique de Sainte-Gertrude, le bourgmestre et le doyen de Nivelles, l'architecte prénommé contredit les instructions délivrées par la Commission royale des monuments dans sa lettre au Conseil de fabrique en date du 2 mai 1903, n° 7463, à la suite des inspections du 7 et du 20 avril précédent (voir *Bulletin*, p. 86), en ce qui concerne l'emplacement de la châsse et l'enlèvement de certaines constructions dans le transept nord. M. Verhaegen

combat ces instructions quant au fond et quant à la forme, à son avis trop impérative. Il va jusqu'à protester au nom des artistes et des architectes. Il dénie à la Commission royale, en vertu de l'arrêté organique du 7 janvier 1835 qui la constitue, le droit de faire prévaloir ses avis, tout au moins dans cette forme. Il rappelle qu'il est à la fois un architecte travaillant sans honoraires et un membre de la Chambre des Représentants et qu'à ce double titre il croit mériter des égards particuliers.

M. le Président répond sur les divers points de fond. Quant à la forme critiquée, il fait observer qu'elle est de style à la Commission ; que jamais aucun artiste ne s'en est plaint avant M. Verhaegen. Il ajoute que le Collège met tous les artistes de talent sur la même ligne au point de vue du respect de leur dignité professionnelle. Il n'appartient pas à la Commission de faire des distinctions tirées de la situation financière et politique des artistes. M. le Président termine la discussion, à laquelle prennent part divers membres, en rappelant que la Commission, cette fois comme de coutume, se réserve naturellement, après avoir entendu les parties en cause, de statuer à nouveau et en séance privée, sur les résolutions qu'elle avait prises à l'unanimité.

L'assemblée convient de délibérer de nouveau sur les points de fond litigieux au commencement de la prochaine séance. Elle réclamera les plans que M. Verhaegen n'avait pas apportés avec lui ainsi que les petites photographies d'ailleurs *connues* des délégués du Collège qu'il a produites en séance en faveur de l'emplacement qu'il propose pour la châsse.

Au début de la séance du 14 août, après une discussion approfondie, la Commission décide, par 11 voix (et 2

abstentions) de maintenir toutes les conclusions de son rapport du 2 mai précédent, concernant le maître-autel de l'église de Sainte-Gertrude, à Nivelles, le double emplacement de la châsse et l'enlèvement des constructions qui s'élèvent dans le transept.

Église de Walcourt.

— Il a été procédé, le 13 juillet 1903, à l'inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Walcourt.

MM. Boveroulle, Dardenne et Soreil, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cette inspection.

Les ouvrages effectués en dernier lieu comportent la restauration du clocheton du transept, des toitures de la tour, des arcs-boutants, des contreforts et des parements du chœur. Ces travaux ont été suivis de la restauration du narthex et de l'établissement d'un pavement dans le chœur. Ces derniers ouvrages constituent des travaux supplémentaires; ceux du narthex ont été autorisés par les diverses administrations intervenantes; vu l'urgence, le pavement du chœur a été autorisé verbalement par la Députation permanente du Conseil provincial.

Tous ces ouvrages ont été exécutés avec beaucoup de soins.

Lors de la visite précitée, il a été question de placer les orgues dans la tribune sous la tour. La Commission estime que cette installation ne serait pas pratique ni heureuse. Il y a lieu, d'après elle, d'établir les orgues dans la tribune à ériger au transept sud, d'après le plan qui a déjà été adopté et suivant la disposition du simulacre qui se trouve dans le transept.

M. le doyen de Walcourt avait aussi soulevé la question d'apporter un changement à la partie supérieure de la porte d'entrée du chœur, sous le jubé. Cette modification ne présentant pas un caractère de réelle urgence, le Collège se propose d'y revenir lors d'une inspection ultérieure du monument.

En ce qui concerne la nouvelle catégorie de travaux dont le projet a été soumis par M. le Gouverneur de la province de Namur, le 22 juillet 1903, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver. Elle demande seulement que le dégagement provisoire reliant la nouvelle sacristie à l'église soit établi en bois, de façon à lui conserver son caractère provisoire et à ne pas entraver la restitution du cloître, laquelle fera l'objet d'une entreprise ultérieure.

Église de Lootenhulle.

— A la demande de l'Administration communale de Lootenhulle, il a été procédé, le 2 juillet 1903, à l'inspection de l'église de cette localité, dont on sollicite le classement parmi les édifices monumentaux du culte.

M. Serrure, vice-président du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cette inspection.

Les nefs de cette église sont modernes; elles ont été reconstruites vers 1871. Il n'y a donc pas lieu d'y avoir égard. Il en est de même des bras du transept, de l'avant-chœur et du chœur lui-même qui, bien qu'anciens, sont dépourvus d'intérêt, ayant subi de nombreux et importants remaniements qui leur ont enlevé tout mérite. Mais la tour, qui surmonte la croisée, est romane et d'un beau caractère; elle peut être rangée dans la troisième classe des monuments du culte.

Le dérochage intérieur des parties anciennes de l'édifice, dont la restauration vient d'être entamée, a remis au jour quelques éléments d'architecture ancienne qu'il conviendra de ne pas faire disparaître, entre autres un encadrement de baie de porte romane dans le pignon du transept sud; l'arc roman aveugle derrière l'autel latéral nord; la trace d'une fenêtre au-dessus de cet arc. Ces détails constituent des souvenirs qui intéressent l'histoire de l'édifice.

Les arcades ogivales qui séparent les deux chapelles latérales de l'avant-chœur, que l'on a tracées en plein cintre au projet de restauration adopté, devront conserver leur forme ogivale; leurs piédroits mutilés devront être rétablis en matériaux semblables aux anciens, c'est-à-dire en veldsteen et non en briques.

L'attention des autorités locales a été appelée sur la nécessité de rejointoyer les maçonneries extérieures au fur et à mesure de leur rempiétement et de leur restauration, au moyen du mortier dont se servent les maçons; il ne faut pas adopter un mortier spécial pour ces rejointoyages, lesquels devront être exécutés légèrement en creux, sans empiéter en aucune façon sur les matériaux.

Il importera de prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour que les eaux pluviales ne séjournent pas au pied des murailles de l'édifice restauré. A cet effet, la pente du terrain sera régularisée et des rigoles seront établies de façon à assurer la prompte évacuation des eaux.

Le projet de restauration approuvé récemment prévoit l'ajoute d'un étage à la tour. L'examen de l'édifice semble

démontrer qu'il y aurait tout avantage, au point de vue artistique et archéologique, à renoncer à cette ajoute. Bien que peu élevée, la tour se termine aujourd'hui d'une façon satisfaisante selon le type en usage en Flandre à l'époque romane.

Si le projet est ainsi réduit, ce qui est désiré d'ailleurs par les autorités locales, il faudra enlever la petite partie supérieure de la maçonnerie de la tour qui est en briques et la remplacer par des matériaux semblables à ceux des maçonneries voisines, soit en veldsteen.

Une décision sur ce point devrait être prise immédiatement, la tour étant à découvert et exposée aux intempéries (1).

Église de Saint-Bertin, à Poperinghe.

— Le projet soumis en vue de la restauration intérieure de l'église de Saint-Bertin, à Poperinghe, a fait l'objet d'un examen, sur place, le 18 août 1903, de concert avec M. van Ruymbeke, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale.

Il résulte de cet examen qu'avant de poursuivre l'instruction de cette affaire, il importe de faire procéder à des recherches plus nombreuses que celles opérées jusqu'ici sous les plâtrages et ce en vue de retrouver autant que possible la situation primitive des diverses parties du monument et de

(1) Postérieurement à l'envoi du présent rapport, les autorités locales, revenant sur leur adhésion prérappelée, ayant insisté vivement pour que la tour soit surmontée de l'étage prévu au projet adopté en 1902 par toutes les administrations intéressées, la Commission a émis l'avis qu'on peut autoriser l'exécution de cette partie du projet telle qu'elle a été prévue. Par suite de cet exhaussement, la tour perdra nécessairement une partie de sa valeur archéologique. Dans ces conditions, il n'y a plus lieu de la maintenir sur la liste des édifices monumentaux du culte.

s'assurer des avaries qu'il a subies et dont quelques-unes paraissent graves, notamment aux bases des colonnes. Il est probable que les dégâts sont suffisamment importants pour nécessiter la reprise en sous-œuvre de certaines colonnes.

L'architecte propose de démolir les maçonneries intérieures que l'on désigne généralement sous le nom de ponts, sous prétexte qu'elles ont été construites après coup, en 1615, dit-on. Il y a lieu de faire de sérieuses recherches à ce sujet, car si l'on en juge d'après l'aspect actuel de ces maçonneries, rien ne peut faire prévoir qu'elles sont de date postérieure à la construction de l'édifice. Du reste, des arcades analogues se remarquent dans de nombreuses églises voisines du littoral et même à Poperinghe, dans l'église de Notre-Dame. C'est un détail caractéristique de la région.

Il n'y a pas lieu d'ouvrir les fenêtres des chevets des deux collatéraux, ce travail nécessiterait l'enlèvement des autels qui y sont adossés. D'ailleurs, l'église est suffisamment éclairée aujourd'hui et les autels précités ne sont pas dénués de mérite.

La tourelle qui flanque un des piliers devra être restaurée et élevée jusqu'à la voûte comme le propose le Comité des correspondants, s'il est démontré, par des recherches, qu'elle a été abaissée.

Toutes les colonnes devront être vérifiées soigneusement ; en enlevant le plâtrage, on y retrouvera probablement des fragments qui permettront de restituer leurs bases et leurs chapiteaux avec certitude.

On doit approfondir l'étude des voûtes en bardeaux des nefs en suivant les indications du rapport du Comité provincial. Il n'y a pas lieu de laisser apparentes les contre-ner-

vures; elles ne l'étaient pas autrefois. Le système indiqué pour le chœur paraît en rapport avec l'état ancien.

L'application autour de l'église d'une plinthe en pierre de Basècles polie de 0m50 de hauteur n'est pas recommandable, ce travail n'est pas constructif; toutefois, une petite plinthe à fleur du plafonnage, pour préserver le bas des murs, peut être admise.

Il importe, pour tous les travaux à effectuer, qu'on mette en œuvre des matériaux semblables à ceux employés lors de la construction primitive et qu'on respecte scrupuleusement le style de cette dernière dans chacune de ses parties.

L'inspection du monument a amené la constatation que les relevés produits ont été faits d'une façon négligée. On y constate des inexactitudes. C'est ainsi que les travées, dans la coupe longitudinale, ont des proportions fautives; que la nef est indiquée comme n'ayant que quatre travées alors qu'elle en compte cinq.

En résumé, le projet doit être revu avec soin et rectifié, s'il y a lieu, après les recherches précitées.

Église de Notre-Dame, à Poperinghe.

— Il a été procédé sur place, le 18 août 1903, à l'examen du projet soumis en vue de la restauration de l'église de Notre-Dame, à Poperinghe.

M. van Ruymbeke, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, assistait à cet examen.

Pour l'étude d'un projet de cette importance, où l'on prévoit le rétablissement de certaines dispositions primitives, il eût été nécessaire, avant tout, que l'on procédât à de nombreuses recherches sous le plâtrage et le badigeon qui recouvrent les parois intérieures. Avant de poursuivre l'instruction complète de l'affaire, il importe que de sérieuses

investigations soient ordonnées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice.

D'autre part, les ressources locales ne paraissent pas en rapport avec le travail qu'on propose d'entreprendre aujourd'hui. Par conséquent, il semble utile de se borner, pour le moment, à prévoir les travaux strictement indispensables pour mettre l'édifice en bon état. Les parties restaurées autrefois doivent être maintenues dans leur situation actuelle lorsqu'elles sont encore bonnes. On les restaurera plus tard, au fur et à mesure des nécessités. Mais, ce qui doit être restauré aujourd'hui doit l'être dans le style primitif et au moyen de matériaux de même composition que ceux mis en œuvre à l'origine. C'est surtout sous ce dernier rapport qu'il y a lieu de faire des recherches approfondies, car la brique domine d'une façon presque générale dans la construction.

La pierre ne semble devoir être admise que là où l'emploi de la brique est impossible ou quand il est démontré qu'il a été fait usage, à l'origine, de matériaux pierreux. A moins de constatations contraires, le petit granit doit être exclu.

Les briques à mettre en œuvre pour toute cette restauration devront être celles de Zandvoorde en ayant soin de les harmoniser avec les briques anciennes tant comme dimensions que comme coloration.

Le pinacle qui termine les gables parait avoir toujours existé; il est donc logique de le respecter.

Comme il n'y a pas lieu de toucher aux fenêtres qui sont encore en bon état, il importe de ne transformer celles qu'il serait nécessaire de renouveler que si les investigations démontrent qu'il y a eu là des remaniements lors de précédentes restaurations.

L'ouverture des fenêtres de l'abside et de celles des chœurs latéraux paraît désirable; elle peut être admise s'il est constaté qu'elle peut s'effectuer de l'extérieur sans endommager les retables ou décorations de style renaissance qui surmontent ou contournent les autels. L'ouverture des fenêtres des pignons ouest n'a rien d'urgent; elle n'est pas justifiée non plus par des raisons d'éclairage. Il en est de même pour les fenêtres au fond de l'église entre les deux premiers contreforts.

Le portail principal est encore en assez bon état; il ne semble pas avoir subi d'importantes transformations; il est donc désirable de le maintenir tel quel en y faisant les réparations nécessaires.

La restauration des voûtes en bardeaux est tout indiquée par les éléments qui en restent; ce travail ne donnera lieu à aucune difficulté.

Les arcades ou espèces de ponts qui existent dans le transept à travers de la nef et des collatéraux paraissent tels qu'ils ont été construits; il n'y a pas lieu de les surmonter d'une maçonnerie ajourée.

Les colonnes sont en pierre bleue de Tournai et très endommagées; des fragments de base et de chapiteau ont été retrouvés sous le plâtrage de l'une d'elles; ces fragments étant peu concluants, il est possible que de nouvelles recherches en feront découvrir de plus importants.

On ne peut laisser apparents les matériaux intérieurs; il est préférable de les enduire en vue d'une polychromie future qui s'étendrait aux murs et aux nervures des voûtes.

La limitation de la restauration de l'église de Notre-Dame aux travaux strictement nécessaires pour en assurer la con-

servation permettra de conserver presque tout le mobilier de cet édifice. En tous cas, on ne pourra faire disparaître que les seuls objets qui n'offrent pas une réelle valeur au point de vue de l'art. Il y a lieu de se rallier entièrement, sur ce point, au rapport du Comité provincial des correspondants qui propose de former un inventaire de ce mobilier et de soumettre des propositions en ce qui concerne les objets qui pourront disparaître.

En attendant que le projet soumis soit revisé, il importe de prendre des mesures pour que l'exécution des travaux de restauration des toitures, des voûtes et de la fenêtre du transept nord soient entamés sans nul retard d'après le devis spécial joint au rapport de la Commission en date du 29 juillet 1903. Les maçonneries ajourées prévues à cette estimation, pour surmonter les ponts, en seront supprimées.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

TABLE DES MATIÈRES.

1° Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1903.

2° Actes officiels.

3° Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1903.

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du BULLETIN *ont droit à* 50 *exemplaires, tirés à part de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du* BULLETIN, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. MASSAUX, Secrétaire de la Commission royale des monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

SERVICE BELGE DES ÉCHANGES
PARC DU MUSÉE, 5, BRUXELLES

3395

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE. — 9 ET 10.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES
1903

Imp. van Langhendonck, succ^r de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

SERVICE BELGE DES ÉCHANGES
RUE DU MUSÉE, 4, BRUXELLES

ACTES OFFICIELS.

M. le Ministre de la Justice a transmis à la Commission copie de la circulaire suivante, qu'il a adressée à MM. les Gouverneurs des provinces :

Travaux exécutés sans autorisation. Circulaire.

« Bruxelles, le 5 septembre 1903.

» Monsieur le Gouverneur,

» La Commission royale des monuments me signale que, malgré les prescriptions de l'arrêté royal du 16 août 1824 et les nombreuses instructions de mon département, les administrations fabriciennes sont généralement disposées à croire que lorsqu'elles ne demandent pas de subsides à la Province et à l'État, elles peuvent se dispenser de soumettre aux autorités les plans des travaux de restauration, de construction, d'ameublement ou de décoration qu'elles font exécuter aux édifices du culte. « Plusieurs cas de ce genre, » dit-elle, viennent d'être portés à notre connaissance. Nous » avons, en diverses circonstances, fait ressortir les graves » inconvénients pouvant résulter de cette manière d'agir. » Des travaux ainsi exécutés en dehors de tout contrôle » des autorités peuvent altérer gravement les éléments » artistiques des édifices du culte. »

» Je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de bien vouloir inviter à nouveau les administrations fabriciennes à solliciter, pour les travaux susmentionnés, l'autorisation prévue par l'arrêté royal du 16 août 1824.

» Il conviendra de leur faire remarquer que les dépenses ordonnées irrégulièrement peuvent être rejetées des comptes, que mon département se réserve d'examiner dans chaque cas si les travaux effectués sans autorisation pourront être maintenus, alors même qu'ils n'auraient rien coûté à la fabrique et que les fabriciens s'exposent à devoir supporter personnellement tous les frais résultant de l'exécution des mesures qui seraient prises pour faire respecter la loi méconnue par eux.

» *Le Ministre de la Justice,*

» (Signé) J. Van den Heuvel. »

—

Marche à suivre pour la restauration des tableaux Circulaire.

M. le Ministre de l'Agriculture a transmis au Collège copie de la circulaire suivante, qu'il a adressée à MM. les Gouverneurs des provinces :

« Bruxelles, le 6 octobre 1903.

« Monsieur le Gouverneur,

» La marche actuellement suivie pour l'instruction des affaires relatives à la restauration des tableaux décorant les édifices publics laisse parfois à désirer.

» Il est indispensable d'imposer désormais aux artistes restaurateurs l'obligation de n'entamer la restauration d'un

tableau et de ne le renvoyer à sa destination que lorsqu'il aura été vu par les délégués de la Commission royale des monuments. Ceux-ci examineront l'œuvre avant tout travail et, après la restauration, dans l'atelier de l'artiste, en de meilleures conditions que dans l'édifice même, où il est souvent difficile de l'apprécier.

» D'autre part, si le travail effectué suscite des observations, il pourra y être fait droit avant que l'œuvre soit remise en place. Comme la plupart des restaurateurs habitent Bruxelles, les inspections pourront se faire le jour des séances hebdomadaires de la Commission précitée, sans déplacement et sans frais.

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, Monsieur le Gouverneur, veiller à ce qu'il soit tenu compte de ces instructions chaque fois que des affaires de l'espèce seront déférées à votre examen.

» *Le Ministre,*

» (Signé) Bon M. VAN DER BRUGGEN. »

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

du 26 septembre; des 3, 10, 17, 24 et 31 octobre 1903.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le dessin d'un vitrail à placer derrière l'autel de la Sainte-Vierge, dans l'église de Saint-Boniface, à Ixelles (Brabant); auteur, M. Ladon; — Église de Saint-Boniface, à Ixelles. Vitrail.

2° Le projet d'un vitrail à exécuter pour l'église de Lacuisine (Luxembourg); auteur, M. Ladon; — Église de Lacuisine. Vitrail.

3° Le projet relatif au placement de vitraux dans le chœur de l'église de Boucle-Saint-Denis (Flandre orientale); auteur, M. Casier; — Église de Boucle-St-Denis. Vitraux.

4° Le dessin d'un vitrail destiné à l'église d'Anthisnes (Liége); auteur, M. Osterrath; — Église d'Anthisnes. Vitrail.

5° Le projet concernant l'exécution de deux vitraux pour le chœur de l'église de Goefferdingen (Flandre orientale); auteur, M. Ladon; — Église de Goefferdingen. Vitraux.

6° Le projet relatif au placement de vitraux dans la partie agrandie de l'église de Saint-Martin, à Ransart (Hainaut); auteur, M. Bardenhewer; — Église de Saint-Martin, à Ransart. Vitraux.

Église de Brée. Vitraux.

7° Les dessins de vitraux à placer dans l'église de Brée (Limbourg); auteur, M. Osterrath;

Église de Biesme-Colonoise Vitraux.

8° Le projet relatif au placement de six vitraux dans l'église de Biesme-Colonoise (Namur), sous réserve qu'avant de passer à l'exécution complète de son œuvre, l'artiste fasse d'abord un groupe de l'un des vitraux et qu'il l'envoie au local des réunions de la Commission. Celle-ci l'examinera afin de décider s'il y a lieu de poursuivre l'entreprise dans les mêmes conditions; auteur, M. Vosch;

Église de Brugelette. Vitraux.

9° Le projet de quatre vitraux à placer dans le chœur de l'église de Brugelette (Hainaut); auteur, M. Coucke;

Église de Ste-Marguerite, à Liége. Vitraux.

10° Le projet de vitraux à placer dans le chœur de l'église de Sainte-Marguerite, à Liége; auteur, M. Javaux;

Hôtel communal de Saint-Gilles. Décoration.

11° Les propositions relatives à la décoration extérieure et intérieure de l'hôtel communal de Saint-Gilles (Brabant). Toutefois, les projets ne consistant qu'en de simples renseignements, il paraît indispensable que la Commission soit appelée à aller voir, sur place, les maquettes de la statuaire et les esquisses coloriées des peintures des plafonds.

Église de Foy-Notre-Dame. Peintures.

— Il a été procédé, le 7 octobre 1903, à l'examen des travaux de restauration des peintures ornant les autels et le plafond de l'église de Foy-Notre-Dame (Namur), dont le devis estimatif, au montant de 1,695 francs, a été approuvé par la Commission, le 11 janvier 1901.

Il résulte de cet examen que les travaux précités, exécutés par M. Crahay, de Liége, ont été effectués d'une façon satisfaisante.

En conséquence, il y a lieu de liquider le subside, alloué spécialement pour cette entreprise, sur les crédits des Beaux-Arts.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé le projet relatif à la construction de bâtiments destinés à servir d'annexes à l'hôtel communal d'Anderlecht (Brabant), tout en regrettant que, dans l'élaboration de cette étude, on ne se soit pas rapproché davantage de l'architecture du bâtiment principal. Le Collège craint que les nouvelles constructions ne nuisent à l'aspect de l'œuvre existante. Au cours de la construction de la nouvelle annexe, l'auteur, M. S'Jonghers, fera bien de revoir les lucarnes figurées au pied des toitures, dont la silhouette pourrait être améliorée et la décoration simplifiée. Hôtel communal d'Anderlecht.

— Pour satisfaire au désir exprimé par la Société d'archéologie du canton de Durbuy, il a été procédé, le 19 octobre 1903, de concert avec M. l'architecte Fernand Lohest, à l'inspection des travaux de déblaiement et de fouilles entrepris dans les ruines de l'ancien château-fort de Logne (Liége). Château-fort de Logne.

M. Pascal Lohest, membre du Comité provincial des correspondants, assistait à cette visite.

Les travaux effectués depuis la dernière inspection (2 octobre 1902), sont considérables.

Dans les parties hautes, on a déblayé les murs de contour de l'ouvrage avancé de la pointe extrême nord du rocher sur lequel est bâtie la forteresse. Une excavation au sud révèle une grotte naturelle s'avançant sous cette construction; il sera intéressant d'explorer cette caverne. Il n'est pas possible toutefois que la dite construction avancée, de forme rectangulaire, fût la chapelle du château. Il semble que la chapelle devait se trouver à proximité du donjon, peut-être

était-elle ménagée dans la tour flanquant la grande courtine vers l'Ourthe. Cette disposition existe à Franchimont et dans d'autres châteaux de l'époque. Des investigations résoudront peut-être ce problème intéressant.

Le bastion qui forme le premier ouvrage extérieur, dit bastion « Wibald », a été complètement mis au jour. Une grande partie de son fossé est déblayée. Un pont en bois est établi sur ce fossé et donne accès au fort. Les maçonneries du pourtour ainsi que celles de l'entrée et du réduit adjacent ont été consolidées et rejointoyées avec soin. Le mur de culée du pont a été refait d'après les vestiges de son ancien tracé.

Dans le château proprement dit ont été mis au jour et déblayés :

a) Un chemin de ronde en terrasse adossé au rocher et défendant l'accès du grand fossé. On n'avait vraisemblablement accès à ce chemin de ronde que par la caverne dite de la « Gatte d'or » et sans doute au moyen d'échelles;

b) Deux anciens corps de garde de la courtine vers Logne;

c) Un local de la courtine nord;

d) Une oubliette profonde taillée dans le roc et dans laquelle sept pièces d'or ont été trouvées;

e) La cour basse du château, laquelle a été couverte autrefois, car on remarque encore entaillées dans ses parois rocheuses, des enclaves de poutres de gitage;

f) Trois petites salles précédant la tour carrée flanquant la courtine vers l'Ourthe;

g) Le pied de la tour carrée dont il est question ci-dessus.

Enfin, une découverte fort intéressante au point de vue archéologique a été faite : c'est celle des couchis de cintres

en chêne qui ont servi à la construction de la voûte de l'une des tours et qui sont encore aujourd'hui en place après une existence d'au moins cinq siècles.

Dans le donjon on a totalement déblayé l'ancienne cuisine dont le pavement, des plus rustique, est intact. On y remarque l'âtre composé de briques sur champ, le four à pain, la plate-forme et le déversoir de l'évier.

La tour de guet a été débarrassée des végétations qui l'encombraient; l'année prochaine, on consolidera cette tour.

Les têtes des voûtes du couloir sous ladite tour; celles du couloir voûté du chemin de ronde et celles du couloir sous la cuisine du donjon ont été refaites.

Dans les parties basses du château, l'entrée destinée à la garnison et qui forme poterne de fossé, a été reconstituée telle qu'elle existait, tous les vestiges découverts ayant permis d'en connaître les moindres détails.

Les travaux de déblai du grand fossé se sont poursuivis sans relâche; ils ont mis à nu le pied de deux tours. L'une de ces dernières a été consolidée et surélevée de 3 mètres. Les voûtes des deux casemates qu'elle renferme ont été reconstituées.

On va continuer à vider le grand fossé, où il reste encore un bon tiers d'éboulis à enlever.

La grande courtine qui domine l'Ourthe à 90 mètres environ de hauteur, est aujourd'hui consolidée sur la plus grande partie de son parcours. Ses grandes meurtrières ont été rétablies. On a continué à dégager le pied de cette courtine de ses éboulis sur 4 mètres de hauteur. La Société se propose de poursuivre ce travail de façon à débarrasser entièrement les rochers abrupts sur lesquels s'élevait le

donjon. On devrait se borner, sur ce point, à ce qui est déjà fait et s'occuper exclusivement de remettre les talus vers l'Ourthe en convenable végétation.

Dans l'exécution des travaux de même nature à faire dans les fossés on ne doit enlever que les éboulis en respectant les bétonnages établis autrefois pour relier les diverses parties du rocher. Il n'y a pas lieu de remettre du béton là où il a été détruit contre les rochers. Ceux-ci doivent rester tels quels; on les laissera se garnir de mousse et dans les fentes, si possible, on facilitera la végétation.

Rien n'empêche de rétablir l'encadrement et les claveaux de la porte de l'escalier du donjon dont toutes les pierres sont sur place.

Les déblais et les fouilles ont encore mis à découvert, cette année, des ferrures et armatures; des armes et des projectiles en pierre et en fer; des poteries et des objets en verre; des ossements et des monnaies. Tous ces objets sont conservés avec soin. Il convient de rappeler à la Société qu'ils appartiennent à l'État.

Les travaux effectués à ce jour ont été exécutés avec soin et intelligence. Ils ont pour conséquence de doter le pays d'un souvenir archéologique de premier ordre qui se trouvait enfoui sous un énorme amoncellement de décombres. Il y a lieu d'en féliciter vivement la Société qui les a entrepris.

Il y a tout intérêt pour le pays à ce que l'État continue son allocation, comme les années précédentes, en allouant à la Société un nouveau subside de 2,500 francs.

Il serait même désirable que cette allocation fût consentie encore, en principe, pendant les quelques exercices dont la Société aura besoin pour achever complètement ses travaux.

A ce point de vue, il importe de fixer, dès à présent, tout le programme des travaux restant à faire. La Société devrait être priée de le fournir sans délai et de faire des propositions pour la détermination du dernier des exercices à partir duquel elle n'aura plus besoin d'être aidée par l'État.

Tenant compte de l'importance de la forteresse de Logne comme construction militaire, il semble intéressant de la voir figurer en fac-simile à l'exposition universelle de Liége, en 1905, telle qu'elle devait être au moyen âge, à côté des maquettes de Franchimont et de Moha. La confection de ce fac-simile serait confiée aux soins de M. F. Lohest, qui a fait une étude approfondie de l'ancienne forteresse.

Enfin, il serait désirable que la communication entre le bastion « Wibald » et le donjon fût rétablie. Si l'on en juge par les piliers qui existent encore dans le fossé, cette communication se faisait au moyen d'un solide pont en bois monté sur chevalets appuyés sur les piliers. Le rétablissement de ce pont ajouterait beaucoup au caractère pittoresque des ruines. M. l'architecte Lohest serait chargé d'en dessiner les formes en s'inspirant de ce qui existait à Bouillon au XIIe siècle. La dépense à en résulter ne serait pas bien importante.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère pour la paroisse des SS.-Victor et Léonard, au Thier, à Liége; architecte, M. Froment;

2° Le projet concernant la construction d'un presbytère

à Lindel-Hoeven, sous Overpelt (Limbourg); architecte, M. Collès;

3° Le projet d'appropriation du presbytère de la commune de Saint-Remy (Hainaut); architecte, M. Maréchal;

4° Le projet d'une clôture à établir au presbytère de Beirendrecht (Anvers); architecte, M. Gife.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Balgerhoeke.

1° A Balgerhoeke, sous Eecloo (Flandre orientale), sous la réserve qu'au cours de l'exécution l'auteur tienne compte des observations suivantes émises par M. l'architecte provincial : *a*) le tirant placé à deux tiers de la hauteur de la voûte devra relier le dessous des deux arbalétriers; *b*) on devra pouvoir entrer directement dans le magasin sans devoir passer par la sacristie. Il serait préférable de placer les annexes au côté sud; *c*) on devra pouvoir accéder au grenier au-dessus de la sacristie; *d*) des puits et citerne sont nécessaires. On devra aussi prévoir une pompe dans la sacristie et établir une cave sous ce local ; *e*) on doit de même prévoir des cheminées pour le chauffage de l'édifice et des murs extérieurs doubles pour les dépendances; *f*) il sera nécessaire, pour l'adjudication, de dresser des plans à 0m01 par mètre, de compléter les coupes et de produire des détails de menuiserie, charpente, etc.; architecte, M. Denoyette;

Église de Lindel-Hoeven.

2° A Lindel-Hoeven, sous Overpelt (Limbourg). L'attention de l'architecte, M. Collès, a été appelée : *a*) sur les murs de l'édifice qui, en général, paraissent faibles; *b*) sur la possibilité d'augmenter un peu la hauteur de la voûte de la nef;

c) sur l'utilité de prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour mettre la construction à l'abri de l'humidité, aussi bien de celle provenant du sol que de celle qui pourrait être causée par les pluies; *d*) sur la convenance de réserver le moyen de construire, plus tard, une tour en maçonnerie vers la façade principale.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

1° D'Okegem (Flandre orientale), moyennant de tenir compte des recommandations faites par M. l'architecte provincial; architecte, M. Goethals; Église d'Okegem.

2° De Notre-Dame à Peiseghem, sous Merchtem (Brabant); architectes, MM. Struyven et Dankelman. Église de Peiseghem.

Ainsi que les projets ci-après :

3° Exhaussement de l'église de Sainte-Anne, à Zwyndrecht (Flandre orientale); architecte, M. Stuyck; Église de Sainte-Anne, à Zwyndrecht.

4° Exécution de divers travaux à l'église de Herbeumont (Luxembourg); architecte, M. Thibeau; Église de Herbeumont.

5° Construction d'une flèche et travaux d'amélioration à l'église de Roclenge (Limbourg), sous réserve qu'avant de passer à l'exécution de la flèche, l'architecte, M. Jolet, en soumette une nouvelle étude, la silhouette de cette construction pouvant être améliorée sans augmentation de la dépense; Église de Roclenge.

6° Appropriation de la sacristie de l'église d'Oycke (Flandre orientale); Église d'Oycke.

7° Construction d'un mur de clôture à l'église de Caulille (Limbourg), à la condition de placer un petit cordon en pierre à la partie supérieure de la plinthe du mur pour éviter que l'humidité ne s'introduise dans la maçonnerie; architecte, M. Debruyne; Église de Caulille.

Église d'Haulchin.

8° Renouvellement du dallage de l'église d'Haulchin (Hainaut);

Église de Saint-Saulve, à Jollain-Merlin.

9° Établissement d'un pavement céramique dans l'église de Saint-Saulve, à Jollain-Merlin (Hainaut);

Objets mobiliers d'églises.

10° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Saffelaere (Flandre orientale) : deux confessionnaux;

Ransart (Hainaut) : trois autels;

Mylstraat, sous Duffel (Anvers) : trois autels;

Pessoux (Namur) : mobilier complet;

Notre-Dame des VII Douleurs, à La Louvière (Hainaut) : mobilier complet;

Sainte-Catherine, à Malines (Anvers) : deux autels,

Bioulx (Namur) : confessionnaux;

Huyssinghen (Brabant) : trois autels;

Lootenhulle (Flandre orientale) : maitre-autel;

Flobecq (Hainaut) : trois autels.

Église de Saint-Joseph, à Ostende.

— Il a été procédé, le 29 septembre 1903, à l'examen du mobilier placé dans l'église de Saint-Joseph, à Ostende (Flandre occidentale).

Il résulte de cet examen que le mobilier dont il s'agit a été exécuté dans de bonnes conditions. En conséquence, il y a lieu de liquider le subside promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

Église de Saint-Denis.

1° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Saint-Denis (Namur), à la condition que l'auteur ménage

un arc de décharge au-dessus du linteau de la porte d'entrée et qu'il revoie les proportions de cette baie. En tous cas, il importera qu'avant de passer à l'exécution de la dite porte, il en soumette un détail à plus grande échelle; architecte, M. Lange;

2° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église de Notre-Dame du Rosaire, à Courcelles (Hainaut); architecte, M. Bridoux; Église de N.-D. du Rosaire, à Courcelles.

3° Le projet de divers travaux à effectuer à l'église d'Havelange (Namur); architecte, M. Lange; Église d'Havelange.

4° Le projet relatif à la restauration extérieure de l'église de Rhode-Sainte-Agathe (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Rhode-Sainte-Agathe.

5° Le projet de restauration de l'église de Gestel, sous Meerhout (Anvers); architecte, M. Taeymans; Église de Meerhout.

6° Le projet concernant la restauration des voûtes en bardeaux de l'église de Saint-Amand, à Roulers (Flandre occidentale); architecte, M. De Nyt; Église de Saint-Amand, à Roulers.

7° Le projet relatif à la restauration de l'église de Ramscappelle lez Nieuport (Flandre occidentale). La Commission partage l'avis de M. le Gouverneur de la province, que la fabrique d'église a fait chose opportune en présentant un projet d'ensemble en vue de la restauration de l'intéressant monument dont il s'agit. Comme l'exécution des travaux se fera par séries, au fur et à mesure des ressources dont la fabrique pourra disposer, rien n'empêche d'autoriser les travaux repris dans la première série, laquelle s'applique aux toitures et aux fenêtres, et dont la dépense est estimée à fr. 11,835-61. Église de Ramscappelle.

— Pour satisfaire à la demande de l'administration communale d'Ostende (Flandre occidentale), il a été procédé, le Église de Sainte-Marie (Mariakerke), à Ostende.

29 septembre 1903, à l'inspection de l'église de Sainte-Marie (Mariakerke), en cette ville.

L'église de Mariakerke remonte à la dernière période ogivale. Elle se compose d'une tour massive, d'une nef unique et d'un chœur. A une époque relativement récente, on a ajouté aux deux côtés de la nef deux petites chapelles.

L'ensemble de l'édifice offre un certain intérêt, surtout au point de vue pittoresque; il est situé dans un joli site au pied des dunes. D'autre part, c'est un des rares types des petites églises de la côte maritime. Pour ce double motif, il y a lieu d'en assurer la conservation.

A l'extérieur, la construction est en très mauvais état; à la façade ouest surtout, certaines maçonneries sont disjointes au point que des écroulements partiels sont à craindre; les toitures sont pour ainsi dire en ruines; les eaux pluviales les traversent de part en part. Il est donc urgent de prendre des mesures de conservation et de restauration.

A l'intérieur, l'état de conservation du temple est plus satisfaisant. Mais les enduits et le plafond réclament aussi des réfections et des réparations. Le plafond est couvert de peintures qui, sans avoir une valeur artistique marquante, jouent un certain rôle dans l'ensemble décoratif; elles devront être respectées, dans la mesure du possible, lors de la restauration du plafond.

Le mobilier, les revêtements, les lambris, etc., offrent un ensemble intéressant des époques Louis XV et Louis XVI; il importera de les conserver avec soin. Du reste, l'intérieur de l'édifice ne réclame pas des travaux bien importants.

L'administration communale devra être invitée à présenter, sans retard, un projet d'ensemble complet des travaux que

nécessite la conservation et la mise en état convenable du temple, dont l'entretien a été négligé par suite du manque de ressources de la localité récemment annexée à la ville d'Ostende.

Pour pouvoir étudier sérieusement ce projet, il faudra faire enlever partiellement le badigeon qui recouvre les murs extérieurs, afin de pouvoir s'assurer si des éléments architectoniques primitifs ne sont pas dissimulés sous les nombreuses couches de chaux appliquées sur les maçonneries.

Il sera utile de joindre au projet quelques vues photographiques tant intérieures qu'extérieures de l'édifice.

Église de Berthem.

— A la demande du bureau des marguilliers de l'église de Berthem (Brabant), il a été procédé, le 15 octobre 1903, à l'examen du plafond de cette église, dont une petite partie s'est détachée au-dessus du jubé.

L'état de vétusté de ce plafond a déjà été signalé en 1901; il ne semble pas qu'il y ait un danger immédiat pour la partie au dessous de laquelle se tiennent les fidèles, mais il est prudent de faire examiner la situation par l'architecte de la fabrique et, au besoin, de faire enlever les parties de plâtras dont la chute serait à craindre.

En tout état de cause, l'église de Berthem doit être l'objet, incessamment, d'un travail important de restauration et son rétablissement dans son état primitif nécessitera la démolition du plafond en plâtrage sur lattes qui a été substitué, au XVIIe siècle, au plafond en bois.

L'église de Berthem est une construction romane du XIIe siècle. On peut, sans contredit, la ranger au nombre des églises les plus intéressantes des communes rurales de la province. Malheureusement, ses proportions ne sont plus en

rapport avec le chiffre de la population, celle-ci s'accroissant sans cesse. L'agrandir serait une opération regrettable qui lui enlèverait une grande partie de son importance archéologique. D'autre part, telle qu'elle se présente aujourd'hui, sur un point élevé de l'agglomération, elle offre à l'œil du spectateur une silhouette attrayante.

Vu ces considérations, on ne peut que renouveler le vœu, déjà exprimé, de la voir conserver telle quelle en renonçant à tout agrandissement.

On arriverait à suppléer à l'insuffisance de sa surface en créant une seconde place de vicaire. Les autorités compétentes devraient remettre cette question à l'étude. Si une entente se réalisait sur ce point, on se bornerait à restaurer l'église avec tous les soins que sa valeur archéologique comporte et on conserverait ainsi intacte la belle silhouette de ce monument vénérable, dont il serait impossible d'étendre la surface sans en altérer les heureuses proportions.

Église de Foy-Notre-Dame.

— Lors de l'inspection des peintures restaurées du plafond de l'église de Foy-Notre-Dame (Namur), le 7 octobre 1903, il a été constaté que les travaux de restauration de l'édifice même sont en bonne voie d'avancement.

Tout en reconnaissant que les ouvrages, en général, ont été effectués dans de bonnes conditions, il y a lieu cependant de maintenir les réserves faites dans le rapport du 23 avril 1902, dressé à la suite de l'avant-dernière inspection du monument, à l'exception toutefois de celle ayant trait au prolongement du plafond à caissons au-dessus du jubé, plafond qui a été modifié suivant l'observation présentée.

Le devis primitif de la restauration s'élevait à fr. 25,438-80. Il ne comprenait que les travaux les plus urgents.

Un second devis comportant des travaux complémentaires également urgents et montant à fr. 14,338-70, a été approuvé par la Commission.

Le bureau des marguilliers propose de confier ces derniers ouvrages à l'adjudicataire de l'entreprise principale, moyennant le chiffre de l'estimation dont les prix d'unité sont conformes à ceux de l'entreprise première.

Il est à remarquer que plusieurs de ces travaux sont déjà terminés et qu'ils ont dû l'être en même temps que ceux de l'entreprise en cours. Dans ces conditions, il y a lieu d'accueillir la demande formulée par le bureau des marguilliers dans sa délibération du 21 juin 1903.

Au nombre des travaux complémentaires figure l'appropriation du tambour sous le jubé, auquel manquent l'ouvrant central et les deux portes latérales. Le plan soumis figurant cette appropriation peut être adopté.

Parmi les travaux prévus aux deux devis approuvés, ne figurent pas ceux, urgents aussi, de réparation du soubassement en pierre de la façade latérale sud de l'église. Il y a là un certain nombre de pierres à remplacer et un bon rejointoyage à opérer, ouvrages qu'il importe de ne pas différer. Ils devront être complétés par la régularisation de la pente du terrain, au pied des murailles, sur tout le pourtour de l'église, afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX PENDANT L'ANNÉE 1901.

L'année 1901 a été marquée, comme la précédente, par une importante série de voyages féconds en résultats pratiques, car ils ont amené, d'une part, un accroissement notable de notre fonds de clichés destinés à l'échange de photographies; d'autre part, l'inscription à la liste de desiderata de plusieurs moulages d'œuvres de haute valeur.

Nivelles.

Nous possédons depuis longtemps le moulage de l'encadrement d'une ancienne porte de l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles (n° 949 du Catalogue du Musée d'art monumental). Les montants sont décorés de feuillages, le linteau de figurines représentant l'histoire de Samson. Deux statues placées sur des colonnettes dans les angles du porche représentent : l'une Samson enlevant les portes de Gaza, l'autre Samson ébranlant la colonne du temple de Dagon (1).

L'état de vétusté dans lequel se trouvent ces deux œuvres nous a fait renoncer à notre projet qui était de compléter, par leur moulage, celui du cadre de la porte. L'examen de ce monument a permis de constater que, dans notre mou-

---

(1) Reusens : *Éléments d'archéologie chrétienne.* Louvain, Peeters, 1871, t. I, pp. 321-322, pl.

lage, on a réduit à tort la hauteur de la partie inférieure des piédroits, ce qui donne à la baie une forme à peu près carrée, d'aspect disgracieux. Il y aura lieu de profiter du transfert de nos collections pour rétablir la hauteur réelle, qui est de 1m60, du sol au bas de la partie sculptée. Ce portail désaffecté est transformé en une sorte de remise au fond de laquelle la sculpture en question, toujours à sa place primitive, est cachée au public et parait exposée à être dégradée par le contact des objets divers que l'on dépose en cet endroit. Nous pensons qu'il serait utile de signaler cet état de choses à la Commission royale des monuments, qui jugera probablement opportun de profiter de la restauration de l'église pour mettre à l'abri et restituer à la vue des visiteurs cette sculpture en tous points remarquable.

L'église Sainte-Gertrude possède plusieurs statues anciennes, en pierre, remisées dans la crypte : deux de celles-ci, représentant Saint-Antoine et Saint-Laurent, nous paraissent dignes d'être reproduites par le moulage.

A gauche de l'entrée principale de la même église on remarque, accolé à un pilier, un ex-voto de style renaissance; il se compose d'un haut-relief aux nombreuses figures, représentant l'*Ecce Homo*, encadré de deux colonnes composites qui supportent un entablement surmonté d'une arcade à plein cintre au fond de laquelle se voit *la Résurrection*. Contre les retombées de l'archivolte, au-dessus des colonnes, deux caryatides portent un fronton triangulaire dont le tympan est occupé par un buste, en bas-relief, du Père Éternel bénissant; deux figures d'anges couchées sur les rampants du fronton, et une statuette de Saint-Hubert debout sur l'angle supérieur, couronnent l'ensemble. Au bas,

un cadavre est étendu sur une natte de jonc et au dessous se lit l'épitaphe du chanoine Hubert Kerssan, décédé le 27 juin 1569.

Ce monument est en pierre, il porte des traces de dorure et de polychromie, et l'on voit encore aux côtés de l'encadrement les ferrures de volets qui ont disparu (1).

Dans une chapelle latérale se trouve une remarquable boiserie attribuée au ciseau de Paul Vander Schelden et bien digne de servir de pendant à son célèbre portail de la salle échevinale d'Audenarde. C'est un grand motif d'architecture formé de quatre colonnes composites au fût cannelé et décoré dans le bas de feuillages et de fleurs; elles portent un entablement dont la frise est décorée de végétaux et de mascarons. Le fond des entrecolonnements est occupé par trois panneaux : sur celui du milieu, la figure de Sainte-Gertrude se détache sur un fond de feuillage; les deux autres sont décorés de figurines d'anges portant divers attributs de plantes avec feuilles et fruits du plus gracieux effet.

Steenockerzeel.

M. van Overloop, conservateur en chef des Musées royaux du Cinquantenaire, nous avait signalé des sculptures dans les églises de Steenockerzeel et de Crainhem.

Deux pierres tombales notamment sont encastrées dans la muraille à l'intérieur du portail de la première de ces églises. L'une, qui porte le nom du baron Guillaume de Cotereau et la date de 1661, est décorée de blasons encadrant un grand écu armorié accosté de deux lions; elle n'a guère d'intérêt.

---

(1) Tarlier et Wauters : *Géographie et histoire des communes belges. Ville de Nivelles*, p. 127.

L'autre, beaucoup plus grande, remonte au xve siècle. Elle porte, en relief très plat, les effigies du chevalier van Hamme, en armure, et de son épouse, drapée dans un ample vêtement. Chacun des gisants se trouve au dessous d'une arcade ogivale à redents, surmontée de fenestrations simulant un dais. Autour de chaque arcade et le long de l'encadrement se développent de longues inscriptions en beaux caractères gothiques, interrompus à chaque angle de la pierre par un médaillon quadrilobé entourant un blason.

Cette dalle mérite d'être reproduite; mais, eu égard à son peu de relief, nous estimons que le frottis conviendrait ici mieux que le moulage. Il serait bon d'examiner aussi s'il ne serait pas possible soit d'exhausser la pierre, soit d'abaisser quelque peu le pavement, qui cache une partie de l'inscription.

Crainhem. A l'église de Crainhem, dans l'ancien portail transformé en réduit, se trouvent deux chapiteaux de colonnettes romanes, demeurés à leur place primitive; ils sont de forme cubique, l'un tout uni, l'autre orné de palmettes; un croquis en a été pris par les soins de M. van Overloop; il y aura lieu d'en prendre aussi le moulage.

Louvain. Derrière le maître-autel de l'église Saint-Pierre, à Louvain, est fixé un bas-relief en pierre d'Avesnes polychromée haut de 0^{m}90, long de 2^{m}12. On y voit : au milieu le Christ en croix entre la Vierge et Saint-Jean; à droite, la Résurrection; à gauche, un personnage à genoux, présenté par Saint-Jean. Il résulte d'un renseignement dû à l'obligeance d'un vicaire de la paroisse que ce monument a été donné, quelques années avant sa mort, par Jean Keynooghe décédé en 1460. C'est une pièce intéressante qu'il sera bon de reproduire.

Un autre monument funéraire, encastré dans le mur d'une chapelle latérale de la même église, mérite aussi le moulage.

Deux caryatides, personnifiant la Foi et l'Espérance, supportent un entablement dont la frise est semée de bouquets de feuilles et de fruits; sur la corniche s'élève un fronton semi-circulaire qui porte un groupe figurant la Charité. Dans le tympan, deux anges soutiennent d'une main un écusson armorié et portent de l'autre une torche renversée. Les caryatides encadrent un haut-relief où l'on voit un seigneur agenouillé que son saint patron présente au Père Éternel, personnifié par une petite figure assise, placée sur une sorte d'autel. Ce motif est séparé par une frise d'ornements d'une inscription en flamand, qui rappelle la mémoire d'Adolf van Baussel, officier du Prince d'Orange, décédé le 11 décembre 1559.

Beaucoup de détails de ce petit monument rappellent les tabernacles de Suerbempde et de Léau; c'est évidemment une œuvre sortie de l'atelier de Corneille II Floris De Vriendt. Les moulages de ces deux monuments funéraires coûteront ensemble 800 francs.

L'église de Lubbeek possède de bien curieux restes de fonts baptismaux d'époque romane (1) : Lubbeek.

La cuve est sculptée dans une épaisse dalle carrée dont les angles ont été transformés par l'artiste en masques humains : les quatre faces sont arrondies et décorées de feuillage, de grappes et d'animaux fantastiques du style le plus primitif. La partie inférieure porte la trace d'un gros

(1) De la fin du XIIe siècle, d'après M. Ed. van Even. (*Bulletin du Comité de la province de Brabant*, 1881-1883. — Bruxelles, 1884, p. 69).

pédoncule cylindrique et quatre bases de colonnettes à gros tore avec griffe en forme de feuille toute unie. Il manque à ces fonts le support, c'est-à-dire le pilier central et les colonnettes qui le cantonnaient.

Ces parties étant de simples cylindres de pierre, sans sculpture, la restauration serait aisée et il est vraiment à souhaiter que cet intéressant monument, maintenant exposé à être dégradé, prenne la place qu'il mérite, soit dans l'église, soit dans un musée.

Zillebeke. Les fonts baptismaux encore actuellement en usage dans l'église de Zillebeke n'ont qu'un support unique, un gros pilier cylindrique monté sur un tore. La cuve, de forme carrée, est décorée de palmettes encadrées sur ses quatre faces et de mascarons grimaçants aux angles. Le dessous affecte la forme d'une doucine ornée de grandes feuilles.

Ces fonts sont mieux conservés que ceux de Lubbeek, mais leur ornementation est moins pittoresque. Il existe des monuments analogues qui pourraient être moulés plus utilement que celui-ci.

Lixhe. Signalons encore des fonts très anciens, relégués actuellement dans le cimetière qui entoure la petite église de Lixhe, près Visé. La cuve est formée, comme à Lubbeek, d'une dalle carrée large de $0^{m}85$, épaisse de $0^{m}45$, aux angles sculptés en forme de masques humains, entre lesquels les côtés ont été arrondis; mais à part ces masques, l'extérieur ne porte aucune décoration. Cette cuve est posée sur un pédoncule cylindrique, épais, court, avec base en forme de tore très saillant.

On trouve à Lustin des fonts à fort peu près identiques. Très intéressants au point de vue archéologique ces monu-

ments ne présentent pas un caractère artistique suffisant pour en justifier le moulage.

Dans le chœur de l'église de Lixhe se dresse la grande pierre tombale d'un baron de Waha, décédé en 1622. Intéressante surtout au point de vue héraldique, elle se signale par la précision un peu sèche de la taille et par son parfait état de conservation. Son mérite artistique n'est pas suffisant pour que nous en proposions le moulage.

Il existe dans l'église de Châtelineau un monument funéraire qui ne comporte pas moins de quatorze figures en ronde bosse; douze d'entre elles sont agenouillées sur la tablette supérieure d'un sarcophage adossé au mur et dont la face est ornée de trente et un écussons armoriés. Ce sont, en avant, Philippe de Mérode, mort en 1623, et sa femme Jehanne de Montmorency; puis viennent, deux par deux, quatre garçons et six filles; enfin deux poupons au maillot sont assez singulièrement suspendus à une certaine hauteur, contre le fond. Châtelineau.

A chaque extrémité du monument se dresse une colonne ionique un peu lourde, supportant une moulure au-dessus de laquelle s'élève un couronnement où se lisent des inscriptions commémoratives.

L'architecture est d'un style lourd et banal; mais les statues sont fort bien venues et pourraient être moulées. Ce travail coûterait 3,000 francs.

En face de ce tombeau à l'autre bout du transept, un beau bas-relief d'albâtre est encastré dans la muraille. Il a pour sujet le martyre de Saint-Barthélemy et est daté de l'an 1600.

Le style de la sculpture rappelle jusqu'à un certain point

celui de Jacques Du Broeucq, mais avec moins d'élégance et plus de réalisme. Nous en avons décidé le moulage au prix de 75 francs.

Châtelet. Une grande croix triomphale, accompagnée des figures de la Vierge et de Saint-Jean, nous avait été signalée dans l'église de Châtelet. On se préparait à la restaurer au moment de notre visite; elle avait été, dans ce but, déposée sur le pavement, ce qui nous a permis de l'examiner de près.

La croix ne mesure pas moins de 5m50 de hauteur sur 4 mètres de largeur à la traverse; les arêtes sont garnies de crochets de feuillage.

La figure du Christ est molle et peu intéressante; celle de Saint-Jean ne vaut pas mieux; seule celle de la Vierge présente un certain mérite artistique — d'ailleurs insuffisant pour nous permettre d'en proposer le moulage.

Trazegnies. Deux monuments funéraires précèdent l'entrée du chœur de l'église de Trazegnies.

Celui de droite, tout en pierre bleue, comporte un soubassement sur lequel se dressent douze colonnettes-balustres supportant une dalle à corniche moulurée. Deux gisants, un seigneur en armure et une dame, y sont couchés, la tête sur un coussin, les pieds sur le lion et le chien traditionnels. La sculpture est précise, un peu sèche et certaines parties semblent avoir été retaillées.

L'autre tombeau est d'un tout autre caractère : c'est un grand sarcophage de marbre noir, avec base et corniche moulurées; neuf écussons de marbre blanc se détachent sur chaque face. Sur la dalle supérieure sont couchées les statues de Gilles de Trazegnies et de sa femme.

Le seigneur est en armure, botté et éperonné, en partie

enveloppé dans un ample manteau; ses longs cheveux bouclés couvrent les épaules. La dame est enveloppée tout entière de draperies. Tous deux ont les yeux fermés et les mains jointes.

Cette composition présente une particularité assez curieuse: l'homme est beaucoup plus grand que la femme, et le lion sur lequel il pose les pieds occupe presque toute la largeur de la dalle; le chien couché aux pieds de la défunte vient plus haut, au second rang.

La sculpture, très largement traitée, d'une exécution souple, aisée et énergique, est due au maître Luc Fayd'herbe.

Nous souhaiterions voir entrer dans nos collections au moins le moulage de la figure du défunt : nous préférerions toutefois posséder la reproduction du tombeau complet qui coûterait 2,200 francs.

L'église de Familleureux possède un tableau historique en bois sculpté et peint. Familleureux.

« C'est », dit l'inscription qui l'accompagne, « li ramenbrance del offense que chil de Houdaing avoient fait à Mons : Fierabras de Vertaing en ce vile et maison du Familleus roele ».

La légende qui a provoqué l'exécution de cette œuvre est rapportée en détail par M. Théophile Lejeune dans sa « *Notice historique sur le village de Familleureux* » (1) : Au cours d'une fête, les manants de Familleureux se sont pris de querelle avec ceux de Houdaing; Fier-à-bras de Vertaing essaie vainement de les apaiser; il doit se retirer devant les menaces et les injures des gens de Houdaing. Furieux, il jure de les exterminer tous et de livrer leur village aux

(1) Mons, Masquilie et Dequesne, 1863.

flammes. Les insulteurs, calmés par la réflexion, viennent implorer leur pardon, mais Fier-à-bras, d'un coup de son glaive, tranche la tête du premier qui s'adresse à lui; comme il s'apprête à traiter les autres de même, la Vierge lui apparait tout à coup, en même temps qu'une main invisible lui enlève son casque; aussitôt Fier-à-bras se calme et pardonne.

Tel est le sujet du tableau : on voit à droite le seigneur de Vertaing qui remet son glaive au fourreau; la Vierge portant l'Enfant Jésus est devant lui; puis viennent huit hommes de Houdaing agenouillés, en file; au premier plan git le cadavre à la tête tranchée.

Cette sculpture parait avoir été exécutée au xve siècle — probablement sur la commande de Fier-à-bras lui-même. — Elle est intéressante surtout pour les historiens et les archéologues; mais, au point de vue artistique, nous ne pouvons en préconiser la reproduction.

Namèche. Nous proposerons, par contre, le moulage d'une pierre tombale fort remarquable, dressée dans le portail de l'église de Namèche. Elle date de la fin du xiie siècle.

Une petite dalle carrée encastrée dans le mur au-dessus de cette pierre porte l'inscription suivante :

ICI REPOSE LES
OSSEMENS DE
SYBILLE DE
LVSIGNANT
REINE DE
YERVSALEME
DÉCÉDÉE L'AN
1187.

La défunte est couchée sous une arcade trilobée découpée dans un motif d'architecture formant dais et figurant un grand pignon entre deux corps de bâtiments flanqués chacun d'une échauguette à toiture en poivrière.

Elle porte une couronne basse et une longue robe aux plis raides et symétriques; les mains sont jointes sur la poitrine, les coudes en équerre très pointus; une aumônière pend à la ceinture. Un long manteau, dont le fond est décoré de rectangles, forme capuchon au-dessus de la tête et s'étend sous la figure jusqu'aux pieds, qui s'appuient sur un chien. Une inscription en lettres capitales, en partie effacées, contourne les bords de la pierre.

La personne à la mémoire de laquelle cette dalle est consacrée est donc Sibylle, fille de Baudouin IV, roi de Jérusalem, laquelle épousa en 1180 Guy de Lusignan, comte de Jaffa et d'Ascalon; celui-ci, devenu roi de Jérusalem en 1185 à la mort du jeune Baudouin V, fut fait prisonnier par Saladin à la bataille de Tibériade en 1187, l'année même que l'inscription donne comme étant celle de la mort de Sibylle, sa femme.

La date de l'exécution de cette sculpture (fin du XIIe siècle) ne paraît pas douteuse. Elle a, dans son caractère archaïque, plus d'un point d'analogie avec les figures de Mathilde et de Marie, femme et fille du duc Henri Ier, couchées sur leur tombeau, dans l'église Saint-Pierre, à Louvain; les draperies et différents détails tels que l'aumônière suspendue à la ceinture l'apparentent même à la figure du tombeau de Henri Ier, qui ne lui est guère postérieur que d'un demi-siècle.

Le Secrétaire de notre Comité a été chargé, cette année, de visiter différents musées de la Hollande, à l'effet de compléter la liste des moulages qu'il conviendrait d'acquérir à l'étranger, en même temps que d'entretenir et d'étendre à l'occasion nos relations internationales. Les résultats de cette mission ont fait l'objet d'un rapport spécial qui a été publié.

Ils se traduiront en fait par d'importants échanges notamment avec les musées d'Amsterdam, de Harlem et de Leyde.

Desiderata.

Statuant sur les conclusions des rapports relatifs aux différents voyages que nous venons de résumer, comme sur les propositions de ses membres, notre Comité a porté sur la liste de ses desiderata les reproductions des monuments et objets d'art dont la liste suit :

PROVINCE DE BRABANT.

Crainhem. Église : Deux chapiteaux romans.

Louvain. Église Saint-Pierre : Monuments commémoratifs de Jean Keynooghe et d'Adolf van Baussel.

Lubbeek : Fonts baptismaux.

Nivelles. Église Sainte-Gertrude : Statues de Saint-Antoine et de Saint-Laurent; boiserie attribuée à Paul Vander Schelden.

Steenockerzeel. Église : Dalle tumulaire du chevalier van Hamme (frottis).

PROVINCE DE HAINAUT.

Châtelineau. Église : Tombeau de Philippe de Mérode et de sa famille ; bas-relief de Saint-Barthélemy.

Trazegnies. Église : Tombeau de Gilles de Trazegnies et de sa femme.

PROVINCE DE LIÉGE.

Liége. Église Saint-Jacques : Jubé.

PROVINCE DE NAMUR.

Namèche. Église : Dalle tumulaire de Sibylle de Lusignan.

ÉTRANGER.

Hollande. (Liste annexée au rapport spécial.)

Atelier de moulage.

Le personnel de notre atelier a exécuté les moulages suivants : Bases, chapiteaux et fragments divers de l'église Notre-Dame à l'ancienne abbaye d'Orval ; buste du roi Guillaume Ier (du Musée de Gand), de Mercure et de Vulcain, par Rude ; ces deux derniers bustes décoraient jadis la façade de l'ancien Hôtel des Monnaies, à Bruxelles ; monuments commémoratifs de Jean Keynooghe et d'Adolf van Baussel ; tombeaux de Henri Ier, duc de Brabant, de Mathilde et de Marie, sa femme et sa fille, dans l'église Saint-Pierre, et portail roman de l'hôpital Saint-Pierre, à Louvain.

Nous avons fait exécuter, en outre, par des mouleurs de la localité, les reproductions de trois bas-reliefs de l'église de Rimini et de deux tombes plates appartenant au Musée archéologique de Gand.

Photographies.

Notre fonds de reproductions photographiques s'est augmenté de cent cinquante-sept clichés, dont une partie d'après les moulages de nos collections et les autres d'après les monuments originaux dont la liste suit :

Fronton de l'ancien Hôtel des Monnaies, à Bruxelles; bustes de Mercure et Vulcain, du même monument, par François Rude;

Haut-relief représentant l'*Ecce Homo;* statues de Saint-Antoine et de Saint-Laurent; boiserie attribuée à Vander Schelden, dans l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles;

Tombes plates du chevalier van Hamme et du baron de Cotereau, dans le portail de l'église de Steenockerzeel;

Fonts baptismaux de l'église de Zillebeke;

Anciens fonts baptismaux et dalle funéraire, à Lixhe;

Anciens fonts baptismaux dans l'église de Lubbeek;

Pierre tombale de Sibylle de Lusignan dans le portail de l'église de Namèche;

Deux monuments funéraires dans l'église de Trazegnies;

Bas-relief de Fier-à-Bras dans l'église de Familleureux;

Tombeau de Philippe de Mérode et bas-relief dans l'église de Châtelineau;

Deux monuments commémoratifs dans l'église Saint-Pierre, à Louvain;

Fonts baptismaux de l'église de Saint-Séverin en Condroz (don de M. C. Aubry);

Deux statues tombales dans l'église de Beersel;

Statue de la « Vénus aux Colombes » du Musée royal de sculpture, à Bruxelles.

Phototypies.

Notre collection de phototypies de monuments nationaux anciens s'est accrue des vues suivantes :

Bruges. Église Saint-Sauveur (intérieur); église Notre-Dame (façade septentrionale et grande nef); greffe de l'hôtel de ville; maisons anciennes Pré-aux-Moulins et rue Notre-Dame; pignons du Franc;

Courtrai. Église Notre-Dame (façade, nef et transept, chapelle des comtes); église Saint-Martin (grande nef); Porte-d'Eau;

Furnes. Hôtel de ville et maisons anciennes;

Poperinghe. Église Saint-Jean (tour et chevet, façade nord-ouest, façade méridionale); église Notre-Dame (façade sud-est);

Ypres. Église Saint-Martin (extérieur); Hôtel de Ville; Boucherie.

Soit vingt vues, exécutées par M. Constant d'Hoy, de Gand.

Frottis.

Sur la proposition de M. Cloquet, notre Comité a décidé de faire reproduire par le frottis une centaine des plus intéressantes des « tombes plates » de la Belgique ; ces frottis seront photographiés et les épreuves serviront aux échanges internationaux.

Six de ces frottis ont été exécutés cette année par M. Kremer, de Gand.

Dons, Acquisitions et Échanges.

Nous avons acheté, aux ateliers du Musée du Louvre, les moulages de trois statues chaldéennes au nom de Goudéa.

Nous avons reçu du Musée royal de sculpture de Dresde les moulages des œuvres dont la liste suit :

Antiquité : Torse d'une statue archaïque d'Athena tenant une lance ; statue colossale d'Athena Lemnia ; statue d'un athlète se frottant d'huile ; statue d'un satyre versant à boire, d'après Praxitèle ; torse d'un guerrier mourant ; statue colossale de femme d'Herculanum ; tête de femme, par Kyzikos.

Moyen âge : Le tympan, deux consoles et les huit statues de la « Porte-d'Or » du dôme de Freiberg (Saxe).

Renaissance : Statue agenouillée de Catherine de Mecklembourg, par Carlo de Cesare.

Vente.

La vente de photographies et de moulages au public à produit la somme de fr. 4,991-55.

Relations internationales.

A la demande de M. le Ministre de l'Agriculture nous avons ouvert une enquête officieuse parmi nos correspondants de l'étranger, en vue de connaître ceux d'entre eux qui approuvaient en principe notre projet de création, à Bruxelles, d'un « office central des échanges artistiques internationaux ».

Nous avons reçu jusqu'à ce jour les adhésions énumérées ci-après :

Musée d'art décoratif de Harlem. Directeur : M. Ed. von Saher ;

Musée d'art industriel de Nuremberg ;

Musée national germanique de Nuremberg ;

Musée d'art industriel d'Utrecht. Directeur : M. Houtzagers ;

Musée municipal de sculpture de Leipzig. Directeur : M. Th. Schreiber ;

Musée royal de sculpture de Dresde. Directeur : M. le professeur Dr Georg Treu ;

Musée royal de moulages de sculptures classiques à Munich ;

Musée provincial de Münster (Westphalie). Conservateur : M. le conseiller Lüdorff ;

Musées royaux de Berlin. Directeur général : M. Schône;

Musée national de sculpture comparée, à Paris. Directeur : M. Haraucourt.

Soit onze adhésions, dont plusieurs nous sont données à titre officiel d'après examen de notre projet par les administrations des Beaux-Arts des Gouvernements intéressés.

Nul doute que de nouvelles adhésions ne nous parviennent dans le courant de l'année prochaine.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :
POUR LE PRÉSIDENT :
Le Membre délégué,
AD. DELVIGNE.

SÉANCE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE

du 10 octobre 1903, à 2 heures.

Présidence de M. Lagasse-de Locht.

Membres effectifs présents : MM. Helbig, vice-président; Acker, Blomme, Bordiau, Delacenserie, Van Wint; Massaux, secrétaire.

Se sont fait excuser : MM. Helleputte, Cardon, Maquet, Reusens.

Membres correspondants présents : MM. Schuermans, Boveroulle, Van Leemputten, De Ceuleneer, Devillers, Serrure (de Gand), Hubert, Van Biesbroeck, Van de Wyngaert, Tandel, Dardenne; Destrée et Sibenaler, respectivement secrétaires des Comités du Brabant et du Luxembourg.

Se sont fait excuser : MM. les Gouverneurs des provinces du Brabant et de Namur.

Au nom de l'assemblée, M. le Président exprime tous ses regrets de l'absence de MM. les Gouverneurs du Brabant et de Namur. Il remercie MM. les membres correspondants qui ont bien voulu se rendre à la réunion.

Il donne lecture du texte des art. 68 et 69 du règlement ayant rapport aux séances préparatoires.

Il est donné lecture de la résolution prise en séance du 26 septembre dernier, relativement à la publication de

l'inventaire des objets d'art conservés dans les établissements publics du pays. Cette résolution est adoptée après demande d'explications par M. Tandel. Elle sera également soumise à la ratification de l'assemblée générale du 12 octobre courant.

Il est également donné lecture de l'ordre du jour de la dite assemblée.

M. Schuermans a fait parvenir une proposition tendante à porter à l'ordre du jour un paragraphe 6°, ainsi libellé : Communication de M. Schuermans relative aux travaux de l'abbaye de Villers. Cettre proposition est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre proposition n'ayant été produite, l'ordre du jour de la séance publique est définitivement approuvé.

M. De Ceuleneer demande s'il n'y aurait pas opportunité à remettre à l'ordre du jour de l'assemblée de 1904, la question relative à la peinture sur verre, comme suite au remarquable travail produit par M. le Baron Bethune Cette proposition rencontre l'adhésion unanime.

M. le Président remercie MM. les membres correspondants, qui se retirent à 3 heures.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & RÉGLEMENTAIRE DU 12 OCTOBRE 1903

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT,
Inspecteur général des Ponts et Chaussées,
Président de la Commission royale des Monuments.

Prennent également place au bureau : MM. Van den Heuvel, Ministre de la Justice; le baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale; le baron Bethune, Gouverneur de la Flandre occidentale; de Rode, secrétaire général du Département de la Justice; Luckx, directeur général des cultes; Helbig, artiste peintre, vice-président de la Commission royale des monuments, à Liége; Bordiau, architecte à Bruxelles; Acker, architecte à Bruxelles; De la Censerie, architecte à Bruges; Blomme, architecte à Anvers; Van Wint, statuaire à Anvers; Vinçotte, statuaire à Bruxelles, membres effectifs de la Commission royale des monuments; le chevalier Marchal, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique; De Groot, statuaire, membre du Comité mixte et permanent des objets d'art, et Massaux, secrétaire de la Commission royale des monuments.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : MM. Van Leemputten, Bilmeyer, le chanoine Van Caster, Louis Nève et Fernand Donnet.

Province de Brabant : MM. le chanoine Delvigne, Janlet, Hanon de Louvet, Langerock et J. De Vriendt; Destrée, secrétaire-adjoint du Comité.

Province de la Flandre occidentale : M. van Ruymbeke.

Province de la Flandre orientale : MM. Serrure, Van Biesbroeck, Lybaert et De Ceuleneer.

Province du Hainaut : MM. Devillers, Hubert et Soil.

Province de Liége : MM. Schuermans et Lohest-de Waha.

Province de Limbourg : MM. l'abbé Daniëls, Van Neuss et Jaminé.

Province du Luxembourg : MM. Tandel, Van de Wyngaert; Sibenaler, secrétaire-adjoint du Comité.

Province de Namur : MM. le chanoine Sosson, Boveroulle et Dardenne.

La séance est ouverte à dix heures dix minutes du matin.

M. le Président. — Messieurs, l'année dernière, la Commission royale des monuments toute entière s'est associée à un deuil national. Aujourd'hui, je ne doute point qu'elle ne participe à une joie nationale et qu'elle n'acclame notre nouveau prince, Charles-Théodore (*très bien*). Je présume que vous témoignerez, sans aucune opposition, votre désir de voir le bureau adresser, par un télégramme, ses chaleureuses félicitations et ses vœux sincères au Prince Albert et à la Princesse Élisabeth. Comme vous vous ralliez tous à la motion que j'ai l'honneur de faire, le télégramme dont je

viens de vous parler sera envoyé immédiatement au Prince Albert. (*Marques unanimes d'adhésion et applaudissements.*)

M. Van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, regrette de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui.

M. Verlant, directeur des Beaux-Arts, est actuellement en mission artistique en Italie; il s'est également excusé de ne pouvoir assister à notre réunion.

De même M. Béco, secrétaire général du Département de l'Agriculture et des Beaux-Arts, qui avait d'abord accepté, se trouve aujourd'hui en mission à Paris.

M. le chanoine Reusens, à cause de l'état de sa santé, ne peut malheureusement être des nôtres non plus.

Notre premier vice-président, M. Helleputte, m'écrit une lettre dans laquelle il dit qu'il n'a pu venir samedi dernier à notre assemblée ordinaire et préparatoire, en raison des examens d'octobre qui sont, cette année-ci, excessivement nombreux et très longs, et que la même raison l'empêche d'assister à notre réunion d'aujourd'hui. Il espère bien, — sans pouvoir cependant l'affirmer, — que la marche de ces examens lui permettra d'assister à notre séance hebdomadaire de samedi prochain.

M. le chevalier Oscar Schaetzen s'excuse aussi, ainsi que M. de Montpellier, Gouverneur de la province de Namur. Ce dernier m'écrit combien il regrette de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui. Toujours jeune, mais indisposé, il a tenu à prendre des précautions à cause du temps affreux que nous avons subi ces jours derniers.

De son côté, M. Vergote, Gouverneur du Brabant, qui a toujours sa noble tête, mais dont les jambes ne semblent pas

aussi fortes, s'excuse également de n'être pas parmi nous.

MM. Maquet et Cardon, en mission en Allemagne, se sont aussi excusés de ne pouvoir assister à notre réunion.

M. le Gouverneur de la Flandre orientale n'est pas encore arrivé parmi nous à ce moment. Il est un de nos membres les plus assidus. Il ne tardera pas à venir.

Je constate, au reste, avec plaisir, Messieurs, que le changement d'heure de notre réunion générale et réglementaire n'a pas écarté trop de membres. S'il en était autrement, nous pourrions toujours revenir sur cette décision.

J'accorde maintenant la parole à M. le Ministre de la Justice.

M. Van den Heuvel, *Ministre de la Justice.* — Messieurs, je suis heureux de pouvoir vous remercier publiquement du zèle éclairé que vous ne cessez de déployer et de rendre une nouvelle fois hommage à la manière dont vous comprenez le rôle important dévolu à la Commission royale des monuments.

Il s'agit, pour les œuvres nouvelles, d'encourager l'esprit d'initiative tout en lui ménageant les sages conseils qu'inspirent les traditions du bon goût.

Il s'agit, pour les œuvres du passé, d'assurer le respect de leur beauté et de leur cachet par le souci d'une prudente restauration.

Vous avez trop à cœur la conservation des merveilles que nous a léguées le génie de nos ancêtres, des travaux esthétiques qu'ils ont accomplis et même du pittoresque où ils se sont complus, pour permettre à des mains ignorantes ou téméraires de commettre des dégâts irréparables.

Éprises du charme harmonieux qui se dégage d'un ensemble où règne l'unité du style, beaucoup de personnes n'ont qu'une pensée le jour où on leur parle de restaurer un édifice ancien, celle d'enlever et de jeter au dehors tout ce qui ne cadre pas avec la pureté de la ligne primitive. Elles dénient la moindre valeur aux objets qu'ont placés les époques postérieures à la fondation du monument. Marbres et boiseries ne trouvent plus grâce à leurs yeux. A les entendre, on n'hésiterait pas à mettre aujourd'hui à nu de longs pans de mur en pauvre appareil, d'une malheureuse coloration, et à garnir demain les vides avec des meubles faits à la hâte, suivant les canons adoptés par l'industrie et sans originalité artistique.

Votre vigilance est là heureusement pour arrêter cet exclusivisme aveugle et vandale.

Gardez y à deux fois, dit la sagesse des nations, avant de porter la cognée à un grand arbre. Il faudrait attendre deux générations pour reconquérir son ombre bienfaisante.

Redoublons aussi d'attention avant d'enlever de nos églises les lambris, les clôtures, les autels, les statues, les meubles qui ne nous paraissent pas s'harmoniser avec le style général.

D'abord, parce que nous devons veiller à ne perdre aucune de nos richesses et éviter les condamnations *à priori* auxquelles sont entraînés ceux qui croient pouvoir arrêter la liberté de l'art et ne veulent saluer qu'une seule forme de beauté. (*Applaudissements.*)

Puis, parce qu'il semble sage de ne modifier et de ne détruire ce qui existe, qu'à l'heure où nous sommes certains

de trouver immédiatement quelque chose qui ait plus ou, tout au moins, autant de valeur esthétique.

Enfin, parce qu'il ne doit point déplaire aux croyants de voir leurs églises témoigner que, dans le cours des siècles, des séries de générations ne partageant pas les mêmes goûts artistiques, ont toutes communié dans un même sentiment de piété élevée, dans un même idéal religieux.

Le premier devoir du restaurateur doit être de conserver avec intelligence et de mettre en relief tout ce qui porte la marque d'une véritable beauté sans distinction de paternité entre les styles et les écoles.

Vous avez eu souvent, Messieurs, à rappeler ce précepte d'éclectisme et c'est un honneur pour votre Commission d'avoir toujours cherché à s'en inspirer dans ses décisions et dans ses recommandations.

Le Gouvernement sait qu'il peut compter sur votre perspicacité et votre dévouement. Il a confiance dans votre savante collaboration pour garder et accroître le patrimoine artistique du pays. (*Applaudissements prolongés.*)

M. le Président. — Messieurs, je répondrai certainement à votre désir en remerciant chaleureusement M. le Ministre d'être venu, une nouvelle fois, siéger parmi nous. C'est un grand honneur qu'il nous fait. Nous lui en sommes profondément reconnaissants.

Messieurs, au cours de la dernière session parlementaire, à propos d'une grave question qui n'est pas de notre compétence, M. le Ministre a prononcé à la Chambre des Représentants un magistral discours, qui a été admiré, j'ose le dire, par l'Europe tout entière.

La hauteur des vues de M. le Ministre ne s'applique pas seulement à l'œuvre législative; elle s'étend aussi aux matières qui nous tiennent à cœur : à l'art et à la science archéologique. Il vient d'en donner une preuve manifeste. Je me bornerai à rappeler son excellente intervention, très efficace, notamment dans l'exécution des travaux de restauration de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes. Je pourrais encore citer d'autres exemples. Je crois répondre au vœu de M. le Ministre en n'allongeant pas trop cette liste.

Dieu me garde de vouloir flatter M. le Ministre! Je ne suis ici qu'un témoin de la vérité.

Pour la proclamer tout entière, je n'ajouterai qu'un seul mot : s'il m'était permis de donner un modeste conseil à M. le Ministre de la Justice et à tous les Ministres de la Justice de l'avenir — que je souhaite le plus éloigné possible, — je les supplierais d'être très prudents dans les décisions à prendre concernant la restauration des monuments.

Si bien doués qu'ils soient, très rares sont les hommes à qui la Providence a fait don du jugement sûr et de la science consommée qui distinguent M. Van den Heuvel. (*Vifs applaudissements.*)

J'accorde maintenant la parole à M. le Secrétaire pour donner lecture de son rapport sur les travaux de la Commission pendant le dernier exercice.

M. Massaux, *Secrétaire.* — Messieurs, nos travaux de l'année qui vient de s'écouler ne le cèdent en importance à ceux des années précédentes. Nous nous sommes réunis 51 fois; nous avons eu à examiner plus de 1,100 affaires; nous avons eu de nombreuses conférences avec des artistes

ou des délégués d'administrations publiques; nous avons enfin procédé à 100 inspections de lieux.

Comme le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* vous rend compte périodiquement de nos travaux, nous nous dispenserons de les énumérer ici en détail.

Nous nous bornerons à signaler, en particulier, quelques faits saillants de l'année écoulée.

Mais avant tout, Messieurs, nous considérons comme le premier devoir de consacrer un souvenir aux collaborateurs que nous avons perdus. L'impitoyable mort a encore causé de nombreux vides dans nos rangs. Depuis notre dernière assemblée générale nous avons perdu un de nos membres effectifs les plus distingués, M. Alfred Cluysenaar, qui n'a malheureusement siégé que très peu de temps parmi nous. Nommé par arrêté royal du 30 mai 1901, il est décédé à la tâche le 23 novembre 1902.

Notre regretté collègue a été remplacé par un autre artiste aussi distingué que dévoué à nos travaux, M. Cardon.

Parmi nos correspondants, nous avons le regret de signaler la perte : 1° du R. P. Goffinet, savant aussi modeste qu'érudit, auteur de nombreuses publications remarquables concernant l'histoire du Luxembourg; 2° de M. Dumortier, architecte provincial en chef du Brabant, fonctionnaire ayant une grande expérience des affaires administratives et dont nous n'avons cessé, pendant sa carrière vraiment trop courte, d'admirer le zèle et l'assiduité à nos travaux; 3° de M. Licot, architecte provincial du Brabant, archéologue éminent autant que dessinateur remarquable, qui s'est acquis une juste célébrité par ses travaux graphiques sur l'abbaye de Villers,

études qui l'ont désigné d'emblée au choix du Gouvernement pour la direction des travaux de consolidation de ce célèbre monastère, travaux, disons-le en passant, qui ont été dirigés avec un soin et une conscience dignes d'éloges; 4° signalons enfin la démission de M. Feuillat, du Comité provincial de Liége, qui s'est vu dans la nécessité de résilier ses fonctions pour motif de santé.

Il serait temps de pourvoir au remplacement de tous les membres correspondants disparus depuis plusieurs années. Toutes ces vacances mettent certains Comités dans l'impossibilité de poursuivre régulièrement leurs travaux. Nous avons fait, à cet égard, les propositions nécessaires.

Tout récemment, nous avons prié M. le Ministre de la Justice de rappeler aux administrations fabriciennes les obligations qui leur sont imposées en matière de travaux à exécuter aux édifices publics.

Malgré les prescriptions du décret du 30 décembre 1809, de l'arrêté royal du 16 août 1824 et les nombreuses instructions du Département de la Justice, nous le constatons encore trop souvent : les administrations fabriciennes sont généralement disposées à croire que, si elles ne demandent pas des subsides à la Province et à l'État, elles peuvent se dispenser de soumettre à ces autorités les plans des travaux de restauration, de construction, d'ameublement ou de décoration qu'elles font exécuter aux édifices du culte.

Nous avons, en diverses occasions, fait ressortir les graves inconvénients résultant de cette manière d'agir. Des travaux ainsi exécutés en dehors de tout contrôle des autorités peuvent altérer gravement les éléments artistiques des édifices.

Nous avons appelé l'attention de M. le Ministre de la Justice sur la nécessité de faire prendre de bonnes photographies des diverses parties des monuments avant d'en entamer la restauration. Des documents de l'espèce constituent d'excellents procès-verbaux de la situation des édifices préalablement à leur restauration. Ils permettent de contrôler ensuite, pas à pas, le travail du restaurateur et de se rendre compte de la fidélité apportée dans les restitutions, de s'assurer enfin si aucun travail ne s'effectue inutilement. Un point important, dans les restaurations, est le respect scrupuleux des hauteurs d'appareil; il soulève quelquefois, après coup, des contestations qu'il est souvent impossible d'apprécier en l'absence de témoins sûrs, tels que de bonnes photographies.

Nous avons aussi jugé opportun d'appeler l'attention de l'autorité supérieure sur la conservation des tableaux placés dans les églises et notamment sur les retables nouveaux et les peintures murales dont l'exécution est subsidiée par le Gouvernement.

La destruction de la peinture a le plus souvent pour cause un manque d'air. On ne saurait donc trop recommander aux Conseils de fabrique de bien ventiler les églises; c'est le plus puissant moyen pour assurer la conservation et du temple et des objets d'art qu'il renferme.

Dans ces derniers temps, nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de signaler les dangers qui résultent, pour la conservation des églises situées dans les cimetières, du voisinage des tombes Il est indispensable de ménager un espace suffisant entre les tombes et les murs des édifices. La proximité des fosses produit des affaissements qui amènent

des désordres dans les maçonneries, des lézardes et la ruine partielle des édifices.

L'attention des administrations locales devrait être appelée aussi sur l'inconvenance de laisser adosser des monuments funéraires aux murs extérieurs des églises.

Le moindre défaut de ces produits, la plupart de mauvais goût, est de dénaturer l'aspect extérieur des monuments. Ce qui est plus grave, c'est qu'ils entretiennent l'humidité dans les murs, laquelle y produit d'importants dégâts.

Les amateurs de ruines pittoresques ou de modestes édifices des temps passés connaissent tous les restes de l'église de Saint-Jean, dans le cimetière de Diest, et la vieille église de Grimde, sous Tirlemont.

Ces restes attirent toujours l'attention des artistes; ils servent de rendez-vous aux voyageurs, nombreux encore, que les grands et nobles souvenirs émeuvent, qui sont sensibles aux traditions religieuses et historiques de la patrie, qui ne répudient pas les gloires du passé.

Depuis des années, nos plus sérieux efforts tendent à la conservation de ces deux monuments historiques. Nous ne rencontrons que du mauvais vouloir. On nous oppose toujours la question financière. Serait-il si difficile de réunir quelques milliers de francs pour assurer la conservation des belles ruines de Saint-Jean, à Diest, morceau d'architecture où le style ogival primaire a laissé une note toute spéciale, pleine d'originalité dans sa simplicité?

La ville de Tirlemont est-elle si déchue qu'elle ne puisse contribuer par quelques centaines de francs à conserver la partie romane de la vieille église de Grimde, page importante de l'histoire de cette cité?

Tout cela semble démontrer, d'une part, la tendance de certaines administrations à vouloir endosser à l'État l'entretien et la conservation de leurs monuments. On va jusqu'à menacer de faire démolir ces vieux témoins du passé, pleins d'impérissables souvenirs, sous prétexte de sécurité publique, — mais avec espoir de tirer profit des matériaux, — si l'État ne se charge pas de les entretenir à ses frais.

D'autre part, certaines administrations locales aiment à vanter leur bonne gestion financière. N'en avons nous pas vu qui se sont flattées d'avoir fait exécuter des travaux importants sans bourse délier?

Il est urgent de mettre une entrave sérieuse à cette façon de procéder si l'on ne veut qu'à courte échéance, l'exemple étant contagieux, nos principales curiosités archéologiques ne disparaissent par suite d'incurie ou de spéculation.

L'État devrait se mettre en mesure de forcer les administrations communales à contribuer à l'entretien de leurs monuments, même en inscrivant d'office à leurs budgets les sommes nécessaires à cette fin. Au besoin, l'État devrait refuser tout subside pour d'autres services à l'administration communale qui manquerait à ce devoir patriotique.

Il faut que les communes, les principales intéressées à la conservation de leur patrimoine artistique, y mettent de la bonne volonté, car il y a là une source de revenus pour elles.

Grâce à de persévérantes sollicitations, nous avons enfin obtenu que l'ancienne porte de Laval, à Bouvignes, soit l'objet de mesures de conservation. Bientôt on pourra mettre la main à l'œuvre à ce seul reste des anciens remparts de la petite cité illustrés par de nobles souvenirs et qui ont subi

maints assauts mémorables, notamment celui des troupes d'Henri II, en 1554.

Il est une autre catégorie de monuments au sujet de la conservation desquels notre action est absolument nulle; nous voulons parler des édifices civils privés. Aussi longtemps qu'une loi protectrice de ces constructions n'aura pas été promulguée, l'autorité supérieure sera impuissante à empêcher ou à réprimer les actes de vandalisme. C'est ainsi, pour ne rappeler que l'un des cas les plus intéressants, qu'en présence du mauvais vouloir du propriétaire, il ne nous est pas possible d'obtenir qu'on exécute aux célèbres ruines de l'église de Notre-Dame d'Orval les quelques travaux nécessaires pour en empêcher la chute. Malheureusement celle-ci est si imminente qu'il suffirait d'un hiver rigoureux pour voir disparaître ce splendide morceau d'architecture de transition.

Si nous revenons chaque année sur ce sujet, c'est qu'il nous tient à cœur. Tous les archéologues regretteront qu'un pouvoir bienfaisant, d'où qu'il vienne, n'arrête en leur chute ces belles ruines, ne fût-ce que pour attester la foi de nos pères, leur force et leur génie. Cette destruction serait pour l'Ardenne et pour la Belgique entière un très grand malheur.

D'après des renseignements de la dernière heure, nous croyons pouvoir espérer encore que bientôt un pas décisif sera fait dans la voie de la conservation de ces admirables ruines.

La conservation de nos richesses monumentales et artistiques n'est pas notre seule préoccupation. Nous y joignons aussi la protection des paysages lorsqu'ils nous paraissent menacés.

C'est ainsi qu'à notre demande M. le Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, s'est empressé d'ordonner que des mesures soient prises en vue de la conservation du Rocher du Diable, l'un des plus beaux sites de la vallée de la Hoëgne, dont l'existence était menacée par la construction de la seconde voie du chemin de fer de Pepinster à Spa.

En général, c'est par la persuasion qu'on peut obtenir le respect et l'amour des paysages et faire comprendre au public l'intérêt général qui s'y attache.

L'inventaire des objets d'art appartenant aux édifices publics du pays, continue à faire l'objet de nos préoccupations. Nous avons eu, le 26 septembre dernier, une nouvelle réunion avec des délégués des Comités provinciaux en vue de déterminer le type, le format et l'illustration de cette publication.

Nous nous félicitons des excellents et multiples rapports que nous entretenons avec nos membres correspondants. Nous sommes heureux de reconnaître l'empressement avec lequel ces savants collaborateurs répondent à notre appel en toute circonstance. Nous leur en adressons tous nos remerciements. Notre reconnaissance n'est pas moins due à MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Justice, ainsi qu'à leurs représentants au sein de cette assemblée, dont l'active intervention facilite beaucoup le service important qui nous est confié.

Dans l'accomplissement de celui-ci, nous avons rencontré, cette année, plus que la critique nécessaire au bon fonctionnement d'une institution telle que la nôtre.

Nous citerons, pour mémoire, nos relations épistolaires

avec la *Société nationale pour la protection des Sites et des Monuments en Belgique.* Nous croyons n'avoir point à y revenir, puisque nous avons eu soin, dès le 8 mars dernier, de soumettre, sans commentaire, toute cette correspondance au jugement du public.

Des erreurs manifestes se sont produites au sujet de nos relations avec les Comités provinciaux de nos correspondants, tant dans l'assemblée solennelle et publique en date du 8 février 1903, de la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, qu'à la Chambre des Représentants en séance du 8 juillet dernier. Ces erreurs ont trouvé un écho affaibli dans la *Revue de l'Art chrétien* (1).

Nous n'avons pas ici à nous y arrêter plus qu'il ne faut. Nous serions tout prêts à aider le Gouvernement à modifier l'arrêté royal organique de notre institution en date du 7 janvier 1835, et notre règlement d'ordre approuvé par arrêté royal du 30 juin 1862, si cela était reconnu nécessaire. Mais nous avons le droit et le devoir de faire remarquer que l'interprétation donnée à ces arrêtés depuis 1897 par notre Président, avec l'approbation du Gouvernement, de l'unanimité de nos membres et, nous osons le dire, de tous nos Comités provinciaux, répond d'avance aux critiques formulées.

La Commission royale, nous n'avons cessé de le répéter par voie de circulaire et dans nos assemblées générales, provoque les avis des Comités provinciaux, autant qu'elle le peut, sur les affaires qui lui sont soumises.

---

(1) *Revue de l'Art chrétien.* — Travaux des sociétés savantes, 5e livraison, sept. 1903, pp. 418-419.

Elle considère qu'un dossier est complet quand il renferme le rapport des correspondants de la région.

Chaque fois que le dossier est transmis à l'un des Départements compétents, il renferme, avec l'avis du Comité provincial, quand il nous est parvenu, la confirmation de celui-ci par la Commission royale ou l'avis différent de cette dernière. MM. les Ministres de la Justice et des Beaux-Arts ont ainsi toutes les pièces sous les yeux.

Quant à vouloir que les Comités provinciaux aient non seulement, comme aujourd'hui, le droit de critiquer les plans et les projets qu'on leur soumet, mais, comme le voudrait M. Verhaegen, celui « d'ordonner des modifications aux » plans, des recherches et des études nouvelles » (1), notre honorable collègue perd de vue qu'en toute organisation il faut une hiérarchie. Qui empêche les Comités provinciaux de proposer à la Commission centrale, d'accord avec l'auteur des plans, des modifications, de faire des recherches, des études? M. Verhaegen oublie en outre que la Commission centrale se trouve composée non pas seulement de membres résidant à Bruxelles, mais aussi d'artistes de toutes les régions de la Belgique.

Sur 13 membres dont se compose à cette heure notre Collège, la majorité, 7, représentent les principaux centres artistiques de la Belgique; 1, Liége; 1, Gand; 2, Louvain; 2, Anvers; 1, Bruges. Avant la mort du regretté Albert De Vriendt, la majorité des non-résidents à Bruxelles était de 8 sur 13, la ville d'Anvers était alors représentée par trois.

---

(1) *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 22e année, t. 202, p. 96.

Il appartient au Gouvernement seul soit d'augmenter le nombre des membres de la Commission centrale, ce que nous ne proposons point, soit de modifier dans le sens où il le voudra la majorité de notre Collège.

Nous ne le proposons pas non plus, convaincus que les faits répondent mieux que des considérations théoriques à des critiques hasardées. (*Vifs applaudissements*)

M. le Président. — Je crois, Messieurs, être votre interprète en remerciant une nouvelle fois notre Secrétaire, non seulement pour son rapport, mais aussi pour le zèle et le dévouement qu'il déploie constamment dans l'exercice de ses fonctions. (*Applaudissements.*)

(*A ce moment, M. le Gouverneur de la Flandre orientale, faisant son entrée dans la salle, M. le Président ajoute :*)

Nous ne doutions pas, Monsieur le Gouverneur, que vous arriveriez parmi nous. L'année dernière, nous vous avions déjà distribué le prix d'honneur, que vous avez mérité une fois de plus cette année-ci. (*Sourires approbatifs.*)

J'accorderai maintenant successivement la parole à Messieurs les rapporteurs des Comités, en les priant de se souvenir des termes de l'art. 64 de notre règlement, en vertu duquel la lecture ou leur exposé ne pourra pas durer plus d'un quart-d'heure.

La parole est à M. le rapporteur de la province d'Anvers.

PROVINCE D'ANVERS.

—

M. F. Donnet, *rapporteur :*

Messieurs,

L'activité du Comité provincial de la province d'Anvers ne s'est pas ralentie pendant le cours de l'exercice écoulé; nos séances ont été régulières, et chaque fois un ordre du jour chargé nous a permis d'émettre notre opinion sur nombre de projets de diverses natures.

L'année dernière nous avons dû donner un avis favorable au sujet de l'agrandissement de l'église de Westmalle. Les travaux sont aujourd'hui achevés, nous avons été heureux de constater que les parties nouvelles s'harmonisent assez bien avec les anciennes et que l'ensemble du monument n'a pas trop souffert de ces modifications malheureusement inévitables.

Les demandes de restaurations d'églises n'ont pas été nombreuses. Nous avons autorisé l'ouverture dans la belle tour de Weelde d'une fenêtre autrefois bouchée. A Malines, nous avons assisté à la visite faite pour constater l'état des restaurations en cours d'exécution à la tour de l'église cathédrale de Saint-Rombaut. Nous ne nous sommes pas opposés à la restauration des meneaux de six fenêtres de l'église de Ruysbroeck; il est vrai, qu'ils étaient à peu près modernes.

La nouvelle église de la Sainte-Famille est en construction à Lierre. Un différend s'est élevé entre l'architecte et l'entre-

preneur au sujet de l'emploi de certains matériaux. Nous avons été appelés à trancher cette difficulté.

De nombreux projets de modifications ou de construction de mobilier religieux nous ont été soumis. Successivement, nous avons approuvé ou critiqué les plans : pour l'édification d'autels, d'une chaire et d'un pavement dans l'église Saint-Jean, à Borgerhout; d'une chaire de vérité dans l'église d'Oorderen; pour le placement d'un monument commémoratif destiné à perpétuer le souvenir du cardinal Deschamps, dans l'église Saint-Rombaut, à Malines; pour l'érection du maitre-autel de la nouvelle église Saint-Norbert, à Anvers (Zurenborg).

Par contre, nous avons été assez heureux pour retrouver dans le jardin du doyen de l'église Saint-Amand, à Gheel, un magnifique lutrin en laiton représentant le pélican symbolique, œuvre admirablement conservée, du XIIIe ou XIVe siècle, dont le piédestal et l'aire avaient malheureusement été cédés il y a quelques années par un serviteur infidèle à un de ces marchands qui ont réussi à dépouiller à vil prix nos églises rurales de tant d'objets précieux. Grâce à notre intervention, cette œuvre d'art a repris sa place dans l'église.

Les deux tableaux de réelle valeur que nous avions trouvés dans l'église de Minderhout et que nous avions signalés dans notre inventaire, ont été envoyés au Musée d'Anvers; ils y seront discrètement nettoyés sous la surveillance de membres de notre Comité. On nous a aussi demandé notre appréciation sur divers tableaux anciens appartenant à l'église de Gestel. Il en est parmi ces œuvres d'art plusieurs dignes d'être signalées, et nous avons indiqué les mesures à prendre en vue de leur conservation.

Des restes de peintures murales ont été découverts dans l'église de Westmalle; appelés à apprécier leur valeur, nous avons jugé qu'il était difficile de les conserver. Nous avons toutefois recommandé d'en prendre des calques coloriés fidèles, de manière à ce que ceux-ci puissent servir de modèles si plus tard il était décidé de décorer l'intérieur du temple.

L'administration communale d'Anvers nous a demandé de venir examiner l'état dans lequel se trouvaient les belles peintures murales ornant la grande salle décorée par Henri Leys, en l'hôtel de ville d'Anvers. Celles-ci ont malheureusement beaucoup souffert. Par suite de l'état défectueux de l'enduit sur lequel elles ont été appliquées, des dégâts plus ou moins importants se sont produits. La ville a décidé de faire sans délai remédier à cette situation, et les travaux de restauration seront, parait-il, confiés à deux artistes, dont l'un fait partie de notre Comité.

L'administration communale de la petite ville d'Hoogstraeten projette de faire orner de peintures décoratives à sujets historiques, pris dans son histoire locale, la grande salle et le corridor de la maison communale. Un projet nous a été soumis, et nous avons cru bien faire d'en approuver les dispositions générales.

Nous avons été heureux de pouvoir accepter le dessin exécuté par le peintre verrier M. Ladon pour un grand vitrail destiné à l'église Saint-Jacques, à Anvers.

Nous avons donné un avis favorable au sujet des plans dressés en vue de l'érection d'une petite chapelle sur le territoire de la commune de Ruysbroeck.

Il était projeté de construire dans une cour dépendant de

l'église Saint-Paul, à Anvers, un bâtiment destiné à servir d'école. Les plans en étaient trop médiocres, nous en avons demandé le changement, jugeant que les façades environnantes pouvaient être un jour restaurées et qu'il fallait, en vue de cette éventualité, élever une construction en rapport avec le style général des édifices adjacents. Nous avons obtenu gain de cause, et les plans ont été modifiés de manière à nous donner satisfaction.

La construction de nouvelles cures à Hoboken, à Weelde et au hameau de Mylstraat à Duffel, a été approuvée par notre Comité, après que les architectes eurent accepté les observations que nous avons cru devoir leur présenter.

Par contre, nous n'avons pas admis les plans qui nous étaient soumis pour la construction d'une nouvelle maison communale à Schooten. Nous attendons que l'architecte modifie son projet suivant les indications que nous lui avons données.

Après quelques changements de détail, nous avons accepté, d'autre part, les plans pour l'érection de maisons communales à Waerloes et à Poppel.

Plus d'une fois nous avons été consultés relativement à la vente d'objets mobiliers appartenant aux églises ou établissements religieux de notre province. Parmi les objets conservés au béguinage d'Herenthals, et que l'administration des hospices de cette ville demandait à pouvoir aliéner, nous avons fait un choix. Il en est dont nous avons conseillé la conservation ; pour d'autres, d'intérêt et de valeur médiocres, nous ne nous sommes pas opposés à la vente. A la veille de la mise aux enchères des nombreuses antiquités existant au château de Fruytenborg, à Wavre-Sainte-Catherine, on nous

a demandé de bien vouloir venir les examiner. Provenant d'un legs fait par un particulier aux hospices de cette commune, elles n'offraient en général pas de grande valeur. Certaines d'entre elles néanmoins présentant de l'intérêt, nous les avons signalées dans le rapport dressé à la suite de cette visite.

On nous a demandé une seconde fois notre avis au sujet de l'aliénation par l'église de Brecht d'une petite armoire ayant servi de tabernacle. Encore une fois nous avons cru ne pas devoir nous opposer à cette réalisation, cet objet n'appartenant aucunement au mobilier de l'église et n'offrant pas un mérite artistique transcendant.

Une demande du même genre se rapportant à quelques chaises anciennes, est faite par l'église de Santvliet; elle est encore en instruction.

D'autre part, nous avions cru devoir particulièrement appuyer l'autorisation demandée par l'église de Zammel de pouvoir vendre au Musée d'antiquités d'Anvers un lutrin en bois dont elle ne se sert plus depuis longtemps. En règle générale, nous sommes d'avis qu'il faut s'opposer énergiquement à la vente d'objets d'art ayant une valeur artistique ou historique et conservés dans nos églises. Mais ici le cas était différent. L'église est neuve, et le lutrin hors d'usage, formé de matériaux extrêmement fragiles, sera fatalement destiné à se perdre s'il doit rester remisé dans le coin perdu de la petite église rurale qui le possède. Son transfert dans notre Musée provincial aurait assuré sa conservation. Mais le Comité central n'a pas été de cet avis et il s'est opposé à la vente projetée.

Les membres du même Comité se sont plusieurs fois

rendus dans notre province; ils ont bien voulu nous inviter à les accompagner dans les visites qu'ils ont faites. C'est ainsi qu'ensemble nous avons étudié les restaurations de l'église Saint-Rombaut, à Malines, que nous avons discuté la question de la conservation des restes de peintures murales découvertes dans l'église de Westmalle, que nous avons approuvé l'acceptation du tympan sculpté du portail principal de l'église Notre-Dame, à Anvers, que nous avons examiné le maître-autel et la chaire de vérité placés dans l'église de Deuzeld, à Schooten, et qu'enfin nous avons proposé de classer parmi les monuments historiques la tour de l'église d'Eeckeren. Mais ici cette décision n'a été prise, peut-on dire, qu'en appel, car notre Comité, chargé une première fois de donner son avis sur ce point, n'avait pas cru devoir proposer le classement, se basant sur des raisons d'économie et manquant sur ce point d'instructions précises. La décision d'appel pourra pour l'avenir nous servir de guide.

La liste de nos inventaires ne s'est pas sensiblement allongée. Il est vrai que sur ce point nous avons continué notre tâche au commencement de l'année, mais le Comité central ayant mis à l'étude l'unification des inventaires et leur mode de publication, nous avons cru bien faire en attendant sur ce point si important des instructions plus précises, et ainsi l'été s'est passé.

Le Musée d'antiquités du Steen, dont la Commission provinciale a la direction, a continué régulièrement la série de ses achats. Il est toutefois profondément regrettable que l'extrême exiguïté de nos locaux ne nous permette pas de faire des acquisitions quelque peu importantes ni d'exposer

de façon plus avantageuse et plus scientifique les riches collections que nous avons réussi à rassembler.

Messieurs, l'année dernière, dans notre rapport annuel, nous avions peut-être dépassé les limites de temps qui réglementairement nous étaient assignées. Nous n'aurons garde cette fois de récidiver. Nous nous permettrons simplement de signaler brièvement que dans le rapport que nous venons d'avoir l'honneur de rappeler, nous protestions contre le bouleversement systématique des abords du château de Turnhout. Cette situation ne s'est guère modifiée; elle s'est plutôt aggravée. Dans le même ordre d'idées, il existe un projet qui, s'il était mis à exécution, ne pourrait que détruire à tout jamais le caractère si pittoresque de la jolie petite ville de Lierre. Il est question d'abattre une partie des arbres séculaires des anciens remparts pour livrer passage à une ligne de tramways vicinaux. Ce serait un acte de vandalisme inqualifiable, et il est à espérer que l'administration communale aura à cœur de l'éviter. A Anvers, nous nous élevions avec force contre la transformation du quartier de l'ancienne Boucherie et le percement d'une rue inutile à travers l'emplacement du bourg primitif. Nos protestations, à notre grand regret, n'ont pas eu le moindre succès. La ville a été autorisée à ouvrir la rue. Il est vrai qu'elle sera un peu moins large que dans le projet primitif et que les extrémités du mur resteront visibles des deux côtés de la brèche qui les mutilera.

La déplorable couche de ciment dont on avait si libéralement enduit la tour de Saint-Charles s'y prélasse toujours; de ci de là elle s'écaille même, ce qui accentue encore la note pittoresque.

L'administration des hospices a tout simplement nié les actes de vandalisme que nous l'avions accusée d'avoir exécutés à la gracieuse chapelle de Saint-Nicolas, à Anvers; elle s'est même refusée à faire sur ce point une visite contradictoire avec notre Comité. Mais sans doute pour nous donner satisfaction, elle a achevé le plâtrage commencé, et aujourd'hui, le petit porche avec sa couleur crue est bien fait pour égayer les acheteurs qui visitent l'ancien édifice pour y marchander quelque pièce de linoleum.

La reconstruction de la maison des Tonneliers, à la Grand'Place, est achevée; mais l'exemple donné par la ville n'a pas été perdu. Une seconde maison de la même place, celle du Jeune Serment de l'arc, sans caractère du reste, a été abattue pour faire place à une construction ogivale, quand depuis le XVIe siècle, la Gilde de Saint-Sébastien, qui en cet endroit possédait son local, l'avait reconstruite en style renaissance.

Il serait à souhaiter que le système si heureusement employé dans d'autres villes, soit également adopté à Anvers et que l'administration communale en devenant propriétaire sous certaines conditions des façades intéressantes, puisse veiller à leur conservation ou à leur restauration intelligente. Car encore une fois, derrière l'hôtel de ville deux anciennes maisons ont été abattues par un particulier, l'une d'elles, celle des Poissonniers, portant la date de 1573, n'était pas dépourvue d'intérêt. L'administration communale est intervenue en achetant ces immeubles quand seuls les rez-de-chaussée en restaient encore debout.

Et c'est ainsi que chaque jour, dans l'un ou l'autre coin de la vieille ville, disparaissent tour à tour les derniers

vestiges des monuments anciens que nos pères nous avaient légués. Par contre, il est vrai, une transformation radicale s'opère ailleurs. De toutes parts, les administrations diverses, aussi bien que les particuliers, sacrifiant à la mode du jour, font élever des constructions colossales, des séries de demeures, des bazars, des théâtres, voire même des kiosques, avec prodigalité on accumule sur leurs façades gigantesques les matériaux précieux, les œuvres d'art de tous genres.

Nous ne voulons nullement incriminer ici certains architectes de talent qui, pour l'édification de ces bâtiments divers, sont souvent forcés de se conformer à un thème imposé, et qui voient parfois leurs œuvres méritoires amoindries par des voisinages malheureux.

Ces modifications feront sans doute la joie de ces modernes esthètes, oublieux de la ligne, mais aveugles admirateurs des masses et des surcharges; elles ne pourront qu'augmenter les regrets des gens de goût, malheureusement trop rares chez nous, qui savent encore apprécier les productions architectoniques des siècles passés et qui tiennent aux souvenirs historiques qu'elles consacraient.

M. le Président. — Monsieur Donnet, votre rapport témoigne une fois de plus de l'activité, de l'intelligence et de l'esprit d'initiative de votre Comité. Le Comité d'Anvers, que l'on peut certainement citer comme exemple, — vous en avez donné la preuve au cours de votre rapport, — confirme ce que disait tout à l'heure notre Secrétaire. Un Comité de correspondants peut prendre telle initiative qui lui plaît, pourvu que cette initiative rentre dans l'ordre des choses admises et que cette initiative nous parvienne par la voie

hiérarchique. Et il est nécessaire qu'il en soit ainsi, sans cela, se produirait, dans le travail des correspondants, dans celui du Comité central et celui du Ministère, une véritable anarchie. Je le répète : on peut éviter cet inconvénient en observant tout simplement les règles de la hiérarchie.

Cela dit, je vous adresse toutes nos félicitations.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Brabant.

PROVINCE DE BRABANT.

—

M. Destrée, *rapporteur :*

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion annuelle, le Comité des correspondants du Brabant a été fort éprouvé par la perte de deux de ses membres très distingués : MM. Dumortier et Licot. Entré en 1897 au Comité, M Dumortier se préoccupa de réaliser l'œuvre de l'inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics du Brabant. Ses fréquents voyages dans les communes rurales de la province lui en faisaient apprécier l'urgente nécessité. Sous son impulsion, le Comité du Brabant se consacra activement à ce travail long et délicat, dans lequel M. Dumortier fit apprécier ses connaissances artistiques et archéologiques.

Il apportait, du reste, dans l'accomplissement de tous les devoirs de ses fonctions de membre correspondant l'inlassable activité qu'il mettait à remplir complètement les mandats qu'il acceptait Sa robuste nature ne put satisfaire aux exigences de sa volonté, et c'est ainsi qu'en pleine maturité, ce collègue, de rapports si cordiaux et si francs, nous fut brutalement enlevé.

La mort de M. Licot suivit de près celle de M. Dumortier et créa un nouveau vide au sein du Comité, dont il faisait partie depuis 1897.

Ce remarquable artiste, qu'une maladie implacable minait depuis quelque temps, apporta fréquemment l'aide de ses connaissances étendues à nos délibérations. Il mettait dans

ses avis une lumineuse clarté d'exposition qui disait sa science et une séduisante simplicité qui laissait deviner la bonté de son cœur.

M. Licot consacra une grande partie de sa trop courte vie à la reconstitution des ruines de l'abbaye de Villers, et si nous les voyons aujourd'hui sauvées de la destruction, c'est au labeur passionné de notre regretté collègue que nous le devons. Devant un tel effort, la mort aurait dû l'épargner jusqu'au complet achèvement de sa gigantesque entreprise, si la vie humaine devait offrir à chacun la récompense de voir la réalisation de son œuvre.

Malgré ces pertes si sensibles, le Comité du Brabant a continué à veiller activement à la conservation de nos monuments anciens et de nos richesses artistiques

Les exigences de la vie moderne intense et rapide entraînent la transformation de nos vieilles cités et font sentir leurs effets jusqu'au petit bourg villageois, auquel des communications faciles apportent l'afflux d'une activité inattendue.

Ces transformations sont souvent bien brutales; il est profondément regrettable d'avoir à constater qu'on ne se préoccupe pas assez de conserver ces vieux quartiers de nos villes qui nous font figure amie et qui seuls donnent une personnalité distincte à nos cités d'aujourd'hui trop souvent uniformes et monotones.

Est-ce trop oser que de demander aux bâtisseurs de villes d'assouvir leur désir de créer des voies larges, faciles, aérées, qui ont aussi leur beauté, ailleurs que dans les coins retirés où sommeille dans la quiétude et l'oubli la vie d'un autre âge? Il y a une monstrueuse ingratitude à les faire

disparaître comme si on voulait détruire le souvenir de l'existence qu'y ont menée nos pères; car les vieux murs, les façades noircies par le vent et la pluie, les rues étroites où résonnaient les pas du guet évoquent les ancêtres. « Les villes ne sont-ce point des livres, de beaux livres d'images où l'on voit les aïeux »? Soyons respectueux de leur mémoire pour tenter d'assurer la nôtre et répétons avec un ancien : « La vieillesse des hommes est vénérable, mais celle des villes est sacrée. »

Pourtant, malgré toute la tendresse que nous avons pour le passé, nous sommes bien forcés de reconnaître que la conservation intacte de toute la vie d'autrefois, écrite en ses œuvres de pierre, ne peut être complètement obtenue, car il nous faut admettre les transformations qu'exigent impérieusement les lois de l'hygiène et de la santé publique.

Nous inclinant donc devant ces nécessités inéluctables, nous avons recherché le moyen de conserver aux générations futures le souvenir des carrefours disparus, des demeures démolies, de la ferme qui s'effrite et se meurt.

Dans ce but, M. le Gouverneur a bien voulu adresser aux administrations communales de la province la circulaire suivante qui, bien comprise par les autorités locales, nous permettra de maintenir le souvenir de tous les témoins du passé.

Voici le texte de cette circulaire :

« *Aux administrations communales de la province.*

» Messieurs,

» Les transformations qu'entraînent dans les villes et les villages, les exigences de la vie moderne, amènent fréquem-

ment la disparition de quartiers anciens, de maisons particulières, de fermes seigneuriales, auxquels s'attache un intérêt historique ou architectural.

» Désireux d'assurer le souvenir de ces vestiges du passé, le Comité des correspondants de la Commission royale des monuments pour le Brabant a décidé d'en faire prendre des photographies et d'en publier ensuite, dans son *Bulletin*, des reproductions phototypiques accompagnées d'une courte monographie.

» Je vous prie, en conséquence, Messieurs, d'attirer l'attention de ce Comité sur tous les quartiers et habitations, menacés de démolition, qui ont un caractère marqué ou qui furent le théâtre d'événements historiques importants.

» Je vous saurais gré de signaler également à cette commission artistique les maisons, fermes, etc., présentant un sérieux intérêt et que leur mauvais état d'entretien condamne à une prompte disparition.

» L'œuvre qu'entreprend le Comité provincial des monuments fournira une ample moisson de documents historiques et artistiques, rares et originaux, si toutes les communes ont le souci d'y prêter complètement leur concours.

» J'ai la conviction qu'elles ne failliront pas à ce devoir.

» *Le Gouverneur*,
» VERGOTE. »

Cette intervention de notre Comité en vue d'assurer la conservation des propriétés particulières n'a pas détourné notre attention des grands monuments historiques dont nous avons plus spécialement la garde.

Appelé par M. le Gouverneur à exprimer son avis sur le

projet de décoration picturale de la salle des pas-perdus de l'hôtel de ville de Louvain, le Comité s'est rallié à la manière de voir de M. Janlet, qui s'est élevé avec fermeté contre ce projet dont un essai réalisé ne permet pas d'espérer grand chose.

J'estime, disait le rapporteur, qu'il importe de conserver à ce hall le caractère de sa destination. Ce n'est pas là une salle de fêtes, mais bien un simple hall d'entrée faisant presque partie de la voie publique. Il réclame, me semble-t-il, un décor durable et sérieux à l'abri par sa nature, de détériorations que la destination de ce local ne manquerait pas de causer à des murs enduits et peints. On obtiendrait ce résultat en restaurant, sans les remplacer, les parements en pierre existants et en remplaçant les parements actuellement en briques par des parements en pierre encastrés de même nature, de même appareil que les parements anciens conservés.

J'estime que le plafond ne réclame pas de peinture. Les semelles des poutres et les corbeaux en pierre ont tout à gagner à rester dans leur état naturel et logique.

Dans ces conditions, l'exécution des tableaux historiques projetés pourrait se faire sans nuire à l'ensemble général. Il serait possible de les isoler des murs et du plafond par une frise décorative, formant liaison entre eux. Ces œuvres d'art s'accommoderont mieux certainement des tons vieux chêne et vieille pierre que des tons violents actuellement échantillonnés.

La question se présente entière devant vous et nul ne doute qu'une solution favorable aux intérêts artistiques en jeu n'intervienne à bref délai.

Le Comité du Brabant a continué à s'occuper de la rédaction de l'inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics de la province. Cet inventaire, complètement terminé en ce qui concerne les communes de l'arrondissement de Bruxelles, est actuellement à l'impression. Sa distribution à toutes les fabriques d'église, à toutes les autorités publiques, empêchera la disparition des derniers vestiges des splendeurs d'art que nous possédions autrefois, car c'est presque toujours par ignorance qu'ont péché les administrateurs des établissements publics; informés aujourd'hui de la valeur artistique des objets dont ils ont la garde, ils auront le souci de les conserver pieusement.

Le travail que nous avons accompli ne répond pas, il est vrai, à tous les desiderata que vous avez exprimés lors des réunions que nous avons tenues ensemble. Nous nous sommes bornés à faire œuvre de conservation et non d'érudition.

La Commission royale des monuments croit pouvoir réclamer aujourd'hui de ses correspondants un effort plus considérable et espère réaliser, avec leur concours, une histoire complète des monuments et des objets d'art que l'on rencontre dans les communes du pays. Pour chacune des paroisses, vous souhaitez que l'inventaire des objets d'art soit précédé d'une notice historique, d'une description détaillée de l'édifice et complété par un index bibliographique.

La tentative a de la hardiesse. Mais on peut se demander si des commissions, comme les nôtres, nécessairement individualistes, auront jamais, quelque soin que l'on prenne de leur imposer des règles rigides, un même mode de travail, un point de vue commun.

Il est dès lors à craindre que l'avenir et, un avenir bien éloigné, nous réserve un inventaire qui n'aura pas, dans sa nouvelle forme, plus d'unité qu'auparavant. L'unification du travail que l'on préconise seulement aujourd'hui, nous vaudra vraisemblablement une sorte de façade identique derrière laquelle s'abriteront des œuvres complètement étrangères l'une à l'autre.

C'est peut-être montrer trop peu d'enthousiasme que d'exprimer la crainte que le mieux ne soit ici l'ennemi du bien.

M. le Président. — Monsieur Destrée, nous vous remercions beaucoup pour le rapport dont vous venez de donner lecture au nom de votre Comité.

Nous nous associons aux regrets que vous avez exprimés au sujet de la perte de deux de nos éminents collègues, M. l'architecte provincial en chef Dumortier et M. l'architecte provincial Licot.

Quant à la question qui termine votre rapport, je n'en dirai rien en ce moment, puisqu'elle figure au 3° de notre ordre du jour, que nous aborderons tout à l'heure.

Pour le moment, je vous félicite de ce que vous n'avez, — pas plus que le rapporteur qui vous a précédé, du reste, — dépassé le quart-d'heure accordé par le règlement.

La parole est à M. le rapporteur de la Flandre occidentale.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

—

M. VAN RUYMBEKE, *rapporteur :*

Messieurs,

Je ne puis commencer l'énumération des travaux du Comité provincial de la Flandre occidentale pendant l'année 1902-1903 sans rendre un hommage ému à la mémoire de son regretté Président, M. le comte Charles d'Ursel, Ministre plénipotentiaire, Gouverneur de la province, décédé au château de Gruuthuuse, le 28 juin dernier.

Pendant les deux années qu'il passa au milieu de nous, M. le comte d'Ursel s'intéressa à toutes les questions artistiques.

Vous connaissez la part importante qu'il prit à la réussite de l'inoubliable exposition des primitifs flamands à Bruges.

Non content de diriger les travaux du Comité provincial, il se plaisait encore à suivre leur exécution de près. C'est ainsi que, peu de jours avant la maladie qui devait l'emporter, il se rendait à Nieuport et visitait *incognito* les importants travaux de restauration de l'église.

C'était l'homme d'action par excellence, et tous ceux qui l'approchaient subissaient l'influence de ce besoin de travail et d'activité.

Il nous laisse le souvenir d'un Président éclairé dont l'affabilité et la droiture savaient vaincre toutes les difficultés.

Il nous reste aussi à déplorer un second vide au sein de notre Comité.

M. le baron Bethune, appelé à succéder comme Gouverneur à M. le comte d'Ursel, ne pourra malheureusement plus par ses nouvelles fonctions nous seconder d'une façon aussi active que par le passé. Heureusement il nous reste comme Président et précieux sera le concours qu'il pourra encore nous prêter en mettant à notre service ses nombreuses connaissances et sa compétence justement appréciée.

Nos séances ont eu lieu régulièrement et ont été suivies avec la même assiduité.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter me permettra de vous renseigner sur leur importance.

L'année dernière j'ai eu l'occasion de vous entretenir longuement sur les travaux de restauration du jubé de l'église de Saint-Nicolas, à Dixmude.

Depuis lors, la Commission royale des monuments, après une inspection sur place, a exprimé le désir de voir ces travaux surveillés d'une façon spéciale par le Comité provincial.

Votre rapporteur a accepté cette mission et il ne manquera pas de se tenir en rapports constants avec la Commission royale à ce sujet.

Nous n'avons qu'à nous féliciter de l'excellente restauration du triforium et des fenêtres de l'église de Notre-Dame, à Bruges, mais il nous a semblé que la tonalité et la forme des voûtes nuisent à ce beau monument.

Votre attention a d'ailleurs été attirée sur ce point lors de la visite du 26 février 1903.

Deux importants projets de restauration nous ont également été soumis et méritent, ce me semble, que je m'étende un peu plus longuement à leur sujet.

Je veux parler de la restauration des églises de Notre-Dame et de Saint-Bertin, à Poperinghe.

La ville de Poperinghe compte trois églises paroissiales d'époques différentes qui, sous prétexte de restauration, ont subi il y a 40 ans une transformation extérieure radicale.

Leurs meneaux, leurs galeries, leurs corniches et leurs moulures en briques ont été remplacés par une décoration en pierre blanche dans le style français du XIIIe siècle.

La pierre, sous l'action de la pluie, du soleil et de la gelée, s'effrite et se décompose.

L'église de Notre-Dame, dont les ressources ont été épuisées par cette transformation, se voit dans la nécessité de pourvoir, en outre, à la restauration intérieure de l'édifice et à la reconstruction de la flèche de la tour démolie l'an dernier par mesure de sécurité publique, après 50 ans d'existence.

Un projet de reconstruction de la flèche en brique a été étudié par l'architecte Coomans et adopté par nous moyennant certaines réserves.

Quant à la restauration extérieure, nous avons constaté avec plaisir que l'architecte, M. Coomans, s'est assimilé dans une large mesure les traditions de la contrée, en employant la brique d'une façon presque générale, notamment dans les corniches, dans les moulures et dans le garde-corps.

Nous avons exprimé l'avis que ce système de construction soit étendu aux pinacles dont le couronnement devrait être simplifié et aux fenêtres dont le tracé devrait être modifié.

L'emploi de la pierre blanche pourrait ainsi être limité aux bases et aux chapiteaux des fenêtres et celui de la pierre

bleue à la couverture du garde-corps qui contourne l'église. Nous avons même proposé de refaire les gables des pignons en brique et de supprimer le pinacle qui les termine.

La restauration intérieure comprend la reconstitution des voûtes des murs et des colonnes.

Comme toutes les églises de la contrée, les voûtes de l'église de Notre-Dame étaient en bardeaux et, pour autant qu'il nous a été permis d'en juger, elles étaient pannelées

Vers 1820, les bardeaux étant enlevés, on a fait un plafonnage sur les cintres et les nervures. Ce plafonnage, dans le goût de la renaissance classique, s'étend aussi aux colonnes et à tout l'intérieur de l'église. Il est aujourd'hui à l'état ruineux et se détache par grands morceaux.

Ce projet de restauration nous a semblé beaucoup trop radical, car il comporte l'enlèvement d'objets dont quelques-uns sont de première valeur. Les boiseries et les autels sont exécutés avec une grande finesse et élégance. Quant aux stalles, elles sont une œuvre de tout premier mérite. Nous ignorons les projets de la fabrique d'église relatifs à ce beau mobilier. Nous ne pouvons croire que la Commission royale autorisera sa cession à quelque brocanteur, non plus que la belle collection de devants d'autel en damas d'or et d'argent qui en forme le complément.

Le projet relatif à la restauration de l'église de Saint-Bertin n'a pas reçu notre approbation. Nous avons proposé son renvoi à la fabrique pour recherches et études complémentaires.

Par contre, celui de la restauration de l'église de Zuidschoote a été favorablement accueilli. Cette église appartient au type des églises si intéressantes de la Flandre maritime.

Elle a conservé une belle série de fenêtres à trois lumières en brique chanfreinée.

C'est à cette contrée de la Flandre que les restaurateurs semblent réserver la plus grande partie de leur activité. De nombreuses demandes de classement d'églises nous sont, en effet, parvenues, prélude certain de leur prochaine restauration. Parmi ces églises, je citerai celles de Saint-Jacques à Ypres, de Zuidschoote, de Leysele, de Dranoutre, de Neuve-Église, de Reninghe, d'Eessen et de la tour de Knocke.

Celui de la restauration de l'église de Dottignies, que nous avions écarté, nous reviendra sous une autre forme. Au lieu d'utiliser pour l'agrandissement de l'église de vieux murs sans caractère, l'on procédera à la construction d'un édifice nouveau, en utilisant la tour et l'ancien terminal qui seront conservés et restaurés avec soin.

Parmi les édifices civils, le Comité n'a eu cette année à s'occuper que de l'hôtel de ville de Loo, qui, avec la grandiose église abbatiale et la vieille porte des remparts, constitue un ensemble d'édifices qui témoignent de l'antique prospérité de la petite cité.

Le Comité a décidé qu'avant d'émettre un avis formel sur le projet qui lui est soumis, il importerait d'avoir un rapport technique sur la stabilité de la construction et d'être complètement renseigné par l'arrachage du badigeon sur les formes exactes des membrures de l'édifice.

Voilà, Messieurs, pour les travaux de restauration et de reconstruction.

Trois projets de verrières nous ont été soumis.

La Commission royale a bien voulu accueillir favorable-

ment les projets dus au pinceau de M. J. Dobbelaere de quatre verrières, destinées au bas-côté sud de la cathédrale.

Notre Comité a approuvé, de son côté, un projet de restauration du vitrail de la chapelle de Saint-Joseph, à Notre-Dame, à Bruges, et un projet de restauration des verrières de l'église de Wulveringem, où l'on voit une collection des plus intéressantes de vitraux incolores.

Plusieurs tableaux ont été soumis à l'examen de nos membres correspondants. Trois toiles de l'église de Lapscheure ont été remises en état d'une façon satisfaisante. Une autre, de l'église de Rolleghem-Capelle, a été trouvée hors d'état d'être restaurée. Par contre, huit tableaux de l'église de Warneton ont été jugés dignes d'être restaurés.

Nous avons eu un avis à émettre sur l'acquisition pour le musée de Bruges de deux tableaux attribués, l'un à Odevaere, l'autre à Bosch.

Notre Comité a aussi procédé à l'examen du tableau de l'église de Dixmude, représentant *la Naissance de la Vierge*, et qui, bien qu'incomplet et assez détérioré, a figuré dignement à l'exposition des primitifs flamands.

Il a décidé qu'il ne proposerait pas la restauration de cette œuvre, mais qu'il préconiserait de la confier à un musée où tous les soins et toutes les précautions seront prises pour sa conservation.

Un examen sur place du nouveau mobilier de l'église de Waermaerde nous a donné pleine satisfaction.

La Commission royale, bien que notre Comité ait exprimé un avis différent, a jugé que le château de Beauvoorde et plusieurs maisons particulières situées à Ypres offraient un intérêt artistique et archéologique suffisant pour être inscrits

sur la liste des édifices privés dont la conservation mérite d'être assurée.

L'ancien mont-de-piété d'Ypres a été rangé dans la troisième classe des monuments civils publics.

Je ne puis, Messieurs, terminer cette revue de nos travaux sans vous dire un mot de la publication de l'inventaire des objets d'art existant dans la province.

A la suite de la lettre de la Commission royale, en date du 13 mai dernier, le Comité s'est réuni extraordinairement le 27 mai pour prendre les décisions suivantes :

1° Il serait écrit à la Députation permanente pour demander qu'elle fasse connaître ses vues quant à la publication de l'inventaire des objets d'art et spécialement quant à sa participation dans les frais qui résulteraient de cette publication, soit par voie d'un crédit spécial, soit par une souscription à un nombre d'exemplaires qui permettrait d'en faire la distribution aux autorités et administrations intéressées ;

2° Qu'il serait donné communication à la Commission royale du rapport que j'ai eu l'honneur de présenter relativement à la question lors du Congrès de la Fédération des sociétés archéologiques, tenu à Bruges en 1902 ;

3° Qu'il y a lieu de se rapprocher, autant que possible, du type des inventaires archéologiques publiés en Allemagne, notamment de celui pour les provinces rhénanes, sous la direction du docteur Clemen ;

4° Que je serais délégué pour représenter le Comité provincial auprès de la Commission royale pour l'examen des divers points que comporte la publication de l'inventaire projeté.

Voici, Messieurs, la réponse que la Députation permanente vient de nous faire parvenir :

« Faute de connaître le montant, même approximatif, des » frais auxquels donneront lieu la confection et la publi- » cation de cet inventaire, la Députation permanente ne » saurait fixer, dès à présent, la mesure de l'intervention » provinciale.

» Les premiers éléments de ce travail ont été recueillis » par M. l'architecte inspecteur provincial Naert, qui a » touché de ce chef une somme de 1,000 francs sur les fonds » de la Province.

» Reste maintenant, avant de publier l'inventaire, à en » coordonner les éléments et à en rédiger convenablement » le texte.

» La Province contribuera sans doute au paiement de » l'indemnité qui sera allouée au fonctionnaire chargé de » parfaire l'œuvre de M. Naert.

» Pour le surplus, le mode d'intervention semble être la » souscription à un certain nombre d'exemplaires. Si l'État, » de son côté, veut souscrire un nombre suffisant d'exem- » plaires, les frais de publication seront couverts.

» Les exemplaires souscrits par la Province seraient » envoyés aux commissaires d'arrondissement, aux admi- » nistrations communales et aux bibliothèques publiques.

» Plus l'inventaire sera répandu, mieux les objets d'art » seront connus et appréciés, mieux aussi ils seront à l'abri » de vente inconsidérée. »

En terminant ce compte rendu, il me reste à exprimer le vœu du Comité de voir combler les vides qui se sont produits dans son sein. Il croit même que l'augmentation du nombre

des membres correspondants serait justifié par l'accroissement de ses travaux.

M. le Président. — Monsieur van Ruymbeke, nous vous remercions également pour votre rapport.

Si, comme vous, nous avons regretté profondément la mort de M. le comte d'Ursel, nous pouvons nous réjouir avec vous que l'un de nos collègues les plus distingués soit devenu votre Président. La nomination de M. le baron Bethune, comme Gouverneur de la Flandre occidentale, est un gage certain que votre province ne perdra rien à cette promotion, si méritée, de notre excellent et savant collègue. (*M. le baron Bethune s'incline.*)

Au sujet de l'inventaire, vous me permettrez également d'en ajourner ce qu'il y aurait à en dire jusqu'à la discussion de tout à l'heure, c'est-à-dire celle concernant le 3°.

Avant d'accorder la parole à M. le rapporteur de la Flandre orientale pour qu'il nous donne lecture de son rapport, je le dirai à M. van Ruymbeke et à vous tous, Messieurs : nous avons fait, depuis quelque temps déjà, des propositions pour le remplacement des membres disparus et démissionnaires et même, dans certaines provinces, pour l'augmentation du nombre des membres correspondants.

Cette question, je l'espère, ne tardera pas à recevoir une solution définitive. Nous avions espéré que celle-ci serait intervenue avant notre séance de ce jour; mais, vous le savez, Messieurs : en matière administrative, souvent se présentent des difficultés à la dernière heure. C'est vraisemblablement à l'une ou l'autre d'entr'elles qu'il faut attribuer le retard que nous déplorons aussi bien que vous.

La parole est à M. le rapporteur de la Flandre orientale.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

—

M. Adolf de Ceuleneer, *rapporteur :*

Messieurs,

En vous faisant lecture du rapport des travaux de notre Commission dans nos séances annuelles antérieures, notre honorable Président, tout en rendant hommage à l'activité de notre Comité, se voyait obligé tous les ans de me faire remarquer que j'avais dépassé pour la lecture du rapport le quart-d'heure qui nous est accordé par le règlement. Cette année pareille observation ne pourra pas, je crois, m'être adressée.

Je le regrette quelque peu, car le peu d'étendue de mon rapport sera malheureusement la preuve que pendant l'année qui vient de s'écouler l'activité du Comité n'a guère été bien grande. Quelle est donc la cause de cette espèce de léthargie qui, espérons-le, ne sera que passagère? D'abord notre Comité n'est plus au complet depuis plusieurs années, plusieurs places sont restées vacantes; et d'un autre côté nous n'avons été appelés à émettre un avis que sur un bien petit nombre de questions, encore toutes de bien minime importance. Peut-on autoriser la vente d'objets mobiliers n'ayant aucune valeur artistique ni archéologique, proposée par les fabriques des églises de Cruyshautem et de Smetlede; le nouveau maître-autel d'Ottergem se trouve-t-il dans les conditions voulues pour pouvoir être reçu; y a-t-il lieu de remplacer celui de Lootenhulle, de remplacer les vieux

confessionnaux de l'église de Saffelaere par des nouveaux qui seraient mieux en rapport avec le style de l'édifice; quelles mesures conviendrait-il de prendre pour assurer la conservation du De Craeyer de l'église de La Clinge? Et c'est tout. Avouons qu'il n'y a pas lieu de se réunir souvent pour délibérer sur des points d'une si minime importance. Aussi notre Comité n'a tenu cette année que cinq séances, alors que nous en avions eu dix en 1902. Encore ces cinq séances n'auraient-elles eu un ordre du jour suffisamment chargé, si le Comité, suivant son habitude, ne les avait consacrées à l'examen de questions dues à son initiative. Je ne sais comment expliquer la chose, mais presque toutes les questions dont le Comité prend l'initiative sont d'ordinaire d'une telle envergure que bien des fois il nous faut plusieurs années avant d'arriver à une solution; et encore nous n'aboutissons pas toujours.

La question qui nous occupe pour le moment, le mot n'est peut-être pas des plus exacts, car elle fut introduite en 1899, est celle de la restauration du manoir d'Herzele, qui date du xve siècle

Notre zélé confrère M. Van Biesbroeck découvrit ces ruines et notre confrère M. De Waele, qui depuis sa remarquable restauration du château des Comtes est passé maître en la matière, s'occupa du projet de consolidation et de rétablissement du fossé, actuellement comblé.

La propriétaire, Mme la baronne van de Woestyne, avec une générosité qu'on ne saurait assez apprécier, consentit à intervenir dans les frais pour une somme de 1,000 francs et s'engagea à ne pas modifier les abords du manoir. Le conseil communal d'Herzele, moins généreux, tout en reconnaissant

que si l'on ne met la main à l'œuvre, il n'y aura bientôt plus même des ruines du manoir, refusa d'intervenir; la Province suivit ce triste exemple et le Gouvernement, en présence de cette situation, refusa de faire à ses seuls frais les travaux nécessaires pour la conservation de ce souvenir féodal unique en notre province.

Notre Comité ne saurait trop insister pour que ces ruines ne soient pas perdues de vue. Il espère qu'on ne se contentera pas d'un replâtrage inefficace, qu'on ne couvrira pas les ruines d'un toit banal et qu'on dégagera le périmètre de l'enceinte en rétablissant le fossé qui est encore si nettement indiqué.

Nous avons aussi appelé l'attention du chef du diocèse sur l'arrêté royal du 16 août 1824 défendant l'aliénation d'objets d'art conservés dans les églises.

Monseigneur nous a fait savoir qu'à plusieurs reprises il avait rappelé les prescriptions de cet arrêté aux membres du clergé de son diocèse, et, qu'à l'occasion de la lettre que nous lui avions adressée il rappellerait de nouveau à MM. les curés qu'il leur est interdit d'aliéner sans autorisation des objets d'art qui se trouvent dans leurs églises.

Neuf fois les membres de notre Comité ont été appelés à se joindre aux délégués de la Commission centrale pour inspecter des monuments. C'est ainsi qu'on a examiné de nouveau les peintures murales de notre Université dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans mon rapport de l'an dernier; on s'est rendu aussi à l'ancien grand Béguinage pour voir si la nouvelle rue qu'on se propose de percer du côté du Fossé Sainte-Élisabeth n'aggravera pas trop l'acte de vandalisme commis il y a quelque vingt-cinq ans; non loin

de là on a cherché à reconnaître les faibles débris de peintures murales de la *Leugemeete*. Rappelons aussi l'examen du nouveau mobilier de la paroisse de Saint-Antoine, des projets de vitraux à placer dans les chapelles de Saint-Sébastien et du chemin de la croix à la cathédrale et l'état de détérioration du grand tableau de De Taeye qui décore la salle des pas perdus du Palais de Justice. On s'est rendu à Saint-Martin, à Alost, et à Hauthem-Saint-Liévin pour se rendre compte de la nécessité et de l'urgence des travaux de restauration intérieure, à Ottergem pour voir le nouveau maître-autel, et à Lootenhulle où on a examiné l'église au point de vue du classement de cet édifice.

Je ne saurais terminer ce rapport sans dire deux mots de l'inventaire. Les deux réunions tenues cette année par la Commission royale et auxquelles des délégués des diverses provinces assistaient, font espérer que l'année nouvelle ne s'écoulera point sans qu'au moins un ou deux fascicules n'en aient paru. Pour que le travail soit aussi complet que possible, je me permettrai d'adresser une prière à mes savants confrères. Pour la partie bibliographique, chaque secrétaire chargé de la rédaction de l'inventaire ne dépouillera que les publications archéologiques des Sociétés et des revues de sa province. Or, il se fait que bien des fois on y rencontre des études relatives à des monuments d'autres provinces. Pendant le dépouillement ce sera une bien petite peine de signaler aux secrétaires des autres provinces les études qui peuvent les intéresser pour leur inventaire respectif. Il y aura ainsi un échange mutuel d'information qui ne pourra que rendre l'inventaire plus complet et plus exact. C'est par ce vœu que je termine le rapport de cette année.

M. le Président. — Nos félicitations à M. De Ceuleneer; non seulement, il n'a pas atteint le temps déterminé, mais il est même resté en dessous. Nouveau regret à joindre à celui exprimé par lui concernant les cinq séances de son Comité! Vous oubliez, mon cher collègue, les neuf séances que vos délégués ont eues avec le Comité central. Je m'étonne qu'un Comité aussi savant, aussi actif, aussi zélé que le vôtre n'ait tenu que cinq séances. Avouez-le : cela dépend un peu de votre honorable Président, M. le Gouverneur, et aussi un peu de vous-mêmes.

Vous pouvez toujours joindre votre avis aux dossiers. Il serait même à désirer que vous le fissiez en chaque occasion.

Quant à l'affaire de Herzele, la Commission centrale s'est entièrement associée à votre vœu. Permettez-moi de le dire, avec tout le respect que je dois à Mme la baronne van de Woesteyne : je trouve son intervention de 1,000 francs bien faible dans le cas présent. Il ne faut pas l'oublier : quand on sollicite de l'argent de la commune, de la province et de l'État pour restaurer un monument privé, ce qu'on demande, en réalité, à la commune, à la province et à l'État, c'est un petit cadeau.

Quant à la bibliographie relative aux inventaires, votre vœu est excellent. Vous désirez une bibliographie interprovinciale. Eh bien, je suis persuadé que MM. les secrétaires des Comités ici présents se rendront à votre vœu. C'est bien celui du savant que nous nous plaisons à louer et à applaudir une fois de plus. (*Marques répétées d'approbation.*)

La parole est à M. le rapporteur de la province du Hainaut.

PROVINCE DU HAINAUT.

—

M. Hubert, *rapporteur :*

Messieurs,

En conformité du règlement, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du Comité des correspondants du Hainaut sur l'exercice 1902-1903.

Avec le même empressement que de coutume, nous avons pris part à toutes les visites faites dans notre province par des délégués de la Commission centrale, sauf à une, pour laquelle les convocations ne nous sont pas arrivées à temps. Cependant, comme nous le rappelions aux assemblées générales précédentes, depuis plus de quatre ans notre Comité est incomplet; trois de nos membres décédés n'ont pas été remplacés; d'autres, à cause de leur état de santé, ne peuvent assister aux réunions, de sorte que nous ne nous y trouvons plus en nombre suffisant.

Dans ces conditions, à son très grand regret, notre Comité ne peut rendre à la cause de l'art ou de l'archéologie les mêmes services que les Comités non désorganisés.

Notre rapport n'aura donc pas le développement que nous aurions désiré lui donner. Nous avons dû nous borner aux visites faites avec les délégués de la Commission royale et aux inventaires que, dans ces occasions, nous nous sommes empressés de dresser. Nous les indiquerons brièvement parce que les comptes rendus des visites ont paru ou parai-

tront au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, et que les inventaires ont été ou seront publiés avec le rapport du Comité, inséré chaque année dans l'*Exposé de la situation administrative de la province de Hainaut*.

Nos délégués se sont rendus, avec ceux de la Commission centrale, dans les localités suivantes :

A Familleureux, pour inspecter l'église incendiée par la foudre.

A Calonne, pour l'examen de vitraux placés dans le chœur. Nous avons profité de la circonstance pour visiter le cimetière; il renferme de nombreuses tombes de Sires de Calonne ainsi que d'officiers français tués à la bataille de Fontenoy. Nous avons inventorié le mobilier, qui est d'un confortable exceptionnel.

A La Buissière, pour une question de vente d'un terrain à bâtir situé à quelques mètres de l'église.

A Nalinnes, afin de procéder à l'examen du clocher signalé comme se trouvant dans un état inquiétant.

Aux Deux-Acren, à l'église, pour examiner un projet relatif à l'exécution de peintures décoratives.

Nous avons, en outre, dressé l'inventaire du mobilier. Il est composé d'objets dont les styles variés diffèrent de celui du vaisseau, lequel est gothique. On y remarque une belle menuiserie de l'époque de Louis XV, comprenant le lambris, les stalles, les confessionnaux; des pierres tombales du moyen âge et des siècles suivants jusqu'au XVIIIe; une cuve baptismale romane; une Vierge de la même époque et deux couronnes de lumière gothiques. Tout cela fait néanmoins un ensemble, fort agréable, d'œuvres qui ont le grand mérite d'être originales.

La restauration de cette intéressante église a été faite de 1871 à 1873 par l'architecte E. Carpentier, qui a eu le bon esprit d'y conserver l'ancien mobilier. Quelques années plus tôt, il avait restauré la vénérable collégiale romane de Lobbes. Et, sous l'inspiration d'idées alors en vogue, pour y rétablir le soi-disant style primitif, y avait fait disparaître systématiquement ce que des siècles y avaient accumulés. Il faut maintenant la remeubler avec des copies, plus ou moins fantaisistes, d'objets qui y étaient étrangers. Jamais il ne viendra à l'idée d'un architecte archéologue de chercher à s'en inspirer.

A Tournai, le but de la visite était le dégagement d'une partie de la cathédrale. Il s'agit d'en démasquer entièrement la façade nord, avec sa très remarquable abside et ses deux tours romanes; ainsi que la façade est, qui mettra en vue l'élégant chœur gothique. On se rappelle qu'au couchant, elle est entièrement libre et qu'au sud, elle l'est en grande partie. Ces splendides façades cachées étaient comme des trésors perdus. Désormais l'importante basilique sera presque vue de toutes parts.

Cette grandiose entreprise comprend : de nombreuses expropriations, la démolition de maisons multiples, la création de rues et de squares.

Deux de nos dévoués collègues y travaillent avec ardeur : M. Soil préside l'association fondée pour le réaliser et M. Sonneville en est l'architecte. Une des grandes difficultés était d'obtenir les 600,000 francs que nécessitera l'exécution du projet. La somme est votée.

A Soignies, nous avons inspecté les travaux de restauration de l'église romane. La première partie des ouvrages

étant terminée, sauf le plafond de la grande nef, il a surtout été question de la seconde, qui est à l'étude, notamment du maintien ou de la suppression, dans ce vaisseau roman, du jubé, qui est de 1640; des stalles du chœur, qui sont de 1676; des porches en menuiserie, qui remontent à la même époque, enfin de pièces importantes d'un mobilier, qui est principalement du XVIIe et du XVIIIe siècle. Si on maintenait le jubé en avant du chœur, a-t-on dit, on pourrait évider les arcades latérales comme l'est celle du milieu. Ainsi la vue du sanctuaire serait peu interceptée; et l'on aurait ce grand avantage de ne pas devoir démonter, et par conséquent détériorer, un ouvrage en marbre qui a de la valeur et qui est un don fait à l'église. Il a été aussi question de le reporter dans l'un des transepts afin de dégager complètement le chœur, et surtout de ne plus avoir un jubé de la renaissance au milieu d'une église romane. On a répondu qu'il serait contraire aux principes aujourd'hui admis de supprimer ou de cacher des originaux de valeur de l'époque de Rubens, pour les remplacer par des copies de l'époque rudimentaire du XIe siècle. Mais on a été unanime pour demander le déplacement des stalles en vue de rétablir le chœur dans ses dimensions primitives.

A Gilly, la réunion avait pour but une inspection de l'église de Saint-Remy, qui réclame des travaux de restauration.

A Tournai, M. le baron du Sart de Boulant, Gouverneur du Hainaut, assistait à notre visite. Il s'agissait de la conservation des vestiges de la troisième enceinte de la ville, qui comprennent deux tours reliées par une courtine. M. le commandant du génie a exposé les motifs qui s'opposent, selon lui, à la conservation de la partie des murs qui touchent

aux nouveaux bâtiments de la caserne de cavalerie. MM. les délégués ont indiqué les travaux qui permettent de parer aux inconvénients signalés.

Aux ruines de l'abbaye d'Aulne, nous avons visité des travaux que l'on y exécute sous la direction de M. L. Cloquet, ingénieur-architecte, professeur à l'Université de Gand. A plusieurs reprises les délégués ont exprimé leur satisfaction sur l'exécution des ouvrages de consolidation accomplis depuis la dernière visite. Ils ont entendu, avec un vif intérêt, les explications de M. Cloquet sur la marche qui lui paraît devoir être suivie pour terminer la restauration. Quelques observations lui ont été présentées; il a promis d'en tenir compte.

En dernier lieu nous nous sommes rendus à Roucourt pour voir une chaire de vérité du XVIe siècle. C'est une œuvre de mérite dont la grande rareté augmente la valeur. On n'en connaissait que deux en Belgique : celle d'Alsemberg, qui est au Musée royal d'antiquités (porte de Hal), à Bruxelles, et celle de Nieuport. Encore celle-ci a-t-elle subi des remaniements regrettables. M. le chanoine Reusens ne cite que ces deux là; Viollet-le-Duc et De Caumont, tout en disant qu'il n'y avait guère de chaires de vérité en bois dans les églises avant le XVIe siècle, n'en mentionnent aucune.

Sa cuve a une face adossée au mur et cinq faces visibles. Chacune est décorée d'un sujet sculpté en haut relief, placé dans une arcade en anse de panier dont les montants sont renforcés de contreforts ornés d'élégantes colonnettes. Les moulures de ces montants se continuent sans interruption dans l'arc. Celui-ci est surmonté d'une accolade et d'orne-

ments. Enfin la cuve se termine par une corniche reposant sur une frise creuse où courent des feuillages découpés.

***

En mai dernier, la Commission royale a rappelé à M. le Gouverneur-Président qu'en vue d'un plan à adopter pour l'impression de l'inventaire des objets d'art, il avait été convenu qu'une commission, composée de délégués de son Collège et d'un délégué par Comité provincial, serait chargée de déterminer le type et le genre d'illustrations du dit inventaire. La Commission a ajouté que la réunion devant être prochaine, elle priait M. le Président d'inviter le Comité à désigner son représentant et de lui faire connaître quelle est la somme allouée par la Province pour la publication du dit inventaire. Le Comité a désigné son représentant, mais jusqu'ici il n'y a pas de réponse à la seconde demande.

Nous avons successivement été chargés de procéder à la réception : d'un maître-autel de l'église du hameau des Charbonnages de Peronnes; d'objets mobiliers de l'église de Belœil; d'un retable d'autel de l'église d'Hyon.

A propos de cette dernière, nous devons signaler un fait regrettable. L'église d'Hyon, qui est récente, a été construite par Carpentier. Elle est très bien, c'est une de ses meilleures. Toutes ses parties sont très étudiées et bien harmonieuses. Or, dans ces derniers temps, on a ajouté à sa façade nord une sacristie, importante comme dimension. Elle a absolument l'aspect d'une briqueterie, alors qu'au sud il en existe une qui aurait pu servir de modèle. Il est à supposer qu'elle a été construite sans demande et par conséquent sans auto-

risation. Mais comment de pareils méfaits peuvent-ils se commettre?

Conformément à une invitation de la Commission royale, M. le Gouverneur nous a communiqué une demande du conseil de fabrique d'Ormeignies tendant à relever des pierres tombales du pavement de l'église pour les placer contre les murs intérieurs et extérieurs. Après visite, vu l'intérêt de conserver les souvenirs qu'elles rappellent, un avis favorable a été donné.

Ce relèvement devrait être pratiqué plus souvent; dans beaucoup de cas, c'est le seul moyen de conserver des épitaphes utiles à l'histoire locale.

Le Comité a été appelé à donner son avis sur la demande du conseil de fabrique de Saint-Vaast, sollicitant le classement de son église.

Le chœur et la nef sont de l'époque romane; le clocher est de la fin du règne ogival. On dit que la tradition donne à cette tour une origine à la fois religieuse et militaire. On dit qu'elle était fortifiée, que les murailles du cimetière étaient garnies de meurtrières et de machicoulis. Dans nos recherches, pourtant très détaillées, nous n'avons rien vu qui tende à appuyer ces dires, nous n'avons rencontré aucun des témoignages si concluants qui se voient dans les églises fortifiées en France et ailleurs. Mais, à cause de la rareté des constructions romanes dans nos contrées et de l'importance exceptionnelle de ce clocher à quatre tourelles, nous avons proposé de ranger dans la troisième classe des édifices religieux cette tour exceptionnelle et cette église huit fois séculaires.

Nous ne terminerons pas, Messieurs, sans vous exprimer

le vœu de pouvoir, l'an prochain, notre Comité étant complété, vous présenter un rapport plus documenté.

M. le Président. — Monsieur Hubert, votre rapport est très documenté; seulement, permettez-moi de vous faire observer que vous avez dépassé le quart-d'heure réglementaire; j'espère que, l'année prochaine, il n'en sera plus ainsi.

Vous avez parlé des restaurations faites à la collégiale de Lobbes. Vous avez formulé, à cet égard, les idées qu'a exprimées d'une façon si nette M. le Ministre de la Justice en ouvrant notre séance.

Quant à Tournai, c'est à juste titre que vous avez félicité MM. Soil et Sonneville de leur intervention. A ce propos, j'ai un petit péché à confesser : j'ai oublié tout à l'heure de citer, à côté de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes, dont j'ai fait mention en répondant à M. le Ministre, le dégagement de la cathédrale de Tournai, dont il a été l'initiateur.

En ce qui concerne Hyon, nous sommes aussi ignorants que vous.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Liége.

PROVINCE DE LIÉGE.

—

M. Lohest, *rapporteur*.

Messieurs,

Pendant l'année écoulée, les objets soumis à l'examen du Comité des monuments ont été en général d'une très minime importance, tandis que des travaux d'art considérables s'exécutent à Liége et dans la province sans que le Comité ait été appelé à émettre aucun avis.

Cette situation a fait l'objet des critiques de M. le Gouverneur-Président; elles ont été transmises à la Commission centrale dans la réunion plénière du 6 octobre.

Le Comité a renouvelé ses instances pour la conservation de la maison Porquin et du porche renaissance de Saint-Jacques. Une délégation très importante de membres de la Commission centrale de Bruxelles, Gantois et Anversois, accompagnés de la plupart des membres du Comité de Liége, est venue examiner ce dernier monument pour se rendre compte de l'opportunité de l'exécution des plans de restauration; mais les avis se sont partagés : les uns opinant pour la démolition, les autres pour la réfection, et l'avis qui semble devoir prévaloir dépend d'un examen qui révélera si la façade actuelle cache un porche gothique dans son entièreté.

Le Comité a eu la satisfaction de pouvoir émettre, sous certaines réserves, un avis très favorable sur les plans de construction d'une église à Trois-Ponts; c'est le seul projet de construction nouvelle qui lui ait été soumis.

M. le Gouverneur-Président a envoyé des délégués pour procéder à un examen attentif des églises de Scry et de Thys et se rendre compte de l'intérêt qu'elles présentent au point de vue monumental. Le résultat a été favorable au classement de ces deux intéressants spécimens de notre architecture religieuse du XVIe siècle, l'un donnant un type de la construction en brique et en pierre de sable très fréquent en Hesbaye, l'autre un bel exemple de la construction en pierre calcaire usitée dans le Condroz.

Les autres objets inscrits aux ordres du jour concernent des projets de vitraux, de décoration, de mobiliers, sans intérêt ni importance, quelques-uns même si médiocres qu'ils ont dû recevoir un avis défavorable; nous n'en faisons pas mention.

L'inventaire des édifices civils et religieux, publics et privés qui offrent de l'intérêt, soit au point de vue historique et archéologique, soit au point de vue artistique, est terminé. Mais inscrit en première ligne dans le programme de la Commission centrale, il arrive maintenant en second et est remplacé par l'inventaire des objets d'art contenus dans les édifices publics. Il y a des années, la confection de cet inventaire avait été tentée au moyen de circulaires et de tableaux à remplir, envoyés aux administrations compétentes (communes et fabriques). Le résultat fut négatif.

L'initiative privée ou celle de sociétés particulières a mieux réussi; l'inventaire de Liége est terminé; c'est un mémoire couronné par la Société d'Émulation, dû au labeur du vice-Président du Comité de Liége, M. Renier. Il a été publié en un volume de 336 pages; toutefois, trop étendu pour paraître dans les bulletins des Sociétés d'art et d'archéo-

logie, il sera résumé conformément au programme du Comité central et rectifié, s'il y a lieu.

Le Comité s'est encore occupé d'assurer la conservation des pierres d'Oupeye et il n'abandonne pas son programme de moulages à effectuer sur des spécimens de sculpture des XVIIe et XVIIIe siècles.

Enfin, comme les années précédentes, plusieurs membres ont participé aux inspections qui ont eu lieu dans la province.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Lohest, nous vous félicitons également, mais nous regrettons beaucoup que votre Comité ne se réunisse pas plus souvent. Vous le savez : la faute en est d'abord à votre Gouverneur et ensuite un peu à vous-mêmes.

Quant à la maison Porquin, nous vous remercions d'en avoir dit un mot. Nous avons fait, de notre côté, tous nos efforts pour la garder.

Pour le portail Saint-Jacques, on s'en est occupé dans des conditions qui ont réuni l'unanimité des suffrages. Nous avons proposé qu'une commission locale composée, par exemple, des représentants de la Commission royale des monuments, du Comité provincial de nos correspondants, de la ville, etc., voulût bien voir ce qu'il y avait à faire dans le sens indiqué par la Commission centrale.

Depuis, nous n'avons plus eu de nouvelles.

Quant au Palais de Justice, je vous avouerai que je ne puis pas m'avancer pour le moment sur ce point.

La parole est à M. le rapporteur de la province du Limbourg.

PROVINCE DU LIMBOURG.

M. l'abbé Daniels, *rapporteur :*

Messieurs,

On se rappellera peut-être les plaintes que nous avons fait entendre l'an passé au sujet du rôle trop effacé que notre Comité jouait sous certains rapports. Nous avons aujourd'hui le plaisir de constater que ces plaintes ne se sont pas perdues dans le désert.

En effet, dans le courant de cette année, les projets de construction, de restauration, d'ameublement, etc., qui doivent recevoir l'approbation de la Commission royale des monuments, ont été soumis régulièrement à un avis préalable, et notre Comité a tâché de se montrer digne de la confiance de cette haute juridiction en consacrant à l'examen de ces projets toute son attention et tout son bon vouloir.

Nous avons eu à délibérer sur deux projets de constructions nouvelles; sur sept projets de restauration et d'agrandissement d'églises; sur huit projets d'ameublement total ou partiel d'édifices du culte; de placement de vitraux et de peinture murale; sur trois demandes d'autorisation d'aliéner d'anciens meubles d'églises et sur cinq affaires de moindre importance. Nous avons toujours tâché de motiver nos avis de façon à aider à éclairer la Commission appelée à prendre une décision souveraine.

Vous nous permettrez d'entrer dans quelques détails à propos d'observations émises par notre Comité.

L'église paroissiale d'Exel ne répondant plus aux besoins d'une population notablement accrue, — cas qui dans la suite se présentera souvent dans le Limbourg, — l'agrandissement de cet intéressant édifice du xve siècle s'imposait. Or, l'auteur du projet des travaux à faire ne s'était inspiré ni de certains détails architectoniques propres à l'édifice, ni d'autres tenant à un système régional. Ainsi, au lieu d'adopter le type fort intéressant des contreforts existants, il en inventait un nouveau; il ne tenait aucun compte du portail latéral sud, une des caractéristiques de nos églises de Campine, et qu'il convertissait en chapelle. Nous pensons que des transformations de ce genre ne sont pas admissibles et avons conclu à une nouvelle étude.

Nous avons émis un avis similaire pour le porche existant à l'église si remarquable de Zepperen, et nous ne saurions assez insister sur le soin que les architectes restaurateurs devraient apporter à l'étude des types régionaux.

Nous avons eu à émettre un avis sur un projet assez original conçu pour l'embellissement (?) de l'église de Roclenge-sur-Geer. Ce bâtiment moderne ne se distingue que par une banalité déplorable et un manque absolu de caractère. Or, on espérait donner à cet édifice un peu de respectabilité en dépensant de l'argent à la construction d'une flèche à renflement, entrant dans la catégorie d'ouvrages achevés aux époques du plus mauvais goût. Nous n'avons pas voulu encourager cette regrettable tentative, et sommes d'avis qu'il faut plutôt engager les autorités locales à ménager les ressources pour les employer plus tard, s'il le faut, à doter la commune d'une église convenable.

Un projet de travail aussi délicat qu'intéressant nous fut

soumis pour la jolie église d'Opitter. Il existe là, le long des bas-côtés, une série d'arcatures retombant sur des culs-de-lampe formés chacun d'une pierre cubique destinée probablement à être sculptée; car, quelques-uns de ces culs-de-lampe sont décorés de têtes très belles datant de l'époque de la construction de l'édifice. Or, la fabrique d'église avait conçu le projet d'achever le travail indiqué et nous soumit une série de dessins qui ne nous ont satisfaits ni en eux-mêmes, ni quant à la dépense prévue; on ne saurait livrer une œuvre artistique pour une croûte de pain, et il vaut mieux s'abstenir que faire les choses à demi ou pas même à demi.

Une dernière observation à propos de projets qu'on présente. Il nous arrive de recevoir des plans de travaux à faire sur lesquels il est impossible de donner un avis faute d'indications suffisantes. On se contente le plus souvent d'envoyer un joli dessin, surtout quand il s'agit d'un meuble d'église, et puis c'est tout. Nous avons pris la résolution de renvoyer impitoyablement ces plans « pour plus ample information ».

La question de la polychromie étant à l'ordre du jour, nous dirons en passant que les quelques projets qui nous ont été soumis trahissent : 1° un manque absolu d'études et 2° une préoccupation démesurée du bon marché. Nous n'en dirons pas davantage, mais émettons le vœu de voir la Commission royale user de grande sévérité dans l'admission des projets de polychromie, pour forcer les artistes à revenir aux bonnes et saines traditions qui inspiraient autrefois ce bel art complémentaire de l'architecture.

Trois demandes d'autorisation d'aliéner des objets mobiliers ont été introduites; l'une d'elles mérite une mention.

C'est celle faite par la fabrique d'église de Bocholt à l'effet de vendre à vil prix une quinzaine de statues remisées comme objets de rebut dans les combles de l'église. Or, nous avons voulu voir ces statues et nous avons trouvé parmi elles de très beaux spécimens de l'art médiéval, ayant une réelle valeur artistique. Fidèles à l'esprit conservateur qui anime plus que jamais notre Comité, nous nous sommes formellement opposés à l'aliénation. Notre principe est qu'en attendant utilisation, moyennant restauration s'il le faut, l'on doit conserver ce que l'on a; nous n'admettrons jamais que pour un prix dérisoire on se défasse d'objets d'art réputés à tort inutiles ou encombrants, surtout quand c'est pour les envoyer loin des monuments pour lesquels ils ont été exécutés.

A propos de Bocholt, nous recommandons à la sollicitude de la Commission royale le magnifique retable de la chapelle de Velthoven et dont la restauration est projetée depuis 1864. Nous sommes en l'an de grâce 1903, et il y a urgence, véritable urgence de restauration, si l'on ne veut voir disparaître une œuvre remarquable de l'école anversoise. La Commission est d'ailleurs édifiée sur la chose par le procès-verbal d'une de nos séances de cette année courante.

Dans un autre ordre d'idées, mentionnons trois points qui ne manquent pas d'intérêt.

A l'occasion d'un projet de vente du terrain connu sous le nom *de Steenkuilen* au hameau de Gelieren sous Genck, l'attention de notre Comité a été appelée sur les grandes pierres légendaires gisant en cet endroit. C'est bien à tort qu'on les désigne aux touristes comme pierres druitiques;

tout comme celles de Sledderloo, un autre hameau de Genck, et celles du lieu dit *Holsteen* à Zonhoven, ces pierres sont de formation naturelle et n'ont aucun rapport avec l'archéologie.

La commune d'Eysden exploite en ce moment une balastière non loin du canal de la Campine; les travaux d'extraction de gravier devant atteindre dans quelque temps trois petits tumulus et des levées de terre qui paraissent avoir fait partie d'un camp ou d'un retranchement antérieur à l'époque romaine, la Députation permanente nous a priés de nous rendre sur les lieux pour aviser aux mesures à prendre en vue de la conservation de ces restes d'une civilisation disparue. Deux délégués de notre Comité se sont rendus sur les lieux et ont proposé d'insérer dans le cahier des charges réglant l'extraction du gravier, une clause qui défendrait de toucher aux tertres et aux retranchements. MM. Schuermans et Habets ont, en 1881, publié un travail sur ces retranchements, mais qui n'apporte pas de solution définitive du problème, et notre Comité s'est adressé à de savants spécialistes pour que ceux-ci reprennent cet objet d'étude à coup sûr très intéressant.

Dans le courant de l'été, on a trouvé des pierres taillées et des antiquités préhistoriques sur le territoire de la commune de Bassenge. Avertis tardivement, comme il arrive malheureusement souvent, nous sommes arrivés trop tard pour apprécier l'importance et l'intérêt de la trouvaille. Comme il arrive souvent aussi, on s'est empressé d'enlever les objets découverts et ceux-ci se trouvent actuellement en plusieurs mains. A en juger par quelques débris parvenus au Gouvernement provincial à Hasselt, la trouvaille consiste

en silex taillés et en poteries ante-romaines, et, s'il faut se baser sur les renseignements assez vagues que nous avons pu recueillir sur place, ces objets auraient été rencontrés sur des fonds de cabanes.

Notre Comité continue la confection de l'inventaire. Nous avons vu cette année-ci, et assez fructueusement, des communes des cantons de Saint-Trond, de Looz, de Vlytingen et de Bree. Malheureusement il faudra, vu les exigences du programme adopté récemment, retourner presque partout. Mais la besogne ne nous effraie point, et nous comptons bien être prêts à fournir notre contingent « alphabétiquement », surtout que, plus nous avançons le travail, plus nous sommes convaincus de la nécessité qu'il y a de publier l'inventaire.

Voilà, Messieurs, les quelques points que le Comité provincial du Limbourg a cru devoir exposer en cette assemblée générale.

M. le Président. — Messieurs, on nous annonce que le Limbourg sera bientôt la terre bénie de la géologie. Il y a longtemps que les rapports de l'honorable membre nous l'apprennent : sa province est la terre bénie de la science archéologique, grâce au Comité provincial du Limbourg et en particulier à M. l'abbé Daniëls. Votre éminent rapporteur, Messieurs, fait honneur au Comité du Limbourg, qu'il me permette de le lui dire, sans froisser en rien sa modestie, ni celle de ses collègues du Brabant, qui ont déjà parlé, comme lui, de la polychromie. Que l'honorable abbé Daniëls en soit bien persuadé : la Commission centrale a été très heureuse de proclamer qu'il importe de ne pas favoriser les œuvres à bon marché en cette matière importante.

Quant au retable de Velthoven (Bocholt), nous insisterons avec vous pour que la situation désastreuse dans laquelle il se trouve, et qui persiste depuis 1884, prenne fin le plus tôt possible. Nous n'avons pas à notre disposition des gendarmes pour obliger certains gens à réaliser ce que leur sentiment artistique seul devrait leur faire exécuter avec enthousiasme.

La parole est à M. le rapporteur de la province du Luxembourg.

PROVINCE DU LUXEMBOURG.

—

M. Tandel, *rapporteur :*

Messieurs,

Mon rapport, comme celui de plusieurs de mes collègues, commencera par un légitime hommage à rendre à la mémoire de celui de nos membres que nous avons perdu, le P. Goffinet, qui, pendant plus de vingt ans, a partagé nos travaux au Comité et qui, pendant quarante ans, a été membre de l'Institut archéologique d'Arlon. Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit tout à l'heure à cet égard.

Depuis la dernière assemblée plénière de la Commission royale des Monuments, les membres du Comité ont eu à remplir plusieurs missions que nous rappelons succinctement ci-après :

26 octobre 1902. — Inspection des nouvelles parties de meubles placés dans l'église de Laroche.

Délégués : MM. le comte de Limburg-Stirum et Sibenaler.

Le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 41e année, nos 9-10, page 179, rend compte de la mission.

14 avril 1903 : — Réception et examen des travaux à l'église de Houffalize.

Délégué : M. Cupper.

15 juin 1903. — Inspection des travaux de dérochage de l'église de Saint-Hubert.

Délégués : MM. Van de Wyngaert, Déome et Kurth (le premier était seul présent).

1er juillet 1903. — Examen d'un autel latéral placé dans l'église d'Ethe et d'une armoire à l'église de Saint-Mard.

Délégués : MM. Van de Wyngaert et Sibenaler.

9 juillet 1903. — Examen d'un maître-autel placé dans l'église de Suxy.

Délégués : MM. Cupper et Déome.

28 juillet 1903. — Examen des questions relatives à la reconstruction de l'église de Paliseul.

Délégué : M. Kurth.

30 juillet 1903. — Examen des vitraux placés dans l'église de Libin.

Délégué : M. Déome.

5 septembre 1903. — Réception du maître-autel de Grandménil.

Délégués : MM. Tandel et Wilmart.

Le 7 septembre, ces Messieurs ont adressé à M. le Gouverneur un rapport dans lequel ils reconnaissent que le travail a été fort bien exécuté, tant sous le rapport des matériaux que du fini de l'exécution ; qu'aucune observation n'est à présenter et que rien ne s'oppose au paiement du subside promis sur le crédit des Beaux-Arts.

Dans sa séance du 7 mai 1903, le Comité a nommé M. Tandel, membre effectif, et M. Sibenaler, membre suppléant de la sous-commission chargée de rechercher et d'arrêter les moyens les plus pratiques de réaliser la publi-

cation de l'inventaire général des objets d'art appartenant aux édifices publics du pays, inventaire dont la confection a été prescrite par le Gouvernement.

M. Tandel fait observer qu'il y aurait là une excellente occasion de publier la description des monuments romains du Musée d'Arlon, qui ont tous été photographiés par M. Sibenaler.

Ces photographies, très réussies, pourraient être reproduites par des phototypies, sous réserve que les clichés seront abandonnés à l'Institut archéologique pour la reproduction dans ses annales.

M. le Gouverneur a eu l'occasion d'entretenir M. le Ministre compétent de l'importance des collections archéologiques du Musée d'Arlon, que la publication dont il s'agit aurait l'avantage de faire connaître au public.

Des savants allemands, qui sont venus visiter cette collection, ont assuré que nulle part un musée de province ne possédait des richesses pareilles, et ils ont émis le vœu qu'il serait à désirer que ces vestiges du passé fussent reproduits par la photographie.

A ma demande, la Commission royale des Monuments avait chargé plusieurs de ses membres de visiter la vieille église d'Attert, exemple intéressant et très rare dans notre pays d'une construction qui, à part le chœur du siècle dernier, remonte à la période ogivale. Les trois nefs, d'égale hauteur, et recouvertes par une seule toiture, appartiennent au type qu'en Allemagne on désigne sous le nom d'église-halle.

Le rapport de la Commission, en date du 22 mars 1900, concluait à la conservation en raison de sa valeur archéolo-

gique, au moins de la nef existante qu'on transformerait en chapelle pour le cimetière.

Quatre années se sont écoulées : l'œuvre du temps s'accentue avec d'autant plus de rapidité que du côté nord, les terres du cimetière ont été accumulées contre les murs; que les toitures n'ont pas de gouttière et que les eaux pluviales séjournent au pied de l'édifice et s'introduisent sous les fondations.

Aucun travail d'entretien, de simple réparation, n'est effectué et il ne peut plus se passer longtemps avant que la ruine soit complète. Aucune action ne s'exercera-t-elle avant cela ?

En dehors, Messieurs, des questions exposées dans le rapport dont je viens d'avoir l'honneur de vous lire une grande partie, il y a encore à l'ordre du jour une question très importante : c'est celle qui concerne la construction d'une église à Arlon. C'est une question qui, depuis très longtemps, est discutée et qui a été retardée jusqu'ici par suite de diverses circonstances : question d'emplacement, question d'argent, mais l'accord paraît s'être établi définitivement entre le Gouvernement, la ville et la province.

M. le Ministre des Finances a prié M. le Gouverneur du Luxembourg d'interroger notre Comité sur les trois points que voici : quel serait le style à adopter; quels seraient les matériaux à employer, et quelle serait l'orientation à donner au monument?

Je vais résumer la question, afin de gagner du temps.

Une très longue discussion a eu lieu au sujet du plan, et l'on s'est mis d'accord pour l'adoption du style ogival primaire du XIIe ou XIIIe siècle. La situation de la ville d'Arlon,

qui est bâtie sur un cône, exige non seulement un peu l'élévation des terres, — c'est-à-dire l'élévation générale du terrain, — mais également la rigueur du climat exige l'emploi de matériaux solides et imperméables. J'ai renseigné à nos collègues une carrière qui est ouverte depuis quelque temps : la carrière de Jamoigne, qui semble donner de très bons produits. M. Van de Wyngaert, un de nos collègues, a parlé de la carrière de Montourdon et a fourni certains renseignements à ce sujet. Nous transmettrons ceux-ci à MM. les Ministres de la Justice et des Finances. Sur ce point l'accord, après discussion, a paru devenir parfait, c'est-à-dire en ce qui concerne la question des matériaux.

Pour la question d'orientation, l'accord n'a pas été aussi facile; on a cherché cependant à concilier les désirs de la Commission royale des Monuments avec les nécessités du terrain. Nous nous sommes rendus sur les lieux et nous avons reconnu qu'en reculant quelque peu l'église vers l'ouest, elle y serait mieux que placée sur le terrain que vous connaissez et qui est un peu creux, dirai-je. On placerait l'église sur la hauteur, où elle dominerait, et on se conformerait ainsi à la tradition d'orientation.

A cette réunion du 10 septembre, à part MM. Wilmart et Déome, empêchés, et qui avaient donné leur manière de voir par écrit, le Comité était au grand complet.

MM. Ensch-Tesch, bourgmestre d'Arlon, et Lefèvre, président du Tribunal et du conseil de fabrique de l'église de Saint-Martin, à Arlon, s'y étaient joints sur invitation spéciale.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ci-dessous le procès-verbal de cette réunion, qui expose, en les résumant

exactement, les opinions exprimées au cours de la discussion et des conclusions finalement adoptées.

Comité provincial de la Commission royale des Monuments.

—

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 1903.

M. le Gouverneur fait connaître qu'il a eu récemment un entretien avec M. le Ministre des Finances au sujet de la construction de la nouvelle église à Arlon et que ce haut fonctionnaire a émis l'idée de consulter le Comité des correspondants de la Commission royale des Monuments au sujet du choix des matériaux à employer, du style et de l'orientation de l'édifice.

Pour sa part, il estime que le style gothique conviendrait tout spécialement, non pas le gothique flamboyant du XIVe siècle, mais le gothique primaire du XIIe siècle.

On pourrait donner à l'édifice une entrée principale vers la rue Francq et l'avenue J.-B. Nothomb.

M. le comte de Limburg croit qu'il faut laisser le choix du style à l'architecte qui dressera les plans

M. Ensch fait savoir que l'église devrait être vue : 1° de la ville d'Arlon; 2° de la rue Francq; 3° de l'avenue J.-B. Nothomb en venant des bureaux de la Direction des contributions.

M. le Gouverneur propose de visiter les lieux avant de continuer la discussion quant à l'emplacement.

M. Ensch pense que l'on pourrait, dès maintenant, discuter la question du style de la nouvelle église. Pour sa part, il

n'est pas partisan du style gothique parce que le Palais de Justice est déjà de cette période, qu'il faut varier et adopter plutôt le roman, qui permettrait, d'ailleurs, de faire une entrée sur le côté de l'avenue J.-B. Nothomb.

Il reconnaît que le gothique est plus beau, mais à raison de notre climat, les fleurons ne résisteraient pas longtemps aux intempéries. On en a l'exemple au Palais de Justice.

M. le Gouverneur répète qu'il ne s'agit pas du gothique flamboyant mais du gothique primitif ou ogival. Il cite l'exemple de l'église d'Ethe dont les moulures et les fleurons sont tombés. Les matériaux employés en sont également cause, la pierre ne résiste pas à la gelée.

M. Cupper est aussi d'avis qu'il faut éviter le gothique des XIVe et XVe siècles. Le premier gothique convient spécialement dans nos Ardennes, l'architecture du XIIe et du XIIIe siècle répond en toutes choses à sa destination. Elle élève l'âme des fidèles. Arlon possède déjà une église romane, celle des RR. PP. Jésuites, il convient donc d'employer le style préconisé par M. le Gouverneur et l'architecte pourra tirer parti des difficultés du terrain en plaçant un portail principal du côté de la rue Francq.

Il cite l'exemple de l'église de Laroche, de construction récente et l'une des plus belles de la province.

M. le comte de Limburg-Stirum dit que l'on pourrait s'inspirer de ce qui a été fait pour l'église de la célèbre abbaye d'Orval, dont les restes attestent le style gothique le plus pur à son début, à l'époque de transition entre le roman et le gothique.

M. le Gouverneur donne lecture d'une lettre de M. Wil-

mart, qui est empêché d'assister à la séance et qui transmet son avis par écrit dans les termes suivants :

« En ce qui concerne le style à préconiser, j'aurais été partisan de l'époque médiévale et particulièrement du XIIIe siècle.

» Le caractère de cette époque répondrait par la simplicité de ses lignes aux exigences du climat, tout en permettant une décoration assez riche pour un monument de cette importance.

» Quant à l'orientation, je pense que l'étude très sérieuse faite par un architecte connaissant bien les ressources qu'offre l'art du moyen âge, montrera la possibilité de concilier la nécessité d'une entrée monumentale avec la présentation d'une façade latérale parallèle à l'avenue.

» Cet art, en effet, possède ces mérites particuliers de laisser à l'architecte une grande liberté dans les combinaisons que lui impose la nature des lieux. C'est, dans le cas présent, une raison de plus en sa faveur.

» Du reste, l'orientation ne trouve pas seulement sa justification dans une longue tradition toujours respectable et appuyée sur des données liturgiques, mais aussi dans des motifs d'ordre purement matériels.

» En effet, le vaisseau se trouvant dirigé vers l'est, on évitera que sa façade la plus longue soit exposée à l'ouest, toujours si pernicieux à cause des pluies, des neiges et des vents humides et très fréquents dans nos contrées. La question des matériaux, enfin, jouera un rôle important tant au point de vue de la tonalité générale de l'œuvre qu'au point de vue de la résistance et de la durée.

» Notre Comité, me paraît-il, a le devoir d'empêcher toute

tentative d'économie mal entendue au détriment de leur qualité.

» Il ferait œuvre utile également en renseignant à M. le Ministre, sur l'avis des hommes compétents et expérimentés qui ne manquent pas autour de nous, les constructions déjà existantes dans notre province et qui font leurs preuves à cet égard.

» Ce point particulier des matériaux mériterait, semble-t-il, un peu plus de temps pour être examiné en connaissance de cause. Chacun d'entre nous pourrait, pour une séance ultérieure, s'entourer d'éléments d'appréciation. »

M. Déome a fait également connaître sa manière de voir par écrit :

D'après lui, le style ogival est incontestablement celui qui convient le mieux à un édifice religieux, mais le roman permet de construire avec beaucoup plus de solidité et de manière à n'avoir que très peu de frais d'entretien. L'église de Bertrix est d'un style roman pur, on pourrait la voir avant de décider.

Il serait important de faire choix de matériaux aussi imperméables que possible, car l'humidité est le plus grand ennemi des édifices, surtout dans notre contrée.

M. Kurth se rallie entièrement à l'avis émis par M. Wilmart. Il ne comprendrait pas que nous eussions un autre style que le gothique pour l'église d'Arlon On ne peut évidemment songer à construire des édifices comme la Sint-Lorenzkirche, de Nuremberg, mais on peut adopter une variété de gothique pur et si le gothique du Palais de Justice est critiquable, il faut au moins respecter les bonnes intentions du constructeur.

Le gothique est le style national, le roman marque bien une tendance vers le gothique, mais celui-ci donne le maximum en fait d'art. On ne connaît pas d'école romane, mais on a l'école gothique de Saint-Luc, pour retrouver les anciennes traditions. On a comme exemple, notamment, les splendides bâtiments construits à Maredsous.

Arlon est construit en pyramide, les tours élancées lui conviennent mieux que les tours romanes, qui sont trop écrasées.

Il espère bien que la tour de l'église Saint-Martin sera conservée malgré la nouvelle construction.

Il faut donc écarter le roman pour préférer le gothique du XIIe-XIIIe siècle. L'emploi du flamboyant n'est pas nécessaire, il faut éviter les dentelles fragiles qui existent dans certains monuments de l'intérieur du pays, tels que l'Hôtel de ville de Louvain.

Le gothique du début est d'une simplicité absolue; il résiste parfaitement à l'action du temps et l'église Saint-Christophe, à Liége, est un des plus beaux édifices connus qui marquent l'époque de la transition.

M. Ensch-Tesch se rallie également à ce choix.

M. Lefèvre, Président du conseil de fabrique de l'église Saint-Martin, est du même avis.

M. Van de Wyngaert propose d'exposer les desiderata du Comité à M. le Ministre.

M. Ensch-Tesch désire encore présenter une observation quant au revêtement intérieur de l'église. Il désire que l'appareil soit entièrement ou autant que possible apparent, afin d'éviter le plâtrage et la polychromie.

M. le Gouverneur soumettra donc au Ministre l'accord

unanime du Comité sur le style du XIIe et XIIIe siècle, avec une entrée latérale donnant sur la rue Francq.

M. le Bourgmestre recommande d'avoir égard à la situation financière de la ville d'Arlon, laquelle ne saurait supporter plus que sa part d'intervention fixée à 150,000 francs.

M. le Gouverneur promet de faire son possible pour concilier tous les intérêts en présence.

On aborde ensuite la question des matériaux à employer.

M. le comte de Limburg-Stirum insiste sur la question de la tonalité de la pierre à employer dans tous les édifices luxembourgeois; il faut tenir compte de la région jurassique et des excellents matériaux qu'elle contient. On ferait un édifice disparate en employant dans cette contrée du calcaire. Il conseille d'employer la véritable pierre ardennaise de qualité supérieure.

M. Van de Wyngaert cite les carrières de Montourdon.

M. Tandel, celles de Jamoigne et de Clairefontaine.

M. le Gouverneur fait remarquer que les pierres de Montourdon deviennent noirâtres et que les bancs n'ont pas d'épaisseur. Il est d'avis de prendre les matériaux autant que possible dans la province sinon dans le pays.

Pour le gros œuvre, le granit au besoin; pour les moellons, la pierre de Jamoigne. Il fait apporter un bel échantillon de cette pierre, laquelle ressemble beaucoup à celle de Larochette (G. D.) et de Gobertange.

M. le Bourgmestre dit que la pierre de Jamoigne est celle qui a servi à construire Orval.

M. le comte de Limburg-Stirum trouve que, dans ces conditions, elle devrait être adoptée ou une autre pierre de la région.

M. Kurth appuie la proposition et dit que l'on a tout avantage à se servir de la pierre de la région.

M. Lefèvre parle du presbytère et fait prévoir qu'il doit être construit pour un doyen et deux vicaires et plus si possible, pour la paroisse qui peut avoir 7,000 âmes.

M. le Gouverneur promet qu'il en sera tenu compte et que, de plus, il tiendra un échantillon de la pierre de Jamoigne à la disposition de M. le Ministre.

M. le Bourgmestre fait connaître que le conseil communal d'Arlon a émis le vœu de voir confier les plans et devis à M. l'architecte Van de Wyngaert fils, qui est favorablement connu et a déjà produit une foule de projets qui ont été exécutés à la satisfaction de tous.

Il cite notamment la gare d'Arlon, les églises de Weyler, de Frassem, de Tœrnich, le château de M. Jules Tesch, à Messancy, et le monument érigé en mémoire de feu M. le baron Ed. Orban de Xivry.

Il y a une quinzaine d'années, il avait même fait un projet pour l'église d'Arlon et son travail ne lui a pas été payé.

M. le Gouverneur fera part à M. le Ministre du vœu émis par le conseil communal d'Arlon; mais il pense que le Gouvernement ainsi que la Commission royale des Monuments ont l'intention de mettre le projet dont il s'agit au concours.

M. Cupper propose aussi de mettre ce projet au concours.

M. le Bourgmestre maintient sa proposition pour le cas où il n'y aurait pas de concours. Il pense qu'il faut se méfier des architectes étrangers en raison de leur peu de connaissance du climat et de ses exigences, des matériaux du pays, des ouvriers et de leur mode de travail, d'autant plus que

la ville possède un architecte local dont la réputation est établie.

M. Lefèvre fait connaître qu'il n'y a pas d'opposition de la part du conseil de fabrique de l'église Saint-Martin.

On se rend ensuite sur les lieux pour examiner la question de l'emplacement et de l'orientation.

On est unanimement d'accord pour donner à la nouvelle église l'orientation classique, de l'est à l'ouest, avec une entrée latérale du côté de l'avenue J.-B. Nothomb, soit dans le transept, soit dans une autre partie de l'église.

On est d'avis que l'emplacement choisi ne convient pas complètement pour la construction d'une église qui aurait devant elle une élévation du sol sur laquelle se trouvent déjà plusieurs maisons et aussi les terrains que la ville se propose de vendre comme place à bâtir.

Du côté de l'est elle aurait les bâtiments du Gouvernement provincial et celui des Archives de l'État.

L'église serait donc, à un certain point de vue, dans un fond et pour la placer au niveau de l'avenue J.-B. Nothomb, il faudrait construire, outre des fondations profondes dans des terrains amenés, une crypte fort coûteuse.

Il conviendrait donc d'avancer l'édifice sur la hauteur pour éviter tous ces inconvénients.

Il serait alors sur le point culminant, dominerait de toute part, serait vu de toutes les directions et il se grouperait d'une manière pittoresque avec les maisons déjà construites du nouveau quartier et celles qui ne tarderont pas à s'élever autour de la future église.

Dans les plans déjà produits pour les expropriations, il y aurait lieu de comprendre encore la propriété Faten dont

le coût ne dépasserait certainement pas celui de la crypte qui devrait être construite si le choix du premier emplacement devait prévaloir.

M. le Bourgmestre se rallierait volontiers à la manière de voir du Comité si l'État voulait tenir compte à la ville d'Arlon de la perte qu'elle subirait par l'expropriation nouvelle et des terrains qu'elle ne pourrait plus vendre, si la nouvelle combinaison était admise.

Il est également convaincu que l'église gagnerait beaucoup au point de vue esthétique.

Le Comité décide que ses observations seront transmises à M. le Ministre et à la Commission royale des Monuments.

POUR LE COMITÉ :
Le Secrétaire adjoint,
(Signé) J.-B. SIBENALER.

Le Président,
(Signé) Cte DE BRIEY.

Voilà, Messieurs, où nous en sommes à ce sujet. Il est à espérer que bientôt la question sera résolue complètement et à la satisfaction générale.

Je ne vous dirai rien de l'inventaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous allons en parler.

Mais, avant de le faire, nous remercions M. Tandel pour son exposé. Nous espérons bien l'entendre encore le plus souvent possible.

Quant à la question de l'église d'Arlon, nous espérons qu'elle sera résolue bientôt. Certainement, la Commission royale des Monuments est à la disposition de M. le Ministre de la Justice, s'il jugeait utile de la consulter à ce propos.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Namur.

PROVINCE DE NAMUR.

—

M. Dardenne, *rapporteur :*

Messieurs,

Au cours de l'année qui s'achève, notre Comité ne se réunit que deux fois et encore n'eut-il à examiner que des affaires de médiocre importance. Ce sont :

a) Construction d'une église à Naomé ;

b) Travaux divers exécutés aux églises et presbytères de Havelange et de Balâtre ;

c) Ameublement des églises de Pessoux, Bioul et Somme-Leuze ;

d) Vitraux pour l'église de Biesme ;

e) Restauration des églises de Saint-Denis et Houdremont.

Il faut bien en convenir, ce n'est pas là une somme de travail considérable ; c'est qu'un moment d'arrêt se manifesta dans notre province, tant pour la construction que pour l'ameublement des édifices du culte. Cela ne doit pas étonner, après la vive impulsion qui leur fut donnée durant trente ans. Nous en avons donné la preuve dans un de nos précédents rapports, en relevant et le nombre et la nature des travaux entrepris et en supputant les sommes qui y furent consacrées. Inutile de revenir sur ce point ; mais nous espérons être mieux documentés pour notre prochaine réunion ; plusieurs projets d'églises et même d'une certaine importance sont déjà en voie d'instance ou d'instruction.

D'autre part, les grandes restaurations de la cathédrale de Namur, des collégiales de Dinant et de Walcourt sont ou bien terminées ou bien se continuent régulièrement, les travaux de la collégiale d'Andenne sont en cours d'exécution.

C'est avec une bien vive satisfaction que nous avons constaté, ces tout derniers jours, l'achèvement de la réfection de la flèche de Dinant; débarrassée de ses derniers échafaudages, elle se montre aujourd'hui, fraîche et pimpante, dans tout l'éclat de sa jeunesse. D'ici quelques mois, lorsque les agents atmosphériques auront patiné sa parure, elle s'harmonisera comme jadis avec le beau paysage qui l'encadre à la grande satisfaction de tous, artistes, archéologues et touristes.

Dans le même ordre d'idées, nous signalerons avec bonheur la mise en train des travaux de la « Porte de Laval à Bouvignes ». La tour est déblayée, la courtine se débarrasse peu à peu du tas de décombres qui la surchargeait. Il nous a paru que certaine brèche constatée à notre dernière visite s'est quelque peu agrandie, — puissant argument en faveur de l'urgence des travaux de conservation, — mais c'est là le dernier terme de la dégradation. Les Bâtiments civils, chargés de cette restauration ou plutôt de ce sauvetage, ont compris l'importance de leur mission ; ils conduiront l'œuvre à bonne fin, dans le plus bref délai possible, et, soyons en certains, de façon à donner complète satisfaction à tous ceux qui s'intéressent à ces précieux débris.

Tel est le tableau complet des travaux exécutés ou en cours dans notre province; s'ils ne sont ni plus nombreux ni plus importants, c'est que les besoins locaux n'en ont point suscité d'autres. Cependant, si tous les intéressés se conformaient aux instructions, circulaires et règlements, il

est bien des projets qui devraient nous être soumis. Nous voulons surtout parler des travaux décoratifs entrepris dans nos églises, mode du jour et objet d'engouement de notre clergé et de ses fabriciens, peintures murales, vitraux, statues, chemins de croix, etc. Or, malgré tout, ces œuvres qui souvent n'ont qu'une parenté très éloignée avec l'art, ces œuvres, disons-nous, s'introduisent clandestinement dans nos églises. Sous prétexte de dons volontaires, de souscription publique, de généreuse intervention particulière, on exécute ces divers travaux dans nos églises, aussi bien urbaines que rurales, sans aucune espèce d'autorisation préalable, malgré les stipulations formelles des règlements spéciaux sur la matière, sans surveillance spéciale, sans réception compétente. Aussi avons nous applaudi, — et de tout cœur, — à la circulaire du 14 septembre dernier, n° 745489 ; n'oublions pas toutefois que les plus belles circulaires restent lettres mortes si elles ne s'appuient sur une sanction suffisante, si elles n'ont pour corollaire des mesures répressives nettement arrêtées, énergiquement appliquées. Si nous pouvions, grâce au concours de la Commission centrale, arriver à refréner cette intempestive manie décorative, à interdire ces travaux entrepris sans autorisations, conduits sans plans, reçus sans contrôle, nous estimerions avoir rendu un immense service à notre pays. Notons que, dans la plupart des cas, l'art n'intervient que pour une part bien minime dans ces travaux dits *artistiques* et, dans bien des cas, on aurait pu, soit en prenant une autre voie, soit en adoptant un autre projet, obtenir, sans grande augmentation de dépense, une œuvre d'un caractère plus élevé, plus digne et, disons franchement notre pensée, plus chrétien.

Nous avons également applaudi à la circulaire du 6 courant relative à la restauration de tableaux ou d'œuvres d'art. Toutefois, pour nous, qui vivons assez éloignés des centres artistiques, nous manquons de ces mille occasions de connaître ou d'apprécier les talents ou les spécialités, nous sommes souvent embarrassés pour répondre à une sollicitation d'avis et désigner un artiste compétent pour tel sujet présenté. Malgré les difficultés qui se présenteraient dans la pratique, malgré les inévitables froissements qui en résulteraient, il nous est avis qu'une liste de restaurateurs d'œuvres d'art, avec indication de leurs spécialités, rendrait grand service à nombre d'administrateurs ou de fabriciens. Mais ce n'est-là, hâtons-nous de le dire, qu'un petit détail d'exécution ; au moins, dès aujourd'hui, les détenteurs d'œuvres d'art du patrimoine commun qui désirent en assurer la conservation, savent à quel contrôle ils doivent se soumettre.

Qu'il nous soit permis, pour terminer, d'adresser un sympathique adieu à l'Exposition de Dinant, dont les portes sont bien près de se fermer ; envoyons un dernier et cordial salut, d'une part à ces chefs-d'œuvre revenus de tous les coins du pays et du monde à leur berceau d'origine, comme ces enfants qui reviennent au foyer paternel aux grands anniversaires commémoratifs de la famille et, d'autre part, salut aussi à cette pléiade d'œuvres remarquables inspirées par nos illustres batteurs ou fondeurs dinantais. Cette exposition a du moins fait revivre pendant quelques mois le souvenir d'une industrie qui joua jadis un grand rôle dans l'ornementation de nos édifices publics, dans l'ameublement de nos maisons particulières. Honneur aux promoteurs de

cette entreprise réellement nationale, honneur à leurs efforts; honneur à leur succès!

M. le Président. — Nous vous remercions, Monsieur Dardenne, pour votre beau rapport. Nous sommes tout à fait de votre avis en ce qui concerne les conditions imposées par les dons faits à certaines églises, par exemple, celle de confier une besogne à certaines personnes déterminées d'avance. Il y a là un abus qui, malheureusement, échappe, comme tant d'autres, à toute sanction. Sous ce rapport, la sanction manque pour atteindre les curés qui, contrairement à tout ce que l'on pourrait leur dire, introduisent clandestinement dans les églises des œuvres mauvaises au point de vue de l'art. Nous ne pouvons pas, comme je le disais tout à l'heure, les mettre entre deux gendarmes. (*Rires.*)

Vous avez, dans votre rapport, Monsieur Dardenne, émis un vœu qui me paraît assez dangereux. Il est certain que nous serions plus à même, par exemple à Bruxelles, à Anvers qu'ailleurs, de connaître des spécialistes : mais, adressez-vous à nous officieusement, pas officiellement. On peut, en effet, se dire tant de choses à l'oreille, alors qu'on ne peut pas le faire en quelque sorte publiquement.

En ce qui concerne l'exposition de Dinant, je crois me faire l'écho de tous ici en félicitant parmi les organisateurs de cette exposition, qui a été, en effet, des plus remarquables, notamment M. le bourgmestre Le Boulengé, notre savant correspondant M. le baron del Marmol et M. Destrée, l'éminent conservateur des Musées royaux, etc. Qu'on s'en inspire, comme l'a dit tout à l'heure M. le Ministre de la Justice. Elle a été particulièrement admirée; elle a fait

honneur à Dinant, à la province de Namur, à la patrie tout entière.

Je suis persuadé, Messieurs, que vous vous joindrez à nous pour féliciter tous ceux qui se sont occupés de l'exposition de Dinant, du magnifique résultat auquel ils ont abouti. (*Applaudissements*).

Nous arrivons, Messieurs, au troisième objet de notre ordre du jour : « Inventaires des objets d'art appartenant aux établissements publics ». Cette question sera, je pense, rapidement examinée, parce que, lors de notre réunion du 26 septembre dernier, les délégués de la plupart de nos Comités ont exposé à ce sujet leurs desiderata. Il y a eu, à cette occasion, une discussion très approfondie. Vous serez probablement d'avis d'admettre les résolutions qui y ont été prises. Je vais vous en donner lecture. Si quelqu'un désire la parole à ce sujet, je la lui accorderai, mais je pense que vous pourrez vous rallier aux conclusions telles qu'elles ont été formulées par l'assemblée dont je viens de parler. Il en résulterait, je crois, un très grand bien.

Examinant successivement les diverses questions à résoudre, l'assemblée s'arrête aux dispositions suivantes : « Le type à adopter semble devoir être celui de l'ouvrage de même nature édité par M. Clemen pour les provinces rhénanes. Le format devra être identique pour toutes les provinces; celui du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, à deux colonnes, de M. Chabrol, pourrait être choisi, mais l'impression serait faite au moyen de caractères un peu plus grands. Il sera utile de donner une petite histoire des localités et une monographie sommaire des édifices comme

préface à l'inventaire des objets d'art qu'ils renferment, dans le genre de ce qu'a fait M. Clemen avec, si possible, des plans généraux des édifices.

Il parait indispensable d'illustrer la publication par la reproduction des principaux objets inventoriés. L'inventaire devra être divisé en quatre chapitres, savoir : 1° histoire sommaire de la paroisse; 2° monographie abrégée de l'édifice; 3° inventaire des objets d'art qu'il renferme; 4° index bibliographique avec indication des sources. L'ordre à suivre pour la publication devra être l'ordre régional par canton avec rappel de l'influence spéciale à la région; on suivra l'ordre alphabétique par canton administratif. Par ordre régional on entend, par exemple, la Flandre maritime, la région mosane, la Campine, etc.

Pour qu'il y ait de la précision et de l'unité dans la publication, MM. De Ceuleneer et Donnet veulent bien s'engager à s'entendre pour rédiger deux types d'inventaires, l'un pour une petite localité, l'autre pour une commune importante, avec illustrations. Ils soumettront ces types à la Commission qui les examinera et, après approbation, les enverra à toutes les provinces à titre de modèles à suivre. Il est entendu qu'avant toute publication, un Comité de rédaction, composé de deux ou de trois membres, fera la revision des manuscrits.

L'inventaire sera publié par livraisons successives et par province. Les provinces devraient prendre à leur charge les frais de rédaction de l'inventaire; l'État devrait se charger des frais d'impression. »

Ce qui précède a été adopté à l'unanimité par la réunion du 26 septembre précitée.

J'ajoute : toutes les communes ne se rattachent pas à une

même région artistique, d'une façon certaine. S'il y a doute, on ne parlera dans la monographie que du style originel.

Quant à la précision et à l'unité de la publication, voici qui ralliera certainement tous vos suffrages.

MM. De Ceuleneer et Donnet, dont personne ne contestera la compétence, veulent bien s'entendre pour rédiger deux types différents d'inventaires : l'un pour les petites localités, l'autre pour les grandes.

M. De Ceuleneer a terminé son travail ; M. Donnet possède tous les éléments du sien. Eh bien ! voilà des collègues qui, ayant presque achevé complètement leurs travaux, consentent pourtant à les reprendre et à soumettre chacun leur type à la Commission.

Il sera entendu qu'avant toute publication, un Comité composé de trois ou quatre membres fera la revision des manuscrits. Les provinces voudront sans doute prendre à leur charge une part dans les frais de publication. L'État ferait le reste.

Je l'espère : l'assemblée ratifiera purement et simplement les décisions prises samedi dernier par l'assemblée préparatoire.

M. Tandel (Arlon). — Il y a un point sur lequel il me semble que l'on pourrait s'entendre assez facilement. Vous dites, Monsieur le Président, que les provinces devraient se charger d'une partie de la dépense.

M. le Président. — C'est un vœu !

M. Tandel. — Est-ce que cela doit être rémunéré? Ne trouverez-vous pas des personnes qui feront ce que nous avons fait, par exemple, dans le Luxembourg? Il y a

toujours, dans une population, beaucoup de personnes qui consentiront à travailler d'une façon désintéressée.

M. le Président. — Ce serait la perfection, mais peut-on l'espérer?

M. Tandel. — Il me semble qu'en faisant appel à tous nos collègues il s'en présenterait en nombre suffisant pour faire le travail sans rémunération, comme cela s'est fait chez nous.

M. le Président. — On dirait que vous êtes jaloux de ne pas avoir été proposé comme modèle? (*Sourires*).

M. Tandel. — En abdiquant toute prétention, nous avons fait appel au clergé, aux instituteurs, aux bourgmestres, à toutes les personnes compétentes; nous avons réuni ainsi des documents considérables. Je crois que ce serait le mode le plus pratique et qui nous permettrait d'arriver au résultat le plus complet.

M. le Président. — C'est un point qui a été discuté dans une précédente réunion et au sujet duquel nous avons émis un vœu.

M. Donnet (Anvers). — Un mot seulement, Messieurs, si vous le permettez.

Si l'on a employé la méthode dont parlait M. Tandel, c'est-à-dire adresser un questionnaire aux curés, aux instituteurs et aux bourgmestres, je crois pouvoir dire que ce système là est tout à fait boiteux; parce que l'on est obligé de surveiller soi-même et de contrôler la moindre indication donnée soit par le clergé, soit par les instituteurs, soit même

par les bourgmestres. Il serait bien plus simple de faire soi-même le travail que de s'entourer des lumières des dits curés, instituteurs ou autres, car on ne peut pas se fier à des rapports faits par ces autorités locales.

M. le chanoine Sosson (Namur). — Je pense, quant à moi, que M. Donnet a raison. Dans le Luxembourg, sur l'initiative du commissaire d'arrondissement, on a fait une œuvre de récolement, mais il y a dans cette émunération tant de non-valeurs qu'il faudrait au moins la reviser.

Quant à la rémunération, il faut compter le déplacement des membres; cela me parait juste et équitable.

M. le Président. — Oui, je crois que les provinces le comprendront et que M. Tandel sera du même avis.

M. le chanoine Sosson. — Nous avons essayé, dans le diocèse de Namur, de faire un inventaire. Eh bien! il faut que nous le fassions par nous-mêmes; nous ne pouvons pas croire les instituteurs, ni même les prêtres qui n'ont pas fait d'études spéciales; ils peuvent attribuer une valeur à des choses qui n'en ont pas; ce sont là de mauvais témoins qui sont bien plutôt de nature à nous induire en erreur sur beaucoup de points. J'en parle par expérience.

M. le Président. — Ces paroles venant de vous, Monsieur le chanoine, ont beaucoup d'autorité.

Messieurs, je vous demanderai si vous considérez les décisions précitées comme adoptées? N'y a-t-il pas d'objection à cet égard?

M. Donnet (Anvers). — Messieurs, il se peut très bien que les membres des Comités provinciaux soient dans la

nécessité, — et dans ces cas il y aurait des frais, — de s'adjoindre des artistes spéciaux; par exemple, des dessinateurs pour lever les plans.

M. le Président. — Cela est incontestable; mais commençons, si vous le voulez bien, par admettre ceci : nous acceptons de tout cœur les types que MM. De Ceuleneer et Donnet veulent bien nous fournir.

M. Van den Heuvel, *Ministre de la Justice.* — Et qu'on adopte le meilleur format.

M. le Président. — Et, comme M. le Ministre de la Justice le fait observer avec raison, qu'on adopte le meilleur des deux formats.

S'il n'y a plus d'objections à cet égard, je considérerai comme admises à l'unanimité les résolutions dont il s'agit. (*Adhésion.*)

Nous passons au 4° de l'ordre du jour : « Qu'enseignent les découvertes des peintures murales faites dans les monuments de la Belgique? » (question remise à l'ordre du jour en vertu de la décision de l'assemblée générale du 26 octobre 1902).

La parole est à M. le vice-président Helbig, toujours si jeune et si actif.

M. Helbig (Liége). — Messieurs, la question sur laquelle M. le Président m'a prié de faire rapport est une question un peu délicate et assez controversée. Dans les notes que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, je vous prie de voir plutôt mon opinion personnelle que l'opinion de la Commission même.

M. le Président. — Évidemment; vous êtes rapporteur.

M. Helbig. — Je suis, en effet, rapporteur, et mon opinion n'engage en rien l'opinion de mes honorables collègues de la Commission des monuments. Je serai forcément très court, attendu que l'heure est assez avancée. Cependant, je tiens à répéter que la matière étant controversée au sein même de notre Collège, elle exigerait, pour être traitée dans toute son étendue, de longs développements; le temps dont je puis disposer ne me permet pas de les donner. Je suis forcé d'être concis et, par conséquent, d'être affirmatif.

« Toutes les architectures connues, dit Viollet-le-Duc, se sont aidées de la peinture, ou plutôt (car il faut éviter les équivoques) de l'harmonie produite par l'assemblage des couleurs, pour donner à la pierre, aux enduits et même au marbre une valeur indépendante de la forme plastique. »

Je devrais, me conformant aux termes dans lesquels la question est posée, ne m'occuper que des édifices de notre pays, mais je crois que personne ne contestera que les monuments de la Belgique ont été construits et achevés sous l'influence des mêmes principes et des mêmes règles qui ont prévalu dans les pays voisins, notamment en France, en Allemagne et en Angleterre.

Je pose donc en principe qu'aucun monument, digne de ce nom, ait pu être considéré comme achevé, sans avoir reçu le décor que seule la couleur peut donner.

Voilà la thèse telle que je la conçois, posée dans toute sa simplicité.

Qu'un très grand nombre d'édifices soient restés inachevés et n'aient pas reçu par conséquent ce dernier complément,

cela est assurément aussi un fait certain, que personne ne contestera.

Mais il est non moins certain que tous nos monuments du moyen âge portent à la fois le double caractère d'un art religieux et populaire. Or, il n'y a pas d'art populaire sans l'éclat et le chatoiement des couleurs. Le peuple ne comprend guère un art incolore.

Aussi ce besoin de coloration, de l'harmonie des couleurs et des ors ne s'est-il pas seulement étendu à l'architecture; la statuaire et les arts plastiques ont été soumis aux mêmes lois. Dans les savantes et brillantes leçons de Louis Courajod, publiées récemment, la polychromie générale de la statuaire est établie en principe et illustrée par de très nombreux exemples.

D'un autre côté, un prêtre allemand, très savant, du nom de Johann Kuhn, a publié, il y a deux ans, un livre très étudié sur la peinture du mobilier et de la statuaire des églises, où il appuie continuellement ses démonstrations des exemples de meubles et des statues du moyen âge qu'il a trouvés dans les monuments des différentes contrées de l'Allemagne.

Il s'appuie aussi de l'autorité du chanoine Schnütgen, le directeur de *l'Organ für Christliche Kunst*, et du regretté abbé Müntzenberger, l'auteur du bel ouvrage sur les autels, continué aujourd'hui par le R. P. Beissel.

Les études de ces savants s'appliquent aussi à notre pays, dont souvent ils citent les monuments à l'appui de leur thèse. Je ne sache pas d'ailleurs qu'une sorte de muraille de la Chine ait existé sous le rapport des arts entre les provinces de la Belgique et les pays voisins : on

sait, au contraire, l'influence exercée par l'art flamand sur l'art français et allemand, influence qui, à certains moments, a été réciproque.

Mais je dois me renfermer dans la question formulée sous le n° 4 de notre ordre du jour, et rester dans les limites de notre pays.

Dans notre climat humide et froid qui a si souvent porté atteinte à la durée de nos monuments et des arts qui ont si largement participé à leur décor, je conviens volontiers que dans la plupart de nos églises les peintures murales ont disparu.

Ajoutez à cela que, vers la fin du XVIe siècle, une évolution dans le goût se produit d'une façon générale, et se manifeste par une réaction souvent violente contre tout ce qui porte l'empreinte du style ogival. Au XVIIe et au XVIIIe siècle on se mit à blanchir les églises, animé de la même fureur avec laquelle on a détruit les vitraux de couleur, les retables peints et dorés, et avec laquelle on enduit de badigeon blanc les statues polychromes.

Dans mes recherches sur l'histoire de la *Peinture au Pays de Liége et sur les bords de la Meuse*, je trouve qu'un Italien fixé à Liége, s'annonce dans la *Gazette de Liége*, du mois de juin 1784, en se qualifiant de *blanchisseur d'églises*.

Malgré l'annonce d'un spécialiste de ce genre, dont le besoin se faisait parait-il encore généralement sentir, malgré les travaux du même genre de ses nombreux prédécesseurs, il est étonnant que des restes de peinture soient parvenus jusqu'à nous; pendant le XVIIIe siècle surtout, il était convenu que rien n'était beau, rien n'était de bon goût que des murs blancs, des statues blanches, des vitres incolores.

A la fin du siècle, la grande révolution politique et sociale a achevé l'œuvre de cette révolution du goût, en fermant la plupart des églises et en désaffectant celles d'entre elles qu'on ne pouvait démolir, — ce sont là des faits historiques sur lesquels il est inutile d'insister.

Eh bien! malgré ces agents de destruction multiples, et notre climat peu conservateur, il n'est pas difficile de nommer bon nombre d'églises où des restes de peintures murales existent ou ont encore existé à une date récente. Permettez-moi de citer quelques peintures conservées dans les monuments de la région mosane.

A Liége, voûtes de la cathédrale Saint-Paul. On sait que le transept était peint par L. Lombard et ses élèves. Lors de la dernière et radicale transformation du chœur, j'y ai encore vu des traces nombreuses de peintures bien antérieures à Lombard et qui semblaient remonter au XIVe siècle.

Saint-Jacques, peintures de la voûte, encore complètes, mais restaurées dans certaines parties, XVIe siècle; peinture du buffet des orgues, garnies encore en 1830 de leurs volets peints.

Saint-Antoine, église des Minimes : restes de très anciennes peintures des parois. Il en a été de même à Saint-Christophe.

Saint-Martin, peintures de la voûte, complètement renouvelées à une date récente.

A Tongres, collégiale, peintures des parois du chœur.

Saint-Trond, église de Saint-Pierre. Peintures des parois, représentant les Vierges sages et les Vierges folles dans des médaillons.

Collégiale de Huy, peintures des voûtes.

Église de Bastogne, peinture des voûtes encore bien conservées. Dans les Flandres et le Brabant que j'ai moins étudiés que les régions mosanes, de nombreuses peintures murales seraient également à citer :

Église Sainte-Walburge, à Furnes. Système complet d'une peinture murale décorative modeste, mais rationnel, que notre collègue, M. van Ruymbeke, a relevé et étudié avec soin.

Peintures de l'église du Sablon, à Bruxelles. Peintures du chœur de Sainte-Gudule. Peintures de l'ancienne église de Laeken.

Dans toutes les églises où la peinture des voûtes s'est conservée, on peut hardiment conclure à l'existence de la peinture décorative des parois, c'est-à-dire de l'ensemble du vaisseau, ou tout au moins de l'*intention* d'exécuter cette décoration générale. On ne saurait vraiment admettre que, dans une nation aussi foncièrement artiste comme l'a été celle de nos pères, on aurait eu l'idée saugrenue de décorer seulement de peintures les voûtes d'un noble et somptueux édifice, en laissant visible, dans sa nudité, le reste de la construction.

Cette déduction logique est encore fortifiée par l'aspect de la maçonnerie, lorsque les matériaux laissés apparents, offrent des disparates choquants dans le mélange de pierres bleues et de pierres de sable, comme cela se voit dans les nefs des églises de Saint-Paul, de Saint-Jacques et de Saint-Martin, à Liége, ou le manteau d'Arlequin, de matériaux roses et gris, qui existe à l'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert. Ne perdons pas de vue que nous avons affaire à un peuple artiste, qui certainement aurait disposé les

matériaux suivant une coloration harmonieuse, s'il ne s'était réservé de les couvrir par une peinture décorative.

Mais je dois abréger, et j'ai hâte d'arriver aux conclusions.

Des restes de peintures murales, dont je viens de constater l'existence, faut-il conclure que toutes nos églises étaient peintes complètement, à l'intérieur au moins, et richement décorées de dorures et de peintures murales?

Non assurément. Un grand nombre d'entre elles n'ont pas été achevées même sous le rapport de la construction et de l'architecture, à plus forte raison sont elles restées incomplètes sous le rapport de la décoration picturale.

Les restes de peinture que l'on découvre encore assez fréquemment dans nos édifices du culte nous enseignent, selon moi, le fait suivant :

Il était, jusqu'à la fin du xve siècle et même jusqu'au milieu du xvie siècle, *dans l'esprit* du temps que tout édifice fût orné de peintures murales, historiques ou purement décoratives. Lorsque l'on décorait les fenêtres d'un édifice de vitraux colorés, il était logique, comme le remarque Viollet-le-Duc, de ne pas laisser les parois opaques des murs dans l'état brut des matériaux employés. Dans l'art, la couleur appelle la couleur. En enrichissant de couleurs brillantes les parois translucides d'un édifice, il ne pouvait entrer dans l'esprit de l'architecte artiste de laisser sans décor les parois opaques du même édifice.

Mais, encore une fois, le temps a souvent manqué pour achever l'édifice dans tous ses détails.

Pour suppléer à cette décoration d'ensemble, on a parfois, des siècles après la construction de l'édifice, procédé à des peintures fragmentaires. Généralement ces peintures isolées

sont dues à la dévotion et à l'esprit de sacrifice des fidèles. Il arrive ainsi que différentes parties ont été peintes isolément, successivement, quelquefois à de longs intervalles, par des donateurs et des artistes d'époques différentes.

Mais les documents, comme les monuments, nous enseignent que, déjà à l'époque de Charlemagne, il a existé des peintures exécutées d'après un plan d'ensemble et que ce système a été suivi avec plus ou moins de richesse pendant tous les siècles du moyen âge.

Exemples :

La Sainte-Chapelle de Paris,

L'église de Saint-Savin,

Le chœur de la cathédrale de Cologne,

La cathédrale de Brunswick.

Je conclus en formulant le vœu que nos peintres décorateurs et nos architectes étudient très sérieusement les restes de décoration picturale qui se trouvent encore dans nos églises et dans celles des pays voisins, et que loin de les décourager par des jugements qui ne sont pas basés sur la connaissance des monuments du moyen âge, ceux qui s'attachent à en étudier sérieusement le décor, on leur facilite cette étude, et éventuellement son application aux édifices modernes de même style.

Je dépose sur le bureau l'ouvrage allemand dont je viens de parler, il n'est pas bien volumineux, il est intitulé : *Die Bemalung der Kirchlichen Möbel und Skulpturen. Ein Leitfaden für Künstler, geistliche und Kunstliebende Laien*, von Johann Kuhn, Pfarrer. Je le recommande très spécialement ; c'est un ouvrage savant, très étudié et qui s'appuie d'exemples nombreux et d'autotités très considérables.

Un dernier mot encore. Je viens de rappeler qu'il existe dans notre pays bon nombre d'églises décorées de peintures autrefois et dont il ne reste plus de traces aujourd'hui. Je tiens à citer, à cet égard, un monument qui se trouve très près d'ici et que probablement plusieurs d'entre vous seront surpris d'entendre nommer : il s'agit de l'église Sainte-Gudule de Bruxelles.

Au mois de mai 1873, on était occupé à débadigeonner le vaisseau et le chœur. On travaillait avec hâte, l'ouvrage devant être terminé pour les fêtes de la kermesse de Bruxelles. Je fus averti par l'un des vicaires, M. Van Hooft, qui m'écrivit : « Le débadigeonnage de l'église Sainte-Gudule se poursuit avec activité. On vient d'entamer le chœur, où l'on a découvert des vestiges de tout un système de peinture décorative, que je vous engage à venir voir le plus tôt possible. »

Je me rendis à Bruxelles, mais j'étais engagé à cette époque dans un travail qu'il ne m'était pas possible d'interrompre assez longtemps pour prendre à Sainte-Gudule les notes et les esquisses nécessaires et de tirer parti des documents que l'on venait de trouver, mais je priai le jeune prêtre qui me les avait renseignés de faire, dans la mesure du possible, le nécessaire pour en conserver le souvenir.

Dans la visite que je fis à Sainte-Gudule, à cette occasion, j'étais accompagné par notre collègue, le Rév. chanoine Van Caster, ici présent, et qui ne me démentira pas.

Les souvenirs qui me sont restés de cette visite, me permettent d'affirmer que les restes de peinture qui se trouvaient dans le chœur de l'église, notamment sur les parois, les moulures et les membres de l'architecture, se

rapportaient à tout un système de décoration, qui m'a paru très intéressant. J'éprouvai alors un vif regret de ne pouvoir les étudier avec le soin que j'aurais désiré donner à ces vestiges intéressants.

Je pourrais, Messieurs, vous citer encore d'autres exemples de même nature; mais vous avouerez, si vous avez visité récemment l'église de Sainte-Gudule, qu'il y aurait là un travail sérieux à faire en se rappelant celui qui a existé autrefois. Assurément, dans l'état sordide où se trouve actuellement ce beau monument, le besoin d'une œuvre de réparation, sous le rapport du décor intérieur, se fait vivement sentir. Je trouve que l'état actuel de l'intérieur de Sainte-Gudule ne fait pas honneur à la capitale d'un pays qui, à juste titre, jouit d'un grand renom artistique.

Évidemment, il y a des études à faire avant d'aborder la peinture décorative des édifices de différents styles et de différentes époques. Il est certain que beaucoup d'essais de cette nature ont été malheureux, j'en conviens très volontiers; mais une peinture murale mauvaise ne permet pas de conclure au rejet de toute peinture qui serait bonne, pas plus qu'un tableau mauvais dans une exposition ne permet de conclure au rejet des bons tableaux.

Il faut, sous ce rapport, une étude approfondie et je voudrais que cette étude se poursuivît sérieusement, en ce sens que l'on adjoigne aux architectes, des peintres qui auraient fait une étude particulière de tout ce qui s'est fait dans ce genre. Je suis persuadé que, de la sorte, nous arriverions un jour à des travaux dignes d'être comparés aux meilleurs travaux de nos voisins et dont l'aspect serait préférable assurément à la vue des briques, des pierres brutes ou

du badigeon dont sont couverts bon nombre de nos édifices.

Je voudrais surtout que des essais de cette nature fussent faits de préférence dans les nouvelles constructions. Je conclus à ce que l'on ne décourage pas trop les artistes qui cherchent un avenir dans cette voie; et que l'on ne trouve pas tout mauvais, parce qu'il y aura des couleurs. Nous devons nous habituer à reprendre les traditions des artistes du moyen âge. Il est certain que nous avons aujourd'hui un autre sentiment de la coloration et de l'harmonie que celui qu'avaient les hommes qui ont construit les splendides édifices que nous admirons sans réserve. Mais, dans ma conviction, les hommes qui ont érigé ces monuments, avaient aussi le sentiment juste de leur décoration, et que, s'ils devaient revivre, ils ne partageraient pas l'avis de ceux qui veulent laisser les édifices sans décor et sans la richesse et le prestige que la coloration peut y apporter. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Notre savant Vice-Président a eu soin, Messieurs, de vous dire que, comme rapporteur, il émettait des opinions personnelles. Il a formulé des conclusions très nettes. D'après lui, tout édifice est fait pour la polychromie; s'il n'en est pas trouvé de traces partout, c'est que l'édifice n'a pas été achevé. Voilà sa conclusion à lui.

Il est évident que cette conclusion sera combattue par des membres.

Notre honorable Vice-Président a émis un autre vœu qui, celui-là, je crois, sera partagé par tout le monde : c'est que l'on appelle l'attention des artistes sur la nécessité de bien faire les études nécessaires à la bonne polychromie.

S'il n'est pas absolument certain que tous les édifices ont été faits pour être polychromés, il est, par contre, indispensable que, lorsqu'on fait de la polychromie, on doive la bien faire. A cet égard, ce vœu sera bien accueilli par tous.

Si quelqu'un désire la parole au sujet des conclusions du rapporteur, je suis prêt à la lui donner.

M. Bordiau (Bruxelles). — Je la demande.

M. le Président. — Vous avez la parole, Monsieur Bordiau.

M. Bordiau. — Messieurs, l'heure étant déjà assez avancée, il me sera assez difficile de rencontrer toutes les objections formulées par M. Helbig; c'est pourquoi, je m'efforcerai d'être aussi bref que possible.

L'honorable rapporteur se fait, au sujet des peintures murales et spécialement de la polychromie, beaucoup d'illusions.

Si l'honorable rapporteur a pu citer ce qui se faisait dans certaines régions à cet égard, d'après Viollet-le-Duc, je rappellerai à mon tour que ce savant disait, entre autres, ceci :

« Je ne m'occupe pas beaucoup des personnalités, qui sont des hommes, mais je m'occuperai des styles. »

La peinture ne doit pas vouloir manger l'architecture (*Hilarité*), voilà la vérité. C'est ce que l'on cherche à faire dans la plupart des monuments; généralement, on met l'architecte à la porte quand il a fini. (*Nouveaux rires.*)

M. Helbig — Il ne doit pas en être ainsi.

M. Bordiau. — Eh bien, je tiens à rappeler que l'architecte est souvent mis à la porte, alors que peintre et architecte devraient marcher la main dans la main; bien souvent on a recours au premier peintre venu.

M. l'abbé Daniëls, et ensuite M. le chanoine Van Caster, ont émis à cet égard des idées très justes. On nous donne des peintures, mais hélas! quelles peintures!

Eh bien, je citerai quelques extraits des personnalités qui se sont occupées de la question; je les citerai parce que souvent on les a attaquées. Si l'on veut connaître le caractère des peintures, on n'a qu'à consulter ce qui s'est dit au Concile d'Arras en 905.

Je voudrais qu'on laissât à l'architecte l'effet qu'il doit produire, c'est-à-dire qu'on lui laissât son rôle. Le caractère du monument doit subsister absolument en entier. Que l'on fasse de la peinture légendaire, historique dans les remplissages, soit; voilà la peinture que l'on doit demander pour les édifices, mais je dois m'élever et je m'élève énergiquement contre ce système, qui consiste à éliminer pour ainsi dire l'architecte.

Un des auteurs qui s'est beaucoup occupé également de la question, a dit : « Les églises n'étaient pas peintes dans leur ensemble. »

Je constate, quant à moi, que, dans la plupart des peintures décoratives que l'on fait aujourd'hui, on détruit absolument l'architecture.

Vous avez parlé tantôt de modèles. Je serais arrivé également à cette conclusion, qu'il conviendrait d'avoir deux ou trois modèles avec des peintures décoratives, comme on le fait presque toujours et l'on pourrait ainsi juger. Il y

aurait un modèle pour les remplissages, pour la peinture légendaire et historique et l'on pourrait parfaitement établir celà pour l'année prochaine, dans des cartons. Il est bien évident que l'on ne doit pas arriver avec des peintures, soit des dessins historiques qui sont plutôt du ressort d'un alcazar que d'une église. On ne doit pas non plus arriver avec les mêmes peintures partout. Pourquoi ne pas s'inspirer, dans chaque contrée, du caractère du monument? Ainsi, je n'admettrai pas qu'un artiste voulût modifier, sous ce rapport, la cathédrale de Liége. Pourquoi ne pas lui laisser son caractère? Vous auriez ainsi plus de pittoresque et d'originalité, ce qui manque généralement aujourd'hui. Avec vos conclusions, vous arriverez à la même peinture partout, et pas à autre chose.

Dans la peinture décorative on introduit toutes espèces de choses.

La beauté est incompatible avec le mensonge en architecture.

Je me résume, Messieurs; c'est la construction qui se montre dans un édifice et les peintures se bornent à occuper tous les remplissages dans un monument. Mettons qu'il y ait quelques reliefs dans certaines parties d'un temple comme dans les voûtes; généralement, il n'y a à cela aucun inconvénient.

Voilà pourquoi je ne puis admettre les conclusions du rapporteur. Je trouve qu'on modifie complètement le caractère de nos monuments en agissant comme on le fait aujourd'hui.

M. le Président. — Messieurs, nous avons ici la preuve

qu'il y a, au sein de la Commission des monuments, sur la question si intéressante de la polychromie, deux écoles. Cela se conçoit parfaitement. Mais il serait utile que ces deux écoles principales ne se bornassent point à discuter agréablement et savamment leur opinion, comme elles le font en ce moment-ci, mais qu'elles pussent arriver à réaliser chacune son idéal; alors, certainement, le débat pourrait s'engager d'une façon bien précise.

M. Bordiau. — Évidemment, et c'est pourquoi je pense que l'on pourrait parfaitement mettre deux ou trois modèles sur cartons que nous aurions ici à notre disposition pour l'année prochaine.

M. Helbig. — Deux mots seulement, Messieurs.

Je tiens à dire à M. Bordiau que je suis tout à fait d'accord avec lui quand il dit que le peintre décorateur doit s'inspirer de l'ossature du monument. Certainement il doit en être ainsi. Je soutiens donc que le peintre doit toujours s'inspirer du caractère monumental, c'est-à-dire qu'il doit subordonner son art à celui de l'architecte. L'architecte est le maître de l'œuvre, et le peintre-décorateur doit être le serviteur sous ce rapport.

M. Bordiau. — Très bien! (*Rires.*)

M. Helbig. — Seulement, je demande que l'architecte connaisse les ressources qu'il peut tirer de la peinture monumentale; qu'il se mette en rapport avec le peintre et qu'ils se soient entendus pour donner à l'œuvre de l'architecte le dernier achèvement et tout l'effet que la peinture seule peut lui donner.

J'ai maintenant un mot à dire des critiques absolument générales de M. Bordiau, au sujet de ce qui se fait sous ce rapport, de nos jours.

Je devrai lui citer quelques exemples, entre autres les peintures murales de l'abbaye de Maredsous. Je lui demanderai s'il les a vues et s'il les met toutes dans le même sac? (*Rires.*)

M. Bordiau. — Je les ai vues, mais je ne les mets pas toutes dans le même sac, comme vous dites.

M. Helbig. — Et pour celles de l'église Saint-Martin, à Cologne ?

M. Bordiau. — Restons en Belgique, je vous prie. (*Nouveaux rires.*)

M. Helbig. — Mais il n'y a pas de mal à en sortir !

Je vous citerai encore l'église moderne de Saint-Denis, décorée sous la direction de Viollet-le-Duc. Il y a même dans la peinture décorative récente des œuvres faites par des maîtres et j'entends qu'on respecte les maîtres.

M. Bordiau. — Je les respecte aussi.

M. le Président. — M. Bordiau est tellement respectueux de la polychromie de l'église de l'abbaye de Maredsous qu'il l'a toujours admirée.

M. Bordiau. — Elle fait certainement exception.

M. le baron Bethune, *Gouverneur de la Flandre occidentale.* — Je vous demande, Messieurs, de pouvoir présenter quelques observations à l'encontre de la thèse que M. Bor-

diau a rappelée tantôt et qui a été formulée précédemment par mon excellent collègue et ami, M. le chanoine Van Caster, lorsqu'il disait que, dans les églises du moyen âge, on exécutait des travaux de polychromie, des décorations picturales, mais que l'on ne trouverait pas une église où se rencontre un ensemble complet de décorations peintes.

M. Helbig nous a expliqué les motifs pour lesquels, dans beaucoup d'édifices, ce travail d'une peinture décorative d'ensemble, qui devait terminer ou du moins compléter l'œuvre, n'a pas été exécuté. On peut trouver à cet égard des motifs historiques, des motifs financiers, d'autres encore.

Si je m'en rapporte aux églises de ma province, c'est-à-dire de la Flandre occidentale, je vous dois ce témoignage que, dans les principaux édifices qui nous sont conservés, il demeure des traces indiscutables montrant que l'édifice entier était polychromé, c'est-à-dire décoré de peinture.

Tout d'abord, il faut établir une distinction essentielle entre les décorations que je nommerai artistiques, décorations en panneaux historiés, ornements en forme de rideaux, de draperies, etc., et la décoration monumentale, c'est-à-dire le revêtement coloré dont on enduit les membres de l'architecture. Dans les principales églises de notre province, je puis vous assurer que partout on rencontre, — je l'ai constaté depuis vingt ou vingt-cinq ans que je suis un peu mêlé aux choses archéologiques, — des traces de décorations non seulement ornementales, mais de décorations d'ensemble, que je qualifierai presque d'architecturales.

Ainsi, à la cathédrale de Bruges, on a retrouvé, il y a une trentaine d'années, des vestiges assez nombreux de colonnes peintes en vert ou en brun; d'autres membres

d'architecture avaient reçu une peinture d'une tonalité si accentuée, qu'elle était de nature à heurter notre sens artistique.

De même, des vestiges de polychromie architecturale ont été récemment retrouvés sur les colonnes, dans les nefs et le transept de l'église Notre-Dame, à Bruges; dans les débris du triforium notamment, qui ont été exhumés des constructions modernes et heureusement remis en place, on voit des vestiges nombreux de polychromie, rouge, or, jaune, noir, etc. Quant aux voûtes, il ne saurait être question de leur polychromie, puisqu'elles ont été reconstruites vers 1770.

A la chapelle inférieure du Saint-Sang, nous avons rencontré des vestiges de décor peint. A l'église Saint-Jacques, on a également trouvé des traces nombreuses de peintures décoratives, quoique l'église ne soit pas encore débadigeonnée entièrement.

Quant à l'église de Saint-Gilles, dont la restauration date d'il y a assez longtemps, je n'ai pas de renseignements précis.

De même, l'intérieur de l'église de Damme a été complètement polychromé. Voilà cependant une église qui a conservé son caractère primitif et la polychromie dont elle a été revêtue, s'applique à des membres architecturaux demeurés intacts; il se pourrait donc qu'elle remonte à la première moitié du XIIIe siècle, immédiatement après la construction.

Le décor monumental qu'on a retrouvé à Lisseweghe date incontestablement de cette époque reculée. Il se rencontrait dans toutes les parties de l'admirable édifice et a

été fréquemment pris comme modèle à cause de sa simplicité et de sa beauté.

Dans le sud de la province, il en est de même. Ainsi, dans les deux anciennes églises de Courtrai, j'ai vu des vestiges de coloration très apparents sur les piliers et sur les voûtes. A Saint-Martin, ce décor subsiste encore dans la nef et date du xve siècle. A Notre-Dame, de Courtrai, qui a été bâtie en 1204, on a retrouvé des vestiges d'ornementation, notamment sur les colonnes du transept, qui étaient teintées en rouge avec des zones ornées de rinceaux dorés; on doit dater cette décoration du milieu du xiiie siècle. Dans toute cette église, les membres architecturaux ont été rehaussés d'une coloration où le rouge domine.

Il y a une autre église dont les décorations sont particulièrement intéressantes, c'est celle de Sainte-Walburge, à Furnes, dont le chœur a été bâti au xive siècle, vers 1352; là, toutes les parois, tous les membres architecturaux, les voussures des fenêtres, les triforiums, tout a été couvert de peintures, ou plutôt de teintes colorées. Les vestiges existants montrent à toute évidence que toute l'église a reçu un complément décoratif. Je signale spécialement les encadrements des fenêtres ornés de rinceaux.

Fait remarquable : les voussures et les sculptures du grand porche occidental montrent encore les vestiges d'une décoration polychrome.

Voilà donc une église complètement décorée, tout au moins pour la partie construite; car, vous le savez, on n'a bâti que le chœur de cet édifice, mais on l'a fait dans des proportions gigantesques et monumentales et il a été complètement peint. Il y a peu d'années, on a exécuté une copie

fidèle des différents fragments de ces peintures; ces calques existent au Musée de Bruges.

Si l'on se décidait à réaliser l'idée qui vient d'être émise, de soumettre à la Commission royale des monuments un projet d'église décorée complètement, on ne pourrait pas avoir de meilleurs éléments que ceux de l'église de Furnes, parce que la décoration y est tout à fait adéquate au style du monument.

Nous aurions encore à citer mainte église de village; car il est difficile de dépouiller un vieil édifice du plâtras dont on l'a recouvert, sans y retrouver des traces de peinture. Ce ne sont généralement pas des décorations proprement dites, mais des teintes appliquées notamment sur les colonnes et sur les voûtes.

Je ne rappellerai pas les noms de nombreuses localités de la Flandre occidentale où il en est ainsi. Je me bornerai à ces indications sommaires, car je n'avais pas prévu que j'aurais à vous présenter ces souvenirs.

Pour me résumer, je crois que, au moins dans cette province, qui n'avait guère des matériaux choisis à mettre en œuvre pour la construction des églises et où on ne faisait guère usage que de la brique, l'architecte devait avoir nécessairement recours au procédé du crépissage des murs; or, le crépissage appelle la décoration polychromée. Il est impossible, en effet, de laisser un monument construit à l'aide de pareils matériaux, sans le revêtir d'un enduit sur les surfaces intérieures. Nous n'avons pas, chez nous, ce que l'on pourrait appeller des matériaux nobles, nous n'avons que des matériaux pauvres; l'architecte doit pouvoir les décorer à l'aide de la polychromie.

Là où les matériaux riches ne se trouvent pas, comme dans la Flandre occidentale, l'architecte est bien obligé d'avoir recours à d'autres procédés pour parachever l'édifice. Je crois que la plupart de nos églises ont été généralement polychromées, non pas seulement en vue de la décoration, mais en vue de compléter l'architecture.

M. Bordiau disait tantôt qu'il ne faut pas que le peintre mette l'architecte à la porte ; permettez-moi de croire, à mon tour, qu'il ne faut pas que l'architecte mette le peintre-décorateur à la porte. (*Rires.*)

M. Bordiau. — Pardon, j'ai dit qu'ils devraient marcher d'accord, la main dans la main et je maintiens qu'il y a des exceptions comme celle qui concerne Maredsous; il est évident que quand il y a des matériaux forts, on doit s'abtenir de les peindre.

M. l'abbé Daniëls (Limbourg). — Je désire répondre deux mots aux observations qui viennent d'être présentées par M. Bordiau. Je crois que l'honorable membre, qui a invoqué mon nom, ne m'a pas très bien compris. Il y a, dans l'objet qui nous occupe, une question de fait et une question de principe.

M. Bordiau. — Il ne s'agit pas de principe ici !

M. l'abbé Daniëls. — Je croyais avoir entendu qu'en principe vous vous opposiez à la polychromie !

M. Bordiau. — Pas absolument !

M. l'abbé Daniëls. — Alors, je dirai un mot de la question de fait.

J'ai consigné dans mon rapport cette observation que les

projets qui nous étaient soumis trahissaient un manque absolu d'étude et que l'on ne se préoccupait que du bon marché. J'ai dit aussi que l'on considérait la polychromie comme un art complémentaire de celui de l'architecte et destiné à rendre complètement toutes les idées de celui-ci.

M. le Président. — Vous voyez, Messieurs, que la discussion, commencée sur ce sujet a pris une grande extension. Ainsi, l'honorable Gouverneur de la Flandre occidentale a fait remarquer qu'il y avait lieu de faire une distinction entre les matériaux nobles et les matériaux pauvres.

Il y a encore à invoquer le cas de la décoration à l'aide de matériaux : marbres, mosaïques; c'est celui de l'église Sainte-Sophie, à Constantinople, par exemple. Tout ceci le prouve : la question n'est pas entièrement vidée ; elle devrait être remise à l'ordre du jour de l'assemblée prochaine. Cependant, si quelqu'un voulait encore s'en occuper aujourd'hui — tout en lui faisant remarquer que l'heure s'avance et que notre déjeuner a été fixé entre une et deux heures, — je lui accorderais volontiers la parole.

Si personne ne la demande actuellement, nous remettrons la suite de la discussion à l'année prochaine.

Un vœu a été émis à l'assemblée préparatoire de samedi dernier; c'est celui de remettre à l'ordre du jour de notre réunion générale de l'année prochaine la question des vitraux d'art. Cette question, traitée d'une façon si remarquable par l'honorable baron Bethune, reviendrait ainsi devant nous, si l'assemblée le décide ainsi. (*Adhésion.*)

M. le chanoine Van Caster (Malines). — Messieurs, je n'ai pas grand'chose à ajouter à la discussion de cette année. Si j'ai demandé la parole, c'est pour un petit fait personnel ; il me semble que l'on n'a pas très bien compris ce que j'ai dit au sujet de la question qui nous occupe.

Ma thèse, quand j'ai parlé des peintures murales il y a deux ans, était simplement celle-ci : dans notre pays, la peinture des églises n'est pas faite d'un seul jet, — peu importe pour quel motif; — par conséquent, il n'est pas étonnant qu'on ne puisse pas les avoir polychromées tout à fait d'après un plan général. Mais j'ai dit qu'il était tout naturel de décorer les murs, qu'on l'avait fait partout, et particulièrement dans les églises.

Je ne suis donc pas du tout opposé à la polychromie, seulement j'ai fait une distinction entre la peinture des surfaces unies et celle de la partie architecturale ; je soutiens que la décoration de la partie architecturale concerne l'architecte seul, tandis que, pour la partie murale, j'admettrais qu'un artiste particulier s'en chargeât. Quant à la peinture même, il n'a jamais été question, dans ma pensée, de la faire diriger par l'architecte. Cela n'est pas de sa compétence. Il faut qu'un peintre en soit chargé. Celui-ci devrait s'entendre avec l'architecte pour que le travail soit mis en harmonie avec le travail du premier.

M. Bordiau. — Un peintre artiste peut parfaitement être engagé par l'architecte.

M. le chevalier Marchal, *Secrétaire perpétuel de l'Académie* (Bruxelles). — Messieurs, en ce qui concerne la peinture des églises, il y a deux genres de motifs : le motif

polychromé et le motif mural. Les Égyptiens, il y a 5,000 ans, — vous voyez que c'est très ancien, — les avaient déjà complètement séparés. Les peintures de choix étaient confiées à des artistes proprement dits, tandis que l'autre l'était purement et simplement à des artisans ordinaires.

Quand on fait de la peinture, il faut essayer de produire le meilleur effet au point de vue du dessin et du tableau.

M. le Président. — Nous arrivons, Messieurs, à la cinquième question portant : « Applications de l'esthétique à l'entourage (cadre et dégagement) des monuments ».

La parole est à M. Bordiau pour présenter le rapport fait en son nom et en celui de M. Acker.

M. Bordiau (Bruxelles). — Messieurs, on peut poser en principe que l'aspect d'un monument ne dépend point seulement de sa forme, de ses lignes, de ses dimensions, mais aussi du milieu dans lequel il est placé, et que cet aspect peut être rehaussé ou amoindri, parfois dans de notables proportions, par le seul fait de l'entourage.

Il en résulte que le cadre d'un édifice doit être combiné de façon à lui laisser toute sa valeur et même à le faire valoir davantage.

Il en résulte encore que, dans le cas où plusieurs édifices monumentaux sont réunis au même endroit, sur une place publique par exemple, chacun d'eux doit, par son style et ses proportions, concourir à l'aspect général de l'ensemble, contribuer à rehausser la valeur de ses voisins ou tout au moins ne pas la diminuer, sans rien perdre de sa valeur propre, si bien que l'ensemble du groupe de monuments de chacun d'eux pris en particulier ait sa beauté complète.

Prenons d'abord le cas d'un édifice seul. A-t-il intérêt à être isolé ou englobé dans un groupe de constructions?

En général, l'isolement dans un vaste espace est nuisible : le vide rapetisse et il est nécessaire qu'il y ait « un point intuitif de comparaison » à une distance assez courte pour qu'il puisse être embrassé d'un coup d'œil avec le monument, donner son échelle et faire valoir sa grandeur ; ainsi un édifice dessiné ou photographié tout à fait isolément ne donne aucune idée de ses dimensions, tandis que celles-ci sautent aux yeux, même des moins initiés, s'il se trouve à côté un personnage debout, qui fait voir instantanément le rapport de la hauteur de l'édifice à la taille humaine.

Si donc, pour des motifs particuliers, l'isolement dans un vaste espace est imposé, il est nécessaire de disposer à proximité de l'édifice des arbres, des terrasses avec escaliers et murs d'appui ou toute autre construction qui le ramène en quelque sorte automatiquement à l'échelle humaine ; tout en atténuant l'effet du vide, elles feront ressortir la grandeur du monument.

Les inconvénients de l'isolement se font sentir aussi sur les monuments autres que les édifices : je veux parler des statues, fontaines, etc., que l'on a le tort d'ériger le plus souvent en plein courant de la circulation, qu'elles entravent, ou dans une solitude pénible si la place est peu fréquentée. De toutes façons, il y aurait avantage à placer ces monuments à un point mort de la circulation, à proximité des habitations, qui leur feraient un voisinage d'agréable aspect; et l'on arriverait à des effets d'un pittoresque charmant si, au lieu des places rigoureusement et banalement régulières que l'on s'applique à créer, on se permettait dans leur dessin

certaines irrégularités qui seraient non point dissimulées, mais utilisées très avantageusement par l'érection des statues, fontaines ou autres petits monuments en question. Nos pères nous ont laissé, sous ce rapport, des leçons à méditer.

Sans être isolé dans un vaste espace, un édifice doit-il être libre de tous ses côtés?

Avant la question esthétique il faut considérer ici la question pratique, c'est-à-dire la destination de l'édifice.

S'il s'agit d'un théâtre, par exemple, il sera nécessaire de l'isoler, afin de pouvoir ménager dans toutes ses façades de multiples issues qui en permettent l'évacuation rapide et de diminuer en même temps les dangers des édifices voisins en cas d'incendie.

S'il s'agit d'une église, il est également indispensable d'en réaliser l'orientation, et cela pour trois motifs : l'observation des prescriptions liturgiques; puis la solennité que prête aux actes de l'officiant l'éclairage du chœur, le matin, alors que les nefs restent dans l'ombre; enfin, l'utilité d'opposer aux vents d'ouest la masse de la tour, qui protège en grande partie les façades et toitures.

Sauf de très rares exceptions motivées, les églises devraient toujours être isolées, avec un parvis de dimensions suffisantes et en rapport avec les dimensions de l'édifice.

L'édifice à construire est-il une banque, un hôtel des postes, un hôtel de ville, etc. Il faut alors, pour bien choisir son emplacement, tenir compte de l'éclairage de l'intérieur, des issues indispensables aux divers services et au public, etc...

Il faut encore étudier avec grand soin le tracé des artères qui aboutissent à une place publique. La perspective mono-

tone et fatigante d'une rue large et fort longue a besoin d'une vaste silhouette qui l'interrompe, et certains styles peuvent se prêter à un point de vue lointain; mais en général, il n'est pas à souhaiter que l'édifice se voie ainsi de loin, rapetissé à la fois par la distance et par la comparaison des constructions beaucoup plus proches du spectateur, mais comprises dans le champ de son regard. L'œil s'habitue peu à peu à l'aspect du monument qu'il voit grandir au fur et à mesure qu'il s'en approche; cette habitude émousse l'impression, qui est bien plus profonde lorsque l'édifice se présente en quelque sorte inopinément, comme cela arrive lorsqu'on débouche par l'angle d'une place.

La construction de monuments en bordure des rues est défavorable en principe à leur aspect. Il me paraît superflu de le démontrer.

Lorsque plusieurs édifices monumentaux doivent être réunis sur une même place, deux écueils se présentent : ou bien l'auteur de chacun d'eux se préoccupera de faire valoir son œuvre aux dépens des autres et l'effet sera désastreux; ou bien la préoccupation outrée de *l'harmonie* fera tomber dans *l'excès* d'unité, et l'effet sera monotone.

De ce que l'harmonie soit nécessaire à l'ensemble architectural, il ne résulte pas — loin de là — que tous les édifices réunis en un même lieu doivent être conçus dans le même style; car il est à noter que la beauté harmonique de cet ensemble résulte tout d'abord des proportions relatives des monuments qui le composent, de l'équilibre de ses différentes parties, et des édifices de styles différents peuvent s'équilibrer parfaitement. L'important est que chacun soit à sa place, approprié à sa destination : que la Bourse ne

vise pas à dépasser la hauteur de la cathédrale, ou le bureau de poste la richesse de l'hôtel de ville. Si la destination de l'un prescrit la simplicité, si le luxe du second doit symboliser l'état prospère de la cité, l'élégante simplicité du premier fera ressortir la décoration plus fastueuse de l'autre, mais ensuite l'œil se reposera sur lui avec plaisir, et ces deux édifices, de style et de caractère tout différents, se feront ainsi valoir mutuellement tout en conservant leur valeur propre et en concourant à l'harmonie de l'ensemble.

Je me résume :

1° En règle générale, un monument gagne à être dégagé, dans le sens *d'abord facile;* mais il ne faut pas ériger le *dégagement* en système et poser en principe que tout édifice d'un caractère monumental doit nécessairement avoir toutes ses façades libres;

2° Il faut se garder de pousser le *dégagement* jusqu'à *l'isolement*, et s'appliquer au contraire à ménager dans l'entourage des points de comparaison appréciables sans calcul et qui donnent l'échelle du monument;

3° Il faut dans un ensemble monumental, comme dans un monument pris à part, ménager des repos et proportionner chaque édifice à la fois à son rôle personnel et à son rôle d'élément de l'ensemble.

M. le Président. — Nous remercions beaucoup MM. Bordiau et Acker pour leur rapport, qui renferme des idées si justes.

Quelqu'un a-t-il des observations à formuler au sujet des conclusions de ce rapport?

Si personne n'en présente, je les déclare adoptées.

Messieurs, l'assemblée préparatoire de samedi dernier a admis que notre savant collègue, M. Schuermans, fit à notre réunion de ce jour une communication au sujet de l'abbaye de Villers.

M. Schuermans. — Il ne s'agit nullement de rouvrir la discussion sur la direction scientifique des fouilles de Villers; à plusieurs égards, ce serait inopportun; d'ailleurs, il y aurait trop à en dire, même à n'en parler qu'en bien, et, vous le savez, ce n'est pas uniquement pour en faire l'apologie que j'aurais à vous en entretenir.

Certes, je rends hommage à la mémoire du regretté collègue Licot, l'« artiste des ruines de Villers », comme on pourrait si bien l'appeler; mais *historiquement*, j'ai des restrictions à proposer au rajeunissement excessif, à mon sens, qu'il inflige à l'église et aux chapelles nord, en datant seulement celle-là du XIIIe siècle, celles-ci du XIVe, voire du XVe; millésimes irrémissiblement rectifiés aujourd'hui par le travail de M. de Prelle de la Nieppe, qui vous a été cité l'an dernier et que j'ai assumé la tâche de corroborer ultérieurement à l'aide de documents inédits que je tiens en réserve.

Si j'ai redemandé la parole cette année, c'est pour vous signaler un événement scientifique important, corollaire et complément des découvertes provoquées par moi dans les archives de l'archevêché de Malines (1) : cela connu l'an

(1) M. l'abbé Laenen qui a édité ces découvertes, m'a signalé spontanément dans ces mêmes archives l'original même du diplôme pontifical où, dès 1599 (c'est-à-dire avant Urbain VIII), le pape Clément VIII attribuait le titre de « Sainte » à la B. Julienne de Cornillon (voy. *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1900 (5e s., II, p. 381).

dernier, eût évité au collègue que je viens de nommer l'erreur d'appliquer au transept de l'église, ce qui concerne l'entrée, et d'induire par là, en d'inutiles profanations (1), les trop zélés perquisiteurs des reliques de la B. Julienne de Cornillon, qui, en juillet 1898 (je précise), se sont ingérés de fouiller là, sur une pseudo-autorisation ministérielle à l'égard de laquelle, peut-être, je n'ai pas dit mon dernier mot (2)...

Non ! la chapelle Saint-Bernard où, pendant deux siècles ont reposé en paix les reliques spéciales du monastère, ne doit pas se chercher au transept; elle est au fond du temple : aux témoignages de Gramaye, Sanderus et Papebroch, signalés l'an dernier, est venu s'en adjoindre un tout nouveau, celui que j'ai à vous révéler.

Je dois la découverte à M. Somville (de Mellery, près de Villers), conservateur adjoint à la Bibliothèque royale, bon à citer ici : *Somville* est précisément le nom d'un des derniers moines de l'abbaye, qui signa le document suprême rédigé au moment de la dispersion du couvent, le 15 août 1795...

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXVIII (1899), p. 81, note 1; *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, VII (1902), pp. 43 et 44.

(2) Ici une remarque épisodique : Personnes, noms, dates, démarches, procédés, tout, dans les moindres détails, m'est connu de ces fouilles interlopes (permettez-moi le mot), auxquelles d'ailleurs, je m'empresse de le reconnaître, la Commission spéciale des fouilles de Villers et la Direction des bâtiments civils sont restées étrangères, comme vous l'a affirmé, l'an dernier, notre honoré Président.

J'ajoute qu'il en est de même d'un haut personnage ecclésiastique de Liége, qu'à raison d'une sienne phrase prononcée à propos des chapelles de l'église de Villers : « Qu'on les fouille toutes ! ». J'avais impliqué à tort dans ma critique : c'est exclusivement entre Brabançons que cela avait été manigancé (passez-moi encore l'expression) ..

M. Somville attira mon attention sur un avis d'il y aura bientôt cinquante ans (1), dénonçant aux chercheurs certain manuscrit à retrouver, recueil des épitaphes de l'abbaye de Villers...

J'eus l'heureuse idée de passer le renseignement au P. Nimal, auteur d'une monographie importante sur Villers, qui se mit immédiatement en campagne et n'eut point de cesse avant de mettre la main sur le précieux document. Il finit par le découvrir chez M. le baron Houtart, au château de Monceau-sur-Sambre, amateur éclairé et possesseur d'une importante collection de manuscrits, où il avait, bien à propos, recueilli celui-ci pour le sauver. Je rends à ce bienveillant intermédiaire des grâces infinies d'en avoir autorisé la communication par moi.

Le P. Nimal d'abord soutenait l'opinion de M. Licot sur la situation de la chapelle Saint-Bernard dans le transept : aussi me contredisait-il énergiquement; il publia même un travail sur ce sujet (2); or, je vous signale, Messieurs, cet acte qui n'est pas sans grandeur : se reconnaissant battu, c'est à moi, le vainqueur, qu'il s'est empressé de signaler lui-même sa défaite...

Cette défaite, elle est absolument complète; le manuscrit Houtart (3) la consacre définitivement : la chapelle Saint-

---

(1) *Messager des sciences historiques* (de Gand), XXVI (1858), p 490.

(2) *Autour de Villers. La Bienheureuse Julienne. Ses reliques et son culte* (Extrait de *l'Echo religieux de Belgique*, du 16 novembre 1902).

(3) A confronter avec les textes cités, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XLI, p. 320 et 324. Le manuscrit Houtart, en tête de sa première page, au moment même où il entre en matière, inaugure en ces termes sa description de l'église où l'auteur pénètre par le fond (entrée occidentale), en laissant à gauche l'entrée décrite par les auteurs : « In d'eerste capelle, op de slinke zyde, langs de groote kerkdeur inkomende ».

Bernard, dans l'église de Villers, est bien à l'entrée du fond, et non pas au transept où la plaçait M. Licot, à plus de soixante mètres de là. J'ai mesuré...

Puisque j'ai la parole sur Villers, encore un mot.

L'un de nous, non l'un des moindres — il vous présidait, l'an dernier — me disait naguère : le Roi voudrait, aux environs de Bruxelles, un monument bien en évidence sur un point culminant, comme Fourvière, Notre-Dame de la Garde ou Montmartre : que ne couronne-t-on d'un nouveau Villers le plateau de Koekelberg...

Certes, l'idée est séduisante : là, sur la hauteur, de quel effet ne serait pas une réplique de l'antique abbaye brabançonne, avec ses voûtes élevées et les « oculus » de son chevet et de son transept, se découpant sur l'azur du ciel!

Voici ce que, côtoyant la même idée, je disais, ici même, l'an dernier : « Si l'on veut revoir dans toute sa simplicité grandiose le type primitif de Villers, qu'on en édifie quelque part un *fac-simile* complet. »

Je l'avoue à regret, je n'ai pas le mérite de l'invention; la priorité appartient à feu l'architecte Coulon, notre collègue du Brabant, qui, il y a juste trente ans (1), disait à propos de Villers :

« Si j'osais, je terminerais par un vœu, c'est que le » monument soit reconstruit quelque part; il ferait honneur

---

(1) *Commission royale des Monuments. Bulletin du Comité du Brabant*, n° 2, p. 51. (Séance du 7 avril 1873).

M. Coulon est revenu sur ce point (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVII (1878), p. 264) : « Rien n'empêche qu'on n'entreprenne » un jour la reconstruction de l'église de Villers; la localité qui en serait » dotée aurait lieu d'être fière de posséder un monument de cette valeur » et elle rendrait un service signalé à notre art national. »

» à la localité où il se trouverait. L'administration à laquelle
» on devrait la renaissance de l'église de Villers rendrait
» un immense service à l'art belge : c'est le type le plus pur,
» le plus complet, de la plus belle époque de l'art ogival.

» Quant à la beauté de l'édifice, il serait difficile d'en
» citer un seul qui, étant si peu orné, présente autant
» d'harmonie dans les formes, de pureté dans les lignes. »

M. Coulon terminait par ces mots qui ont bien leur importance :

« La question de dépense est souvent la principale ; or,
» je crois pouvoir assurer qu'il n'y a guère moyen de bâtir,
» dans ces proportions, en aucun style, une église monu-
» mentale voûtée qui coûte aussi peu que n'en coûterait
» celle de Villers. »

Je ne gâterai pas l'effet de paroles si bien dites par des objections tirées du traditionnel *Bernardus valles*, ou bien de l'orientation liturgique, et je me rassieds.

On construit tant d'églises : Que ne choisisse-t-on une fois le type de celle de Villers... (*Assentiment.*)

M. le Président. — Nous vous remercions, Monsieur Schuermans, pour votre communication.

M. Schuermans. — Pardon ! Post-scriptum important que j'allais oublier...

On agite en ce moment même une proposition de transférer les restes de Henri II et de Sophie de Thuringe de l'abbaye de Villers dans une église de Louvain...

Caveant consules : que les autorités veillent..., à moins qu'elles ne se mettent de la partie en sens contraire, comme dans l'autre affaire...

M. le Président. — Messieurs, avant de terminer cette séance, je dois un mot de réponse au sujet de la question que vient de soulever M. Schuermans. La question de transférer dans l'église Saint-Pierre de Louvain les restes du duc Henri II et de la duchesse Sophie de Thuringe, de l'abbaye de Villers, où ils se trouvent depuis des siècles est en effet soulevée. M. le professeur Henry, membre éminent de l'Académie royale de Belgique, que j'ai vu tout à l'heure dans le public, mais qui est malheureusement parti, s'en occupe. Je me permets de répondre à M. Schuermans deux mots à titre d'opinion personnelle. Il n'appartient pas à la Commission royale des monuments de décider cette question. Je crois que le seul pouvoir, qui puisse le faire, c'est le Gouvernement. Si j'étais le maître, je vous l'avoue : je ne permettrais pas le transfert des restes dont il s'agit de Villers à Louvain ; c'est ce que j'ai déjà dit à M. Henry.

L'abbaye de Villers, propriété de l'État, est maintenant bien gardée; il n'y a pas de déprédations à y craindre. Je pourrais m'étendre en considérations longues ce sujet. Je me bornerai à dire ceci : si le Gouvernement désire opérer ce transfert, il serait nécessaire de ne pas oublier la proposition de M. Licot, qui est aussi un peu la mienne et dont j'ai déjà dit un mot lors de l'assemblée dernière : s'il convient que les corps restent là où ils ont été déposés, il est utile de rétablir le mausolée dont on a relevé un grand nombre de débris mis en bonne place à Villers et dont, au surplus, on connait les dessins reproduits dans les documents historiques.

Dans le cas où le Gouvernement déciderait le transfert à Louvain, il faudrait que le mausolée à élever dans l'église

Saint-Pierre de Louvain, fût différent du mausolée historique à réédifier à Villers. Il faudrait aussi que des inscriptions missent en garde les chercheurs de l'avenir contre de regrettables confusions.

Il me reste, Messieurs. avant de lever cette séance, un peu longue, mais très intéressante, à remercier particulièrement l'Académie dans la personne de son cher et dévoué secrétaire perpétuel, M. le chevalier Marchal.

M. LE CHEVALIER MARCHAL. — C'est à moi à vous dire, Messieurs, à l'année prochaine!

M. LE PRÉSIDENT. — Pardon, c'est à nous à vous remercier, mon cher ami.

M. LE CHEVALIER MARCHAL. — Nous sommes toujours très honorés de vous recevoir.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je vous rappelle notre réunion au *Grand Miroir*, et à l'année prochaine.

M. LE CHEVALIER MARCHAL. — Oui, espérons-le, à l'année prochaine!

— La séance est levée à 1 heure 40 minutes.

TABLE DES MATIÈRES

1° Actes officiels.

2° Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1903.

3° Rapport sur les travaux du Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1901, par M. Henry Rousseau.

4° Commission royale des monuments. — Séance générale préparatoire du 10 octobre 1903.

5° Commission royale des monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 12 octobre 1903. Présidence de M. Lagasse-de Locht.

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles, la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du Bulletin *ont droit à 50 exemplaires, tirés à part de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du* Bulletin, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. Massaux, Secrétaire de la Commission royale des monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE. — 11 ET 12.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES

1903

Imp. van Langenhove, rue de l'Hôpital, 31 — Hayez, rue des Chartreux, 60

ÉGLISE DE L'ABBAYE DE VILLERS

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX TILDEN FOUNDATIONS.

I

En 1902, j'ai entretenu l'assemblée générale des membres correspondants de la Commission royale des Monuments, de la direction nouvelle donnée aux études sur l'église de Villers, par M Edgar de Prelle de la Nieppe (1).

J'ai annoncé, à cette occasion (2), qu'il m'avait été donné, grâce à des recherches dans les archives, provoquées par mon initiative, de mettre la main sur une série de documents inédits, relatifs à l'antique abbaye brabançonne.

En voici la liste bien garnie, mais, je l'espère, encore incomplète (3) :

1° Consécration du cimetière de l'abbaye, en 1210;

---

(1) Voy. ci-dessus, *Bull. des Comm. roy d'art et d'archéol.*, XXXVIII (1899), p. 37, et XLI, p. 311

(2) *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, VII, p. 2.

(3) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, etc., XXV (1898), p. 85. C'est feu M. le chanoine Reusens, professeur d'archéologie à l'Université de Louvain (dont le nom reviendra ci-après) qui m'a mis en relations avec M. l'abbé Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines, à qui j'ai fait connaître mes *desiderata*, entre autres une liste des consécrations des autels de l'abbaye de Villers (signalée par Bethmann, le correspondant de Pertz), dont j'avais immédiatement saisi l'importance, bien dépassée encore par la réalité.

2° Sépulture, dans l'église, du duc Henri II et de la duchesse Sophie de Thuringe, en 1247 et en 1275;

3° Translation des reliques du monastère, dans l'église, en 1269;

4° Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye, dressé en 1309;

5° Consécrations des autels de l'église, de 1217 à 1294, continuées en 1315, 1317 et même en 1499;

6° Notice nécrologique sur le B. Gobert d'Aspremont;

7° Mentions diverses d'un bref du pape Clément VIII, de l'an 1599, qualifiant « Sainte » la B. Julienne de Cornillon, avec le texte du diplôme pontifical, retrouvé en original à l'archevêché de Malines (1).

Ce n'était pas peu, mais pour moi pas assez : d'après la maxime évangélique : « cherchez et vous trouverez », je redoublai de fouilles en d'anciens documents.

Un complément bien utile de ces recherches a été la découverte (2), parmi les manuscrits précieux qu'a rassemblés M. le baron Édouard Houtart, en la riche bibliothèque de son château de Monceau-sur-Sambre, d'un recueil des

---

(1) Voir mon travail : « *Châsse des XXXVI Saints, à Anvers* (*Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, Anvers, 1900, LII, p. 881. J'y ai démontré que la qualification citée, insérée dans un bref d'avant Urbain VIII, emporte, *ipso jure*, la canonisation. Cela n'est pas contesté de la part de la Curie romaine; mais le 5 juillet 1899, tout en ordonnant, d'après ma demande, réouverture de la cause de la B. Julienne, elle décide qu'il y a lieu de compléter la procédure par une enquête « de virtutibus et miraculis », manière polie de me dire : « le surplus n'est pas qui vous regarde ! »

(2) Voy. l'exposé des circonstances de la trouvaille, *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, VIII, p. 41.

Je l'appellerai le manuscrit Houtart, comme je donnerai le nom de manuscrit Laenen à celui dont je parle ci-dessus, page précédente, note 3.

épitaphes de l'église de Villers, qui a été formé au XVIIIe siècle.

J'aurai, de plus, dans le cours du présent article, à faire des emprunts à un important Cartulaire de l'abbaye de Villers, encore inédit.

A soi seul, cela suffit pour indiquer que la période des études préliminaires au sujet de Villers ne peut pas être considérée comme close et que l'heure de la synthèse n'a pas encore sonné; aussi vais-je me borner à présenter ici, non pas un travail d'ensemble, mais de simples notes détachées, sur plusieurs points de détail (me paraissant dignes d'être posés comme jalons futurs), tout en laissant de côté une série de menues questions que je renonce à traiter ici toutes : de ma part, qu'on veuille bien le noter, ne pas contredire n'équivaut nullement à acquiescer (1).

J'ai comme le sentiment que la discussion relative à l'église de Villers (sans pour cela rien perdre en indépendance, au contraire) aura tout à gagner en sérénité et en dignité, par la suppression des noms propres des contemporains encore

---

(1) A l'appui de la présente étude : Edg. DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Église de l'abbaye de Villers* (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, *supra*, XXXVIII, 1899, p. 37); SCHUERMANS, *Abbaye de Villers. Reliques de la B. Juliene de Cornillon* (*Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, VII, p. 1); ID., *La Châsse des XXXVI Saints à Anvers* (*Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, V^e série, 1900, p. 381); ID., *Bull.* cité, XLI, p. 30; BALAU, *Sources de l'histoire de Liége au moyen âge* (Mém. cour. Acad. roy. de Belg., 1903), p. 480.

En sens inverse : MONCHAMP, *Les reliques de S. Julienne de Cornillon. Contribution à l'histoire de son culte* (*Gazette de Liége*, suppl. 4 et 10 août 1898); NIMAL, *Autour de Villers. La B. Julienne. Ses reliques et son culte* (*Écho religieux de Belgique*, 26 novembre 1902); ID., *L'Église de Villers. Étude historique et archéologique*, avec en appendice un manuscrit du XVIIIe siècle (*Ann.* citées de Nivelles, VIII, p. 1).

vivants (1) dont je suis exposé à devoir discuter l'opinion. Ainsi ferai-je et, pour éviter toute occasion de personnalité, je me borne à indiquer, en note, de façon générale, la « littérature » de la question.

II

Dans un intérêt, au moins apparent, de méthode, il y a lieu de déblayer le terrain pour débarrasser la discussion d'une de ses plus grandes occasions d'encombrement :

Je veux parler d'une thèse qui vient d'apparaître pour la toute première fois, motif suffisant déjà, à soi seul, pour la rendre suspecte.

Jusqu'à présent, tout ce que les auteurs disaient de l'antiquité de l'église de Villers, se concentrait en ces quelques paroles de Sanderus (2) : « L'église de Villers, bien qu'elle ait été construite à peu près à l'époque de la fondation du monastère, est pourtant une construction de tout premier ordre ».

La force de cette énonciation si nette s'accentue même par une antithèse expressive dont voici la paraphrase : « Ne vous y trompez pas; d'après le caractère si distingué de l'édifice, on pourrait être tenté de le considérer comme moins ancien que son apparence. Eh bien! ce serait une

---

(1) J'aurais, en tous cas, été obligé de faire exception pour un de mes contradicteurs, Licot (qu'on me permette, à raison de la notoriété obtenue, à bon droit, par lui pour sa restauration de Villers, de l'appeler de son nom tout court); je me suis, malgré mes efforts pour m'y soustraire (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XLI, p. 194), laissé entraîner à une discussion contradictoire avec lui. J'ai donc conquis mon franc parler vis-à-vis de lui, présent comme absent.

(2) « Templum quamvis ab initio paene *fundati monasterii constructum sit, tamen elegans est et augustum.* »

illusion; l'église de Villers, en vérité, remonte à une antiquité très reculée; elle est, à peu d'années près, aussi ancienne que l'abbaye elle-même... »

Voilà certes une thèse péremptoire! Comment, après cela, contester la haute antiquité de l'église de Villers?

Mais un contradicteur, pour échapper à l'argumentation, s'élance sur la tangente et, en vérité, quand on y regarde de près, l'on doit bien reconnaître qu'il n'y avait guère pour lui d'autre ressource...

« Les auteurs de ces temps, nous dit-on, n'attachaient qu'une importance médiocre à la chronologie... Dans une suite de siècles, cinquante ans comptent-ils et la date de 1197 ne constitue-t-elle pas une véritable antiquité? »...

Pour remettre les choses au point, il suffit de remarquer qu'ici le sens « obvie » (comme, paraît-il, on appelle cela), consiste précisément ici à déterminer l'antiquité relative, et de la fondation du monastère et de la construction de l'église, deux époques distinctes, bien marquées par l'opposition des termes « fundati » et « constructum ».

Généralement certes, il n'y a pas de concomitance absolue et nécessaire entre les deux époques de la fondation et de la construction, qui peuvent retarder l'une sur l'autre; mais quand elles se rencontrent, l'observation y gagne en précision et en importance; or, à peu d'années près, c'est le cas ici : il y a coïncidence.

III

Une seconde occasion d'encombrement que je désire supprimer, est certaine thèse que je vois apparaître et qui est une nouveauté, plus encore que la précédente.

Au moins les spécialistes de Villers, bien que dissidents sur d'autres points, étaient-ils d'accord pour déclarer ce qui suit : « Qu'on ne vienne pas ici parler de tâtonnements, » d'un temple primitif, de services provisoires; rien n'accuse » le doute. *L'église n'eut jamais d'autre emplacement* (1). »

Et brochant sur le tout, des passages où on lit : « Le plan d'ensemble existe dès le premier coup de pioche... »

Ces spécialistes discutaient ensemble si telle ou telle partie de l'église est antérieure à telle autre; mais jamais ils n'étaient sortis du cadre formé par les ruines actuelles, pour loger, par hypothèse, sur leur emplacement, une partie quelconque des constructions de l'abbaye.

Ici, une erreur vraiment piquante : C'est Licot qui a écrit la ligne reproduite ci-dessus en italiques : « *L'église n'eut jamais d'autre emplacement.* »

Eh bien! pour réfuter cette donnée, c'est Licot et « Licot lui-même (2) » qui est invoqué, comme si son témoignage était de nature à être produit à l'appui de la thèse diamétralement opposée à la sienne...

Licot contre Licot!

Malheureusement pour l'auteur de cette ingénieuse combinaison (que j'aime, en vérité, à croire être plutôt encore une confusion), M. de Prelle de la Nieppe n'a jamais rien dit de semblable et Licot doit rentrer en possession des paroles en question : c'est bien lui qui les a écrites.

---

(1) Licot, *Abbaye de Villers-La Ville, de l'ordre de Cîteaux. Description des ruines*, p. 72 (Bruxelles, 1877); Coulon, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVII, pp. 271, 272, 282, 318, etc.

(2) Dans un autre passage de l'auteur critiqué, c'est M. « de Prelle lui-même » à qui le même rôle est attribué...

Avec la citation, disparaît naturellement tout ce qui a été déduit d'elle, pour appuyer certaine opinion réfutée depuis longtemps, entre autres par M. de Prelle (1), à savoir que l'église primitive, à Villers, « était dans la partie la plus cachée du monastère, c'est-à-dire au sud, précisément le côté opposé à celui où le pieux fondateur plaçait toujours l'église. »

Je me suis permis d'appeler « piquante » l'erreur de cette citation où Licot est mis en avant pour réfuter Licot...

Voici un rapprochement plus piquant encore. Comme si Butkens avait prévu la présente discussion, il l'a tranchée d'un mot, il y a plus de deux siècles (2) : « S. Bernard » fit à nouveau bâtir église et demeure pour ses religieux » qu'ils dédièrent, à la S. Vierge Mère, *au même lieu où* » *l'église de Villers se voit maintenant...* »

On ne peut être plus catégorique...

IV

Il est indispensable que des plans appropriés à la discussion (voir pl. I) soient mis sous les yeux du lecteur : je lui demande la permission, parmi les points que j'y marque, d'y comprendre, comme définitivement établis, ceux que je lui présente tels ci-après.

J'entre dans l'église par le fond.

Avant d'avoir franchi le seuil, je côtoie à gauche (3) la

---

(1) *L. cit.*, XXXVIII, p. 40.

(2) *Trophées de Brabant*, I, p. 123.

(3) « In d'eerste capelle op de slinke zyde, langs de groote kerk deur inkomende. » Manuscrit Houtart, toute première ligne.

Chapelle n° 9, sous le porche : c'est la « nona capella in porticu subtus », de la Chronique, chapelle du *narthex*, affectée spécialement, après 1599, au culte de Saint-Bernard.

Chapelle n° 8, dite de Mont-Saint-Guibert : c'est celle qu'on présente aujourd'hui comme étant, au lieu de la précédente, la seule et vraie chapelle de Saint-Bernard, opinion que je combats énergiquement.

Les chapelles suivantes (en remontant l'église depuis 7 jusqu'à 2) ne présentent pas un intérêt spécial pour le moment.

Quant à la *Chapelle n°* 1, il est inutile d'en entretenir le lecteur, quoique l'on ait fait quelque tapage autour d'elle à propos des reliques à retrouver de la B. Julienne de Cornillon (1); l'opinion de Licot est aujourd'hui abandonnée, même par ses protagonistes d'antan (2).

Il n'a jamais été question de la *Chapelle B*, sinon d'une manière toute hypothétique, et cela à seule fin d'écarter toute application du texte des auteurs à une entrée aussi secondaire. Il est d'ailleurs manifeste que M. de Prelle a fait erreur en plaçant en B la chapelle de Saint-Paul (3).

Chapelle C. Je possède, sur un plan de Villers, une annotation autographe de feu M. Piot, membre de la Commission des Monuments, pour y marquer certaine chapelle qu'en son enfance (premières années du XIXe siècle), on lui

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XLI, pp. 314 et 320; compte rendu non encore publié de l'Assemblée générale de la Commission des monuments en 1903.

(2) *Ann. Soc. archéol. de Nivelles*, VIII, p. 55.

(3) Celle-ci était dans l'angle du mur méridional et la chapelle G. (Voy. ci-après)

avait, m'a-t-il dit, désignée comme chapelle de la Vierge : c'est la chapelle C (1).

Chapelle D. Là, dans l'entrecolonnement d'avec le maitre-autel, fut placé le tombeau double du duc Henri et de Sophie de Thuringe, dont je vais reparler.

Le *Maître-autel A* ne donne guère lieu à des observations à part, non plus que les chapelles E, F, G, si ce n'est que la chapelle E, comme le soupçonnait M. de Prelle (2), fait, en effet, double emploi avec F; le vocable de cet autel est complexe : « ad titulum beati Mychaelis archangeli et » omnium sanctorum angelorum (3). »

Gramaye parle d'autels « quaquaversus templum coronantia. » Il y avait donc des autels même du côté sud (à l'exclusion tout naturellement de l'ouest). Ce texte est confirmé :

1° Par la constatation qu'un autel se trouvait « ante januam secretarii (4) », donc adossé à la paroi méridionale du mur de l'église;

2° Par un passage où Tarlier et Wauters (5) signalent « au mur des collatéraux de l'est, des arrachements qui semblent indiquer la présence d'autels ou de cloisons » ;

3° Par un texte de Jongelinus indiquant un autel de SS. Simon et Jude du côté méridional de l'église (6);

---

(1) Certes, je ne vais pas jusqu'à présenter cela comme une preuve de l'existence de la chapelle de la Vierge, en C; mais j'aurai plus tard à insister sur la coïncidence de la désignation avec le texte des auteurs du XIIIe siècle sur des miracles qui auraient été accomplis dans le transept.

(2) *L. cit.*, p. 77.

(3) LAENEN, *Analectes*, XXVII, p. 91.

(4) ID., *ibid.*, p. 95.

(5) *Canton de Genappe*, p. 88.

(6) *Notitia abbatiarum ordinis Cistertiensis*, fascicule IX, 35.

4° Enfin par le fait de la découverte qu'a faite Licot, des fondements d'un autel en H''' (où il s'agit de marquer l'autel H'', un peu à gauche de l'endroit désigné par M. de Prelle et un tant soit peu plus haut).

V

Je m'interromps ici pour dire deux mots des tombeaux du duc Henri de Brabant († 1247) et de Sophie de Thuringe, son épouse († 1275), réunis en un caveau double, à gauche du chœur (situation indiquée par Gramaye et Sanderus : « ad laevam, » où, en effet, des fouilles utiles furent opérées en 1895).

Je pense, après ce que j'ai dit à l'assemblée générale de la Commission des Monuments, en 1902 (1), que personne ne songera plus, à la suite du comte de Montalembert et de l'abbé Namèche, à déposséder Sophie, la fille de Sainte-Élisabeth, de sa sépulture en l'église de Villers : le document qu'il m'a été donné de produire, un vrai procès-verbal du temps, coupe court à toute discussion sur ce point, comme à l'erreur grossière de ceux qui, dans la partie gauche du caveau, croyaient avoir découvert des ossements, non pas de femme, mais d'homme (2); je complète les renseignements que j'ai présentés alors, par la reproduction d'un croquis que m'a fourni, en 1897, feu l'architecte De Wit, directeur des fouilles de l'abbaye (Voir pl. II).

J'ajoute un détail : la chapelle près de laquelle furent

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol*, XLI, p 315.

(2) Voy. *ibid.*, p. 315, où Licot a encore produit l'allégation, contraire au « procès-verbal » cité, que le corps laissé dans le tombeau, en 1895, est celui de la duchesse.

enterrés Henri II et Sophie, est qualifiée, dans les documents que j'ai retrouvés, tantôt chapelle Saint-Jean-Baptiste (1), tantôt chapelle des Saints Évangélistes; le fait est que, dans l'acte de consécration de l'autel « quod stat ad tumbam ducis », la désignation est double : « S. Johannis-Baptistæ et IIII Sanctorum Ewangelistarum (2). »

— Puisque j'en suis aux tombeaux des ducs enterrés en l'église de Villers, il n'est pas inutile que je parle ici de celui du duc Jean III de Brabant (mort en 1355).

Ce tombeau, on paraît s'être assigné pour tâche de le chercher du côté Épître; je lis, en effet, dans une sorte de « communiqué » adressé aux journaux (3), la phrase dont j'ai donné connaissance à la Commission des Monuments : « Les travaux vont être repris dans le bas-côté *du transept méridional* où l'on espère mettre au jour les restes de Jean III, duc de Brabant (4). »

Le monument de ce grand personnage n'était pas de ce côté de l'église : Gramaye et Sanderus parlent l'un et l'autre des tombeaux des ducs de Brabant, « tumuli duo ducum », (donc Jean III, aussi bien que Henri II, l'un de ses prédécesseurs), comme se trouvant à gauche, « ad laevam », c'est-à-dire du côté Évangile.

Quant à Butkens, il y met moins de précision et il place le tombeau devant le maître-autel; mais, sous peine de donner

(1) *Cartulaire* 182, aux Archives du royaume, à Bruxelles, pp. 2 et 14.

(2) *Analectes ecclésiastiques*, XXVII, p. 96; cet autel fut consacré seulement en 1250, trois ans après l'enterrement du duc Henri II au pied de cet autel.

(3) Voy *supra*, XLI, p. 319.

(4) Inutile, sans doute, de répéter ma protestation contre l'inconvenance du terme...

un démenti aux deux autres auteurs cités, il s'agit, en tous cas, de se figurer le tombeau cherché, face au chœur sans doute, mais à gauche, non à droite, de l'axe de l'église.

La production du manuscrit Houtart n'est pas de nature à élucider la question : ce document indique bien le tombeau de Henri II du côté Évangile; mais quand il parle, après cela, du tombeau de Jean III, c'est le côté Épître qu'il désigne pour celui-ci...

Heureusement, une autre énonciation du même manuscrit Houtart permet de résoudre cette nébuleuse. Il en résulte qu'à un moment donné, l'abbé de Villers obtint la permission de déplacer le monument de Jean III, pour faire pendant, sans doute, à celui de Henri II, de l'autre côté du maitre-autel, vers l'autel de Saint-Michel (plan litt. E).

Voici ce qui aura eu lieu : d'abord, la sépulture et le cénotaphe coïncidaient l'un au-dessus de l'autre; mais, pour des nécessités de service, le second aura été transporté du côté Épître, en laissant sa partie souterraine du côté Évangile.

De là, la fausse idée que la place primitive du cénotaphe, œuvre de Colard Garnet, était vers la gauche du maitre-autel (1), où, en effet, paraissent en avoir été trouvés de menus débris.

A mon avis, le caveau, contenant sans doute encore aujourd'hui les restes du duc Jean III de Brabant, a échappé au vandalisme, parce qu'aucun signe extérieur ne le signalait plus, et le caveau, d'après les indications combinées fournies par Gramaye, Sanderus et Butkens, doit se trouver sur une

(1) « Bas-côté du transept méridional. » (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XLI, p. 319.)

ligne droite que n'intercepte pas le gros pilier du transept, côté Évangile.

Ces conditions paraissent ne point être remplies quant à certain caveau qu'on soupçonne exister au tréfonds du transept; en fait de tombeau, on ne retrouvera sans doute là que celui de l'abbé de Vleeschouwere, « sepultus in medio ecclesiæ, ante altare SS. Trinitatis... »

Une croisade pieuse (1) s'organise pour ramener à Louvain les restes mortels de nos anciens souverains, enterrés à Villers, dont le duc Henri II et la duchesse Sophie de Thuringe...

Pourra-t-on y joindre ceux du duc Jean III ? Il y a lieu d'en douter...

En tous cas, j'estime, quant à moi, qu'il faut laisser en paix les défunts, où qu'ils aient été enterrés; mais du moins convient-il de faire respecter leurs tombeaux (comme d'ailleurs ceux des autres occupants des sépultures de Villers, moines ou ducs), mieux qu'on ne le fait aujourd'hui où Villers est devenu un lieu de rendez-vous joyeux.

VI

Vu l'importance de la matière qui attire, de plus en plus, l'attention des archéologues, l'étude de M. Edg. de Prelle

---

(1) L. Henry, président du conseil de fabrique de Saint-Pierre à Louvain. (*Petites Affiches* de Louvain du 13 septembre et du 18 octobre 1903.)

Voy. à ce sujet les paroles prononcées par M. Lagasse-de Locht, président de la Commission royale des monuments, et par moi-même, à l'assemblée générale de 1903 dont le compte rendu n'a pas encore été publié.

de la Nieppe sur l'église de l'abbaye de Villers (1), avait été soumise préalablement à un contrôle « sérieux, même sévère (2) », de la part des deux rapporteurs du Comité du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, feu M. le chanoine Reusens (3) et moi-même, qui nous rencontrions régulièrement tous les mois, à la Commission du Musée royal du Cinquantenaire, à Bruxelles, avec l'auteur, alors notre collègue en cette Commission.

Au dit Musée, nous avions précisément l'avantage d'avoir sous les yeux la maquette de l'abbaye de Villers, dressée par l'architecte Licot, occasion favorable pour y raccorder nos entretiens et, je puis le dire, une correspondance active et minutieuse.

Il s'était tenu, le 28 août 1877, à l'abbaye même de Villers, une assemblée de la Gilde de Saint-Luc et Saint-Thomas, où furent en présence et même en contradiction, d'une part le chanoine Reusens et le savant archéologue anglais James Weale, émule de Sharpe, dont le nom reviendra ci-après, — et d'autre part l'architecte Licot, avec un personnage,

---

(1) *Bulletin*, *supra*, XXXVII, p. 37.

(2) *Ibid.*, XLI, p. 310

(3) Il est inutile de rappeler ici les titres de l'éminent professeur d'archéologie de Louvain. Je me souviens avec émotion qu'à la dernière séance du Musée où assista ce regretté collègue, il est venu me retrouver au fond de la salle du Musée du Cinquantenaire où repose la maquette de Villers, et là, devant celle-ci, nous nous sommes entretenus de plusieurs questions concernant l'abbaye. Il est résulté, pour moi, de cette suprême entrevue, que M. Reusens approuvait les efforts de M. de Prelle, pour se dégager de la routine et surtout pour résister aux tendances dont je parle ci-dessus : du ton dont il en parlait, il m'a semblé que, sur lui-même, elles avaient produit un très médiocre effet.

dont le compte rendu de la séance parle en ces termes (1) : « un *inconnu* se leva et demanda la parole... La parole lui fut accordée et il put se faire entendre. Nous sûmes plus tard que *ce monsieur* avait collaboré à une monographie de l'abbaye et c'est ainsi qu'il connaissait si bien les lieux ! »

La façon pittoresque de ce compte rendu n'implique pas précisément une parfaite communion d'idées entre ce « monsieur inconnu » et les archéologues devant lesquels il fut admis à exprimer les siennes...

Aussi ne serai-je pas taxé de témérité pour affirmer que si, — comme moi d'ailleurs, — le chanoine Reusens ne marchandait pas son approbation à Licot artiste, il n'en était pas de même pour Licot, auteur d'un livre sur les ruines de Villers, qui venait de paraître et dont le savant professeur de Louvain, en 1877, n'avait pas sans doute encore entendu parler.

Dans mes entretiens avec ce dernier, j'ai, en effet, entrevu quelque réaction contre les novateurs du XIXe siècle qui « s'emballent à l'envi » pour soutenir que le constructeur de Villers fut, non pas le fondateur lui-même, mais un abbé du lieu vivant un demi-siècle plus tard.

Je trouve même la preuve de cette disposition d'esprit dans le contraste de Reusens, vieillissant de l'église de Villers, et de Licot tendant à la rejeunir.

C'est aussi la déclaration très nette du premier à la Gilde de 1877 : « Église de Villers. Le plein cintre s'y trouve

---

(1) Ce personnage était M. Lefèvre, membre correspondant de l'Académie de Reims, coauteur du livre publié par Licot, en 1877, sur l'abbaye de Villers, livre qui venait à peine de paraître.

» encore, notamment au chœur et au *narthex* », ce que James Weale appuyait : « On a pu remarquer que le *narthex* » et la partie orientale de l'église sont d'une époque plus » reculée que le reste de l'édifice. »

Pour la première fois, on entendait se préciser cette importante détermination d'époque : les constructions primitives de Villers, celles qui se rapprochent le plus du temps de S. Bernard, appartenant encore au style roman...

L'honorable professeur d'archéologie de Louvain eut une occasion ultérieure d'exprimer son avis sur l'âge du *narthex*, classé par lui parmi les constructions primitives de l'église de Villers; cette occasion, ce fut l'étude de M. de Prelle de la Nieppe; voici la déclaration importante et dont tous les mots portent, qu'il dicta lui-même à ce dernier : « D'après » une observation précieuse que nous suggère M. le cha- » noine Reusens, l'idée d'établir une chapelle sous le » porche, tient peut-être à ce que, en effet, pendant le » XIIe siècle, le *narthex* servit de chapelle pour les péni- » tents. »

Par cette fixation précise de date : « pendant le XIIe siècle » (pas plus tard !), le chanoine Reusens a bien accentué son intention de décliner toute solidarité avec la thèse Licot qui fait remonter l'église toute entière, *narthex* compris, non pas au XIIe siècle, mais au XIIIe; en émettant pareil avis, le savant chanoine avait bien certainement son attention concentrée sur ce que j'appellerai les « incunables » de l'abbaye de Villers. J'estime que, ces origines, il les faisait remonter un bon demi-siècle avant la fin du XIIe, celui dont il a parlé en toutes lettres...

VII

Ce n'est pas que Licot ait bien été encouragé dans son affirmation, trop hardie, que les travaux de l'église de Villers ont commencé seulement en 1197 : deux ans à peine après le livre relatif à Villers (1), Coulon, son émule (2) pour les études relatives à l'antique abbaye brabançonne, publiait l'importante déclaration que voici :

« Sous l'entrée de la grande nef existe une crypte romane » dont la voûte est portée par trois pilettes centrales. Elle » appartient au temple primitif ou du moins à une église » antérieure à celle-ci ; j'estime que *cette substruction date* » *de* 1150 *à* 1200 »

Confirmation éclatante et précise de la thèse de Reusens et de Weale ! D'après Coulon, le *narthex* de l'église aurait même été commencé en 1150, trois ans avant la mort de S. Bernard...

En deux autres passages, Coulon parle du *narthex* dans les mêmes conditions : « Pour aller à la cave sous le porche, » on passe par une profonde embrasure qui a été pratiquée » dans le mur primitif, lorsqu'on y accola ce porche... Le » mur, placé entre les deux souterrains, est d'une épaisseur » inusitée, ce qui s'explique parce que c'était la fondation

---

(1) *L'église de l'abbaye de Villers* (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVII, p. 259).

(2) Lire le *Messager des sciences historiques*, 1882, p. 16, qui a opposé les deux artistes l'un à l'autre.

Je puis bien me permettre, sans doute, de traiter les deux « rivaux » avec la même familiarité, c'est-à-dire en les appelant l'un et l'autre par leur nom « tout court ».

» de l'ancienne façade, dont les assises avancées auront été » reparementées (1) ».

Plus haut, il a même une réminiscence de ces bancs de pénitents sur lesquels Reusens nous a fait entrejeter les yeux : « Attendons l'ouverture du temple dans le porche. J'y ai découvert les restes des bancs qui existaient le long des murs (2) ».

C'est encore au *narthex* (partie souterraine) que me rappellent les points de comparaison, choisis par M. de Prelle (3), entre Villers et sa contemporaine Cambron (année 1140); là, en effet, a été signalée une autre crypte remontant aux toutes premières années de l'abbaye; elle présente tant d'analogie avec la nôtre que, je me le demande, cette identité, à elle seule, ne devrait-elle pas servir de sujet d'étude ultérieure?

De plus, le *narthex* est expressément compris par l'abbé Balau (4), parmi les constructions primitives de l'abbaye : non seulement le chœur et le transept, mais, en outre, le « porche occidental », c'est-à-dire le *narthex*.

Que nous sommes déjà loin du temps où Licot produisait sa planche représentant le plan terrier de l'église où, en 1197, pas encore une seule brique n'est posée sur une autre!

---

(1) *Ibid.*, pp. 288 et 318.

(2) P. 279. A la vérité, Coulon, qui avait si bien fait débuter les travaux de Villers de 1150 à 1200, s'est-il mis à retarder plus tard; mais j'estime qu'il y a lieu de le quitter à partir du XIIe siècle.

(3) *Bull.* (*supra*), XXXVIII, p. 44.

(4) *Mém. cités de l'Académie royale de Belgique*, LXI, p. 480, 1903.

VIII

C'est le moment d'entretenir spécialement le lecteur d'une création personnelle de S. Bernard, qui est précisément le *narthex*, la partie de l'église cistercienne dont il est ici question.

Viollet-le-Duc (1) définit le *narthex :*

« Portique élevé en avant de la nef et formant le fond de l'*atrium*. Dans la primitive église, le *narthex* était destiné à contenir les catéchumènes, les énergumènes et, au centre, en face de la porte de la nef, les pénitents auditeurs, c'est-à-dire auxquels il était permis d'assister au service en dehors du temple. Les églises de l'ordre de Cluny et de l'ordre de Citeaux avaient toutes des porches plus ou moins fermés en avant de la nef. »

Et ailleurs : « Le *narthex* est une véritable église. Était-il un vestibule pour les pénitents?... Un texte vient appuyer cette hypothèse : dans l'ancien pontifical de Chalon-sur-Saône, si voisin de Cluny, on lisait (2) : « Dans quelques églises, le prêtre, par ordre de l'évêque, célèbre la messe sur un autel très rapproché des portes du temple, pour les pénitents placés devant les portes de l'église. »

« Il paraitrait, ajoute Viollet-le-Duc, que S. Bernard voulait revenir aux dispositions des églises primitives et *rénover* le *narthex* des basiliques de l'antiquité chrétienne. »

---

(1) *Dictionnaire d'archéologie religieuse*, I, p. 259; VI, p. 411; VII, p. 269. *Narthex*, qu'on le remarque, est une expression purement conventionnelle.

(2) « In quibusdam ecclesiis sacerdos in aliquo altari foribus proximiori, celebrat missam, jussu episcopi, penitentibus ante foras ecclesiæ constitutis. »

Cet auteur a même retrouvé à Cluny, à gauche de la porte d'entrée du *narthex* (1), la table de pierre qui y servait d'autel.

Le *narthex* de Villers est donc bien une création personnelle de Saint-Bernard; lui-même a d'ailleurs réalisé cette pensée en d'autres endroits.

Je dirai mieux : pas d'église cistercienne du temps, sans *narthex*.

Le *narthex* de Villers était au n° 9 du plan.

Le lecteur y remarquera, d'après la planche de Coulon (2), la relation entre la crypte placée dans le caveau et le soupirail qui s'ouvre dans le mur extérieur de l'église, tandis que, du côté opposé, le souterrain ne pénètre pas dans toute la profondeur du caveau, s'arrêtant à 16 mètres de l'entrée, au delà de quoi les constructeurs n'ont pas jugé à propos de creuser le sol.

Il résulte de cette disposition que, dans la partie souterraine, l'espace était plus ample qu'en haut et qu'on pouvait s'y étaler avec plus de développement qu'à la partie supérieure, comme on peut le remarquer aussi au *narthex* présumé de Cambron. Quel que soit le motif de cette inégalité de dimension entre les deux salles superposées, elle indique tout au moins que la crypte était bien destinée à desservir cette partie de l'édifice et elle atteste l'importance de l'ensemble.

---

(1) Telle doit avoir été la position de la table d'autel de Villers, sans doute adossée au côté nord de l'église.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVII, pl. IX (*coupe*); le soupirail est indiqué sur le *plan* correspondant.

IX

C'est précisément la chapelle n° 9 que l'abbé Henrion, en 1599, choisit comme sanctuaire propre (« sacellum proprium »), pour aller y déposer, par-delà le temple « trans templum », (1) les reliques vénérées du monastère.

Aucune place plus convenable ne pouvait être choisie : la chapelle était libre; personne n'y avait encore été enterré; en effet, les deux fondateurs, Gobert de Bioul, grand seigneur de la Cour de Brabant, et Matthieu Piétoul, lui-même fondateur à Nivelles, avaient des attaches intimes loin de Villers, comme l'a démontré M. de Prelle (2).

Ici viendrait, peut-être fort à propos, une légère digression au sujet des expressions : *eere tombe*, *eere capelle* (que je ne suis pas seul à lire dans le manuscrit Houtart, aux pp. 53, l. 19, et p. 37, l. 6). Mais je ne veux pas prêter le flanc à des discussions de paléographie et de diplomatique, sur la forme de certaines lettres dudit manuscrit, et je crois, par tactique, devoir m'abstenir de soulever de pareilles questions, en les laissant se produire spontanément là où cela sera jugé utile.

---

(1) Robertus praesul, disent des vers du temps, recueillis par Henriquez (*Lilia Cisterciti*, p. 144) :

Dena Beatorum, *trans templum*, corpora cinxit.

M. de Prelle, selon moi, n'a pas accordé à ce passage l'importance qu'il mérite. (Voir *Ann. Soc. archéol. de Nivelles*, VII, p. 12.)

(2) Voy. *supra*, XXXVIII, p. 82, note 2.

J'estime d'ailleurs que ma thèse au sujet de l'emplacement de la chapelle Saint-Bernard est suffisamment ancrée pour pouvoir se soutenir d'elle-même sans arguments surérogatoires.

Je montrerai ci-après quelle est la cause de l'erreur commise par certaine interprétation récente du manuscrit Houtart; je me contente pour le moment du texte de Gramaye, de Sanderus, de Papebroch, texte qui ne peut donner absolument lieu à aucune équivoque, tant il est clair.

Les auteurs que je cite sont unanimes pour indiquer la chapelle Saint-Bernard comme étant la première qui se présente aux visiteurs pénétrant dans l'église par la porte du fond à gauche. C'est la chapelle du *narthex*.

Je répète le jugement catégorique que je me suis permis d'énoncer à ce sujet (1), en disant que, pour y contredire, on a « méconnu ou (plutôt) l'on n'a non compris le rôle » important du *narthex*, cette création de Saint-Bernard qui » voulait rénover (2) cette partie de la basilique chrétienne » des premiers temps. »

Les neuf chapelles adventices qui ont été ajoutées à l'église de Villers à une époque que j'aurai à préciser ci-après, commencent leur série à la chapelle du *narthex;* celle-ci est à la fois la plus vénérable par son ancienneté, et par son remploi, depuis le XVIe siècle, époque où elle a été consacrée à la conservation des reliques du monastère.

---

(1) *Ann. Soc. archéol. de Nivelles*, VII, p 52.

(2) C'est moi qui me permets de prêter à VIOLLET-LE-DUC, ce néologisme expressif.

C'est là, et non pas au n° 8 (ni surtout au n° 1 !) qu'il fallait chercher les reliques de la B. Julienne de Cornillon...

X

Observation dictée par le bon sens : en cas de bâtisses juxtaposées, ce n'est pas toujours la plus ancienne qui a été achevée la première; il s'agit, dans chaque cas particulier, de vérifier minutieusement — on ne peut le faire avec assez de soin — si l'enchevêtrement de certaines constructions parmi d'autres plus récentes, ne doit pas être attribué à des circonstances passagères ou même purement provisoires et accidentelles.

« Ne suffit-il pas, fait observer justement M. de Prelle (1), que telle ou telle partie du mur sud du transept date d'après le dortoir des moines, pour que celui-ci révèle nécessairement des indices d'antériorité? »

J'irai même plus loin et, renversant les termes, je poserai ainsi la question : Ne suffirait-il pas qu'il y eût eu, pour n'importe quelle cause, ralentissement dans la construction de l'église, genre de travail auquel on ne met pas généralement de précipitation, pour qu'à un moment donné, telle autre partie (ici les dortoirs) semble avoir pris l'avance : que d'apparences pareilles se dissipent quand on les scrute de près...

Mais à quoi bon embarrasser le sujet de pareille discussion sur des antériorités? Je préfère reléguer à l'arrière plan ce

(1) Voy. *supra*, XXXVII, p. 75.

qui concerne ce point (1), et je veux aborder directement un essai de simplifier le débat en réduisant la proposition adverse à l'absurde; pour éviter des longueurs et des détours, il me faut bien pousser les choses jusque là...

Je n'ai absolument besoin, à cet effet, que d'opposer l'un à l'autre, les deux plans de Licot lui-même.

Or, j'y découvre le *narthex* de Villers indiqué comme construit seulement de *1250 à 1300 :* c'est un démenti flagrant infligé aux faits, puisque Reusens et Weale, cités ci-dessus, y constatent encore alors le style roman, et que Coulon (2), comme je l'ai montré, assigne comme date au *narthex* cent ans plus tôt : *1150 à 1200*...

Il est temps qu'on en revienne à la détermination d'époque proposée par Edm. Sharpe (3) : dès le temps de S. Bernard, le cercle et le plein cintre cèdent le pas à l'ogive, et se contenteront désormais du rôle d'ornement; partout où ils semblent encore concourir à la solidité de l'édifice, il faut

---

(1) Le livre de Licot contient deux plans :

« 1° Les premières constructions du couvent élevées sous l'abbé Charles » de Seyne (1197-1209);

» 2° Vue cavalière de l'église et des bâtiments conventuels pendant la » première moitié du XIIIe siècle, restituées d'après les constructions » existantes et les documents historiques.

» Dressé par l'architecte soussigné Ch. Licot. »

(2) Il est intéressant de rassembler les notes de Coulon sur ce point :

P. 280 : « On est en présence d'un porche *roman* par ses quatre murs; mais la manière *gothique* perce déjà dans la voûte, dont la forme générale accuse timidement *l'ogive*. »

P. 319 : « Dans ses murailles, le porche appartient au *roman* pur; cependant une pointe *ogivale* perce déjà dans ses murs. »

(3) Le chanoine Reusens est l'auteur de la communication faite à M. de Prelle de la Nieppe, des œuvres de Sharpe; c'est moi-même qui ai été son intermédiaire, tant le savant archéologue de Louvain appréciait l'importance de l'étude sur l'église de Villers, dans notre *Bulletin*.

vérifier de près s'il ne s'agit pas déjà de quelque infiltration du système nouveau d'architecture qui bientôt dominera souverainement : l'arc en tiers point...

L'église de Villers (1) fournit une occasion sans pareille de constater, en même temps, et le cercle encore employé à titre d'ornement, et l'ogive déjà consacrée à obtenir l'équilibre par le contre-balancement des poussées :

Il s'agit de ces « oculus » qui, dans le chœur et le transept, ont été percés, à la hauteur des voûtes, uniquement comme motifs de décoration.

Ces « oculus », une observation toute récente de l'archéologue français Camille Enlart (2), les a retrouvés en France, à Poissy (vers 1140) et Champeaux (vers 1180)...

C'est précisément l'âge que leur assigne, à Villers, leur construction, dès qu'elle est reconnue être contemporaine du *narthex*.

XI

A l'assemblée générale de la Commission royale des Monuments, en 1903, j'ai énoncé, au point de vue scientifique, des restrictions au rajeunissement excessif, selon moi, infligé à l'église de Villers et à ses chapelles latérales nord,

---

(1) Osw. Van den Berghe, *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XIV (1857) : « C'est bien là un des effets les plus extraordinaires que l'œil de l'archéologue ait jamais rencontrés et que l'art de l'architecte ait jamais produits ».

(2) *Manuel d'archéologie française* (1902), I, p. 239, où il cite une série d' « oculus », notamment ceux de l'église de Villers.

Il s'agit d'ailleurs, par l'étude du livre d'Enlart, de noter, avec toute la précision que la situation comporte, l'évolution du style de transition, dès 1120, 1140 et 1170 (Enlart, I, p. 435).

par Licot, qui date seulement celle-là du XIIIe siècle, celles-ci du XIVe, voire du XVe...

La première partie de cette tâche, c'est l'ensemble de ce qui précède; voici la deuxième.

Il se trouve que le lien qui les rattache l'une à l'autre est ce *narthex* dont, comme je le répète, l'on méconnait ou l'on n'a pas compris le rôle important tracé par S. Bernard lui-même : rénover cette partie de la basilique chrétienne des premiers temps du christianisme.

Les Archives de l'État, à Bruxelles (1), ont recueilli un diplôme pontifical, de tout premier ordre, par lequel le pape Grégoire IX (1227-1241), un siècle à peine après la fondation par S. Bernard, accordait aux bienfaiteurs de l'abbaye de Villers (spécialement dénommée) le privilège d'être enterrés dans l'église du monastère : mode, ardemment désiré, d'y faire affluer les libéralités des fidèles.

Une formule insolite, bizarre même : « ante facies vestras cum sanctis animalibus... (2) » me frappa dans ce diplôme; je n'eus point de cesse que je ne parvinsse à me rendre compte d'où cela pouvait bien venir...

Or, j'eus la main assez heureuse pour la mettre sur un document absolument identique, du même pape, en faveur d'une abbaye cistercienne de Pologne, en date du 18 décembre 1234 (3), date bien voisine, on voudra le remarquer, de l'année 1243, qui d'après le recueil « Gallia christiana »

---

(1) *Cartulaire*, n° 181, p. 27.

(2) Il s'agit d'un passage d'Ezéchiel, ch. I, v. 12, qu'on retrouve chez S. Paul, *Philipp.*, II, 13.

(3) Potthast, *Regesta pontificum romanorum*, I, p. 835, diplôme accordé « abbati et conventui Lubensis ordinis Wratislaw ».

fut celle de la fondation, à Villers, de la chapelle de la Sainte-Trinité.

Puisque nous connaissons la date de cette consécration d'autel de 1243 (et même d'une deuxième de 1252, consignée dans le même recueil), il n'y aura pas grand effort à faire pour en retrouver de subséquentes; car, Gramaye parlant de l'ensemble des neuf fondations citées par lui en l'église de l'abbaye de Villers, les dit à peu près contemporaines, « eodem fere omnes tempore ».

Or, indépendamment d'une liste de ces fondations dont j'aurai bientôt à faire spécialement état, que d'indices à relever à l'appui de l'assertion de Gramaye...

Je remarque, tout d'abord, que le milieu du XIIIe siècle sur lequel ces dates de 1243, 1252, appellent l'attention, est l'époque de l'achèvement de la cathédrale de Paris où, dès 1240, on imagina de crever les murs, comme à Villers, pour y annexer des chapelles entre les contreforts (1); c'est aussi l'époque de la construction de la Sainte-Chapelle, de la même ville (2)...

Or c'est précisément aussi celle que nous indiquent les détails d'architecture des chapelles septentrionales de l'église de Villers : « Grandeur disproportionnée des fenêtres, toutes

(1) Rappelée par M. de Prelle de la Nieppe, *l. cit*, p 70.

A propos d'un texte d'Enlart, d'où l'on infère qu'à Notre-Dame de Paris on n'aurait commencé à ajouter des chapelles qu'en 1290, voici le témoignage bien catégorique de Viollet-Le-Duc, I, p. 207 : « En 1230, la cathédrale de Paris était achevée et, en 1240 déjà, on crevait les bas-côtés de la nef pour établir des chapelles éclairées par de larges fenêtres à meneaux entre les saillies des contreforts ». II, p. 293 : « A Notre-Dame de Paris, en 1257, entre les contreforts du chœur, trois chapelles au nord et trois chapelles au sud furent bâties en même temps. »

(2) Viollet-Le-Duc, I, p. 207, et II, pp. 257 et 424.

à meneaux et à nervures, de travail aussi délicat qu'original, culs-de-lampe à clef délicatement sculptée, niches de crédence, etc., etc. » (1).

Même des vitraux peints (certes une exception dans une église cistercienne!) : les blasons des familles de Malève et de Sombreffe (dont j'aurai ci-après à déterminer la date d'apparition à Villers) sont signalés par le manuscrit Houtart dans les chapelles portant au plan, les nos 2 et 3 (2).

Observation importante : Le manuscrit Laenen relate, dans l'église de Villers, la consécration de 22 autels; sauf pour le maître-autel, où cela est explicable, tous les autels sont portés sur la liste comme ayant été consacrés dès avant l'an 1300; même, l'année 1280 a vu, à elle seule, le 27 juin, cinq de ces cérémonies (où je crois bien en distinguer telle ou telle se rapportant aux chapelles nord)...

C'est donc bien au XIIIe siècle qu'*a priori* il faudrait bien rapporter la fondation des dites chapelles septentrionales...

Mais pas du tout : c'est du XIVe, même du XVe siècle qu'on nous parle. Pas même un mot du XIIIe! ..

Qu'on contrôle mon assertion par ce qui va suivre...

XII

Vrai travail d'écureuils tournant perpétuellement dans la même « gire »...

---

(1) *Supra*, XVII, pp. 295 à 297, où l'on retrouvera, entre autres, les larges fenêtres à meneaux de la cathédrale de Paris.

(2) Voir Coulon, *supra* XVII, p. 304, sur la question des vitraux peints à Villers.

Qu'on lise tout ce qui a été écrit au sujet de l'âge des chapelles nord de l'église de Villers (rien d'omis) :

SCHAYES (1838) : « Comme dans toutes les églises de style ogival primaire, les bas-côtés (à Villers) n'avaient point été bordés de chapelles primitivement; mais, AU XIVe SIÈCLE ou AU XVe, on ajouta, au collatéral gauche, un rang de chapelles de très peu de profondeur (1) ».

DE VIGNE (1846) : « De abdey van Villers werd begonnen ten jare 1137 (lire 1147), en IN DE XIVde en IN DE XVde EEUW vernieuwd (2) ».

SCHAYES (1849) : « Les bas-côtés étaient primitivement sans chapelles; celles qu'on remarque au collatéral gauche (côté nord) ne datent que de la FIN DU XIVe siècle (3) ».

RODENBACH (1850) : « XIVe siècle. C'est à cette époque que l'on construit, à Villers, neuf nouvelles chapelles dans la nef gauche (côté nord). Les bas-côtés de la nef sont bordés de chapelles de peu de profondeur qui furent ajoutées aux bâtisses primitives vers le MILIEU DU XIVe siècle (4) ».

SCHAYES (1852) : « Comme dans la plupart des églises du XIIIe SIÈCLE, les collatéraux de la nef centrale n'étaient point bordés de chapelles dans le principe. Ce n'est qu'AU XIVe SIÈCLE qu'on construisit les chapelles qui flanquent le collatéral gauche (5) ».

TARLIER (1856) : « Il est facile de voir que les sept chapelles de peu de profondeur dont les fenêtres éclairent la nef latérale gauche,

---

(1) *Mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique.* (Acad. roy. de Belgique, Mémoire des prix, XIV, p. 71.)

(2) *Geschiedenis der middeleeuwsche bouwkunst*, p. 68.

(3) *Histoire de l'architecture en Belgique*, III, p. 45. L'auteur, p. 47, date la construction des neuf chapelles, du règne de Jean III, duc de Brabant, mort en 1355.

(4) *L'Abbaye de Villers*, pp. 47 et 83.

(5) *Messager des sciences historiques*, XX, p. 1.

ont été ajoutées à la disposition primitive de l'église; elles datent de la fin du XIVe SIÈCLE (1) ».

Osw. VAN DEN BERGHE (1857) : « A voir l'unité qui règne dans l'architecture de l'église de Notre-Dame de Villers, on dirait que ce beau bâtiment a été construit comme d'un seul jet; nous faisons abstraction des chapelles du bas-côté gauche, construites à la fin DU XIVe SIÈCLE (2) ».

TARLIER et WAUTERS (1859) : « Les fenêtres du nord, sauf les plus rapprochées du porche, ont été supprimées lorsqu'on a construit, de ce côté, sept chapelles peu profondes, qui, selon toute apparence, datent du XVe SIÈCLE (3) ».

VOS (1867) : « Vers le nord, on borda l'église de chapelles où la lumière pénètre par de grandes fenêtres ogivales. Leur architecture appartient au XVe SIÈCLE (4) ».

WAUTERS (1868) : « Vers le nord, on borda l'église de sept chapelles; leur architecture appartient à une époque tardive. M. Schayes dit : FIN DU XVe SIÈCLE (5) ».

COULON (1873) : « Le monument gagnerait par la suppression des chapelles du XVe SIÈCLE, accolées au côté nord (6) ».

ID. (1878) : « Au XIVe SIÈCLE, alors que le monument était complet, on éleva les chapelles latérales côté nord... La chapelle adossée au transept est une œuvre assez sérieuse du XIVe SIÈCLE (sur le plan « FIN DU XIVe SIÈCLE »). Lorsque, par la suite, on mutila

---

(1) *Les Ruines de l'abbaye de Villers*, p. 34.

(2) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XIV, p. 24.

(3) *Géographie et Histoire des communes belges. Canton de Genappe*, p. 83.

(4) *Notice historique et descriptive de l'abbaye de Villers en Brabant, de l'ordre de Cîteaux*, p. 78.

(5) *L'ancienne Abbaye de Villers*, p. 84.

(6) *Comité des Monuments du Brabant* (Rapport du 7 avril 1873), p. 52.

les bas-côtés, pour bâtir successivement sept autres chapelles, on se raccorda à ses principales lignes architecturales (1) ».

LICOT (1877) : « Aux XIVe et XVe SIÈCLES, on ajouta au bas-côté gauche, en utilisant les contreforts de l'église, sept chapelles qui existent encore. Une huitième se trouve à l'extrémité du transept nord (2) ».

NIMAL (1896) : « Les bas-côtés étaient primitivement sans chapelles; celles que l'on remarque du côté collatéral gauche (nord) ne datent que de la FIN DU XIVe SIÈCLE (3) ».

BOULMONT (1897) : « Église de Villers. Style ogival rayonnant du XIVe SIÈCLE. Les chapelles latérales (bas-côté nord) sont placées le long des bas-côtés de la nef (4) ».

NIMAL (1904) : « Lorsque des architectes et des archéologues tels que Schayes, Coulon, Licot... reportent au XIVe siècle ces chapelles latérales, on peut s'incliner devant leur autorité (5) ».

XIII

J'avais écrit la phrase suivante (6) : « Le manuscrit Houtart coupe court à l'anachronisme commis par tous les auteurs, sans exception, qui se sont occupés des chapelles septentrionales de l'église de Villers et qui les attribuent au

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.* (supra), XVII, pp. 273, 290, 295.

(2) *Abbaye de Villers de l'ordre de Cîteaux. Description des ruines*, p. 63.

(3) *Villers et Aulne. Célèbres abbayes de l'ancien diocèse de Liège*, p. 263.

(4) *Description des Ruines de l'abbaye de Villers*, pp. 75 et 235.

(5) *L'Église de Villers. Étude historique et archéologique.* Nivelles, 1904, p. 38.

(6) *Ann. Soc. archéol. Nivelles*, VII, p. 3.

XIVe siècle, et même au XVe. Toutes, elles sont du treizième ».

Cette conclusion est vivement attaquée : je la maintiens énergiquement.

Les auteurs que je viens de citer ont commencé par passer sous silence certaine liste — une liste bien connue pourtant (1) — où, en 1315-1317, ont été consignées les neuf fondations (simples ou multiples), autorisées dans les neuf chapelles septentrionales de l'église de Villers (2).

Cette liste suit une à une, dans l'ordre de leur construction et, bien certainement aussi de leur consécration, la série des susdites neuf chapelles, et soudain, elle s'arrête avec cette série, ainsi que la construction elle-même, à des « amorces dénotant l'idée de prolonger le même œuvre (3) ».

J'ai toujours été frappé de cette coïncidence si parfaite entre la Chronique et l'œuvre architecturale : l'une et l'autre comportent neuf chapelles, après quoi, brusquement, et le document et la bâtisse restent tous deux, non seulement inachevés, mais définitivement incomplets.

Autre coïncidence; je l'ai déjà fait remarquer : sur la liste Laenen, ne figure aucune chapelle qui, consacrée

---

(1) Elle a été publiée, en 1717, dans la Chronique de l'abbaye de Villers, au IIIe volume du *Thesaurus novus anecdotorum* de DD. Martene et Durand.

(2) Je préviens le lecteur que je juge à propos de ne pas m'arrêter à certaine combinaison des huit premières chapelles septentrionales avec une neuvième qu'on va chercher à droite de la porte d'entrée de l'église (litt. H''' du plan); celle-ci était non pas une chapelle, mais un simple autel. D'après Licot lui-même (*Ann. Soc. archéol. Nivelles*, VIII, p. 57), dans une lettre de lui, cela ne peut pas être présenté comme la « nona capella » de la Chronique.

(3) Coulon, *supra*, XVII, p. 295.

pour la première fois, l'ait été après l'an 1300 (1) : le XIIIe siècle est bien exclusivement celui des consécrations pour les chapelles de l'église de Villers.

C'en était assez pour me demander si toutes ces chapelles à propos desquelles revient toujours cette notion de XIIIe siècle, n'appartiendraient pas au dit XIIIe siècle, et non pas au XIVe ou même au XVe, comme le portent ces textes que j'ai convié le lecteur à passer en revue avec moi, et encore une fois, j'ai eu la main assez heureuse — qui cherche trouve! — pour la mettre aux Archives du Royaume, à Bruxelles, sur le cartulaire 182 (2) : C'est un recueil des « pitances », etc., avec autres menus détails sur l'abbaye et sur son régime, ses revenus, etc.

Ce recueil était resté complètement inédit jusqu'ici.

XIV

Je n'ai jamais songé, quant à moi, à bouleverser l'ordre si naturel des neuf chapelles, tel que le présente la *Chronique* de l'abbaye de Villers, et notamment à désassortir la série, de la plus importante de ces chapelles, la dernière, pour la faire passer, par hypothèse, de l'autre côté de l'église (au point H''' du plan).

---

(1) Toutes les chapelles de la liste LARNEN qui furent l'objet d'une reconsécration ultérieure, avaient été consacrées une première fois au XIIIe siècle (dont les deux rappelées à propos du B. Boniface de Lausanne). Ce sont les nos 7, 10, 11, 17, 18 de la dite liste, à laquelle, cela va de soi pour le rédacteur de la liste, il faut ajouter le maître-autel.

(2) « Titulus literarum abbaciae Vilariensis », manuscrit donné aux Archives par M. le conseiller DE BAVAY, parent d'un des derniers abbés, Dom Robert DE BAVAY (1765-1783).

Je vais parcourir l'église de Villers, chapelle par chapelle, en présentant successivement, à chacune d'elles, ce que j'ai pu amasser de renseignements, pour prouver ce que j'ai dit (1) à propos du siècle auquel appartiennent les chapelles septentrionales de l'église de Villers :

« Toutes elles sont du XIIIe ».

Oui ! Toutes elles sont, et franchement, du XIIIe.

Je rappelle, d'abord, ce que nous savons par Gramaye, à savoir qu'elles ont été, toutes les neuf, construites vers la même époque : « eodem fere omnes tempore ».

J'ajoute un renseignement que me fournit Coulon (2) : « On fit cette rangée de chapelles en plusieurs fois et, comme pour l'église, *de l'est à l'ouest*. La dernière, proche de l'avant-corps, est terminée par des amorces dénotant l'idée de prolonger le même œuvre »...

C'est l'histoire de la construction de ces neuf chapelles, commencées à l'est, et dont la dernière est naturellement à l'ouest de la série, que je vais tracer : je n'ai qu'à suivre les neuf numéros, d'après l'ordre indiqué par la *Chronique* elle-même.

1° Chapelle de la Sainte-Trinité, fondée par Gertrude de Bordeal (3) ou de Moriasart.

Cette chapelle fut consacrée, en 1243, par l'évêque de Lausanne, le B. Boniface, qui passa la fin de sa vie à l'abbaye de la Cambre, près Bruxelles.

---

(1) *Ann. Soc. archéol. de Nivelles*, VII, p. 8, note.

(2) Voy. *supra*, XVII, p. 295.

(3) Nom révélé par le manuscrit LAENEN et que portaient, en effet, des membres de la famille de Limal : « René de Limal, dit de Moriasart, dit aussi de *Bourdeal*, chevalier. » (*Ann. Soc. archéol. de Nivelles*, V, p. 31.)

Licot s'était imbu de l'idée d'identifier la chapelle n° 1 avec celle de Saint-Bernard : cette erreur est aujourd'hui reconnue (1); je m'en voudrais d'insister...

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de cela; mais je rencontre encore des orties, comme cette phrase : « Rien ne prouve que Gertrude de Moriasart ait été enterrée en la chapelle de la Sainte-Trinité ».

Une chose est certaine : la fondatrice qui était majeure, disposait déjà de son patrimoine en 1243, appartient bien au XIIIe siècle; il serait dérisoire de la classer dans un autre!...

La chapelle n° 1 fut consacrée une seconde fois en 1317, avec adjonction du vocable des SS. Vierges Marie, Agathe et Sabine; c'est bien à cet autel que se rapporte, en effet, la mention, d'après la place où elle est insérée dans le manuscrit de Malines.

2° Chapelle de Sombreffe, fondée par Rixa de Sombreffe, qui fut personnellement rappelée dans le Cartulaire cité (2) (bien des années sans doute après sa mort), comme une personne « *quondam felicis memoriae* », dont l'abbé crut devoir consigner par écrit les suprêmes volontés, pour suppléer à quelque insuffisance d'interprétation.

Cette chapelle fut consacrée, en 1252, par le même prélat que la précédente, Boniface de Lausanne; elle appartient donc bien aussi au XIIIe siècle dont le prélat cité doit ne pas avoir vu la fin; car, dès 1251, en vue de sa mort prochaine, on le voit réglant ce qui doit advenir de certains biens de sa succession (3).

---

(1) *Ibid.*, VII, p. 55.
(2) P. 62 v° (acte de l'an 1318).
(3) P. 35 v° (id. de l'an 1318).

Le manuscrit Houtart présente un croquis des armoiries se trouvant sur les vitraux de cette chapelle : ce sont celles de la famille de Sombreffe, de même que le blason des Malève se rencontrera dans la chapelle suivante.

C'est au XIIIe siècle que ces deux familles interviennent pour mêler leur histoire à celle de l'abbaye de Villers ; deux siècles plus tard, on rencontrait encore, à Villers, un Sombreffe, époux d'une de Roisin (1).

3° Chapelle de Malève, fondée par Clémence de Malève, dame de Rixensart.

Wauters (dont la citation ne s'est pas trouvée vérifiée) dit que le nom de Clémence de Rixensart est cité dans un diplôme du milieu du XIIIe siècle; mais il est exact que le chevalier Daniel d'Yssche qui se fit moine à Villers, en revenant du tournoi de Trazegnies, en 1251, était l'oncle de cette personne (2).

Le même auteur (dans sa publication faite en commun avec Tarlier) commet une autre erreur, tout récemment rééditée : le Cartulaire 182 (3) mentionne, de la manière la plus expresse, le père de cette Clémence de Malève, comme défunt (et peut-être depuis de longues années) à la date de 1293; il ne peut donc s'agir d'argumenter de la date de

---

(1) Butkens, p. 250.

(2) Clémence de Malève est déjà appelée de Rixensart (comme elle l'est en effet devenue par mariage avec Henri de Limal); mais il serait intéressant de connaître si le mariage a eu lieu antérieurement à l'année 1251, où la *Chronique* de l'abbaye parle du chevalier Daniel d'Yssche, pour le désigner de plus près au lecteur comme « persona grata », à raison de ses libéralités au couvent. (Voy. *Ann. Soc. archéol. de Nivelles*, V, p. 47.)

(3) P. 50 v° : « *Pie recordationis* dominus Renerus de Malevia *quondam* miles noster fidelis ». (Le duc Jean parle déjà en ces termes en 1289.)

sa sépulture pour rajeunir les chapelles septentrionales de l'église de Villers.

Quant à Clémence de Malève, c'est encore sous ce nom qu'elle apparaît dans un acte de 1296 (1); mais elle était morte lors du relevé de 1315-1317.

On est, en vérité, destiné ici à des surprises : Si la chapelle n° 4 va faire apparaître un défunt qui, à en croire son épitaphe, s'est survécu d'un siècle, la chapelle n° 3 nous montre l'inverse : un personnage porté comme décédé trois ans avant sa mort, et non pas des moindres, Rase de Grez (2), porte-bannière de Brabant à la bataille de Woeringen, enterré à l'abbaye de Villers, en 1318, comme le porte son épitaphe (conservée au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles)... tandis que — nul n'en a fait la remarque, bien qu'elle saute aux yeux — le relevé de 1315-1317 mentionne ledit Rase de Grez comme enterré à Villers, de même que Clémence de Malève et le père de celle-ci.

Voilà des contradictions, telles qu'en entraîne la tenue au courant, à jour, de tout ce qui est éphémérides...

4° Chapelle de Cracovie, fondée par deux chanoines polonais, Herman et Pierre, plaisamment transformés par Wauters, à l'aide d'un changement de lettres, en napolitains (de Draconara, en Pouille).

---

(1) *Cartulaire* 182, p. 52 v°.

(2) Wauters a suggéré à Pertz une grave erreur (*Monumenta Germ. hist.*, XXV, p. 213), en transformant le héros brabançon, *Rase de Grez*, en *Rase de Gavre :* les *Grez (de Gravio)* et les *Gavre* étaient deux familles bien distinctes.

Le même *Cartulaire*, p. 57 (anno 1309), parle de lui sous les noms ou titres Radulphe, Rase, Raes, de Greis, Greez, sire de Piétrebais et de Bergh Il est cité dans l'acte « pour la grande affection et dévotion qu'elh at à dit covent de Villers ».

Ces « concanici », « co-chanoines » prirent plusieurs dispositions en faveur de l'église de Villers, où, entre autres, l'un des deux eut son nom associé à celui du duc de Brabant, pour fondation de pitances (ici, des harengs pour la table des moines).

L'épitaphe conjointe des deux chanoines, présentée par Jongelinus, est d'accord en cela avec le texte du manuscrit Houtart pour la date 1378...

Il y a erreur d'un siècle, et elle est rendue palpable par le fait que, dans le relevé de 1315-1317, sont déjà notés par la Chronique les noms des deux chanoines de Cracovie.

L'erreur est rendue absolument évidente par le texte du Cartulaire n° 182 (1), où l'on retrouve mentionné comme déjà décédé, en 1283, l'un de ces deux chanoines.

Il m'est absolument impossible d'expliquer la concordance si parfaite de ces deux erreurs (2) : deux copies de la même date (pour la même inscription), et toutes deux fausses...

Mais, en tout cas, il ne s'agit pas ici de « faire mentir la pierre funéraire » ; et les copies doivent être rectifiées : les chanoines polonais, Herman (de Cracovie) et Pierre de Curtis vivaient dans la seconde moitié du XIIIe siècle, époque où, l'un et l'autre, ils furent enterrés dans l'église de Villers.

5° Chapelle de Merlyre (de Mellery) : C'est là que fut enterré le prêtre Hugues de ce nom, avec son chapelain (qui, d'après le Cartulaire (3), avait nom Jean de Luze).

---

(1) *Cartulaire* n° 182, p. 44 v° : anno 1272, Pierre de Cortis, custos, alors « in plena vita » ; p. 46 v°, anno 1283, Pierre de Courtis « *quondam* canonicus et custos ecclesie Cracoviensis ».

(2) Les chiffres romains des deux dates, celle du manuscrit et celle de la copie de JONGELINUS, sont toutes deux MCCCLXXVIII.

(3) P. 63.

M. de Prelle (1) nous avait déjà signalé des actes de 1272 et 1274, portant le nom du fondateur de cette chapelle. Le Cartulaire cité met à même d'y ajouter, comme date, la Pentecôte 1269 (2).

La Chronique de l'abbaye, sous l'abbé de Geest (1303-1308), s'occupe spécialement d'actes de Hugues de Mellery, remontant à cette époque.

6° Chapelle de Jean de Sovrelh ou Soureil : C'est ainsi que le manuscrit Houtart combiné avec le Cartulaire (3) permet de rectifier le nom du fondateur de la sixième chapelle, que la *Chronique* de Villers avait estropié.

Jehan de Sovrelh et sa femme Marguerite sont portés, l'un comme l'autre, sur deux parties de la pierre sépulcrale, mentionnées séparément l'une de l'autre, p. 58 du manuscrit Houtart.

Tous les deux ensemble figurent dans un acte du mois de juin 1299, relatif à l'abbaye de Villers.

Dans le même tombeau que Jean et Marguerite de Souvrelh, fut enterrée, d'après le manuscrit Houtart, une bourgeoise de Bruxelles, Élisabeth de Cambourne, à propos de laquelle se présente la contradiction déjà signalée : morte avant 1315-1317; vivant encore en 1324...

Un fragment de la dalle de Jehan de Sovrelh servait naguère au jeu de quilles qu'on avait établi au moulin de l'abbaye (4).

---

(1) Voy. *supra*, XXXVIII, pp. 66 et 78.
(2) *Cartulaire* 182, p. 63.
(3) *Ibid.*, p. 50 v°.
(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXVII, p. 224.

Le nom du fondateur correspond à celui d'une localité du Hainaut : aujourd'hui Souvret.

7° Chapelle de Thomas de Namur, fondée, dit la *Chronique* de l'abbaye, par un ancien trésorier « bursarius » de l'abbaye.

Cette chapelle est omise dans le manuscrit Houtart, sans doute parce que, à la fin du XVIIIe siècle, aucune inscription n'y était plus lisible.

Thomas de Namur !

Réponse de trois côtés à la fois :

1° *Thomas* de Jauche, bourgeois *de Namur* (1), signataire en 1282, d'un acte relatif à l'abbaye de Villers. — Mais il s'agit d'un couple d'époux (la femme s'appelant Alit, dénommée dans l'acte);

2° « *Thomas* dictus Cokàrs *de Namurco*, presbyter Leodiensis », apparaissant dans un acte du 18 avril 1335;

3° Enfin, *Thomas de Namur*, « *quondam* bursarius noster », d'après le relevé de 1315-1317, où il était déjà porté comme défunt.

Malgré la coïncidence rare des noms, il ne peut s'agir d'une seule et même personne...

Pourtant la « critique historique » ne trouvera-t-elle pas à s'exercer pour l'hypothèse d'un registre tenu à jour, où après 1335 aurait été inscrite la mention relative?

Il n'est pas interdit de le supposer; dans ce cas, la chapelle n° 8 présente de la latitude comme date jusqu'en 1343, huit ans plus tard...

---

(1) *Cartulaire* n° 182, p. 61 v°.

8° Chapelle de Mont-Saint-Guibert.

Cette chapelle a été présentée récemment comme étant la vraie et seule chapelle Saint-Bernard, créée en 1599 par l'abbé Henrion, pour servir de réceptacle aux reliques du monastère et en outre à quelques sépultures ou monuments (1) d'élite; je résume mon opinion sur cela : la chapelle n° 8, chapelle qu'on peut appeler de second plan, n'a pu être et n'a pas été choisie pour remplir le rôle important de « chapelle d'honneur », de « sacellum proprium ». Ce qu'elle était au XIIIe siècle, lors de son établissement, une chapelle accessoire, elle l'est restée au XVIe, et même, peut-on dire, son caractère secondaire s'est encore accentué; car, après l'an 1640 (époque où écrivait Jongelinus), on s'est servi de cette chapelle pour y remiser ce que les profanes pourraient appeler les « accessoires hors de service », les dalles des abbés de Bomal et de Franea retirées des cloîtres (2).

La chapelle de Mont-Saint-Guibert est la dernière des huit chapelles annexées à l'église après sa construction (la neuvième étant le n° 9, également adventice, mais construite dans l'œuvre même).

Est-ce que peut-être ce n° 8 ne daterait pas des temps de

---

(1) J'admets parfaitement, parmi les « monumenta » de cette chapelle, de simples pierres commémoratives : telles sont sans doute les épitaphes introduites dans la chapelle d'honneur « eere capelle », par l'abbé Henrion, en souvenir de son père et de sa mère; pas un mot n'y est dit de leur dépouille même; il y est seulement parlé de « décoration et d'ornement » de l'église.

(2) JONGELINUS qui écrivait en 1640, mentionne ces deux dalles comme se trouvant, de son temps, dans le cloître; or, d'après le manuscrit HOUTART, à la fin du XVIIIe siècle, elles étaient déjà dans la chapelle n° 8, où elles avaient donc été transportées depuis.

l'abbé Bernard de Mont-Saint-Guibert, après lesquels ses parents, Jean du même nom, sa sœur Marie et sa nièce Marguerite seraient intervenus dans la fondation de la dernière chapelle destinée à occuper l'espace encore disponible?

Je sais fort bien que ce n'est là qu'une supposition; mais elle s'appuie sur la longévité des deux dames de Mont-Saint-Guibert, dont l'une, déjà mentionnée dans le relevé de 1315-1317, vivait encore en 1343, comme le porte son épitaphe.

J'en conclus à la possibilité (même, le dirai-je, à la probabilité) de la fondation de la chapelle n° 8, postérieurement à la quintuple fondation du 27 juin 1280; il ne s'agirait plus que de compléter la série des chapelles septentrionales, par une neuvième qui ne peut guère être indiquée avec certitude, faute de renseignements catégoriques sur chacune des autres.

9° Chapelle du Portique « in porticu subtus ». Cette chapelle a été fondée par Gobert de Bioul qui vivait de 1210 à 1266, et par Matthieu Piétoul (ou de Pituel), dont on retrouve des traces jusqu'en 1279.

C'est bien certainement la chapelle désignée par le n° 16 de la liste Laenen, l'une des cinq consacrées le 27 juin 1280, parmi lesquelles doit se classer fort probablement encore telle ou telle autre des chapelles n°s 3 à 8 du plan.

Pour moi, il ne s'agit pas un instant d'hésiter à reconnaître dans la chapelle n° 9, celle qui fut aménagée en 1599, par l'abbé Henrion, pour y loger les reliques du monastère et trois monuments ou cénotaphes en l'honneur de ses parents et de lui-même. J'ai dit assez longuement mon avis sur ce

point et je n'y reviendrai point, d'autant plus que ce qui est proposé pour jouer le rôle de « nona capella in porticu subtus », n'est pas une chapelle, mais seulement un autel (1) et que pour la faire entrer en ligne de compte comme *neuvième*, il faut la déplacer et la porter fictivement de l'autre côté de l'église, où elle perd son numéro d'ordre...

La chapelle n° 9 fait exception aux huit autres en ce qu'elle a été bâtie « dans œuvre », c'est-à-dire en utilisant les murs de l'édifice lui-même, et non pas en logeant l'espace à clore entre les contreforts. Elle est donc indépendante des autres chapelles quant à l'époque de sa construction, et, comme les documents l'indiquent, fut commencée par une personne vivant dans la première moitié du XIIIe siècle, et terminée par une autre pendant la seconde moitié.

Cette intervention successive de membres de familles bien distinctes laisse supposer qu'à un moment donné, la fondation primitive aura été jugée ou sera devenue insuffisante et que des tiers auront été appelés à y suppléer (2).

Gobert de Bioul était un grand personnage de la Cour de Brabant, apparenté à la famille ducale ; il figure dans une série considérable d'actes, surtout de 1239 et 1246, qu'il n'est nullement téméraire de rapporter à l'époque où la « nona capella in porticu subtus », n'avait pas encore été consacrée au culte de S. Bernard, nouvelle preuve qu'il ne s'agit pas de chercher cette chapelle en H'''...

Matthieu Piétoul (Pietol, de Pituel), et son épouse Helwide

---

(1) *Ann. Soc. archéol. de Nivelles*, VIII, p. 7.
(2) Voy. *supra*, XXXVIII, p. 68.

(fille de Henri de la Joncherie), figurent ensemble dans un acte du mois de mai 1267, relatif à l'abbaye de Villers (1).

XV

L'histoire des tombeaux de l'église de Villers pourrait se diviser en plusieurs paragraphes bien distincts : on vient d'en lire un dont le point de départ serait l'autorisation papale de 1234, citée ci-dessus.

Le point de départ d'un nouveau paragraphe serait le moment où l'on vient de bâtir la chapelle de Mont-Saint-Guibert (voir au plan, n° 8), « terminée par des amorces dénotant l'idée de prolonger le même œuvre » (2), et où l'on abandonne brusquement cette idée pour laisser désormais interrompue la construction des chapelles latérales.

Nous avons ainsi atteint l'abbatiat de Jacques de Plancenois (1317-1329) : à partir de ce moment, on ne nous parle plus des chapelles septentrionales; elles sont achevées et les amorces de tantôt, restées « pendantes », montrent bien qu'on a renoncé à y ajouter aucune construction nouvelle...

Aussi est-ce, non plus de chapelles adventices à bâtir sur les flancs de l'église, c'est seulement des chapelles orientées qu'on va nous reparler : il y a là deux de ces chapelles (voir au plan, litt. E et G) qu'on trouve disposées au mieux, pour servir en même temps à des sépultures d'élite : dans

---

(1) *Cartulaire* n° 182, p. 42 v°.
(2) Voy. *supra*, XVII, p. 295.

la première, on enterre le moine Anselme de Samme, et deux femmes de sa famille; dans la seconde, on admet l'abbé Jean de Bruxelles, le premier abbé qui ait été enterré dans l'église de Villers (1) et, comme dans l'autre, on enterre une femme, la mère de l'abbé...

— Ici, un détail épisodique que le lecteur m'en voudrait de ne point lui signaler en passant :

Cette mère de l'abbé Jean de Bruxelles apparaît deux fois dans le Cartulaire n° 182, une première fois comme « relicta Johannis dicto Frisonis, oppidani Bruxellensis », une seconde fois comme « dicta des Vrisen » (évidemment le même nom).

Or, Jongelinus ne pouvant se rendre compte de ce bizarre *des Vrisen* (peut-être *Van de Vrisen*, pourquoi pas?), avait disposé d'autre façon les lettres du nom, et la mère susdite avait fini par s'appeler *Élisabeth de Surisen*...

Le Cartulaire cité rapporte une libéralité de cette personne, grevée d'un *de Profundis* à réciter sur la tombe de l'abbé cité et de sa mère, par le prêtre ayant célébré au maitre-autel et retournant à la sacristie pour y déposer les vêtements sacerdotaux.

Cette mère d'abbé, enterrée dans l'église, rappelle le souvenir d'une autre, dont le nom a été prononcé pour la première fois par le précieux manuscrit Houtart : Aleyde de Rotselaer, mère de l'abbé Gérard de Louvain (1443). Cette personne avait été honorée d'une dalle sépulcrale qui a été retrouvée dans la chapelle n° 8 (de Mont-Saint-Guibert)

---

(1) « Notandum esse primum abbatem in ecclesia sepultum ». (MS. 7777 de la bibl. de Bourgogne, p. 3).

avec deux autres dalles d'abbés dénommées ci-dessus : de Bomale et de Franea, qui toutes deux, en 1640, au temps où Jongelinus fit paraître l'ouvrage où il s'occupe des tombeaux de Villers, se trouvaient encore dans les cloîtres et, par conséquent, non encore transportées dans l'église.

CONCLUSION

Je m'interromps ici et j'ajourne la suite : je veux attendre l'effet que pourra produire mon équation : *narthex = chapelle Saint-Bernard.*

Jusqu'ici, pas un mot à ce sujet dans la « littérature » relative à Villers d'avant le XIXe siècle, soigneusement passée en revue : le *narthex* de l'église n'y est pas même dénommé (1); c'est à peine si on y parle du caveau sous le porche, et tout à fait en passant...

Mais je me suis engagé (2) vis-à-vis du public spécial que cela intéresse, à démontrer la nécessité de lire le précieux manuscrit Houtart comme il a été écrit, c'est-à-dire *en commençant par le commencement*, et en ne faisant pas intervenir la proposition de modifier l'ordre des feuillets, avant les pages 55 et 56 qui — cela ne fait pas pour moi l'ombre d'un doute — ont été intercalées là par erreur et mal raccordées au surplus.

Je vais me borner à renforcer ici ma « réduction à l'absurde » de la proposition — selon moi, absolument

---

(1) Je n'ai guère rencontré que M. Osw. Van den Berghe qui en prononçat le nom.

(2) *Ann. Soc. archéologique de Nivelles*, VIII, p. 54.

inadmissible — d'assimiler la chapelle Saint-Bernard à celle de Mont-Saint-Guibert (n° 8 du plan).

Je répète en résumé ce que j'ai déjà eu occasion de dire à ce sujet (1) :

Impossibilité de montrer, dans la dite chapelle n° 8, l'« arcade » sous laquelle D. Guyton (2) y décrit le tombeau des Saints du monastère;

Impossibilité même d'entre-apercevoir la chapelle en question, de la porte d'entrée de l'église par où Gramaye, Sanderus et Papebroch introduisent, et sous laquelle tout spécialement le manuscrit Houtart fait passer le visiteur en attirant ses yeux sur l'inscription du frontispice;

Impossibilité de tracer, tirée du chœur de l'église (où la chapelle Saint-Bernard est décrite à la fin du XVIIIe siècle), une ligne droite, passant par cette même chapelle n° 8;

Impossibilité de justifier, toujours pour cette chapelle n° 8, les dénominations de « sacellum proprium » (3), de « eere capelle (4). »

Impossibilité d'ailleurs, sans recourir à des circonlocutions sentant l'huile, d'expliquer comment la phrase « première à gauche en entrant dans l'église par la porte principale », pourrait bien concerner une chapelle qui est, non pas à l'entrée, mais obliquement à quinze mètres du seuil, et même qu'on ne peut apercevoir de ce seuil, à raison du

---

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.*, VII, p. 122.

(3) *Chapelle propre*, c'est-à-dire spécialement affectée aux reliques du monastère et à quelques sépultures d'élite.

(4) *Chapelle d'honneur*, où après 1640, l'on aurait encore admis des pierres tombales adventices! Voir ce que j'en dis *Ann. Soc. archéol. de Nivelles*, VIII, p. 55.

premier pilier de la nef qui y intercepte la vue... Peut-on se figurer les Gramaye et consorts appliquant l'image hardie de *venir à la rencontre* (« occurrere »), à une chapelle « en retraite sur la nef et vers laquelle le visiteur doit fortement obliquer pour la rencontrer lui-même (1)? »

Je me borne à ajouter ici quelques observations locales complémentaires :

Je répète ce que j'ai dit au sujet de la translation des reliques du monastère dans la chapelle de Saint-Bernard, opérée en 1599, par l'abbé Henrion. Un contemporain, bien certainement un moine de Villers, y décrit en détail la cérémonie :

> ... Fratrum comitante caterva,
> Robertus præsul, latitantibus abdita terris,
> Dena Beatorum, *trans templum*, corpora cinxit (2).

Cette expression *trans templum* est caractéristique; c'est plus que « outre »; c'est absolument : *de l'autre* côté; cela implique en quelque sorte l'idée : « Qu'il n'en soit plus question! Passons à autre chose »...

Cela est peut-être bien un peu subtil, et cependant je ne puis me défendre de mon impression toute pareille à propos de deux autres passages où je vois très clairement qu'il s'agit, comme dans le passage relatif à ce « trans templum », d'un endroit qui, tout en faisant partie de l'église, est décrit comme en étant pour ainsi dire indépendant, ce qui cadre

---

(1) De Prelle de la Nieppe, *l. cit.*, p. 82.

(2) « Le prélat, accompagné en cortège par les moines, transporte, par delà le temple, les reliques des Bienheureux, retirées de leur obscure cachette sous terre ».

parfaitement avec la notion de portique, simple annexe du monument, tout en en faisant partie intégrante.

Ces passages, tous deux contemporains de l'époque où l'église était encore « en être », sont :

1° *Les délices des Pays-Bas* (1) : « Église de Villers... On y conserve, *dans une chapelle*, les ossements de dix Bienheureux de l'ordre de Saint-Bernard qui y furent solennellement placés en 1590 (1599). »

2° Inventaire du 5 vendémiaire an V : « Dans l'église, un mausolée de marbre noir, dans *la chapelle de* Saint-Bernard. »

On pourra sans doute épiloguer sur les mots; mais, tout ou moins, on ne m'ôtera pas de l'idée qu'il ne s'agit pas là de la chapelle de Mont-Saint-Guibert...

APPENDICE.

Au moment même où je termine la correction des épreuves de l'article ci-dessus, M. l'abbé Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines, l'archéologue distingué qui m'a communiqué l'original du bref pontifical décernant à la B. Julienne de Cornillon le titre de « Sainte » (1), découvre et s'empresse de me communiquer encore, et tout spontanément, un autre document qu'il a trouvé dans son important dépôt : une *Series abbatum Villariensium*, résumé de la *Chronique* de l'abbaye. Cette « Series » se distingue des documents similaires, en ce que le rédacteur (du commencement du

(1) *Ann. Acad. roy. d'archéol. de Belgique*, LII (1900), pp. 420 et 440.

XVIIIe siècle) a spécialement choisi pour consigner cela à part, tout ce qu'il a trouvé de détails sur la position des autels et des tombeaux de l'église de Villers, comme sur certains déplacements dont ils ont été l'objet.

Il y a là des renseignements très importants et il est fort intéressant d'en publier à part, dès à présent, des extraits relatifs à ces indications (1).

SERIES ABBATUM VILLARIENSIUM

(Ex tabulario archiepiscopatus Mechliniensis).

... 12. — B. Nicolaus abbas. Jacet sepultus Villarii in Capitulo, directe ante sedile Abbatis, ubi appositum fuit monumentum ex lapide caeruleo.

13. — B. Arnulphus de Lovanio. Sepultus est immediate juxta fenestram Capituli foris. Et super eum est plantata vinea, ne processu temporis effoderetur.

14. — D. Walterus de Geldonia. Anno 2° regiminis ejus, in festo S^ti Mauritii, ipsa hora qua Salvator noster in Cruce pependit, erecta est Crux magna Conversorum in qua reliquiæ sanctæ plures continentur. Sepultus est in Capitulo immediate ad dexteram Beati Nicolai, 12^mi Abbatis Villariensis.

15. — D. Nicolaus de Hannut. Sepultus est in Capitulo, immediate ad sinistram Beati Nicolai 12^mi abbatis Villariensis.

16. — D. Joannes de Saint-Gery. In Capitulo sepultus est.

17. — D. Bernardus de Monte-Sancti-Guiberti. Anno 3° regiminis ejus in festo Inventionis S^ti Stephani, erecta est crux ferrea argento cooperta super pinnaculum frontis Ecclesiæ Villariensis

(1) Le surplus importe moins.

occidentalis, in qua plures reliquiæ continentur. In Capitulo sepultus est.

18. — D. Albericu, abbas. Hic, anno 2° regiminis sui plurimorum utriusque sexus Beatorum ac sanctitate illustrium corpora retro altare summum reposuit, inscriptione quadam addita.

19. — D. Arnulphus de Gestele. Sepultus est Villarii in Capitulo.

20. — D. Jacobus de Somalia. Sepultus est in Coemiterio retro Capitulum versus Sacristiam. Anno autem 1651°, lapis sepulcralis ejus translatus est in Sacello S^ti^ Bernardi, per D. Robertum de Namur, Abbatem 50um.

La *Series*, après cela, jusqu'en 1333, ne présente pas d'autre particularité utile à noter ici, sinon quant au nom du 25° abbé (Jean de Maldere?) qu'elle appelle Jean de Malrez.

Au 30° abbé, la *Series* reprend intérêt :

30. — D. Joannes de Bruxella. Sepultus est in Ecclesia Villariensi, in sacello S^tæ^ Catharinæ et Virginibus sacro. Primus hic Abbas fuit Villariensis, in ecclesia Villariensi sepultus.

31. — D. Joannes de Steenberghe. Est in Capitulo Villariensi sepultus.

32. — D. Albericus de Genappia. Sepultus est in Capitulo Villariensi.

33. — Joannes de Franea. Sepultus est retro fenestram mediam Capituli Villariensis, versus ambitum.

34. — D. Nicolaus de Brigode. Sepultus est in Capitulo Villariensi.

35. — D. Martinus de Hoyo In Capitulo Villariensi sepultus est.

Rien de spécial à propos de l'abbé 36°, Jean de Holers.

37. — D. Ottho. Sepultus est in Ecclesia Villariensi ante altare Apostolorum Petri et Pauli.

Les deux abbés suivants n'ont donné lieu à aucune observation spéciale qu'il y ait lieu de relever ici.

40. — D. Walterus de Asca. Hic a monasterio Binderen revertendo in Parco Dominarum prope Lovanium vita functus est... Inde in Villarium vectus est et in Capitulo sepultus.

41. — D. Franco Calaber. Obiit Lovanii. Inde Villarium vectus, in Capitulo sepultus est.

42. — D. Joannes de Campernoille. In domo de Wildere obiit. Corpus ejus post obitum ex Wildere fuit in Villare translatum et in Capitulo sepultum.

43 (1). — D. Philibertus Naturelle Mechliniae obiit, atque Villarium advectus, magna pompa sepulturæ traditus est juxta chorum ad latus altaris Angelorum.

44. — D. Dionysius a Zeverdonck Lovanii obiit Corpus ejus Villarium advectum in medio chori sepulturæ traditum est, cui tumulus honorificus appositus est. Anno vero 1706, abbatizante D. de Camargo, tumulus ejus de medio chori translatus est et positus prope parvam sacristiam, dictam S. Caroli, ubi etiamnum extat quod utique factum est ad Ecclesiæ condecorationem, dum chorus novo pavimento stratus est.

45. — D. Dionysius de Spina. Sepultus est in Sacello SS. Trinitatis, quod tunc extabat in templo Villariensi, in loco ubi jam est sacristia parva dicta S. Caroli, ad cornu epistolæ altaris prædicti sacelli, prope locum in quo jam extat illius Abbatis tumulus (biffé : nempe in angulo), nam anno 1706, dum ibidem positi sunt quatuor tumuli, motus est parum tumulus D. Dionysii de Spina, et collocatus est præcise in angulo ubi nunc jacet.

---

(1) A ce numéro correspond, dans la réalité, le temps où Jean Reginald de Mallet fut abbé de Villers, par commande, et où mourut son successeur D. Philibert Naturelle.

46. — D. Matthias Hortebeeck. Sepultus est in ingressu Capituli Villariensis, ubi extat ejus tumulus cum epitaphio legibili continente diem et annum obitus ejus.

47. — D. Franciscus Vleyschouwere. Sepultus est ad introitum chori infra odeum (biffé : ubi ejus in memoriam exiguum tunc... cum epitaphio poni curavit D. Robertus Henrion, immediatus ipsi successor). D. Henricus Vanderheyden, Abbas Villariensis, 49mi (cujus abavunculus erat prædictus Franciscus Vleyschouwere, in abavunculi et abantecessoris sui memoriam (un mot biffé) tumulum pulcherrimum confici curavit, qui positus fuit in navi Ecclesiæ Villariensis (en marge : a parte ambitus collationis), fere inter duas primas columnas navis versus chorum, parum versus medium navis, ante altare SS. Martyrum. Sed anno 1706, ejus tumulus translatus est ac positus prope parvam sacristiam dictam S. Caroli : quod factum est ad Ecclesiæ condecorationem ut pavimentum novum apponeretur.

48. — D. Robertus Henrion. Sepultus est in Ecclesia Villariensi, in sacello Sti Bernardi, ante altare in loco ubi stat sacerdos missæ introitum dicens, atque ibidem ejus tumulus jacet.

49. — D. Henricus Vander Heyden. Sepultus in navi Ecclesiæ Villariensis, fere inter duas primas columnas chori seu odeo proximas, parum versus medium navis, a parte sacellorum, ante altare Sanctarum Annæ et Mariæ Magdalenæ, ubi positus fuit ejus tumulus, qui anno 1706° est translatus prope sacristiam parvam dictam Sti Caroli ob ecclesiæ condecorationem.

50. — D. Robertus de Namur. Sepultus est Villarii in Ecclesia infra campanas, ubi tumulus ejus positus fuit. Sed anno 1706°, dum nempe chorus pavimento novo stratus est, tumulus ipsius translatus est et positus prope sacristiam dictam Sti Caroli, ubi etiamnum jacet.

La communication ci-dessus est des plus intéressantes et j'en remercie vivement l'auteur : il y a là des détails précieux

sur la position relative des autels et des chapelles de l'église abbatiale de Villers, et l'on ne pourra plus écrire sur ce sujet, sans avoir soigneusement étudié la *Series*.

Que de mutations, de translations de tombeaux, etc., ce relevé fait connaître, indépendamment de la plus importante, celle du monument du duc Jean III, transporté du côté de l'Épître (manuscrit Houtart)...

Un détail qui a excité chez moi une vive surprise nous apprend, sous l'abbé Robert de Namur (1647-1653), la translation de la pierre sépulcrale de l'abbé de Bomalia dans la chapelle Saint-Bernard...

D'où l'on va, sans doute, s'empresser de conclure que ladite pierre se trouvant aujourd'hui même dans la chapelle n° 8, cette chapelle 8 est, par le fait, identifiée avec la chapelle Saint-Bernard...

Eh bien! non! je maintiens, et de la manière la plus absolue, que la chapelle Saint-Bernard est au n° 9, où les témoignages formels de Gramaye, Sanderus, Papebroch, et enfin le manuscrit Houtart, lu comme il doit l'être, constatent formellement sa présence : « dans la première chapelle à gauche, en entrant dans l'église » (notion qui est la résultante des textes unanimes de tous les auteurs cités).

Voici sans doute ce qui a eu lieu :

L'abbé Robert de Namur (1) aura conçu l'idée de réunir dans la chapelle Saint-Bernard tous les souvenirs sépulcraux des anciens abbés. En effet, ce n'est pas seulement la

(1) Le *Series*, en attribuant la translation à la date 1647-1653 est confirmée indirectement par le témoignage de Jongelinus, qui, en 1640, décrit comme étant encore dans les cloîtres, les dalles des abbés de Bomale et de Franea.

dalle de l'abbé de Bomale (d'après le manuscrit Houtart) qu'on a retrouvée en la chapelle 8; c'est, en outre, d'après le manuscrit Houtart, la dalle pareille de l'abbé de Franea (1347-1349).

On dirait même que l'exécution de la pensée pieuse de réunir les souvenirs funéraires des anciens abbés, s'est étendue jusqu'aux membres de leurs familles, puisque nous retrouvons, d'après le manuscrit Houtart, dans la chapelle n° 8, la dalle de la mère de l'abbé Gérard de Louvain (1433-1446).

Les dalles abbatiales auront donc été placées par l'abbé de Namur, dans la chapelle Saint-Bernard (mon n° 9) et nullement dans la chapelle de Mont-Saint-Guibert (n° 8).

Mais en 1697 et en 1705, à la mort des deux abbés Moniot et Cupis de Camargo, il s'est agi de prendre des mesures (1) pour faciliter leur enterrement qui eut lieu dans la chapelle Saint-Bernard...

Dès lors les dalles de Bomale, de Franea, etc., devenaient des embarras, et il n'y avait plus qu'à en « désencombrer » la chapelle Saint-Bernard...

C'est là précisément le rôle que, par hypothèse, ci-dessus, j'ai assigné à la chapelle n° 8 : « remiser les accessoires hors de service ». Voy. *supra*, XIV, n° 8...

S'il en est ainsi, j'imagine difficilement ce qu'on eût pu faire de la chapelle de Mont-Saint-Guibert (n° 8), juste la plus rapprochée, sinon transporter là même, les dalles des

---

(1) A voir dans le *Théâtre sacré du Brabant* les dimensions énormes de la dalle de l'abbé de Camargo, on admettra que c'est bien là le mot juste, dans le sens propre.

deux abbés dont le manuscrit Houtart y signale la présence...

L'objection devient un argument à l'appui...

Qu'ai-je encore besoin, après cela, de demander où, dans la chapelle de Mont-Saint-Guibert, on trouverait bien une place pour le tombeau de l'abbé Henrion, « in loco ubi stat sacerdos missæ introitum dicens » ?...

H. Schuermans.

—

Erratum. A la pl. II, dans le compartiment C (*italique*), le chiffre 0,75 doit être substitué à 0,85.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

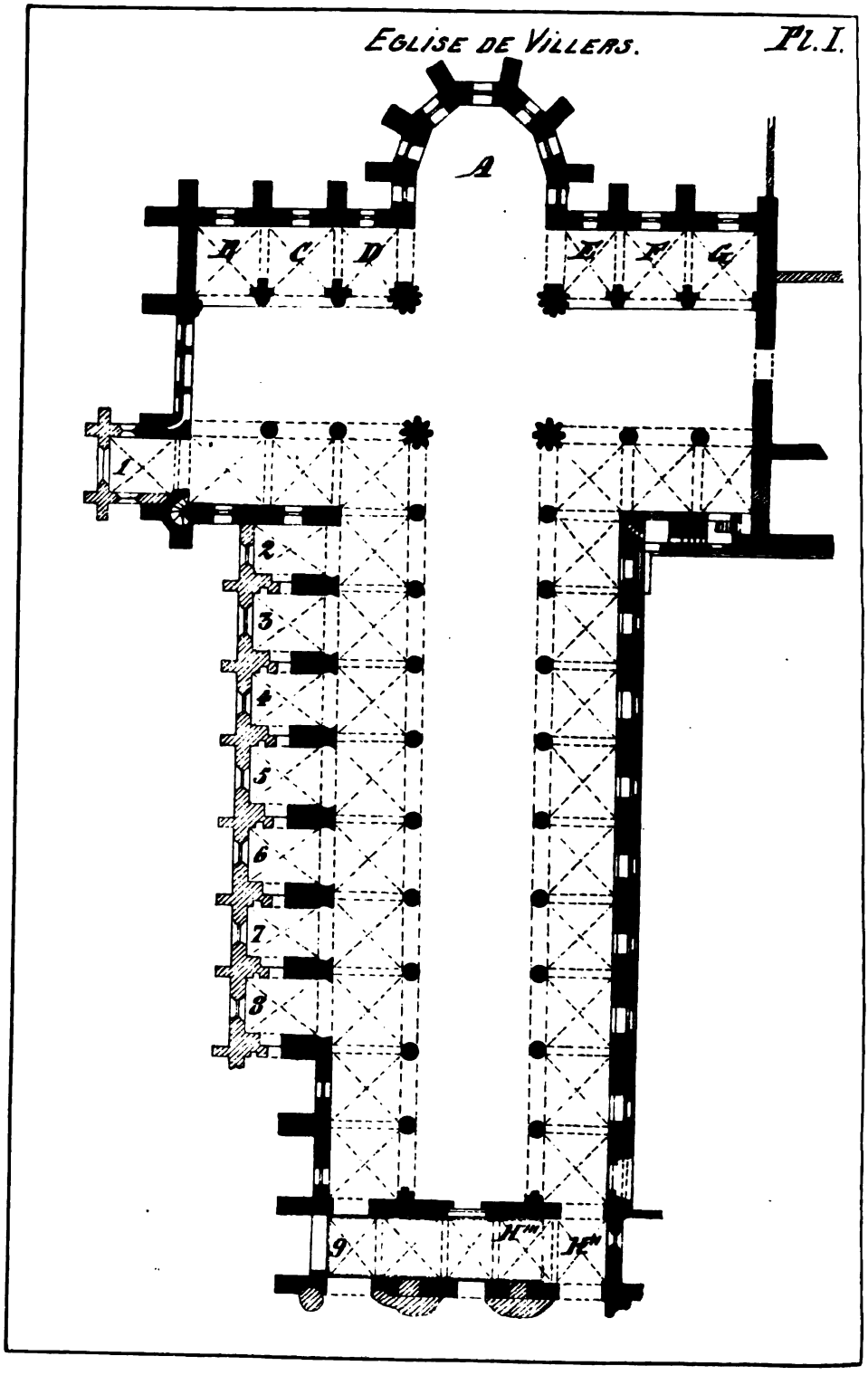
EGLISE DE VILLERS.
Pl. I.
A
B
C
D
E
F
G
1
2
3
4
5
6
7
8
9
H
H

Pl. II.

TOMBEAU DU DUC HENRI II.

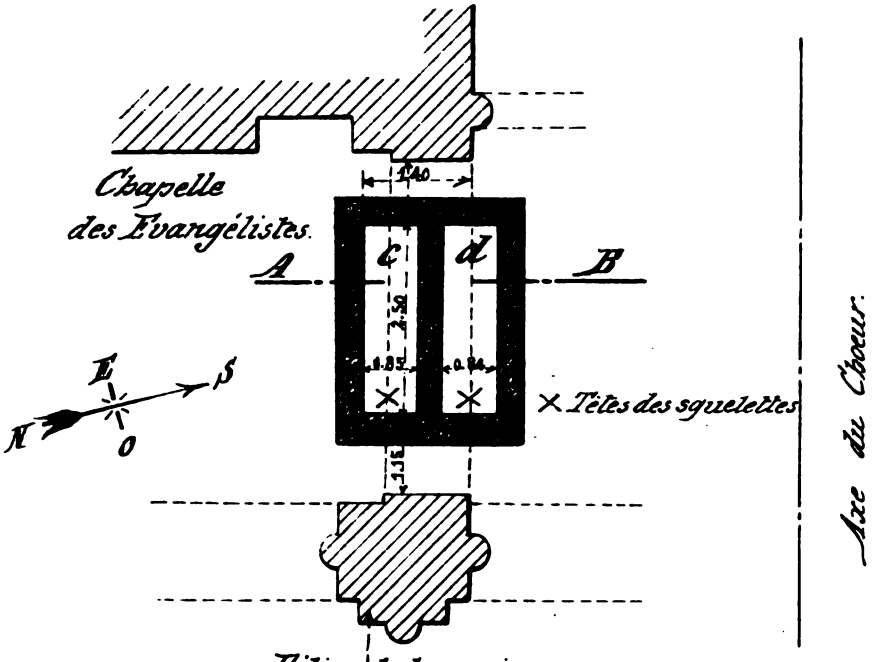

Transept.

Coupe sur A, B.

Croquis indiquant l'emplacement et la disposition des caveaux mis au jour le 25 Avril et le 4 Mai 1895.

N.B. c) d) Caveaux en moellon; les parties teintées en rose sont plafonnées et recouvertes d'une peinture rouge. Les ossements contenus dans le compartiment c) sont actuellement déposés dans une dépendance de l'Abbaye; le compartiment d) mis à jour le 4 Mai contient encore un squelette.

20 8bre 1895.

RK
Y
NO.

Chapelle du Narthex.

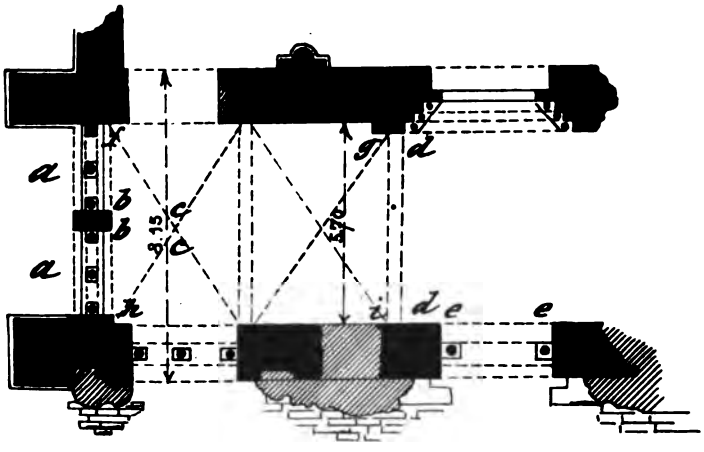

Légende

a, a, Deux fenêtres septentrionales;

b, b, Table d'autel, surmontée d'une statue de St Bernard (H: 2m 45);

c, c, Place où fut enterré l'abbé Henrion;

d, d, Le surplus du quadrilatère f.g.h.i. jusqu'à l'entrée proprement dite de l'église, occupé par la Mosaïque de l'Enfant prodigue, le tombeau monumental des Saints du monastère, etc, plus, depuis 1697 et 1716, par les dalles des Mon:ot et de Camargo.

e, e, Entrée de l'Eglise.

YORK
RARY

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 7, 14, 21 et 28 novembre; des 5, 12, 19 et 24 décembre 1903.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Les dessins de vitraux à placer dans l'église de Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg). Certaines figures sont trop courtes. Il y aura lieu de les allonger d'abord par le haut pour que les barbes ne soient pas coupées par la barlotière; ensuite par le bas pour qu'elles ne fassent pas l'effet de reposer sur les fers. Le soubassement ne doit pas nécessairement se terminer à la barlotière inférieure; il peut rester en dessous. Pour les fonds, l'artiste fera bien de s'inspirer des vitraux de la même époque qui décorent la cathédrale de Bourges. L'attention de l'auteur, M. Osterrath, a aussi été appelée sur la convenance d'examiner s'il ne vaudrait pas mieux représenter Saint-Hubert en costume d'évêque;

Église de Saint-Quentin, à Hasselt. Vitraux.

Église de Heppen. Vitraux.

2° Le projet de placement de vitraux peints dans l'église de Heppen (Limbourg), sous réserve qu'au cours de l'exécution l'auteur, M. Bardenhewer, représentera Saint-Lambert porteur du camail;

Église de Terwagne. Vitraux.

3° Le projet de vitraux à placer dans l'église de Terwagne (Liége); auteur, M. Ladon;

Cathédrale de Bruges. Vitraux.

4° Le projet relatif à l'exécution de deux vitraux pour la claire-voie du chœur de la cathédrale de Bruges (Flandre occidentale); auteur, M. Coucke;

Église de Wulveringhem. Vitraux.

5° Les dessins de deux vitraux peints à placer dans le chœur de l'église de Wulveringhem (Flandre occidentale), sous la réserve de revoir les soubassements des verrières, de modifier le ton de la toge de Saint-Édouard et d'harmoniser davantage l'ensemble de la coloration, qui n'est pas suffisamment équilibrée; auteur, M. Dobbelaere;

Église des Minimes, à Bruxelles. Vitrail.

6° Le projet relatif au placement d'un vitrail dans la chapelle de l'Ange gardien de l'église des Minimes, à Bruxelles;

Église de Pepinster. Vitraux et statues.

7° Les projets de vitraux et de statues à placer dans l'église de Pepinster (Liége); peintre verrier, M. Ladon; sculpteur, M. De Beule;

Église de Baelegem. Chemin de la croix.

8° Le projet relatif au chemin de la croix à placer dans l'église de Baelegem (Flandre orientale), à la condition qu'au cours du travail l'auteur, M. De Beule, réduise l'importance des cadres des stations.

Église de Deux-Acren. Peintures murales.

— Il a été procédé, le 30 octobre 1903, à l'examen des peintures murales exécutées à titre d'échantillon dans le chœur de l'église de Deux-Acren (Hainaut).

Le travail a été fait conformément aux plans soumis précédemment à la Commission.

La tonalité générale est harmonieuse : dans le style du dessin et l'étude des détails, l'artiste a fait preuve de connaissances archéologiques dont on doit souvent regretter l'absence dans les travaux modernes de ce genre.

Il y a lieu d'approuver ce travail et d'en autoriser la continuation dans le transept de l'église, conformément aux esquisses présentées antérieurement.

Église primaire de Saint-Trond. Peintures.

— Par dépêche du 24 juin 1872, un subside total de 9,000 francs a été promis, sur les crédits des Beaux-Arts, à l'église primaire de Notre-Dame, à Saint-Trond (Limbourg), pour des peintures à exécuter dans la dite église, dans la nef du côté de l'Épitre. Ce subside devait être liquidé en trois fois, chaque fois un tiers.

Les deux premiers tiers ont été liquidés en 1872 et en 1875. Le second tiers a été liquidé à la suite d'une demande du conseil de fabrique, du 4 décembre 1874. Dans cette demande, le conseil de fabrique faisait connaître que toutes les peintures étaient achevées, sauf celles de la chapelle de la Sainte-Croix. Le troisième tiers ne devait être liquidé qu'après achèvement des peintures de la chapelle de la Sainte-Croix et qu'après approbation de cette décoration par la Commission royale des monuments.

Il résulte d'une inspection à laquelle il a été procédé, le 2 novembre 1903, que tout le travail décoratif prévu est terminé et qu'il a été effectué avec soin. Dans ces conditions, rien ne s'oppose à ce que le Département de l'Agriculture liquide le troisième tiers du subside total de 9,000 francs qu'il a promis pour cette entreprise.

Église de Cambron-Casteau Vitraux.

— L'inspection de l'église de Cambron-Casteau (Hainaut), qui a eu lieu le 26 novembre 1903, a été mise à

profit pour examiner les vitraux peints exécutés par M. Ladon pour les diverses fenêtres de l'édifice.

Ce travail décoratif est entièrement achevé. Son exécution ne laisse rien à désirer au point de vue artistique. En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du subside alloué, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

Église d'Hoogstraeten. Tapisseries.

— Il a été procédé, le 7 décembre 1903, à l'examen des tapisseries anciennes que possède l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten.

M. Van Leemputten, membre du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistait à cet examen.

Ces tapisseries, qui remontent à la première moitié du XVIe siècle, sont au nombre de cinq : trois représentent des scènes de la vie de Sainte-Élisabeth de Hongrie; les deux autres des scènes de la vie de Saint-Antoine. Ces œuvres constituent sans doute un don du comte Antoine et de la comtesse Élisabeth de Lalaing, qui les ont fait confectionner en l'honneur de leurs patrons. C'est aussi à leur générosité qu'on doit la construction de la magnifique église d'Hoogstraeten dont la tour majestueuse porte leurs initiales et la date 1546.

L'une des tapisseries représentant la vie de Saint-Antoine a été mutilée : la partie centrale en a été enlevée et les parties restantes ont été rattachées bout à bout.

Quoi qu'il en soit, ces œuvres d'art sont des plus remarquables. Naturellement, les couleurs ont un peu pâli par l'usage, mais l'expression des figures et la beauté des costumes ne laissent rien à désirer. Les bordures sont intéressantes par l'élégance et la simplicité du dessin.

Ces tapis, tissés de laine et de soie, sont quelque peu endommagés; on y remarque certains trous causés sans doute par des rongeurs lors du séjour des tissus dans la tour de l'église, où ils ont été retrouvés autrefois.

Le travail de restauration, qui est devenu urgent, devra toutefois être borné au strict nécessaire, c'est-à-dire à de simples mesures de consolidation et de conservation. Il importera de ne le confier qu'à des mains habiles qui y apporteront tout le respect et toute la prudence que comportent ces ouvrages remarquables de notre ancienne industrie nationale.

Église de Saint-Martin, à Liége. Décoration picturale.

— En octobre 1902, le conseil de fabrique de l'église de Saint-Martin, à Liége, a soumis officieusement à la Commission un projet de décoration picturale du chœur de cet édifice.

L'ensemble de ce projet a paru bien compris et susceptible d'être transmis à l'approbation des autorités compétentes par la voie administrative. Toutefois, la Commission a émis l'avis que l'auteur, M. Tassin, devrait exécuter un panneau à titre d'essai et qu'elle le ferait ensuite examiner par des délégués à l'effet de s'assurer si l'entreprise peut être continuée dans ce sens.

L'essai demandé a été effectué. Il a été examiné le 10 décembre 1903, de concert avec Mgr Schoolmeesters, membre du Comité provincial des correspondants. Il résulte de cet examen que le travail déjà exécuté est très satisfaisant. Il y aurait lieu toutefois, si possible, d'apporter quelques corrections au cheval et à la figure de Saint-Martin. Ces derniers sont bien, mais ils ne semblent pas aussi étudiés que le reste de la composition. En conséquence, on ne voit

rien qui s'oppose à ce que l'entreprise soit poursuivie.

Les stalles ornant actuellement le chœur sont de date moins ancienne que l'édifice; ce sont de simples formes dépourvues de hauts dossiers. On s'est demandé s'il faut les remplacer par des stalles nouvelles avec hauts dossiers et si celles-ci ne devraient pas s'étendre sur toute la longueur du chœur. Il est incontestable que des boiseries établies dans ces conditions constitueraient un excellent soutien pour la peinture historiée des panneaux supérieurs des murs; mais il y a lieu de remarquer que le chœur est très profond et que ce travail de menuiserie donnerait lieu à une dépense élevée. D'un autre côté, les stalles existantes, toutes simples qu'elles soient, ne sont pas dénuées d'un certain mérite et leur aspect d'ensemble est satisfaisant. Dans ces conditions, il semble qu'on pourrait les conserver telles quelles.

Si ce parti est adopté, il conviendra de donner à la paroi du mur située entre les stalles et les tableaux de M. Tassin une décoration très sobre, de façon à laisser à la partie historiée toute sa valeur.

La partie purement ornementale de la décoration semble devoir s'arrêter, vers le bas, à l'alignement des banquettes en pierre qui règnent partiellement à la base des murs. L'espace entre le sol et cet alignement recevrait un ton uni soutenu équivalent à celui de la pierre des banquettes. Un essai dans ce sens devra être pratiqué et soumis à l'examen d'une délégation de la Commission royale.

L'église de Saint-Martin, telle qu'elle est apparue à la délégation, avec sa restauration presque achevée, avec ses magnifiques vitraux et ses meubles des XVIe et XVIIe siècle est l'un des plus beaux spécimens de l'art national : sévère et

plein d'élégance; simple et tout resplendissant de richesses architecturales. Le vaisseau de la basilique offre des lignes d'une grande majesté. On y rencontre d'autre part des détails exquis.

Grâce à ces contrastes qui semblent multipliés comme à plaisir par les artistes appelés successivement à élever et à orner cette grande œuvre, celle-ci se classe naturellement au premier rang. La Commission estime que la basilique de Saint-Martin, maintenant qu'elle est rétablie dans sa haute valeur primitive, doit être comprise au nombre des monuments religieux de première classe.

***

Le rapport suivant a été adressé par la Commission à M. le Ministre de l'Agriculture, le 23 décembre 1903 :

« Monsieur le Ministre,

» Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'au cours de la dernière réunion du Comité mixte des objets d'art, à l'occasion de l'examen de mesures à prendre en vue de la conservation des peintures de la salle Leys, à l'hôtel de ville d'Anvers, M. le chevalier Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, a déposé, pour être soumise à l'avis de notre Collège, la proposition suivante :

» Inviter les peintres qui feront des fresques d'une certaine » importance à déposer à l'Académie royale des Beaux- » Arts un billet cacheté renfermant la description de leur » procédé. Ce billet serait ouvert dans le cas où des répa- » rations devraient être exécutées aux fresques après la » mort de l'artiste. »

» M. Marchal nous a remis le texte d'un billet de ce genre déposé, le 8 août 1850, dans les archives de l'Académie, par le peintre Van Eycken, relatif à son procédé de peinture à la gutta-percha.

» Nous sommes unanimement d'avis, Monsieur le Ministre, que cette proposition mérite d'être prise en considération. Si vous adoptez notre manière de voir, il y aura lieu d'en tenir compte lorsqu'il s'agira de l'exécution de travaux importants de décoration monumentale.

» Nous estimons aussi, avec M. Marchal, que cette proposition pourrait être insérée dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.*

» Veuillez agréer, etc.

» *Le Président,*

» (*Signé*) Ch. Lagasse-de Locht.

» *Le Secrétaire,*

» (*Signé*) A. Massaux. »

Se ralliant à l'avis du Collège, M. le Ministre de l'Agriculture a estimé y avoir lieu de prendre en considération la proposition précitée et de l'insérer au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.*

PROCÉDÉ VAN EYCKEN

POUR LA PEINTURE MURALE A LA GUTTA-PERCHA.

Faire dissoudre au bain-marie dans trois parties, huile de lin purifiée, une partie gutta-percha. Quand la dissolution est complète, laissez refroidir cette préparation qui devient

gélatineuse. Au moment de broyer les couleurs avec cette préparation, rendez la fluide au point que vous jugerez convenable en y ajoutant à chaud une petite partie d'huile de lin.

Il est à remarquer que cette composition reste fraîche pendant plusieurs mois et que son contact avec le mur la fait sécher au bout de trois jours.

Avantages. — Cette préparation permet de travailler pendant trois jours à la même partie de peinture et nous donne ainsi le moyen de la terminer complètement, avantage que n'offre aucun autre procédé. La dessication se fait, du reste, à volonté, en ajoutant de l'huile siccative. On employera sans danger, surtout à l'intérieur, toutes les couleurs dont on se sert pour la peinture à l'huile. Lorsque la peinture est sèche, on peut faire usage des glacis soit en mêlant de l'essence de térébenthine à la préparation, soit en faisant dissoudre la gutta-percha dans l'essence de térébenthine même, ce qui se fait de la même manière qu'avec l'huile.

Préparation du fond sur le mur. — L'enduit de la première couche se compose de chaux hydraulique éteinte à l'air et bien tamisée. Elle est versée ensuite dans une cuve que l'on remplit d'eau de pluie filtrée qui doit être fréquemment renouvelée. Tous les jours on a soin d'enlever la croûte qui apparaît à la surface de l'eau.

Ce travail dure une quinzaine de jours.

Ensuite on mêle à la chaux du sable rude bien lavé et du gros gravier, ou de la cendre de houille, ou de la brique pilée, dans la proportion de 1 partie de chaux sur 2 de gravier ou de sable, etc.

Ce mortier doit être battu journellement pendant quinze jours.

Ce premier fond doit être très rude, afin de donner attache à la seconde couche formée de la même chaux, mais alliée, cette fois, à du sable lavé très fin et à du marbre blanc en poudre.

Proportion : { Une partie chaux; Id. sable; Id. marbre.

Ce mortier s'applique avec une truelle en bois. Le mur ainsi préparé devient d'une excessive dureté et absorbe facilement la couleur. On peut lui donner le grain que l'on désire, d'après la dimension du tableau.

Opération. — Quand le mur est bien sec, l'on y applique une couche de cire blanche fondue dans de l'essence de térébenthine, que l'on fait pénétrer au moyen du réchaud.

Sur ce fond on peint le tableau.

La couleur y prend facilement; la partie grasse pénètre et va s'attacher au corps gras qui est en dessous. La gutta-percha réunit le tout et, couvrant la surface d'un voile imperceptible, préserve les couleurs de tout agent extérieur nuisible. Les couleurs deviennent vives sans miroiter en séchant, tout en conservant leur vigueur à peu près comme celle de la peinture à l'huile.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ancienne Boucherie d'Anvers.

Il a été procédé, le 10 novembre 1903, à l'examen des essais de restauration opérés à l'ancienne Boucherie d'Anvers, en vue de déterminer la limite à assigner aux travaux de restauration générale de cet intéressant monument.

MM. Bilmeyer, Donnet, Smekens, Van Caster, Van der

Ouderaa et Van Leemputten, membres du Comité prov des correspondants, assistaient à cet examen.

Des échantillons de restauration ont été effectué diverses parties de la construction.

Le mortier mis en œuvre à la façade latérale po rejointoyages est un peu trop blanc; par contre, employé au pignon postérieur est trop bleu. Il f prendre une moyenne entre ces deux teintes. Ces échantillons de rejointoyage sont effectués un peu t fleur des maçonneries; l'adoption d'un léger creux, u moins accentué que celui pratiqué à la tourelle du p postérieur est préférable.

Il ne semble pas qu'il soit indispensable d'opér rejointoyage général des parements; on devrait plutôt un rejointoyage en recherche et se borner à bouch seuls joints ouverts. Ce parti aurait l'avantage de cons à l'édifice son aspect vétuste.

Pour les renouvellements à effectuer aux maçonner est désirable que l'on recherche le plus que l'on pour vieilles briques et les vieilles pierres afin que les maté trop neufs ne fassent point tache dans l'ensemble.

Mais faut-il, comme certains le pensent, pousser le pule jusqu'à briser les coins et les arêtes des pierres nou pour leur donner l'aspect des anciennes? On ne le point. Mieux vaudrait alors conserver celles existantes. a aucun mal à ce que l'on voie que le monument a sul restaurations nécessaires. Le temps et le climat auron vite fait d'harmoniser les tonalités.

On a, lors de la visite, soulevé la question de savoir pierres nouvelles ne devraient pas être bouchardées

que ciselées; un essai a même été fait séance tenante. L'examen des anciens parements semble démontrer que certaines pierres anciennes étaient ciselées, d'autres seulement dressées. La prudence commande de s'inspirer, dans chaque cas, de la taille primitive des pierres à remplacer ou des pierres voisines lorsqu'il n'est plus possible de reconnaître la taille primitive.

A propos de la restauration intérieure de l'édifice, on s'est demandé s'il faut boucher les petits trous ou éclats qui se sont produits dans les colonnes en pierre. Les trous ou éclats d'une certaine importance pourraient être bouchés; quant à ceux qui ne jouent pas un rôle marquant dans l'aspect des maçonneries, il vaut mieux ne pas y toucher.

La situation intérieure du monument démontre qu'à l'origine les murs en briques n'étaient pas crépis; ils étaient rejointoyés avec soin. Le crépi y a été appliqué après coup. L'essai de rejointoyage effectué parait satisfaisant. Les panneaux en briques des voûtes sont très bien maçonnés; rien n'empêche de les laisser apparents.

M. l'architecte Van Mechelen, chargé de la direction des travaux, propose de ménager des vides dans les planchers des étages supérieurs pour que de la grande salle du premier étage on puisse voir la belle charpente de l'édifice. Il semble qu'il y a lieu de laisser à l'Administration communale le soin de résoudre cette question. La Commission royale, quant à elle, ne voit rien qui empêche de donner suite à cette proposition.

En résumé, s'il était possible de laisser la vieille boucherie s'effriter et se ruiner sous l'influence des brumes de l'Escaut, aux rives duquel ce vieil édifice ajoute tant de poésie, il

faudrait n'y point toucher comme le réclame l'école des « pittoresques » exclusivistes.

Mais a-t-on le droit de laisser disparaître un aussi beau spécimen de notre art national sous le prétexte égoïste de jouir de l'aspect pittoresque de ses ruines? A-t-on le droit d'empêcher la ville d'Anvers de l'utiliser pendant des siècles encore dans un but noble : la conservation des archives communales?

Les réponses à ces deux questions s'imposent à tout esprit jugeant des choses d'après les faits et non conformément à des théories préconçues et d'ailleurs fort hypothétiques.

La Commission royale, en approuvant le principe des travaux entrepris par la ville d'Anvers, ne peut que lui recommander d'apporter une très grande délicatesse, un tact exquis dans les retouches faites obligatoirement à l'un des plus beaux et des plus vénérables monuments de la fière métropole.

École de bienfaisance de Saint-Hubert.

— Il a été procédé, le 23 novembre 1903, de concert avec M l'ingénieur Bouckaert, à l'inspection de la cour principale de l'école de bienfaisance de Saint-Hubert, à laquelle il est nécessaire de faire effectuer des travaux de réparation.

M. Sibenaler, délégué du Comité des correspondants du Luxembourg, assistait aussi à cette inspection.

Certaines traces d'humidité se remarquent à l'intérieur des bâtiments entourant la cour, spécialement dans ceux dont les façades sont exposées au sud et à l'ouest.

Cette humidité provient de l'absence de rejets d'eau aux corniches, cordons, frontons et seuils et de certains joints ouverts tant dans les parties saillantes en pierre que dans les parements en briques des façades.

Il ne peut être question d'enlever la couleur rouge

appliquée autrefois sur les parements en briques et encore moins de la renouveler. Il y a lieu de conserver la situation actuelle en se bornant à bien rejointoyer les maçonneries partout où les joints se sont ouverts et où ils menacent de s'ouvrir; on ne touchera pas à ceux qui sont en bon état.

Lors du rejointoyage, on s'abstiendra d'empiéter sur les matériaux. On devra surtout avoir soin, en ouvrant les joints défectueux, de ne pas les élargir au détriment des matériaux, malfaçon qui se pratique trop souvent par des ouvriers inexpérimentés.

Le mortier à employer devra être de toute première qualité et sa teinte s'harmonisera avec celle du mortier composant les joints à conserver intacts.

Toutes les saillies des corniches, cordons, frontons, etc., seront pourvues de rejets d'eau soit en plomb, soit en zinc n° 16. De petits rejets d'eau en zinc formant un léger bourrelet à l'extrémité, devront aussi être appliqués sous les seuils des fenêtres pour écarter les eaux pluviales en empêchant leur écoulement sur les parements des murs.

En vue d'éviter que l'humidité ne s'introduise dans la base des murailles, il conviendra de poser tout autour de la cour un trottoir composé de trois ou quatre rangs de pavés maçonnés au bon mortier hydraulique.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Wezel, sous Baelen (Anvers); architecte, M. Taeymans;

2° Le projet concernant la restauration du presbytère de Laneuville-au-Bois (Luxembourg);

3° Le projet de restauration du presbytère de Balâtre (Namur); architecte, M. Petit;

4° Le projet concernant l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Sur-le-Mez (Liége); architecte, M. Blandot.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a visé les plans relatifs :

1° A la construction d'une église à Wezel, sous Baelen (Anvers). L'attention de l'architecte, M. Taeymans, a été appelée sur les murs de l'édifice, dont l'épaisseur paraît insuffisante; Église de Wezel.

2° A l'agrandissement de l'église de Marbehan (Luxembourg); architecte, M. Van Gheluwe; Église de Marbehan.

3° A l'exécution de travaux complémentaires nécessités par la construction de l'église de Manage (Hainaut); architecte, M. Sonneville; Église de Manage.

4° A l'exécution de travaux complémentaires projetés à l'église en construction de Saint-Joseph, à Menin (Flandre occidentale); Église de Saint-Joseph, à Menin.

5° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Bertrix (Luxembourg) : chaire à prêcher, chemin de la croix et sièges pour officiants;

Givroulle, commune de Flamierge (Luxembourg) : mobilier complet;

Limerlé (Luxembourg) : mobilier complet;

Peer (Limbourg) : autel latéral;

Manage (Hainaut) : mobilier complet ;

Saint-Norbert, à Zurenborg (Anvers) : maître-autel ;

Houdrémont (Namur) : achèvement du tambour de l'entrée principale ;

Wondelgem (Flandre orientale) : fonts baptismaux et deux confessionnaux ;

Somme-Leuze (Namur) : chaire à prêcher ;

Saint-Sauveur (Hainaut) : buffet d'orgue.

Église de Saint-Antoine de Padoue, à Anvers.

— Il a été procédé, à Anvers, le 10 novembre 1903, à l'examen de l'emplacement qu'on destine à l'église de Saint-Antoine de Padoue, ainsi que des considérations développées par le conseil de fabrique en faveur de l'adoption de la disposition présentée pour l'édifice.

MM. Bilmeyer, Donnet, Van Caster, Smekens, Van Leemputten et Van der Ouderaa, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

L'une des objections formulées par le conseil de fabrique pour combattre la proposition faite antérieurement de renoncer à l'acquisition de la propriété Josson pour se contenter du terrain dont il dispose, porte que « la construc-
» tion sur pareil terrain serait d'abord tout à fait impropre
» aux besoins du culte par suite de sa forme irrégulière,
» ensuite qu'elle serait plus coûteuse comme construction et
» plus tard comme entretien, tant pour les bâtiments que
» pour les toitures. »

Cette objection n'est guère fondée. Une église de forme irrégulière n'est pas plus impropre aux besoins du culte qu'une église de forme régulière. Nombre d'églises anciennes se trouvent dans ces conditions précisément à cause de leur emplacement, dont il a fallu tenir compte. Elles n'en sont pas

moins belles et pratiques. Rien ne prouve, d'autre part, que leur entretien soit plus onéreux que celui d'édifices de forme régulière.

L'examen auquel il a été procédé de la situation des lieux, a permis de reconnaître que s'il y a impossibilité absolue d'acquérir une partie du couvent voisin, l'orientation de l'édifice devient impossible, le chœur serait adossé à un mur d'environ 15 mètres de hauteur; il serait absolument privé de lumière.

D'un autre côté, si la propriété Josson n'était pas acquise, l'église, tout en étant trop exiguë, se trouverait encore, de ce côté, accolée à un mur de 18 mètres de haut; de plus, le voisinage de cet entrepôt constituerait un danger permanent d'incendie.

L'examen des lieux a aussi démontré que le nouveau temple ne saurait être érigé à l'endroit même qu'occupe l'église actuelle et dans la même direction orientée, en alignement du Marché-aux-Chevaux. Ici encore le terrain est insuffisant et il est frappé d'une servitude qu'il faut respecter.

Vu ces considérations et tenant compte que le terrain dont on dispose aujourd'hui est insuffisant, il faut bien se résoudre à y incorporer la propriété Josson et, par suite, adopter une disposition pour le nouvel édifice qui sacrifie la question d'orientation.

Si telles n'étaient pas les circonstances, mieux vaudrait adopter la disposition indiquée au croquis joint au dossier où l'église est orientée et les dépendances placées sur le terrain *t t'*, y compris le terrain Josson d'une façon très convenable.

Église de Houffalize.

— Il a été procédé, le 1er décembre 1903, à Houffalize (Luxembourg), à l'examen de l'avant-projet soumis en vue de l'agrandissement de l'église de cette localité.

L'inspection des lieux a démontré que l'étude présentée par M. l'architecte Cupper est bien comprise dans son ensemble; l'auteur a tiré de la situation le meilleur parti possible.

Toutefois, il serait avantageux de tenir compte de l'avenir et d'étendre davantage encore l'agrandissement de l'édifice en donnant plus de largeur au bas-côté projeté, tout en respectant l'accès et la vue du presbytère contigu à l'église.

Le local projeté pour recevoir les fonts baptismaux est trop exigu; il importera d'en augmenter la superficie. En vue de réserver le plus possible la surface destinée aux fidèles, il serait préférable d'établir la chapelle baptismale en saillie sur le bas-côté.

M. Cupper devra aussi, au cours de son étude définitive, rechercher le moyen d'établir les appuis des fenêtres à une hauteur suffisante pour qu'on puisse adosser au mur nouveau les lambris, qui devront être enlevés par suite de l'ouverture d'arcades destinées à mettre en communication le nouveau bas-côté avec la nef ancienne.

Il serait intéressant de profiter des travaux d'agrandissement projetés pour remettre en évidence la voûte en bardeaux de la nef existante.

L'église de Houffalize possède deux tombeaux remarquables du moyen âge. Lors de l'exécution des travaux projetés à l'édifice, il faudra prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour que ces œuvres d'art ne subissent aucune détérioration.

— La presse ayant signalé le placement récent au portail sud de l'église de Saint-Jacques, à Anvers, d'un tambour en bois d'un caractère peu artistique, il a été procédé, le 10 novembre 1903, à une visite des lieux, de concert avec MM. Bilmeyer, Donnet, Van Caster, Smekens, Van Leemputten et Van der Ouderaa, membres du Comité provincial des correspondants. Église de Saint-Jacques, à Anvers.

Le tambour en question est, en effet, d'un aspect assez mesquin, mais il résulte des déclarations faites par le conseil de fabrique que ce placement n'a qu'un caractère tout à fait provisoire. Il n'a d'autre but que de briser la violence du vent du sud qui s'introduit dans l'église par une rue étroite se dirigeant directement vers l'édifice. Ce tambour ne restera en place que pendant la saison rigoureuse; pendant l'été il sera enlevé. Il ne constitue, en somme, qu'un écran destiné à mettre à l'abri des courants d'air froid les fidèles placés dans le transept.

La disposition architectonique de la tribune en marbre formant portail à l'intérieur du transept constitue une grosse difficulté pour l'installation d'un tambour définitif; cette question a été débattue pendant de longues années et finalement on a dû recourir au système intermittent actuel.

En somme, l'installation telle qu'elle est établie dans l'angle du portail n'est pas de nature à nuire à l'aspect intérieur du monument et, il faut bien le reconnaître, il eût été difficile de recourir à un autre système. Néanmoins, on devrait donner, à cette clôture, dans un avenir prochain, un cachet plus distingué.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 2 novembre 1903, que l'autel placé dans la chapelle de Église primaire de Tongres.

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, en l'église primaire de Tongres (Limbourg), a été exécuté d'une façon très satisfaisante.

Rien ne s'oppose à ce que le Département de l'Agriculture liquide le subside qu'il a promis pour la réalisation de ce travail.

Église de Mopertingen.

— Il a été procédé, le 2 novembre 1903, à l'examen du maître-autel placé dans l'église de Mopertingen (Limbourg).

Il résulte de cet examen que le meuble dont il s'agit a été exécuté dans de bonnes conditions.

En conséquence, il y a lieu de liquider le subside promis par le Département de l'Agriculture en vue du travail précité.

Église de Lommel.

— A la demande de M. le curé de Lommel (Limbourg), il a été procédé, le 2 novembre 1903, à l'examen du maître-autel et du banc de communion placés dans l'église de cette paroisse.

Il a été constaté que les meubles dont il s'agit ont été exécutés selon toutes les règles de l'art. Par conséquent, rien ne s'oppose à la liquidation du subside promis sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de la réalisation de cette entreprise.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église de Mall-sur-Geer.

1° Le projet relatif à la restauration des corniches de l'église de Mall-sur-Geer (Limbourg);

Église de Sur-le-Mez.

2° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église de Sur-le-Mez (Liége); architecte, M. Blandot;

Église de Gossoncourt.

3° Le projet concernant l'exécution de travaux de réparation à l'église de Gossoncourt (Limbourg);

4° Le projet de restauration de la tour de l'église de Gestel, sous Meerhout (Anvers); architecte, M. Taeymans; Église de Gestel.

5° Le projet de restauration de l'église de Balâtre (Namur); architecte, M. Petit; Église de Balâtre.

6° Le projet relatif à la restauration de la toiture de l'église de Willaupuis (Hainaut); architecte, M. Clerbois; Église de Willaupuis.

7° Le projet de reconstruction des glacis de la tour de l'église de Bisseghem (Flandre occidentale); architecte, M. Carette; Église de Bisseghem.

8° Le projet de restauration de l'église de Laneuville-au-Bois (Luxembourg); Église de Laneuville-au-Bois.

9° Le projet relatif à la restauration des fenêtres de l'église de Wulveringhem (Flandre occidentale) et au rétablissement des meneaux dans deux fenêtres du chœur de cet édifice; architecte, M. Vinck; Église de Wulveringhem.

10° Le projet de travaux de réparation à effectuer à l'église de Cielle, sous Marcour (Luxembourg); architecte, M. Laloux; Église de Cielle.

11° Le projet de restauration du plafond de la grande nef de l'église de Bois-d'Acren (Hainaut); architecte, M. Deportemont; Église de Bois-d'Acren.

12° Le projet concernant des travaux de réparation à exécuter à l'église de Buzenol (Luxembourg); Église de Buzenol.

13° Le projet de restauration de l'église de Houdrémont (Namur), sous les réserves suivantes : le rejointoyage sera opéré à l'extérieur et à l'intérieur tel que le propose l'architecte, au moyen de bon mortier; à l'intérieur les murs resteront non crépis pendant un certain temps, afin que les maçonneries aient le temps de sécher; les couches de goudron prévues pour précéder le crépissage intérieur seront Église de Houdrémont.

remplacées par de l'asphalte. Il est probable que pour l'extérieur un bon rejointoyage suffira pour préserver les murs de l'humidité; l'expérience le démontrera. Par conséquent, il est utile de n'y appliquer aucun enduit pour le moment; son effet serait désastreux au point de vue architectural. Si, plus tard, il est reconnu qu'un enduit extérieur est indispensable, il importera, en tous cas, de ne pas l'asperger de sulfate de fer; architecte, M. Joostens;

Église protestante, rue de la Boutique, à Anvers.

14° Le projet relatif à la restauration de l'église protestante sise rue de la Boutique, à Anvers. Il y aura lieu, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte des recommandations formulées par le Comité provincial des correspondants. La Commission se rallie aussi au vœu des correspondants de voir restaurer la façade principale dès que les ressources le permettront et, si possible, de reproduire la charpente primitive. Enfin, l'attention des autorités compétentes est appelée sur la convenance d'examiner s'il n'y aurait pas opportunité de profiter des travaux projetés actuellement pour ouvrir les fenêtres inférieures de la nef; architecte, M. Van Dyck;

Église de Saint-Hubert.

15° Le projet relatif à l'exécution de divers travaux à l'église de Saint-Hubert (Luxembourg). Avant de passer à l'exécution du trottoir longeant les murs de l'édifice, l'architecte, M. Capronnier, devra en soumettre un croquis accompagné d'un profil transversal;

Comptes de travaux de restauration d'églises.

16° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Notre-Dame, à Anvers : exercice 1902;

Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers) : exercice 1902;

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : exercice 1902.

— Au cours d'une inspection qui a eu lieu le 2 novembre 1903, la Commission a reconnu à l'église de Hern-Saint-Hubert (Limbourg), une importance artistique et archéologique suffisante pour qu'il y ait lieu de la ranger dans la troisième classe des édifices monumentaux du culte. Église Hern-St-Hubert.

— Il a été procédé sur place, le 2 novembre 1903, à l'examen du projet relatif à la restauration de l'église de Zepperen (Limbourg). Église de Zepperen.

Il résulte de cet examen que le projet présenté est bien compris et qu'il y a lieu d'en autoriser l'exécution.

La Commission estime toutefois qu'il n'y a pas lieu d'établir une glace dans la voûte de la tour; il est préférable de laisser le trou ouvert et de le protéger par un garde-corps.

Le Collège demande aussi que, dans le cours des travaux, la nouvelle chapelle des fonts baptismaux soit terminée carrément vers l'ouest.

La visite de l'édifice a démontré :

1° Qu'un tambour est nécessaire à l'entrée, sous la tour, pour éviter les courants d'air;

2° Qu'il est indispensable d'établir les arcs-boutants projetés pour neutraliser la poussée des voûtes hautes sur les murs gouttérots, lesquels s'inclinent visiblement vers l'extérieur. Du reste, des amorces et des arrachements ainsi que les robustes contreforts des bas-côtés indiquent que ces arcs-boutants ont existé;

3° Qu'il n'y a nul inconvénient à ce que le porche latéral sud soit supprimé; c'est une ajoute postérieure qui n'a aucune valeur artistique;

4° Que la petite porte latérale nord, déjà condamnée et presque disparue, est inutile.

Église de Merckem.

— A la demande du conseil de fabrique de Merckem, il a été procédé, le 5 novembre 1903, à l'examen des quatre gros piliers de l'église paroissiale, à l'effet de déterminer le mode à employer pour les restaurer.

M. Van der Mersch, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, assistait à la visite.

Il résulte de l'examen des maçonneries mises à nu que les piliers en question étaient autrefois cantonnés de demi-colonnes tant vers la nef centrale que vers les nefs latérales et que ces demi-colonnes se répétaient à l'opposite contre les murs latéraux nord et sud ; leurs fondations existent encore.

Il n'y a pas, à l'église de Merckem, de transept proprement dit; mais la travée qui le remplace s'accuse à l'extérieur par des pignons et à l'intérieur par une plus grande largeur que les travées voisines.

Les fondations signalées ci-dessus et les arrachements des maçonneries démontrent qu'il y a eu là des arcades connues dans la Flandre maritime sous le nom de ponts ; ces arcades auront été démolies lorsque l'édifice a été remanié aux siècles derniers. De nombreux exemples de ce mode de construction existent encore dans le voisinage. Il y a lieu de rétablir la situation primitive. Toutefois, la maçonnerie au-dessus des arcs devra s'arrêter à la hauteur des corniches, de façon à conserver visible la perspective des voûtes en bardeaux. Il n'y a pas d'exemple que ces maçonneries s'élevaient jusqu'aux voûtes.

Il semble que les arcades dont il s'agit, type tout à fait spécial à la région, n'avaient d'autre but que de simuler à l'intérieur de l'église le transept également simulé à l'extérieur.

Le tore des bases et l'astragale des chapiteaux des colonnes en pierre blanche du vaisseau ont été abattus; il importera de les remplacer. Il a été question, au cours de la visite, de les rétablir au moyen de ciment métallique par mesure d'économie. Une opération de ce genre n'est pas à conseiller; l'église de Merckem offre une valeur artistique suffisante pour mériter une restauration sérieuse. Il conviendra de remplacer ces moulures par parties au moyen d'une pierre analogue à celle ayant servi à la construction.

La nouvelle sacristie est presque achevée. Le chéneau qui la couronne est trop élevé et trop lourd, son profil laisse à désirer; cette partie de la construction devra être modifiée.

Les lambris qui entourent les nefs et les autels n'ont pas la moindre valeur artistique. Rien n'empêche d'autoriser le conseil de fabrique à les aliéner s'ils constituent un obstacle à l'exécution des travaux de restauration intérieure du monument.

Église de Saint-Martin, à Liége.

— L'inspection de l'église de Saint-Martin, à Liége, à laquelle il a été procédé, le 10 décembre 1903, de concert avec Mgr Schoolmeesters, membre du Comité provincial des correspondants, a été mise à profit pour examiner des échantillons de restauration pratiqués récemment aux bases de plusieurs colonnes en pierre de cet édifice.

Ces échantillons ont paru bien compris et rien n'empêche de poursuivre ce travail indispensable à toutes les bases mutilées d'une façon barbare aux siècles derniers.

Il est à remarquer toutefois que la taille adoptée est trop fine et trop régulière; il y aura lieu, dans la suite du travail, de se rapprocher plus étroitement de la taille des pierres anciennes, restées intactes, des colonnes.

Toutes les bases ont des moulures différentes; M. l'architecte Froment en a relevé les restes avec la plus grande précision et a élaboré les projets pour le rétablissement de chacune d'elles. Ces dessins semblent susceptibles d'être adoptés. Ils ont été revêtus du visa.

Église de Cambron-Casteau

— A la demande de l'Administration communale de Cambron-Casteau, il a été procédé, le 26 novembre 1903, à l'inspection des travaux de restauration de l'église de cette localité.

MM. Devillers, Hubert et Sonneville, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cette visite.

Les travaux de restauration et d'appropriation de cet édifice sont terminés. Leur exécution a été faite avec soin. Les ouvrages effectués ont eu pour conséquence de rendre à cet intéressant édifice ses dispositions primitives tout en assurant sa conservation.

L'église de Cambron-Casteau, dont la construction remonte au XIIIe siècle, a été rangée à bon droit dans la troisième classe des édifices monumentaux du culte. C'est un beau type de petite église de village; intéressant autant par sa silhouette pittoresque que par des qualités de grande simplicité, on peut le citer comme modèle d'inspiration aux architectes chargés de l'élaboration des plans d'églises rurales.

Bien que de proportions modestes, ce temple offre cependant, par sa triple nef et sa massive tour carrée, l'allure d'une grande construction. Il est heureusement disposé sur un coteau élevé et domine de la façon la plus pittoresque la petite agglomération.

Les autorités locales, mues par un sentiment qui les

honore, n'ont pas hésité à entreprendre un travail de restauration considérable pour leurs modiques ressources et ont su, par leur persévérance, le mener à bonne fin. On ne peut que les louer de la solution heureuse à laquelle elles sont parvenues. Ces félicitations s'adressent aussi à M. l'architecte Sonneville, qui a apporté son talent et ses soins à la réalisation de l'œuvre.

La Commission a prié M. le Ministre de l'Agriculture de vouloir bien transmettre ses vives félicitations aux administrations locales de Cambron-Casteau par la voie hiérarchique.

Église de Brugelette.

— Le projet soumis en vue de l'exécution de travaux de restauration au chœur de l'église de Brugelette, a fait l'objet d'un examen sur place, le 26 novembre 1903, de concert avec MM. Devillers, Hubert et Sonneville, membres du Comité des correspondants du Hainaut.

Le projet présenté est bien compris; il peut être adopté.

Pour les meneaux à rétablir dans les fenêtres de l'abside, l'auteur du projet, M. Marit, devra avoir soin de reproduire très exactement le tracé et les proportions des réseaux qui existent encore dans la fenêtre bouchée au fond de l'abside, un peu de lourdeur se remarquant au tracé du réseau dans le projet soumis.

Le changement proposé à une partie de la plate-forme couvrant la sacristie, en vue de dégager le bas des fenêtres du chœur, devra être modifié au cours de l'exécution des travaux : le mur postérieur de la sacristie a visiblement été prolongé, après coup, jusqu'à sa rencontre avec l'abside. Il suffirait de démolir ce bout de mur inutile pour obtenir un dégagement très convenable du chevet. Par ce moyen on

éviterait de prolonger la plate-forme contre une partie importante de l'un des pans coupés de l'abside. D'autre part, il est probable que le mur primitif séparant la sacristie du chevet existe encore, l'angle clôturé ayant été converti en armoire.

Le devis estimatif des travaux projetés porte que les pierres extérieures du chœur seront nettoyées au moyen de la brosse d'acier. Un tel nettoyage serait plus nuisible qu'utile; il y a lieu d'y renoncer. D'ailleurs, les pierres en question n'ont besoin d'aucun nettoyage.

Le chœur de l'église de Brugelette remonte à la dernière période ogivale; la nef a été construite en 1834, dans le style classique. Si cet édifice n'a pas une valeur artistique marquante, par contre il renferme un certain nombre d'objets d'art intéressants parmi lesquels on peut citer :

Plusieurs monuments funéraires renaissance des plus curieux érigés à la mémoire de membres de la famille de Jauche-Mastaing;

Le bénitier gothique en pierre, aux armes de Jauche-Mastaing, placé dans le portail;

La cuve baptismale gothique également en pierre;

Une croix de procession en argent, du xve siècle;

Un ostensoir en argent doré avec pierres incrustées, portant les armoiries de Jauche-Mastaing;

Une lampe en argent avec inscription et la date 1647;

Un encensoir en argent de date plus récente;

Un ornement sacerdotal portant d'anciens médaillons brodés qui semblent avoir subi des réparations;

Un appareil de lumière en fer forgé dont la tige paraît remonter au xvie siècle. Il a reçu des ajoutes modernes. C'était probablement, à l'origine, un chandelier pascal;

De nombreuses pierres tumulaires, dont plusieurs intéressent l'histoire locale, sont encastrées dans le pavement de l'église et dans les murs du cimetière.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

NÉCROLOGIE

La mort vient de creuser un nouveau vide au sein de la Commission royale des monuments :

M. Edmond-Henri-Joseph REUSENS

CHANOINE HONORAIRE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE MALINES

PROFESSEUR ÉMÉRITE
A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Membre de la dite Commission

est décédé à Louvain le 24 décembre 1903.

Trois discours ont été prononcés à la maison mortuaire le jour des funérailles, le premier par M. l'abbé Maere, professeur d'archéologie à l'Université, successeur de M. le chanoine Reusens; le troisième par M. S. Bormans, administrateur délégué de l'Université de Liége et professeur à cette Université, au nom de la Commission royale d'histoire.

Nous reproduisons celui prononcé, au nom de de la Commission royale des monuments, par M. Lagasse-de Locht, président de ce Collège.

« Messeigneurs (1), Messieurs,

» La Commission royale des monuments, en perdant le chanoine Reusens, se trouve privée d'un collaborateur de premier ordre.

» Fidèle à nos séances hebdomadaires, se dévouant aux nombreuses et fatigantes inspections qui se font, par tout le pays, dans l'intérêt de la science et de l'art, notre cher collègue a été un laborieux, durant les vingt années de son passage au milieu de nous.

» Il avait conquis une grande place, grâce à ce travail constant, à son activité silencieuse, si l'on peut dire ainsi; grâce à la connaissance approfondie de sa spécialité. Il y a voué la plus grande partie de sa belle carrière, soit dans la chaire professorale, soit dans des ouvrages qui sont classiques.

» Voici une autre qualité bien rare de la haute personnalité de Reusens. Versé, comme il l'était, dans l'archéologie, il ne quittait qu'avec répugnance le champ préféré de ses labeurs pour jeter sur les cultures voisines un coup d'œil qui eût été celui d'un maître, s'il l'avait voulu.

» En faut-il un exemple? L'iconographie compte pour beaucoup dans la science du peintre verrier. Les sujets qu'il traite à la plus grande gloire du sanctuaire et pour

---

(1) Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain.

Mgr Coenraets, vice-recteur.

l'instruction du peuple, ne se disposent point au hasard de l'imagination, quoiqu'il appartienne à chaque artiste de les interpréter à sa manière. Reusens était un guide sûr en cette matière délicate. Il eût pu l'être aussi au point de vue de la correction du dessin; de l'intensité, de la translucidité et de l'harmonie des couleurs; de la juste entente des motifs architecturaux. Il a une grande part, à côté de maître Jean Bethune, pour ne signaler que les morts, dans la rénovation de l'école belge des peintres sur verre. A cette heure, elle dépasse toutes les écoles du continent et peut-être celles de l'Europe et du monde entier.

» Cependant, même en ce qui concerne les vitraux artistiques, Reusens se défiait de sa vaste érudition. Il la soumettait sans cesse au contrôle de son jugement positif, fin, très sûr.

» De temps à autre, nous l'obligions à recevoir, chez lui, un peintre verrier encore inexpérimenté, afin qu'il lui donnât, dans l'intimité, des conseils appuyés sur ses grandes connaissances et sur les nombreux documents dont, en bibliophile pratique, il s'était rendu possesseur. Encore un coup, il ne cédait à nos instances qu'à son corps défendant.

» Solidement établi sur son domaine, il n'aimait point les incursions dans celui des artistes. Il avait un profond respect pour la liberté artistique.

» Sur le chapitre complexe de la restauration des monuments, ses idées étaient nettes et pourtant très larges. Homme de goût, il se taisait devant la beauté. Son émotion ne se traduisait, le plus souvent, que par quelques contractions des lèvres, précipitant et accentuant le souffle de la respiration.

» L'aspect pittoresque des ruines lui plaisait, sans le séduire; y sacrifier plus que de raison n'eût pas convenu à la pondération de son talent. Il était l'ennemi des exagérations et des systèmes préconçus.

» Les traces de polychromie découvertes dans les monuments antiques, dans ceux des origines et des beaux siècles du christianisme faisaient de lui un partisan de l'ornementation picturale des églises. Toutefois, il partageait l'opinion de ceux qui demandent, avant tout, de bons peintres pour faire de bonnes peintures.

» Par cette rapide esquisse, nous espérons montrer toute l'importance du vide creusé au milieu de nous, en ces jours douloureux d'une brusque séparation d'avec notre regretté et éminent collègue.

» Tandis qu'on disserte sur l'accord ou sur la prétendue opposition de la science et de la foi, des hommes, comme Reusens, offrent à la jeunesse le noble exemple d'une vie consacrée à la science vraie et profonde, à la foi sincère et obéissante. Savants, ils travaillent en parlant peu. Chrétiens, ils le sont avec modestie.

» L'un de ces hommes complets, membre illustre de l'Institut de France, a écrit ces mots qui achèvent, semble-t-il, de caractériser la physionomie du cher défunt :

« Je ne suis pas assez antiquaire pour croire que l'avenir
» du christianisme consiste dans la restauration de tel ou
» tel ancien état des choses, quels que soient les noms qui
» le recommandent; pas plus que je ne suis assez conser-
» vateur pour trouver que tout ce qui est doit indéfiniment
» continuer d'être. Saint Pierre n'a pas l'idée de jeter l'ancre,
» ni de ramener sa barque dans le sillage effacé qu'elle

» traçait autrefois sur les flots. *Duc in altum.* C'est au large » qu'il va, fidèle au commandement du Christ. » (1)

» Prosternés aux pieds du Divin Maître, nous Le prions humblement, cher collègue, de transfigurer votre vie de savant et de prêtre dans la lumière pure et ravissante de l'éternelle Beauté. »

---

(1) Les Églises séparées, par Mgr Duchesne, de l'Institut. Préface, pp. VII-VIII.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1903 5

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1903 . 13

Commission royale des monuments. — Correspondance avec la Société nationale pour la protection des sites et des monuments en Belgique. 41

Actes officiels. 61

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1903 . . 63

Rapport sur les recherches et les fouilles faites en 1897, en 1898 et en 1899, au profit de la section de la Belgique ancienne des musées royaux du Cinquantenaire, par M. le baron Alfred de Loë 89

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1903. . . . 135

Actes officiels. 169

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1903 . . 171

Actes officiels. 215

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1903 . 219

Rapport sur les travaux du Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1901, par M. Henry Rousseau 235

Pages.

Commission royale des monuments. — Séance générale préparatoire du 10 octobre 1903 253

Commission royale des monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 12 octobre 1903. Présidence de M. Lagasse-de Locht 255

L'Église de l'abbaye de Villers, par M. H. Schuermans . . 381

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1903. 437

Nécrologie 467

PLANCHES.

Page.

L'Église de l'abbaye de Villers, pl. I, II et III 436

B'D OCT 5 1914